



ÉTUDE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE ET DE PHILOLOGIE

HENRI ESTIENNE

ET SON ŒUVRE FRANÇAISE

PAR

LOUIS CLÉMENT

Professeur au Lycée Janson de Sailly
Docteur ès lettres

AVEC TROIS PLANCHES HORS TEXTE

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

—

1899

HENRI ESTIENNE

ET SON ŒUVRE FRANÇAISE

Si ce latiniste et cet helléniste a si bien mérité de sa langue maternelle, c'est là sans doute pour l'époque un trait qui vaut la peine d'être noté. Mais prétendre opposer en lui, comme deux frères ennemis, l'humaniste et le défenseur du français, ce serait se méprendre fortement sur l'esprit et sur les intentions d'Estienne, puisqu'au contraire il a su concilier ces deux rôles : c'est l'humaniste qui lui a suggéré pour son plaidoyer en faveur du langage vulgaire des arguments qu'il estimait probants. Pour comprendre le traité de la *Conformité du langage françois avec le grec*, il est bon d'ouvrir le *Thesaurus græcæ linguæ*. Le *De latinitate falso suspecta* est d'un bout à l'autre et à chaque ligne une comparaison entre la langue de Rome et la nôtre. Bref, tout se tient dans l'œuvre, comme dans la vie d'Estienne.

Il nous reste à dire quelques mots des travaux les plus importants qui ont précédé le nôtre et dont nous avons plus ou moins tiré parti. En premier lieu, nous placerons les *Annales des Estienne*, par Aug. Renouard, un monument d'érudition bibliographique. On y relève des inexactitudes ou des omissions ; ce qui n'est pas surprenant si l'on songe à la masse de livres que l'auteur a classés et décrits. Outre Renouard, nous avons eu un guide très sûr dans Maittaire, en particulier pour la partie biographique.

Les archives d'État, à Genève, avaient déjà fourni à Renouard un document capital : le testament de Robert Estienne. Plus récemment, M. P. Ristelhuber en a tiré les pièces des deux grands procès que Henri Estienne avait subis devant le Conseil de Genève. En 1895, M. Stein publiait de « nouveaux documents sur les Estienne, imprimeurs parisiens ». Plusieurs de ces pièces qui intéressent la vie de Henri Estienne, entre autres le testament de son frère Charles, ont été extraites des minutes des notaires, conservées aux archives de Genève. La moisson faite sur ce terrain par nos prédécesseurs nous laissait peu d'espoir d'y trouver du nouveau ; cependant, en recherchant dans ces mêmes archives, nous avons mis la main sur un troisième procès fait par le Conseil à H. Estienne, qui se rattache aux deux autres et qui les éclaire. Notre souci a d'ailleurs moins été d'apporter de l'inédit que de faire servir à une nouvelle étude les documents publiés[1]. Ajouterons-nous qu'en parcourant les registres du Conseil nous avons été mieux renseigné sur le milieu où avait vécu Henri Estienne ? A Genève, nous avons reçu le meilleur accueil de M. Th. Dufour, Directeur de la Bibliothèque de la Ville, de son collaborateur,

1. Nous-même, nous n'avons pas mis dans ce livre tout « l'inédit » que nous possédions (V. notre appendice III).

M. H. Aubert, et de M. Louis Dufour-Vernes, Directeur des Archives d'État.

On sait combien il est parfois malaisé de saisir Henri Estienne au milieu de ses pérégrinations multiples. Or, l'examen minutieux de dates qui sembleraient indifférentes à l'étude littéraire de son œuvre sert précisément à en expliquer l'histoire. Sous ce rapport, les vingt-sept lettres latines adressées par H. Estienne au savant médecin Crato de Craftheim, et qui ont été publiées, il y a déjà longtemps, par l'érudit Passow, nous ont été très utiles. Passow a écrit aussi une vie d'Estienne, fort judicieuse dans sa condensation. Rappelons encore la substantielle notice que A. F. Didot a consacrée à notre auteur, et enfin le livre, devenu classique en France, que Léon Feugère a modestement intitulé : « *Essai sur la vie et les ouvrages de Henri Estienne* ». Feugère a donné de l'humaniste et de l'écrivain français une idée d'ensemble qui généralement reste juste, quoiqu'elle s'arrête trop peut-être à la surface de l'œuvre. Mais, en somme, il a bien fait ce qu'il a voulu faire ; nous préférons nous en tenir à cet hommage plutôt que de nous prévaloir trop facilement des lacunes de son travail et des erreurs philologiques où dans ses éditions de la *Conformité* et de la *Précellence* il est tombé après Estienne.

Ce sont ces deux volumes publiés par L. Feugère chez J. Delalain que nous citons avec, pour l'*Apologie* et pour les *Dialogues*, les deux éditions de M. P. Ristelhuber. Il a paru, en mai 1896, une nouvelle édition de la *Précellence*, annotée par M. Ed. Huguet; nous avons lu avec toute l'attention qu'elles méritaient, et ces notes et la préface signée de M. Petit de Julleville. — Les recherches philologiques de H. Estienne sur la langue française ont été, en 1895, la matière d'une dissertation, écrite en allemand, par M. Hans Dieterle. Nous tenons à mentionner ici cet opuscule auquel nous ne devons rien, mais dont nous reconnaissons les sérieuses qualités.

On nous permettra de dire qu'après tant de travaux divers sur Henri Estienne, il restait à faire ce que nous avons essayé : une étude complète sur cette œuvre française, en la mettant dans son milieu historique et à la place qu'elle méritait ; en montrant les idées essentielles qui en dominent le détail varié et touffu, la pensée généreuse qui en fait l'unité, c'est-à-dire la défense de la langue et des traditions nationales. Il est vrai qu'Estienne a touché à beaucoup de questions de littérature et de grammaire, à la plupart de celles qui ont passionné son temps. Pour notre part, craignant d'être débordé par l'ampleur du sujet et mesurant nos forces, nous avons pris les critiques et la doctrine de notre grammairien comme

centre unique de notre enquête. D'ailleurs, l'importance de son témoignage est telle sur certains points qu'on aurait peu à y ajouter : par exemple, le livre des *Dialogues* est, sinon le point de départ, du moins l'aboutissement de l'histoire de l'italianisme au XVIe siècle. Si nous avons indiqué, autant que faire se pouvait, les tendances de la langue française à l'époque même où nous étions amené, nous n'avons pas craint d'insister d'autre part sur l'originalité des théories propres à H. Estienne.

Pour l'histoire plus générale de la langue au XVIe siècle, nous avons été heureux de renvoyer nos lecteurs à l'étude considérable que M. Ferdinand Brunot a fait paraître l'année dernière, au moment où nous venions d'achever notre travail. En même temps que M. Brunot, M. Dejob s'est arrêté à Henri Estienne dans son chapitre sur les érudits français, et tous deux nous ont fait l'honneur de nous annoncer dans leurs articles. Nous remercions particulièrement M. Brunot du service que son amitié nous a rendu, en nous signalant le volume de J. Du Bellay, annoté par Estienne.

Nous devons beaucoup aux précieux conseils que M. Petit de Julleville nous a donnés avec un dévouement que nous connaissions de longue date, et nous lui en exprimons de nouveau notre vive gratitude. Nous avons nommé plus haut M. Gaston Paris : comment approcher M. Paris sans devenir son obligé? Puisse ce livre ne pas sembler trop indigne de l'intérêt qu'il a bien voulu nous témoigner !

LOUIS CLÉMENT.

Paris, mars 1898.

INTRODUCTION

LA VIE DE HENRI ESTIENNE
ET L'HISTOIRE DE SON ŒUVRE FRANÇAISE

I

HENRI ESTIENNE A GENÈVE
LE DISCIPLE ET L'HÉRITIER DE ROBERT ESTIENNE

Henri Estienne associé aux travaux de son père. — Signification morale du testament de Robert (1559). — Henri s'est souvenu des *Réponses aux censures des théologiens de Paris* dans son *Apologie pour Hérodote*. — Sa foi religieuse prouvée par ses travaux sur la Bible. — Il s'était attaché à Calvin, et il devint l'éditeur de Th. de Bèze. — Sa situation à Genève, à la veille de la publication de l'*Apologie*. — Clause coercitive du testament de Robert Estienne.

En 1565, Henri Estienne publie à Genève son traité de la *Conformité du langage françois avec le grec*. C'est là son premier ouvrage écrit en français, et c'est la première fois, comme il le note lui-même « qu'il a rompu compagnie tant à la bande des auteurs grecs qu'à celle des latins, pour s'insinuer en la bonne grace de nostre langage françois[1] ». Cette publication n'était pas faite pour éveiller les scrupules de la censure genevoise, et il nous suffit d'en marquer la date. Mais il en fut tout autrement de l'*Apologie pour Hérodote* qui parut l'année suivante dans cette même ville, et qui fut pour son auteur le point de départ d'une série de graves difficultés avec le Conseil de Genève. Alors commence vraiment l'histoire de l'œuvre française d'Estienne, en tant qu'elle n'est pas sim-

1. A Henri de Mesme. *Conform.*, 12.

plement bibliographique, mais biographique. Avant de l'aborder, il est nécessaire que nous jetions au moins un regard sur le temps qu'il avait passé à Genève auprès de son père ; il faut que nous sachions quelle était, à la veille de la publication de l'*Apologie*, la situation matérielle et morale dont il bénéficiait, en sa qualité d'imprimeur et de savant, et comme successeur de Robert Estienne, mais par contre quelles limites restreignaient sa liberté d'action. Nous essayerons aussi d'entrevoir ses véritables sentiments à l'égard de la religion réformée, dans cette cité où la règle religieuse prétendait s'imposer à tout le monde.

Un critique moderne, L. Feugère, n'a voulu voir chez Henri Estienne en matière de croyances, qu'un sceptique, ou tout au moins un indifférent. Ce jugement nous paraît absolument faux. Tout en restant à certains égards un indépendant, Estienne ne cessa pas d'être fidèle aux idées et à l'esprit de la Réforme.

Et d'abord son père lui avait transmis, avec l'amour de la science, sa foi et ce qui en était la suite inévitable en ce temps de luttes violentes : ses haines religieuses.

Rappelons des dates importantes : Robert Estienne avait quitté Paris au mois de novembre 1550, pour échapper à la persécution de la Sorbonne, et il était venu se réfugier à Genève [1]. Il y installa son imprimerie, il reprit en toute sécurité ses publications de la Bible, et devint le collaborateur intime de Calvin et de Théodore de Bèze; il continua d'autre part les éditions d'auteurs grecs et latins qui l'avaient déjà illustré. Dès 1551, son fils Henri est à Genève auprès de lui et s'associe à ses travaux [2]. Il fait deux voyages en Italie, l'un en 1552, l'autre en 1555, et dans l'intervalle, il s'arrête à Paris pour confier deux ouvrages aux presses de son oncle Charles Estienne. Il revient enfin à Genève vers la fin de 1555, épouse Marguerite Pillot (fille de la seconde femme de Robert Estienne) et il établit son imprimerie à côté de celle de son père [3]. Celui-ci mourut le 7 septembre 1559, âgé de cinquante-six ans; il avait institué son fils Henri héritier de son imprimerie, par un tes-

1. V. les *lettres royales* de 1552 publiées par Renouard, *Ann. des Estienne*, p. 319, et l'appendice où nous avons essayé de fixer, d'une façon plus certaine qu'on ne l'avait fait avant nous, les dates qui se rapportent à cette période de la vie de Henri Estienne : elles ont leur importance pour l'étude morale qui nous occupe dans cette introduction.

2. En 1551, H. Estienne était âgé de vingt ans, si on admet qu'il était né, non en 1528, comme le prétend Renouard, non en 1532, comme le croit L. Feugère, mais en 1531. C'est cette date que nous considérons comme la plus probable. (V. notre appendice I.)

3. V. notre appendice I.

tament dicté le 5 de ce même mois : « parce que sur sa viellesse accompaignee de maladies ne luy est demouré pour tout ayde et solagement que Henry Estiene son fils aisné lequel s'est marié en sa maison et par son conseil et aultement faisant tout debvoir d'ung bon fils, le supportant en ses peines et labeurs, ayant la principale charge de l'imprimerie qui est la correction et de pourvoir aux copies[1]... ».

Le 12 septembre de cette année, Théodore de Bèze annonçait la mort de Robert à Henri Bullinger[2], et il ajoutait dans sa lettre : « Il a pour successeur Henri Estienne qu'il a désigné seul entre ses fils pour son héritier, et dont nous attendons beaucoup[3]. » Le 30 octobre, les dispositions testamentaires de Robert Estienne étaient confirmées, dans ce qu'elles avaient d'essentiel, après entente passée entre ses héritiers dans la propre maison de Calvin, rue des Chanoines : « joinct la volonté du père qui avoit faict tel testament pour le regard non seulement de continuer et conserver l'estat de son imprimerie tout entière à sa famille et au profit d'icelle, mais aussy pour servir à l'eglise et au public[4] ». Et cet acte contresigné par Calvin devenait, pour ainsi parler, un acte d'utilité publique autant que d'intérêt privé : Henri Estienne était officiellement reconnu pour le successeur de Robert.

En regard de ce témoignage solennel rendu par son père à Henri Estienne, placerons-nous l'accusation inattendue portée contre lui par son frère Charles? Celui-ci, dans un testament fait à Genève, le 9 mars 1563, reproche à Henri de l'avoir entraîné à renier leur foi et à trahir leur père en retournant subrepticement à Paris pour y faire acte de catholiques.

Bornons-nous à faire remarquer ici que le testament du frère contredit d'une façon trop flagrante celui du père pour l'accepter sans bénéfice d'inventaire[5], et qu'il vient donner un démenti peu vraisemblable à ce que nous savions des idées et des sentiments de Henri Estienne.

Certes, il serait téméraire de prétendre « sonder les reins » et découvrir le fond d'une conscience. Mais, même en admettant sur ce point la véracité, plus que douteuse à nos yeux, de Charles

1. Renouard, *Ann.*, p. 580.
2. Le successeur de Zwingle en l'église de Zurich. V. sur ce réformateur : Teissier, t. I, p. 175.
3. Lettre latine de Bèze dans *Calvini Opera*, t. XVII, p. 638.
4. V. la pièce VII, publiée par M. Stein.
5. V. notre appendice I, où nous discutons la valeur morale et biographique de ce document.

Estienne, notons que la défaillance morale où serait tombé Henri aurait été toute passagère. C'est à Paris que, cédant aux instances de leur oncle, il se serait laissé présenter, sinon comme absolument converti, du moins comme disposé à revenir dans le giron de l'Église catholique. Il aurait dans ce cas joué un double rôle, en comptant profiter des avantages qu'on lui offrait, sans renoncer au fond à ses sentiments. Nous savons bien que le caractère n'a pas été toujours chez Henri Estienne aussi affermi qu'il eût été désirable; si sa pensée, telle qu'il l'a exprimée, n'a jamais varié, sa conduite et ses démarches ont paru, dans certains cas, au moins singulières : elles ont inquiété ses amis. Nous ne pouvons cependant admettre qu'il eût accepté l'idée d'une conversion de cette nature : cela était trop au-dessous de lui; et quels catholiques sincères s'en seraient réjouis? Mais il est un fait : c'est que placé entre ses croyances et la perspective fort séduisante pour lui de rester à Paris, Henri Estienne a repris le chemin de l'exil pour rejoindre son père.

Était-il resté indifférent aux souffrances morales que les calomnies et les menaces de ses ennemis, la défection de ses protecteurs, la nécessité de quitter à jamais la France, avaient fait éprouver à Robert Estienne? Malgré tout le regret qu'il ressentait lui-même de vivre hors de sa patrie, avait-il pu blâmer cette détermination forcée de transporter leur établissement à Genève, et ne puisait-il pas des motifs de consolation dans les amitiés nouvelles qui les entouraient, dans la liberté plus grande qui allait protéger leur science? —Quelle affection fut celle de Henri Estienne à l'égard de son père, et quelle vénération, il l'a dit maintes fois et avec trop de piété émue pour que nous ayons le droit d'en douter [1].

Quand, en 1552, Robert Estienne, reposé de la lutte, se décida à rompre le silence et à écrire, non pas tant pour « les meschants, que pour les bons » sa « juste satisfaction », croyez-vous que ces pages, dans leur protestation éloquente, n'aient pas laissé une forte impression sur l'esprit du jeune Estienne et qu'il n'y ait pas vu le premier testament moral de son père? Les *censures des théologiens de Paris*, avec la *réponse d'iceluy* parues d'abord en latin, furent

1. En 1565 il envoie à H. de Mesme : « les epitaphes de feu son pere, tant grecs que latins, qu'il a imprimez en telle magnificence qu'on le peult appeler un mausolee typographique » (*Conform.* p. 16). Renouard a réimprimé ces pièces dans ses *Ann. des Estienne*, p. 313 et sq. Mais c'est dans presque tous ses ouvrages que Henri Estienne a rendu un pieux hommage à la mémoire de son père; voyez notamment la préface latine du *Thesaurus græcæ linguæ*, et l'Epitre au Roy dans la *Précell.* (p. 2).

publiées en français la même année. La préface est à elle seule un chef-d'œuvre [1].

« Premierement, qu'avoye je faict, quelle estoit mon iniquité, quelle offence avoy je faicte, pour me persecuter jusques au feu, quand les grandes flammes furent par eux allumées, tellement que tout estoit embrasé en nostre ville l'an 1532 : sinon pour ce que j'avoye osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle toutes gens de bien et de lettres cognoissent ma fidélité et diligence [2]? » Et déjà, à l'occasion du Nouveau Testament imprimé par Simon de Colines, en 1522 « d'autant que j'avoye la charge de l'Imprimerie, quelles tragédies esmeurent-ils contre moy [3]? »

« Ils ne scavoyent que c'estoit du Nouveau Testament, ne scachans point qu'on avoit accoustumé de l'imprimer après le vieil [4]. » La Bible de 1545 acheva de les exaspérer [5]. L'acharnement de la meute sorbonique contre lui, Robert Estienne le raconte avec une âpre ironie ; et sa prose colorée nous montre les côtés comiques de cette sombre histoire « quand ce fin renard de Guiancourt » suborna l'évêque d'Avranches pour qu'il l'admonestât « par douces parolles de rentrer en grâce avec les théologiens,... voir comme les brebis rentrent en grâce avec les loups [6]. »

Or si nous avons insisté sur la valeur de ce texte, c'est que même au seul point de vue littéraire, il présente des analogies de style assez remarquables avec l'*Apologie pour Hérodote*. Nous ne voulons pas méconnaître les différences, et nous savons l'abus que Henri Estienne a fait de la satire. Il y avait chez Robert une tenue morale et une simplicité d'âme qui ne sont pas chez Henri ; mais on

1. *Robert Estienne aux lecteurs qui cerchent en verité le Sauveur Jesus-Christ.* Cette préface est donnée intégralement par Renouard, p. 544.

2. Renouard, *ibid.*, p. 547. La 1re édition de la Bible latine donnée par R. Est. est de 1528, in-f°; la 2e de 1532, in-f°. Il faut noter la prudente réserve de l'éditeur qui, en regard de ses corrections et de ses variantes, reproduisait intégralement le texte de la Vulgate, sauf pour les psaumes dont l'ancienne traduction était celle même que suivait alors l'église de Paris.

3. Renouard, *ibid.*, p. 548.

4. *Ibid.*, 548. Ce qui redoubla leurs colères, ce fut que R. Estienne imprima « les Commandemens et la Somme de l'Escripture, chacun en une feuille de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois » (*Ibid.*, p. 549). Un de ces placards, représentant la « Somme » est à la Bibliothèque de la Société du protestantisme français. Cf. Weiss, article cité dans notre bibliographie.

5. 2 vol. in-8. R. Est. y avait introduit des notes prises au cours de Vatable, et ajouté « la nouvelle translation... vis-à-vis de l'ancienne. » Cette bible fut réimprimée en Espagne, par les Jésuites (1584).

6. Aussi, sachant que leur haine était irréconciliable, et « qu'ils bayoyent de grand appétit après son sang, il dit à Dieu au Roy et au païs, et se retira en lieu plus seur ». — *Ibid.*, 566 *et passim.*

rencontre chez l'un et chez l'autre des morceaux de même ton et de la même vigueur, avec l'expression d'idées toutes semblables.

Et d'abord Henri Estienne est revenu dans l'*Apologie* sur l'histoire de cette persécution. Quoique François Ier ait fini par céder à la pression de la Sorbonne, il le loue cependant d'avoir fondé le Collège de France, et d'y avoir établi des professeurs de grec et d'hébreu. Ces deux langues étaient redoutées comme sources d'hérésie. La langue latine elle-même passait pour « luthéranifique ». Et certes « il y avoit danger, ajoute Estienne en reprenant un mot de Marot, que ce grec, cet hébreu, ce latin, ne descouvrissent le pot aux roses ». Mais Budé triompha des efforts de Béda et réussit à décider le roi [1]. C'était d'abord une victoire pour l'humanisme ; elle fut de courte durée. Quelques années plus tard, « certain imprimeur fut en grand danger » pour avoir osé rétablir le texte de la Bible [2]. Quant aux traductions françaises de l'Écriture, elles furent impitoyablement proscrites. « Il n'y a pas trent'ans qu'il se faloit autant cacher pour lire en une bible traduite en langue vulgaire, comme on se cache pour faire de la fausse monnoye... [3] » par conséquent vers 1536.

Henri Estienne s'est aussi souvenu du passage où Robert avait parlé de la chambre ardente « de cette fosse où ils voulaient le faire tomber » et de la « cruauté et bourrellerie » du président Lyset [4] ; et à son tour il s'acharne contre l'évêque Pierre du Chastel auquel il reproche à tort « d'avoir retourné sa robbe » c'est-à-dire

1. *Apol.*, I, 9 ; Cf. II, 149.

2. *Apol.*, II, 142-43. « Sans doute, Robert Estienne, dit le Duchat » ; nous disons : sans nul doute ! Les corrections signalées par H. Estienne dans ce passage sont en effet dans la Bible latine de 1545. Par exemple *everrit domum* (*elle balie la maison*) dans Saint-Luc, au lieu de *evertit domum* (*elle abat la maison*). H. Estienne rappelle aussi le mot de saint Paul : *hæreticum devita*, que l'on expliquait par *oste la vie à un hérétique*, alors que cela veut dire simplement : *évite un hérétique.* Il est revenu sur ces observations dans le *De latinitate falso suspecta*, p. 153 et dans les *Noctes Parisinæ*, p. 204.

3. *Apol.*, II, 151. Cf. Samuel Berger : *la Bible française au XVIe siècle.* Cf. Brunot, *Hist. de la langue et de la litt. fr.*, 22e fascicule, p. 652 et suiv. — Ce fut seulement en 1553 et à Genève que Robert Estienne donna la Bible en français ; dans sa préface au lecteur, il dit que la traduction française du Nouveau Testament a été revue par les ministres Calvin et Bèze, mais non celle de l'Ancien que lui Robert a retouchée. Ceci rectifie l'assertion de Renouard attribuant au seul Calvin cette revision. On sait que cette traduction française n'était autre que celle d'Olivétan ; elle subit, dans les éditions successives qu'en donnèrent les ministres de Genève, de nombreux remaniements. Une de ces éditions parut chez Henri Estienne en 1565.

4. Préface des censures, *ibid.*, p. 558. Cf. *Apol.*, II, 426. Th. de Bèze avait déjà vengé Rob. Estienne en écrivant en latin macaronique son *Epistola magistri Benedicti Passavanti ad Petrum Lysetum* (1553).

d'avoir apostasié, en abandonnant les réformés [1]. Il est vrai que ce grand aumônier de France avait d'abord défendu Robert Estienne devant François I[er] et plus tard auprès de Henri II, et qu'à la fin il lui retira sa protection. « C'estoit, dit Robert, en espérance de gaigner un chapeau de cardinal [2]. » Mais Henri Estienne oubliait que Du Chastel n'avait jamais cessé d'être catholique !

Dès leur arrivée à Genève, Henri aida son père dans ses publications bibliques et religieuses. En 1551, ils imprimèrent en grec le cathéchisme de Calvin : cette version grecque avait été faite par Henri sur le texte français. Plus tard, en 1563, il en donnera une autre, également en grec et plus fidèle, comme il le dit lui-même, d'après la traduction latine [3]. Dès 1551, il met donc son talent à propager ou plutôt à illustrer dans la langue qu'il considérait comme la plus parfaite la doctrine du réformateur [4]. A cette époque il écrivait à Gessner : « J'habite avec Calvin, un homme pour lequel tout éloge est petit ; je l'ai pris pour mon guide, et je m'estime heureux d'avoir trouvé un tel maître [5]. » Témoignage d'autant plus significatif qu'il l'exprime dans une confidence intime dont la sincérité n'est pas douteuse.

L'autorité qu'on lui reconnaissait dans le domaine des études grecques, le désignait tout spécialement pour la publication du Nouveau Testament qui devint son étude de prédilection ; il s'y attacha en helléniste et en chrétien [6].

Il est inutile que nous énumérions les éditions bibliques ou les

1. *Apol.*, II, 110.

2. Préface des censures, p. 564.

3. Ce double renseignement est tiré de l'avertissement postliminaire placé dans le volume de 1563. Le témoignage de H. Estienne est formel ; Renouard semble l'avoir ignoré (v. *Ann.*, p. 80 et 83.) Στοιχείωσις τῆς Χριστιανῶν πίστεως, ἢ Κατηχισμός. *J. Calvini Rudimenta Fidei christianæ... anno* 1563. *Excudebat Henricus Stephanus.* La 1[re] édit. française du catéchisme de Calvin est de 1537 (Genève). La traduction latine parut à Bâle en 1538. V. Th. Dufour, le *Catéchisme françois de Calvin*. R. Estienne réimprima le texte français en 1553.

4. Rappelons-nous qu'en 1553 paraissait chez Rob. Estienne le texte latin de l'*Institution chrétienne*, publié pour la 1[re] fois à Bâle en 1536. L'édition définitive sortit aussi des presses de Robert au mois de sept. 1559, quelques jours après la mort de l'éditeur. En réalité, ce fut Henri qui fut chargé de la préparer et d'en assurer l'achèvement. Sur les deux éditions du texte français (1541 et 1560), v. l'étude pénétrante de M. G. Lanson (*Revue hist.*, janv. 1894).

5. Lettre écrite en grec à la fin de 1550, et conservée à la bibliothèque de Zurich. V. notre bibliographie : *Neujahrsblatt*, etc.

6. Le 27 mars 1558, Macarius écrivait à Calvin qu'on aurait besoin à Paris d'un professeur de grec pour remplacer Straselius qui venait de mourir. « J'avais pensé, poursuit-il, à Henri Estienne, si l'esprit avait été chez lui un peu plus mûr, puisqu'aussi bien il connaît à fond la langue grecque. » (*Calvini opera*, t. XVII, p. 117, lettre en latin.) Henri avait alors 27 ans.

livres de théologie protestante qui sortirent des presses de Henri Estienne. Leur multiplicité et leur importance nous prouvent qu'après la mort de Robert il était devenu l'éditeur attitré de l'Église de Genève. Il est impossible d'admettre qu'après le procès de l'*Apologie*, Th. de Bèze eût continué à Henri Estienne sa confiance pour la publication de ses propres ouvrages, s'il avait soupçonné son indifférence en matière religieuse. De son côté, Henri Estienne ne se borna pas à imprimer les commentaires de Th. de Bèze sur le Nouveau Testament [1] : il y apporta la contribution de sa propre science et de son goût. Dans sa dissertation sur *le style du Nouveau Testament* qu'il publia avec l'édition du texte grec [2] en 1576, il exprime sa vive admiration pour la beauté de l'original, et certes il y parle avec assez de conviction « de l'esprit saint » et ses remarques, si elles sont d'un helléniste, continuent le travail critique des grands savants de la Réforme. Il faut lire ces préfaces, ces notes, ces vers grecs [3] ou latins : on aura sûrement l'impression que ce savoir étonnant, ce labeur infatigable étaient soutenus par une foi sincère.

Cela allait jusqu'au lyrisme : et Henri Estienne adaptait au mètre d'Anacréon et de Sapho des psaumes de David. Le son de sa lyre n'avait plus d'Anacréon que le rythme; et les blessures que ses vers trop profanes avaient laissées dans les cœurs, ses vers chrétiens les pansaient et les guérissaient. Pour parler franc, il ne regrettait rien : mais il conciliait avec ingénuité dans la même ferveur la poésie grecque et celle de l'Écriture [4].

1. En 1565 H. Estienne publia le Nouv. Testament grec, avec en regard la Vulgate, la traduction latine de Th. de Bèze, et les notes du même. C'est la 2e édit. de cet ouvrage, mais « revué et augmentée. » (La 1re avait été donnée par R. Estienne 1546-49.) En plus deux indices et la réponse de Bèze à Séb. Castellion, in-f°. V. les éditions suivantes dans *Renouard, Ann.*

2. Édition portative, in-16, d'une exécution typographique merveilleuse. Les explications placées dans les marges sont en partie de H. Estienne. Autres éditions en 1578 et 1587.

3. V. la pièce de soixante-douze vers grecs, écrits par Henri, en tête du Testament grec que Robert avait publié à Paris, en 1550 (in-f°.)

4. V. « Psalmi Davidis aliquot, metro Anacreontico et Sapphico. Authore Henrico Stephano cujus etiam ex officina prodeunt » (1568, in-32) et les vers inscrits sur le titre :

Anacreontis olim
Modos dedi jocosos.
Anacreonticam nunc,
Sed nil Anacreontis
Dabo lyram sonantem.
Sic æmulabor hastam
Quæ vulnus inferebat,

Ce qui prouve encore que son goût littéraire n'était pas seul intéressé dans ces travaux, c'est qu'il suivait avec passion les discussions théologiques et les conflits parfois violents qui s'élevaient entre l'Église de Genève et d'autres réformés jaloux de leur indépendance. Lui-même devenait irritable quand il voyait des mains trop hardies toucher à la traduction ou à l'interprétation des livres saints. Il se fit l'écho [1] de la querelle qui avait éclaté entre Calvin et Théodore de Bèze, d'une part, et de l'autre, Sébastien Castellion. Ce fut là une persécution, disons-le, autrement injuste et violente que les tracasseries que le Conseil de Genève fit subir à Henri Estienne. Il nous est donné d'en juger par le beau livre où M. F. Buisson a retracé cette histoire [2]. Regrettons, mais sans nous en étonner que Henri Estienne se soit trouvé du côté des persécuteurs contre cet homme que M. Buisson a justement nommé « le premier des protestants libéraux ».

Quand Calvin mourut, en 1564, Henri Estienne mêla sa voix aux éloges funèbres qui saluèrent la mémoire du réformateur. Pour le « tumulus » de Calvin, il écrivit quatre épitaphes en grec. Il ne manqua jamais, suivant en cela le goût de son époque, de célébrer pieusement, sous cette forme, les hommes qu'il avait aimés et vénérés : Robert Estienne, ou Turnèbe, ou Camerarius [3]; et il s'ingéniait à enfermer dans une courte « épigramme », grecque ou latine, mais grecque de préférence, la finesse de sa pensée et la sincérité de son émotion.

Nous avons montré comment Henri Estienne avait recueilli avec la succession et les biens matériels, l'héritage moral de son

Addebat et medelam.
Quos sauciavit olim
Nervis chelys profanis,
Sanabit illa nervis
Aptata christianis. »

1. Dans l'*Apologie pour Hérodote* et dans le *De Latinitate falso suspecta* (v. plus loin. Ce second texte n'a pas été signalé par M. Buisson dans son ouvrage sur *Séb. Castellion*. Mais s'il ne fait que reproduire les arguments de Th. de Bèze, on verra qu'il intéresse l'histoire des mots grecs passés en latin et ensuite en français. En 1563, H. Estienne avait publié à part la réponse de Bèze à Castellion.

2. Toutefois, l'âpreté de ses invectives mise à part, il est permis de penser avec Henri Estienne qu'en rejetant le langage traditionnel, Seb. Castellion, notamment dans sa traduction française, heurtait aussi le bon goût. Nous reviendrons sur les critiques que Henri Estienne a faites aux deux bibles, latine et française, en nous appuyant sur le travail de M. F. Buisson.

3. V. les épitaphes sur Calvin dans *Calv. opera*, t. XXI, p. 172. Les épigrammes grecques de H. Estienne en souvenir de Camerarius sont encore inédites; v. notre appendice III. Celles adressées à Robert Estienne et à Turnèbe sont dans Maittaire et dans Renouard.

père. Disciple de Robert dans le domaine des études bibliques, il fut aussi le continuateur de ses travaux sur l'antiquité classique. Ne lui a-t-il pas dû la pensée de son *trésor* de la langue grecque [1]? Et même pour ce qui regarde la langue française, n'avait-il pas, dès 1558, traduit en latin la grammaire française de Robert, dont les *Hypomneses* de 1582 seront le complément [2]? Pour l'instant, il nous suffit d'avoir marqué la direction morale que son père lui avait donnée. Dans quelle mesure il y resta fidèle, c'est ce que nous apprendra la suite de cette étude. Successeur et disciple de Robert Estienne, il est certain que Henri, avant l'apparition de l'*Apologie*, jouissait à Genève devant le public et particulièrement aux yeux des membres du Conseil et du Consistoire d'une réelle considération. Prenons garde cependant de nous exagérer l'importance de la situation qu'il occupait dans la cité. Ses travaux attiraient déjà sur lui les regards du monde savant. Il avait d'illustres amitiés en France, en Allemagne et dans d'autres pays. Mais même quand il aura mis au jour le grand *Trésor* de la langue grecque dont il annonce l'espérance [3] dès 1565; quand, patronné par l'empereur d'Allemagne [4], et accueilli par le roi de France, il sera devenu un prince de la science; quand il aura offert à Henri III et aux lettres françaises la *Précellence du langage françois*, Henri Estienne ne sera jamais à Genève qu'un simple imprimeur, une utilité, un membre des CC. Pour tenir tête au Conseil, il faudra qu'il se fasse appuyer par l'ambassadeur du roi de France; et cette intervention, si elle le fera sortir de prison, ne lui donnera pas la liberté qu'il réclame.

C'est que le testament de Robert Estienne dont il avait bénéficié le désarmait du même coup; il l'enchaînait à Genève, en dépit du désir qui lui était le plus cher : celui de rentrer en France et de s'établir à Paris. Robert avait stipulé formellement que son fils « serait privé et descheu de tous ses dictz biens... au cas que le dict Henry veint à rompre l'estat, train et vacation de la dicte imprimerie pour prendre aultre estat et vacation, ou bien aussy qu'il s'en allast demourer hors ceste eglise tant qu'il plaira à Dieu de la conserver en sa reformation. » C'est à cette clause du testament que le Conseil de Genève s'en tiendra : liberté sera laissée à Henri Estienne de sortir de la ville : mais le matériel de l'imprimerie restera à Genève.

1. V. la préface du *Thesaurus græcæ linguæ*.
2. V. notre bibliographie.
3. *Conform.*, p. 15.
4. V. les dédicaces du *Thesaurus græcæ linguæ* (1572); la dédicace à Maximilien II.

II

LE PROCÈS DE L'APOLOGIE

(1566)

Réglementation étroite de la « librairie » à Genève. — Proscription des livres licencieux ou simplement romanesques. — Scandale provoqué par la publication de l'*Apologie* (novembre 1566). — Feuillets réimprimés sur l'avis du Conseil. — Comparaison des deux textes. — Publication en 1567 de l'*Avertissement* et des deux tables de l'édition de Lyon corrigées par H. Estienne. — Importance de la table des matières. — Emprisonnement et interrogatoire de H. Estienne.

« Les arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie [1] », Henri Estienne en connaissait la teneur mieux que personne, en sa double qualité d'imprimeur et d'écrivain : ils lui furent rappelés trop de fois pour qu'il les oubliât. Le premier reproche qui lui est fait avant tout autre, chaque fois qu'il comparaît devant le Conseil, c'est d'avoir contrevenu aux édits, en ne demandant pas la permission de publier tel livre, que ce livre soit jugé bon ou mauvais par la censure. De son côté, il se défend avec une adresse subtile : il essaye d'établir des distinctions entre les livres sur des matières de conséquence et ceux qui n'ont pas d'importance [2]. Mais on lui oppose la loi inflexible. Calvin, qui était aussi un humaniste et qui fonda l'Académie de Genève [3], avait voulu s'assurer la police des livres et de la pensée [4]. Ses successeurs

1. La publication de A. Cartier va de 1541 à 1550.
2. V. notre appendice I sur le procès des *Épigrammes*.
3. V. l'article de M. Charles Borgeaud : *Calvin, fondateur de l'Académie de Genève*. Revue Intern. de l'Enseignement, 15 août 1896.)
4. A vrai dire, ce n'est pas Calvin qui avait établi cette réglementation, puisque l'édit du Conseil imposant aux libraires la demande de licence fut publié le 13 mai 1539, alors que Calvin était banni de Genève. Le 16 janv. 1540, le Conseil exigeait le dépôt préalable de « la copie signée. » Calvin rentra à Genève le 13 sept. 1541, et nous le voyons soumettant lui-même ses livres à la censure. Mais son influence dans l'exercice de cette police n'en fut pas moins prépondérante. Le 16 janv. 1559, on fait observer au Conseil que « les impressions qui sortent de ceste cité ont grande authorité partout où y a des fidèles ». On exige de nouveau que les copies présentées soient signées et soumises à deux ou trois rapporteurs commis par les ministres, « a peyne de la vie, s'il plaît à Messieurs qu'il s'en face ainsi » (Extraits des Registres du Conseil, dans Cartier, ouvr. cité).

l'exercèrent avec une vigilance qui n'était pas toujours intelligente, et qui par ses tracasseries parfois puériles était faite pour exaspérer un esprit moins ombrageux que celui de Henri Estienne. Joseph Scaliger s'en plaindra, mais avec « un flegme plus philosophe » et une ironie plus contenue que ne le faisait Estienne [1]. Il faut cependant reconnaître que la première fois, en publiant l'*Apologie*, Estienne donna largement prise à la censure : il s'agissait vraiment là « d'une matière de conséquence. » Ce livre était parfaitement sincère; d'aucuns pensèrent qu'il l'était trop. Et d'abord la maladresse de la polémique était un premier tort : l'auteur s'inquiétant moins d'opposer à ceux qu'il attaquait des raisons historiques ou philosophiques qu'il ne cherchait à les accabler sous le ridicule et à les rendre odieux en les chargeant à outrance. Au seul point de vue moral, l'extrême licence du langage, le cynisme des peintures faisaient de l'*Apologie* un livre repréhensible et dangereux. A Genève même, on criait au scandale, on dénonçait l'auteur de ce *nouveau Pantagruel,* on l'accusait d'être *le prince des athéistes* [2]. En raillant les catholiques, Estienne n'avait-il pas l'air de « brocarder » toute religion; n'essayait-il pas de ruiner dans l'esprit de ses lecteurs la croyance même dans la vérité du christianisme? C'est qu'il maniait une arme tranchante, dont il aurait mieux valu s'abstenir dans un ouvrage de discussion religieuse : l'esprit. — De là les comptes que le Conseil lui réclama.

Estienne se défendit vivement, avec une indignation dont la sincérité n'est pas douteuse, d'être un second Rabelais. Nous constaterons que les intentions morales de son livre étaient manifestement à l'opposé de l'esprit de Rabelais. Il n'en est pas moins certain que la manière et que le style de l'*Apologie* rappelaient trop l'allure du Gargantua et du Pantagruel, pour que le rapprochement entre les deux œuvres ne s'imposât pas à tout le monde : et au seul point de vue littéraire, nous serons obligés de le faire, tout en marquant les différences qui nous ont paru caractéristiques.

Or, à Genève, on détestait Rabelais. Calvin qui peut-être avait

1. Ces Messieurs s'étaient avisés d'ouvrir son « de Emendatione temporum » et « ils pensoient avoir trouvé la febve au gasteau » (lettre française de J. Scaliger à Delechamp, du 29 oct. 1584, reproduite par Tamisey de Larroque, p. 178). « Je leur respons et leur montre leur peu d'intelligence en ceste matiere... Ce qu'ils ont fait, c'est *amice, non malevolentia ulla*. Aussi leur repon-je de mesmes : qui eust jamais pensé que les hommes fussent les uns si envieus, les aultres si ignorans? » (Lettre française de J. Scaliger à Du Puy, 2 nov. 1584. *Ibid*., p. 174-176.)

2. Cela lui sera rappelé à propos de l'affaire des *Épigrammes* (v. plus loin) et ensuite au procès des *Dialogues*. (V. *Dial*., I, introd., p. xxvi.)

compté sur lui pour ruiner le crédit de l'Église catholique et soutenir les idées de la Réforme, constatant son indifférence à l'égard des luttes religieuses, ne vit plus en lui qu'un impie et qu'un athée. L'indépendance de ce génie l'irritait. Aussi Robert Estienne, partageant la haine de Calvin, reprochait-il à ces mêmes théologiens de Paris qui avaient préparé pour lui le bûcher, de n'avoir pas seulement songé à brûler le « blasphémateur et l'athéiste » Rabelais [1]. Parmi les mauvais livres, celui de Rabelais était celui qu'on proscrivait au Collège de Genève et même chez les libraires de la ville avec le plus d'acharnement et cela sans doute pour la licence du langage, mais tout autant pour la liberté même de la pensée. Or, ressembler de près ou de loin à cet auteur damnable, c'était déjà pour H. Estienne, une note fâcheuse ; mais s'il ne prenait à Rabelais que son cynisme, en lui laissant son « impiété » n'était-ce pas encore trop? Les joyeusetés dont l'*Apologie* était remplie, devaient à elles seules la faire condamner.

L'autorité genevoise n'aimait ni les contes pour rire, ni les propos contre les personnes, ni la chronique scandaleuse : non plus que les médisances, elle n'admettait les œuvres d'imagination ou comme nous dirions aujourd'hui : les romans. Voilà qui fait penser au mot célèbre de Figaro : « Pourvu que je ne parle en mes écrits ni de « l'autorité, ni du culte, ni de la morale, ni de l'Opéra, ni de per- « sonne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, « sous l'inspection de deux ou trois censeurs [2]. »

Parlons-en mieux : cette réglementation étroite « de la librairie » convenait logiquement à la cité qu'avait organisée Calvin, où tous les membres s'engageaient à vivre chrétiennement, sous une règle unique. N'était-ce pas le monastère idéal, tel qu'il avait été rêvé aux premiers temps du christianisme et que la Réforme s'efforçait enfin d'édifier? Elle aussi prétendait vaincre la chair, et toute la mauvaise nature que l'homme tenait du péché originel. De là cette discipline austère, cette surveillance pleine de défiance et, quand la révolte se produisait, la répression énergique. Il suffit de parcourir les registres du Conseil, ceux du Consistoire, et les procès criminels, pour savoir que tous à Genève, écoliers et bourgeois, étaient soumis au même régime. A nous en tenir aux livres mauvais et « profanes », nous voyons le Consistoire condamner et faire saisir : la *Légende dorée* [3] (12 nov. 1556); trois

1. « Praefatio ad novæ glossæ ordinariæ specimen. » Rob. Estienne, 1553.
2. Beaumarchais *Mariage de Figaro*, V, 3.
3. V. Cramer, *Extraits des registres du Consistoire*, p. 89 et suiv.

livres « à sçavoir le 9ᵉ, 11ᵉ et 12ᵉ d'*Amadis des Gaules*, renvoyés à Messieurs [1] pour estre brulés, attendu que cela ne sert que de corrompre et dépraver la jeunesse et, d'ailleurs, ne sont que mensonge et resverie... » (9 mars 1559) [2]. De tous ces livres condamnés c'est celui de Rabelais qui revient le plus souvent; après, c'est la traduction française de l'*Amadis des Gaules*, par d'Herberay des Essarts, le livre à la fois licencieux et irréligieux (ou du moins jugé tel), et le livre purement romanesque.

Ce n'est pas à dire, qu'en dépit de cette proscription, Genève n'ait pas été le centre d'une littérature satirique, dirigée contre le clergé catholique, et spécialement contre les moines, où la violence de l'attaque et la crudité du langage ne le cédaient pas à ce que nous lisons dans le *Pantagruel* ou dans l'*Apologie*. Il est même certain que Henri Estienne y a puisé beaucoup plus que dans Rabelais. Rappelons notamment : l'*Alcoran des Cordeliers* [3], par Conrad Badius, l'oncle maternel de Henri Estienne —; les *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, imprimées par le même Badius en 1560, écrites en vers et attribuées par les uns à Viret, par d'autres à l'éditeur lui-même [4]. Des satires, d'une égale violence, avaient été lancées de Genève, de Lausanne, de Neufchâtel et d'autres villes de la Suisse : elles réussirent à pénétrer en France. Il faut dire qu'elles n'étaient pas toutes graveleuses, et que plusieurs étaient antérieures à l'époque où nous sommes arrivés [5]. Sans doute l'autorité genevoise ne les avait pas ignorées : et il est très vraisemblable qu'elle vit sans déplaisir une guerre de pamphlets qui lui était utile. Bèze lui-même ne se privait pas, à l'occasion, du trait mordant et virulent : soit dans ces épigrammes fran-

1. Aux membres du Conseil.

2. Cramer, p. 102. — Le 6 février 1570, un écolier, Lucas Copin, fils du ministre défunt Michel Copin, est « renvoyé par Messieurs pour avoir abusé en ses estudes de plusieurs livres prophanes, comme Rabelex et Catulle, oultre plusieurs aultres ». Le Conseil condamne ledit Lucas « au fouet dans la grande salle du Collège et à ne pas s'absenter de la ville. » V. Cramer, p. 164. Cf. Archives de Genève, Procès criminels, n° 1579 (an. 1570), 10 févr. — Le 21 mai 1579 « de mauvais livres ont été importés chez un particulier; on prie le Conseil de faire visiter la bibliothèque de celui-ci, Aymé Chappeaurouge (Cramer, p. 190). V. encore les séances des 5 févr. 1573, 29 mars 1575 où il a été question du même personnage et des amis auxquels il avait prêté ses livres (Cramer, p. 174-175). V. enfin, le 1ᵉʳ févr. 1582, « lecture et extraits par écrit de livres licencieux... » (Cramer, p. 209).

3. 1ʳᵉ édit. Genève, 1556; H. Estienne en cite un passage (*Apol.*, II, 267.)

4. Réimprimé en fac-similé chez Fick, à Genève, par les soins de Gust. Revilliod, 1860.

5. V. dans la notice bibliographique de M. Th. Dufour en tête du *Catéchisme français de Calvin* « les impressions genevoises de 1533 à 1540 ». V. notamment les pièces satiriques écrites par Antoine Marcourt.

çaises ou latines dont H. Estienne a cité quelques-unes [1], soit dans l'épître en latin macaronique de *maître Passavant*, soit même dans son *Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France* [2], où certaines figures d'inquisiteurs ne sont pas plus ménagés que dans l'*Apologie*. Mais disons à l'honneur du Conseil qu'il se serait en tout temps refusé à accorder l'estampille à des écrits franchement immoraux. Il est plus que probable qu'il laissa passer le *Discours merveilleux sur la vie de Catherine de Médicis*, resté d'ailleurs anonyme. Mais cette fois la hardiesse de l'attaque ne blessait pas les convenances morales. L'auteur avait dit avec éloquence et au moment opportun ce que l'histoire lui permettait de dire : ces graves moralistes étaient après tout d'assez bons politiques. Quelque respect que nous ayons de la liberté de l'écrivain, laissons à chacun le droit d'être maître chez soi. Pour vivre à Genève il fallait se soumettre aux lois de Genève. Malheureusement Henri Estienne, y étant entré, ne pouvait plus en sortir de par le testament de son père; et l'*Apologie pour Hérodote* n'était pas faite pour lui ouvrir la route de France.

L'*Apologie pour Hérodote* parut « l'an 1566, au mois de novembre ». Henri Estienne n'était pas sans prévoir les difficultés qu'il allait rencontrer. Il essaya d'enlever par surprise l'autorisation que les édits l'obligeaient à demander. Le 11 novembre, il présente requête « afin de luy permettre d'exposer en vente *un petit livre* qu'il a composé contenant la défense d'Hérodote [3] ». Il espérait que les ministres ne songeraient pas à lire « le petit livre ». En même temps il prenait les devants et envoyait à Lyon, pour y être mis en vente, un certain nombre d'exemplaires. Mais dès le 12 novembre, le Conseil, sur le rapport des ministres qui ont vu le livre, ordonne à Estienne la correction de certains feuillets « où il y a des propos vilains et parlans trop évidemment des princes en mal » ; il lui commande aussi de faire rapporter les exemplaires « qu'il a mandés à Lyon, pour estre corrigés ». — Notons, en passant, que Monsieur de Bèze était l'un de ces ministres chargés d'éclairer la religion du Conseil. Et cependant, dans son interrogatoire, Estienne répondra

1. Dans l'*Apologie* et dans les *Dialogues* : les épigrammes françaises n'ont pas été réunies en volume ; quant aux latines, voyez notre appendice sur l'*Affaire des Epigrammes*. — Le *Réveille-matin des François et de leurs voisins*, livre de dialogues satiriques, publié en 1574 sous le nom d'*Eusèbe Philadelphe*, a été attribué, mais sans preuve positive, à Th. de Bèze.

2. « Depuis l'an 1521 jusques en l'année 1564. Anvers en réalité Genève 1580, 3 vol. in-8° » ; du moins, l'ouvrage a été fait sous la direction de Th. de Bèze.

3. V. Ristelhuber, I, p. VIII et sq.

qu'il avait communiqué la plus grande partie de son ouvrage aux « S[rs] de Bèze et Enoc, avant que l'imprimer ». Il est vrai qu'il avait bien pu ne pas mettre alors sous leurs yeux les passages « dont ils furent offensés et scandalisés [1] ». — Ces précautions n'ayant pas eu le succès qu'il en attendait, Estienne s'exécuta, et le 19 novembre, il rapportait lesdits feuillets corrigés. Permission lui était enfin donnée de mettre en vente son livre, mais avec cette réserve (qui fait honneur à la prudence du Conseil !) « que si, par cy après, il en survenoyt plaintif, ce sera à luy d'en respondre [2] ».

Or, les exemplaires réclamés à Lyon ne furent pas tous renvoyés à Genève, pour cette raison que quelques-uns avaient été déjà vendus [3]. On en connaît aujourd'hui deux : ils ont permis à M. Ristelhuber de restituer le texte original de l'*Apologie*, et puisqu'il a pris soin de placer en notes, à titre de variantes, les passages réimprimés [4], nous pouvons faire la comparaison des deux rédactions ; elle est curieuse à plus d'un titre.

Elle nous montre tout d'abord l'effort du correcteur portant sur « ces propos vilains », que « ses bons seigneurs et amis lui avoient conseillé de changer », c'est-à-dire les expressions crues, les plaisanteries grasses et les détails trop précis qu'il avait semés « en quelques contes de lubricité [5] ». Le secrétaire du Conseil ajoutait « et parlans trop évidemment des princes en mal » : « simple formule de censure conçue en termes généraux [6]. » Les *princes*, c'est-à-dire les gens respectables ! Or Estienne, dans son universel tableau, s'en prenait à tous les rangs, à toutes les classes de la société. Mais il ne paraît pas s'être soucié d'atténuer ici la peinture [7]. Ce qu'il a fait, c'est en enlevant les mots les plus gros, d'ajou-

1. V. les 7e et 8e questions posées à Estienne et ses réponses. *Rist.* I, p. XXIV et XXVII.

2. V. *Rist*, I, p. VIII

3. V. *Rist*, I, p. XLI, note de l'éditeur Liseux.

4. A vrai dire, Estienne a réimprimé, dans leur totalité, les feuilles où il se voyait obligé de modifier tel ou tel passage. L'expression d' « exemplaires cartonnés » opposée à celle d' « exemplaires primitifs », pour être courante, n'est pas juste. C'est, chaque fois, une double feuille de quatre pages qu'il a fallu refaire. On sait que seul le fameux passage de la page 280 de l'édition originale, sur « l'infâme tribut qui a aussi été nommé d'un nom de même », modifié par Estienne, avait été rétabli dans l'édition de La Haye (1735), (plus quelques lignes des pages 166 et 500) ; beaucoup d'autres passages avaient été corrigés par Estienne, comme l'a reconnu M. Ristelhuber.

5. V. l'*Avertissement* de Henri Estienne, *Apol.*, t. I, p. XV.

6. Comme le dit justement M. Ristelhuber, t. I, p. XXXI.

7. Il s'est défendu seulement d'irrévérence envers le corps des médecins et des chirurgiens ! (v. l'*Avertissement* de H. Estienne, *ibid.*)

ter à son texte des réflexions morales pour justifier ses intentions et pour imprimer à son œuvre un caractère plus sérieux. Dans ces additions il devient tout à fait grave, et il s'efforce de faire vibrer la corde religieuse. Le conte cède la place au sermon. Les *cartons* de l'*Apologie* n'ont donc pas une valeur absolument négative, puisqu'ils servent à mettre en lumière la pensée qui, au fond, était celle de l'auteur, mais qui malheureusement reste encore trop obscurcie par tout ce qu'il a laissé de graveleux : la vertu sociale de la religion réformée[1]. Est-il nécessaire d'observer que l'anéantissement de tous les exemplaires du texte primitif n'aurait pas été une perte grande pour la littérature française[2]?

Il est un fait, c'est que ces corrections plus ou moins adroites, et pour nous typiques, sont perdues dans l'étendue de l'ouvrage ; il est évident aussi qu'Estienne n'avait cure d'apporter plus de changements qu'on ne lui en demandait. J'imagine qu'il se borna à reprendre les passages que les ministres avaient marqués d'un trait sévère. Ce qui paraît tout à fait certain, c'est que le scandale causé par l'apparition du livre alla en s'aggravant. Aussi éprouva-t-il le besoin de porter sa propre défense devant le public, et il lança, en avril 1567, son *Avertissement* « touchant ceux qui, sans prendre garde à l'argument, en jugent et parlent à la volée ». Il voulait aussi protester, du même coup, contre l'impression de son livre paru à Lyon, un mois auparavant, chez le libraire Claude Ravot, avec le titre supposé de « en Anvers, par Henrich Wandellin ». L'*Avertissement* était suivi, comme le titre le mentionne expressément, de deux tables : l'une se rapportant aux chapitres, l'autre aux matières de l'*Apologie*[3]. Cette publication, faite sans licence, valut cette fois, à son auteur, toutes les rigueurs du Conseil : il

1. V. par exemple I, 275 ; Estienne ajoute tout un passage où il insiste sur la providence admirable de Dieu qui a permis « de faire congnoistre et publier jusques à la postérité mesmes » telles finesses inventées pour couvrir le mal. — Cf. II, 16 et 17; les propos salés de Cordeliers ont été remplacés par une réflexion toute morale de l'écrivain, etc. etc.

2. Voyez cependant un des passages réimprimés où Estienne se borne à faire allusion aux femmes qui simulent une grossesse ou opèrent une substitution d'enfants. Le texte primitif, dans sa hardiesse très brutale, est ici d'une vérité plus profonde. *Apol.*, I, 288.

3. Cette plaquette ne portait pas de date ; mais il nous paraît évident qu'elle parut dans la première quinzaine d'avril 1567, puisque l'arrestation d'Estienne en fut la conséquence immédiate et qu'il adressa sa « supplication » au Conseil le 19 de ce mois. D'autre part, il déclarait formellement dans son avertissement que l'impression de Ravot avait été publiée « depuis environ un mois ». L'édition lyonnaise de l'*Apologie*, d'ailleurs datée de 1567, parut donc au mois de mars de cette année. V. notre bibliographie.

fut emprisonné, comparut devant le Conseil, puis fut relâché après bonnes remontrances et renvoyé au Consistoire ; en outre, on lui interdisait « de point vendre de ladite table et défense, laquelle toutesfois il pourra rimprimer par bon advis. » (9 mai 1567.)

Tel est le procès de l'*Apologie*, dont les pièces ont été reproduites dans l'introduction de M. Ristelhuber [1]. En nous y arrêtant à notre tour, pour en dégager la moralité, nous apporterons peut-être quelque lumière à la question de la *table des matières*, dont l'origine et la vraie signification n'ont pas été soupçonnées.

Ces pièces comprennent : 1° la « supplication de Henry Estiene, produite le 19 april 1567 » ; elle est écrite entièrement de sa main, comme nous l'avons constaté [2] ; 2° la liste de 24 questions à adresser à Henri Estienne ; 3° les réponses de Henri, faites le 8 mai ; 4° huit feuillets « d'une table alphabétique imprimée, couverts de corrections manuscrites de la main d'H. Estienne [3] ». Cette table imprimée n'est autre que celle de l'édition de Ravot [4], et les corrections d'Estienne représentent précisément le texte de la table qu'il publia avec son avertissement, comme nous allons le prouver.

Il y a deux parties dans cette défense de son livre : il essaie de se disculper des reproches qui lui ont été faits ou qu'on pourrait lui faire sur le fonds et sur la forme de l'ouvrage ; il proteste énergiquement contre l'édition de Claude Ravot qui ne l'a pas seulement volé, mais qui a défiguré son texte, « car la peur que j'avois de mon livre estoit seulement qu'on dist du mal de luy, mais on est venu jusques à luy en faire » [5].

Sur le premier point, il met en avant la pureté de ses intentions : ne suivez pas les ignorants « qui ne prennent que l'escorce des escrits » ; en d'autres termes : cherchez l'esprit sous la lettre [6]. Il se défend d'avoir écrit des *contes* pour faire rire : ce sont *histoires* véridiques « servant comme de tesmoins au sujet et argument

1. *Apol.*, t. I, p, XXI et suiv. Archives d'État, à Genève. *Procès*, 1re série, n° 1402 (année 1567, 8-9 mai) ; nous avons examiné le dossier.

2. V. notre appendice II, sur l'écriture de H. Estienne.

3. V. *Rist.*, I, p. XXIV (note).

4. Nous en avons eu la preuve matérielle en rapprochant la table de l'édition Ravot des huit feuillets joints au dossier. Estienne d'ailleurs déclare formellement dans sa supplique qu'il a « pris grand pene » à corriger la table, « comme vous pourrez voir par aucunes feuilles qu'il vous exhibe restans du dict exemplaire ». (I, p. XXII.) Or ce sont précisément les feuilles qu'il avait envoyées à son imprimerie ; et il soumet ce qu'il a pu en retrouver aux membres du Conseil.

5. *Ibid.*, I, p. X.

6. *Apol.*, I, p. X.

qu'il a entrepris de traiter [1]. » Cependant il s'excuse de s'être quelquefois *par oubliance* un peu éloigné de la simplicité que l'écrivain doit observer; car « en escrivant il faut user de discretion pour s'abstenir des vocables et façons de parler qui tiennent de la gosserie trop vulgaire, et approchent des mots de gueux ou des traits Rabelaitiques [2]... ». — « Les bons seigneurs et amis [3] » n'en jugèrent pas moins qu'il avait excédé la mesure, d'autant qu'en imprimant la table, il réitérait les mêmes propos « que les papistes et aultres gens de bien et moqueurs prendroient en occasion de blasphème [4]. »

Mais comment Henri Estienne qui avait publié son *Apologie* sans tables, a-t-il été amené à en publier deux, l'une des chapitres qui ne tirait pas à conséquence, l'autre, tout à fait importante, celle des matières? Nous touchons au second point de la défense. C'est qu'en rédigeant le premier deux tables pour sa contrefaçon, le libraire Ravot lui avait porté un double préjudice, matériel et moral. Il est facile de comprendre que l'édition lyonnaise, enrichie d'un complément qui en facilitait la lecture, et qui provoquait la curiosité du public, devait se vendre facilement aux dépens de l'auteur [5]. De plus les tables de Ravot (comme son texte lui-même) fourmillaient de fautes absurdes et « d'énigmes »; on y faisait parler à Estienne un « barragouin » qui n'approchait pas « à soixantes lieues près de son pays ». C'était particulièrement dans la table des matières « force qui pro quo, un brouillamini », et « ce gentil tabuliste » y avait répandu tous les traits « de son langage Ravotique [6]. » Là-dessus que fit Estienne justement irrité? Il prit la table de Ravot, la corrigea patiemment, en remplaçant la pagination de l'édition de Lyon par les renvois aux pages de sa propre édition, et il la plaça à la suite de son avertissement.

C'était son bien qu'il reprenait, puisque c'était, en somme, le dépouillement de son œuvre, fait avec les expressions mêmes du texte. Mais il crut mieux faire que d'enlever les bévues : il transforma la rédaction d'une foule d'articles, en ajouta de nouveaux, et il saisit cette nouvelle occasion d'accuser l'esprit de son œuvre. Pour la seconde fois il appuya ou crut appuyer suffisamment sur la note religieuse et grave : préoccupé surtout de ne point passer pour athée et de faire nettement comprendre qu'il en avait

1. *Apol.*, I, p. XI et p. XIII.
2. *Ibid.*, p. XII.
3. *Ibid.*, p. XV.
4. 22e et 23e questions; t. I, p. XXV.
5. *Avertissement*, I, p. XVIII.
6. T. I, p. XIX et XX.

à la fois aux impies et aux faux dévots. C'est ainsi qu'il écrit de sa main sur les marges du feuillet : « Rabelais, un second Lucian, en cas de broquarder toute sorte de religion, 103[1] ». « Romme la saincte n'avoit que quârantecinq mille courtisanes du temps du pape Paul III, p. 484, 25 », et qu'il ajoute à la table de Ravot des articles sur les *sacremens*, sur les *saincts de l'église Rommaine*, qui « ont grande conformité avec les dieux des payens ». En même temps il essaye de corriger la brutalité des titres; s'il nomme un certain mal, il écrit du moins que c'« est une nouvelle punition de Dieu ». Malheureusement ici encore, il restait trop de ce qui avait ému les ministres. Le passage sur la Vierge est, à peu de chose près, ce qu'il était dans la table de Ravot, et partant il répète le texte. Nous ne nous sentons vraiment pas le goût de le citer; et nous estimons avec le Conseil de Genève que « ce sont choses indignes à mettre par escript, encor qu'on les veuille extraire d'ung aultre livre[2]. »

La table, quoique corrigée, était avec raison aux yeux de la censure, une aggravation de l'ouvrage; et cette impression, faite sans licence, fut, en somme, le point capital du procès. Estienne se défendit avec habileté : il n'avait pas pensé contrevenir aux édits, puisqu'il n'avait point imprimé un nouveau livre; sa table n'était « qu'une addition et dépendance du mesme livre »; il était persuadé que Messeigneurs trouveraient cela fort bon, « d'autant qu'il corrigeoit les faultes que on trouvoit mauvayses[3]. » Des exemplaires de la plaquette (l'Avertissement et les tables) furent certainement vendus, puisque, à notre connaissance, il en reste encore un[4]. Estienne nous le laisse supposer; car il dit, dans sa requête au Conseil : « depuis qu'il a entendu que les dictes fueilles ne vous plaisoyent, il n'en a voulu laisser sortir aucunes[5] ». Le résultat de tout ce bruit mené autour d'une table de matières est assez plaisant : malgré la défense du Conseil, la fameuse table reparut intégralement dans les éditions suivantes de l'*Apologie*.

1. Ces chiffres renvoyaient aux pages de l'édition primitive. Voyez l'appendice où nous donnons le fac-simile d'un des feuillets corrigés par Estienne.

2. V. la 23e question, *Apol.*, t. I, p. XXV.

3. T. I, p. XXVIII et XXIX.

4. C'est l'exemplaire du bibliophile Turner; il a servi à la réimpression de Liseux. (V. l'éd. *Rist.* et notre bibliographie.)

5. Supplication de Henry Estienne, t. I, p. XXIII.

III

L'AFFAIRE DES ÉPIGRAMMES

(1570)

Nouvel emprisonnement de H. Estienne pour l'impression faite sans congé d'un livre d'Épigrammes grecques, avec traductions latines, où il avait placé des pièces satiriques de son invention. — Mutilation de ce livre par le Conseil. — Quelques-unes des pièces censurées avaient été publiées antérieurement. — H. Estienne en a replacé d'autres dans sa « Foire de Francfort » et dans son « Conseiller des Princes ». — Il y exprimait sur des sujets modernes les mêmes idées que dans ses ouvrages français. — H. Estienne ira chercher à Francfort et à Bâle la liberté que Genève lui refusait. — Liens qui rattachent ce procès à celui de l'*Apologie*. — Conduite de Th. de Bèze à l'égard de H. Estienne, qui avait édité ses poésies latines. — Autres affaires moins importantes, mais qui montrent la défiance du Conseil à l'égard d'Estienne.

Entre le procès de l'*Apologie* et celui des *Dialogues* se place l'affaire très curieuse des *Épigrammes*, restée jusqu'à présent dans l'oubli et dont nous avons retrouvé la procédure [1]. L'interrogatoire et les réponses de Henri Estienne sont un document psychologique qui complète l'histoire de ses démêlés avec le Conseil.

De 1566 à 1570, il semble qu'il n'ait pas été inquiété pour ses publications. Nous voyons même la Compagnie des pasteurs le défendre, du moins punir quelqu'un qui l'avait diffamé : « du 10 mars 1569, Anthoine Garcia renvoyé par M. le lieutenant pour avoir dict contre Henri Estienne « qu'il amassoit iniquités sur iniquités et que le Diable emporterait tout [2]. »

En somme, l'émotion soulevée par le livre de l'Apologie était assez calmée pour que l'autorité refusât d'y revenir. Mais arrive l'anné 1570 : Estienne se trouve-t-il pressé par ses travaux craint-il la censure, ou simplement veut-il gagner du temps en supprimant les formalités obligatoires? Toujours est-il qu'il imprime et qu'il essaye de faire paraître sans congé au moins deux des ouvrages qu'il tient prêts [3].

Pour le premier, il est vrai qu'il en demande tout d'abord l'auto-

1. Nous reproduisons en appendice cette procédure inédite.
2. V. Cramer, p. 159.
3. Le catalogue de Renouard porte six numéros à l'année 1570.

risation. « 27 janv. 1570 : Henry Estienne a presenté requeste afin d'avoir permission de reimprimer les epigrammes de Monsieur de Beze avec ceux qu'il a faitz de sa part; arreste qu'on en aye advis des ministres [1]. » Il avait imprimé l'année précédente les poésies latines de Th. de Bèze, avec des extraits de Buchanan, et déjà quelques épigrammes grecques et latines de lui, Estienne [2]. Mais, cette fois, il est clair qu'il se propose de grossir sérieusement son fonds personnel, espérant l'écouler en mettant en avant le nom de son ami. Peut-être même cette réimpression n'est-elle qu'un prétexte pour obtenir d'abord le congé des Seigneurs, et en tout cas, Bèze ne tenant pas à se compromettre en sa compagnie lui aura refusé son consentement. Quoi qu'il en soit, Estienne ajoute ses propres poésies au volume d'*Épigrammes grecques de l'anthologie* avec traductions latines, qui parut cette même année 1570. Mais il n'a pas attendu pour cette impression que l'autorisation du Conseil lui fût accordée ; de là nouveau procès : on examine les feuilles imprimées, et on retient celles qui renferment les épigrammes de l'invention de H. Estienne. Aussi ont-elles disparu du recueil de 1570 : le livre a été mutilé par le Conseil [3].

Le 6 février, comparution devant le Consistoire : « Henry Estienne renvoyé par Messieurs pour avoir imprimé ung livre d'epigrammes sans leur congé, l'a confessé cognoissant sa faulte; pour ce et comme ci devant il s'est adonné à pareille faute d'imprimer contre les Ordonnances, à quoy il poursuit comme il a commencé, lui a esté sa faulte, comme appartient, remonstree et pour icelle la cène interdite. » — Le 3 août suivant : « Sur sa demande la cène lui a esté rendue après admonition [4]. » Malheureusement pour lui, on ne s'en était pas tenu à l'admonestation du Consistoire : mis en prison, le Conseil lui avait fait subir un long interrogatoire, et lui avait infligé une amende, comme en témoigne la procédure, signée des 9 et 10 février [5].

1. Registres du Conseil, année 1570 (n° 65, f° 15).
2. 1569 : *Th. Bezæ poematum editio secunda*. V. notre appendice I.
3. C'est là ce qu'un examen attentif nous a fait constater. V. notre appendice. Personne avant nous n'a soupçonné ce fait; personne d'ailleurs n'avait étudié ce procès. Renouard l'a ignoré. Dans la procédure qui se rapporte à l'affaire des *Dialogues* il est reproché à H. Estienne de ne pas avoir fait les retranchements qu'on lui avait ordonnés « non seulement en cest endroit, mais aussi en son Apologie et Epigrammes. » Allusion d'ailleurs inexacte : Estienne n'avait pas eu à retrancher ses Épigrammes, puisque le Conseil s'en était chargé. (V. *Dial.*, I, XXIV.)
4. Cramer, p. 165. C'est, comme nous nous en sommes assuré en nous reportant aux Registres du Consistoire, le texte exact du procès-verbal.
5. Il y a une contradiction entre la date du 6 févr. indiquée par le registre du Consistoire, et celle des 9 et 10 févr. donnée par le répertoire des procès criminels.

Henri Estienne ne se tint pas pour battu. Il essaya de se faire rendre le livre saisi :

« 13 avril 1570. Henry Estienne a presenté requeste afin de luy rendre des epigrammes qui luy furent saisis dernierement : ceux qui n'ont rien de commun avec les autres qui n'ont esté repris [1], avec permission de mettre en lumiere le Thesaurus lingua (*sic*) græcæ [2], Plutarche grec et latin [3], Diogenes Laertius et Herodote grec [4]; arresté d'y avoir advis [5]. » Mais ce fut en vain : « 17 avril 1570. Sur sa derniere requeste touchant quelques livres : arresté suyvant l'advis qu'on a eu, de ne luy rendre nullement rien qui soit des epigrammes, luy permettant au reste d'imprimer les livres qu'il a requis pourvu qu'il n'y adjouste espitre ny autre qui n'ayt esté vu [6]. »

Reste à savoir ce que sont devenues ces pièces latines supprimées par la censure; car enfin, si Estienne n'est pas rentré en possession des feuilles imprimées, il en avait chez lui le manuscrit. L'aurait-il égaré, sa mémoire si tenace lui restait. En dépit du Conseil, quelques-unes de ces épigrammes, et de celles mêmes qui avaient été spécialement visées, ont survécu : Estienne les a replacées dans d'autres ouvrages. Il en avait mis déjà dans le volume de 1569, à la suite des poésies de Th. de Bèze, puisque aussi bien il avait dans l'impression détruite de 1570, repris tout ce qui avait antérieurement paru, mais en l'augmentant de pièces nouvelles. Il est infiniment probable que les vers à l'adresse d'un *Paulus* et d'un *Posthumus*, signalés dans la procédure, sont les mêmes que nous lisons sous ce titre dans le volume de 1569 [7]. Les excellentes gens du Conseil ne se sont point doutés que dans ces nouveautés auxquelles ils refusaient l'estampille, il y avait une certaine part de vieux. Le volume de 1569 nous permet de juger du talent de Henri Estienne dans la satire latine, appliquée à des sujets modernes : on y retrouve la verve caustique qu'il a déployée dans sa prose française, et le souci des mêmes idées morales. Aussi bien le goût de l'épigramme se

Comment le Conseil renvoie-t-il au Consistoire H. Estienne, s'il y a déjà comparu? Si le procès-verbal de la séance du Conseil est vraiment des 9 et 10 février, il faut reporter le procès-verbal du Consistoire après le 10 (à moins que ce ne soit l'inverse, la date marquée par le registre du Consistoire étant exacte).

1. C'est-à-dire rien de commun avec les traductions latines de l'Anthologie qui n'avaient pas été censurées. V. notre appendice.
2. Parut en 1572.
3. En 1572.
4. Ces deux ouvrages parurent cette même année 1570.
5. Reg. du Conseil, 1570, f° 59.
6. Reg. du Conseil, 1570, f° 61.
7. *Th. Bezæ poematum editio secunda*, p. 208.

montre-t-il dans ses ouvrages français. Aux pièces latines ou grecques qu'il a citées dans l'*Apologie* ou dans les *Dialogues*, il faut ajouter celles qu'il a essayé de traduire à son tour, et parfois avec succès, en vers français.

Malheureusement, ces épigrammes latines du volumes de 1569 renferment des allusions trop souvent perdues pour nous. Du moins savons-nous, par l'interrogatoire du Conseil, que les deux pièces désignées ci-dessus, visaient « de ses compagnons d'escoles d'Italie ».—A les prendre, les unes et les autres, par leur côté plus général, nous trouvons sur les avares, sur les médecins, sur les auteurs et sur les femmes, les traits d'ironie qu'Estienne a semés dans son *Apologie*, — et dont il se souviendra encore dans les *Dialogues* ou dans sa *Précellence*. Il est même question des amphitryons qui donnent de mauvais dîners : en somme plus de bonne humeur que de méchanceté. Une épigramme contre le livre de Charles Bovelles « sur les langues vulgaires » nous avertit qu'Estienne suivait de près tout ce qui intéressait l'histoire et la fortune de la langue française [1].

Ouvrons maintenant le *Francofordiense emporium*, la *Foire de Francfort*, qu'H. Estienne publia en 1574. Il s'y trouve des épigrammes à l'adresse des buveurs [2], et l'une entre autres sur les Italiens qui osent appeler les Français *botiglini* (gens aimant à caresser la bouteille [3]). Il est très vraisemblable que c'est là « une de ces moqueries contre aulcuns personiers et mesmes contre les Italiens » qu'on lui avait reprochées dans l'interrogatoire de 1570. Les pièces *in Aulum et in Posthumum* reparaissent aussi, avec quelques variantes et additions [4].

Eh bien! la liberté que Genève lui refusait, Henri Estienne la prenait à Francfort [5]. Comment mieux parler qu'il ne l'a fait de ce marché de livres et de cette foire d'idées, où affluaient tous ceux qui étaient curieux des nouveautés littéraires, où à côté des savants les hommes politiques se donnaient rendez-vous pour recueillir les nouvelles et nouer des intrigues? Car c'était aussi là,

1. *Th. Bezæ poematum editio secunda*, p. 218.

2. « *Kylicodipsia* » : mot grec plaisamment forgé ; « sur ceux qui ont soif, qui ont vidé leur coupe. »

3. Ce mot n'est pas dans les dictionnaires italiens; Alberti donne dans ce sens *bottiglione*. — *Francof. emp.*, p. 56.

4. *Ibid.*, p. 48, 50 et 59.

5. Le *Francofordiense emporium* fut imprimé à Genève comme le mentionne le titre. Ce livre, que peut-être H. Estienne a pu dissimuler à la censure de Genève, a été vraisemblablement mis en vente à Francfort; il est dédié au Sénat de cette ville.

comme on l'a dit, en citant un témoignage du temps « où la grande cloche se venoit toujours fondre », c'est-à-dire, « où se prenaient les décisions qui précèdent l'action » [1]. — Et sans doute avec ceux-là, Estienne parlait bien aussi quelquefois de politique et de guerre : ses discours à la diète de Ratisbonne en témoigneront. Mais Francfort, à l'époque des foires, lui plaisait par tout ce mouvement qui contrastait fortement avec le calme un peu mort de Genève. A Francfort, il trouvait des lecteurs et point de censeurs [2]. Il en allait de même à Bâle où il fera paraître en 1590 sa *Principum monitrix Musa* : le *Conseiller des Princes*; et dans ce poème il se souviendra de l'une de ses pièces latines qu'on lui avait confisquées à Genève, tranchons le mot : avec stupidité. Il avait dit son enthousiasme fait de reconnaissance pour l'Italie ; car il distinguait entre certains Italiens et l'Italie, où il avait eu la joie de ses belles découvertes : le ciel de Naples avait souri à sa jeunesse. Dans le poème de 1590, il célèbre encore Florence, qui lui est la plus chère après Naples; et ces vers vibrent d'une émotion où il a mis toute son âme d'humaniste : ils sont sans doute à peu près tels qu'il les avait écrits pour son volume de 1570 : « Je t'aime, Florence, je t'ai aimée tout enfant... j'ai pris plaisir à te contempler pendant de longues journées, et souvent la nuit m'a surpris dans mon ravissement. De toutes les cités habitées par les Ausones, tu es, après Naples, celle qui m'est la plus chère. Mais je veux, ô Florence, t'avouer la vérité, (car j'ai ce principe qu'il faut tout dire à un ami et tout aussi à une maîtresse) : tu me serais encore plus chère, si tu n'avais pas donné le jour à l'impiè Machiavel... [3] ».

Cette fois donc la raison ni l'esprit n'étaient du côté des juges. Laissons les fameux édits sur la librairie; il est entendu qu'Estienne a toujours eu le tort de ne pas les respecter assez. Mais était-il nécessaire de revenir, après quatre ans passés, sur le procès de l'*Apologie*, et de lui rappeler aigrement sa riposte au

1. Lettre de Schomberg à Brûlart, 27 févr. 1586, citée par Anquez : *Henri IV et l'Allemagne*.

2. Voyez à la fin de la *Lettre sur l'état de son imprimerie* (1569) les vers qu'Estienne adresse à Camerarius : « avec quelle impatience on attend ce qu'Estienne apportera de nouveau aux prochaines foires! » (dans Renouard, *Ann.*, p. 542.)

« A Francfort, dans cette *Athènes* de l'Allemagne, si libérale pour les étrangers, accourent de tous les coins de l'Europe les imprimeurs, les libraires, les poètes, les orateurs, les historiens, les philosophes et les savants. C'est là qu'on les voit et qu'on les entend parler et discuter dans les boutiques des libraires de la ville... » (*Éloge des foires* dans le *Francof. emp.*, p. 23-27.)

3. *Mon. Musa*, p. 253.

libraire Claude Ravot? Et quelles misérables chicanes pour cette littérature latine qui n'était pas cependant, comme l'autre « matière de conséquence » — jusqu'à le léser aussi gravement dans ses intérêts matériels — jusqu'à lui reprocher l'expression peut-être un peu naïve, mais respectable, du souvenir qu'il avait adressé à sa première femme [1] ! Que de bruit pour un Crespin [2], ou pour ces Italiens qui habitaient cependant assez loin! Quant aux « joyeusetés », ne pouvait-on leur faire grâce un peu, et n'était-ce pas le cas de se rappeler qu'elles étaient en latin?

Mais si quelqu'un a dû être contrarié et s'est senti embarrassé de cette affaire quelque peu ridicule, je suppose que c'était Théodore de Bèze, qui d'ailleurs resta attaché à Henri Estienne, sans le défendre toujours avec l'empressement que son ami était en droit d'attendre. En somme, Estienne n'avait pas tort d'opposer aux censeurs l'œuvre même de Bèze : nous ne reprendrons pas pour notre compte les accusations dont la malignité de certains de ses contemporains avait poursuivi l'auteur des *Juvenilia*. Nous serons moins sévère pour lui qu'il ne l'a été lui-même. Il n'a pas voulu se couvrir du mot trop facilement invoqué par quelques-uns : *lasciva est nobis pagina, vita proba est* [3]. Mais Bèze, dans son austérité chrétienne, exagérait singulièrement le côté « lascif » de ses élégies. Henri Estienne fut encore moins coupable que lui : leur péché à tous deux était plus littéraire que moral. En écrivant ces épigrammes, ils se sont distraits d'autres travaux plus austères, et la littérature latine du XVI[e] siècle y a gagné quelques jolis morceaux.

Dans l'édition de 1569, Th. de Bèze était défendu et célébré par l'éditeur qui était son ami : H. Estienne avait signé les pièces latines et grecques qui suivent les poésies : « *in cucullatos Bezomastigas* » (contre les diffamateurs encapuchonnés de Bèze [4]). Dans l'édition de 1576 (la 3[e]), son nom figure encore en tête de ces

1. V. notre appendice I.

2. Sur le libraire genevois Crespin et sur ses démêlés avec H. Estienne, v. notre appendice I.

3. V. l'épitre à Dudit, dans le volume de 1569. Cette lettre préface est la justification de Henri Estienne. Nous y retrouvons en outre sur les poètes français des jugements qui seront ceux d'Estienne. En répondant avec une indignation légitime aux basses calomnies de ses ennemis, Th. de Bèze se laisse cependant emporter à un ton agressif, à une polémique trop personnelle qui rappelle, il faut bien le dire, l'*Apologie pour Hérodote*. N'était-il pas plus digne d'opposer aux injures le mépris du silence?

4. Et encore : *de elogiis Th. Bezæ*; *ejusdem de variis in Bezæ ingenii dotibus*. Bèze, de son côté, célébrait dans une de ses épigrammes les plus élégantes, les deux grands travaux de Robert et de Henri Estienne : leurs deux *Trésors* des langues latine et grecque.

pièces apologiques, mais non sur le titre du volume qui est « sans lieu » quoique l'édition soit, à n'en pas douter, sortie de ses presses [1]. Et cette fois Bèze paraît seul, sans les épigrammes d'Estienne : c'est l'édition des *Juvenilia* expurgée par l'auteur et séparée de tout voisinage suspect.

Nous avons dit que le volume d'*Épigrammes* n'avait pas été la seule impression faite, sans licence, par Estienne, en cette année 1570. « Le 13 mars : Henry Estienne ayant imprimé un livre qu'il dedie à l'ambassadeur du Roy en Suisse, dont plusieurs s'offensent, arreste qu'on le voye et qu'on rapporte [2]. » — Ce second volume, c'est le *Conciones sive Orationes ex Græcis Latinisque Historicis excerptæ*, dédié à Pomponne de Bellièvre [3]. Nous ne voyons pas ce qui dans cette publication avait pu choquer, sinon peut-être l'épître dédicatoire dans laquelle Estienne adresse des éloges évidemment excessifs, mais obligés, à l'éloquence de l'ambassadeur [4]. — « Le mardy, 21 mars : Henry Estienne, sur ce qu'avoyt esté ordonné d'avoir advis sur un certain livre dudit Estienne dédié à l'ambassadeur du Roy aux ligues ...., d'autant qu'il ne concerne la Religion, a esté arresté de s'en taire. » Sagesse toute politique!

Mais la défiance du Conseil à l'égard du malheureux Estienne était maintenant trop éveillée pour qu'on lui passât la moindre inadvertance : le 9 mai 1577, il comparaissait de nouveau devant le Consistoire « pour avoir permis d'estre chez lui imprimé une certaine epistre à la louange du Pape, *que le Pape est grand vicaire de Dieu* [5] »; on le renvoyait au Conseil qui lui adressait « grandes remonstrances », en lui enjoignant « de refaire ladicte espitre aux fautes ci-dessus [6]. » Le volume où se trouvait l'épître incriminée, c'était les *lettres familières de Cicéron* [7] qu'Estienne avait publiées

1. V. notre appendice I.
2. Reg. du Conseil, 1570, f° 42.
3. In-f°.; v. le titre complet dans Renouard, *Ann.*, p. 133-34.
4. « Omitto interim fore ut præterquam quod eloquentes homines eloquens ipse, etiam legatos regum potentissimorum plerosque, ipse potentissimi regis legatus excipias. » etc. (*Conciones*. préface). Mais peut-être aussi le fait seul de la dédicace à l'ambassadeur avait-il offusqué certains envieux.
5. V. Cramer, p. 183.
6. Registres du Conseil, année 1577, 10 mai.
7. « Certaines espitres familieres de Cicero » dit le procès-verbal du Conseil. — « M. T. (ullii) Ciceronis Epistolarum volumen earum quæ... ad familiares appellantur, etc.; commentationes diversorum in has epistolas, etc. Excudebat Henr. Stephanus, 1577. (V. le titre complet dans Renouard, *Ann.*, p. 144.) Dans les deux épîtres de Paul Manuce que contient ce volume, il n'y a pas trace du passage incriminé : et elles sont d'ailleurs telles que nous les lisons dans les éditions aldines. La 1re est adressée à

cette année même, en y ajoutant les commentaires de différents savants et ses propres remarques. On conçoit qu'il n'ait pas pris garde aux formules de politesse dont l'auteur de l'épître avait usé à l'égard du pape : c'est ce qu'Estienne répondit simplement à ces messieurs[1]. Et ce fut encore beaucoup de bruit pour rien !

Maffeo Leoni (v. l'édit. aldine de 1546 à la *Bibl. Nat.*) ; la 2ᵉ à Matteo Senarega (v. l'édit. aldine de 1571 ; *Bibl. Nat. réserve*). D'après le procès-verbal du Conseil, il s'agissait « d'une ancienne epistre à ung pape. » Estienne l'aura donc supprimée. C'était peut-être l'épître que Paul Manuce avait adressée au pape Grégoire XIII « in terris Christi vices gerens », et qui a été reproduite avec ses *Commentaires sur les Discours de Cicéron*, dans l'édition de Venise, 1577. Mais à défaut d'une collection complète des éditions aldines, il nous a été impossible de préciser davantage ce détail. Les *Annales des Alde*, par Renouard, ne nous ont donné que des renseignements insuffisants.

1. « En cela il ne pensoit mal faire, toutefois par apres il s'en gardera. » Reg. du Conseil, *ibid.*

IV

LE DISCOURS MERVEILLEUX DE LA VIE DE CATHERINE DE MÉDICIS

(1575)

Attention prêtée par H. Estienne aux troubles de France. — Ses contemporains l'ont immédiatement désigné comme l'auteur du Discours sur Catherine. — Divergence à ce sujet de la critique moderne. — 1re partie de notre discussion : le Discours a pu être écrit par des réformés ; il est probablement le résultat d'une collaboration entre Innocent Gentillet et Henri Estienne. — Composition et esprit de l'œuvre; opportunité de ce manifeste en faveur du parti des « politiques », soutenus par les huguenots. — Les deux lettres ajoutées à la 2e édition sont d'un style nettement calviniste; la 2e lettre renvoie au Discours. — I. Gentillet réfugié à Genève ; ses opinions d'après son *Discours contre Machiavel* ; dans quelle mesure H. Estienne a dû participer au manifeste contre Catherine.

En dépit des deux procès que nous avons racontés, Henri Estienne ne s'était pas encore brouillé avec le Conseil. N'avait-il pas d'ailleurs, n'a-t-il pas toujours eu en dehors de son foyer et de ses affections domestiques, des liens étroits qui l'attachaient à Genève? S'il se rendait avec empressement aux foires de Francfort, il trouvait à Genève des Français avec lesquels il avait un patrimoine commun de regrets et d'espérances où la religion se mêlait au patriotisme ; c'est ce sentiment qu'a traduit Th. de Bèze dans une des pièces de la 3e édition de ses poésies latines qui étaient décidément devenues les poésies de l'âge mûr[1]. H. Estienne l'exprime aussi à cette

1.

Santonicis dum bella fremunt civilia campis
  Et ruit ipsa sua Gallia versa manu,
Beza hæc sacrabam extinctis suspiria amicis,
  Eheu quam multis Beza superstes ego.
Fac, Deus, ô, patriæ ipsius ne funera plangam,
  Fac potius Bezam patria salva gemat.

Ces vers imprimés en 1576 ont donc été écrits au plus tard en 1575. Cette année-là les *politiques* avaient soulevé tout le pays au sud de la Loire. Je ne crois pas que Bèze désigne spécialement les plaines de la Saintonge; l'expression est sans doute plus générale.

époque, dans sa correspondance, et plus tard il lui fera place dans ces vers latins de 1590, où nous recueillerons la pensée et l'émotion intime de l'homme : il aimait la France pour plusieurs raisons, par égoïsme sans doute, et parce qu'il en regrettait comme d'autres « la douceur » et le charme, mais aussi par cette reconnaissance naturelle d'un fils à l'égard de sa mère. Et enfin la cause des réformés français était la sienne. Moins que personne il se résignait à l'exil, et il suivait avec un intérêt anxieux les événements politiques et les luttes religieuses qui agitaient sa patrie.

Qu'il ait été douloureusement affligé par la nouvelle de la Saint-Barthélemy, cela n'a rien sans doute de surprenant pour nous. Notons en passant que la catastrophe compromettait du même coup ses intérêts matériels et qu'elle entravait certainement son projet de transporter à Paris son imprimerie[1]. Le 16 mai 1574, il écrit à Crato de Craftheim que la France est à feu et à sang : on se venge du massacre de Paris; et tout fait prévoir des scènes encore plus sanglantes[2]. Estienne ne désavoue pas les représailles des huguenots; mais il déplore la fureur des guerres civiles. Le 25 mars 1575 il annonce à son ami le naufrage des marchandises qu'il avait envoyées à Francfort; l'ennui de cette perte est aggravé par le chagrin que lui causent les troubles de France[3]. Le 10 juin il lui dit plus longuement toutes ses inquiétudes « sur l'état de « la France, qui chaque jour devient pire : l'espoir de la paix est « déçu; les députés sont revenus sans avoir rien obtenu; cepen- « dant ils vont à Basle pour y trouver Condé; Théodore de Bèze « est parti depuis trois jours pour s'y rendre. On annonce que « Damville a été empoisonné : souhaitons que cela ne soit pas ! On « dit qu'une ville a été prise par les huguenots; que Dieu ait pitié « de son Église...![4] ».

Or, c'est à la fin de l'année 1574, que parut un petit livre qui,

1. Le 1er novembre 1572, il écrit à Jean Crato qu'il attend avec impatience la libéralité promise par l'empereur, et il ajoute : « Equidem eo gratius mihi adveniet honorarium illud, quo majorem fortunis etiam meis nefanda illa strages attulit : quæ tamen nondum tigres illa satiavit; sed quo plus haustum est ab illis sanguinis, eo plus sititur. Verum in Dei misericordis ope spes nobis collocanda est... » (dans *Passow*, p. 424, lettre XV.)

2. « In nostra Gallia horrenda nunc geruntur, in quibus quilibet facile agnoscat illius Parisinæ stragis ultionem : sed multo magis horrenda præsagiri videntur ». (*Ibid.*, lettre XIII).

3. « Jactura illa maxima futura est et ad illam quam ob motus gallicos patior, addita, maximum cumulum faciet. » (*Ibid.*, lettre XII.) Le bateau portant les livres de H. Estienne avait sombré sur l'Aar près de Soleure.

4. *Ibid.*, lettre VIII, p. 415.

s'il ne modifia pas la marche des événements, ne fut pas cependant sans influence sur les esprits et sur les consciences. Le titre en était un peu long, mais explicite : « Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Médicis roine mere, déclarant les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du Royaume de France et ruiner l'estat d'iceluy ». De ce livre on a dit un peu vite que c'était un pamphlet, en faisant entendre que tout y était ou faux, ou pour le moins outré et injuste. Faite au milieu du combat et forgée comme une arme de guerre, il est clair que l'œuvre respire le ressentiment qui l'a provoquée : elle n'en reste pas moins toute pleine de vérité. C'est une satire, mais avec des pages d'histoire. Sans éviter le scandale qu'aussi bien il rencontrait, l'auteur a moins voulu raconter les désordres et les crimes de Catherine, que démasquer sa politique, en mettant à nu toute son âme. Protestation violente et cinglante, oui! mais dont l'accent n'a rien de déclamatoire; c'est le cri d'un honnête homme qui s'indigne, et d'un Français qui voudrait que la France secouât le joug d'une étrangère. La valeur littéraire de l'œuvre est inégale, mais certaines parties en sont tout à fait remarquables. Telle est notre impression. Nous savons qu'elle vient à l'encontre de ce que plusieurs critiques en ont dit ; nous essayerons de la justifier.

Le livre parut sans nom d'auteur; mais il fut immédiatement attribué à Henri Estienne qui plus tard en désavoua publiquement la paternité. Néanmoins on continua de son temps à le désigner comme l'auteur du *Discours* [1]; et c'était encore au XVIIe siècle l'opinion de gens assez bien informés de l'histoire littéraire du XVIe : comme Bayle, qui a dit dans ses *Nouvelles de la république des lettres* « Henri Estienne... écrivoit en françois aussi bien qu'homme de son temps, comme il l'a témoigné dans le Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis, qui *est de main de maître*, selon le sentiment du nouveau traducteur de Fra-Paolo... [2] etc. » Il faut ajouter que dès le XVIIe siècle, on avait aussi nommé l'historiographe Jean de Serres : c'est encore Bayle qui nous l'apprend, dans une lettre à Almeloveen, où il lui parle d'une dissertation de Jean Decker sur les livres « anonymes ou supposés ». Or Bayle ne croit pas, contre l'opinion de Decker, que le *Discours* puisse être l'œuvre

1. V. Castelnau dont le témoignage est autorisé. (*Mémoires*, édit. Le Laboureur, 1659, t. I, p. 287.)

2. Bayle, Œuvres. Édit. de 1727, t. I, p. 20. V. l'*Histoire du Concile de Trente* de Fra Paolo, trad. par Amelot de la Houssaie, 2e édit., Amsterd., 1686. Ce jugement est en effet dans la préface; mais Amelot ne nomme pas l'auteur.

de Jean de Serres ; car « cet écrit accuse un talent et un style dont l'*Inventaire de l'histoire de France* est totalement dépourvu [1]... ».

De nos jours la critique est restée divisée. Renouard juge la paternité de H. Estienne comme très probable ; il admet cependant la possibilité d'une collaboration entre Estienne et Bèze [2]. Sayous ne reconnaît ni pour le fond, ni pour la forme, la marque de Henri Estienne, pas plus qu'il n'y voit celle de Th. de Bèze [3]. C'est à cette décision négative, formulée trop légèrement et sans discussion critique, que l'on s'en tient volontiers aujourd'hui [4]. Mentionnons cependant, antérieurement au livre de Sayous, un article intéressant dont l'auteur attribue le *Discours merveilleux* à Pierre Pithou [5]. Au contraire, Léon Feugère croit fermement que le *Discours* est bien l'œuvre de Henri Estienne : il y retrouve la verdeur de langage et l'amère ironie de l'*Apologie pour Hérodote*, et « avec un degré supérieur de force et d'élévation, les sentiments du sectaire » à l'égard de la Sorbonne et des catholiques, enfin « la chaleur patriotique qui respire dans plusieurs livres de Henri Estienne » [6].

Nous sommes, nous, en partie de l'avis de Feugère : car nous pensons que Henri Estienne a mis la main au *Discours merveilleux* ; nous croyons aussi avec Renouard à une collaboration. Mais sans écarter absolument Th. de Bèze, qui s'est peut-être ici borné au rôle d'inspirateur, nous mettrons en avant un personnage assez connu du parti protestant, dont cependant le nom n'a pas encore été prononcé dans cette question et qui nous paraît avoir été le principal rédacteur du manifeste : c'est l'auteur d'un autre *discours* « *contre Nicolas Machiavel* », le jurisconsulte dauphinois Innocent Gentillet. Quant à marquer toute la part qui lui revient dans le travail commun, et ce qu'il est permis d'attribuer à Henri Estienne, c'est ce que nous essayerons de faire, mais sans prétendre arriver à la

1. « Sapit hoc scriptum aliud longe ingenium et dicendi genus... » Bayle, Œuvres, t. IV, p. 162-63. Epistola ad J. ab Almeloveen ; celui-ci avait réédité « Joh. Deckerri de scriptis adespotis pseudepigraphis et supposititiis conjecturæ » (3e édit. Amsterd. 1686, in-12.) ; cf. *ibid.*, t. I, p. 543 et 375. Ajoutons que le P. Lelong était de l'avis de Decker. *Bibl. histor. de la France.*, 2e édit., t. II, p. 649.

2. Renouard, *Ann.*, p. 143.

3. V. Sayous, *Études litt.*, p. 107-110.

4. M. Lenient, dans *La satire en France au XVIe s.*, nomme le *Disc. merv.* « un libelle atroce », et il estime que cette longue énumération de griefs développés avec la prolixité d'un chroniqueur paraît mieux convenir à l'historiographe Jean de Serres. » (T. II, p. 10.)

5. V. une « lettre » signée *Mossman* dans le *Bulletin de l'Alliance des Arts*, publié sous la direction du bibliophile Jacob. Mars 1844.

6. L. Feugère, *Essai*, p. 103 et suiv.

certitude. Nous espérons du moins que notre discussion aura ce résultat de remettre sous son vrai jour et dans son milieu une œuvre intéressante, qui jusqu'à présent a été mal comprise.

Montrons d'abord que, contrairement à l'opinion de Sayous, le *Discours* sur Catherine a pu être écrit, *pour le fond*, par un protestant. Nous examinerons ailleurs[1] et de plus près *la forme*, c'est-à-dire le style de l'ouvrage.

Indiquons seulement ici quelle en est la composition. Le discours comprend, outre un prologue, trois parties : 1° la jeunesse de Catherine, et les années qu'elle passa en France comme dauphine et comme reine jusqu'à la mort de Henri II (1559) : cette partie vaut surtout par les portraits qui s'y trouvent dessinés ; 2° le récit dramatique, mais exact et assez détaillé, des troubles depuis la conjuration d'Amboise (1560) jusqu'à la mort de Charles IX ; cette partie est de beaucoup la plus longue. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, triomphe atroce et inutile de Catherine, elle est obligée de soutenir la lutte contre le duc d'Alençon, qui s'est mis à la tête des honnêtes gens. Elle fait instruire le procès de Coconas et de La Mole, tient sous bonne garde Monsieur le duc et ose mettre la main sur trois maréchaux de France[2]. L'histoire s'arrête au lendemain même de la mort de Charles IX. (31 mai 1574.) Catherine « se va mettre dedans Paris au Louvre avec ces pauvres Princes, et fait griller fenestres, redoubler gardes, de peur qu'ils ne soyent delivrez : bref, retient le gouvernement du royaume, et s'en fait appeler Régente »[3]. Elle attend l'arrivée du roi de Pologne.

Ici le *Discours* reprend sur une longue dissertation (3e partie) au sujet de la loi salique et des « pernicieux gouvernemens des femmes en France. » L'auteur s'efforce de démontrer que la régence « a été usurpée à faux titre » par la reine mère.

Cette troisième partie (ou cet épilogue) se termine par une adjuration véhémente que l'auteur adresse « aux Princes du sang », au peuple de France et nommément à vous, Messieurs de Paris, dont la ville est la capitale de ce royaume[4] ». Il faut que tous se lèvent et délivrent les princes et seigneurs que la reine tient enfermés.

Le *Discours* conclut donc sur un appel aux armes. Notons ce point. Il est évident que l'auteur est avec le parti des « politiques ».

1. Dans notre 1re partie ; la comparaison du *Disc. merv.* avec l'*Apologie pour Hérodote* et les *Dialogues* s'impose à nous, et elle nous fournira d'utiles indications.
2. François de Montmorency, son frère Damville et Artus de Cossé.
3. *Disc. merv.*, p. 82-83.
4. *Disc. merv.*, p. 103, 104.

Il ne va pas cependant jusqu'à réclamer la royauté pour le duc d'Alençon pour lequel certains de ses partisans nourrissaient peut-être cette ambition. Il reconnaît formellement que l'autorité du feu roi est « escheue au roy de Pologne, son successeur [1] ». Mais ce qu'il ne veut pas qu'on endure plus longtemps, c'est que Catherine, ayant usurpé la régence, gouverne au nom d'un roi qui est absent. Si on lui laisse aujourd'hui le pouvoir, il est trop certain qu'elle le gardera demain. « Si elle fait semblant d'en laisser la charge au Roy de Pologne, le bouchon sera changé, mais nous boirons tousjours d'un mesme vin [2]. » L'auteur est donc attaché au droit légitime; mais il se défie de la faiblesse du nouveau roi parce qu'il connaît trop sa mère.

Or le *Discours* était composé, et même il avait paru avant que Henri III ne fût revenu en France [3] : il s'attardait aux fêtes somptueuses qui lui étaient offertes en Italie, où il conférait encore avec le duc de Savoie. Le manifeste arrivait à un moment tout à fait critique et son retentissement devait être d'autant plus fort. Que ce soit un politique ou un huguenot qui l'ait écrit, l'auteur a tenté de peser, par un coup adroitement porté, sur les événements. L'œuvre n'a donc pas été seulement dictée par une haine qui sans doute aurait suffi pour animer la satire; elle a servi une combinaison politique très précise et très arrêtée.

Est-il nécessaire que ce manifeste en faveur du parti des politiques ait été écrit par l'un d'eux ? Encore faudrait-il qu'il se fût trouvé dans leurs rangs un écrivain d'une trempe singulière. On a mis en avant le nom de Pierre Pithou : il est vrai qu'en écrivant le *Discours à Monsieur d'Aubray* pour la *Satire Ménippée*, Pithou a fait preuve, lui aussi, de qualités analogues à celles que nous voyons dans le *Discours sur Catherine* : toutefois avec une éloquence plus sobre et une raillerie plus contenue. Il nomme Catherine « la bonne dame, la bonne mère » et ce mot lui suffit. Pithou était certainement de cette école politique, qui souhaitait que le pouvoir royal s'affermît en revenant aux traditions françaises et en s'arrachant à l'influence des Italiens ou des Espagnols. Mais il était très ami de la paix qu'il disait préférer à tout [4]. Esprit froid et pondéré, il n'aurait pas ainsi

1. *Disc. merv.*, p. 85.

2. *Disc. merv.*, p. 91.

3. Henri III passa par Lyon en sept. 1574 (v. l'Estoile). Renouard ne se trompait pas en pensant que le *Discours* est postdaté et qu'il parut en 1574 : le fait nous est prouvé par le témoignage de Estoile (v. plus loin).

4. Sur P. Pithou, v. la notice de Hoefer (*Nouv. Biographie*, Didot), et l'édition de *la Satire Ménippée*, par Ch. Labitte (Charpentier).

poussé la satire jusqu'à l'extrême violence, et peut-être aurait-il reculé devant la brutalité de certains détails que nous lisons dans le *Discours sur Catherine.*

On a insisté sur ce fait que Pithou, au moment où Charles IX mourait, venait de retourner au catholicisme — qu'il n'était donc ni pour les réformés, ni cependant contre eux — et que les sentiments de tolérance et de neutralité religieuse qu'il devait avoir étaient justement ceux que manifeste l'auteur du *Discours merveilleux* [1]. Mais d'abord c'est attacher trop d'importance à un état d'esprit tout à fait personnel, et que d'ailleurs on ne fait que supposer. Ensuite, il n'était pas nécessaire d'être un transfuge de la Réforme pour être un tolérant ! Si la neutralité religieuse était la première raison d'être, la grande chance de succès du parti des politiques, ne pouvait-elle pas non plus se rencontrer chez les huguenots ? Que demandaient ceux-ci, sinon de pratiquer librement leur religion, à côté des catholiques ? Ni Bèze, ni Duplessis-Mornay ne souhaitaient de voir s'éterniser la guerre civile ; aussi pensaient-ils qu'ils faisaient sagement en prêtant leurs concours au parti des Montmorency : les ennemis de la régente devenaient leur alliés naturels. De ce côté était aussi leur politique.

Allons plus loin : rien n'empêche qu'un protestant sincère ait écrit le manifeste. On se tromperait lourdement [2] si, prenant certaines expressions à la lettre, on y lisait du mépris, ou du dédain, ou seulement de l'indifférence à l'égard des réformés. Nous y sentons, au contraire, plus même que de la sympathie : la pitié profonde pour les persécutions qu'ils subissaient. Dans ces passages mêmes où l'auteur affecte de parler au nom des catholiques modérés et des philosophes, il semble qu'il songe à défendre la liberté d'une autre foi qui est la sienne. Seulement il le fait de la façon qu'il croit habile : il lui suffit de prêcher à tous la tolérance. « Faloit-il tuer artisans, vieillars, femmes, enfans... meus seulement du desir de leur salut à suivre une autre religion ? [3] »

De temps à autre il dit « nous autres catholiques [4] », et il parle comme s'il était un grand seigneur de la suite des Montmorency ou des Guise [5]. Mais l'émotion dont il est touché, en voyant couler

1. C'est du moins ce qu'a voulu dire Mosman dans sa lettre un peu hâtivement écrite.
2. Comme l'a fait Mosman.
3. *Disc. merv.*, p. 57.
4. *Ib.*, 97.
5. *Ib.*, 99.

« le sang de ses frères » et des plus humbles [1], contredit le ton qu'il veut prendre.

Enfin, cet homme qui affecte de rester neutre entre les deux partis, comme si les luttes religieuses lui étaient indifférentes, reproche fortement à Catherine qui était, elle, « de races d'atheistes, nourrie en atheisme » d'avoir « rempli d'atheïstes le royaume et spécialement la cour de France. » Et il ajoute : « Or est-ce moins de mal d'errer en une religion que de n'en avoir point du tout, et faillir en un article qu'en toute la foy [2] ». Donc, il croit. Il veut que l'on reconnaisse « quelque différent de religion qu'il y ait entre nous, que neantmoins nous sommes tous François, enfans legitimes d'une mesme patrie, nés en un mesme royaume, sujets d'un mesme roy [3] ». Or la tolérance qu'il prêche, à qui doit-elle tout d'abord profiter, si ce n'est aux huguenots ? Il blâme encore Catherine de leur avoir donné des espérances qu'elle se promettait de ne pas réaliser : « elle se fait recommander à leurs Eglises et Consistoires, leur fait livrer argent pour les frais des voyages des Ministres arrivans de toutes pars au Colloque de Poissi etc. » Et il conclut : « je laisse juger à tout bon catholique quel acte estoit cestuy-ci veu que les Huguenots avoyent tousjours esté condamnez par les Rois precedens, et n'avoyent point encor obtenu d'edict, par lequel leur fust permis de vivre librement en leur religion [4]... ».

Mais faut-il lire ici une réprobation de la Réforme? N'est-ce pas tout simplement un argument *a fortiori*, pour montrer la profonde dissimulation de Catherine? Or les huguenots ne pouvaient pardonner à la reine mère de les avoir à ce point dupés. L'édit de janvier (1562) en leur donnant libre exercice de leur religion « par les fauxbourgs de toutes les villes du royaume... a esté le fondement que depuis ils ont bien sceu retenir pour se justifier de toutes les guerres civiles [5]. » Cette phrase reconnaît, il est vrai, la part qu'ils ont prise aux guerres, et comment la nier? Encore l'auteur plaide-t-il les circonstances atténuantes, en rejetant toute la responsabilité du mal sur Catherine.

Dans d'autres passages, il laisse encore plus nettement percer ses sympathies. Il est pour le prince de Condé contre son

1. *Disc. merv.*, 99.
2. *Ib.*, 94.
3. *Ib.*, 101.
4. *Ib.*, p. 21.
5. *Ib.*, 23.

frère Antoine de Navarre auquel il reproche d'avoir abandonné son parti (c'est-à-dire ici le parti des protestants)[1]. Poltrot a tué le duc de Guise au siège d'Orléans « de la façon que chacun scait ». Catherine « fait tirer Poltrot à quatre chevaux, lui ayant fait dire ce qu'elle voulut, et attribuer je ne scais quelles confessions, afin de couvrir plus finement ses desirs[2]. » Si odieux que fût l'assassinat du duc de Guise, Catherine de Médicis ne fut pas la seule à s'en réjouir. Si nous en croyons l'attribution, assez vraisemblable, de certains factums du temps[3], c'étaient même là les sentiments particuliers de H. Estienne.

Mais voici qui prouve jusqu'à l'évidence que l'auteur supposé[4] du *Discours* est un huguenot. C'est qu'à la suite de la 2e édition il publie deux lettres et une pièce de vers : *la sympathie entre Catherine et Jézabel* qui sont franchement dans le ton de la littérature protestante[5]. Si la première lettre n'a pas été écrite par lui, elle est à coup sûr d'un calviniste qui ne déguise pas ses sentiments[6]. La seconde est certainement de l'auteur même du *Discours* qui reprend la parole comme s'il répondait à quelque riposte[7]. Il ne manque pas de revenir sur l'impiété de Catherine « qui fait prescher l'atheisme », et qui est « de la légion de Satan ». Très habilement, il va jusqu'à l'accuser d'avoir un instant songé à frustrer Henri III : insinuation faite pour détacher le roi de sa mère, et d'autant plus curieuse que cette lettre est écrite à la fin

1. *Disc. merv.*, 27.
2. *Ib.*, 29.
3. V. dans Renouard, *Ann.*, p. 130. « Petri Montauræi Rondæi Poltrotus Mereus. Genevæ. Henricus Stephanus 1567. » Pièce attribuée à tort à Turnèbe : elle est vraisemblablement de Henri Estienne. V. aussi dans Renouard, *Ann.*, p.133 : « Remonstrances du Prince de Condé au Roy Charles IX, du 23 août 1568. Avec la protestation et le récit du meurtre perpétré en sa personne le 13 mars 1569. » « Cette pièce et sa traduction latine sont attribuées à H. Estienne et paraissent sorties de ses presses. »
4. Celui qui prend la parole, comme s'il était l'unique auteur.
5. C'est l'auteur lui-même qui présente ces deux lettres et ces vers au public. V. *Disc. merv.*, p. 123, *au lecteur salut*.
6. Il est dit que cette lettre « a esté imprimée ci-devant » et écrite au lendemain de la mort de Henri III. Elle est adressée « à la roine mère par un sien serviteur » et signée D. V. (de *Villemadou*, suivant l'Estoile; mais c'est un pseudonyme). L'ironie des consolations adressées à Catherine s'unit à un style religieux et biblique qui nous paraît convenir plus à Th. de Bèze qu'à H. Estienne ou qu'à Gentillet ; encore ce ton grave se retrouve-t-il plus d'une fois dans l'*Apologie pour Hérodote*. L'auteur de la lettre parle avec émotion de la « Bible en françois » dont la lecture, autrefois « agréable au feu roy François », fut déclarée « dangereuse » par Henri II ; « mesme qu'il n'appartenoit aux femmes telle lecture ».
7. Cette deuxième lettre est aussi adressée à la reine mère, et écrite « depuis les massacres de l'an 1572 ». — La 3e édition (v. notre bibliogr.) donne la date du 11 décembre 1576.

de 1576, et qu'on n'a pas encore renoncé à ébranler le crédit de Catherine. — On s'acharnait contre elle : et la reine-mère savait bien d'où venait l'attaque : « elle se faisait lire sa *vie*, dit l'Estoile, riant à gorge déployée, — ajoutant que « s'ils lui en eussent communiqué devant, elle leur en eust bien apris d'autres qu'ils ne sçavoient pas et qu'ils y avoient oubliées... » et « dissimulant à la florentine le mal talent qu'elle en avoit et couvoit contre les Huguenots [1]. » Le cardinal de Lorraine ne s'y était pas trompé non plus : « Les mémoires des Huguenots, disait-il en parlant du *Discours merveilleux*, ne sont pas tousjours bien certains; mais de ce costé-là ils ont bien rencontré [2]. » Les contemporains, disons mieux, les intéressés avaient donc compris, comme nous le faisons, le sens véritable du livre.

Cette alliance des réformés avec les politiques, Bèze l'avait en fait réalisée; elle se poursuivit après l'avènement de Henri III, pendant toute la guerre que soutint le duc d'Alençon dans le midi de la France et qui se termina par la paix de *Monsieur*, signée à Beaulieu, en 1576. Or, cette même année, paraissait, en même temps que la 2e édition du *Discours merveilleux*, le livre d'Innocent Gentillet contre Machiavel [3], avec une dédicace significative à ce même duc d'Alençon « fils et frère de roy ». On le nommait le « fatal libérateur » suscité par Dieu pour délivrer la France « de la sanglante et barbare tyrannie des estrangers ». L'auteur, qui cette fois encore ne se nommait pas, parle dans cette préface des malheurs de sa patrie, il adjure la noblesse de France de favoriser le prince avec les mêmes termes que nous lisons dans la péroraison du *Discours* sur Catherine. Seulement cette fois pas un mot sur la reine mère, pas un mot non plus sur le roi régnant : il semble que Henri III n'existe pas. Dans le cours de l'ouvrage, l'auteur est très loin de cacher sa foi religieuse, il est franchement pour la Réforme. Mais en traitant de l'importance de la religion dans l'État, il apporte cet esprit de large tolérance qui anime la relation historique du *Discours merveilleux*. Il va jusqu'à soutenir que « la Religion catholique et Reformee ne sont qu'une mesme Religion » qui doit être appelée « chrestienne », malgré « quelque diversité en l'intelligence d'aucuns poincts [4] ». Il ne s'en élève pas moins avec

1. *L'Estoile*, t. I, p. 27.
2. *L'Estoile*, *ibid.*
3. « *Discours sur les moyens de bien gouverner... contre Nicolas Machiavel Florentin* 1576 », sans lieu ni nom d'auteur. Il paraît établi que l'auteur de ce livre était I. Gentillet. V. notre bibliographie.
4. *Discours contre Machiavel*, p. 119.

force contre « l'Église romaine et sa corruption [1] ». En répondant à Machiavel, il s'attarde trop sans doute à des exemples tirés de l'histoire grecque ou romaine; mais invinciblement sa pensée se reporte sur les guerres récentes, sur le massacre de l'an 1572; il déplore la fatalité des représailles, et « ceste guerre qu'à leur tour font les morts pour se venger [2]. »

Innocent Gentillet, membre du parlement de Grenoble, était venu précisément à Genève vers 1572, quittant le Dauphiné, bouleversé par les guerres de religion. A Genève il publia, outre cette réfutation des doctrines machiavéliques des ouvrages en faveur de la Réforme [3]. On l'appelait l'oracle de la jurisprudence, et il était surtout versé dans le droit politique. C'est à lui plutôt qu'à H. Estienne que nous attribuons la dissertation sur la loi salique placée dans le *Discours merveilleux*, et tout au moins le canevas du récit des guerres civiles.

Dans la 2e lettre de l'édition de 1576, l'auteur donne à entendre que Catherine de Médicis avait contre lui de mauvais desseins : il en fut averti en passant à Lyon par deux *très bons catholiques*, et il insiste sur le mot « deux honnestes et scavans catholiques », et « qui savent plus de vos nouvelles et de l'estat tragique de la cour que ne font tous les huguenots de France [4] ».

En venant de Grenoble ou en y retournant, Gentillet avait pu passer par Lyon. Henri Estienne s'y rendait aussi de temps à autre pour les affaires de son imprimerie [5]. A Lyon les réformés trouvaient une sécurité relative.

1. *Discours contre Machiavel*, p. 230.

2. *Ibid.*, p. 468. Ici l'auteur rend un hommage éloquent à l'amiral de Coligny.

3. « Apologia pro christianis Gallis religionis reformatae. Genève, 1578 ». V. la mention de ses autres ouvrages dans Hoefer Bibl. gén. . Sur la biographie, v. Bayle, *Dict. hist.*; Lelong, *Bibl. hist.*, et Haag, *la France protestante*.

4. Il ajoute « qu'il y a 29 ans, il a esté courtisan, sans courtisaner, ou suivi l'art militaire » *ou qu'il a suivi?* . Cette date nous reporte en 1547. Il ajoute qu'en 1576, il n'ose rentrer en France. Notons qu'à cette époque P. Pithou s'y trouvait, et qu'enfin Pithou, né en 1539, n'aurait eu que huit ans en 1547. Il est possible que dans ces détails il y ait une certaine part de fiction. Mais si le signataire de la lettre est Gentillet, il rentra cependant en France, cette même année, après la conclusion de la paix à Beaulieu qui accordait aux protestants le libre exercice du culte dans toutes les villes du royaume, excepté Paris. I. Gentillet, qui était le protégé du duc de Lesdiguières, fut élu en 1576 président de la Chambre mi-partie du Parlement de Grenoble. Dépouillé de sa charge en 1585, il fut de nouveau forcé de se réfugier à Genève.

5. Nous le savons par sa correspondance; v. plus loin le *Procès des Dialogues* et cf. les deux lettres françaises que nous publions en appendice. Rappelons que la librairie jouissait à Lyon d'une liberté fort grande, et que la censure n'y fonctionnait pas comme à Genève. Lyon avait été de 1560 à 1563 aux mains des protestants. Si depuis la répression de Charles IX ils n'y avaient plus la liberté du culte, du moins la ville était-elle restée pour eux un asile assez sûr.

Or, « en ce temps (en 1574), dit l'Estoile, la vie de la Roine-mère imprimée, qu'on a depuis vulgairement appelée la vie Sainte Katherine, court partout. Les caves de Lyon en sont pleines ». Que le livre ait été imprimé à Genève par les presses de H. Estienne et envoyé à Lyon, cela paraît très vraisemblable [1]; aussi l'a-t-on désigné comme l'auteur responsable. Ensuite la vigueur d'une pareille attaque a fait naturellement penser à l'*Apologie pour Hérodote*. Et de fait, la partie satirique du *Discours* et notamment les portraits ont une couleur et un relief qui dépassent le talent dont I. Gentillet a donné la mesure dans sa réfutation un peu terne et trop prolixe du machiavélisme. C'est là, croyons-nous, la part qui revient à Henri Estienne [2].

Reste à examiner pour quel motif, s'il était l'un des auteurs du *Discours sur la Vie de Catherine de Médicis*, il a renié cette œuvre dans la préface de sa *Précellence* : cette question nous amène naturellement à la seconde partie de notre histoire, c'est-à-dire au séjour d'Estienne à la cour de Henri III.

1. V. notre bibliographie.
2. Quant à la traduction latine du *Discours merveilleux* qui en fut donnée dès 1575 et qui suit fidèlement le texte de la première édition, elle ne saurait nous renseigner. A cette époque, H. Estienne écrivait en latin une prose facile et élégante, dont la qualité moyenne n'a rien de caractéristique. Il en était de même pour Gentillet.

V

PUBLICATION DES « DIALOGUES DU NOUVEAU LANGAGE » (1578)

SÉJOUR DE HENRI ESTIENNE A LA COUR DE FRANCE (1579)

Pour échapper à la censure, H. Estienne se réfugie en France. — Comment s'explique l'accueil que lui fait Henri III. — Le roi grammairien. — Estienne admis à l'Académie du Palais. — *La Precellence du langage françois*, 1579. Il essaye d'atténuer l'effet produit par ses *Dialogues*, sans renoncer à sa lutte contre l'italianisme. Il se croit obligé de désavouer publiquement toute participation au *Discours merveilleux*. — Autre ouvrage composé sur l'ordre du roi : parallèle d'humanistes italiens et français. — H. Estienne courtisan ; ses relations avec les Italiens de la cour.

La publication des *Dialogues du nouveau langage* valut pour la troisième fois à Henri Estienne les rigueurs de la censure. Il est permis de juger de cette affaire assez compliquée par les pièces d'archives qui ont été produites[1] ; nous trouverons d'autre part dans la correspondance de notre auteur un supplément d'informations[2]. Disons tout d'abord que l'affaire des *Dialogues* se coupe en deux parties très distinctes : le mauvais vouloir de la censure éloigne Henri Estienne de Genève et l'amène à Paris ; il y publie la *Précellence*. Après une année d'absence, Estienne rentre à Genève, et c'est alors seulement que commence le véritable procès. Quelles furent les raisons de la faveur si nettement marquée par Henri III au calviniste et à l'adversaire de l'italianisme, c'est là un problème assez curieux pour que nous cherchions à nous l'expliquer.

Une lettre de H. Estienne adressée de Genève à Crato de Craftheim et datée du 29 août 1577, le montre occupé à différentes publications[3] ; mais il n'y est pas question des *Dialogues* qu'il va cependant demander l'autorisation d'imprimer ; le 25 novembre, les Registres

1. V. l'édit. de M. Ristelhuber, t. I, l'introduction.
2. V. les *Lettres latines* publiées par Passow.
3. V. *Passow*, lettre XVII.

du Conseil portent que son livre (c'est-à-dire le manuscrit) a « esté veu par M. Varro » et le 6 décembre « qu'il a présenté aultre requeste pour lui permettre l'impression de son livre touchant le *nouveau françois*; a esté arresté que on le luy permet, estant corrigé par ledict s^r Varro [1] ». Mais si les corrections furent faites, Estienne n'en tint pas grand compte : il imprime son livre, le fait paraître au commencement de 1578, sans faire mention sur le titre ni du lieu, ni de la date, ni du nom de l'auteur, et l'envoie à la foire de Francfort; c'est ce que nous apprend une autre lettre à Crato, datée du 27 août 1578 [2], lettre évidemment écrite de Genève. Estienne y dit aussi qu'il a été récemment à Lyon et qu'il y a vu tout le monde incertain plus que jamais des projets du roi de France. « Ce qui du moins est sûr, c'est que des levées de troupes se font presque partout en France; mais seulement, dit-on, pour être envoyées en Flandre, où maintenant se trouve le frère de notre roi. C'est le bruit courant, mais j'y crois peu. » Plus que jamais Estienne est préoccupé des affaires de France.

Sur ces entrefaites, le Conseil s'est ému de la publication des *Dialogues* : il constate que le livre « est beaucoup plus augmenté que l'original, qui fust présenté céans et corrigé, et qu'il y a beaucoup d'inepties et détractions » et il arrête « qu'on luy commande d'apporter céans ladicte minute pour la conférer [3] » (12 sept. 1578). Estienne a-t-il encore passé le mois d'octobre à Genève [4]? Ce qu'il est facile de deviner, c'est qu'il s'est gardé d'obtempérer à l'arrêt du Conseil ou qu'il s'est prêté de mauvaise grâce à ladite collation. En tout cas, redoutant un procès et une condamnation, il quitte la ville et il arrive à Paris à la fin du mois de novembre; cette date est précisée par lui, dans deux lettres successives à son ami Crato [5].

Il est infiniment probable qu'il ne s'est pas rendu directement de

1. Reg. du Conseil; cité par Rist., *Dial.*, t. I, p. XVIII.

2. *Passow*, lettre X : « ad has nundinas (ad quas proficisci non potui) nihil mitto aliud quam libellum Gallicum, adversus innovatores sermonis Gallici a me conscriptum. »

3. V. Rist., *Dial.*, I, p. XVIII.

4. La contestation survenue entre J. de Serres et lui, et portée devant le Conseil (10 et 13 oct.), laisse supposer qu'il était à Genève à cette date. M. Rist. admet qu'il a pu se faire représenter devant le Conseil par un avocat; je ne le crois pas. L'absence d'Estienne dont il est question dans la requête du 13 oct. aura été de courte durée.

5. *Passow*, XXI, 23 mars 1579 : « il est depuis plus de quatre mois à Paris »; cf. *ib.*, XXVII, 31 juillet 1579 : « il est à Paris depuis plus de 9 mois». Ces textes ont échappé à la vigilance de M. Ristelhuber.

Genève à Paris. Il a dû s'arrêter quelque temps à Lyon pour s'informer exactement de la situation politique et s'assurer qu'il pouvait aller plus loin, sans être inquiété. Peut-être même, dès son arrivée à Lyon, avait-il fait pressentir par quelque personnage de ses amis, les dispositions du roi à son égard. Car enfin il faut bien admettre ce premier point : c'est que Henri Estienne, après tout ce qu'il avait écrit (à ne s'en tenir même qu'à l'*Apologie* et aux *Dialogues*), ne s'est pas hasardé à revenir en France sans garanties, et qu'une fois à Paris il ne s'est pas présenté subitement à la cour, sans avoir été fortement recommandé aux bonnes grâces de Henri III. L'intervention d'un ou plusieurs tiers, et non des moins influents, est ici réclamée par les faits [1]. Ajoutons que les craintes qu'Estienne avait encore, au mois d'août de cette année, sur les projets du roi à l'égard des protestants, avaient dû se dissiper ; n'était-il pas vraisemblable que le roi tiendrait les engagements de cette paix de Bergerac qu'il se plaisait à nommer sa paix [2]. D'autre part, les négociations commencées avec les Ligues suisses et qui devaient se conclure l'année suivante à Soleure, indiquaient les dispositions favorables de la cour de France à l'égard de la république de Genève [3].

A l'intérieur, Henri III pratiquait encore une politique de bascule entre les trois partis auxquels il avait à faire face : les politiques soutenus par son frère, les huguenots et la Ligue dirigée par les Guises. Au mois de février 1579, la reine mère va trouver le roi de Navarre à Nérac pour cimenter avec lui la paix. La guerre dite

1. Rappelons, à titre d'indication, qu'Estienne était en relations suivies avec H. de Mesmes, A. de Thou, J. Ant. de Baïf. Mais il avait auprès du roi un avocat plus immédiat et plus influent, Pomponne de Bellièvre, auquel il avait dédié le *Conciones* de 1570 (v. plus haut.) Il n'est pas douteux non plus que Pomponne n'ait recommandé H. Estienne à son frère, Jean de Bellièvre, seigneur de Hautefort, qui lui avait succédé en 1573 dans le poste d'ambassadeur auprès des Ligues suisses. Or Jean de Bellièvre fit en France un séjour prolongé de 1577 à 1578, pendant lequel il obtenait tous pouvoirs pour négocier le traité de Soleure. (V. H. Aubert, dans *Pages d'histoire*, etc, *Documents relatifs au traité de Soleure*.)

2. La paix de Bergerac, 1577, ratifiait la paix signée à Beaulieu en 1576 et qu'on avait appelée la *paix de Monsieur*. (Cf. Davila, *Histoire des guerres civiles*, trad. française, Amsterdam, 1757.)

3. Il s'agissait de défendre Genève contre le duc de Savoie et de maintenir en Suisse l'influence française. (V. Aubert, ouv. cité.) Catherine de Médicis sera sur ce point tout à fait d'accord avec son fils. (V. dans Aubert, p. 327, sa lettre à de Bellièvre, datée de Lyon, 6 oct. 1579.) Mais si la « question extérieure » reste très distincte des « affaires intérieures », le rapprochement de la cour de France et de Genève rend à certains égards plus explicable l'arrivée à Paris de Henri Estienne, le protégé des Bellièvre. Comme nous le verrons plus loin, H. Estienne paraît avoir joué un rôle officieux dans les négociations de ce traité de Soleure.

des *amoureux* éclatera à la fin de cette année, mais ne sera qu'un accident qui ne remettra pas tout en question. Le Béarnais, battu par Biron, acceptera le traité de Fleix (1580). Ce ne sera qu'à la mort du duc d'Anjou (1584) que la Ligue se réveillera, en visant d'ailleurs plus directement le roi que les protestants, et c'est alors que Henri III, en espérant la diriger, accentuera son zèle pour la religion catholique[1]. Mais il faut arriver jusqu'au milieu de l'année 1585, jusqu'à l'édit de Nemours, pour que les libertés accordées aux protestants soient à nouveau révoquées. Or c'est à ce moment précis que Henri Estienne quittera la cour et Paris; et, pour en revenir à son premier séjour de 1579, nous voyons qu'il s'explique d'abord par cette trève des partis qui fut relativement longue.

Mais en outre, la raison même de l'accueil qu'Estienne a reçu de Henri III, nous est donnée par le caractère et par la tournure d'esprit de ce prince, par ses goûts de littérateur et de grammairien : le copiste, intelligent d'ailleurs, des élégances italiennes, l'homme de plaisirs et de débauches, le dévot grimaçant se piquait aussi de beau langage, et c'est en cela peut-être qu'il était le plus sincère.

« Il s'était mis au latin, se faisant lire la grammaire [2] et apprenant à décliner : sur lequel mot qui sembloit présager la déclinaison de son Estat », Estienne Pasquier, avocat général en la chambre des comptes, écrivit une épigramme latine qui fit grand bruit [3]. Mais le roi grammairien fut aussi le protecteur de l'Académie du Palais [4], l'ancienne académie de poésie et de musique fondée par

1. Dans son « discours sur les troubles de France de l'année 1585 », le Tasse rappelle que le roi avait commencé à se donner aux plaisirs et aux délices à Venise ; que revenu en France il prêta l'oreille à un accord avec les Huguenots (pour le Tasse ce sont « les suppôts du diable, les ennemis du Christ »).

2. « Par Doron qui fut depuis conseiller au grand conseil ». V. l'Estoile, édit. Lenglet-Dufresnoy, 1744, p. 142. Tout ce passage a été ajouté au texte primitif de l'Estoile et tiré des *Lettres de Pasquier* (t. II, p. 483). Cf. l'Estoile, edit. des Bibliophiles, t. I p. 93-94 (nov. 1575.)

3. Gallia dum passim civilibus occubat armis,
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet media Rex noster in aula.
Dicere jamque potest vir generosus : Amo.
Declinare cupit, vere declinat at ille :
Bis rex qui fuerat, fit modo grammaticus.

4. V. l'*Académie des derniers Valois*, par Ed. Frémy. A cette aïeule de l'Académie française, M. Frémy a consacré tout un livre où il a tiré un excellent parti du très petit nombre de documents que l'histoire lui fournissait. V. Pasquier, *Lettres*, t. II, p. 483, et d'Aubigné, *Hist. universelle*, livre II, ch. 20, éd. 1606, p. 184.

Jean-Antoine de Baïf en 1570 et réorgarnisée par Guy du Faur de Pibrac en 1576; présidée par Henri III, elle siégait au Louvre, quand elle ne suivait pas le roi au château d'Ollainville [1]. Si parmi les « académistes » les plus assidus, outre Baïf « l'entrepreneur », on comptait Ronsard, Desportes, secrétaire ordinaire de Henri III, Blaise de Vigenère, autre secrétaire du roi, les Italiens Corbinelli et Delbene [2], nous savons à coup sûr que Henri Estienne fut admis aux séances.

Avant même d'arriver à la cour, il avait, dans un passage de ses *Dialogues du nouveau langage*, fait une allusion transparente à cette Académie. C'est à propos des mots tirés du grec. Philausone avertit Celtophile que quelques-uns de ses compagnons et lui se plaisent à en forger eux-mêmes et qu'ils s'en servent comme d'un jargon entre eux « pour n'estre point entendus » ; sur quoi l'autre lui demande : « Mais à ce que je puis comprendre, vous faites ensemble comme une petite académie! — Oui ». Et plus loin Celtophile ajoute : « et vous prie dès maintenant que quand je seray à la cour vous faciez tant envers vos compagnons, que je sois reçu en l'Académie [3]. » — Ce n'est pas à dire que tous les académistes parlassent ce jargon grec, que seuls pouvaient se permettre les savants de la compagnie; mais il s'en trouvait dans le nombre qui étaient des hellénistes ou des hellénisants comme Antoine de Baïf et comme Amyot. Et si nous voulions reprendre la liste de M. Frémy, auquel ce passage des *Dialogues* a échappé, nous en trouverions beaucoup d'autres : Jean Dorat, Rapin, Florent Chrestien qui avait été à Genève l'élève de Henri Estienne [4], Joseph Scaliger, Louis le Roi, etc. En demandant avec une moitié d'ironie son admission à l'Académie, Estienne se doutait-il qu'il allait y entrer aussitôt? Mais lui, le grand helléniste, n'y parlera point le jargon grec; il ne cédera pas davantage au goût du néologisme italien : il y viendra défendre avec résolution les vraies traditions de la langue française. Les discussions mêmes qu'il provoquera dans la docte assemblée élèveront le ton académique... ou académiste au-dessus des allégories

1. V. *les Poésies d'un Florentin à la cour de France au XVIe siècle, Bartolomeo Delbene*, par C. Couderc. Nous aurons encore l'occasion de nous appuyer sur ce travail si intéressant pour l'histoire de l'italianisme à la cour de Henri III.

2. Pour remplir le cadre des académistes, M. Frémy a groupé d'une façon ingénieuse et dramatique les littérateurs les plus connus de l'époque.

3. *Dial.*, II, 208 et suiv.

4. A ce que dit Teissier, II, 243, d'après le *Scaligerana*. Fl. Chrestien fut étudiant au Collège de Genève (v. Ch. *Borgeaud*, article cité), et c'est sans doute pendant son séjour dans cette ville qu'il alla demander des leçons de grec à H. Estienne.

scolastiques et des distinctions alambiquées. On s'arrêtera pour un temps de discourir sur les *vertus intellectuelles* et *morales*, sur *l'âme végétative* ou *sensitive* [1] : le parallèle des humanistes italiens et français et la qualité de leur style latin; la supériorité de l'une ou de l'autre de ces deux langues modernes : le français et l'italien, c'étaient là des questions qui ne se poseraient plus aujourd'hui mais qui étaient vivantes au XVIᵉ siècle, faites pour soulever les contradictions et pour réveiller l'attention du royal protecteur de l'Académie. De ces discussions il sortit deux livres qu'Estienne publia sur la prière formelle de Henri III ; un *Recueil de lettres latines* dont nous dirons un mot plus loin, et une œuvre originale : la *Précellence du langage françois.*

Henri Estienne eut donc l'habileté d'intéresser et de flatter dans son amour-propre le roi grammairien qui se croyait aussi un orateur ; il en avait la réputation. Tout en faisant la part des exagérations obligées de ses panégyristes, il est acquis que Henri III s'exprimait en public avec une grande facilité et une certaine élégance ; il parlait « purement et disertement [2] ». D'Aubigné luimême le nomme « l'un des mieux disans de son siécle [3] ». C'est pour lui, et c'est à sa prière qu'Amyot, son ancien précepteur, composa un « *projet de l'éloquence royale* [4] », court traité, mais substantiel, écrit dans une belle prose, tout à fait digne du traducteur des *Vies de Plutarque*. La précision de certains éloges accordés par Amyot à son royal élève témoigne de leur sincérité : il dit par exemple que Henri III avait une excellente mémoire, secours puissant pour un orateur et pour un roi [5] ; et c'est encore à lui qu'il songe, quand il montre le prince sachant « parler court en temps et lieu » et « usant à propos de quelque mot aigu et de gentille rencontre [6] » ; il rappelle « qu'à son retour de Pologne, le roi fit voir

1. V. les *Discours* publiés par M. Frémy ; mais les plus importants sont encore deux discours de Ronsard, l'un retrouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Copenhague, l'autre tiré de la collection Dupuy (Bibl. nat.). M. Blanchmain les a placés dans le t. VIII de son édit. des *Œuvres de Ronsard* (pages 155 et sq.); il faut y ajouter le discours inédit, écrit en italien par Delbene, dont M. Couderc nous a donné le prologue, ouvrage cité, p. 7 et 8. (V. *ibid.*, p. 20, nᵒˢ XXXV-XXXVII.)

2. *Précell.*, p. 10. Cf. p. 6.

3. *Hist. univ.*, t. III, livre 3, chap. 23.

4. « *Projet de l'Éloquence Royale* composé pour Henry III roi de France, par Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, etc. D'après le manuscrit autographe de l'auteur. » Versailles, Pierres, 1805. L'éditeur nous avertit qu'il a acquis le manuscrit d'Amyot ; mais qu'est devenu ce manuscrit ? Plaquette de 53 pages in-8ᵒ. 15 petits chapitres.

5. *Ibid.*, p. 12.

6. *Ibid.*, p. 14-15.

combien peult la vertu de bien dire à la Seigneurie de Venise et au duc de Savoie [1]... » Les Italiens n'en avaient pas non plus perdu le souvenir. Henri III avait tenu à leur faire son premier discours en français; ensuite il leur parla dans leur langue qui lui était familière [2]. Pour le remercier, on lui adressa un *traité de rhétorique*, écrit en italien [3]; ce fut le pendant du *Projet* d'Amyot. On espérait ainsi placer la langue italienne sous sa protection, et chaque parti voulait le tirer de son côté. Mais l'avantage resta à la langue française, grâce à Henri Estienne.

Déjà, dans ses *Dialogues*, alors qu'il plaidait contre les écorcheurs de l'italien, la cause du bon sens et du bon goût, Estienne avait essayé de mettre le roi de son côté, se refusant à croire que Sa Majesté « prît, comme on le prétendait, un grandissime plaisir à ce vilain escorchement [4] ». Cet appel, il le renouvela devant le roi, et il mit à soutenir la cause une chaleur telle que Henri III le pressa à son tour d'écrire enfin, et sur le champ, le plaidoyer dont il lui avait indiqué les grandes lignes [5]. Lui se sentait pris de court et il regrettait de n'avoir plus sous la main les notes « et instructions » qu'il avait préparées à Genève en vue de ce travail. « Eh quoi? lui dit le roi, est-ce que tu as aussi laissé ta tête chez toi? » Fier d'une telle insistance, Estienne promit. Il craignait d'abord que, succombant sous une trop lourde tâche, il ne devînt la « fable » de la cour. Mais le cœur lui revint : il rassembla toutes ses forces. Il se dit qu'étant à Paris, il y trouverait les livres italiens dont il avait besoin, et qu' « enfin sa mémoire suppléerait le défaut de tous ces mémoires ». Bref « bien peu de jours après luy avoir faict la promesse », il s'en acquitta « sçachant bien que notre proverbe : *qui tost donne deux fois donne*, se vérifie principalement à l'endroit des princes, et specialement des rois [6] ». Le livre de la *Précellence du langage françois* fut écrit et imprimé en trois

1. *Projet de l'Éloquence Royale*, p. 31.
2. V. de Nolhac et Solerti. Chap. V, « e ne disse sua Majesta che per questa prima volta aveva voluto parlar in francese, ma che tutte le altre parleria in italiano come fece poi sempre. » (Relation au Sénat du doge Luigi Mocenigo.)
3. *Precetti di rettorica scritti per Enrico III re di Francia*, pubblicato secondo un manoscritto inedito conservato nella R. Biblioteca Estense, da Camus Giulio, in Modena, Societa tipografica, 1887.
4. *Dial.*, I, 39 et 60.
5. *Mon. musa*, p. 211 et sq. et cf. *Précel.*, 12 et 13. Nous résumons la scène de l'entrevue avec le roi qu'Estienne a longuement racontée dans son poème latin, mais nous prenons aussi quelques détails à la *Précellence*.
6. *Précell.*, 12-13.

semaines [1]. Il parut chez Mamert Patisson « imprimeur du roy », qui avait épousé en 1575 la veuve de Robert, frère de Henri Estienne [2]. « L'espître au roy » signée « de Paris ce XXIII, d'Apvril, M.D.LXXIX », ne manque pas de célébrer « ce précieux don » qui le fait « doublement roy », son éloquence qui est par elle-même « un très honorable tesmoignage » « de la suffisance de nostre langue [3] ».

Voilà donc Henri III devenu non pas seulement le patron, mais, dans cette défense de la langue française, l'allié d'Estienne ; j'allais dire son collaborateur ; du moins l'autre fut assez adroit pour le lui faire croire. Nous reconnaîtrons plus loin l'esprit élevé et hautement français du plaidoyer ; considérons ici le sens plus étroit et purement personnel de cette dédicace de la *Précellence* : elle atteste d'abord le succès des démarches faites par l'auteur pour abriter son passé et sa vie sous la plus haute des protections ; nous le voyons aussi par les confidences qu'Estienne a placées ailleurs, dans son *De Lipsii latinitate* qui parut à Francfort en 1595, comme dans la *Principum monitrix musa*. Il déploya pour arriver à ses fins toutes les ressources de son esprit ; se sentant devenir au milieu de la cour « une moitié de courtisan » (*semiaulicus*), il laissa, quoiqu'il en dise, plier la rigidité de son caractère. La brusquerie de sa parole, qui lui était restée, le servit à propos.

Il voyait le roi très souvent, et il avait avec lui « son franc parler [4] ». Aussi Henri III a-t-il donné d'Estienne ce témoignage « qu'il n'avait jamais rencontré d'homme qui eût autant d'aversion pour ces deux vices habituels des cours : l'adulation et l'hypocrisie [5] ». A son tour, Estienne fait l'éloge du roi, et il rappelle avec quelle élégance et quelle pureté il parlait le français. — « Il y a plus, il étudiait de très près le style des autres. Un jour, à propos d'un livre français qui était de moi, mais où je n'avais pas mis mon nom, il me demanda si je n'en étais pas l'auteur. Je lui répondis que je voulais bien en faire l'aveu à lui seul, mais que je m'étais gardé d'en convenir devant aucun des courtisans. Le roi me répon-

1. *Mon. Musa*, p. 212. « Luna vix orbem suum Ter (credo) junctis cornibus compleverat, Offertur ille quum liber, non qui foret calamo exaratus, sed typorum literis. »

2. V. la notice de Renouard (*Ann.*) sur Mamert Patisson. La veuve de Robert se nommait Denyse Barbé. Patisson étant mort en 1601, elle dirigea l'imprimerie jusqu'en 1604.

3. *Précell.*, p. 3 et 7. *Feugère cite*, p. 3, not. 1, le discours prononcé à l'ouverture des États de Blois (16 oct. 1588).

4. *Lipsii lat.*, p. 208.

5. *Ibid.*, *ib.*

dit par ces mots : « Bien t'en a pris d'avouer, car déjà ton style t'avait dénoncé à mes yeux [1]. » Ce livre écrit en français, par Estienne, mais qu'il n'avait pas signé, et qui excitait si fort la curiosité des courtisans et du roi, était-ce le *Discours merveilleux*? Non ! l'idée d'un pareil aveu est inadmissible, parce qu'à le faire, il y aurait eu trop de témérité pour Estienne, et à l'entendre en riant trop de cynisme pour le roi ! — Et cependant, songeons à ce qu'il y avait de profondément pervers et de lâche dans l'âme de Henri III ! Il n'aimait pas sa mère, et il en subissait impatiemment le joug [2]. S'il ne sut jamais s'en dégager entièrement, du moins essaya-t-il de marquer son indépendance en s'entourant de conseillers qui, d'ailleurs, ne valaient pas mieux qu'elle et lui.

Mais pour en revenir à Henri Estienne, il n'était pas assez politique pour exploiter, s'il en avait eu le goût, les sentiments intimes du roi à l'égard de sa mère. Ce jeu dangereux était l'affaire d'esprits plus souples que le sien. Enfin il avait trop à redouter la versatilité bien connue de Henri III pour s'abandonner à des confidences de ce genre.

Le livre non signé dont le roi lui parlait, c'était donc les *Dialogues du nouveau langage* [3]. Il est vrai qu'il ne fallait pas être grand clerc pour en deviner l'auteur. Est-ce que dans plusieurs passages, Henri Estienne n'y est pas nommé par ses nom et prénom ? Est-ce qu'il ne se met pas en scène, au moins une fois ? Il y est question du *thesaurus* de la langue grecque et du livre de la *Conformité*, et des ouvrages projetés par Estienne ;

1. *Lipsii lat.*, p. 11 et 12. « Quinetiam tam diligens styli quorumdam observator erat, ut cum de quodam libro gallice a me scripto, sed nomen meum haud præferente, interrogasset annon ejus autor essem ; ac respondissem, me hoc ipsi fassurum, quamvis nulli ex aulicis fateri voluissem : illa mea verba his exceperit : *Bene tibi hac confessione consuluisti ; nam te jam mihi stylus tuus prodiderat...* »

2. On le voit par les lettres mêmes de Cath. de Médicis. Cf. t. V, p. 146, 5 oct. 1575. Catherine presse son fils d'écouter ses conseils. — On sait qu'elle ne fut pas consultée sur l'assassinat du duc de Guise, et qu'elle déclara que c'était une faute... Davila reconnait que Catherine finit par devenir suspecte à Henri III, malgré les preuves d'affection qu'elle lui avait données. (*Histoire des guerres civiles*, trad. française, t. II, p. 401 et suiv.)

3. J'écarte absolument l'hypothèse que le livre en question ne serait ni le *Discours merveilleux*, ni les *Dialogues du nouveau langage*. Les autres ouvrages français de H. Estienne portent son nom sur le titre ; et d'autre part il n'a imprimé de livres en français de quelque importance que ceux qui nous sont parvenus. Un livre important peut se perdre, il est vrai ; mais il en reste au moins la mention. La liste où la Croix du Maine a entassé les titres d'écrits qu'il n'avait sans doute pas vus, ou sur l'attribution desquels il s'est trompé, contient plus de pièces détachées que de livres composés ; et parmi ceux qu'Estienne aurait publiés, il n'y en a pas un seul qui se rapporte à notre texte du *De Lipsii latinitate*.

dans le cours de l'ouvrage, ce sont les arguments déjà soutenus dans le livre, signé de lui, en 1565 ! — Soit ! mais les courtisans n'y regardaient pas de si près ; à ceux qui le pressaient trop vivement, il répondait sans doute que précisement l'auteur de ces *Dialogues* s'était arrangé pour donner le change à ses lecteurs. Et enfin, tant qu'un livre n'est pas signé, on a beau en soupçonner l'auteur, il a toujours le droit de se dérober et la ressource de nier. En réservant sa signature, Estienne avait espéré qu'il écarterait les récriminations et les attaques de ceux qu'il raillait. Sans doute la précaution ne l'avait pas empêché d'être traduit, aussitôt l'apparition du livre devant le Conseil de Genève. Ne s'était-il pas dénoncé lui-même en demandant l'autorisation d'imprimer ? Mais, colporté au delà des frontières de l'État de Genève, vendu à Lyon, à Paris ou à Francfort, le livre reprenait cet anonymat que l'auteur avait cru opportun de lui laisser.

Il est clair qu'Estienne se sentit gêné par sa diatribe contre l'esprit et les usages d'une cour dont il était devenu l'hôte. Observons toutefois qu'en malmenant si fort les courtisans, italiens ou « italianisés », il s'était gardé de toucher à la personne du roi ; à cette galerie de portraits qu'il a placés dans les *Dialogues*, il en manque un : c'est celui de Henri III[1]. Sur Catherine de Médicis, pas un mot blessant cette fois, à peine une allusion timide à celle qui avait voulu être « régente de France » au lieu de se laisser nommer « régente en France [2] ». Dans l'*Apologie pour Hérodote*, Estienne s'était montré plus explicite, quand dénonçant déjà l'impiété des courtisans, il écrivait : « Et en quel rang mettrons-nous ceux qui disent : Je croy au roy et en sa mère, et ne scay autre confession de foy [3] ? » Enfin dans ses *Dialogues*, comme nous l'avons dit, Estienne allait jusqu'à faire l'éloge de Henri III ; il se portait garant de son bon goût et le prenait comme juge du débat entre les partisans et les adversaires du nouveau langage. L'aveu qu'Estienne avait refusé aux courtisans, il le fit au roi

1. Il n'y a dans les *Dialogues* qu'un seul passage un peu hardi à l'égard du roi. Estienne rappelle « que les Italiens commencèrent à escrire *Divo Henrico* » alors que les Frances ne s'estoyent pas encore dispensez d'ainsi parler. » (V. *Dial.*, II, 156.) Il fait sans doute allusion aux inscriptions faites en Italie en l'honneur de Henri III. (V. de Nolhac et Solerti, ouvr. cité, passim.) Ailleurs il proteste contre le titre de *majesté* qui n'appartient qu'à Dieu. (*Dial.*, I, 307-312. Cf. *Apol.*, I, 182.) Aussi bien il critique également sa *sainteté*, en parlant du pape. C'est là sans doute un de ces passages contre les *Princes* que le Conseil de Genève condamnera. Cela aura laissé Henri III très indifférent.

2. *Dial.*, I, 314-315.

3. *Apol.*, I, 189. C'était alors pendant la minorité de Charles IX.

d'autant plus facilement qu'il était sûr d'être pardonné ; et si le roi qui savait à quoi s'en tenir l'interrogea, ce fut avec esprit et pour le plaisir de laisser tomber un compliment. Ainsi nous apparaît la scène de tout à l'heure, sous un jour moins dramatique mais plus vrai.

Nous ne faisons pas un crime à Henri Estienne de s'être ainsi joué des courtisans : mais nous prenons acte de ce premier démenti opposé par lui à la rumeur publique, et nous plaçons en regard celui qu'il a imprimé dans la préface de sa *Précellence*, en donnant à entendre qu'il n'avait pris aucune part au *Discours merveilleux*.

« Il ne veut pas, dit-il, poursuivre cette comparaison de notre nation avec celle des Italiens plus avant que ce qui concerne le langage », c'est-à-dire qu'il se gardera d'opposer les mœurs, le caractère et l'esprit des deux peuples ; il laissera de côté la satire, et il ajoute : « tant pour ce que ma plume n'a point accoustumé de se mettre à telles matières qui font tomber en des invectives (encore qu'aucuns m'ayent presté ceste charité de me vouloir faire auteur d'une plus dangereuse, moy pouvant prouver mon alibi de cent lieues loing) [1]... » Nous avons transcrit tout le passage pour faire sentir à quel point cela sonne faux : la première partie de la phrase est à elle seule une dénégation d'écriture, audacieuse et presque stupéfiante. A-t-il donc oublié ce flot d'*invectives* qu'il a répandues dans l'*Apologie pour Hérodote*, et particulièrement ces traits fort méchants qu'il a donnés au caractère des Italiens? Veut-il encore laisser croire que ce n'est pas lui l'auteur des *Dialogues* [2], ou les avons-nous mal lus et n'y est-il débattu que sur les mots nouveaux? — Mais écoutons la parenthèse pour laquelle il est évident que tout ce qui précède a été écrit : dans cette incidente qu'il semble glisser en passant, à quoi se borne-t-il? A invoquer « un alibi », comme ferait un coupable embarrassé de se justifier. S'il s'était senti aussi innocent qu'il le prétend, Henri Estienne n'aurait pas même songé à protester contre une calomnie : ou il l'aurait fait alors plus énergiquement, avec l'accent de la vérité.

1. *Précell.*, 26.

2. Nous admettons avec Léon Feugère, qui le premier a fait la remarque, que « l'invective plus dangereuse » visait le *Discours merveilleux*. Encore cela ne serait-il pas de toute évidence, et pourrait-on croire qu'Estienne a simplement voulu par ce mot désigner les *Dialogues du Nouv. langage*, si dans son livre, à propos des termes militaires apportés du Piémont par les armées françaises, il ne renvoyait pas ses lecteurs « à ce qu'il a plus amplement déclaré ailleurs » c'est-à-dire précisément aux *Dialogues*; v. *Précell.*, 369. C'est au reste le seul passage où il fasse allusion à la satire de 1578, et il n'en mentionne pas même le titre.

Un tel désaveu n'ébranle pas notre conviction. Nous y voyons la rançon que la dignité de ce caractère a été obligée de payer à la faveur royale. Henri Estienne n'avait pas à rougir des pages qu'il avait écrites contre l'Italienne; mais il redoutait sa vengeance : la peur d'une disgrâce ou de pis encore n'excuse pas, elle explique cette conduite.

Mais ce qu'on aurait mauvaise grâce à reprocher à Estienne, c'est d'avoir dans ce livre de la *Précellence* ramené le ton habituel de sa polémique à une modération que réclamaient les circonstances, c'est d'avoir donné un caractère plus dogmatique à son plaidoyer. S'adressant au roi, il devait respecter la cour. Aussi est-il visible qu'il essaye — sans toutefois renoncer à ses opinions — d'atténuer l'effet produit par ses *Dialogues* en réprimant sa verve satirique et en se taisant sur certains points délicats. Il n'y a qu'une chose qu'il continue de repousser, et très vivement : c'est le langage italianisé; il faut constater à son honneur que sur ce point il reste intraitable. Seulement pour défendre dans son intégrité le patrimoine de la langue nationale, il a pris de nouvelles dispositions de combat : celles qui étaient, en effet, les plus opportunes. Il paraît moins se préoccuper des Italianisants — qu'il a suffisamment frappés — que des Italiens qu'il voit toujours debout et qui le défient; par cette tactique il espère rallier une partie des suffrages qui ne seraient pas allés tout seuls à l'auteur des *Dialogues*. C'est encore de cette façon qu'il fut « un peu courtisan. »

Le recueil de lettres latines [1] que Henri Estienne composa également à la prière de Henri III et qu'il fit paraître à Genève en 1581, nous prouve que la rivalité des deux nations existait aussi sur le terrain des lettres antiques et de l'humanisme. Dans sa lettre dédicatoire et aussi dans un passage de sa *Monitrix Musa* [2], Estienne a rapporté l'entretien qu'il avait eu avec Henri III au sujet de l'assertion des Italiens que leur patrie avait beaucoup de Cicéroniens, tandis que la France n'en avait pas un seul. Entendez par Cicéroniens les gens capables d'écrire en un latin aussi pur et aussi châtié que celui de Cicéron. Et comme tous deux cherchaient quels Français on pourrait opposer à Paul Manuce, Estienne cita Bunel et Danès. Bunel n'avait-il pas été le maître de Manuce, comme celui-ci

1. « Petri Bunelli | Galli, præceptoris | Pauli Manutii | Itali, discipuli | Epistolæ Ciceroniano stylo scriptæ.... »

2. *Mon. Musa*, p. 210 et 211. — Estienne termine sa lettre à Henri III par cette formule contre laquelle il avait si fort protesté dans ses *Dialogues* « majestati tuæ addictissimus Henricus Stephanus ».

d'ailleurs l'a reconnu? Et c'est ce que Henri Estienne a d'abord marqué sur le titre même de son volume [1]. En outre, Manuce prit soin de revoir et de corriger ses lettres latines ; Bunel ne songea pas même à publier les siennes : « c'est que les Français sont moins portés que d'autres peuples à admirer les productions de leur génie, et partant ils s'inquiètent moins de les conserver [2] ». Parmi les écrivains latins de l'Italie, celui qu'Estienne place au premier rang, c'est Sadolet : encore sa gloire revient-elle pour une bonne part à la France qui l'a nourri pendant longtemps, comme elle a fait tant de grands savants. En somme, le parallèle n'est rien moins que concluant : il témoigne d'une jalousie un peu mesquine à l'égard des humanistes italiens [3]; cette antipathie qu'Estienne se sentait, est venue s'ajouter aux raisons plus graves et plus légitimes qu'il avait de détester l'influence italienne.

Les Italiens de la cour avaient été naturellement ses adversaires dans les joutes oratoires de l'Académie du Palais et dans les réunions plus intimes chez le roi. Certains d'entre eux essayèrent même, pendant qu'il composait sa *Précellence,* de faire revenir Henri III sur les sentiments qu'il avait manifestés à l'égard d'Estienne. « Le roi entendait souvent les Italiens murmurer contre moi et il les faisait taire. Il y avait à peine quelques jours que j'avais reçu l'ordre d'écrire mon plaidoyer; et déjà l'un d'eux (et le plus haut placé) osait prétendre que le roi avait changé d'avis, et qu'il ne voulait plus donner la précellence à la langue française, mais à l'italienne ; cette parole revint aux oreilles du roi ; il m'appela et me dit : « Est-ce que tu crois que cela est vrai et que je sois si peu ferme dans mon opinion? cet homme-là veut te percer le cœur [4]. » Cet Italien si haut placé, c'était sans doute René de Birague. Mais j'imagine qu'avec d'autres, tels que Corbinelli ou Bartolomeo Delbene [5], la discussion ne dégénérait pas en dispute ; et que s'ils prenaient plaisir à rompre des lances contre ce rude batailleur qu'était Estienne, ils ne le poursuivaient pas de leur haine. Nous voyons même qu'Estienne

1. « Vel ipse titulus Galliæ magnum decus tulit, verumque non minus. » *Mon. Musa, ibid.*

2. *Henricus Stephanus lectori* (*P. Bunelli,* etc., *epistolæ*).

3. De leur côté les Italiens, par exemple P. Vettori et François Robertello, ne s'étaient pas non plus montrés justes à l'égard de Henri Estienne. Cf. Renouard, *Ann.*, p. 374 et 380.

4. *Mon. Musa,* p. 213-14.

5. Nous reviendrons sur ces figures caractéristiques d'Italiens, en étudiant la satire des *Dialogues.*

fut en assez bons termes avec l'un des Delbene, *Piero*, conseiller et aumônier du roi et de la reine mère, abbé de Belleville et neveu de Bartolomeo [1]; lors de son second séjour à la cour, en 1585, il lui fit hommage publiquement de son édition des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, suivies de ses *Nuits Parisiennes* [2]: dédicace significative et qui marque le rapprochement final de Henri Estienne et de ces Italiens de la cour dans la commune faveur du roi : en 1585, Estienne était devenu décidément tout à fait courtisan !

Du courtisan il connut et les joies et les traverses ordinaires, la peur de la disgrâce, la jalousie des rivaux. Un jour, il fut violemment apostrophé par le roi qui l'accusait d'avoir trahi un secret qu'il devait être seul à connaître. Estienne avait beau protester de son innocence ; il était perdu si Henri III n'avait fini par se rappeler qu'il avait aussi fait la même confidence à une autre personne [3]. Certains courtisans ne lui pardonnèrent pas aussi vite qu'il l'eût souhaité l'éclat des *Dialogues* et la protection royale. Avec ceux-ci les hostilités continuèrent en dépit de la conversion, c'est-à-dire du changement de front marqué par le livre de la *Précellence*. Nous en retrouvons le souvenir dans un passage des *Proverbes épigrammatizez* ou *Prémices* que H. Estienne publia, beaucoup plus tard, en 1594. Il y raille encore, avec acrimonie la disgrâce

> D'un certain courtisan qui fut mon adversaire,
> Et qui en son langage italianizoit ;
> Car lors plene la cour de tel langage estoit [4]...

C'est ici un Philausone en chair et en os : au courtisan tombé, il rappelle durement « que l'homme propose et que Dieu dispose. »

1. V. Couderc, ouvr. cité, p. 27, n° LXXI. Bartolomeo avait dédié l'une de ses odes « A Piero Delbene, nipote dell' authore, abbate di Bellavilla, prior de la Sella et di S. Nicola de Campi. »

2. « Auli Gellii noctes Atticæ... Henrici Stephani noctes aliquot Parisinæ... etc. Parisiis, 1585. » V. l'épître dédicatoire à P. Delbene. Ce qui est amusant, c'est que ce personnage s'était borné à promettre à H. Estienne des éclaircissements sur le texte d'Aulu-Gelle; cette seule promesse et l'empressement marqué par Delbene à réclamer le premier exemplaire qui paraîtrait de l'édition, lui valut cet hommage singulier.

3. *Mon. Musa*, p. 87.

4 *Prém.*, p. 81.

VI

LE PROCÈS DES DIALOGUES

(1580)

H. Estienne défendu contre Genève par le roi de France qui le représente comme son sujet; pour se venger le Conseil reprend l'affaire déjà vieille des *Dialogues*. — Réponse dilatoire à l'ambassadeur français — Interrogatoire de H. Estienne; il est emprisonné, puis grâcié. — L'année suivante la lutte reprend entre la censure et lui au sujet d'un livre dédié à Henri III. — Nouveau séjour à la cour, 1584-85. — La recrudescence de la Ligue l'oblige à quitter Paris. — Il y fera cependant encore de courtes apparitions, jusqu'à ce que la mort de Henri III mette à néant ses projets (1589).

Reprenons Henri Estienne au lendemain de la publication de la *Précellence*. Il resta à Paris jusqu'au commencement du mois d'août 1579. Avant de rentrer à Genève où sa présence était réclamée par le travail de son imprimerie restée en souffrance, il se proposait de passer par Francfort [1]. Il avait attendu vainement le paiement d'une gratification de mille écus que le roi lui avait promise. Cette somme aurait à propos réparé les dépenses que lui avait coûté le séjour de la cour. Mais on le renvoya « aux calendes grecques [2]. »

Mécontent [3], il n'osa point toutefois partir sans avoir demandé congé à Sa Majesté. En l'accordant, Henri III y ajouta une nouvelle

1. V. lettre d'Estienne à Crato, datée de Paris : juillet 31. Sa femme le tenait avec soin au courant de ses affaires de Genève. (Dans *Passow*, lettre XXVII, p. 437.) Estienne avait pensé se rendre plus tôt à Francfort, si la publication de la *Précellence* ne l'eût retenu à Paris. V. même lettre et celle du 23 mars de cette année (*Passow*, XXI).

2. V. la lettre du 31 juillet. Estienne ajoute qu'on l'avait renvoyé « ad nummos quos extraordinarios vocant ». Si nous en croyons l'*Estoile*, la scène entre le trésorier et H. Estienne ne s'est passée qu'en 1585, lors du second séjour d'Estienne à la cour. Toute cette histoire a été racontée avec beaucoup de confusion par les précédents biographes. Nous avons d'autant moins de raison pour ne pas accepter la date posée par le journal de l'*Estoile*, que dans sa lettre à Crato, Estienne ne dit pas qu'il se soit encore présenté « à la caisse ».

3. Il dit à Crato (même lettre) que, pour se venger, il remettra à une autre époque le livre « plus important » que le roi attend avec encore plus d'impatience que la *Précellence*; c'est-à-dire ce recueil de lettres latines dont nous venons de parler; il est évident que le dépit lui fait exagérer la valeur du cadeau qu'il tient en réserve.

libéralité qui ne semble pas lui avoir plus coûté que la première : « 300 livres de pension à prendre par chacun an par les mains des trésoriers des Ligues, pour luy donner tant plus de moyen de s'entretenir, en considération des services que luy et ses prédécesseurs m'ont cy-devant faits, comme j'espère qu'il continuera à l'avenir, tant du costé de Suisse que ailleurs, selon que les occasions s'en pourront offrir... ». Le brevet fut signé le 12 août 1579 [1]. Sans doute en sollicitant cette pension, Estienne avait mis en avant la charge de son Thesaurus grec, auquel il essayait d'intéresser toute l'Europe. Le roi avait certainement pris en considération la dette de reconnaissance contractée par la France envers celui qui avait pu venir à bout d'une œuvre aussi considérable [2]. Mais il nous paraît infiniment probable qu'Estienne avait offert à Henri III des *services* d'un autre ordre : sans devenir précisément un agent politique, n'était-il pas à même de soutenir les intérêts français en Suisse, et d'en référer à l'ambassadeur auprès des Ligues? Aussi bien servait-il en même temps la cause de ces messieurs de Genève. Pour justifier auprès d'eux son long séjour à Paris, il aura soin de faire valoir « qu'il a fait pour eux tous les bons offices à luy possibles, depuis qu'il est party de leur ville, mesmement pendant qu'il a esté à la Court » [3]. Enfin ce qu'indique clairement la dotation royale et les termes qui la motivent, c'est l'idée très arrêtée de considérer Henri Estienne, même restant à Genève, comme un sujet de la France, et un bon serviteur de son roi. C'est bien aussi le résultat qu'avait espéré Estienne et qui l'enhardit à demander encore plus : rompre les liens qui le retenaient à Genève, et redevenir en fait le « Parisien » qu'il était resté de cœur. C'est ce désir trop manifeste que le Conseil ne lui pardonna pas; et non content

1. V. Renouard, p. 419. Lettre de Henri III à M. de Sancy. Le brevet fut enregistré le 21 août par la chambre syndicale de la Librairie et Imprimerie. V. l'*Inventaire sommaire* de ces archives, publié par H. Omont.

2. La Caille (cité par Renouard, *ibid.*) prétend qu' « Estienne était envoyé par le roi en Suisse pour la recherche de manuscrits et livres rares ». Assertion purement imaginaire! le brevet ne dit pas cela du tout : il y est seulement question d'aider Henri Estienne dans ses propres travaux. Toute la correspondance d'Estienne avec Crato de Craftheim nous montre qu'à cette époque sa préoccupation la plus grave, c'était de couvrir les frais énormes que l'exécution du Thesaurus avait entraînés.

3. V. la lettre de Mandelot, dans Rist., *Dial.*, I, p. xx; cela sera répété par l'ambassadeur (v. plus loin); nous voyons dans ces deux passages une allusion aux négociations du traité signé à Soleure, le 8 mai 1579, par les ambassadeurs de France, Jean de Bellièvre, assisté de son successeur, Nicolas Harlay de Sancy, et par les représentants de Berne et de Soleure. Le roi de France s'engageait à solder l'armée que Berne et Soleure enverraient en cas de besoin à Genève, pour la défendre contre le duc de Savoie. (V. pour plus de détails Aubert, article cité).

de lui opposer la clause coercitive du testament de Robert, le Conseil réveilla l'affaire des *Dialogues*.

Il est à peu près certain qu'Estienne, en quittant Paris, fit, comme il l'avait projeté, le voyage de Francfort [1]. Toujours est-il qu'il se trouve à Lyon le 19 décembre 1579, comme l'indique sa lettre au conseiller Claude du Puy [2], lettre pour nous très précieuse, parce qu'Estienne y parle à cœur ouvert, et qu'il met son correspondant au courant de ses démarches : il est à Lyon depuis déjà quinze jours ; la crainte qu'il avait de ces *messieurs de là haut* (ce sont les membres du Conseil) l'a contraint de s'adresser à M. de Mandelot, gouverneur de cette ville, pour lui impétrer un sauf-conduit : « moyennant lequel je puisse en toute sûreté retourner en ma maison, et si besoin est, leur rendre raison de toutes mes actions et de tous mes déportements ». S'il n'obtenait pas le sauf-conduit, il s'en irait en sa maison « qui est à deux lieues de la ville, ès terres du duc » (à sa campagne de Grières) [3]; « car d'aller droit en la ville, ma femme même ne me le conseille point par ses lettres. » Estienne parle aussi du don *de mille écus* que le roi lui avait fait « lesquels avoient esté assignés sur la recette générale de cette ville » (de Lyon). Mais il n'en a pu rien avoir, et il a été contraint de renvoyer « le mandement qui lui avait été baillé, avec le refus qu'on lui a fait de le payer en disant qu'il n'y avait point d'argent [4] ». Il espère que M. du Puy trouvera quelque moyen de le faire payer.

Quelques jours après, le 13 décembre, arrive à Genève une lettre de Mandelot demandant le sauf-conduit pour H. Estienne [5]. Mandelot déclare agir au nom du roi qui, « par lettres, lui a très expressement commandé assister le sieur Henry Estienne en toutes les occurrences et occasions qui se présenteroient... » Le 16 décembre, le Conseil se réunit « extraordinairement » et accorde le sauf-con-

1. La lettre à Crato du 13 novembre 1579 est probablement écrite de Francfort : « quidquid habebo novi in his nundinis ad eum [Hottomanum] mittam... » (*Passow*, p. 431, lettre XXII.)

2. Publiée par Feugère, *Essai*, p. 243, d'après l'*Isographie des hommes célèbres*, t. IV, Paris, 1843. Sur cet autographe, V. notre appendice II. Cette lettre se rattachant à l'affaire des *Dialogues*, il est étonnant que M. Ristelhuber ne l'ait pas au moins mentionnée dans son introduction.

3. Cette terre de Grières était située à Viry, près Saint-Julien (Haute-Savoie); v. notre appendice I.

4. « Le porteur de la présente doit estre monsieur du Verdier, élu de Forez, qui fait profession de lettres. Je vous prie, monsieur, que si vous pouvez entendre quelque moyen de me faire payer de mes mille écus... le lui communiquer, etc. » Tout ce passage qui a échappé à Renouard éclaire l'histoire des *mille écus* et nous montre bien que la scène du trésorier n'a pas encore eu lieu.

5. V. Rist., *Dial.*, t. I., p. xx.

duit, « jusques au premier de febvrier prochain », pour permettre à Estienne « de se purger de plusieurs blasmes », « qui lui avoyent esté mis sus pendant son absence[1]. » Or, notons qu'on attendra l'expiration du délai, avant de commencer l'enquête sur le livre des *Dialogues*! Voilà qui est adroit, mais qui n'est pas, il faut le dire, d'une excessive loyauté !

Les blâmes au devant desquels Estienne allait lui-même, « le faulx bruict qu'on avoit semé à l'encontre de luy[2] », tout cela se rapportait vraisemblablement à son séjour prolongé à Paris. Qu'était-il allé faire là-bas? dans cette Cour? avec ces papistes? Le 22 janvier 1580, Estienne « présente requeste » pour qu'on lui dise ce qu'il doit faire. Répondra-t-il aux calomnies « qui lui ont estées imposées pendant son absence » ou passera-t-il outre? Réponse dubitative du Conseil : qu'il ait recours à la justice, s'il prétend qu'on l'a calomnié[3].

Les choses en restèrent là, quand, au mois de février, le premier syndic Michel Roset et Th. de Bèze eurent à Wufflens une conférence avec l'ambassadeur du roi de France auprès des Ligues suisses : Harlay de Sancy. Il y fut question de Henri Estienne, et de Sancy leur remit une lettre du roi en sa faveur. Nous touchons ici au nœud de toute l'affaire : les paroles de l'ambassadeur au syndic et la lettre de Henri III aux seigneurs de Genève expliquent avec une parfaite clarté le but maintenant avoué de Henri Estienne, et la vengeance qui va suivre.

Séance du 13 février 1580[4] « A esté faite lecture des lettres du Roy..... Ayant entendu le bon sçavoir et grande expérience d'Henri Estienne, son subject, tant ès langues grecque et latine comme à l'impression de beaucoup de bons auteurs, il voudroit bien qu'il se retirast en lieu où plus commodément eût moyen de servir au publicq, en ces choses et autres où il pourra l'emploier pour son service... » Aussi le roi prie « Messieurs... de luy permettre de librement et sans empeschement se *retirer avec tous ses biens* où bon luy semblera..... voire quand ainsy seroit que Messieurs voulussent prétendre qu'il fût en quelque sorte astraint de faire résidence en ceste ville... » Voilà qui est net, et Messieurs devaient être édifiés sur les sentiments de Henri Estienne à leur égard : « il se fasche d'estre à Genève... » Mais eux estimaient déjà qu'il avait

1. Rist., *Dial.*, I, p. xxi.
2. V. la lettre de Mandelot, *ibid.*, p. xx.
3. *Ibid.*, p. xxi.
4. *Ibid.*, p. xxii.

« baillé mal à penser en demandant sauf-conduit [1]... » Ils ne se hâtent pas de répondre au roi : « a esté arresté, sur le fait d'Henri Estienne, qu'on attende ce qu'il fera [2]. » Le 21 mars, sur une lettre de l'ambassadeur les pressant de rompre le silence, ils répondent enfin « qu'on n'a depuis apperceu que ledict Estienne se soit voulu retirer, et qu'il ne l'a fait entendre à Messieurs, ayns s'est mis à négotier comme paravant; que s'il est en délibération de s'en aller, Messieurs ne l'empescheront [3] ».

Ainsi d'après le Conseil, Henri Estienne aurait changé d'avis! il resterait à Genève de son plein gré! Après ce qui s'est passé, voilà qui est fort et qui ne s'accordera pas non plus avec ce qui va suivre. Il n'est pas douteux qu'avant la réponse on n'ait essayé sur Estienne et les menaces et les promesses : s'il a été ébranlé par les unes, il n'aura pas été dupé par les autres. Mais admirez la réponse faite au roi : nous ne retenons pas votre protégé : libre à lui de partir. — (Oui, mais sans ses biens et sans son imprimerie! à cela près nous vous accordons ce que vous demandez.) Sur la clause du testament de Robert Estienne, pas un mot! cette réserve était vraiment très forte. Et le mois suivant le livre du *françois italianisé* est déféré au conseil; et l'un des deux rapporteurs, c'est Théodore de Bèze! C'est seulement le 12 avril 1580 qu'on s'aperçoit « qu'il a adjousté beaucoup de choses scandaleuses au lieu de les retrancher, comme luy avoit esté enjoint lorsqu'il obtint la permission de l'imprimer, comme aussy il y a plusieurs profanations de la Sainte Escriture [4]... » Estienne comparaît : on lui rappelle ses anciennes condamnations : son *Apologie* et ses *Épigrammes*. Il se défend de son mieux : et d'abord il fait remarquer que « ce qu'on reprend en son livre du langaige françois n'est dit par luy comme en l'approuvant, mais par forme de dialogue; au reste, ne luy a esté commandé de retrancher que trois passaiges, ce qu'il a fait, et M. de Bèze, qui l'a veu tout du long, n'y a rien voulu changer. » Pour la troisième fois il met donc Th. de Bèze en contradiction avec ce qu'il avait dit ou pensé.

Dans cette première audience, on se borne à lui faire « bonnes remonstrances [5] ». Mais le 18 avril, Bèze, chez qui décidément le censeur a fait taire l'ami, « a fait entendre qu'il seroit expédient de chastier ledict Estienne pour l'impression du livre du langaige fran-

1. Réponse du syndic à de Sancy, Rist., *Dial.*, I, p. XXII.
2. *Ibid.*, p. XXIII.
3. *Ibid.*, p. XXIII.
4. *Ibid.*, p. XXIII.
5. 15 avril. *Ibid.*, p. XXIV.

çois ». Ordre est donné à M. le lieutenant d'en saisir les exemplaires « et aux libraires qui en auront [1] ». Ce n'est pas tout : le 12 mai il comparaît devant le Consistoire. reçoit « bonnes remonstrances » et s'entend « faire défense de la cène [2] ». Dans ses réponses « il s'est monstré du tout enflé et présomptueux ». Le procès-verbal de cette séance est assez explicite pour nous montrer à la fois l'état d'esprit de l'accusé et de ses juges [3]. De part et d'autre les sentiments sont montés au paroxysme : c'est la colère et c'est la haine; seulement dans cette lutte, préparée depuis si longtemps et qui éclate enfin, c'est Estienne qui a le beau rôle. Sa fierté se révolte, il a des mots cinglants et qui le vengent ; « il a dit qu'il y avoit plusieurs choses dans son livre qui lui plaisoient et si on y trouvoit quelque chose de mauvais qu'on le luy montrast... » Et comme on lui jetait encore à la face les noms de Pantagruel de Genève et Prince des Athéistes, il « respondit plus fièrement : Vous me chargés d'estre athéiste : si j'estois hors d'icy, je ne l'endurerois pas, quand il me devroit couster la vie. » Il ajoute enfin « qu'on le condamne sans l'ouyr, et *qu'il faut estre hypocrite pour leur plaire* [4] ».

Sur ce, le Conseil arrête « qu'on le mette en prison pour l'en faire respondre [5] ». Estienne fut élargi le 19 mai ; il ne resta donc enfermé que six jours [6]. Il semble qu'il ait regretté la vivacité de ses propos : c'était d'ailleurs le seul moyen qu'il avait de se donner de l'air [7]. Nous voulons croire que Th. de Bèze qui, au fond, l'aimait, et qui lui continua son amitié, intercéda pour lui.

Estienne profita de la liberté qui lui était rendue pour s'en aller à Soleure protester auprès de M. de Sancy, au sujet du traitement qui lui avait été fait, et lui demander sa protection pour l'avenir. L'ambassadeur écrit encore au Conseil pour le mettre en demeure d'avoir à cesser toute persécution à l'égard d'Estienne. Il laisse voir qu'il sait à quoi s'en tenir sur les ressorts de cette affaire : le silence d'Estienne « le faisoit esbahir et avoir de luy la mesme opinion que vous aviez (ainsi que vous m'escriviez) touchant quelque

1. Rist., *Dial.*, I, p. XXIV.
2. *Ibid.*, p. XXIV et XXV.
3. Il faut en rapprocher le rapport fait le lendemain au Conseil par les seigneurs de Bèze, Jaquemot et Chasteauneuf, de la part du Consistoire. V. *ibid.*, XXV-XXVI.
4. *Ibid.*, p. XXV-XXVI.
5. *Ibid.*, p. XXVI.
6. Du 13 au soir ou du 14 au 19 au soir.
7. « D'autant qu'il nie avoir tenu lesdicts propos comme ilz ont esté rapportés ». Ces propos n'en sont pas moins historiques. Ils sont exactement les mêmes dans les deux procès-verbaux du Consistoire et du Conseil.

changement de délibération [1] ». Donc Estienne n'avait pas changé de résolution : mais c'est le mauvais vouloir du Conseil qui l'obligeait à rester à Genève! — Qu'on lui donne « au moins, pour l'advenir, moyen de s'asseurer qu'il pourra jouyr d'une plus grande tranquillité d'esprit en vostre ville, chose nécessaire à gents qui suivent les lettres ». « On l'a molesté pour une chose jà passée et qui vous estoit venue à notice, voire depuis deux ans, depuis lequel temps luy, au contraire, tant en France qu'ailleurs, auroit fait tout debvoir de bon bourgeois, quant à soustenir l'honneur de vostre ville, tant en général qu'en particulier. » Ces lignes confirment et résument l'argumentation que nous avons établie pour expliquer toute cette histoire. Si « la crainte qu'il a de vous le chasse de sa maison à son grand regret, aucuns tascheront de persuader au Roy que la bonne affection qu'il a monstré luy porter (comme aussi je sçay qu'il la lui porte grande) le vous rend odieux [2] ». Sur cette mise en demeure le Conseil fait une première réponse que l'ambassadeur trouve encore insuffisante; il écrit derechef et il obtient enfin « qu'on octroie au dict Estienne... asseurance jusques au premier octobre [3] ».

Là se termine le procès des *Dialogues*, mais non les démêlés d'Estienne et du Conseil! Nous voyons cependant que cette année on le laisse assez tranquille : lui se soumet aux édits sur l'imprimerie [4]. Enfin le 30 août 1580, il comparaît en Consistoire : « requiert la cène luy estre remise, à luy deffendue pour avoir usé de quelques propos aigres et oppiniastres, avec irrévérence à l'encontre du Concistoyre; recognoist sa faulte ». La cène lui est remise [5]. Assurément il voulait avoir la paix! Mais observons que le Consistoire avait une autorité morale et religieuse très différente de l'autorité politique et civile du Conseil, distinction que Henri Estienne avait certainement faite. Malgré l'indépendance de sa pensée et des griefs légitimes, il n'a jamais voulu rompre avec l'Église réformée : cette démarche le prouve une fois de plus.

Il passa encore toute une année à Genève. En 1581, il perd sa seconde femme : Barbe, fille de feu Claude de Wille, qui lui avait donné huit enfants, dont Paul et Florence, mariée à Casaubon. Il écrit à Crato le chagrin que lui cause cette mort, et qui vient

1. Rist., *Dial.* I, p. XXVII.
2. *Ibid.*, p. XXVII.
3. *Ibid.*, p. XXIX, 20 juin 1580.
4. *Ibid.*, p. XXIX, 1er août 1580.
5. *Ibid.*, p. XXX.

s'ajouter aux soucis et aux embarras qui en sont la conséquence. Pour causer plus longuement avec son ami, il attend qu'il ait l'esprit un peu plus reposé [1].

Malheureusement la guerre reprend entre la censure et lui. Voici ce que nous lisons sur les registres du Conseil, le 8 septembre 1581 [2].

« Henry Estienne estant ici appelé pour avoir imprimé sans congé les Epistres de *Ligonius* [3], Sadolet, Muret et aultres sans licence et congé de la Seigneurie encore que Guillaume Des Maris qui l'imprimoit pour *le luy* [4] le luy eust rendu parce que Messieurs n'avoient pas été d'advis de les imprimer chez Monsieur Perrot au moins totes, iceluy ouï le confessant néanmoins estimoit que Messieurs s'en fussent du tout remis à Monsieur Perrot, a esté arresté que bonnes remonstrances lui soyent faistes et en oultre qu'il soit condamné a vingt cinq escus d'amende [5]. »

Ces *épîtres* font partie du recueil de lettres « écrites en style cicéronien » dont il a été question plus haut. Le Conseil osait maintenant frapper Estienne pour un livre qu'il dédiait au roi de France [6]. Cette fois, et c'était, si nous comptons, la sixième qu'Estienne était puni ou blâmé au nom des édits sur l'imprimerie : c'en était trop! Estienne ne se révoltera plus, mais excédé au fond de son âme, il cherchera à vivre le plus possible hors de Genève. C'est d'abord du côté de la France qu'il se tournera.

Il passe encore les années 1582-83 à Genève [7] ou dans sa campagne de Viry. Ce qui le prouve, ce sont les impressions de ces

1. 1er août 1581 (de Genève). Dans *Passow*, lettre XI ; v. aussi dans Maittaire, p. 121, la lettre que Sambucus adresse à H. Estienne « à Genève », 3 *cal.* mai 1581.

2. Reg. du Conseil, année 1581, f° 147. Nous transcrivons le passage tel que nous l'avons lu.

3. *Sic.* Le scribe a écrit *Ligonius*. Il faut lire *Longolius*. La bévue est sans doute énorme. Celle où est tombé Renouard, sur la foi de je ne sais quel lecteur, est au moins curieuse : ils ont transformé *Ligonius* en *Sigonius* et rapporté un prétendu arrêt du Conseil, daté du 1er septembre 1581 « condamnant Estienne pour avoir imprimé sans permission *C. Sigonii Fasti consulares* ». Et Renouard a cru à l'existence d'une édition de Sigonius faite par Estienne, édition que d'ailleurs il déclare n'avoir rencontrée nulle part! (V. Renouard, *Ann.*, p. 427.)

4. *Sic* : « pour luy ».

5. Cette amende fut réduite, le 16 mars 1582, à 10 écus payables en trois semaines.

6. Les lettres de Bunel et de Manuce sont suivies dans le volume, avec une pagination séparée et un nouveau titre, des lettres de Chr. Longolius, de P. Bembo et de J. Sadolet. Page 213 et suiv. se trouvent 8 lettres signées *A. M.* (Antoine Muret) écrites d'Italie. Il est donc certain que c'est bien ce volume de 1581 qui a été blâmé par le Conseil.

7. La lettre de H. Estienne, à Charles Utenhove, est datée du XX mars 1582, de Viry (v. notre appendice).

deux mêmes années qui certainement ont été faites et surveillées par lui. Elles ne sont d'ailleurs qu'au nombre de quatre [1]; autant dire que les presses d'Estienne ne marchaient plus! Cet arrêt était dû d'abord à la gêne pécuniaire où il se trouvait : la dette du Thesaurus grec, les amendes et les saisies d'exemplaires avaient épuisé ses ressources; ensuite aux absences de plus en plus fréquentes qui étaient la conséquence de ces difficultés et de ces embarras. Il voyageait pour quêter de l'argent auprès des riches et des puissants [2].

Vers la fin de janvier 1584, il quitte sa demeure pour revenir à Paris et se montrer à Henri III qui l'avait peut-être oublié. Cette date est fixée par une autre lettre à Crato [3], écrite de Paris, au mois de septembre de cette année. Dans une lettre précédente, perdue pour nous, il lui avait longuement parlé « de l'état déplorable de nos affaires en France » [4]. Rappelons l'expédition désastreuse du duc d'Anjou aux Pays-Bas. La mort du prince (au mois de juin 1584), en ouvrant la question de succession au trône, allait réveiller les passions de la Ligue et l'ambition des Guises. Bien que le mouvement fût d'abord surtout politique, la paix religieuse n'en était pas moins menacée. Mais ces craintes n'empêchaient pas encore H. Estienne de trouver à Paris une liberté d'esprit suffisante pour reprendre ses travaux scientifiques, et il s'en ouvrait à ses correspondants, à Crato, à Joseph Scaliger [5]. S'il ne publia rien dans cette année 1584, il fit paraître au mois de mars de l'année suivante : les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle avec ses *Nuits Parisiennes*,

1. Dont le livre des *Hypomneses*; v. Renouard, *Ann.*, p. 149. Au reste, nous avons constaté que les livres publiés par H. Estienne à Paris portent sur le titre la mention expresse *Parisiis*, mais non *excudebat Henricus Stephanus*, ou *apud Henricum Stephanum*, indications qui désignent les livres sortis des presses d'Estienne, c'est-à-dire publiés à Genève.

2. V. *Passow*, lettre XXVI (1er sept. 1583) ; les libéralités que H. Estienne avait reçues de Huldrich Fugger lui furent supprimées par ses héritiers (v. Ren., *Ann.*, p. 381 et 382, et les lettres à Crato, *passim.*).

3. Renouard n'avait jeté sur cette correspondance latine qu'un regard distrait. Sa biographie d'Estienne est pour cette période très confuse et incertaine. Nous sommes arrivé à préciser les dates les plus importantes des deux séjours d'Estienne à la cour de France. V. *Passow*, lettre XXV, 10 septembre 1584 : « fieri tamen potest ut scripseris quæ domum meam pervenerint sed non ante meum discessum, qui fuit ante septem menses. »

4. V. sa lettre du 1er avril « à Paris »: *Passow*, n° XVIII. La lettre perdue pour nous avait pu l'être aussi pour Crato.

5. V. la lettre à Crato du mois de septembre 1584 citée plus haut et la lettre à Joseph Scaliger où il le consulte sur une édition d'Aristote qu'il prépare : datée de Paris, 28 juillet 1584 réimprimée par Feugère, *Essai*, p. 241).

et l'édition de Macrobe avec les notes de Louis Carrion[1]. En tête de l'Aulu-Gelle paraissait la lettre de Henri Estienne à son fils Paul, lettre où il avait mis toute son âme et beaucoup de cœur. Nous y reviendrons plus loin.

Depuis un an, Estienne vivait donc à Paris, partageant son temps entre la cour et des occupations plus studieuses. Henri III, qui présidait encore son Académie, témoignait toujours de la bienveillance à l'auteur de la *Précellence*. Mais l'orage allait éclater : déjà Guise avait conclu avec Philippe II le traité de Joinville[2]. La succession des Valois était offerte au cardinal de Bourbon. Le 31 mars 1585, la Ligue publiait son manifeste et les Guises soulevaient les provinces[3]. Le traité de Nemours que Henri III se décida vite à leur accorder, proclamait l'interdiction du culte réformé dans tout le royaume[4].

Henri Estienne n'avait plus qu'un seul parti à prendre, c'était de s'en retourner à Genève. Il tenta du moins de ne pas s'en aller les mains vides et de se faire payer une dette ancienne. Mais laissons la parole à l'Estoile qui, dans son journal, fixe la date de ce départ, et c'est aussi celle de la fameuse scène avec le trésorier, qu'Estienne a racontée dans sa *Monitrix Musa* : « En ce temps [fin juillet 1585], Henri Estienne estant venu de Genève à Paris, et le Roy lui aiant donné mil escus[5] pour le livre qu'il avait fait *De la Préexcellence du langage françois*, il y eust ung trésorier qui, en voiant son brevet expédié, lui en voulust donner six cens escus tout comptant, lesquels il refusa, lui en offrant cinquante escus[6]. De quoi ledit trésorier se moquant, lui dit qu'il voiait bien qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que finances, et le laissa là, après lui avoir dit qu'il reviendrait encores à l'offre qu'on lui avoit faite, mais qu'il ne la retrouveroit pas : comme il advinst..... Après avoir bien tracassé et offert plus de la moitié pour avoir l'autre, il perdit le tout et n'en eust rien, le bruit de la guerre contre ceux de la religion courant partout, et lui, estant forcé, à cause de l'édit, de reprendre le chemin de son pays[7]. »

1. Sur les notes que Carrion avaient promises à Estienne pour l'Aulu-Gelle, et dont il ne lui remit qu'une partie, v. Renouard, *Ann.*, p. 150. La lettre à d'Elbene dont nous avons parlé plus haut, est datée : XIII Cal. apr.; la lettre à Paul Estienne : X Cal. apr.; la dédicace du Macrobe à Jacques Danès : XI Cal. april.
2. 31 décembre 1584.
3. V. l'Estoile, Edit. des Bibl., t. II, p. 182. Sur le manifeste, *ibid.*, p. 189.
4. V. l'Estoile, *ibid.*, p. 201 et suiv.
5. Ces mille écus avaient été promis dès 1579. V. plus haut.
6. *Lui* (Estienne) ne voulait remettre au trésorier que 50 écus.
7. L'Estoile, *ibid.*, t. II, p. 203-204.

Mais « le pays » c'était pour Henri Estienne la France, c'était Paris! Il y reviendra encore, mais il n'y fera plus que de courtes apparitions. De 1585 à 1589 nous le voyons tantôt à Paris tantôt à Genève, quand il n'est pas en Allemagne. Ses voyages, en même temps qu'ils se multiplient, laissent peu de traces dans sa biographie[1]. Le 15 avril 1587, Melissus écrit à H. Estienne « à Genève », pour le féliciter de la résolution qu'il a prise de remonter son imprimerie[2]. Il le plaint « de s'être laissé décevoir par les vaines sollicitations de la cour de France, et de ne pas avoir su revenir en Suisse avant l'écroulement de sa fortune. Il s'agit maintenant de réparer ces ruines. Sa nouvelle compagne l'y aidera : elle prendra soin du patrimoine. Quant à Henri, il s'enfoncera tout entier dans les livres, en laissant les procès et ces châteaux en Espagne[3] qui n'ont jamais enrichi leur homme. » En 1586, H. Estienne avait épousé Abigail Poupart[4]; ce fut la troisième et dernière femme de cet homme qui, s'il ne restait pas toujours à son foyer, voulait cependant le conserver. Dans la préface de son édition d'*Homère* de 1588, il gémissait lui-même sur ses trop nombreuses absences. D'ailleurs comme le fait remarquer Renouard, ces deux années de 1588 et 1589 furent vraiment productives; citons, entre autres travaux considérables, la seconde édition du *Thucydide*, avec la version latine[5].

Mais si partageant sa vie entre Genève et Paris, il réalisa pour un temps, quoique incomplètement son rêve, l'assassinat de Henri III vint l'en arracher brusquement[6]. Cet événement ébranla douloureusement son âme; et cette fois la France lui était définitivement fermée. Alors commença pour lui une vie errante traînant trop de mécomptes et de tristesses, et que la mort seule termina. Cette période marque la décadence de son talent, avec l'affaiblissement de ses forces physiques et de sa volonté. Mais plus que la vieillesse,

1. En 1586, il publie à Genève un travail critique sur Sénèque — et la 3e édition de « Pindare et des lyriques grecs » — en 1587, à Genève encore une nouvelle édition du Nouveau Testament grec. Mais sa dissertation *sur les Critiques anciens grecs et latins* paraît à Paris, cette même année. L'épître dédicatoire est adressée à Philippe Canaye, conseiller du roi; Estienne dit qu'il a écrit cet opuscule « in mediis aulæ omnium tumultuosissimæ tumultibus ». V. les titres complets de ces ouvrages dans Renouard, *Ann.*, p. 151 et suiv.

2. V. cette lettre citée dans Renouard, *Ann.*, p. 434; elle se trouve publiée dans *Goldasti Epistolarum philologicarum centuriæ* (Francfort, 1610), p. 315.

3. *Ces bicoques* et ces *bagatelles* : « atque istiusmodi Apinarum tricarumve... » suivant l'expression proverbiale des Latins.

4. V. notre appendice I.

5. 1588, in-fol.; cf. Renouard, *Ann.*, p. 152.

6. 1er août 1589.

l'état politique de la France, et à Genève le mauvais vouloir du Conseil à son égard, ces deux causes troublèrent la carrière scientifique de Henri Estienne, en même temps qu'elles l'empêchèrent de poursuivre son œuvre française.

VII

EPILOGUE DE L'ŒUVRE FRANÇAISE; CONCLUSION SUR L'HOMME

Vie errante de H. Estienne. Excepté le livre des *Prémices* (1594) les productions originales de sa pensée paraissent désormais en latin, à Bâle, à Francfort et à Strasbourg. — « *Le Conseiller des Princes* » (1590). — Réfutation de Machiavel; patriotisme d'Estienne. — Sa harangue à la diète de Ratisbonne, 1594. — Sa mort, janvier 1598. — Les défauts de son caractère ont été trop sévèrement reprochés à H. Estienne par Casaubon; celui-ci a cependant rendu justice à cette vie de labeur scientifique. — Qualités morales de l'homme. — Son christianisme. — Son esprit français et « parisien ». — Contradictions et malentendus dont il a souffert.

Malgré l'anéantissement de ses espérances, Henri Estienne n'avait pas cessé d'aimer sincèrement Henri III; le souvenir affectueux qu'il lui gardait, il l'a exprimé dans ces deux livres écrits en latin où nous avons déjà tant puisé pour éclaircir cette histoire : le *Conseiller des Princes* et le *traité sur la latinité de Juste-Lipse*. Mais le poème latin a pour nous cette valeur que Henri Estienne y a raconté beaucoup de sa vie; il y a parlé des malheurs de la France en témoin et en patriote. Il est aussi revenu sur les idées morales et politiques pour lesquelles il avait toujours combattu. Quoiqu'il ait été écrit en latin, ce livre de 1590 est vraiment l'épilogue de son œuvre française.

Il a essayé de réfuter dogmatiquement le livre du *Prince* de Machiavel. Ce dessein apparaît dans le plan même de l'ouvrage, dans la division des chapitres, conçus et traités suivant la méthode analytique de l'écrivain florentin [1]. Si Machiavel tire ses déductions des faits que lui fournit l'histoire contemporaine, Estienne propose ce qu'il a vu à la cour de Henri III [2].

1. Avec Machiavel Estienne distingue les princes qui sont arrivés au pouvoir soit par succession (ou par adoption), soit par élection légitime, soit aussi par la force des armes, mais justement employée. Il estime que la succession constitue un droit plus fort que l'élection; car le droit de succession est héréditaire. Il mentionne aussi les *usurpateurs* et *tyrans* : mais il se hâte de déclarer qu'il ne les reconnaît pas; et c'est là qu'il s'insurge contre Machiavel. V. *Mon. Musa*, p. 45 et suiv. Carmen I; cf. *Il principe di Niccolo Machiavelli*, cap. I, III, VII, VII et VIII.

2. *Mon. Musa*, Carmen XII, p. 97 et suiv.; il blâme les rois de France d'avoir attaché à leur personne des étrangers; cf. *Il principe*, cap. XXII, dei segretari de' principi.

Le malheur est qu'il est resté, par le talent et par la pensée, très au-dessous de celui qu'il prétendait réfuter. Il remplace trop souvent les raisonnements par des lieux communs [1]. Du moins sa protestation est-elle d'un chrétien, et c'est en chrétien qu'il corrige les vers du stoïcien Sénèque : « les grands doivent se soumettre, non pas à la loi supérieure du monde, mais à Dieu [2] ».

Les guerres civiles qui désolent la France l'ont amené à traiter ce sujet « du bon gouvernement »; il y a vu de plus un moyen de distraire sa pensée, trop absorbée par le malheur. Mais cependant, si sa propre fortune a été troublée, grâce à Dieu, sa raison est restée ferme [3]. Voilà du stoïcisme chrétien.

Machiavel terminait son livre par une conclusion assez inattendue, en exhortant ses compatriotes à purger l'Italie des « barbares [4] ». Henri Estienne appelle, lui aussi, un libérateur, mais qui déjà s'est levé : c'est Henri de Navarre, et c'est peut-être parce que notre auteur désire l'avènement d'un prince qui lui est cher, qu'il proclame aussi fortement la légitimité de l'autorité royale [5].

Mais le conseil le plus pratique qu'Estienne ait donné aux princes, c'est de prendre garde aux assassins : la peur du régicide doit être pour eux le commencement de la sagesse : « *cavete vobis, Principes!* » Cette exclamation termine chacun des distiques qu'Estienne a groupés « en un court poème [6] » et qui font suite avec deux autres pièces à sa *Monitrix Musa*. L'une de ces pièces, intitulée *Rex et tyrannus* [7], est une péroraison véhémente à l'adresse de Machiavel et de ses adeptes : cette peste a gagné la France. C'est le livre du *Prince* qui a dépravé les âmes, et qui a fait naître « la fureur des guerres civiles. » Estienne a eu le temps d'étudier la vraie cause du mal pendant le long séjour qu'il a fait à la cour. Il raconte plus en détail ces exemples de régicide dans le dialogue en prose latine qui termine l'ouvrage [8]. C'est le meurtre du prince d'Orange par Balthasar Gérard, l'an 1584. C'est, la même

1. V. par ex., le *proasma* III sur l'âme humaine, émanation du souffle divin.
2. Epître préliminaire aux princes, feuillet 2 v° (non chiffré.)
3. Epître au lecteur.
4. V. le dernier chapitre du *Prince*.
5. *Mon.Musa*, 69. Cf. la préface de l'*Isocrate* de 1593, où Estienne déplore le sort du roi de Navarre, « l'Alexandre français » obligé de traîner dans les camps sa vie royale.
6. *Mon. Musa*, 289 et suiv.
7. *Mon. Musa*, 225 et suiv.
8. Mais non tout le livre, car le *Dialogus Philocelta* et *Coronelli* est encore suivi d'une dissertation fort longue sur Aristote, qui n'a aucun rapport avec ce qui précède, p. 353-464. Il est clair que ces pages ont été placées là pour grossir le volume et tenter l'acheteur!

année, la tentative de William Parr sur la reine Élisabeth. Parr déclara qu'il avait été poussé au crime par les jésuites. Et c'est enfin l'assassinat de Henri III par « un méchant moine », suivant le mot du roi quand il tomba. Estienne ne manque pas le rapprochement entre les jésuites et les moines.

Mais à travers la satire il y a de l'histoire. En retraçant le drame dont le dénouement est encore attendu, Estienne démêle les causes. Il nous montre la Ligue agitant le spectre de la religion pour mieux servir l'ambition des Guises [1]; il cite le texte du fameux manifeste. Les prêcheurs n'accusaient-ils pas faussement Henri III de favoriser les « Huguenots »? Contre le roi de Navarre ils répandaient d'autres calomnies. Mais que reproche-t-on à ce prince? D'être un hérétique, parce qu'il fait profession de la religion « catholique, apostolique » mais non « romaine [2] ». Quoi qu'il en soit, Estienne célèbre les victoires déjà remportées par le roi sur les forces coalisées des ligueurs et des Espagnols; il a écrit à cette occasion, à Francfort, malgré le bruit et l'agitation de la foire, deux pièces de vers latins qu'il traduit en vers français, et la seconde aussi en vers grecs [3]. Les vers français sont assez pénibles, du moins au début :

Ce pendant que la France est divisee en deux,
Et qu'un parti est sage, et l'autre est furieux :
L'un, vray François, au Roy monstre son franc courage,
L'autre son Roy guerroye, et luy fait grand outrage.
...Ainsi, luy des Bourbons renouvelant la gloire,
Tant plus est combattu [4], mieux obtient la victoire [5].

Dans l'autre pièce qui est mieux venue, Estienne félicite le roi de la modération dont il a fait preuve après la victoire :

C'est grand honneur aux Rois, vaincre leurs ennemis :
Mais en plus haut degré d'honneur le Roy est mis
Qui scait vaincre soymesme [6].

Dans les pages liminaires de ce livre de 1590, se trouve un fragment important d'un poème français qu'Estienne avait offert

1. *Mon. Musa*, 309, 310. Cf. 313.
2. *Ibid.*, 312. Comparez, pour le ton, les passages où il est parlé dans le *Disc. merv.* « des huguenots ».
3. *Ibid.*, p. 340-341.
4. Il l'est par les Espagnols qui ont « renforcé » les Français.
5. *Ibid.*, 341.
6. *Ibid.*, 342.

à Henri III; il y dit encore cet amour pour la France qui ne l'a jamais quitté :

Combien que mon pays souvent j'ay absenté,
Mon bon vouloir de luy onq absent n'a esté;
Et jamais à mon cœur nation estrangère
De ma France l'amour n'a faict mettre en arrière [1].

Tout le dialogue latin est animé de ce profond sentiment de patriotisme. Quand il parle des malheurs de la France dont il ne peut détacher son regard, Estienne ne songe plus à déclamer : s'il revient au vers latin, c'est pour lui confier l'émotion qui l'étreint :

Salve Gallia, quam puer videbam
Alta pace domi et foris fruentem :
At domestica bella nunc foventem
Cerno, quum senii minæ propinquant [2].

Comme il dit, « ses vers sont pleins de larmes [3] ». Certes il est regrettable que Henri Estienne ait exprimé des sentiments aussi français en latin, au lieu de les traduire en quelques pages de belle prose française qui auraient plus fait pour sa gloire littéraire que les ïambes un peu laborieux de la *Principum Monitrix Musa!*

Malheureusement, éloigné de la France, et s'éloignant de Genève, Henri Estienne n'avait plus devant lui à Bâle, à Francfort ou à Strasbourg qu'un public étranger de princes et de savants auquel il était nécessaire de s'adresser en latin, si on ne voulait pas employer l'allemand. Il n'écrira plus en français que le *Premier livre des Proverbes épigrammatisés*, ou *Prémices*, où il se souviendra de la thèse de la *Précellence* et de ses conversations érudites avec Henri III : ce recueil poétique est, comme nous le verrons, d'un moraliste chrétien. Estienne raconte qu'il avait composé la plupart de ces vers en voyageant à cheval, suivant sa coutume [4]; cette fois sa muse « qui souloit latinizer ou grecizer » lui avait dicté du français. Ce n'était pour lui qu'un délassement, et l'œuvre resta inachevée [5]. A Genève, Estienne donnera encore, par inter-

1. « Le proeme ou la préface d'un œuvre de Henri Estienne, intitulé : *L'ennemi mortel des calomniateurs*. » Il est dit que ce poème « n'a pas été imprimé. » (V. *Mon. Musa*; pages liminaires.)

2. *Ibid.*, 318.

3. « Quæ autem his esse queant lacrymosiora? » *Ibid.*, 319.

4. « Ad fallendum itineris tædium ». V. la préface des *Parodiæ morales*, de 1575.

5. 1594. V. dans les pages liminaires la préface en prose, et les deux pièces en vers, le tout adressé « *au lecteur* ». Ce livre parut sans doute à Genève; il est dédié « à M. Bucker, secretaire d'estat de la ville de Berne. »

valles irréguliers, des éditions d'auteurs grecs et latins, et des travaux sur les livres saints. Mais les productions plus originales où il se livre, paraissent hors des atteintes de la censure.

Malgré tant de motifs de découragement, Henri Estienne retrouva toute son ardeur le jour où, introduit à la diète de Ratisbonne, il prononça devant l'Empereur Rodolphe et les électeurs de l'Empire, une harangue latine pour les exhorter, au nom de la civilisation chrétienne, à poursuivre vigoureusement la guerre contre les Turcs [1]. En réfutant les arguments du Génois Folieta qui expliquait le courage des Turcs par leur fatalisme, Estienne proclamait que la croyance en la Providence divine est une force pour les Chrétiens. Ils savent que Dieu prend soin des choses humaines, mais qu'il ne les règle pas d'avance ; le sentiment de la liberté nous excite à l'action.

La croisade qu'au xv[e] siècle la France et l'Italie avaient eu la velléité de soulever, reprise et prêchée à la diète de Ratisbonne, par Henri Estienne, c'est là un trait de sa vie assez curieux, sinon inattendu : le *conseiller* des princes avait enfin la satisfaction de se faire écouter. Il devenait une sorte d'orateur politique et officiel, et qui était doublé d'un poète latin : il présenta à l'Empereur et aux Électeurs une autre harangue en vers qu'il avait écrite de sa main sur une grande feuille où les lettres du titre et de la signature étaient rehaussées d'or : « Henrici Stephani Musa et Manu [2] ».

Le souvenir de cette séance mémorable remplit encore sa dissertation « sur la latinité de Juste-Lipse [3] » que Joseph Scaliger appelait ironiquement « discours de Henri Estienne sur Juste-Lipse contre les Turcs ». Et de fait ce traité, s'il nous est précieux par les détails biographiques qu'il renferme, est fort confusément écrit ; le style sent la vieillesse.

Deux ans plus tard Henri Estienne est à Strasbourg ; il est accueilli à l'Université ; il assiste à des séances académiques, il y prend la parole et il fait paraître dans cette ville le *Carmen de Senatulo fœminarum* [4], exercice d'école assez spirituellement tourné, sur la part qu'il serait juste d'accorder aux femmes dans la direction des affaires publiques. Dans une lettre qu'il mettait à la suite de ce poème, Estienne exprimait encore l'espoir de relever son imprimerie. Mais c'est à peine si, revenant à Genève, il aura le

1. 1594. V. notre bibliographie, au mot *Turcs*.
2. Sur cette pièce de vers latins restée inédite, v. notre appendice III.
3. 1595. V. notre bibliogr. « *Lipsii*, etc. »
4. V. sur ce poème latin notre appendice III.

temps de commencer deux ou trois livres qui seront achevés par d'autres mains [1]. C'est hors de son foyer que la mort le surprendra, à l'hôpital de Lyon (janvier 1598) [2].

Cette dernière période de sa vie vaudrait assurément la peine d'être étudiée de près. Nous en avons retenu seulement les grands traits qui achèvent la physionomie morale de l'homme. En même temps, il nous est permis de mieux voir la place importante que l'histoire de l'œuvre française a tenue dans la carrière si remplie du polémiste et du savant.

Qu'était Henri Estienne au physique? Nous n'avons aucun portrait qui nous l'apprenne [3]; un seul détail nous a été transmis par le *Scaligerana* sur la façon dont il s'habillait « à la parisienne, avec des bandes de velours pendantes [4] ». Est-il permis de juger de ce qu'il devait être par la figure de son père, que la gravure a reproduite [5]? Robert Estienne avait le front large, les pommettes saillantes, le nez long et effilé, le regard pénétrant : un peu d'Érasme, mais sans cet air de méditation calme et profonde qui donne tant de vie au célèbre tableau d'Holbein. Robert Estienne avait sans doute plus de brusquerie et de vivacité extérieure qu'Érasme. Et c'est bien sous cet aspect qu'on se représente volontiers son fils Henri, dans l'âge mûr : avec cependant moins de gravité que son père, plus de feu dans le regard et plus de finesse au coin de la bouche, avec aussi une mobilité inquiète de la physionomie et du geste, comme le reflet de son propre caractère.

La vieillesse et les déceptions avaient aigri le caractère de Henri Estienne. Ce furent naturellement les siens qui en souffrirent. Casaubon s'est plaint de la morosité et de la rudesse de son beau-père. Mais l'expression qu'il a donnée à ses reproches n'était-elle pas très exagérée? Il est sans doute regrettable pour tous

1. V. la table de Renouard, *Ann.*, p. 157-158.

2. Casaubon a consigné la mort de son beau-père sur son journal à la date du 2 février 1598. V. le passsage des *Éphémérides* que nous citons ci-dessous. Renouard a montré que H. Estienne n'était pas mort dans le dénuement, comme on l'avait dit. Rappelons qu'il ne manquait pas de relations à Lyon. Mais il n'avait pas eu le temps de prévenir sa femme, Abigail Poupart, et son fils Paul : celui-ci du moins le pleura sincèrement, comme en témoignent les vers latins auxquels il confia l'expression de sa douleur, ce que Henri Estienne avait fait autrefois à l'égard de Robert.

3 Les recherches que nous avons reprises après d'autres, à ce sujet, sont restées infructueuses.

4. *Scaligerana*, cité par Maittaire, p. 499.

5. Voyez dans Renouard, *Ann.*, p. 24, la reproduction sur bois de la gravure de Léonard Gaultier. Cf. les différents exemplaires du même portrait, gravés par Coster, d'après L. Gaultier, dans la collection de la Bibl. nationale (Cabinet des Estampes).

deux, et peut-être aussi pour la postérité, que Casaubon n'ait pas eu le loisir de pénétrer librement dans cette bibliothèque qui renfermait tant d'ouvrages précieux et de travaux restés manuscrits [1]. « Il refuse ses livres anciens, comme on dispute l'or au gryphon, et lui n'en fait aucun usage [2] ». L'affirmation est un peu forte! comme de dire aussi que ce vieillard fâcheux « était retombé en enfance [3] ». Cet entêtement, si l'on veut puéril, mais surtout égoïste, n'allait pas jusqu'à l'imbécillité.

D'ailleurs Casaubon n'a pas voulu taire le chagrin profond qu'il avait éprouvé de la mort de Henri Estienne. Il a dit sa grande admiration pour cette vie de labeur scientifique [4], et il s'est indigné de l'acharnement déloyal que quelques-uns apportaient à dénigrer cette grande mémoire, « à troubler les mânes de cet homme qui avait tant mérité de la république des lettres [5] ». Joseph Scaliger lui-même, qui fut plus tard parmi les détracteurs de Henri Estienne, déplorait sa mort comme celle « d'un ami » et saluait « l'imprimeur qui était le seul gardien de l'hellénisme tout entier [6] ». Quant à l'écrivain français il n'en parle pas : il ne comptait pas plus pour lui que pour Casaubon ; tous deux considéraient certai-

1. V. *Casaub. epist.* 182, ad J. Scaligerum, et notre appendice sur la bibliothèque de H. Estienne.

2. *Casaub. epist.* 40, ad Petrum Pithœum.

3. « δὶς παῖδες οἱ γέροντες » *Casaub. epist.* 65, Laurentio Rhodomanno. — Aussi bien Casaubon n'était pas d'accord avec lui-même ; à l'un, il écrivait qu'il n'avait jamais vu, même depuis la mort de son beau-père, la bibliothèque (epist. 176 ad J. Scaligerum) ; à l'autre, il avouait qu'il en avait forcé l'entrée pendant l'absence de Henri Estienne, de concert avec sa femme et son fils » (epist. 16, datée de 1591, ad Conrad Rittershusium).

4. V. les fragments des lettres de Casaubon, cités par Renouard, *Ann.* (p. 111 et suiv.). Nous renvoyons à une page des *Éphémérides* où Casaubon rend justice à H. Estienne, en présentant ses réserves sous une forme cette fois plus modérée. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier cette page un peu longue, mais éloquente, et si naïvement émue dans son latin mêlé de grec. En voici du moins la substance : « Il est mort à Lyon, loin de sa demeure, comme un homme sans foyer... pensée d'autant plus affligeante qu'aucun motif sérieux ne le retenait hors de chez lui... O mon cher Estienne, toi qui pouvais sans contestation tenir la première place parmi les hommes de ton rang, tu t'es abandonné... tu as dissipé ton patrimoine... mais ce n'est pas ta faute, c'est l'infirmité de la nature humaine. Il a été donné à peu d'hommes de connaître leur véritable valeur et de savoir en profiter. Et cependant, dans ta jeunesse, tu as dû mettre à profit les dons de ton intelligence, et tu as rendu de tels services aux lettres, que peu d'hommes te sont égaux, et que personne peut-être ne t'a été supérieur... Dieu veuille que les miens et moi, nous suivions l'exemple de tes vertus, de ton activité, de ton labeur infatigable ». *Éphémérides*, t. I, p. 67 (4 non. Feb. 1598).

5. Casaub. epist. 182, ad Davidem Hæschelium et 260 ad Rittershusium. Cf. epist. 190.

6. Lettre de J. Scaliger à Casaubon (Epist. 46), citée par Maittaire, p. 484.

nement l'œuvre française qui nous occupe comme l'une des erreurs de ce malheureux Estienne!

Fallait-il donc lui reprocher aussi, avec la sévérité de Casaubon, ses absences de son foyer? N'oublions pas que ses voyages, quelque diverses qu'en aient été les causes, Henri Estienne les a fait cependant servir à ses recherches : ils ont alimenté cette curiosité qui est une vertu du savant. Ajoutons que ces pérégrinations ont aussi profité au grammairien français, soucieux de recueillir sur place les richesses égarées des parlers dialectaux, à l'observateur des mœurs et des sociétés, au collectionneur des contes oraux.

Accordons encore que la fierté légitime de Henri Estienne ait été parfois jusqu'à l'orgueil : c'est encore Casaubon qui nous en avertit, en estimant qu'il s'est trop loué et mis en scène dans ses écrits. En dénombrant les grands savants de son temps, Estienne n'a-t-il pas osé dire de lui-même qu'il était *un orateur et un philosophe* [1] ? Il voulait sans doute signifier, par ces mots un peu vagues, qu'il n'était pas un simple érudit, mais qu'il s'était montré penseur (ou moraliste) et enfin écrivain. C'est ce dont justifie son œuvre française.

Il n'est pas bien surprenant qu'il ait rencontré des envieux. De plus, il a eu le sort de la plupart des précurseurs et des inventeurs : il s'est vu dérober, sinon l'honneur, du moins le fruit de ses découvertes et de ses labeurs : il a rencontré Scapula [2]. — Cet audacieux plagiat, et la ruine qui en a été le résultat, a certainement plus fait pour exaspérer un esprit naturellement chagrin et se tourmentant soi-même, que la froideur ou les petites tracasseries de certains membres de sa famille.

Si lui-même n'a pas été en toute circonstance un bon frère [3], ou un aimable beau-père, il s'est du moins conduit en honnête époux : oubliant l'infidélité de sa première femme, et lui pardonnant; plein de tendresse et d'estime pour la seconde qui, elle, était une femme supérieure ; s'appuyant enfin avec confiance sur la troisième, une femme de tête, une ménagère, qui l'a peut-être préservé d'une ruine totale. Il a été pour Paul un père vénéré et respecté : il en a fait le digne héritier de son nom. Il avait contribué à marier ses sœurs ; il maria ses filles Florence, Denise et Judith; si nous en croyons

1. V. *Casaub. epist.* 87, cf. *Pseudo-Cicero dialogus*, p. 18 « Henricus Stephanus, Roberti Stephani filius Orator et Philosophus ».

2. Jean Scapula, correcteur chez H. Estienne, vola son patron en publiant du Thésaurus grec un abrégé qui se vendit aux dépens de l'original. (V. Renouard, *Ann.*, p. 402 et suiv.)

3. Ce qui lui fut reproché deux fois par le Consistoire. (V. notre appendice I.)

les registres du Conseil, celle-ci dut causer quelque ennui à son père, par sa conduite trop légère [1].

Mais à trop pénétrer dans l'intimité de cette vie, nous risquerions peut-être de rapetisser par certains détails vulgaires qui se rencontrent dans tant d'existences, un homme dont l'œuvre seule nous appartient [2]. Il vaut mieux en revenir à la très belle épître que Henri Estienne a imprimée en tête de son édition d'Aulu-Gelle et qu'il a adressée à son fils Paul. Elle est vraiment son testament moral : Henri Estienne y a rappelé les traditions laborieuses de sa famille, le foyer de Robert Estienne, sans doute plus calme et plus religieux que le sien, la haute culture de sa mère Perrette Bade, mais aussi les vertus de Barbe de Wille, la mère de Paul, les soins dont tous deux entourèrent son enfance, le souvenir des années heureuses. Et c'est aussi là que Henri Estienne exprime ce sentiment de stoïcisme chrétien que nous avons noté : il a appris avec peine, mais sans que son âme en ait été abattue, l'accident de sa maison de Grières bouleversée par un tremblement de terre.

Il semble que dans ses dernières années Henri Estienne — sans renier ses principes — ait renoncé à l'observance des devoirs religieux. C'est cette indifférence « pratique » que déplorait gravement un de ses contemporains en lui reprochant de plus se soucier des lettres grecques que du salut de son âme [3]. Et certes, il ne s'était jamais soumis de bonne grâce à la discipline morale de son Église. Huguenot militant, il n'avait pas cependant la foi calme et inébranlable d'un Robert Estienne, d'un Melissus ou d'un Casaubon. Mais en somme, jusque dans ses derniers écrits il a professé les croyances fondamentales du christianisme, il est resté fidèle, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la Réforme. Ce qui est indéniable, c'est qu'à aucun degré, il n'a été un sceptique, « un *déiste* » comme il qualifiait lui-même ironiquement ceux qui ne croyaient pas en Dieu, un *libertin*, comme on dira au XVIIe siècle.

Notons que Casaubon, cependant mieux informé que personne, ne s'est plaint nulle part de la défection religieuse de son beau-père. Dans le recueil des *Scaligerana*, on lit, au sujet de H. Estienne, cette note jetée en passant : « semel erat paratus apostatare, volebat

1. V. notre appendice I.

2. Les *Registres des particuliers*, aux archives de Genève, sont remplis des démêlés de Henri Estienne avec d'autres imprimeurs ou habitants de la ville. Il avait certainement l'humeur processive.

3. V. la lettre de *Serarius* (Nicolas Serurier) à J. Lipse, 1594, dans *Sylloges epist.* t. I, p. 609; citée par Feugère, *Essai*, p. 252. Mais Feugère, en accusant H. Estienne de scepticisme, n'a pas tenu compte des nuances!

manere Parisiis[1] », ce qui se rapporte aux efforts que fit Henri pour transporter son imprimerie à Paris, après la mort de son père. Il est possible que sa brouille avec l'autorité genevoise ait laissé croire à quelques-uns qu'il était prêt à acheter son retour en France au prix d'une apostasie. Mais rien dans ses paroles et dans ses actes ne justifia ce soupçon[2]. S'il est vrai que « le testament de son père l'avait arrêté à Genève plus que la religion[3] », il ne pensait pas trahir les idées pour lesquelles son père et lui avaient combattu, en revenant à Paris; il avait même essayé de servir auprès de Henri III les intérêts de ses coreligionnaires.

Si à Genève il était resté — comme beaucoup de réfugiés — Français de cœur, plus que d'autres il avait conservé l'humeur française et l'esprit parisien. Ce mot de parisien, appliqué à un homme du XVIe siècle, a tout l'air d'un anachronisme, parce que nous y mettons une dose de qualités et de défauts, d'essence trop moderne. Mais cependant, avant que le boulevard ne fût inventé, il y avait eu à Paris un certain nombre de Parisiens, depuis Villon jusqu'à Molière. Pour parler sérieusement, quand Henri Estienne se réclamait sur les livres qu'il imprimait ou dans ses propres ouvrages, de ce titre de *Parisien*, il rendait hommage à la grande cité où il avait passé sa jeunesse, et où il espéra achever sa vie; il voulait dire aussi qu'ayant été élevé « au cœur même de la France », il y avait appris à parler le bon et pur français, et qu'il en conservait la tradition[4]; mais aussi, et peut-être s'en rendait-il moins compte, du Parisien ou, si vous préférez, de l'enfant de Paris, il avait retenu ce goût des locutions populaires, du langage vif et pittoresque, ce parler franc et quelque peu salé qui a été la marque commune de toute une famille d'écrivains dont quelques-uns d'ailleurs n'étaient pas nés à Paris : nommons encore François Rabelais et Mathurin Régnier.

1. V. Maittaire, p. 499. On sait au reste combien est suspect ce recueil d'anecdotes où tout est loin d'être de J. Scaliger; c'est un ramassis de jugements contradictoires. Il y est déclaré que « c'est ignorance grande de médire de Henry Estienne, qui a tant servi aux lettres », et cinq lignes plus loin, le même Estienne est représenté comme un fou, fou depuis sa naissance. Son vrai sentiment sur Estienne, J. Scaliger l'a exprimé dans la lettre que nous venons de citer.

2. Rappelons le passage de l'*Apologie pour Hérodote* où H. Estienne flétrit ceux qui « avaient d'abord fait profession de l'Évangile » et qui « pour s'accommoder aux humeurs diverses de la cour » étaient retournés à la religion romaine. (*Apol.*, II, 110.)

3. C'est un mot de l'Estoile, année 1598 (t. VII, p. 113.)

4. Aussi J. Scaliger soumettait à H. Estienne ce qu'il voulait publier en français, en le priant « de corriger les gasconismes » qui lui seraient échappés. V. la lettre de J. Scaliger à A. de Thou, 6 avril 1584 (Tamisey, p. 165).

Eh bien! si Genève lui a donné la doctrine morale qui est au fond de l'*Apologie pour Hérodote*, c'est la France et c'est Paris qui lui ont soufflé cette verve hardie et cet esprit railleur faits pour assurer le succès trop retentissant du livre. Comment il a essayé lui-même de concilier ces tendances contraires qu'il sentait se développer en lui, c'est ce que nous avons aperçu dans ses réponses au Conseil, dans son « avertissement au lecteur ». Aussi bien sa vie n'a-t-elle été qu'un perpétuel malentendu entre le monde et lui, entre les circonstances qu'il a dû subir, les milieux où il a été obligé de demeurer, et ses goûts, ses affections, ses espérances! C'est pour cela que nous ne le jugeons pas aussi sévèrement que ses amis de Genève ou que ses propres parents se sont permis de le faire. Ce n'est pas sa faute après tout si, ayant mis toutes ses forces à accorder ce qui n'était pas, en droit, contradictoire, l'indépendance de sa pensée et sa conscience religieuse — son honneur et son repos — il n'y a point réussi. Les événements ont été plus forts que sa volonté.

Mais plutôt que de lui reprocher ses faiblesses, nous préférons nous arrêter à ce qu'il y a eu de noble et de touchant dans le caractère de Henri Estienne. Son patriotisme attire invinciblement nos sympathies, et son âme, tourmentée par trop d'épreuves, mérite notre indulgence; enfin la passion désintéressée avec laquelle il a recherché le vrai, commande notre respect. N'est-ce pas à la science qu'il a un peu sacrifié sa famille? L'amour de la science et l'inquiétude de l'âme, ce sont les deux traits saillants qui rapprochent de nous Henri Estienne et qui lui donnent, à travers trois siècles, une figure très moderne.

PREMIÈRE PARTIE

HENRI ESTIENNE ÉCRIVAIN FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

LA SATIRE ET LE CONTE DANS L'APOLOGIE POUR HÉRODOTE

I

La thèse et les sources du livre. — L'*Apologie* française est sortie de l'*Apologie* latine. — Dans ce réquisitoire contre son siècle, H. Estienne s'est d'abord adressé aux prêcheurs populaires du siècle précédent. Il a mis en outre à contribution une vaste littérature, théologique, historique et surtout satirique.

La thèse de l'*Apologie* est clairement exposée dans les pages qui en forment l'introduction [1]. Hérodote n'est que le prétexte d'une discussion que Henri Estienne avait commencée en latin [2] et qu'il pour-

1. *H. Estienne au lecteur; à un sien ami; préface de la 1re partie* à laquelle on peut joindre *la préface de la 2e partie*. *Apol.* I., p. 3 et suiv. — II, p. 113 et suiv.

2. Dans la dissertation placée en tête de l'*Hérodote* traduit en latin. (V. notre bibliogr.). Dans l'épître *A un sien ami* (*Apol.*, I, 35) Estienne dit qu'il a écrit et publié l'*Apologie* en français pour prévenir quelqu'un qui voulait le faire à sa place. Si l'*Apologie française* a été revue et augmentée au point d'être une œuvre nouvelle, il n'en est pas moins certain qu'on retrouve dans l'*Apologie latine* les idées générales sur la véracité d'Hérodote, sur le merveilleux dans l'histoire, la comparaison du siècle présent avec les siècles passés, et enfin le réquisitoire contre l'Église catholique. Une foule d'exemples et de citations sont les mêmes dans les deux livres. Il y a parfois plus de cynisme dans le texte latin : par exemple à propos de la Rome des papes, de la débauche italienne et de la « beuverie » allemande. L'esprit qui souvent rachète dans l'ouvrage français l'extrême licence du langage, manque à l'*Apologie latine*. Enfin le conte, la nouvelle y font défaut; on y rencontre deux ou trois anecdotes, plus ou moins historiques, et qui sont racontées froidement. (V. au fo 19, l'histoire d'un certain Bertrand de Reims qui se fit passer pour Baudoin, comte de Flandre; ce récit n'a pas été repris dans l'*Apologie française*.)

suit en français. « Cet historien rapporte une foule de faits étranges, mais qui pour paraître invraisemblables, n'en sont pas moins vrais ; car la vraisemblance n'est pas le critérium unique de la vérité (principe juste en soi, mais dont Estienne s'empresse de tirer des conséquences excessives). La Bible, dont le témoignage est irrécusable, n'est-elle pas souvent tout aussi incroyable que les récits d'Hérodote? Si, d'autre part, en regard de ces merveilles anciennes, nous plaçons les faits merveilleux dont témoignent les historiens modernes, nous aurons par cela même justifié pleinement Hérodote[1]. »

On voit assez la faiblesse de ce raisonnement pour que nous y insistions. Estienne qui avait débuté par des réflexions sensées sur la crédulité « qui fait accepter à plusieurs des choses d'importance[2] », admet à son tour trop facilement le merveilleux. Il croit que Josué a arrêté le soleil, parce que la Bible le dit[3]. Du moins devait-il prendre garde à la distinction qu'il établit lui-même entre les *faits de nature* et les faits des *hommes*, et, si la foi l'obligeait à admettre le merveilleux dans la nature, ne pas accueillir sans critique l'étrange ou l'invraisemblable dans l'histoire.

Il a cependant des arguments meilleurs, par exemple quand il met en garde ses lecteurs contre la tentation de juger des récits d'Hérodote en les comparant à ce qui se passe aujourd'hui : car il faut tenir grand compte des changements survenus dans l'humanité avec le temps, et de la différence des mœurs, des coutumes et des gouvernements[4].

Il sait au reste que la méchanceté et la sottise humaines n'ont guère varié que d'intensité; c'est toujours et partout le même fonds de perversité qui apparaît dans l'histoire. Seulement, à en croire Estienne, jamais le mal n'aurait été plus grave que de son temps. La raison de cette recrudescence, Estienne ne la cherche pas, il croit la tenir, et s'en prenant à ceux qui, manquant à leur mission « entretiennent le povre monde en cest aveuglement[5] » il se hâte de proclamer la faillite[6] de la religion catholique. La défense d'Hérodote n'était donc qu'un faux départ; dès les premières pages la polémique religieuse s'engage pour se poursuivre jusqu'à la fin de l'ouvrage.

1. Tel est le résumé de l'argumentation; *Apol.*, I, *au lecteur*, passim.
2. *Apol.*, I. 4.
3. *Ibid.*, I, 16.
4. *Ibid.*, I, 11 et 15: II, 115.
5. *Ibid.*, I, 40.
6. Le mot n'est pas chez H. Estienne, mais l'idée s'y trouve.

A la satire de l'Église s'ajoute celle de la société laïque, « des séculiers [1] » et l'auteur remplit plusieurs chapitres « des larrecins, des homicides, de la paillardise et de la cruauté » de son siècle [2].

Tout cela d'ailleurs est présenté dans le plus grand désordre. Estienne indique bien, à la fin de l'épitre « à un sien ami [3] » une division en deux parties; mais combien incertaine! A chaque instant l'auteur revient sur ses pas, ou coupe son exposé par des digressions. Lui-même avoue quelque part qu'il ne suit pas son plan [4]. Il confesse que tel chapitre est « excessivement grand [5] », ou qu'il s'accommode à sa mémoire qui lui fait souvent attendre les exemples dont il aurait besoin [6]... Ce défaut se retrouve plus ou moins dans tous les ouvrages d'Estienne, français et latins : heureux encore quand une table des chapitres vous donne un fil conducteur! Mais l'art de composer était à peu près inconnu au XVI[e] siècle : c'est une belle découverte du XVII[e] [7].

Connaissant le dessein de l'*Apologie*, voulons-nous savoir quelle est la valeur historique de cette double satire contre l'Église et contre la société, il nous suffit d'examiner les sources où Estienne a puisé et qu'il nous indique le plus souvent lui-même [8].

Il s'est adressé tout d'abord aux trois prédicateurs populaires les plus connus de la génération précédente : Maillard, Menot, et Barletta. « Combien qu'ils ayent falsifié la doctrine chrestienne... si est-ce toutesfois qu'ils se sont assez vaillament escarmouchez contre les vices d'alors [9]. » On sait qu'ils avaient prêché dans leur langue maternelle, et que leurs sermons ont été transcrits en latin, mais en un latin qui est resté « entrelardé » de français ou d'italien [10]. Par exemple, les longues citations de Menot ou de Maillard, qu'Estienne insère dans son texte, sont mêlées d'un français qui est bien le

1. *Apol.*, I, p. 79.
2. 1[re] partie, chap. XII à XX.
3. *Apol.*, I, 39.
4. *Ibid.*, I, 239.
5. Le XV[e] chap. de la 1[re] partie (I, p. 290.)
6. *Apol.*, II, 73.
7. Quand nous lisons Rabelais et Montaigne, savons-nous où nous allons, et les surprises que nous réservent le chapitre suivant, ou même parfois la page que nous tournons? Cela ne supprime pas, mais cela gâte cependant le plaisir de notre lecture.
8. Les notes de Le Duchat précisent et complètent ces renseignements sur les sources de l'*Apologie*. De plus Le Duchat soumet à un examen critique un grand nombre de faits rapportés. Je ne dis pas qu'il ait toujours raison lui-même pour ou contre H. Estienne. Ces notes n'en ont pas moins un intérêt bibliographique et historique incontestable. On en retrouve une bonne part dans l'édition Liseux.
9. *Apol.*, I, p. 75 et 79.
10. *Ibid.*, II, 269.

français de ces prêcheurs, et le plus souvent ce sont des expressions populaires dont la vivacité ne détonne pas dans le style de l'*Apologie* : Estienne les reprend pour son propre compte. Il les développe ou il en trouve d'autres de même couleur et de même allure. Tantôt il traduit tout le latin en français [1], tantôt il paraphrase le sermon plus librement : ainsi quand il raconte, d'après Menot, l'histoire de l'enfant prodigue, qui se transforme en « un vert galant » de la fin du XV[e] siècle : « *postquam nihil amplius erat fricandum*, quand il n'y eut plus que frire... mon galand fut mis en cueilleur de pommes, habillé comme un bruleur de maisons, nu comme un ver... à grand'peine lui demeura sa chemise, nette comme un torchon, nouée sur l'espaule, pour couvrir sa povre peau : si bien l'avoyent entretenu en sa prospérité et en ses pompes ses galoises [2]. » Cette fois, c'est sans doute encore Menot, mais revu et commenté par Estienne.

Il a puisé à pleines mains et ses arguments et son gros sel chez ces libres prêcheurs qu'il félicite, non sans ironie, de leur franchise. Peut-être, au seul point de vue littéraire, ne leur a-t il pas rendu la justice qu'ils méritaient. Leur éloquence — pour ne parler que d'Olivier Maillard et de Michel Menot — découlait cependant de cette veine populaire et très française, à laquelle Henri Estienne lui-même devait beaucoup de son esprit. Il reproche à Menot de paraphraser la Bible et d'ajouter au texte [3]; mais Menot voulait frapper l'imagination de son auditoire simple et illettré, en modernisant les scènes bibliques, en habillant à la française les personnages trop reculés de l'Ancien Testament. N'obéissait-il pas aux nécessités mêmes de la prédication populaire [4] ?

Quoi qu'il en soit, nous constatons que l'*Apologie pour Hérodote* ne saurait être exactement nommée une « satire de la société au XVI[e] siècle [5] », puisque dans une bonne moitié de l'ouvrage, c'est la société de la fin du XV[e] siècle qui a été visée très expressément. Que dans l'autre partie, H. Estienne s'en soit pris plus directement à ses contemporains, nous n'y contredisons point. Encore vaut-il la peine de rechercher ce qu'il a mis dans ce « tableau satirique... le plus complet de notre vieille société [6] ».

1. V. par exemple *Apol.*, I, 101.
2. *Apol.*, II, 160 et suiv.
3. *Ibid.*, II, 165.
4. V. sur ces prêcheurs les ouvrages de A. Méray, J. Labouderie et A. de la Borderie, cités dans notre bibliographie.
5. C'est le sous-titre ajouté par l'édition Liseux au titre suffisamment long de l'édition originale.
6. Note de l'éditeur Liseux, *Apol.*, I, XXXIX.

Il y a mis de tout : des récits du moyen âge, il remonte jusqu'à Froissart, et au delà ; des faits dont il nous dit qu'il a été le témoin, ou qu'il a ouï raconter, et un plus grand nombre d'anecdotes qu'il a recueillies chez des polygraphes comme Pontanus et Fulgose. Il se promène à travers les siècles, cite Commines, Sleidan et Sigismundus Liber. Il unit les vieilles chroniques, les vies des papes, les actes des conciles à des recueils de facéties, aux vers de Marot, aux épigrammes de Sannazar, de Buchanan, de Théodore de Bèze, et il n'oublie pas « notre maistre Pasquin ». Il prend aux *Mots dorés* de Caton, à toute une littérature proverbiale, au roman de la Rose, aux colloques d'Érasme. Il invoque le témoignage de Pétrarque contre la Rome des papes et réfute Castiglione. Voilà pour l'histoire et pour la peinture des mœurs.

Quant à la littérature religieuse, il la connaît sans doute à fond, et de ses vastes lectures, il nourrit un réquisitoire parfois serré contre la doctrine catholique, quand il reproduit les arguments de Calvin et de Viret; mais il va choisir des raisonnements moins sérieux ou des injures dans l'*Alcoran des Cordeliers* [1]. Dans sa discussion, il prend à parti les scolastiques, les Évangiles apocryphes, la Légende dorée, il s'appuie sur Guillaume de Saint-Amour, et sur Nicolas Gallique, l'auteur de la *Sagette de feu*; il a lu des écrits mystiques, comme les *Conformités de St François* [2] *à Jésus-Christ*, le *Quadragésimal spirituel* et la *Stella Clericorum*. Voilà pour la polémique religieuse! Il est à peine besoin d'ajouter que nous ne suivrons pas Estienne sur ce terrain : ces questions échappent à notre compétence. Remarquons seulement que les *contes* proprement dits, les *nouvelles* tiennent dans l'*Apologie* une place considérable. Estienne s'est défendu d'avoir simplement cherché par là un moyen d'amuser ses lecteurs : il n'a pas voulu conter pour le seul plaisir de faire des contes, mais pour en tirer autant d'arguments à l'appui de sa thèse; soit! Mais comment prendre au sérieux toutes ces histoires à l'adresse des moines et du clergé? Même celles dont les laïques font les principaux frais, allons-nous les considérer comme « une peinture de la société du xvie siècle »? à moins d'oublier qu'Estienne a emprunté les unes aux Italiens, les autres à la reine de Navarre, qui elle-même en avait pris dans Boccace, lequel les avait reçues d'une tradition antérieure. Et s'il a ajouté à la col-

1. V. notre introduction p. 11, note 3.
2. Sur les éditions originales de ce livre, v. la note de M. Ristelhuber, *Apol.*, II, 81.

lection, c'est qu'il connaissait mieux que personne ce vieux fonds satirique.

En dépit des dénégations de l'auteur, l'*Apologie* peut être considérée comme un recueil de *nouvelles*; et c'est même une question d'histoire littéraire assez curieuse pour que nous l'examinions à part. Essayons d'abord de dégager de l'ouvrage les traits de satire plus précis qui ont été certainement saisis sur le vif, mais qui sont trop perdus dans la confusion de l'ensemble.

II

Les persécutions religieuses en France; la cause des réformés; hommage rendu à Clément Marot, traducteur des Psaumes. — La satire du clergé : souvenirs du roman de la Rose; imitation de Rabelais; peinture de la Rome des papes chez J. du Bellay et chez H. Estienne.

Le souvenir des persécutions religieuses dont les réformés de France avaient été les victimes, n'avait pas été effacé par l'édit d'Amboise; d'ailleurs la paix de 1563 n'avait pas un caractère durable; on comprend qu'à cette date de 1566, Estienne ait fait entendre une protestation indignée contre l'oppression des consciences. « Il faut noter que celuy qui environ l'an 1260 ne fut que banni [pour avoir dict la vérité], s'il eust esté trois cents ans après, il n'eust pas esté quitte à si bon marché, mais on l'eust faict disputer contre les bourrées et fagots, aussi bien qu'on a faict un' infinité d'autres depuis cinquant'ans [1] ». S'il craint de renouveler l'horreur de « nos dernières guerres civiles », il ne peut s'empêcher de rappeler « les cruautés exercées à Mérindol et à Cabrière [2] », et il évoque des figures sinistres de bourreaux et d'inquisiteurs : Jean Menier, seigneur d'Oppède — le légat du Prat « le premier qui avoit déféré au parlement la cognoissance des hérésies » — « maistre Jean Ruzé, conseiller en parlement : « le plus grand brûleur de son temps [3] » et le président Lizet « qui n'avoit point pitié des hommes [4] ». — Les pages dans lesquelles Estienne retrace les tourments physiques et moraux imaginés par l'inquisition, sont d'une âpre éloquence, et parmi les mieux écrites de l'*Apologie* [5]. S'il parle du passé, « ce n'est pas que cette cruelle persécution ne

1. *Apol.*, II, 350.
2. *Ibid.*, I, 405.
3. *Ibid.*, II, 106 et 107.
4. *Ibid.*, II, 426. V. notre introduction, p. 6.
5. *Ibid.*, II, 425-427.

s'exerce plus aujourd'huy » ; mais elle n'est plus universelle « ne se trouvant (grâces à Dieu) en quelques lieux du bois assez pour continuer les feux du temps passé ». Estienne ne savait pas, en 1566, à quel point il se trompait. Mais il ajoute fièrement que les cendres des martyrs ont eu cette vertu de susciter à la religion réformée un nombre infini d'autres serviteurs [1].

Nous avons cité les passages éloquents de l'*Apologie* où Henri Estienne rappelle la lutte que durent soutenir les savants interprètes de la Bible, et Robert Estienne tout le premier, contre l'opposition de la Sorbonne et du clergé [2]. On condamna aussi les translations en vers français des psaumes. Les premiers luthériens ne pouvaient chanter sans danger « les commandemens de Dieu mis en rythme, ou quelque pseaume de David [3] ». Si nous en croyons Le Duchat, ils les récitaient quelquefois sur des airs de vaudeville, pour ne pas attirer sur eux les rigueurs de l'inquisition. On ne tarda pas d'ailleurs à adapter à ces psaumes une musique plus religieuse, et dans les premiers troubles de la religion, le camp des réformés retentissait de ces chants. A ce propos Henri Estienne rend hommage à l'œuvre religieuse de Marot qui fut continuée par Th. de Bèze. Mais le poète satirique ne lui est pas moins cher. Estienne cite l'*Enfer* et il y puise des épigrammes à l'adresse des gens d'église, des juges et des chicaneurs [4].

Le tableau des persécutions fait l'intérêt historique et dramatique de l'*Apologie*. Il est regrettable que Henri Estienne n'ait pas su le dégager d'un fatras d'anecdotes plus ou moins controuvées sur l'ignorance des pauvres curés de campagne, ou sur le charlatanisme qu'il prête trop libéralement aux prédicateurs, séculiers ou réguliers. Fait-il preuve d'esprit, voire de sens critique, en raillant avec acharnement les docteurs contemplatifs du moyen âge et « leurs contemplations [5] »? Mieux valait se taire sur « la légende dorée des saincts et sainctes [6] » que d'en tirer des plaisanteries aussi vulgaires. Même la vie de saint François ne trouve pas grâce devant lui : il reste absolument insensible à l'histoire des oiseaux nourris par le saint, d'une poésie si fraîche et si naïve [7]. S'il énumère avec

1. *Apol.*, II, 427.
2. V. notre introduction, p. 6 et 7.
3. Ou d'autres chansons dévotes, *Apol.*, I, 168. Cf. l'édit d'Amsterdam, t. I, p. 148. V. l'important ouvrage de M. Douen : *Clément Marot et le psautier huguenot.*
4. V. par exemple, *Apol.*, I, 331, une longue citation tirée de l'*Enfer*.
5. *Ibid.*, II, 223 et suiv.
6. *Ibid.*, II, 193.
7. *Ibid.*, II, 198.

entrain la légion de Notres-Dames qui se sont abattues en différents pays [1], il n'a point souci d'étudier dans ce culte l'expression de la foi populaire. Le côté esthétique de la religion inspirant les belles œuvres de la Renaissance lui échappe absolument [2]. Cette austérité s'explique sans doute par sa doctrine religieuse; mais elle fait voir aussi combien peu cet homme avait le goût et l'âme d'un artiste. Quand, laissant les croyances, il s'en prend aux mœurs relâchées d'un certain clergé, il est mieux inspiré; un modèle de narration satirique, c'est l'histoire de l'abbaye du Bec, « si bien enrichie qu'on peut dire que c'est un bec qui nourrit beaucoup de ventres [3] ». Sur les bonnes œuvres « qui font venir l'eau au moulin » il a écrit plusieurs pages d'une verve étourdissante où apparaît l'imitation évidente de Rabelais : c'est le même procédé d'énumération, une accumulation de mots techniques et de métaphores. « Et en quoy consistent les bonnes œuvres?..... à faire sonner, chanter, gringuenoter, marmoter, brimboter (dont vient brimborium) ou barboter, force messes, grandes, petites, etc. [4] »

La satire de l'hypocrisie monacale avait pris place dans le roman de la Rose :

Trop y a peine à labourer.
Mieux vaut devant les gens orer,
Et affubler ma renardie
Du mantel de papelardie.

Estienne rappelle ces vers [5] et il reprend le lieu commun en empruntant encore à Rabelais ces qualificatifs populaires ou burlesques : « cafars, cagots, faiseurs de simagrées, chatemittes : lequel dernier terme vaut quasi autant que contrefaiseurs de brebiettes [6]. » Dans l'*Apologie*, plus qu'ailleurs, Estienne a recours à la littérature proverbiale, dont il nous donne une foule d'échantillons curieux; ce ne sont pas les proverbes sur les moines qui lui manquent! Proverbiale aussi leur gourmandise : on dit vin *théologal* et *table d'abbé* [7]. La ripaille populaire est personnifiée dans « ces trois bons saincts, S. Panssard, S. Mangeard, S. Crevard [8] ». Ici encore on se prend à songer à Gargantua.

1. *Apol.*, II, 330.
2. *Ibid.*, II, 334.
3. *Ibid.*, II, 303 et suiv.
4. *Ibid.*, II, 352-55.
5. *Ibid.*, II, 348 et suiv.
6. Contrefaisant les brebis. *Apol.*, II, 362.
7. *Ibid.*, II, 35 et *passim*.
8. *Ibid.*, II, 263.

La satire des papes est moins convenue et d'une certaine façon plus historique : Estienne met les noms au bas de ses portraits. Mais Bayle lui-même nous avertira [1] qu'il ne faut pas prendre pour monnaie sonnante toutes ces anecdotes rapportées dans l'*Apologie* et ramassées un peu partout. Au reste, Estienne ajoute peu à ses devanciers [2]. Citant Pasquin, il sait que sous ce nom « il faut entendre... plusieurs personnages de bon et gentil esprit [3]. »

En lisant les *Regrets* de J. Du Bellay, Estienne a pris soin de souligner et d'annoter les sonnets où le poète a dépeint avec sans doute une humeur un peu chagrine la cour romaine [4]; entre autres passages il a relevé « l'épitaphe de Jules III [5] » qu'il invective aussi dans l'*Apologie*, et à peu près de la même façon que Du Bellay l'a fait. Mais ce n'est pas ici qu'Estienne a tiré parti de sa lecture. La passion l'animait trop pour lui laisser le loisir de retracer aussi finement et avec des couleurs aussi vives que son devancier, l'agitation du conclave, l'anxiété des cardinaux devant la pâleur du Saint-Père, ou :

De ces rouges prélats la pompeuse apparence [6].

Estienne avait cependant passé par Rome. Mais il n'avait pas su voir le spectacle pittoresque et les scènes de comédie qui avaient frappé du Bellay. Après eux, Montaigne consignera dans son journal de voyage l'impression plus froide, mais dégagée de parti pris, que la Rome des papes lui aura laissée [7]. Estienne, au contraire, s'emporte contre cette autorité absolue qui humilie jusqu'aux rois et se fait grande « par excommunications, par pardons et par armes [8] ».

1. Cité par Rist., *Apol.*, II, 79.
2. V. *Apol.*, II, 375 et 376, sur le pape Alexandre VI.
3. *Apol.*, II, 372. L'Arétin a été le grand fournisseur de ces pasquils. V. le travail de V. Rossi « *Pasquinate di Pietro Aretino ed anonime per il conclavo e l'elezione di Adriano VI* », Palerme, 1890.
4. Sur le volume de Du Bellay annoté par Estienne et conservé à la bibliothèque de la ville de Lyon, voyez notre appendice II.
5. Vol. de Lyon, 370; ces mots sont écrits en marge de la main de H. Estienne. (*Regrets*, éd. Liseux, sonnet 104.) Cf. *Apol.*, II, 77. Dans un autre passage de Du Bellay, Estienne note en marge « contre le pape, sans faire semblant de rien ». Vol. de Lyon, 587. (*Jeux Rustiques*, éd. Liseux, p. 163.)
6. Vol. de Lyon, 374. *Regrets*, éd. Liseux, sonnet 119.
7. V. Montaigne, *Journal du Voyage en Italie*, éd. d'Ancona, *passim*, et notamment le portrait de Grégoire XIII, p. 215.
8. *Apol.*, II, 416 et suiv.

III

La société laïque: les mœurs et les institutions. — Préoccupations morales de H. Estienne; il condamne ceux qui sont « homicides d'eux-mêmes », les blasphémateurs et les « athéistes »; son jugement sur Rabelais et sur B. Des Périers; « le lucianisme ». — Intérêt littéraire de l'*Apologie*.

C'est encore au nom des principes théologiques qu'Estienne juge son temps et qu'il le condamne. Les crimes dont l'histoire moderne est remplie découlent de la faute originelle [1]; ils « nous font sentir la main de Dieu plus rude sur nous que jamais » et découvrent aussi « les ruses de Satan, notre ennemi mortel [2] ». Toutefois l'écrivain ne soutient jamais bien longtemps ce ton monotone de la prédication; il en prend un autre, et moins sévère, dès qu'ayant exposé la doctrine il passe aux exemples.

Après Maillard et Menot, Estienne dénonce la lèpre de l'usure, les « larrecins » des financiers [3] et des marchands, les sophistications des apothicaires et l'ignorance criminelle des médecins [4]. L'usure « palliée » partie en argent, partie en marchandises, nous fait penser au fameux mémoire d'Harpagon [5]. Ces gens-là, juifs ou lombards, rongent jusqu'aux os ceux qui leur émpruntent [6]. « O vous qui estes les femmes de ces usuriers, s'écriait Barletta, si on mettoit vos robes sous le pressoir, le sang des povres en sortiroit [7] ».

La satire de la justice inspire à Estienne des pages éloquentes. Voyez, par exemple, tout un passage écrit dans une langue colorée et juste sur la charité « gelée » et la justice « aveugle [8] ». Aux juges intéressés il oppose « ce grand législateur qui voit trop mieux les cachettes des cueurs humains que nous ne voyons les faces [9]. » Parlant de la cour du parlement, il traduit ce qu'en disait Menot « qu'il souloit estre la plus belle rose de France, mais que cette rose a esté depuis teincte du sang des povres, crians et plorans apres eux [10] ». Ces juges « faisoient trotter les povres gens après

1. *Apol.*, I, 382.
2. *Ibid.*, I, 156.
3. *Ibid.*, I, 209.
4. *Ibid.*, I, 300 et suiv.
5. *Ibid.*, I, 86.
6. *Ibid.*, I, 325.
7. *Ibid.*, I, 90.
8. *Ibid.*, I, 134-35.
9. *Ibid.*, I, 139.
10. *Ibid.*, I, 94.

les queues de leurs mules [1] ». Les chats-fourrés de Rabelais reparaissent dans l'*Apologie* : leurs femmes ont les dents longues et elles font parvenir leurs maris [2]. Les chicaneurs sont déjà « le Poitevin et le Normand », « pipeurs, mangeurs, rongeurs, escorcheurs [3] ». Les avocats prennent a *dextris* et a *sinistris*, comme le prouve le conte des deux chapons gras que rapporte Maillard [4]. Ils vendent aux riches le droit des pauvres. Estienne nous donne aussi un pastiche amusant du style des procureurs [5]. Il refait après Marot le portrait du juge Rhadamantus (Jean Morin) [6], « qui méritoit en deux sortes d'estre nommé criminel », et dont les terreurs de conscience égarèrent la raison. A Morin, ou encore à Jean Musnier et au chancelier François Olivier, Estienne oppose la belle figure de Michel de l'Hospital, exemple rare de grand savoir et de grande intégrité [7].

Les chapitres sur la paillardise, sur les blasphèmes, sur les homicides, sur la cruauté de notre siècle, se rapportent pour une bonne partie à la société laïque [8]. On y trouve des traits d'observation morale, profonds ou piquants, parsemés dans le récit avec cette véhémence indignée qui succède au rire. Estienne ne ménage pas les femmes! Il leur reproche leur bavardage et leur fausseté [9]. Il remarque que les femmes mariées d'aujourd'hui demanderaient à réfléchir, avant de suivre le dévouement d'Alceste [10]. Mais il blâme Lucrèce dont il discute le cas avec trop de subtilité [11], et il condamne tous ceux « qui sont homicides d'eux-mêmes ». Il nous apprend que Bonaventure Des Périers « l'auteur du détestable livre intitulé *Cymbalum mundi* » s'est donné la mort [12].

Dans ce passage, l'un des plus significatifs de l'*Apologie*, on voit clairement les convictions de Henri Estienne. Il cite avec éloquence les jugements de Dieu, ces morts terribles dont Dieu frappe ceux qui l'ont blasphémé ou trahi. Il reprend en son

1. *Apol.*, I, 94.
2. *Ibid.*, I, 337. Cf. I, 335.
3. *Ibid.*, I, 330.
4. *Ibid.*, I, 90-91.
5. *Ibid.*, I, 343.
6. *Ibid.*, II, 101.
7. *Ibid.*, I, 340.
8. 1re partie, chap. XII, XIII, XIV, XVIII et XIX.
9. *Ibid.*, I, 48.
10. *Ibid.*, I, 30.
11. *Ibid.*, I, 257 et suiv.
12. *Ibid.*, I, 403, passage répété, II, 105. C'est le seul témoignage que nous ayons du suicide de Des Périers. Mais il est trop affirmatif pour le révoquer en doute. Estienne aurait-il osé inventer pareil fait?

nom les imprécations des prêcheurs contre les blasphémateurs, et il approuve les supplices qu'on leur infligeait. Car « les blasphèmes montrent une vraie athéisterie[1] ». Du temps du roi Henri II, les courtisans osaient dire « qu'ils croyoient en Dieu, comme leur roy y croyoit, mais que s'il n'y croyoit point, ils s'efforceroient de n'y croire point[2] ». Ailleurs il rappelle les plaisanteries de condamnés devant la mort, « n'ayans non plus d'appréhension ni de la justice ni de la miséricorde de Dieu, que bestes brutes[3] ». Tout ce passage a été imité par Montaigne qui reproduit plusieurs des traits « de gosserie » cités par Estienne, et dans les mêmes termes[4]. Mais Montaigne observe ces faits en philosophe; il y étudie curieusement la nature humaine. Estienne s'en indigne : « Il y a deux sortes de tels blasphémateurs : les uns sont du tout athéistes (qui s'appellent aujourd'huy déistes, maugré qu'on en ait, par une figure qui se nomme antiphrase) et ceux-ci n'en disent que ce qu'ils en pensent; les autres, non-obstant les remors de conscience qu'ils sentent, veulent contrefaire les athéistes : ceux-ci se faschent de ce qu'ils ne se peuvent oster de la fantasie qu'il y ait un Dieu[5] ».

Après « ce meschant Lucrèce », qui a nié toute providence[6], Estienne nomme Rabelais et Des Périers, dont la raillerie ou l'indifférence n'ont pas été cependant jusqu'à la négation[7]. « Qui est « donc celuy qui ne sçait que nostre siècle a faict revivre un « Lucian en un François Rabelais, en matière d'escrits brocar- « dans toute sorte de religion? qui ne sçait quel contempteur et « mocqueur de Dieu a esté Bonaventure Des Periers, et quel tes- « moignages il en a rendu par ses livres[8] »? On a fait observer que le jugement de Calvin sur Des Périers[9] est précisément tel,

1. *Apol.*, I, 101.
2. *Ibid.*, I, 189.
3. *Ibid.*, I, 252-54.
4. V. *Essais*, livre I, chap. 40.
5. *Apol.*, I, 188.
6. *Ibid.*, I, 189-191.
7. Pour Des Périers toutefois, M. Lacour est allé trop loin dans le sens opposé à celui d'Estienne. (V. son éd. de Des Périers, t. I, p. LVIII et suiv.) Les discours que l'auteur du *Cymbalum* place dans la bouche de Mercure et de Trigabus, nettement dirigés, suivant le mot d'Estienne, contre « toutes religions forgées ès cerveaux des hommes » ne sont en revanche compensés par aucune reconnaissance formelle de la puissance divine. Il n'en va pas de même de Rabelais, qui, lui, a une doctrine positive. V. le livre de M. Émile Gebhart, chap. V, « la religion de Rabelais ».
8. *Apol.*, I, 189-90.
9. *Ibid.*, note de M. Ristelhuber. V. le *Traité des Scandales*, *Calv. opera*, t. VIII, p. 45.

et nous avons dit sa réprobation à l'égard du Pantagruel. Nous aimerions à croire que Henri Estienne avait mieux compris le rire et la pensée de Rabelais. Mais non ! il était trop de son milieu pour laisser tomber les jugements sans appel qu'on rendait autour de lui. Dans une note qu'il a écrite pour lui seul et où, par conséquent, il se livre à nous, Henri Estienne s'étonne que J. Du Bellay ait employé cette expression à laquelle l'autre n'attachait pas sans doute d'importance : « *le bon Rabelais* [1] ». Lui, aurait évidemment préféré : *le méchant Rabelais* [2] ! Ce que nous nommerions « le rabelaisianisme », il le rattachait à ce qu'il appelait le *lucianisme*; mais ce mot était pour lui le synonyme exact d' *athéisme*. C'est ainsi qu'il mentionne des recueils de facéties, en avouant « qu'ils passent outre et tiennent du lucianisme. » Aussi les laisse-t-il, « car il ne veut pas brocarder toute sorte de religion. » C'est encore un de ses mots [3].

La conclusion de l'*Apologie* est sommaire : « qu'il y ait eu et qu'il y ait encore tant de fous pour prêter l'oreille à tant d'abus, que le découvrement de ces abus ait coûté la vie à tant de mille personnes », voilà deux merveilles plus fortes que toutes celles récitées par Hérodote [4]. Conclusion philosophique, empreinte de pessimisme chrétien. La bêtise et la méchanceté humaines, voilà surtout ce qu'Estienne a vu dans son temps, et ce qu'il espérait que l'action de la religion réformée guérirait ou atténuerait. Il faut lui savoir gré d'avoir protesté, parfois éloquemment, contre quelques-uns de ces abus, les plus criants, quoiqu'il ne l'ait pas fait assez au seul nom de la raison et de l'humanité.

Mais il y a autre chose dans l'*Apologie* que de la passion religieuse. On y rencontre sur les hommes et sur les choses de la Renaissance, et particulièrement sur la langue française et l'histoire

1. V. le volume de Lyon, p. 382. L'expression est transcrite en marge et marquée d'un *sémeiôsai*. (*Nota bene.*) (Cf. éd. Liseux, *Regrets*, sonnet 135.)

2. De même dans le volume d'épigrammes grecques qu'il a annoté, il rencontre cette remarque : « iis Hyacinthum adiungit Lucianus, homo innocens » et il écrit en marge « *Lucianus, homo innocens.* » Volume conservé à la Bibl. de Berne. C'est l'édit. de Froben, Basle 1549. V. notre appendice II.

3. *Apol.*, II, 363. Il y aurait une étude curieuse à faire sur le *lucianisme* au XVIe siècle, c'est-à-dire, en prenant d'abord le mot au sens étymologique, sur l'influence des écrits de Lucien. Il est certain que Rabelais a imité Lucien ; il en a reproduit dans son œuvre des passages entiers. Bonaventure Des Périers s'en est aussi souvenu dans son *Cymbalum mundi*. Ensuite l'étude deviendrait plus proprement morale : il s'agirait de déterminer ce que le scepticisme et la raillerie de l'écrivain grec sont devenus chez Rabelais et chez Des Périers, et ce qu'il y a de nouveau, de personnel dans la pensée de nos deux écrivains français.

4. *Apol.*, II, 427-28.

de notre littérature, une abondance de renseignements qu'on aurait tort de dédaigner. La langue elle-même, savoureuse et puisant largement à la source populaire, nous fournira, pour la seconde partie de cette étude, des points de comparaison. Si la composition est trop lâche, et le style parfois diffus, on rencontre cependant des morceaux enlevés avec vigueur. Enfin la « nouvelle » y est traitée avec un talent de conter bien français [1] : côtoyant le génie de Rabelais, sans en avoir l'exubérance ni l'éclat, et, sans doute, dépourvu des grâces et du raffinement de la reine de Navarre; gâté çà et là par l'âpreté de la satire et alourdi par les intentions morales de l'écrivain; moins plaisant, à tout prendre, que la franche et simple gaieté de Bonaventure Des Périers [2]; mais, dans maints passages, égal, peut-être supérieur à la manière de ces deux conteurs par l'esprit mordant, par les couleurs et par le mouvement de la narration.

IV

La nouvelle dans l'Apologie. — Comment H. Estienne a traduit ou imité la reine de Navarre et les Italiens, notamment Boccace et Pogge. — Ce qu'il a apporté d'original. — Tout en connaissant les anciens fabliaux, il n'a pas cherché à les faire revivre. — Il a largement puisé à la tradition orale, en exploitant d'autre part les récits des chroniqueurs. -- B. Des Périers auteur de contes — L'*Apologie pour Hérodote* a été pillée dans la 2e partie des *Nouvelles récréations et Joyeux Devis.*

Le caractère original de la nouvelle française a été mis en lumière par M. Gaston Paris [3]; telle que nous la trouvons dans les recueils d'Antoine de la Sale, de Nicolas de Troyes ou de Marguerite de Navarre, la nouvelle n'est pas une simple transformation de l'ancien fabliau, produite sous l'influence unique du *Décaméron.* Si ces écrivains ont imité Boccace, et s'ils ont connu, tout au moins par la tradition orale, la matière des contes rimés des XIIe et XIIIe siècles, leur rôle ne s'est pas borné à copier ou à traduire leurs devanciers, ils ont apporté de nouveaux sujets, et la forme de leurs récits a été le plus souvent personnelle.

1. V. notamment le chapitre XV de l'*Apologie* qui est d'un bout à l'autre amusant, et peut-être le plus littéraire de l'ouvrage.

2. C'est-à-dire de l'auteur ou des auteurs auxquels on doit les 90 premières nouvelles des *Joyeux Devis*; voyez plus loin.

3. Dans une étude magistrale où M. G. Paris répond au livre, d'ailleurs fort intéressant, de M. P. Toldo, qui exagère l'influence italienne sur nos conteurs français. V. notre bibliographie pour les ouvrages essentiels que nous avons consultés.

Il en est de même de Henri Estienne, écrivant les contes de l'*Apologie pour Hérodote*. Certes, il a beaucoup plus traduit que Marguerite de Navarre, puisqu'il transcrit des passages entiers de l'*Heptaméron*! Il fait aussi des emprunts aux Italiens, surtout à Boccace, et aux contes latins de Pogge. Mais en somme, ce qu'il a copié n'est qu'une partie de son recueil [1]; pour l'autre, le récit lui appartient, sinon toujours par le fonds, du moins par la mise en œuvre et par le style. Là même où il se borne à traduire, sa transcription est rarement textuelle : il élague plus qu'il n'ajoute [2]; mais sa main se reconnaît à un mot, à un détail qui manquent dans l'original. C'est ainsi qu'il nous donne de plusieurs morceaux de Boccace des adaptations dont la saveur égale la traduction d'Antoine le Maçon [3].

Par exemple, le conte de « la dame sienoise » et du frère Regnaud qui, surpris par le mari, fait semblant de guérir leur fils, est traduit de Boccace [4]. Estienne a supprimé le commencement de l'histoire : comment Rinaldo devint compère, et toute une longue tirade sur l'hypocrisie des moines. Son récit y gagne en vivacité. On peut regretter cependant qu'il n'ait pas conservé le passage où Rinaldo expose à la dame les raisons qu'elle doit avoir de lui céder ce qu'elle donne à son mari. — Ailleurs Estienne nous donne deux versions du même conte : la sienne d'abord, et celle de Boccace. Car il l'a « ouy raconter autrement que Boccace ne le raconte (estant toustefois la différence non au faict, mais ès circonstances seulement) [5]. »

Le conte de *la femme d'Orléans*, du *confesseur* et de *l'écolier* ne peut pas être considéré comme une imitation de Boccace [6]; ou alors Estienne aurait fortement déguisé son emprunt. Le plus souvent quand il suit un récit italien, il laisse la scène en Italie. Le « valentuomo di mezza eta » du *Décaméron* est dans l'*Apologie* un écolier. Le récit français n'a rien d'ailleurs de la finesse de l'italien, où l'intrigue est habilement expliquée. Dans le *Décaméron*, la femme met une sorte de raffinement voluptueux à préparer l'en-

1. « Oyons maintenant autres faicts et dicts... dont je suis tesmoin des uns, les autres je les ouy raconter, ou je les ay leus, aucuns ès nouvelles de la roine de Navarre, aucuns ailleurs. » *Apol.*, II, 248, cf. II, 12.

2. Cf. *Apol.*, II, 58 « combien que j'aye abrégé ceste histoire le plus que j'ay peu comme aussi je fay volontiers les autres. »

3. 1re édit. en 1545. (V. notre bibliogr.)

4. *Apol.*, I, 269. *Décaméron*, journée VII, nouvelle 3.

5. *Apol.*, II, 409 et suiv. Boccace, journée VI, nouvelle 10. C'est dans les deux versions la substitution d'un charbon à des reliques. Mais dans l'*Apologie* ce charbon devient dangereux aux femmes qui ont trompé leurs maris. Ce détail n'est pas dans Boccace.

6. *Apol.*, I, 280. Cf. Boccace, journée III, nouvelle 3.

trevue finale avec celui qu'elle désire; on profite d'un voyage du mari. Dans l'*Apologie* les choses marchent plus vite, et il n'est pas question de mari. Le mot brutal qu'Estienne prête au confesseur n'est pas dans le texte italien. Et sans doute nous voyons bien ici la différence des deux esprits, l'italien et le français, s'appliquant au même sujet.

Estienne a imité de plus près Pogge que Boccace. Cela tient peut-être à la forme infiniment plus brève des *Facéties* où le trait essentiel du conte est toujours en saillie. Exemples : le *cousturier de Florence et le médecin* [1], l'un rendant à l'autre la monnaie de sa pièce; le conte très spirituel de l'*ermite Ansimirius* [2]; *l'usurier de Vicence* [3]. etc.

Bandello est deux fois cité par Estienne qui le résume : une femme milanaise tue son enfant; une espagnole tue son amant [4]. Mais c'est la reine de Navarre qui a tous les honneurs de l'*Apologie*. C'est elle qu'il suit le plus volontiers ou dont il reprend les sujets pour lès présenter sous une forme nouvelle : l'*incestueux sans le savoir* [5], *le mari borgne* [6], *le curé et le van* [7]. Faut-il ajouter qu'Estienne n'a pas laissé dans l'*Heptaméron* les histoires de cordeliers, comiques ou tragiques [8]? Mais il arrange le récit de la reine, il le commente à sa façon, en supprimant des détails qui sont en effet des longueurs [9].

Allons plus loin : dans l'*Apologie* la matière même des contes a été enrichie et renouvelée, moins sans doute par le souvenir des anciens fabliaux que par les éléments pris à la tradition orale, et par les anecdotes réelles ou fictives que l'auteur avait lues ou qu'il avait recueillies.

Assurément Henri Estienne avait sur plusieurs de ses devanciers français l'avantage de connaître et dans leur texte original les anciens fabliaux; une preuve, entre autres, nous en est fournie, par le manuscrit 354 de la Bibliothèque de Berne, qui contient un assez

1. *Apol.*, I, 313. Pour Pogge, v. les références données par M. Ristelhuber. Cf. Boccace, journée VIII, nouvelle 8.
2. *Ibid.*, II, 23.
3. *Ibid.*, I, 324.
4. *Ibid.*, I, 408-409.
5. *Ibid.*, I, 163. V. les références, *Ibid.*
6. *Ibid.*, I, 266.
7. *Ibid.*, I, 267.
8. *Ibid.*, II, 8, 12 et suiv. II, 16, 26, 52.
9. V. *Apol.*, II, 12. Le cordelier qui maria un sien compagnon à une demoiselle italienne : comment le mari fut découvert; cf. *Heptaméron*, VI[e] journée, 56[e] nouvelle. Seule, la harangue du cordelier à la mère est copiée à peu près textuellemenf.

grand nombre de fabliaux et complète les manuscrits importants de notre Bibliothèque Nationale. Estienne a possédé ce manuscrit, comme l'atteste sa signature au premier feuillet; il en a fait une lecture assez attentive, à en juger par les indications qu'il a écrites en marge sur le contenu du texte, par les mots qu'il a relevés, par ceux qu'il a soulignés [1]. Il est vrai que nous ne savons pas si cette lecture a été antérieure à la composition de l'*Apologie*. Mais il est infiniment vraisemblable qu'Estienne avait eu entre les mains d'autres recueils manuscrits de fabliaux. Sa bibliothèque était abondamment fournie (lui-même nous en avertit plusieurs fois) de vieux manuscrits français, « de rommans ». Cela constaté, nous ne prétendons pas soutenir qu'Estienne ait cherché à transporter directement dans son œuvre les récits qu'il avait lus soit dans le manuscrit de Berne, soit dans tout autre recueil. C'est l'erreur, où, selon nous, est tombé De Sinner, le premier éditeur du catalogue de Berne, en avançant que plusieurs fabliaux du manuscrit 354 avaient été « compilés » dans l'*Apologie* [2]. Estienne n'a pas fait pareille compilation. Il ne pouvait y songer. Il était trop de son temps pour ne pas suivre les nécessités d'un genre qui s'était si profondément transformé; il a écrit dans la forme même qui se présentait naturellement à lui et qui précisément était celle de la « nouvelle ». Il a si peu voulu faire revivre les fabliaux que s'il a l'occasion de reprendre un thème ancien qui n'ait pas été exploité, il l'indique en quelques mots, ou il le combine avec un thème plus moderne.

Par exemple, le *Vilain de Farbu* [3] est, en effet, un fabliau qui se trouve dans le manuscrit de Berne; et il paraît infiniment probable que c'est là qu'Estienne l'a pris, puisqu'on ne le rencontre pas dans les recueils antérieurs de nouvelles. Il le résume en trois lignes : un paysan « ayant veu cracher sus du fer, pour essayer s'il estoit encore chaud, crachoit pareillement en son potage pour esprouver s'il estoit chaud » et il ajoute : « ce mesme ayant receu un coup de pierre par le dos, estant monté sur sa mule, mettoit à sus à ceste povre beste qu'elle luy avoit baillé un coup de pied [4] ». Le second

1. V. notre appendice II sur la bibliothèque de H. Estienne.
2. V. de Sinner, *Catalogue des manuscrits de Berne*, t. III, p. 375.
3. V. le recueil de Montaiglon, II, 82.
4. *Apol.*, I, 63. Dans Pogge, il s'agit d'un Vénitien se rendant à Trévise, sur un cheval de louage, et suivi d'un valet qui l'accompagnait à pied. En route le domestique reçoit une ruade, et, furieux, lance à l'animal une pierre qui va frapper les reins du cavalier. Celui-ci se retourne et dit au valet, pour le consoler de la ruade, que la bête vient aussi de le frapper d'un grand coup de pied dans le dos. (Éd. Liseux, t. II, p. 67, cf. éd. de Pogge par *Rist.*, p. 103.)

trait n'est plus dans le *Vilain de Farbu*, mais Estienne a pu le lire dans Pogge, bien qu'il ne lui donne pas le même développement. Autre thème ancien qu'il se borne à mentionner : l'amant enfermé dans le tonneau [1].

Une femme, pour se débarrasser de son mari, lui fait croire que les sergents sont à sa recherche, et elle l'enferme dans le colombier dont elle prend soin de retirer l'échelle. Cependant elle traite bien son amant, qui pour faire patienter le mari, s'en va contrefaire le sergent. Estienne suit à peu près ici le récit de Pogge et il place la scène auprès de Florence [2]. Or dans la *Borgoise d'Orliens* [3], le mari est enfermé au *solier* où il croit tenir la place de l'amant; il est battu par ses propres valets, et s'estime content de cette preuve sensible qu'il reçoit de la fidélité de sa femme. Le manuscrit de Berne donne ici une variante : le mari, après avoir été battu, est jeté par la fenêtre sur un fumier, et la femme fait grand'chère à ses gens avant et après l'exécution. Rien de ces détails dans l'*Apologie*.

Il en est de même du conte de la *Florentine* assez longuement traité dans l'*Apologie*, et dont l'origine est le *lai de l'Epervier* « un des meilleurs échantillons du conte en vers au moyen âge [4] ». Ce fabliau n'est pas dans le manuscrit de Berne; Estienne aurait pu le lire ailleurs, mais il nous avertit « qu'il suit le témoignage de deux Florentins qui ont couché ce conte par escrit presque en semblable sorte », Boccace et Pogge. En réalité, c'est le récit de Boccace qu'Estienne reproduit [5].

Le fabliau de *Frère Denise* [6] (par Rutebeuf) est, sans doute, le prototype de ces contes où l'intrigue porte sur le déguisement d'une femme en cordelier. Il s'en trouve plusieurs de ce genre dans l'*Apologie* : aucun ne rappelle, si ce n'est de fort loin, la jolie fable de Rutebeuf. Dans le récit de l'*Heptaméron*, comme dans les variantes de l'*Apologie*, ou dans l'une des nouvelles d'A. de la

1. *Apol.*, I, 275.

2. *Ibid.*, I, 274. Cf. Pogge, éd. Liseux, I, p. 28, facétie x.

3. V. Montaiglon, I, 117; cf. Bédier (p. 406-407 et p. 260-261) qui analyse finement le fabliau. V. encore pour les conteurs qui ont traité le même sujet : Noël, édit. de Pogge, 1798, t. II, p. 9, et la table analytique de Ristelhuber dans son édition de l'*Apologie*.

4. C'est M. Gaston Paris qui a publié ce conte pour la première fois, et il en a, dans une étude délicate, recherché les lointaines origines (V. *Romania*, V, 1). Voyez aussi les pages ingénieuses de M. Bédier qui applique sa méthode négative au thème du fabliau (p. 194).

5. *Apol.*, I, 273, Boccace, journée VII, nouvelle 6.

6. V. Montaiglon, III, 203. Ce fabliau n'est pas dans le ms. de Berne; *Heptaméron*, IV, 31, et *Apol.*, II, 52. Cf. *Apol.*, II, 10 et 11. Cent Nouv. Nouv., LX.

Sale, le trait commun, c'est la reconnaissance de la femme qui s'est déguisée, par son mari, et ce trait manque au fabliau de Rutebeuf.

Cependant, comme l'a fait remarquer M. Bédier [1], le *Chevalier à la Corbeille* reparaît « avec ses traits essentiels » dans un conte plus développé de l'*Apologie* : un Gascon se fait descendre par la cheminée dans un panier, pour rendre visite à une fille qu'il aime, mais qui n'a pas le moyen de lui ouvrir la porte : le père venant à trébucher dans le panier, est remonté à la place du Gascon et se croit emporté par le diable.

Il serait facile de retrouver dans d'autres contes de l'*Apologie* des sujets de fabliaux; on constaterait, comme nous venons de le faire, qu'Estienne, s'il a connu le thème primitif, ne s'est pas soucié de le restituer. A la forme ancienne d'un récit il préfère le plus souvent la forme moderne. Mais il ne suit pas servilement ses devanciers, italiens ou français. Il retranche, il ajoute et il combine. Certes, il est très au-dessous de Boccace, dont le génie merveilleux a su transformer en une œuvre d'art la matière des vieux contes. Mais il est original, dans la mesure très appréciable où l'étaient nos conteurs des xve et xvie siècles. Plus qu'aucun d'eux peut-être, il a puisé à la tradition populaire qui était encore très vivante de son temps. C'est à chaque instant qu'il nous dit : « j'ay ouy réciter », ou « cette histoire a été rapportée » — « c'est un conte fort commun [2] » — « je l'ay ouï conter cent et cent fois à Paris [3] ». Il aimait à causer, et il savait écouter. Il se souvient encore des histoires qui étaient narrées chez sa mère, Perrette Bade [4]. Il a retenu ce que lui ont dit de graves personnages comme Odet de Selves [5]. Aux contes populaires, il ajoute des anecdotes récentes; mais comme tous les conteurs, il éprouve le besoin de localiser et de dater la fiction : il cite volontiers le pays, la ville, les noms et l'année. Nous ne sommes pas obligés de le croire toujours ici sur parole. Le fait divers, n'ayant pas alors de journaux pour l'accueillir et pour le grossir, se réfugiait dans la nouvelle.

Voici des contes et parfois des sujets de contes, indiqués d'un trait en passant, qui semblent relever plus directement de la tradi-

1. V. Bédier, p. 409; Montaiglon, II, 47. Ce fabliau est dans un unique manuscrit au British Museum.
2. *Apol.*, I, 253.
3. *Ibid.*, I, 266.
4. *Ibid.*, I, 268.
5. *Ibid.*, I, 155.

tion populaire : le mot du Savoyard auquel on demandait une belle antiquaille, et qui montra sa femme âgée de quatre-vingts ans [1]; la simplicité du Limousin qui ayant vu vendre à Lyon un fort petit chien quatre écus, crut s'enrichir en y amenant de gros mâtins [2]; le mari qui a peur des souliers de l'amant [3]; le mari que sa femme fait attendre à la porte; c'est encore une variante sur le thème de la *Bourgeoise d'Orléans* [4]. Les contes sur les esprits étaient une des matières les plus riches de la tradition orale. Si Estienne renvoie à Boccace pour le rôle des esprits ou lutins « qui ont servi aux femmes à jouer leurs mystères [5] », il rappelle le sujet « d'une farce jouée aux badins de Rouan [6] ».

Ajoutons le cheval qui fait ses pâques [7], légende qu'Estienne tourne en dérision, et qui était sans doute l'expression naïve et ancienne de la foi populaire; le prêtre lorrain qui pour mieux se battre, met son Dieu à terre, en le donnant au diable « s'il se mesle ni pour l'un ni pour l'autre [8] ». Estienne avait-il lu le roman de la Châtelaine de Coucy, ou la chronique du xve siècle qui le résumait et qui fut publiée par le président Fauchet? Mais plutôt n'était-ce pas que l'histoire de la dame à laquelle son mari fit manger le cœur de son amant, était restée populaire? C'est le conte oral qu'Estienne a consigné dans son livre [9] et non le récit arrangé par Boccace.

Quant aux histoires qu'Estienne rapporte comme de son cru, ou qu'il a prises en dehors des contes proprement dits, citons parmi les plus intéressantes : le roi François Ier, compagnon sans le vouloir d'un larron [10]; l'hôtelier de Montargis [11], sombre histoire de voleurs et d'assassins : on dirait d'un mélodrame; le lion de la Tour de Londres qui oubliait de manger et tournoyait en entendant jouer du violon : c'est un souvenir personnel de Henri Estienne [12]; la gageure tenue par Octovien de Saint-Gelays qui improvisa trois

1. *Apol.*, I, 55.
2. *Ibid.*, I, 63.
3. *Ibid.*, I, 265.
4. *Ibid.*, I, 276.
5. C'est-à-dire leurs tours, leur *métier*.
6. *Apol.*, I, 268-269.
7. *Ibid.*, II, 342.
8. *Ibid.*, II, 389. M. Alphonse Daudet place la scène en Provence : c'est le *Bon Dieu de Chemillé* (*Contes à mon moulin*).
9. *Apol.*, I, 406. Cf. Boccace, IV, 9; V. G. Paris : le *Roman de la chatelaine de Coucy*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, p. 352 et suiv. — V. aussi Landau, *di Quellen des Decamerons*, p. 112 (A.) et suiv.
10. *Apol.*, I, 230.
11. *Ibid.*, I, 237-38.
12. *Ibid.*, I, 373.

vers en terminant l'office [1]; cinquante autres sujets qui n'étaient peut-être pas tous inédits mais qui sont venus prendre dans l'*Apologie* leur forme littéraire.

Il en est de même pour les emprunts qu'Estienne a faits aux polygraphes, comme Érasme [2], Pontanus ou Fulgose; aux historiens modernes comme Froissart ou Commines; ou même aux anciens, Hérodote, Plutarque, ou encore aux sermonnaires Menot, Maillard et Barletta. Qu'il transcrive littéralement ces récits, ou qu'il les rajeunisse, il leur donne une nouvelle fortune, et cela est évidemment plus sensible pour les morceaux qu'il a fait passer d'une autre langue dans le français. Il est vrai qu'Érasme par les récits piquants qu'il a semés dans ses Colloques et dans ses autres traités de morale satirique peut bien être considéré comme un conteur, au même titre que Pogge : mais il manquait à ces contes latins d'être traduits en langue vulgaire.

Henri Estienne a-t-il imité Bonaventure Des Périers? ou, pour préciser, a-t-il copié les nouvelles qui figurent dans la 2e partie des *Nouvelles récréations et joyeux devis* et qui se retrouvent dans l'*Apologie*? N'est-ce pas au contraire l'*Apologie* qui a été pillée par les éditeurs de Des Périers? C'est une question pendante agitée par Le Duchat et par Nicéron, mais que ne résout pas le dernier éditeur de Des Périers, M. Lacour [3] et que M. Ristelhuber n'a pas songé à examiner [4]. Le Duchat [5] n'y a répondu que par des points d'interrogation ; Nicéron s'est prononcé formellement en faveur de la paternité d'Estienne, mais en deux mots et sans discussion [6]. Essayons, à notre tour, d'établir ce qui nous paraît l'évidente vérité, et de rendre une bonne fois à Estienne ce qui lui appartient.

Bonaventure Des Périers mourut en 1544 [7]. La première édition que nous connaissions des *Joyeux Devis* [8] parut en 1558, à Lyon, chez Granjon : elle ne contenait que 90 nouvelles. Elle fut

1. *Apol.*, II, 394.
2. V., par exemple : *Le larron au bonnet. Apol.*, I, 222; *le Hollandois et le cordonnier*, I, 227.
3. Œuvres françoises de B. Des Périers, t. I, p. LXXVIII et suiv. — Cf., pour les rapprochements avec l'*Apologie*, t. II, p. XV et suiv. Voyez au même tome la bibliographie des éditions des *Nouvelles Récréations* et *Joyeux Devis*.
4. M. Ristelhuber met en note, indifféremment, tantôt : *imité de Des Périers*, tantôt : *Cf. Des Périers*.
5. Dans son édit. de l'*Apologie* (1735), passim.
6. Nicéron, *Hommes illustres*, 1736, tome 34, p. 343.
7. « Durant l'hiver de 1543 à 1544 », dit M. Lacour, t. I, p. LVIII. Cf. Chenvière, *A des Périers, sa vie, ses poésies*.
8. Pour plus de commodité j'abrégerai ainsi le titre.

reproduite en 1561, à Lyon, chez Rouille; en 1564 et 1565, à Paris, chez Galliot du Pré.

En 1568, le même Galliot du Pré fit paraître une nouvelle édition qui aux 90 nouvelles antérieures en ajoutait 32 autres. C'est la première des éditions *augmentées* des *Joyeux Devis*. Car l'édition indiquée par M. Lacour, dans son tableau bibliographique, sous le n° 6, également parue chez G. du Pré est, il est vrai, sans date; mais elle est postérieure à celle de 1568; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le titre : « les mêmes, revues et augmentées *oultre toutes les précédentes impressions.* » Les Nouvelles qui n'existaient pas dans l'édition primitive de Granjon y sont classées à part [1], et sont intitulées « Additions aux Nouvelles Récréations de Bonadventure des Periers ». Il n'est donc pas même ici question de les attribuer à l'auteur des premières nouvelles!

Le classement même adopté par M. Lacour dans son édition est assez frappant : *1re partie* « les Nouvelles récréations et joyeux devis... reproduction de l'édition originale de 1558. » *2e partie* « Nouvelles attribuées à Des Périers dans les éditions postérieures à 1558 » et cette 2e partie commence, en effet, avec la nouvelle XCI. Pour être plus exact, M. Lacour n'aurait pas dû écrire *attribuées*, mais « *ajoutées à partir de l'édition de* 1568 ».

Qu'on veuille bien se rappeler la date de l'*Apologie* pour Hérodote : 1566. Si H. Estienne a copié les nouvelles ajoutées à Des Périers, il faut donc admettre qu'il les a prises dans une édition antérieure à 1566 qui serait perdue : c'est une hypothèse qu'avance timidement M. Lacour : « vu l'incertitude où laissent les éditions sans date [2] ». Mais les éditions sans date que mentionne le tableau bibliographique de M. Lacour se réduisent à deux : l'une (le n° 6) parue chez Galliot du Pré, et dont nous avons reconnu la postériorité, l'autre (le n° 7) à Lyon, chez Benoît Rigaud, et reproduite chez le même en 1571. C'est la même impression « revue et augmentée oultre les précédentes » que l'édition du Pré. Où sont donc les autres éditions sans date? Si M. Lacour les avait vues, que ne les mentionnait-il? Supposera-t-on qu'Estienne ait eu entre les mains un manuscrit inédit de Des Périers? Hypothèse par trop gratuite, qui ne s'appuierait pas sur l'ombre d'un indice, et qui ne saurait, en tout cas, suffire à ébranler les preuves positives que nous allons donner plus loin. Si H. Estienne s'était approprié le bien

1. Sauf la dernière nouvelle de la 1re édit., qui est devenue la première de la 2e série ; les additions sont maintenant au nombre de 39.

2. T. I, p. LXXVIII.

d'autrui, les éditeurs de Des Périers, n'auraient pas manqué, en le reprenant, de protester. S'ils ont gardé le silence sur l'origine de ces nouvelles ajoutées, c'est que, précisément, elles n'étaient pas l'œuvre de leur auteur. Simple affaire de librairie : on grossit un recueil avec ce qu'on trouve, pour le faire vendre. On comprend aussi qu'Estienne, non plus, n'ait pas réclamé contre l'édition de 1568 : d'abord on ne lui contestait pas la paternité de ses contes; ensuite on ne lui faisait qu'un tort matériel insignifiant, puisqu'on était loin de réimprimer toutes les nouvelles de l'*Apologie*. Enfin il n'était que trop habitué à se voir plagié.

Entre les deux solutions que nous opposons, celle pour laquelle penche M. Lacour (car il ne se prononce pas formellement) et la nôtre, y a-t-il place pour une troisième, à savoir qu'Estienne et Des Périers... ou les auteurs des nouvelles ajoutées ont puisé aux mêmes sources, et qu'ils ont ainsi pu se reproduire, sans se copier? Non, car il s'agit ici d'une reproduction textuelle, et non pas d'un arrangement ou d'un rajeunissement. C'est dans les *Joyeux Devis* et dans l'*Apologie* le même récit, avec dans les *Joyeux Devis* des coupures ou, si l'on veut, dans l'*Apologie* des additions, dans les deux ouvrages des noms omis ou ajoutés ou changés qui témoignent que l'un des deux textes est une copie de l'autre [1].

Cette troisième solution conviendrait seulement, et elle convient, en effet, selon nous, pour expliquer les ressemblances que présente tel ou tel conte de l'*Apologie* avec l'une des 90 premières nouvelles de Des Périers. Or, dans la première partie des *Joyeux Devis*, M. Lacour n'a relevé que deux imitations qu'Estienne aurait faites : la nouvelle LVI et la nouvelle LXI. Dans la 2ᵉ partie, il en compte jusqu'à 20, sur 39 nouvelles qu'elle contient; il est assez singulier qu'Estienne, décidé non pas même à imiter, mais à copier Des Périers, ait choisi de préférence la 2ᵉ partie de ces nouvelles, en négligeant à peu près complètement la 1ʳᵉ, où cependant il aurait trouvé une matière assez ample sur les moines et sur les femmes!

Commençons par examiner les deux exemples que signale M. Lacour : la nouvelle LVI des *Joyeux Devis*, « *du gentilhomme qui couppa l'oreille à un coupeur de bourses* » est tirée d'une anecdote contemporaine qu'Estienne raconte aussi dans le chapitre XVᵉ de l'*Apologie*. Mais les deux récits diffèrent, et par les circonstances et par le style : tandis que Des Périers place son gentilhomme « en l'église de Nostre Dame de Paris, estant en la presse »,

1. Voyez plus loin.

Estienne fait du même « un des spectateurs du Roy jouant à la paume », et il ajoute, en précisant : « le propre jour que feu Jan du Bellay prit possession de l'évesché de Paris [1] ». Chez des Périers, le larron coupe au gentilhomme « des boutons d'or qu'il avoit aux manches de sa robe »; chez Estienne il s'agit simplement d'une bourse. Tout un passage fort spirituel de Des Périers « ...ton oreille n'est pas perdue.. rendz-moi mes boutons, je la te rendray, etc. » n'est pas dans l'*Apologie*. Mais Estienne complète le récit, en rapportant la plainte du bourreau de Paris auquel l'oreille coupée faisait tort. Il est évident qu'Estienne a recueilli l'anecdote ailleurs que chez Des Périers, soit pour l'avoir entendu raconter, soit pour l'avoir lue dans quelque mémoire du temps : Des Périers en avait fait autant de son côté.

Passons au second exemple : la nouvelle LXI des *Joyeux Devis* « de la sentence que donna le prévost de Bretaigne, lequel fit pendre Jehan Trubert et son fils » n'a qu'un rapport très vague avec le juge de Paris, cité dans l'*Apologie* disant « du jeune qui se trouvoit avoir déservi la mort : pendez, pendez, il en feroit bien d'autres, et du vieil qui avoit aussi mérité la mort : pendez, pendez, il en a bien faict d'autres [2] ». Estienne citera encore ce mot dans sa préface des *Fontes juris civilis* [3]. Chez Des Périers, le fils de Trubert ayant été pendu par mégarde, le prévost dit « Par Dieu! serait une belle deffaicte que d'un jeune loup! »

Il y a des traits de mœurs, des reparties plaisantes qui se retrouvent forcément chez différents conteurs d'une même époque; il y a non seulement des types, mais des personnages au nom consacré, au costume toujours le même : tout cela fait partie du magasin d'histoires populaires où les conteurs vont s'assortir. « Quand un curé ha faict quelque chose de digne de mémoire, on l'attribue au curé de Brou. Les Limosins ont voulu usurper cest honneur pour leur curé de Pierre Buffère [4] ». Estienne tient pour le second curé, Des Périers pour le premier : tous deux leur font dire des choses également amusantes, mais qui cependant ne sont pas les mêmes choses [5]. Ou encore ce même curé de Brou sera dans les *Joyeux Devis* le héros d'une aventure que l'*Apologie* mettra sur le compte

1. *Apol.*, I, 219. D'après le passage de la *Gallia Christiana*, que cite M. Ristelhuber, le fait eut lieu en 1532.
2. *Apol.*, I, 351.
3. 1580.
4. *Joyeux Devis*, nouv. XXXIII. Cf. *Apol.*, II, 250.
5. *J. Devis*, nouv. XXXVI; *Apol.*, II, 250 et suiv.

d'un curé de Paris. On a pensé [1] que ce devait être le curé de Saint-Eustache : c'est tout simplement celui de la tradition!

Non seulement H. Estienne n'a rien copié dans les 90 premières nouvelles des *Joyeux Devis*, mais il n'a pas même songé à les exploiter. S'il l'avait fait, et s'il avait aussi pris dans les nouvelles suivantes, il l'aurait certainement dit. Il avait l'habitude de citer ses auteurs; il n'a pas cherché à dissimuler les emprunts qu'il faisait à la reine de Navarre, à Boccace, à Pogge, à Érasme. Quand il les cite textuellement, il nous en avertit. Quand il les résume, ou qu'il adopte sur la même histoire une version différente de celle qu'ils ont suivie, il le dit encore [2]. Il est assez remarquable qu'Estienne n'ait pas mentionné une seule fois « les Nouvelles Récréations et Joyeux Devis » et que pas une seule fois il n'ait cité le nom de Bonaventure des Périers comme étant celui d'un auteur de contes [3]. Mais la raison de son silence sur les *Joyeux Devis*, c'est peut-être qu'Estienne ne croyait pas que Des Périers en fût l'auteur. On sait que la paternité des 90 premières nouvelles, c'est-à-dire du recueil de Granjon a été fortement contestée au XVI[e] siècle même, en particulier par Lacroix du Maine, pour être attribuée avec plus de vraisemblance à Pelletier du Mans ou à Nicolas Denizot, ou même aux deux à la fois. Et c'est encore aujourd'hui une « question pendante » que M. Lacour n'a tranchée en faveur de Bonaventure Des Périers que par des affirmations énergiques, mais non par des arguments probants.

Dans l'article que nous avons cité plus haut, M. Gaston Paris fait voir les graves difficultés qui empêchent d'attribuer ces nouvelles à Des Périers. « On ne rencontre presque pas de mots, dit-il, qui se lisent à la fois dans les *Joyeux Devis* et dans une autre des œuvres de Des Périers », et M. Paris ajoute « qu'il a gardé de la lecture du *Cymbalum* et de celle des *Joyeux Devis* l'impression d'une sensible différence ». Réfléchissez aussi à ce fait que ces nouvelles ont paru quatorze ans après la mort de l'écrivain auquel pour la première fois on les attribuait. Des Périers, auteur de contes à l'adresse des moines et des curés, aurait peut-être trouvé grâce aux yeux d'Estienne ou tout au moins fait excuser quelque peu

1. M. Ristelhuber, *Apol.*, II, 252, note 1.

2. V. *Apol.*, *passim*, et I, p. 400. I, 268 et 278. I, 289, etc. Voyez aussi les textes cités plus haut.

3. V. les deux passages que nous avons rapportés; dans l'un, *Apol.*, I, 189, il est simplement question « des livres » de Des Périers, ce qui serait une allusion un peu vague aux *Joyeux Devis*; dans l'autre, *ibid.*, I, 103, Estienne vise uniquement le *Cymbalum mundi*.

l'auteur du *Cymbalum*, et si, malgré les *Joyeux Devis*, Estienne l'avait encore « détesté » et maudit, par la peur qu'il avait d'être confondu avec les « athéistes », que pouvait-il craindre cependant, en reconnaissant que Des Périers avait écrit des contes analogues aux siens, et d'ailleurs plus innocents? Mais du silence de Henri Estienne nous ne prétendons pas tirer une preuve certaine contre la paternité de Des Périers. Aussi bien nous n'avons pas à établir que celui-ci est ou n'est pas l'auteur de la 1re partie des *Joyeux Devis*, malgré tout le piquant de cette conclusion à laquelle nous aboutirions : « *le second Des Périers, c'est Henri Estienne; le premier, c'est Pelletier du Mans et Nicolas Denizot* ». Il nous suffira d'achever notre démonstration et de faire voir que 20 nouvelles sur 39 qui composent la 2e partie des *Joyeux Devis* ont été prises dans l'*Apologie pour Hérodote*.

Pour chacune, le plagiat des éditeurs s'accuse par les mêmes indices : copie textuelle mais supprimant le plus souvent les noms des personnages, les dates et le lieu de la scène, ou y substituant des indications plus vagues, passant aussi les réflexions trop personnelles, les conclusions agressives de H. Estienne. Ces coupures et ces changements ont été faits pour rendre la nouvelle plus anonyme, plus détachée du texte de l'*Apologie*. Mais il est peu nécessaire que nous répétions vingt fois les mêmes constatations; bornons-nous donc à prendre tout à fait au hasard un certain nombre d'exemples.

Soit la nouvelle XCIII des *Joyeux Devis* : *d'un larron qui eust envie de desrober la vache de son voisin*, c'est absolument le même texte que dans l'*Apologie* [1]. M. Lacour prend la peine de mettre au bas de la page de son édition des variantes : or, restituez ces variantes, il y en a trois [2], et vous aurez le texte même de l'*Apologie*! Seulement ce conte de l'*homme à la vache* qui est fort joliment écrit, et tout à fait dans le style d'Estienne, tient, dans l'*Apologie*, au corps du chapitre; l'auteur ayant annoncé qu'il va raconter deux actes de larron, poursuit en disant : *ce larron, ayant envie de desrobber la vache*, et il termine par une conclusion : *Or ce larron nous apprend deux choses*, etc. Les éditeurs des *Joyeux*

1. *Apol.*, I, p. 220.

2. *Se lera* pour *se lève*; *auquel* pour à *tel* (bruit); de *vendre cependant ceste vache*, pour de *vendre ceste vache*. Dirai-je que j'ai noté trois autres changements? Jugez de leur importance : *Apologie* : « de grand matin et devant jour »; *Devis* : « de grand matin, devant le jour. » *Apologie* : « comme le jour esclaircissoit »; *Devis* : « comme le jour s'esclaircissoit ». *Apologie* : « pour les gages »; *Devis* : « pour les gaiges »; ce n'est plus ici qu'une différence d'orthographe.

Devis détachant le conte de cet ensemble, commencent : *un certain accoustumé larron, ayant envie*, etc...., et suppriment la conclusion.

Soit encore la nouvelle CI des *Joyeux Devis : du souhait que feit un certain conseiller du roy Françoys premier du nom.* — Ce conseiller n'est pas ici nommé ; mais chez Henri Estienne, il s'appelle Godon [1]. Les quelques changements faits au texte de l'*Apologie* tiennent à cette suppression de nom, et font clairement voir que le récit original, c'est celui de H. Estienne. Et notez l'embarras de Le Duchat [2] observant « qu'on ne trouve pas dans les nouvelles éditions (de Des Périers) le nom de ce conseiller. Mais, ou H. Estienne le savoit d'ailleurs, ou peut-être se lit-il dans l'édition qu'il a suivie .» Il est beaucoup plus simple de dire que les éditeurs des *Joyeux Devis* ont copié l'*Apologie*, en omettant pour une raison quelconque le nom de Godon. Il est vrai que le même Le Duchat remarque ailleurs que le conte sur les *molosses* devenus des *mulets* (*molossos* pour *muletos*) « ne se trouve pas dans l'édition de Paris 1565 (de Des Périers), et que c'est apparemment H. Estienne qui l'a fourni [3] ». Ici encore les éditeurs des *Joyeux Devis* (nouvelle CXVI) ont supprimé le nom du personnage. auteur de cette bévue. Estienne nous dit que c'était le chancelier du Prat qui était aussi « homme d'église » et s'il a fait ce conte, c'est pour montrer qu'il ne faut pas se « formalizer » du latin des gens d'Église [4]. Les éditeurs des *Joyeux Devis* reprennent le mot, mais en l'atténuant, ils lui enlèvent toute espèce de sens : « ceux qui estoient autour du roy ne lui laissèrent à bien rire, ne se voulans aucunement formaliser de son latin. »

Nous pourrions encore noter que plusieurs de ces prétendus contes de Des Périers sont puisés à des sources qui étaient très familières à Estienne et d'où il a tiré d'autres sujets qui ne se trouvent pas dans les *Joyeux Devis* : par exemple *Érasme* [5] et *Maillard* [6]; que d'autre part, un plus grand nombre sont précisément parmi ceux qui dans l'*Apologie* ont un caractère personnel, ceux où Estienne se met en scène, à titre de témoin, et auxquels il a imprimé la marque très reconnaissable de son esprit et

1. *Apol.*, II, 364.
2. Le Duchat, *Apol. pour Hérod.*, t. III, p. 306.
3. Le Duchat, *ibid.*, t. III, p. 40.
4. *Apol.*, II, 144-145.
5. Voyez le *compaignon hollandois et le cordonnier* (*Devis*, XCVI; *Apologie*, I, 227); *le larron au bonnet* (*Devis*, CVII; *Apol.*, I, 222-23).
6. *Des deux playdans qui furent plumez à propos par leurs advocats* (*Devis*, XCIX; *Apologie*, I, 90 et suiv.).

de son style : par exemple, *le François volé à Venise*[1]; *le médecin qui sut faire payer un gros abbé*[2]; *la poltronnerie d'un Italien*[3], etc. Il en est de même de ce qu'il a transformé et fait sien; lui ôterons-nous l'honneur de ce joli récit : la *femme d'Orléans*, le *confesseur et l'escolier*, pour le donner aux éditeurs de la 2e partie des *Joyeux Devis*[4]? Non! leur recueil n'a été qu'une compilation parfois malheureuse; les coupures qu'ils ont été obligés de faire dans l'original lui ont enlevé de sa clarté, et l'esprit malicieux qui l'animait s'est refroidi dans la copie[5].

Pour conclure sur la nouvelle chez Henri Estienne, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ces lignes de M. Gaston Paris : « De tout ce mouvement suscité par le Décaméron, mais resté en « grande partie original, il n'est pas sorti un chef-d'œuvre compa- « rable à celui de Boccace; mais il est sorti trois livres qui ont été « pour la littérature française un véritable enrichissement : les « *Cent Nouvelles Nouvelles*, l'*Heptaméron* et les *Joyeux Devis* »; seulement, nous dirons les *Joyeux Devis de 1558* et nous ajouterons ce quatrième livre : l'*Apologie pour Hérodote*.

1. « Or arrivay-je en ce logis trois ou quatre jours après que ce tour eut esté joué », dit Estienne, *Apol.*, I, 213; *Devis*, CIV.
2. « Récité en la maison de feu mon père », *Apol.*, I, 303; *Devis*, CVI.
3. *Apol.*, I, 365; *Devis*, CXXI.
4. V. plus haut *Apol.*, I, 280; *Devis*, CXIV.
5. Aux 10 nouvelles que nous avons citées soit dans notre texte, soit en note, il faut ajouter ces 10 autres pour compléter la liste des prétendus emprunts faits par H. Estienne à la 2e partie des *Joyeux Devis* : *Devis*, XCII; *Apol.*, II, 18. *Devis*, CIII; *Apol.*, II, 252. *Devis*, CVIII; *Apol.*, I, 336. *Devis*, CIX; *Apol.*, II, 254. *Devis*, CXI; *Apol.*, I, 216. *Devis*, CXII; *Apol.*, I, 370. *Devis*, CXIII; *Apol.*, I, 277. *Devis*, CXVII; *Apol.*, II, 253. *Devis*, CXVIII; *Apol.*, I, 225. *Devis*, CXX; *Apol.*, I, 230.

CHAPITRE II

L'ESPRIT DE COUR ET L'ITALIANISME

I

Développement de l'italianisme en France; comment il s'est manifesté par l'esprit de cour. — Les Italiens à la cour des Valois. — La satire de l'italianisme chez du Bellay. — Le machiavélisme dénoncé par Henri Estienne et le parti protestant.

La satire de l'italianisme remplit toute l'œuvre française de Henri Estienne, pour se prolonger, comme nous l'avons vu, dans son œuvre latine. Il s'en est pris à la fois à la triple influence que l'Italie exerçait de son temps en France sur les mœurs, sur les lettres et sur la langue[1].

Certes, en lisant Estienne, nous devons nous garder d'oublier que cette action datait déjà de fort loin. S'il est impossible de dire quand elle a commencé, on sait à peu près l'époque où elle s'est dessinée plus nettement, c'est-à-dire à partir des guerres d'Italie[2]. Contrarié quelque temps par les goûts bourgeois de Louis XII et d'Anne de Bretagne[3], l'italianisme reprend vigueur sous François Ier; il grandit sous Henri II, fleurit avec la régence de Catherine de Médicis[4] et s'épanouit enfin largement dès l'avènement de Henri III : ce sont là les grandes lignes d'une histoire dont la réalité est très complexe, faite de contradictions, de reculs et de brusques progrès, et qui exigerait autant de chapitres particuliers, chacun

1. Nous laissons de côté les arts, puisque c'est un domaine où Estienne n'a point pénétré. Ici, comme pour les lettres ou pour la langue, l'intérêt du problème serait peut-être moins de constater les emprunts directs, la copie flagrante, que de rechercher dans les œuvres et dans les monuments d'une inspiration plus indépendante le degré de l'influence italienne. V. E. Müntz : *La Renaissance en Italie et en France au temps de Charles VIII.* — R. de Maulde : *Louise de Savoie et François Ier.*

2. Nous constaterons que, pour l'influence certaine de la langue italienne sur la langue française, cette ligne de démarcation doit être reculée jusqu'au milieu du xve siècle.

3. V. de Maulde, *ibid.*, ch. IV et V.

4. C'est-à-dire sous les règnes de François II et de Charles IX.

présentant à son tour la triple étude des mœurs, des lettres et de la langue. Ce qui en fait l'intérêt, c'est, à quelque moment qu'on se trouve placé, de découvrir la lutte des tendances opposées, d'observer l'effort parfois heureux de l'esprit français pour se ressaisir et pour reprendre sa tradition. Henri Estienne nous amène au dernier acte du drame.

Dès 1565, dans la préface de la *Conformité du langage françois avec le grec*, et dans la lettre à Monsieur de Mesmes qui précède ce livre, il ouvrait le feu contre les Italiens et les italianisants; c'est alors qu'il remontrait « l'abus et le désordre qui est aujourd'huy en l'usage de la langue françoise », et que déjà il faisait honte aux Français de se mettre en tout à l'école des Italiens. L'année suivante il remplissait son *Apologie pour Hérodote* de railleries et d'invectives à l'adresse de nos voisins, et quelques-unes s'en allaient par ricochet frapper leurs admirateurs[1]. C'était alors la cour de Charles IX, ou plus justement celle de Catherine de Médicis, que visait Estienne, et s'il a participé, comme nous le pensons, au *Discours merveilleux*, écrit en 1574, sa polémique a donc suivi les événements : les *Dialogues du nouveau langage* nous transportent en pleine cour de Henri III.

Les nécessités de l'analyse nous obligeant à étudier séparément l'action de l'italianisme sur les lettres et sur la langue, nous commencerons par considérer ici le côté social de la satire de Henri Estienne : la peinture, qu'il nous a laissée des Italiens et des courtisans italianisés. Aussi bien pour détester les uns et les autres, Estienne avait tout d'abord des raisons morales et politiques.

Un des traits essentiels du caractère italien, c'était l'esprit de cour qui en s'acclimatant en France avait fini par devenir à lui seul la quintessence de l'italianisme. L'erreur de Henri Estienne et d'autres satiristes qui l'avaient précédé, comme J. du Bellay[2], a été de n'en considérer que les défauts et les fâcheux aspects, et d'en méconnaître les dehors brillants, disons plus, les qualités solides, le charme et la vertu. Ils ont également condamné le modèle et la copie. Mesurez la distance qui sépare « les singes de cour » dont J. Du Bellay a dessiné la grimace, ou encore les mignons de Henri III,

1. H. Estienne annonçait déjà son dessein de faire un tableau des mœurs italianisées. *Apol.*, I, p. 27.

2. V. les *Dialogues* de Tahureau (1565, édit. Lemerre); « l'amour du courtisan » (p. 32); « l'office du courtisan » (p. 70); le *Courtisan retiré* de Jean de la Taille, 1574. Quant aux *Esbahis* de Jacques Grévin (1560), où figure le type de Panthaleone, c'est beaucoup plus une satire des aventuriers italiens que des courtisans français.

« bien frisés, bien fraisés et passefillonnés », ces pantins sans âme, ces vicieux sans esprit contre lesquels s'emporte Henri Estienne, et « l'honnête homme », aux manières exquises, au cœur haut placé, à l'esprit poli par la meilleure culture, littéraire et artistique, dont Balthasar Castiglione nous a laissé l'image dans son livre du *Cortegiano*! image sans doute idéalisée, mais qui atteste les goûts élevés de la cour d'Urbin où Castiglione avait pris ses modèles [1]. La cour d'Urbin, comme celle de Mantoue, comme autrefois celle du Magnifique, c'était l'Italie des grands seigneurs et des grands artistes. N'était-ce pas encore la cour de François Ier, auquel Castiglione avait d'abord eu l'intention de dédier son livre? Le roi gentilhomme réalisait en lui, par plus d'un côté, le *cortegiano* de la cour d'Urbin, mais en gardant la marque française [2]. Les Italiens qui, à l'avènement de François Ier, servaient la France, étaient déjà nombreux; ils décoraient nos palais, enseignaient dans nos chaires, occupaient de hautes fonctions dans l'Église ou à l'armée [3].

Le malheur fut que d'autres qui tous n'avaient pas reçu de lettres d'invitation, passèrent aussi les monts. Ils accoururent plus nombreux encore et plus empressés quand Catherine de Médicis eut épousé le duc d'Orléans. Gens parvenus ou avides de parvenir, capitaines et faiseurs de sonnets, banquiers et banqueroutiers, tout un peuple avide de places s'abattit sur la France. C'est de l'histoire et suffisamment reconnue par les Italiens eux-mêmes. Il suffit, pour être édifié, de se reporter à la récente étude de M. Flamini [4] : impossible d'être plus dur que l'auteur à l'égard de ces Italiens seconde manière; ils eurent le génie de la mendicité et du charlatanisme; de l'esprit de cour ils firent l'esprit d'intrigue.

Ce sont ces intrigants, ces courtisans, ces poètes courtisans, Italiens, et à leur suite Français italianisants, que Du Bellay a mis

1. L'esprit des courtisans italianisés ne dérive donc pas, comme M. Bourciez semble le croire, du *Cortegiano* de Castiglione, puisque à tant d'égards il lui est opposé! (V. *Les mœurs polies et la litt. de cour sous Henri II*, p. 275 et suiv.) Sur la société italienne au temps de Castiglione, V. l'étude de Luzio et Renier, et l'édition du *Cortegiano* donnée par V. Cian, citées dans notre bibliogr.

2. Il avait reçu de sa mère, Louise de Savoie, une éducation tout italienne. V. de Maulde, ouvr. cité.

3. M. E. Picot en a donné la liste dans une série de conférences qu'il a faites pour la *Société d'études italiennes*. Qu'il nous suffise de rappeler pour les arts : le Primatrice, Rosso del Rosso, Benvenuto Cellini, Andrea del Sarto, Léonard de Vinci; pour les armes : les deux Trivulce; dans la diplomatie : les Fregosi; dans les lettres et les sciences : l'helléniste Aleandro da Motta, le jurisconsulte Emilio Feretti, etc.

4. *Le lettere italiane alla corte di Francesco* I, dans *Studi di Stor. letter. Ital.* Mentionnons, avec M. Flamini, un Giulio Camillo, un Benedetto Tagliacarne, un Nicolo Martelli, vraies mouches de cour et méchants versificateurs.

en scène dans ses *Regrets*. Tels il avait pu les voir en France, plus installés et plus prospères à la cour de Henri II, tels il les retrouva en Italie, quand il y suivit son parent le cardinal [1]. La satire de Joachim du Bellay précède immédiatement, dans notre histoire littéraire, celle des *Dialogues du nouveau langage*. Ce sont deux tableaux qui se complètent. Il y a plus : en lisant la plume à la main l'œuvre poétique de Du Bellay, Henri Estienne s'est arrêté surtout aux *Regrets*. Tant de traits, peu flatteurs sans doute, mais piquants, à l'adresse du caractère italien, voilà plus qu'il n'en fallait pour le retenir : nous avons reconnu les traces de cette lecture dans l'*Apologie*, et si dans ses *Dialogues* il ne s'en est pas directement inspiré, il est cependant visible qu'en criblant à son tour de ses épigrammes les courtisans de Henri III, il n'avait pas oublié ces jolis portraits de courtisans romains qui viennent égayer l'amertume de la satire. On a souvent cité [2] parmi tant de sonnets devenus célèbres, celui du « *courtisan romain* » ou plutôt « *romanizé* ». « Ceste court » où la plus grande vertu, c'est « de cacher sa pauvreté d'une brave apparence », « tout en seigneurisant chacun d'un baisement de main », est certainement celle du cardinal Jean Du Bellay. C'est donc là l'italianisme dans la colonie française de Rome. Mais ailleurs la critique devient plus générale, et elle s'applique aussi bien au courtisan de Paris qu'à celui de Rome : c'est ce qu'Estienne n'a pas manqué d'observer, en notant en marge de son volume, pour plusieurs de ces sonnets : « *de la court* [3] ». Du Bellay réduit en formules ses conseils ironiques ; il écrit, à son tour, le manuel du parfait courtisan :

> L'artifice caché, c'est le vray artifice :
> La souris bien souvent périt par son indice ;

Gardez vous d'imiter

> Ces vieux singes de cour, qui ne scavent rien faire
> Sinon en leur marcher les Princes contrefaire,

qui se prennent à rire devant le roi, sans savoir pourquoi [4].

Ceux là n'étaient pas dangereux. Mais ils ne composaient pas à eux seuls la ménagerie courtisanesque ; d'autres, que du Bellay a

1. Rappelons que Du Bellay était à Rome en 1552. Les *Regrets* parurent à Paris, en 1558 chez Frédéric Morel.
2. Sans le bien comprendre, parce qu'on l'a trop détaché de son cadre romain.
3. Vol. de Lyon, p. 384 à 387, éd. Liseux, sonnets CXXXIX-CXLV.
4. Vol. de Lyon, 380, éd Liseux, sonnet CL.

laissés dans l'ombre, avaient l'astuce et la férocité : c'étaient les renards et les lions de Machiavel [1]. Estienne les connaissait mieux : devenus les conseillers de Catherine de Médicis, ils préparèrent la Saint-Barthélemy. A la réunion secrète qui fut tenue chez le roi, le samedi 23 août, assistèrent avec Catherine, Albert de Gondi, comte de Retz « le premier et principal auteur et conseiller du fait », selon Brantôme; le maréchal de Tavannes, le chancelier René de Birague et le duc de Nevers de la maison de Gonzague : un François et trois Italiens! mais « Nevers, qui estoit Italien, dit Agrippa d'Aubigné, en ce conseil parla seul comme François [2]. »

Si nous voyons aujourd'hui dans le livre du Prince une philosophie de l'histoire appuyée sur de rigoureuses déductions, une analyse très pénétrante de la situation où se trouvaient au commencement du XVIe siècle les principautés qui se partageaient le sol de l'Italie, ne nous étonnons pas que les contemporains aient considéré l'œuvre de Machiavel à un point de vue différent : les uns s'étaient empressés de mettre cette philosophie en pratique et les autres, la voyant appliquée à leurs dépens, rendirent l'auteur responsable de l'abus dont ils étaient les victimes [3]. Ce qu'ils appelèrent le machiavélisme fut le dernier avatar de l'esprit de cour. Henri Estienne n'a pas encore prononcé le mot dans l'*Apologie pour Hérodote*, mais il le répétera plusieurs fois dans ses *Dialogues*, avant d'essayer dans son *Conseiller des princes* une réfutation en règle du livre du Prince [4]. Le massacre de la Saint-Barthélemy a été considéré par lui et par les écrivains de son parti, c'est-à-dire par le parti vraiment français, comme un crime italien. Et sans doute ils oubliaient que des Français y avaient trempé les mains, et que le plus grand coupable c'était encore le roi de France! A partir de 1572 [5], le machiavélisme était devenu à leurs yeux la personnification du génie de l'Italie. Nous reconnaissons l'injustice fâcheuse de cette confusion.

1. V. *il Principe*, cap. XVIII.
2. V. E. Frémy, « Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III », p. 125 et suiv.
3. « Les livres de Machiavel sont l'alcoran des courtisans », dit Gentillet dans son *Discours* (p. 4). « Machiavel est reçu en France depuis le décès du feu roy Henri II » (*Ibid.*, p. 8).
4. V. notre introduction, p. 67.
5. Les écrits d'I. Gentillet, de Fr. Hotman et d'Hubert Languet sont postérieurs à 1572. La *Franco-Gallia* d'Hotman parut en 1573, le traité de Languet, *Vindiciæ contra tyrannos*, en 1579. Si ces deux écrivains ont professé une doctrine politique très différente dans sa hardiesse révolutionnaire des idées conservatrices de H. Estienne, du moins avaient-ils de commun avec lui la haine de l'italianisme.

II

Le portrait de Catherine de Médicis dans le *Discours merveilleux*; 2e partie de notre étude : la forme de l'ouvrage. — Quelques mots sur le titre. — Comparaison des deux éditions de 1575 et 1576; rapprochements avec le style du *Discours contre Machiavel*. — Les sentences versifiées; le prologue; les portraits; la relation historique. — Souvenirs ou imitations de l'*Apologie pour Hérodote*; expressions familières à l'auteur des *Dialogues*. — Place du *Discours merveilleux* dans l'histoire satirique de l'italianisme.

Si l'auteur, ou plutôt les auteurs du *Discours merveilleux* ont cru prudent et d'une bonne politique de garder doublement l'anonyme, en taisant leur nom et en évitant une apologie directe de la Réforme, ils ont cependant laissé percer, dans ce réquisitoire contre l'Italienne, leurs vrais sentiments. Nous avons dit plus haut les raisons, morales et littéraires, qui nous faisaient croire à une collaboration entre Innocent Gentillet et Henri Estienne [1]. Étudions ici de plus près le style de l'ouvrage.

L'*Anti-Machiavel* [2] est la suite du *Discours sur Catherine*; c'est un second manifeste [3], fait pour appuyer les « politiques », et qui, par l'esprit et par le ton, ne diffère pas sensiblement du premier. Dans les deux « discours » on croit entendre la même voix, on surprend aussi des tournures et des images identiques. Et cependant d'une œuvre à l'autre le style ne se ressemble pas tout à fait; car il y a, dans le petit livre de 1575, des morceaux dont la touche vigoureuse et dont l'éclat ne se retrouvent plus dans le traité de 1576 [4].

Mais d'abord pourquoi sur la valeur littéraire du *Discours merveilleux* pareille diversité d'impressions entre des critiques aussi avisés d'ordinaire que tels de ceux que nous avons nommés?

Nous ne parlons point des lecteurs qui auront tourné trop vite les pages, ou qui, s'en rapportant au titre, auront vu dans les mots

1. V. notre introduction, p. 29 et suiv.

2. C'est le titre qui a été donné, dans les éditions postérieures, au *Discours contre Machiavel* (v. notre bibliogr.).

3. Ce mot s'applique très justement à l'épître au duc d'Alençon et à la préface générale du livre, où l'auteur proteste avec force contre la main mise par les Italiens sur la France.

4. Le *Discours contre Machiavel* n'a pas moins de 639 pages de texte serré (in-8°) sans les indices et les pages liminaires. La réfutation des maximes de Machiavel qui se poursuit dans les trois parties : le *conseil*, la *religion* et la *police*, est prolixe et laborieuse.

de *Discours merveilleux* et de *déportemens* la promesse d'anecdotes graveleuses et d'incidents mélodramatiques; dans ce cas ils auront été déçus. Mais aussi se seront-ils mépris sur le sens de ces mots : il est vrai que *merveilleux* (étonnant, inouï !) est là pour frapper l'attention; quant à *déportemens*, ce terme était, dans la langue du XVIe siècle, le simple synonyme d'*actions*, de *faits et gestes*. Il n'avait pas le sens péjoratif qu'il a reçu plus tard. Dans sa *Conformité*, Henri Estienne avait signalé, en la critiquant, l'union de ces deux équivalents : *actions et déportemens*[1]. Mais rien de surprenant à ce qu'il y ait eu recours ici[2], d'accord avec son collaborateur : la redondance servait à l'effet du titre, compliqué à dessein, comme ceux qu'Estienne choisissait : comparez les titres de l'*Apologie* et des *Dialogues*.

Revenons à ceux qui ont certainement bien lu. Mais il est probable qu'ils n'ont pas tous lu le même texte; et je ne prétends pas que cela soit la seule cause, mais c'en est une, de la divergence de leurs sentiments et de leur critique. Le *Discours merveilleux* a été plusieurs fois imprimé[3]. On connaît l'existence des éditions de 1575, 1576, 1578 et des réimpressions faites au XVIIe siècle : en 1649, à Paris « selon la copie »; en 1663, à la Haye « jouste la copie imprimée à Paris ». Mais personne que je sache n'a encore eu l'idée de comparer entre elles ces cinq éditions et de s'assurer si elles reproduisaient le même texte. Eh! bien, en ne tenant compte ni des dispositions typographiques — ni de l'orthographe — à ne considérer que la rédaction même : l'édition de 1578 et celle de 1576 sont identiques, ou à très peu de chose près; l'édition de 1663 se ramène à celle de 1643. Mais il nous reste trois textes : ceux de 1575, 1576 et 1643 et ils sont assez différents pour ne pas vous laisser la même impression, suivant que le hasard vous aura mis entre les mains un de ces textes, à l'exclusion des deux autres. Par exemple, Mosman[4] observe qu'il y a peu de vers et de proverbes cités dans le *Discours*; mais Feugère soutient qu'au contraire ils sont assez nombreux[5]. Or dans le texte de 1575, il y a, en effet, peu de citations de ce genre; mais il y en a beaucoup dans celui de 1576

1. *Conform.*, 42.

2. Estienne s'est appliqué l'expression à lui-même dans la lettre à Du Puy que nous avons citée plus haut (p. 57 et note 2). « Si besoin est leur rendre raison de toutes mes actions et de tous mes déportemens. » Dans l'édition latine il y a simplement : *legenda vitæ, actorum et consiliorum.*

3. V. notre bibliographie.

4. Article cité. V. plus haut, p. 32, note 5.

5. Feugère, *Essai*, p. 240, note C.

et sensiblement moins dans la réimpression de 1643 qui cependant en a plus que la première édition !

Mais négligeons cette réimpression qui aussi bien a été faite sur la 2e édition. Ce qui est plus important, c'est de rapprocher les deux éditions originales ; or la seconde n'est pas seulement « plus correcte, mieux disposée que la première, et augmentée de quelques particularitez [1] ». C'est une refonte complète, exécutée à toutes les pages du texte de 1575. Ce remaniement n'a pas été fait par un éditeur quelconque, mais très certainement par l'un des auteurs, sinon par tous les deux. Les changements sont avant tout littéraires : ils ont été apportés soit pour frapper plus vivement au moyen de l'expression, soit pour développer la pensée et renforcer la thèse. On sent un effort qui est le plus souvent heureux dans ces retouches de style : des phrases entières sont refaites, d'autres ajoutées. Les sentences versifiées, pour la plupart traduites d'auteurs grecs et latins, comme elles ne sont trop souvent que de la prose rimée, produisent un effet de prolixité qui gâte l'éloquence des tirades ; à ce point de vue, la réimpression de 1643 n'a pas mal fait de les supprimer. Mais par compensation la phrase dans la seconde rédaction est plus claire et plus correcte, elle est aussi plus ample que dans la première. Les mots y sont plus curieusement choisis, les métaphores plus colorées, la figure des personnages ressort davantage. Il y a donc supériorité incontestable du second texte sur le premier ; on peut seulement regretter la sobriété plus énergique de certains passages de 1575.

On serait tenté de donner l'honneur de ce remaniement à Henri Estienne plutôt qu'à Innocent Gentillet : l'un s'étant montré, malgré ses défauts, un écrivain de race, l'autre ne dépassant pas, dans son *Anti-Machiavel*, l'honnête médiocrité. Mais il est vraisemblable que leur collaboration s'est poursuivie dans la 2e édition. Prenons, par exemple, les proverbes et les sentences versifiées : si ces citations étaient tout à fait dans le goût et dans les habitudes de Henri Estienne, elles abondent aussi dans l'*Anti-Machiavel*, et elles y ont ce même style lâche et prosaïque qui dépare le *Discours sur Catherine*. On en jugera par quelques rapprochements :

1. Comme le porte la feuille du titre : Renouard s'est borné à recopier l'énoncé, en signalant comme additions les deux lettres et la pièce de vers dont nous avons parlé. V. notre introd., p. 37.

Discours merveilleux.

Qui à autruy mal ou perte machine
A son cœur propre il procure ruine
(p. 2)

Entrez chez moy, femme de mauvais nom
Pour ruiner mes fils et mon renom.
(p. 15)

La fausse femme en une main portoit
L'eau, et le feu de l'autre presentoit
(p. 25)

— [On void en elle estre très vray
Qu'un ancien poete disoit :]
Quand le courroux a deslogé raison
Il fait maint cas estrange en la maison.
(p. 39)

Discours contre Machiavel.

[Car, comme dit le poete Sophocle :]
L'on ne doit gain aimer de toute chose ;
Car qui du mal quelque gain tirer ose,
En sentira plus tost dam qu'avantage :
Le mauvais gain n'apportant que dom-
[mage.
(p. 16)

[Comme nous enseigne Homere,]
Celui qui l'un au cœur et l'autre en bouche
[porte
Il m'est pour ennemi comme d'enfer la
[porte.
(p. 429)

— [Car comme dit Horace]
Qui au plus haut degré ne peut venir
Peut pour le moins au moyen se tenir.
(p. 530)

Dans les deux discours presque toutes ces citations sont traduites de poètes classiques, et surtout d'Homère, d'Euripide, de Virgile et d'Horace. Dans le *Discours merveilleux* il y a cependant des vers mieux frappés que ceux que nous venons de citer [1]. Ajoutons que plusieurs sentences ou comparaisons se retrouvent à peu près les mêmes dans les deux textes :

Discours merveilleux.

Lors il n'est question en son endroit que de pratiquer l'enseignement de Pindare :

Que ton sens souple et maniable
Soit au poulpe marin semblable
Qui tousiours va couleur changeant
Afin de tromper toute gent.
(p. 21)

Discours contre Machiavel.

« Et à la verité ceste façon des Machiavelistes de changer de mœurs à tous vents ne peut aucunement estre trouvee bonne par les gens de bien et vertueux... Car ces mœurs-là sont propres au chameleon, qui prend toutes les couleurs du lieu où il est, et du polypus qui semble estre tousjours de la couleur de la terre sur laquelle il nage.
(p. 510)

Ces rapprochements n'ont, il est vrai, qu'une valeur relative, puisqu'aussi bien I. Gentillet a pu se souvenir du *Discours merveilleux* sans qu'il en fût nécessairement l'auteur. La double com-

1. V. ci-dessous.

paraison du *polype* et du *caméléon*, on la lira dans les *Dialogues du nouveau langage* [1].

Le prologue du *Discours* est sobre et plutôt concis dans l'édition de 1575, il est largement développé dans celle de 1576.

« Comme il seroit très utile que les vies de toutes personnes eslevées en dignité [2] qui en leur temps ont apporté quelque notable fruict au monde, fussent bien et diligemment escrites, tant pour recompense de leurs travaux, que pour demeurer en exemple de vertu à la postérité [3], aussi pense-je certainement qu'il seroit à souhaitter que tous ceux qui n'ont prins plaisir ni employé le temps qu'à mal faire fussent ensevelis au tombeau de perpetuelle oubliance [4], tant pour punition de leurs meschancetez indignes de memoire, que pour ne laisser aux hommes, trop enclins d'eux mesmes à embrasser le mal [5], un patron de meschanceté, pour tant plustost s'y façonner. »

. . . .

« Or je ne preten point (Dieu le sait) dire simplement mal d'elle [6], ains je tasche d'empescher qu'elle ne nous endommage point. Je ne la veux point injurier : ce m'est assez d'advertir chacun de son impiété [7], et des torts qu'elle a faits à ce royaume... Je desire seulement prevenir la finale ruyne que de long temps elle brasse [8] contre tous les gens de bien de ce royaume, lesquels elle n'accuse en son cœur que d'innocence, ne hait que pour leur vertu, ne poursuit à mort que pour l'amour qu'ils ont eu au public... Je [9] sçay bien aussi que quand Dieu et les hommes laisseroyent ceste femme en paix, elle n'en sera pas plus heureuse, d'autant que sa vie seule luy sera un suffisant bourreau, estant (comme elle est) corrompue et travaillée de toute meschanceté. Mais puisque tous ne voyent cela si bien que je voudrois, il faut tascher à le leur monstrer. Et d'autant que c'est à Dieu de besongner en cest endroit, je le prie qu'il nous rende à tous les yeux pour voir ceste femme, le sens pour la cognoistre, et le cœur pour nous en delivrer, tandis qu'il reste encor quelque peu de vie à ce povre et désolé royaume. Nous commencerons donc par le pays et lieu de sa naissance, suivant le dire du Poëte, que le naturel est caché au terroir. »

1. H. Estienne l'applique à ceux qui sont prêts de changer de religion selon les occurrences, « aussi vistement que le polypus et le chameleon changent de couleur », *Dial.*, II, 227.
2. « Toutes personnes publiques », 1575.
3. « De vertu à l'advenir », 1575.
4. « Ensevelies en perpetuelle oubliance », 1575.
5. « Trop habiles d'eux-mêmes à tout mal », 1575.
6. De Catherine.
7. « De son injustice », 1575.
8. « La finale vengeance que de long temps elle prépare », 1575.
9. Tout le passage qui suit jusqu'à la dernière phrase, exclusivement, manque au texte de 1575.

Même dans la première rédaction ce prologue vaut par le tour oratoire, par la cadence de la période assez habilement construite : or cette qualité est peu sensible dans la préface de l'*Anti-Machiavel* [1]. En revanche, elle apparaît très nettement dans la prose de Henri Estienne, dès l'*Apologie pour Hérodote*. Notre écrivain a souvent recours à ce type de phrase toute latine, dont les deux membres se répondent et qui commence notre prologue. « Comme on voit plusieurs avoir l'honneur de l'antiquité en si grande recommendation et admiration, voire (s'il se peut dire) en estre tellement zélateurs, qu'ils semblent lui porter une révérence approchante fort de la superstition : aussi d'autre part voit-on plusieurs, à l'endroit desquels tant s'en faut qu'elle tienne le lieu et degré qu'elle mérite, qu'au contraire son honneur, en tant qu'en eux est, non seulement est abbaissé, mais comme foulé aux pieds [2]. » Dans l'*Epistre au Roy* et dans la préface de la *Précellence*, nous retrouvons cette période, mais maintenant plus ferme et plus soutenue jusqu'à sa conclusion. « Car si l'éloquence est de si grande efficace, qu'elle puisse souventes fois commander mieux aux cueurs des hommes que la force des armes, voire ployer les plus endurcis courages; si elle peut quelques fois donner si bien le fil aux paroles qu'elle les rend plus trenchantes que l'espee : il est certain que le roy à qui Dieu fait la grace d'un si pretieux don, est comme doublement roy, et par consequent doublement obligé à sa bonté et beneficence [3]. » La phrase est ici devenue tout à fait nombreuse. Le redoublement de l'expression qui sert à la prolonger apparaît de même dans le prologue du *Discours merveilleux*. Enfin c'est une habitude chère à Henri Estienne de terminer le morceau d'exposition par une sentence sous forme de citation : « Qui tost donne, deux fois donne... [4] » — « Au contraire du proverbe... Bonne terre, mauvaise gent [5]. »

Mais passons aux portraits qui composent la première partie du *Discours* : ici le style devient incisif et coloré; il fait penser invinciblement à la manière de Henri Estienne.

1. On y surprend seulement une ou deux formules du prologue : « De sa vie et de sa mort il s'agit de Machiavel) je n'en puis rien dire et ne m'en suis enquis, ny daigné enquerir, parce que sa mémoire mériteroit mieux d'estre ensevelie en perpetuelle oubliance que refraischie entre les hommes. »

2. *Apol.*, I, 41. Quelques lignes plus loin, même formule que dans la clausule du prologue : « je commenceray donc par la description de l'estat du premier siècle. »

3. *Précel.*, 4. La construction : *comme aussi* se retrouve plusieurs fois dans l'épître et dans la préface, qui sont toutes deux et d'un bout à l'autre dans le style périodique.

4. Cf. *Précel.*, 12 et 13.

5. *Apol.*, I, 42 et 46.

L'écrivain prend Catherine dès son berceau, dans cette famille des Médicis où il la voit grandir et s'instruire à l'école de l'ambition et de l'hypocrisie. Il la suit en France quand elle a épousé le second fils de François Ier. Mais arrivé sur le trône, Henri II tint sa femme à l'écart des affaires. Il la considérait comme « la plus grande brouillone du monde [1] ». C'est là que le remaniement a été le plus heureux. Mais le texte de 1575 était déjà une peinture assez vigoureuse de cette illustre famille de Florentins. Et ce n'est pas à Catherine seule que l'écrivain, dans l'emportement de sa polémique, s'en prend comme à l'auteur de nos maux, mais à tout ce qui est italien : à Machiavel, à l'Église romaine. « Catherine de Médicis est Italienne et Florentine. [Catherine en premier lieu est Florentine]. Entre les nations, l'Italie emporte le prix de finesse et subtilité : en Italie la Toscane, en Toscane la ville de Florence, les proverbes en sont communs [2]. » — Relisez tout ce qui est dit dans l'*Apologie pour Hérodote* sur la nation italienne « plus que tout autre praticienne de ruses [3] ». — « Ceste maison ayant esté long espace de temps cachée à Florence sous la lie du peuple, en petites ruettes... commença à hausser le front par le moyen d'un charbonnier [en petite estime... commença à s'éclaircir au monde par un charbonnier]... Cestuy eut un fils medecin... Et comme nous voyons aujourd'huy les gens de mestier prendre pour marque et enseigne l'un de leurs principaux outils, les massons un marteau ou une truelle, les tailleurs des ciseaux : pareillement cestuy ci print pour ses armoiries cinq pillules en nombre non pair... » et davantage : « le surnom de Médicis en nombre plurier (à la façon d'Italie) [en nombre pluriel [4]]. » « Cette maison empieta la domination tyrannique [elle parvint à la tyrannie] en laquelle elle a sceu se fortifier de telle sorte avec le temps, que le duc de Florence dernier mort... en tiroit annuellement jusques à douze cent mil ducats... pour marcher plus à l'aise comme à deux pieds sur le ventre de sa patrie [pour tenir ses propres

1. *Disc. merv.*, p. 16.
2. *Disc. merv.*, édit. 1576, p. 5. Le texte que nous citons entre crochets est celui de 1575.
3. *Apol.*, I, 358., *Finesse* est plusieurs fois pris dans l'*Apologie* avec ce sens particulier de ruse perverse. « Fairè détester telles et si meschantes finesses. » *Apol.*, I, 273. V. aussi les *finesses* qu'emploient certaines femmes : ce sont simplement des crimes. *Apol.*. I, 281-86. V. encore *Conformité*, p. 36. « Les Italiens, d'autant qu'ils sont vindicatifs par dessus toute autre nation, ont aussi plusieurs proverbes touchant la vengeance... »
4. *Disc. merv.*, 5. Cf. *Dialog. du nouv. lang.*, I, 308. « Et si vous voulez demander où sont le roy et la royne, il faut dire (changeant le nombre singulier en plurier) : où sont leurs majestez ? »

citoyens en bride [1].] » — « Ainsi Catherine est venue de très bas lieu. Partant, si, selon le proverbe, jamais mastin n'aima levrier [2], la noblesse françoise ne doit attendre de ceste femme qu'un avilissement et aneantissement total, si tant est qu'on la laisse tousjours gouverner à sa poste [3]. Les Florentins, pour la pluspart (comme disent ceux qui ont mangé quelque peu de sel avec eux) [comme dient ceux qui toute leur vie lés ont pratiquez] se soucient peu de leur conscience : veulent sembler religieux et non pas l'estre... Aussi n'aiment-ils personne qu'eux-mesmes », ce qui n'empêche pas « qu'en apparence et ceremonieusement ils se monstrent affables à chacun. Les Médicis ont chez eux « la quinte essence de toutes ces bonnes parties », de l'esprit florentin [4].

Sur les papes Léon X et Clément VII l'auteur cite le témoignage de Guicciardin et de Paul Jouve : ne reprend-il pas les dossiers inépuisables qui ont fourni la satire de l'*Apologie pour Hérodote*? Nous revoyons encore Jules II, leur prédecesseur, « qui avait jetté dans le Tibre les clefs de Sainct-Pierre et prins l'espee de Sainct-Paul [5]... Léon semble libéral à merveilles, mais c'est du cuir d'autruy, comme on dit, et des thresors amassez [6]. » Le mot sur Luther qui « entra en lice contre les Papes », sur « le paradis promis au plus offrant » est, certes, d'un protestant qui se dissimule à peine ! Il reproche à Léon X ses munificences artistiques [7]. Il rappelle la dispute de Clément VII sur l'immortalité de l'âme. « Il se plaisoit fort à dissimuler et n'aimoit que ceux qui avoient estroite privauté avecques luy pour quelques affaires secrètes. On entend assez ces mots-ci, sans nommer les choses par leur nom [8]. » Et l'auteur applique à Clément VII « ce qu'un Poëte François a chanté en ses regrets de ses successeurs au papat :

> Faisoit d'oisiveté son plus riche trésor,
> Et sous l'infame orgueil de trois couronnes d'or
> Couvait l'ambition, la haine et la feintise [9].

1. *Disc. merv.*, 6.
2. Proverbe cité plusieurs fois par H. Estienne. V. *Précel.*, 252.
3. *A sa poste* est un italianisme, mais H. Estienne s'en sert lui-même sans intention ironique dans ses dialogues (I, 75).
4. *Disc. merv.*, p. 7.
5. *Ibid.*, 8 ; ces mots manquent dans le premier texte ; même phrase dans l'*Apologie*, II, 385 ; c'est dans l'*Apol.* et dans le *Discours* la même plaisanterie grossière « sur l'honneur du siège apostolique. »
6. *Disc. merv.*, p. 9.
7. Cf. *Apol.*, II, 295.
8. *Disc. merv.*, 10.
9. *Disc. merv.*, p. 11. Dans cette situation le texte de Du Bellay a été légèrement modifié (*Qui fait d'oisiveté... Et qui dessous l'orgueil... Couve l'ambition...*). Ces vers sont

La figure de Laurent de Médicis est posée en deux traits : « un homme confit en toutes sortes de vilenies... un homme aveuglé d'ambition, à qui ne restoit que d'estre grand pour faire de grans maux. » C'est admirablement écrit! Quant au portrait de Catherine, il se poursuit, par touches successives, dans la suite de l'histoire. J'ai dit que le texte de 1576 aggravait la satire; par exemple dans cette phrase ajoutée : « Je ne veux point m'arrester à ses premiers ans, ni m'enquerir de ses plaisirs secrets [1]. » Quand elle n'était encore que la duchesse d'Orléans, on la soupçonna d'avoir fait empoisonner le Dauphin François. Et quand elle devint dauphine, elle gagna les bonnes grâces « de la grand' seneschalle, depuis duchesse de Valentinois » et « n'eut honte d'estre comme maquerelle [2] ».

Nous ne reviendrons pas sur la 2e partie du discours, puisque nous en avons discuté l'esprit dans notre introduction. Notons seulement que l'écrivain, au lieu de nous donner une relation sèche des guerres civiles, a pris soin de rechercher les causes qui les avaient provoquées, et qu'enfin la précision des faits n'empêche ni la couleur du style ni l'émotion dramatique du récit. Catherine de Médicis est reine de France : « Vous l'avez vue Huguenote à l'envi du Roy de Navarre : maintenant vous la verrez catholique en despit du prince de Condé [3]. » A Dreux, « elle seule gagna la victoire [4] ». Quant au roy, il ressemblait « à un personnage muet en une farce, qui ne sert qu'à se pourmener sur un échafaut, ou ne dit que ce qu'on lui souffle à l'oreille [5] ». Surviennent les négociations du mariage de Madame avec le prince de Navarre : « le roy faisoit de l'impatient... alléguant en substance ce qu'Homère fait dire à Junon en quelque passage :

Je finiray vos querelleux debats
Dedans un lict par nuptiaux esbats... »

placés au milieu des pièces qu'Estienne a le plus annotées : (vol. de Lyon, p. 357 *Regrets*, Édit. Liseux, sonnet LXXVIII). On lit aussi dans le premier texte que le médecin du pape fut soupçonné « de l'avoir empoisonné ». Ces mots sont ainsi modifiés dans le second texte : « de lui avoir donné le boucon. » Rappelons-nous les plaisanteries macabres d'Estienne sur le *boucon de cervelat*. (*Apol.*, I, 97 et *Dialog.*, I, 374).

1. *Disc. merv.*, 15.
2. *Ibid.*, 15-16. H. Estienne dans l'*Apologie* n'a pas reculé devant le mot. V. par ex. *Apol.*, I, 172.
3. *Disc. merv.*, 26.
4. *Ibid.*, 28, bataille de Dreux, 1562.
5. *Ibid.*, 30.

Ce fut au milieu de cet intermède que le massacre éclata [1].

A la fin de la 3e partie, l'auteur reprend les traits les plus significatifs de la figure de Catherine, et cherchant dans les histoires de France la femme « qui au jugement de tous semble avoir emporté le pris de meschanceté entre toutes » il fait « le parallèle de Brunehaut, Espagnole de nation, avec Catherine, Italienne et Florentine ». Que Brunehaut apparaisse aujourd'hui trop reculée dans l'histoire pour nous émouvoir, du moins le parallèle ne manque-t-il pas de relief. Et c'est ici que l'auteur ramasse contre la Brunehaut florentine tout l'effort de son indignation, et qu'il lui assène ses derniers coups, qui ne sont pas les moins vigoureux. N'a-t-elle pas aussi son « Proclaide? » — « un Gondy Florentin issu de race de Maranes [2], fils d'un banquier qui par deux fois fit banqueroute à Lyon, et d'une premièrement courtisane... On l'a veu suivre la mule d'un thresorier; depuis il devint clerc d'un commissaire de vivres au camp d'Amiens. Peu après mignon de la Roine, maistre de la garde robe du Roy : et ores le void-on, sans avoir fait aucun bon service au royaume, comte de Rets, et presque seul Mareschal de France [3]... »

Or si Gentillet dans la préface de l'*Anti-Machiavel* s'emporte contre les « Italiens ou Italianisez... qui manient les sceaux de la France, dictent les édits, font les despeches dedans et dehors le royaume, qui tiennent les plus beaux gouvernemens et les fermes du Domaine [4] », il ne les nomme pas cependant par leurs noms propres; il n'apporte pas à son indignation cette violence et cet esprit caustique qui circulent dans l'*Apologie* et qui animeront encore la *Monitrix Musa* de Henri Estienne. Parle-t-il de César et de Lucrèce Borgia, il devient alors plus mordant, mais en se souvenant encore de la satire de l'*Apologie*; il cite et traduit les épigrammes de Pontanus, comme l'avait fait Henri Estiennè et presque dans les mêmes termes [5], au point que nous nous demandons si le *Discours contre Machiavel* n'est pas dû, lui aussi, à la même collaboration que le *Discours sur Catherine*.

De tous ces rapprochements, nous ne prétendons pas tirer des conclusions absolument certaines; pour élucider ce problème d'authenticité, à défaut de preuves matérielles et irréfragables, nous avons

1. *Disc. merv.*, 52. Cette citation manque au premier texte.
2. Nom donné par mépris aux Maures d'Espagne.
3. *Disc. merv.*, 95.
4. *Disc. contre Machiavel*, p. 11.
5. *Disc. contre Machiavel*, p. 324 et 325. Cf. *Apol.*, II, 375 et 376.

raisonné sur des présomptions morales, parfois même sur des impressions sans doute trop subjectives. Nous étions en présence d'une toile, non signée, et composée de parties évidemment disparates; nous avons cru reconnaître, à de nombreux indices, les deux ouvriers qui l'avaient exécutée. Ce qui nous paraît acquis, c'est que le *Discours merveilleux* a été écrit par des huguenots, et à Genève, dans l'entourage de Th. de Bèze et de Henri Estienne, probablement avec l'assentiment de l'un, très vraisemblablement avec la collaboration de l'autre. Ce que nous avons découvert et ce que nous estimons incontestable, c'est que le *Discours contre Machiavel* est sorti de la même pensée politique, de la même foi morale et religieuse. Si quelque nouveau document nous apprenait un jour qu'Innocent Gentillet est l'unique auteur de ces deux ouvrages, et qu'il n'a pas, pour une bonne partie du manifeste de 1575, cédé la plume à Henri Estienne, nous dirions alors qu'il s'était si bien inspiré de son devancier dans la peinture de l'italianisme, qu'il a réussi à pousser l'imitation jusqu'au pastiche. En tout cas nous ne regretterions pas de nous être arrêté à ce livre si curieux dont la comparaison s'imposait à notre sujet : car le *Discours merveilleux*, quels qu'en soient les auteurs, complète l'œuvre française de Henri Estienne; la satire y prend corps, elle s'appuie sur un exemple vivant, elle combat tout l'italianisme dans celle qui en a été la promotrice, la première en France des élèves de Machiavel.

III

Les courtisans italiens et italianisés dans les *Dialogues du nouveau langage*. — H. Estienne a visé expressément la cour de Henri III quoiqu'il ne l'eût pas encore vue avant d'écrire son livre. — Quelle part de vérité renferme ce tableau. — La recrudescence de l'italianisme sous Henri III, s'explique d'abord par le voyage du roi en Italie. — Les Italiens de la cour singés par les Français. — Portée morale de la satire d'Estienne; son témoignage complété par d'Aubigné et par l'Estoile. — Vérité plus générale : Estienne partisan de la tradition. — Qualités et défauts de ce livre qui est la contre-partie du *Courtisan* de Castiglione.

C'est dans l'*Apologie* le caractère même de la nation italienne que Henri Estienne a prétendu définir; c'est dans les *Dialogues* le portrait du courtisan italien ou français italianisé qu'il a retracé. La satire de l'*Apologie* est dans sa généralisation autrement injuste que celle des *Dialogues*, qui est plus vivante et plus historique. Cette

différence ne fait pas cependant que les deux tableaux ne se touchent par plusieurs points, et qu'il n'y ait dans chacun une part d'erreur et de vérité. Puisque nous avons marqué, au début de ce chapitre, l'ordre dans lequel se sont succédé les polémiques de notre auteur, nous pouvons, sans inconvénient, considérer en premier lieu les *Dialogues* en allant par une marche inverse à celle qu'il a suivie, du particulier au général.

Rappelons-nous que cet ouvrage, Estienne avait achevé de l'écrire à la fin de 1577, et qu'il parut au commencement de 1578 [1]. Cette date nous prouve d'abord que dans les *Dialogues* il ne saurait être question que de la cour de Henri III, et c'est elle, en effet, que l'auteur désigne expressément; quand il parle du roi, c'est de celui qui règne, et non de l'un de ses prédécesseurs; il le nomme par son nom « nostre Henri [2] », et il en appelle à son jugement. Si nous insistons sur la date, c'est qu'à rapporter, comme on l'a fait [3], la satire d'Estienne, ou du moins ce qui s'y trouve de vérité, au règne de Henri II, on risque de fausser l'histoire par une généralisation excessive : n'oublions pas les transitions! Nous constaterons sans doute que parmi ces nouveautés du langage et des mœurs, un certain nombre étaient beaucoup plus anciennes que Henri Estienne ne le croyait ou n'avait l'air de le croire. Mais est-ce là une raison suffisante pour effacer toute différence d'aspect et d'esprit entre les deux règnes? A commencer par le costume, il n'est pas vrai qu'on s'habillât en 1547 comme en 1577. La description que les *Dialogues* nous en offrent est sensiblement différente de ce que nous savons de la toilette au temps de Henri II. *Celtophile* [4] ne reconnaît plus les seigneurs et les dames de la cour, tels qu'il les avait vus, « il y a environ trente ans [5] » c'est-à-dire en 1547. Or Henri Estienne était tout jeune, sous le règne de Henri II : il avait à peine vingt ans quand son père et lui quittèrent définitivement Paris [6]. « Depuis son départ, c'est comme un nouveau monde [7] »; c'est ce dont l'avertit *Philausone*, en dénonçant la « révolution » qu'ont

1. V. notre introduction, p. 41 et suiv.
2. *Dial.*, II, 156; cf. I, 59. V. notre introduction, p. 50.
3. M. Bourciez (ouvr. cité, p. 267-292). Ces légères critiques ne nous empêchent pas de reconnaître le haut intérêt du livre de M. Bourciez.
4. Le partisan de la tradition française, c'est-à-dire Estienne lui-même qui se fait encore représenter, à la fin du 2ᵉ dialogue, par *Philalèthe*, chargé de trancher le débat, en donnant tort à *Philausone*, l'ami de la cour et des Italiens.
5. *Dial.*, II, 41. Cf. II, 31. Nous partons de l'année 1577.
6. V. notre introduction, p. 2, note 2.
7. *Dial.*, I, 48. Cf. I, 219, 257, 260, 265, 274. Cf. II, 61, etc.

accomplie « messieurs les tailleurs » et qui est aussi profonde dans le parler « de messieurs les courtisans[1] ».

Mais d'autre part cette même date de 1577 soulève un doute sur la valeur historique de l'ouvrage. Nous ne voyons paraître Estienne à la cour de Henri III qu'après la publication des *Dialogues*. Ce tableau de la cour, il l'a fait loin de Paris, à Genève : voilà qui paraît certain[2]. Ce n'est pas sur les lèvres des courtisans que l'auteur a saisi ces mots hybrides et amusants dont il a farci ses phrases. Il n'est donc pas ici un témoin, comme on l'a cru et répété, du langage parlé? Il a donc fait son livre avec d'autres livres, ou du moins d'après des témoignages indirects? N'est-il pas à craindre que son imagination n'ait inventé une bonne part de ces prétendus italianismes que nous allions étudier sérieusement sur sa parole, comme s'ils avaient réellement vécu?

L'objection est assez forte, et nous n'espérons pas y répondre entièrement : nous accordons qu'il ne faut pas, en effet, prendre à la lettre le texte entier des *Dialogues* : il s'y trouve des exagérations voulues et des plaisanteries qui sont du cru de l'auteur. Mais cela ne veut pas dire que la part de vérité qui s'y trouve cependant ne soit considérable. En contrôlant les assertions d'Estienne avec d'autres témoignages contemporains, nous verrons, par exemple, que ce jargon mêlé de français et d'italien s'est vraiment parlé à la cour. Prenons maintenant la peinture des mœurs : elle est exacte et d'accord avec l'histoire. L'auteur a minutieusement noté les changements survenus dans le costume, dans l'étiquette et dans les institutions : il a cité les termes propres. Il est donc impossible de supposer que Henri Estienne ait été capable de retracer, les yeux fermés, et en s'aidant de ses souvenirs de jeunesse, un tableau de la cour aussi vivant, et sous le grossissement de la satire, aussi exact que les *Dialogues*.

Mais pour être informé de ce qui se faisait à la cour, et pour être édifié sur le ton et sur les usages qui y régnaient, il n'était pas indispensable de se mêler aux courtisans, ni même de vivre à Paris. Il suffisait d'avoir des correspondants[3] : la bourgeoisie dont était

1. *Dial.*, I, 276 et 284. Celtophile dit ailleurs : « alors que je laissay la France, je n'y laissay pas tous ces noms. » *Ibid.*, I, 260.

2. Sans doute H. Estienne n'a pas cherché à donner le change, puisque son personnage Celtophile (qui le représente) exprime plusieurs fois l'intention « d'aller à la cour » comme s'il n'y avait pas encore été depuis le nouveau règne. Cf. *Dial.*, I, 257 et 276. Mais d'autre part, si le lieu où se passe l'action des *Dialogues* n'est pas nommé, c'est certainement à Paris que l'auteur nous transporte.

3. Et des visiteurs. Genève était remplie non seulement de réfugiés, mais d'hôtes de passage, venus de France. Rappelons aussi les voyages de H. Estienne à Lyon. (V. notre introd., p. 39, note 5.)

Henri Estienne, la magistrature où il avait de hautes amitiés, n'avaient-elles pas des yeux moqueurs et quelque peu jaloux braqués sur la cour? Enfin ses lectures dont les traces s'aperçoivent dans l'ouvrage l'empêchaient de perdre contact avec l'esprit et le goût de la capitale. Bref, s'il n'a pas été le témoin direct de ce qu'il a raconté, il n'en reste pas moins un écho assez fidèle de ce qui se passait et de ce qui se disait à la cour de France.

Rien n'explique plus visiblement la faveur accordée aux Italiens et au goût italien par Henri III, dès son avènement, que le voyage triomphal qu'il venait de faire à travers l'Italie du Nord, avant de rentrer en France. A Venise, il avait été reçu par la Seigneurie avec une pompe fastueuse et théâtrale, faite pour le flatter, pour l'éblouir et pour l'amuser. Aux fêtes qui lui furent données, il ne manqua ni les *Gelosi*, ni les dames vénitiennes, ni même le pinceau de Paul Véronèse et du Tintoret. On dansa la pavane et la *gagliarda*. On lui prêta de l'argent. Même accueil empressé à Ferrare, à Mantoue, à Turin. A Ferrare, il vit un feu d'artifice si merveilleux que cela lui donna l'idée d'emmener en France des artificiers; ajoutons les artistes, les littérateurs et les gens qui le suivirent [1]; aussi fit-il du Louvre, comme l'a dit Henri Estienne « une petite Italie [2] ».

A son tour il s'inspira des maximes machiavéliques. Un de ses historiens nous le montre s'enfermant dans son cabinet avec Baccio Delbene et Jacques Corbinelli, Florentins, qui lui lisaient Polybe, Tacite et notamment les *Discours* et le *Prince* de Machiavel. « Ces lectures le confirmaient de plus en plus dans le plan politique qu'il s'était formé [3]. » Ces deux Italiens que Henri Estienne rencontra à l'Académie du Palais [4] n'étaient-ils pas les grands représentants en France et à la cour de l'esprit italien? « L'on ne sçavait de quelle religion estoit Corbinelli; c'estoit une religion politique, à la Florentine, mais il estoit de bonnes mœurs ». Ainsi s'exprimait de Thou sur le compte de Corbinelli, qui était « grand ami de l'abbé Delbene [5] ». Il fut d'abord le maître du duc d'Anjou; devenu roi,

1. V. De Nolhac et Solerti, *Il viaggio di Enrico III*... Si nous voulions commenter à notre tour la partie descriptive des *Dialogues*, il nous suffirait de reprendre cet ouvrage: on retrouve dans la relation du *Viaggio* l'origine des changements de costume et d'étiquette qui s'introduisirent à la cour de Henri III.

2. *Dial.*, II, 238.

3. Davila; v. la traduction française de 1757, t. II, p. 80. Comme le remarque M. Couderc, cette traduction a écrit à tort *Blaise*, au lieu de *Baccio* Delbene. Ce personnage s'appelait aussi *Bartolomeo*. (V. Couderc, ouvrage cité). Sur la politique de Henri III, V. notre introduction, p. 43.

4. V. notre introduction, p. 53.

5. De Thou, cité par Bayle (Dictionnaire).

son élève le garda comme confident. Corbinelli traduisit en français pour Henri III les sonnets de Pétrarque [1] et il se fit en France l'éditeur d'auteurs italiens [2]. Quant à Baccio ou Bartolomeo Delbene, son biographe le représente comme ayant été l'agent politique de Catherine de Médicis : il continua son dévouement à Henri III qui l'en récompensa par de bonnes abbayes; la poésie et les prébendes firent de lui, à ce double titre, le confrère de Desportes. Ses odes italiennes de l'*Anno* témoignent d'une imagination brillante [3].

A côté de ces Italiens d'esprit cultivé, il y en avait assurément beaucoup d'autres d'une valeur infiniment moindre. L'éloquence ne soutenait pas toujours chez eux les hautes fonctions qu'ils remplissaient : témoin René de Birague, devenu chancelier de France, dont la parole souleva les rires du Parlement [4]. D'Aubigné le nomme :

Un asne italien, un oyseau d'Arcadie,
Ignorant et cruel [5]...

Et dans sa *Monitrix Musa*, Estienne le désigne assez clairement quand il parle de cet Italien « indigne de la charge si élevée qu'on lui avait confiée et qui ne savait pas même assez de français pour s'en tirer; mais le chapeau de cardinal ne le rendit pas plus savant [6] ». Encore avait-il eu le talent d'arriver où il était ! « Mais alors, ajoute Estienne, le roi trouvait bon tout ce que sa mère avait décidé, et cette femme ne cessait de favoriser ses compatriotes. » — Enfin venait, au-dessous des favoris, des Italiens « signalés » (*segnalati*), la suite des amis et des serviteurs, « gens de service » propres à toutes les besognes. Ceux-là se gênaient encore moins que leurs patrons, pour entrelarder de mots vénitiens ou piémontais leur mauvais français [7]. Italiens de grande ou de petite marque, les uns et les autres donnaient le ton au gros des courtisans, au sot bétail des imitateurs. « Mais de quels Italiens

1. Cette traduction est de 1580.
2. Boccace, 1569; la Fisica de Paolo del Rosso, 1577. « — Rime antiche raccolte da Jacopo Corbinelli e fatte stampare in Parigi l'anno 1595; dietro la Bella mano di Giusto de' Conti ».
3. V. l'ouvrage de M. Couderc, et entre autres pièces la méditation sur le néant des choses humaines du haut de la coupole de Florence (*Ibid.*, p. 33, pièce 1).
4. V. De Thou, 1, 78 : Discours de R. de Birague au lit de justice tenu en 1583.
5. *Tragiques*, éd. Lalanne, p. 80.
6. *Mon. Musa*, p. 209. De Birague fut nommé évêque de Lavaur, puis cardinal en 1578.
7. *Dial.* I, 125.

parlez-vous? — D'Italiens demeurans en la cour de nostre roy de France, ou pour le moins lesquels y hantent [1]. »

Toutefois Henri Estienne ne soutient pas que les courtisans français soient absolument en tout les singes des Italiens; mais là même où ils oublient de copier l'étranger, où il semble qu'ils soient eux-mêmes et dans leur naturel, il les accuse de blesser encore la raison et le bon goût, tant ils sont affectés dans leur langage et singuliers dans leur tenue. Tout lui déplaît dans ces modes nouvelles, comme dans ces néologismes, quels qu'en soit le caractère ou l'origine.

Voici d'abord l'extérieur des gentilshommes « bien qualifiez » : « J'enten gentilshommes bien godronnez, bien frisez, bien fraisez, bien passefillonnez [2]. » Costume et coiffure sont à la mode italienne, et c'est ainsi que les estampes de l'époque représentent Henri III et ses mignons [3]. Les collets sont godronnés comme les châlits des menuisiers et les fraises sont en mémoire de celles de veau, ce qui n'est pas, il est vrai, « chouse nouvelle ». Mais du moins sont-elles devenues plus volumineuses qu'elles n'étaient autrefois [4].

Les hommes ont été prendre aux femmes leurs *passefillons* [5] et celles-ci ont imaginé de tresser leurs cheveux en raquette ou *ratepenades*, c'est-à-dire en ailes de chauves-souris, invention toute récente, et qui passe déjà, tellement les modes vont vite, puisque certaines « desgoutées » préfèrent « tresser leur cheveux par *toufseaux*, ou pour le moins *touffillons*... Or quand je vous di leurs cheveux, j'enten les cheveux qu'elles ont, soit de nature soit par achet : ce qui est le plus ordinaire [6] ». Nouvelle aussi est l'inven-

1. *Dial.*, I, 181.
2. *Ibid.*, I, 211.
3. V. l'ouvrage de Niel « Portraits des personnages français les plus illustres du XVI[e] siècle. » Les très belles planches, qui reproduisent des crayons faits au XVI[e] siècle, sont un commentaire vivant des *Dialogues* de Henri Estienne. Comparez les portraits de Henri II et de Henri III (1[re] série). Chez Henri II, le bonnet est à plus grand bord, couvrant les cheveux; la barbe assez longue, le col haut mais non fraisé; comme son successeur il porte des pendants d'oreilles. Henri III a le collet renversé à l'italienne comme l'observe l'Estoile, nov. 1575). — En 1576, dit encore l'Estoile : « la cour de mignons commença à trotter ». Ceux de la I[re] époque furent Quélus, Maugiron, Balzac d'Entragues, Saint-Megrin, etc. Quélus et Maugiron moururent en 1578. Vinrent les mignons de la 2[e] époque : Joyeuse, d'Espernon, etc. V., dans la 2[e] série de Niel, les crayons de *Quélus* : cheveux longs, pas de barbe, collet fraisé; de *Maugiron*, mêmes traits caractéristiques, avec un *touffillon* sur le devant du front; de *Saint-Megrin*, avec le petit bonnet de Henri III posé sur les cheveux (ces crayons sont conservés à la Bibl. Nationale).
4. *Dial.*, I, 215-216.
5. Le mot, qui désignait au sens propre des *passements* de broderie, s'était appliqué à l'arrangement de la chevelure. (V. Rob. Estienne, Dict. fr. lat. de 1549.)
6. *Dial.*, I, 216.

tion des masques que portent les dames dans la rue, et qui sont, comme les jalousies, « des *videre* et *non videri* [1] ». Les *vertugales* ou *vertugades* [2], sont toujours en vogue; mais elles portent aussi des *calçons* et même des *pourpoints*, aussi bien que les hommes [3]. Les *manchons* ont fait leur apparition; et il y a des gentilshommes « qui les portent aussi en leurs bras [4] ». Aux dames italiennes les dames françaises ont encore pris les *esventails*. A ce propos H. Estienne se livre à toute une digression sur l'histoire de l'éventail (*flabellum* ou *muscarium*) à travers les siècles! Mais que « nos dames de la cour (peu s'en est falu que je n'aye dit... nos courtisanes), mettent à leur visage *del rosso, e del bianco*, aussi bien qu'aucunes Italiennes » [5] il faut leur pardonner, en songeant qu'elles ont voulu se distinguer « de ces mignons et poupins, sans barbe et portant les cheveux longs, dont les habillements aussi s'accordoyent fort avec les leurs [6] ».

Ces portraits de mignons suffiraient à dater les *Dialogues*. Estienne cite l'épigramme latine faite par quelqu'un qu'il ne nomme pas, et qui est Th. de Bèze, sur ce couple étrange que le prêtre allait bénir; mais il hésita, en demandant qui était l'époux :

Utra sponsus erat, rogare cœpit [7].

Les gentilshommes portaient encore au-dessus de leurs cheveux longs des touffillons comme les femmes, et des miroirs à leurs ceintures. Ils se mettaient des panses sous leurs pourpoints, et aux jambes des *canons* ou bas de soie de grand prix : tout ce luxe nouveau est venu « des courtisans de Romme et de Venise [8] ». La vogue des manteaux à *la reystre* semble passée; on préfère les manteaux courts. Dans le bigarrement des étoffes, la couleur verte, qui jusqu'alors en France était « réservée aux fols » domine : cela sans

1. *Dial.*, I, 222. Montaigne observera que les dames romaines ne se masquent pas comme les Françaises. V. *Journal du Voyage de Montaigne*, éd. d'Ancona, p. 252.

2. Gros bourrelets qui se mettaient sous la robe. Le mot et la chose étaient venus de l'Espagne : *verdugo*, *vertugado* (cf. César Oudin, *Thresor des deux langues*); cela s'appela *vertugadins*, au XVIIe siècle; de là vinrent les *paniers*.

3. *Dial.*, I, 223-24.

4. *Dial.*, I, 226-227.

5. Déjà dit dans la préface de la *Conformité* (p. 40).

6. *Dial.*, I, 239-240.

7. *Dial.*, I, 241. L'épigramme latine citée par H. Estienne, et dont M. Rist. n'indique pas la provenance, se lit dans la 3e édition (1576) des poésies latines de Th. de Bèze (V. notre appendice I). Il est probable que Bèze faisait allusion aux épousailles de Quélus avec Henri III. Cf. le passage de d'Aubigné, éd. Lalanne, p. 103.

8. *Dial.*, I, 249 et 259.

doute à l'imitation du costume que portent les seigneurs allemands[1]. Quant aux chausses, on s'est mis à en faire « sans brayette, que les uns ont appelées chausses à la *gregesque*... les autres, tout en un mot, *gregesques*... Il y a aussi des chausses à la *gigotte*, lesquelles s'attachent au dessous du genou ». C'est encore une mode nouvelle[2].

Ces détails de toilette prennent aux yeux d'Estienne une valeur expressément morale. Ils révèlent des états d'âme. Voici maintenant les gestes et les révérences : les pantins s'agitent. « Il ne faudra plus aller jusques à Romme pour baiser la pantoufle ou le soulier ...desjà on ne parle d'autre chouse que de se vouloir entrebaiser la scarpe l'un à l'autre[3]. » Philausone note cependant que les Français ne sont pas aussi gesticulateurs que les Italiens. Estienne l'avait déjà dit dans la préface de la *Conformité*. « La mode des Italiens, est d'accompagner leurs propos de gestes, voire de parler une partie par gestes; chose de mauvaise grâce à ceux qui ne l'ont accoustumée[4] » Autre différence entre les deux pays : en France, à la cour, les hommes embrassent les femmes, même avant de les connaître, quand ils se présentent dans une compagnie[5]. En Italie ce sont les hommes qui « s'entre-baisent et mesmement à Venise les gentilshommes qui sont appelez les magnifiques messers[6]. » En France « le baise-main est fort commun, non pas de faict, mais de parole[7] ». Ce n'est plus qu'une figure. Et à ce propos, Estienne se livre à une savante dissertation sur l'histoire du baiser dans tous les temps : le baiser de Judas, celui donné par les conjurés à César, etc.[8]. C'est le pendant de l'histoire de l'éventail. Ces rapprochements auraient été plus amusants, si l'auteur les avait réduits à deux ou trois réflexions; mais leur longueur alourdit la marche du dialogue, qui redevient ailleurs plus leste et plus enlevé.

Pour définir « l'homme de service » Estienne produit une variété de termes tout à fait riche : « c'est un homme accort, c'est un bon cerveau, il a l'esprit sublin, c'est un grec, etc.[9] ». Celui-là c'est le courtisan habile, c'est le renard qui vit aux dépens du corbeau, ou

1. *Dial.*, I, 277, 282.
2. *Ibid.*, I, 281-282.
3. *Ibid.*, I, 257.
4. *Conform.*, 38.
5. Même constatation faite par Estienne dans l'*Apol. pour Hérodote*, I, 27.
6. *Ibid.*, II, 81 et suiv.
7. *Ibid.*, II, 108.
8. *Ibid.*, II, 89 et suiv.
9. *Ibid.*, II, 180. Cf. I, 122. V. sur ces différentes expressions notre 2e partie.

« du perroquet en cage », pour reprendre le mot d'Estienne. Nous voyons bien quelle est sa nationalité. Aux courtisans français qui veulent à leur tour se signaler, Estienne conseille ironiquement « de choisir les mots et les façons de parler qui sont plus propres pour trencher du gros et sentent mieux leur grandeur, ou pour le moins leur magnificence... A la cour un homme ne vaut que ce qu'il se fait valoir. Au lieu de : *j'ay receu une lettre*, il est plus seigneurial de dire : *j'ay receu un paquet*[1]. — Il ne faut pas dire : *j'ay des affaires ou des faciendes*, mais : j'ay à *négotier avec un tel seigneur..., il me faut aller prendre les instructions de ma négotiation*[2]. — Aussi ne faudra pas dire : *mon cheval ou ma monture*, mais *mes chevaux et mes montures*[3]. » C'est déjà le ton du marquis de Molière qui tranche du grand seigneur et gratte du peigne à la porte du roi. D'autres font des protestations de dévouement, même à des inconnus[4]. Cela s'appelle *s'accommoder* et c'est le grand mot du code des courtisans. Ne croirait-on pas entendre le Philinte de Molière? Si Philausone *s'accommode* aux Orontes et aux Acastes de son temps, il y a déjà de l'Alceste dans Celtophile, qui ne veut pas non plus « d'une estime ainsi prostituée ».

Les Français ont emprunté aux Italiens ces formules « hyperboliques en flatterie... qui ne le sont guère moins en sottise » et qui dénoncent aux yeux de Henri Estienne l'avilissement des caractères. « *Esclave* ou *schiave de votre Seigneurie* », « tels traits seroyent plus excusables sortans d'une bouche italienne que s'ils sortoyent d'une bouche françoise[5] », et à l'appui il cite une « epistre de messer Francesco Alunno au cardinal Farnese[6] » qui est un joli spécimen du langage obséquieux et courtisanesque.

En Italie même un écrivain avait essayé de corriger cet abus : Bernardo Tasso, le père du grand poète. Il s'en était ouvert à Caro qui, lui-même, était tombé dans le péché. Caro répondit par une lettre[7] où il reconnaissait tous ses torts, mais en avouant qu'il lui

1. *Dial.*, II, 213.
2. *Ibid.*, 215-216.
3. *Ibid.*, 217.
4. *Ibid.*, II, 226.
5. *Ibid.*, II, 121-122, et 158-159.
6. C'est l'épître dédicatoire des *Ricchezze della lingua volgare* (1re édit. 1543). Estienne cite encore (*Dial.*, I, 183) les *Epistres des princes* (« recueillies d'italien par Ruscelli et mises en françois par Fr. de Belleforest, 1572 »). C'est l'une des sources où notre satiriste a puisé; ce sont les mêmes formules et les mêmes italianismes que dans les *Dialogues*. V. la préface du traducteur des *Epistres* « lesquelles, dit-il à l'archevêque de Glascow, je vous prie d'accepter pour arres de ma dévotion ».
7. *Le lettere di M. Bernado Tasso.* Intitolate à Monsigr d'Aras. — In Vinegia, appresso Vincenzo Valgrisi, 1551. V., p. 486, la lettre de Caro.

semblait impossible pour sa part « de remonter le courant du siècle » et de refuser les titres d'*Illustrissimo Signore* à des gens qui en avaient pris l'habitude. « Tout ce siècle, comme le dit Monseigneur de la Casa, est un siècle de flatterie [1] ; quiconque écrit vous donne de la Seigneurie ; quiconque reçoit une lettre attend de vous ce titre et ce ne sont pas seulement les grands, mais les gens médiocres ou du peuple qui aspirent à ces grands noms. » Si Bernardo Tasso, dans ses lettres, ne supprima pas les titres obligés, du moins en usa-t-il avec discernement, selon la qualité des personnes [2].

C'en est trop cependant, au gré de Henri Estienne. Le titre même de *majesté* auquel les rois de France s'étaient habitués l'offusque ; car « il n'est dû qu'à Dieu [3] ». On comprend mieux son indignation à l'égard de ceux « qui n'ont point honte de parler ainsi » en français : « Monsieur je vous prie faire estat de moy comme de celuy des biens duquel, du corps et de l'âme, vous pouvez disposer... — Voyla d'estranges protestes : au moins devroyent ils reserver leur âme à Dieu [4] ». C'est qu'en effet, *dernière accommodation*, il faut être prêt à changer de religion incontinent selon les occurrences, et même il faut savoir n'en avoir pas du tout [5].

Notons ici encore l'accent très convaincu et très éloquent de Henri Estienne : l'indifférence religieuse d'une société vivant pour le plaisir et par la flatterie l'émeut, et il va jusqu'à la taxer d'athéisme ; car pour lui, n'avoir cure ni de Dieu, ni de l'âme, c'est les renier. Dans la même condamnation il enveloppe les courtisans et les poètes de cour : tous « semblent avoir pour maxime de ne se formaliser d'aucune chose qui concerne le christianisme : maxime machiavelique [6] ». Estienne ne se tient pas de protester contre le machiavélisme : « Je ne sçay pas si on y trouveret ce precepte formellement : mais cela sçay je bien, que celui qui suivra la doctrine de Machiavel, il sera bien difficile qu'il ne face le saut. — Qu'appelez-vous faire le saut ? — On dit aujourd'huy : *faire le saut ou franchir le saut*, de ceux qui passent outre les limites de la chrestienté : c'est-à-dire qui ne se soucient plus de la religion chres-

1. « Tutto questo secolo... è adulatore ». *Ibid.*, p. 487.
2. V. la contre-réponse de Bernardo à Caro. *Ibid.*, p. 13 et suiv. Ce recueil ne donne pas la première lettre à Caro, qui a cependant été écrite. Estienne a fait sur certaines de ces formules des observations purement grammaticales. (V. notre 2e partie.)
3. *Dial.*, I, 312. Cf. *Ibid.*, 307 et notre introduction, p. 50, note 1.
4. *Ibid.*, II, 122.
5. *Ibid.*, II, 227.
6. *Ibid.*, II, 146.

tienne [1]. » Ces *méchants athéistes*, Estienne les poursuit d'une interrogation tragique jusque devant la mort : « Comment font-ils quand il est question de mourir? De quelle accommodation usent-ils? Encore que leur conscience ait accoustumé de passer par tout, si est-ce que venant à ce passage, elle se trouve fort empeschée et les tourmente fort. » Ils jettent d'horribles cris, comme s'ils avaient « un diable dedans le corps [2]. »

C'est ainsi que la comédie dont il a paru d'abord s'amuser, aboutit au drame du salut : la flamme subtile et mobile de l'esprit de cour s'est évanouie dans le torrent des péchés de l'humaine nature : le grand mot de réprobation éternelle est lâché. On dirait d'un sermon, mais prononcé par un humaniste qui allie Juvénal à Calvin. Quand il fait honte aux courtisans et aux poètes courtisans de leur paganisme, c'est encore aux païens qu'il emprunte des citations et des raisonnements [3]. Aussi bien la rhétorique du XVIe siècle était-elle nourrie de la morale antique : Agrippa d'Aubigné oppose, lui aussi, la grandeur romaine soutenue par le stoïcisme, à la décadence de la noblesse française, oublieuse de l'esprit chrétien :

> Es-tu poinct envieux de ces grandeurs romaines?...
> Je t'espiois ces jours lisant, si curieux,
> La mort du grand Sénèque et celle de Thrasée [4]...

Par le ton, par la couleur et par l'esprit de la satire, certains passages des *Dialogues* évoquent dans notre mémoire les tirades éloquentes du poème des *Tragiques*. Non que je veuille abuser du rapprochement et faire à la prose de Henri Estienne un honneur excessif. Il n'en reste pas moins qu'il a fixé le premier quelques-uns des traits les plus caractéristiques de cette cour de Henri III, dont Agrippa d'Aubigné a flétri la corruption. L'indignation d'Estienne a sans doute été plus contenue; elle n'éclate que par accès. Celle d'Agrippa lui a dicté tous ses vers; elle a été son éloquence même. Placés tous deux devant le même sujet, il est naturel que leurs descriptions soient aussi rapprochées et qu'ils aient employé souvent des termes identiques; ils ont, d'ailleurs,

1. *Dial.*, II, 146.
2. *Ibid.*, II, 152. Estienne avertit qu'il prend l'expression dans son sens biblique.
3. « Exeat aula Qui vult esse pius » (Lucain). « Et propter vitam vivendi perdere causas » (Juvénal), etc. (V. *Dial.*, II, 144-146.)
4. D'Aubigné, *Tragiques*, p. 116, éd. Lalanne.

largement puisé dans les pamphlets, libelles en prose ou « pasquils », qui ont accompagné l'histoire du règne, ou plutôt qui en sont l'histoire faite par le peuple. Le journal de Pierre l'Estoile complète et précise les deux œuvres : avec moins de passion politique et religieuse, l'esprit frondeur du bourgeois de Paris a su donner une physionomie tout aussi vivante à la réalité, prise au jour le jour. Mais, pour en revenir à d'Aubigné, il avait certainement lu les *Dialogues*, comme il avait lu l'*Apologie pour Hérodote* à laquelle il a fait de nombreux emprunts dans les *Tragiques*, dans les *Aventures du baron de Fœneste* et dans la *Confession de Sancy* [1].

Henri Estienne ne pouvait, pour les raisons que nous avons dites, placer dans son œuvre le portrait de Henri III, si le premier mérite que le public réclame d'un portrait, c'est la ressemblance. Mais d'autres l'ont fait : Pierre l'Estoile, Agrippa d'Aubigné et Le Tasse... Nous en passons! C'est encore l'Estoile qui est le plus modéré; il s'en tient à l'extérieur et représente Henri III « laissant ses chemises à grands godrons, dont il étoit auparavant si curieux, pour en prendre à colet renversé, à l'italienne : il alloit ordinairement en coche, avec la Reine, sa femme, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens damerets [2], » ou il suivait la procession des Pénitents « tout du long, disant son chapelet avec grande dévotion » avec tous ses officiers « hors les dames que le Roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'où elles étoient il n'y avoit point de dévotion [3]. » Mais ailleurs « il faisoit force masquarades où il se trouvoit ordinairement habillé en femme [4] ». Le Tasse lui reproche sa luxure et ses pratiques de dévotion « qui étaient plutôt l'affaire d'un moine que d'un roi [5] ». C'est d'Aubigné qui a stigmatisé avec le plus de virulence :

Ce doubteux animal,
Sans cervelle, sans front...
Son menton pinceté,

1. V. l'édition des *Tragiques* de Lalanne (cf. préface, p. 36) et en particulier le livre des *Princes*; pour les autres ouvrages de d'Aubigné, v. l'édit. Réaume et Caussade. D'Aubigné s'est aussi souvenu du *Discours merveilleux* (v. éd. Lalanne, p. 101, note 1).

2. *Journal de Henri III*, par Pierre de l'Estoile (édition de Lenglet du Fresnoy), t. I, p. 142.

3. *Ibid.*, 139.

4. *Ibid.*, 84 et 78.

5. *Discorso intorno alla sedizione nata nel regno di Francia l'anno 1585* (*Opere di Torquato Tasso*, t. XI), discours d'ailleurs où éclate l'inintelligence historique de ce grand poète, malgré ses prétentions au machiavélisme. C'est le langage d'un Italien très papiste et détestant la France.

Son visage de blanc et de rouge empasté,
Son chef tout empoudré...
Si qu'au premier abord chacun estoit en peine
S'il voioit un roy femme ou bien un homme reyne [1].

Mais les traits mêmes que Henri Estienne a donnés aux mignons, il les a estompés à dessein, et il s'est gardé prudemment de les présenter comme les favoris du roi. Il a soigneusement laissé de côté l'ignominie de son sujet. Cette réserve, encore qu'elle soit toute politique, est très remarquable de la part d'un homme qui a écrit l'*Apologie pour Hérodote*. Les *Dialogues* sont presque chastes. D'Aubigné, lui, ne s'est pas soucié de blesser les oreilles. C'est qu'il était décidé à ne point ménager non plus les personnes. C'est lui, et non pas Estienne que Genève aurait eu quelque raison de censurer.

Quoi qu'il en soit, ces atténuations ne détruisent pas l'exactitude historique de la satire d'Estienne. La vérité générale et humaine n'y manque pas non plus : c'est, derrière l'italianisme, l'éternel conflit des anciens et des modernes, de la tradition et de l'esprit nouveau. Il est certain qu'Estienne est du côté de la tradition : c'est un « conservateur » obstiné. Non qu'il prétende ramener ses contemporains par manie d'archaïsme ou haine du progrès à des mœurs trop primitives, à des usages surannés. Dans son *Apologie pour Hérodote* [2], ne taxait-il pas de ridicule le goût des « antiquaires », c'est-à-dire des amateurs de vieilleries? Il avoue qu'au siècle passé les maisons étaient peu confortables, les vêtements et les coiffures de tissus grossiers ou de formes inélégantes : l'esprit n'était pas beaucoup plus affiné. Mais il voit dans les changements trop rapides un signe de décadence : cela lui paraît vrai pour les mœurs et pour les idées aussi bien que pour les mots. Il sait aussi que ce goût de la nouveauté est inhérent au caractère des Français, et il dénonce ce défaut national : « veu qu'outre le desir que plusieurs peuvent avoir de complaire à ces estrangers, les voyans en grand credit, *ils ont ce naturel* (*autrement ne seroyent-ils pas François*) *d'aimer fort la nouveauté* [3]. » C'est là, notée par Henri Estienne, la cause bien simple, mais la plus vraie, du succès de l'italianisme en France;

1. *Tragiques*, éd. Lalanne, p. 101-102.
2. V. le chapitre III de l'*Apologie*, I, p. 53 et suiv. Cf. II, 125 où Estienne cite un passage très libre du *Cortegiano* de Castiglione, à propos de la manie qu'ont les vieillards de surfaire le temps de leur jeunesse (*laudator temporis acti*).
3. *Dial.*, II, 239.

c'est elle qui nous vaudra, dans la suite de notre histoire, d'autres invasions du même genre.

Henri Estienne déplore « le desir de grandeur qui n'a cessé, je ne diray pas de chatouiller, mais de poindre et aiguillonner les esprits des François [1] », et cette fois il prend en pitié la misère de ces grands seigneurs qui, pour soutenir un plus grand train, se ruinent. Mais « la somptuosité et les pompes, voire pompes desbordees », ce mal gagne toute la nation, les roturiers comme les gentilshommes [2]. Ici encore les souvenirs classiques se pressent sous la plume d'Estienne et viennent soutenir sa prose énergique et enflammée :

Magnaque numinibus vota exaudita malignis [3].

Ces pages sur « le desir de grandeur » ne sont plus seulement de la polémique de circonstance, elles sont d'un vrai moraliste. Il poursuit en signalant les funestes ravages du luxe et de la coquetterie chez la femme, et, dépassant le cercle étroit du petit monde de la cour, il nous amène au foyer de la famille. Il parle de l'allaitement maternel, malheureusement abandonné par les grandes dames : « car on estime qu'allaiter son enfant, c'est une chose entr' autres qui dérogue bien à la grandeur [4] ». Il s'indigne de la façon dont certaines femmes se serrent la taille; les femmes grosses aussi s'en veulent mêler, et l'usage des *busques* gâte les enfants qu'elles portent [5]. « Mais que disent les maris? — que diroyent les maris où les femmes commandent [6]? » Estienne fait des distinctions piquantes entre les épouseurs : les uns choisissent une femme pour la beauté, et ils sont pris par les yeux; d'autres aiment la dot, et non la femme [7]. Mais la sagesse, c'est de rechercher une beauté moyenne : *formam uxoriam*. Comme exemple de fidélité conjugale, proposé aux femmes d'aujourd'hui, Estienne rapporte une histoire qu'il a lue dans Froissart et qu'il résume avec infiniment de charme; l'héroïne en est Ælis, comtesse de Saleberi, qui défendit respectueusement « sa pudicité » contre l'entreprise hardie d'Édouard, roy d'Angleterre. « Aujourd'hui, conclut Philausone je vous confesseray qu'il est bien peu de comtesses de Saleberi [8] ».

1. *Dial.*, II, 27-28.
2. *Ibid.*, II, 28.
3. *Ibid.*, II, 30; Juvénal, *Sat.*, 10.
4. *Ibid.*, II, 27.
5. *Ibid.*, II, 54. Cf. I, 241.
6. *Ibid.*, II, 54.
7. *Ibid.*, II, 57 et suiv.
8. *Ibid.*, II, 62.

Si dans ses *Dialogues* Estienne fait encore de l'érudition, du moins l'amène-t-il à propos. Mettons à part deux ou trois digressions : il tire de ces citations grecques et latines l'image ou le trait qui conviennent, et cela se mêle et se fond dans une langue où abondent les métaphores populaires. Quant à chercher ici un plan quelconque, un semblant de composition, l'entreprise serait parfaitement vaine. De tous les ouvrages d'Estienne, c'est assurément celui qui est le moins composé; c'est de la conversation à bâtons tout à fait rompus, et cela en rend la lecture assez laborieuse. Du moins s'y trouve-t-il du piquant et de l'imprévu. De plus l'écrivain a su faire vivre sous nos yeux toute une société avec l'esprit qui l'animait, avec le langage qu'elle parlait.

Nous n'oublions pas que l'intérêt durable de ce livre, c'est qu'il nous présente une des crises les plus importantes que la langue française ait traversées. Mais, d'autre part, ce même livre a sa place dans l'histoire des mœurs et des idées; il est la contre-partie de celui de Castiglione. Si Estienne n'y a pas nommé l'auteur italien [1], il est visible qu'il a pensé lui répondre. Au portrait idéalisé du *cortegiano*, qui était devenu trop contraire à la réalité, il en a opposé un autre, dont il avait sous les yeux l'original. Ce mot même de *courtisan* devient dans la langue d'Estienne [2] et il est en partie resté dans notre langue moderne, un péjoratif : ce mot est l'expression résumée d'un certain nombre de défauts et de vices propres à la vie de cour. Que le tréfonds en soit imputable à l'humanité même, et non pas exclusivement au caractère de telle ou telle nation, c'est ce qu'Estienne a lui-même fini par constater. Il est clair que l'esprit d'intrigue naît, vit, se meut dans une cour, comme dans son élément naturel, que cette cour soit française, allemande ou italienne. Mais il faut reconnaître qu'à la cour des Valois cet esprit avait fini par prendre une forme particulière et étrangère. Nos courtisans se costumaient, s'amusaient, parlaient à l'italienne, avec d'autant plus de facilité sans doute qu'un très grand nombre d'entre eux, c'étaient des Italiens !

1. Il l'avait cité dans son *Apologie*. V. plus haut.
2. Cf. *Dial.*, I, 294.

IV

Le caractère italien d'après l'*Apologie pour Hérodote*. — Généralisations injustes; sophisme fondé sur les mots péjoratifs empruntés par le français à l'italien. — H. Estienne a décrit l'Italie des aventuriers ; sous cette réserve son tableau ne manque pas de vérité; les mêmes traits se retrouvent chez Brantôme. — Le patriotisme d'Estienne s'est justement alarmé des termes de guerre venus d'Italie. — Comment cette satire de l'italianisme se ramène à la défense de la langue et de l'esprit français.

C'est notamment dans l'*Apologie* qu'Estienne s'est abusé, quand il a prétendu charger cette même nation de tous les péchés d'Israël; s'il fallait l'en croire, c'est à l'école de l'Italie que les Français auraient appris la débauche, le vol et l'homicide [1]. L'exagération est tellement évidente qu'il est inutile de la réfuter. Je sais bien qu'Estienne se sert d'un argument qui est spécieux : les mots qui ont servi à désigner des formes nouvelles du vice ou du crime, sont venus d'Italie en France : « depuis que la France a eu appris le style d'Italie en matière de tuerie et qu'on a commencé à marchander avec les assassins (car il a falu trouver des termes nouveaux pour la nouvelle meschanceté) [2] ». — « C'est l'ordinaire de plusieurs gentilshommes de ce pays-là de tenir le brelan de tous jeux de cartes et de dez [3] ». Les Italiens « qui nous ont apporté premièrement l'usage des banques » s'entendent plus que nous « à les rompre, quand ils s'ennuient de les tenir [4], » ils se font *banqueroutiers*. — C'est l'argument tiré des *péjoratifs*; il est plus plaisant qu'il n'est juste [5]. Estienne rappelle ailleurs les mots *rosse* et *bouquin* que nous avons tirés de la langue allemande [6]. A-t-il cru sérieusement que l'Allemagne n'exportait que de mauvais chevaux et de méchants livres? Mais il nous a plu de réserver nos mots pour les bonnes et belles choses, et de prendre ceux de nos voisins pour en désigner de mauvaises. Il est vrai que ces mots italiens étaient déjà, avant de devenir français, des péjoratifs; nous étions donc avertis sur les choses qu'ils signifiaient. C'était à nous de ne pas en avoir besoin.

1. *Apol.*, I, chap. XI.
2. *Ibid.*, I, 353.
3. *Ibid.*, I, 362.
4. *Ibid.*, I, 248-49.
5. Nous en examinerons plus loin le côté philologique.
6. *Dial.*, I, 93.

A en croire Estienne, les *charlatans* sont venus d'Italie et aussi les voleurs : « Nos couppebourses, nos happebourses, se sont frottez aux robbes de ceux d'Italie [1] ». A ce propos il raconte des anecdotes, d'ailleurs fort amusantes, sur les voleurs italiens et français. Mais Estienne veut trop prouver. Il est vrai qu'il a surtout vu et décrit l'Italie des aventuriers et des condottieri, qui dans la seconde moitié du XVI[e] siècle occupait le premier plan. L'autre Italie, celle des lettres et des arts entrait dans la pénombre. Aussi blâme-t-il maintenant ce voyage d'Italie qui était resté une habitude pour la jeunesse française, et dont il avait, lui, tant profité. Il estime que les étudiants français qui s'en vont séjourner là-bas, fréquentent plus les courtisanes que Bartole [2]. Le passage est piquant, et la question italienne mise à part, Estienne a des réflexions très judicieuses sur les défauts de l'éducation moderne. On fait de l'instruction un mauvais emploi : on envoie les enfants écouter des maîtres renommés, mais dans l'espérance, qu'au retour, ils obtiendront plus facilement une place. « Tant plus un François sera romanizé, ou italianizé, tant plustot il sera avancé par les grands seigneurs... » Les enfants vont à l'école plus tôt qu'autrefois, mais ils n'apprennent rien. On ne les met à l'étude que « pour les rendre plus fins et affettez, par le moyen de la compagnie (pour ce que les jeunes gens semblent comme s'entraguiser l'esprit), bref pour les mettre un peu aux champs [3]... » Un vernis d'éducation purement mondaine, « trois ou quatre mots de latin » et par là dessus le voyage d'Italie : tel était, si nous en croyons Estienne, le « programme » suivi par les pères de famille, de l'aristocratie ou de la bourgeoisie riche, en l'an 1566. En retraçant ce tableau, évidemment noirci, il pensait sans doute aux solides études et à la discipline morale qui faisaient la force du Collège et de l'Académie de Genève. Il écrira plus tard à son ami Crato de Craftheim qui s'inquiétait des moyens propres à achever l'éducation de son fils, que c'est à Genève qu'il trouvera cette vie vraiment virile qui convient à un jeune homme, pour tremper son esprit et fortifier son caractère ; mais il le détourne de l'idée funeste d'envoyer ce fils étudier par delà les monts [4].

Les Italiens auraient eu le droit d'accuser Henri Estienne d'ingratitude; mais n'a-t-il pas racheté par les beaux vers que nous avons cités, cette méconnaissance un peu forte de ce que lui-même

1. *Apol.*, I, 211, 212.
2. *Ibid.*, I, 151 et suiv.
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. Lettre de H. Estienne à J. Crato du 15 mars 1576. (*Passow*, lettre IX.)

avait dû à l'Italie [1]? Quoi qu'il en soit, les traits qu'il a donnés dans l'*Apologie* au caractère italien, sous la réserve qu'il faut les rapporter aux Italiens de la décadence, ne manquent pas absolument de vérité. On les retrouve dans les nombreux portraits que Brantôme nous a laissés de cette même époque.

La manie de jurer est aussi commune aux Français qu'aux Italiens, mais ceux-ci renchérissent par l'atrocité de leurs « maudissons et blasphèmes ». Les oreilles d'Estienne en ont été souvent blessées, pendant qu'il séjournait dans leur pays [2]; (ce qui ne l'empêchait pas de recueillir curieusement ces imprécations pour les étudier en philologue). Brantôme reconnaît aussi que les Italiens « ont estez grands blasphemateurs, comme je l'ai veu la première fois que je fus jamais en Italie [3]... », et il cite, à l'appui, plusieurs anecdotes significatives [4].

Estienne s'appesantit dans son *Apologie* et dans ses *Dialogues* sur la *patience* des Italiens : celle des Lombards était devenue proverbiale. Patience, c'est-à-dire couardise : il n'y a pas d'avanie qu'un Lombard ne subisse sans broncher; on peut lui dire en face : *non e vero*; tandis que pour les Français *non e vero* et *vous avez menti* sont cousins germains [5]. Mais les Italiens sont *vindicatifs* [6] : tandis que les Français ne gardent pas longtemps la vengeance, mais la font chaudement, eux, au contraire, savent conserver dix ans un coup de dague [7]; ils prennent leur ennemi par derrière et se mettent souvent plusieurs contre un seul, et c'est le sens propre du mot *supercherie* [8], ce qui ne les empêche pas de crier : *vittoria, vittoria* [9]*!* Brantôme rapporte aussi des cas de *supercherie*, entre autres le duel de Prouillan, capitaine gascon avec un capitaine italien. Ayant donné un grand vilain coup d'épée sur le jarret de Prouillan, le vainqueur fit une entrée triomphale dans Rome, aux applaudissements des siens qui criaient : *vittoria, vittoria! l'onor della patria salvo* [10]*!*

1. V. notre introduction, p. 25 et note 3.
2. *Apol.*, I, 104 et suiv., 181, 201, 205.
3. Brantôme, t. II, p. 194. Cf. VII, 199, et *ibid.*, 185.
4. Par exemple celle d'un Génois, capitaine de galère, t. VII, p. 200-201.
5. *Apol.*, I, 264. *Dial.*, II, 186-87. Cf. l'Épître de Celtophile, t. I, p. 32-33.
6. *Conform.*, préface p. 36.
7. *Apol.*, I, 360.
8. *Superchieria* : « quand quelcun vient assaillir un autre sur lequel il a avantage » (*Dial.*, I, 101. — C'est aussi la définition de la *Crusca*); V., sur cet italianisme, notre 2e partie.
9. *Apol.*, I, 359.
10. Brantôme, t. VI, p. 278-279. Cf. p. 299,

Mais Estienne n'abuse-t-il pas encore de l'étymologie, quand il déclare les Italiens des *poultrons* naturels; si le mot avait pris en français le sens de lâche, il signifiait d'abord, en italien, paresseux. « Combien que sept ou huict ineptes et sots termes de guerre que nous avons empruntés d'eux, mettent en danger et les Gascons et ceux de toutes les autres contrées de France d'estre réputez par la postérité plus poultrons que les poultrons naturels[1] ». Il est de fait que les Gascons fournissaient aux armées de braves soldats et d'excellents capitaines, et c'est aussi ce que Brantôme a soin de dire, en ajoutant que, en général, la valeur militaire des Italiens était médiocre [2]. Pierre Strozzi, qui avait mis son épée au service de la France, rougissait de ses compatriotes [3] et le cardinal Caraffa appelait les Français « de vrais instruments envoyés par Dieu pour faire la guerre [4] ». Mais Estienne prend trop au sérieux la vantardise des Gascons « qui entrent assez en cholere.. pour faire trembler les Italiens dix pieds dedans le ventre, s'ils l'avoyent si large [5] ». Les Gascons se ressentaient du voisinage des Espagnols dont ce même Brantôme a noté les rodomontades. Si leur langage était par lui-même « fort soldatesque [6]», leurs campagnes les avaient familiarisés avec le vocabulaire militaire des Italiens. Ce furent ces Gascons de l'armée qui italianisèrent pour une bonne part la langue française qu'ils écorchaient déjà naturellement, en y mêlant leurs gasconismes [7]. Mais il n'était pas nécessaire d'accuser la poltronnerie des Italiens, pour déclarer que les Français n'avaient pas appris la guerre à l'école de l'Italie [8].

Encore Estienne aurait-il eu meilleure grâce d'avouer que les Italiens avaient été, en partie, nos maîtres de tactique, et notamment leurs ingénieurs, nos maîtres dans la fortification et l'attaque des places. Les traités spéciaux écrits par des Italiens et dont Estienne cite quelques-uns dans sa *Précellence* [9], devaient l'avertir qu'il y avait eu au moins pour ces termes techniques entre nos voisins et nous des échanges réciproques. Mais il s'empresse d'enregistrer

1. *Apol.*, I, 366; cf. *Dial.*, I, 108 et notre 2e partie.
2. Brantôme, III, 148.
3. Brantôme, VI, 159 et suiv.
4. Brantôme, VI, 162.
5. *Apol.*, I, 366.
6. Brantôme, VI, 162.
7. V. Lanusse : *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française*, p. 450.
8. *Apol.*, I, 367. Cf. *Conform.*, p. 24 et *Dial.*, I, 344.
9. *Précell.*, p. 366 et suiv.

l'aveu de Machiavel que les Italiens ont les premiers beaucoup appris de nous [1]. Il reste muet sur la dette des Français.

C'est encore ici la passion qui l'égare, mais du moins une passion généreuse. Et nous voici revenus au fond même du débat que Henri Estienne avait ouvert dans sa préface de la *Conformité*, qu'il reprend dans son *Apologie* et dans ses *Dialogues*, pour le poursuivre dans la *Précellence*. Ces nouveaux termes de guerre avaient été rapportés du Piémont par « de jeunes François » et accrédités par d'autres qui n'avaient pas fait le voyage, mais qui laissaient croire qu'ils l'avaient fait[2]. En combattant l'esprit de cour et l'italianisme, Estienne défendait du même coup et la langue française et l'esprit français : « ce que j'en ay dict a esté, en qualité de vray François, natif du cueur de la France, et d'autant plus jaloux de l'honneur de sa patrie [3] ». Ce sentiment de haut patriotisme rachète les violences et les injustices de sa polémique : il donne en même temps à ces études sur la cour, comme à l'ensemble des ouvrages français de Henri Estienne leur véritable unité : il en fait la valeur morale.

1. *Précell.*, p. 366.
2. V. *Conform.*, p. 24; *Dial.*, I, 29 et suiv. *Épistre de M. Celtophile.* On pense au Menteur de Corneille qui s'est signalé dans les guerres d'Allemagne tout en faisant son droit à Poitiers.
3. *Conform.*, p. 24.

CHAPITRE III

LES ESSAIS POÉTIQUES DE HENRI ESTIENNE
SA CRITIQUE LITTÉRAIRE DE LA PLÉIADE

I

Importance accordée par H. Estienne aux poètes. — Il est resté, quand il *écrit* en vers, le disciple de Marot. Sans mériter le nom de poète, il a fait cependant preuve de qualités originales : 1° dans la traduction; 2° dans le genre épigrammatique et satirique ; 3° dans les fragments d'un poème *sur la Calomnie* et surtout dans les sentences morales et religieuses du livre des *Prémices.*

Les préférences littéraires de Henri Estienne, les jugements qu'il a formulés sur certains écrivains de son temps se rattachent étroitement à sa défense de la langue et de l'esprit français. S'il s'est occupé, à l'occasion, de la prose, il a surtout fait porter sa critique sur le style poétique. Jamais peut-être, dans notre histoire littéraire, tout au moins jusqu'à la période romantique, les poètes ne prirent une importance aussi prédominante que dans la seconde moitié du XVIe siècle : c'est alors qu'ils prétendirent exercer sur la langue, par leurs théories et par leurs œuvres, une action qui fut en effet incontestable. Il est donc tout naturel que Henri Estienne, pour soutenir ses propres doctrines, ait pris position sur le terrain où ils étaient placés : là était aussi la lutte des idées et des influences qui se disputaient le goût français.

Avant d'examiner en quoi Henri Estienne se séparait de ceux qu'il appelait les « nouveaux poetes », c'est-à-dire de la Pléiade, il faut nous rappeler qu'il était le partisan de Clément Marot. Lui-même, dans ce qu'il écrivit en vers, resta jusqu'à la fin du siècle le représentant attardé de l'ancienne école contre laquelle la Pléiade s'était insurgée.

Marot a été le poète de la Réforme [1] ; de là vient tout d'abord la vive admiration qu'Estienne professe pour celui qu'il nomme encore,

1. V. notre chapitre I, p. 85.

comme on le faisait au temps de François I[er], « le plus gentil des premiers poetes François[1] » ou même absolument « le poete[2] ». Si nous ne sommes pas frappés aujourd'hui par le génie poétique de Marot, prenons garde que les *rondeaux* ou les *épîtres* n'occupaient pas aux yeux des contemporains la place principale dans son œuvre : non seulement les réformés, mais ceux qui, en France, dès le règne de François I[er], accueillaient l'esprit nouveau, Budé ou Marguerite de Navarre, étaient touchés par la beauté sévère de la traduction des Psaumes : le style « marotique » ne nuisait pas devant eux à la réputation du poète lyrique.

Mais Estienne avait aussi pour goûter Marot et tout Marot des raisons d'ordre purement littéraire : il aimait cet esprit familier et piquant, cette langue aisée et limpide. Et sans doute la facilité de Marot ne va pas sans de la platitude; sa familiarité, amusante ou gracieuse, se prête mal à l'éclat des images, à la force du style. Ces qualités, plutôt négatives, Estienne les appréciait, puisqu'il cite à tout instant Marot et qu'il ne craint pas de l'opposer aux grands poètes de la Pléiade. Est-ce à dire qu'il fût dépourvu de tout sens poétique? Ce serait aller trop loin, parce qu'en somme le style même de Marot, ce n'est pas tout à fait de la prose, et qu'ensuite Estienne ne s'est pas montré insensible aux vrais mérites d'un talent comme celui de Joachim du Bellay. Si lui-même, en versifiant, a trop montré sa maladresse, et s'il a peu mérité le nom de poète[3], cependant il a fait preuve, à des titres divers, d'une originalité intéressante.

Ce qu'il a écrit en vers n'a jamais dû être considérable, si nous en jugeons par les pièces aujourd'hui perdues dont La Croix du Maine nous a donné la liste[4]. Réduit à ce qui nous est arrivé, cela se divise en trois groupes : 1° les vers traduits du grec et du latin, disséminés un peu partout dans ses ouvrages français; 2° les pièces satiriques placées en tête des *Dialogues du nouveau langage*[5], et encore des vers épigrammatiques traduits du latin moderne, ou de sa propre invention dans l'*Apologie pour Hérodote*; 3° le début d'un poème sur la *Calomnie* intercalé dans la *Principum monitrix musa*[6]

1. *Apol.*, I, 331. Au XVI[e] siècle *gentil* signifiait encore « de bonne race » et par extension, généreux, excellent.
2. *Conform.*, p. 125.
3. « Si toutefois on doit appeler poetes tous ceux qui écrivent en vers » (*Hyp.*, 121), dit Estienne en désignant certains poètes latins de son temps.
4. Voyez-la reproduite dans *Maittaire*, p. 468; cf. Renouard, *Ann.*, p. 469.
5. V. aussi une pièce « épigrammatique » en tête de la *Précell.*, p. 28.
6. V. notre introduction, p. 70, note 1.

et le livre des *Prémices*, ou le « premier livre des *Proverbes épigrammatizez.* »

Avouons-le : parfois ces essais de traduction ne se distinguent de la prose que par la forme versifiée, par exemple ces vers traduits d'*Ovide* :

> Vrayment ce siècle-ci, siècle d'or se peut dire :
> L'or donne honneurs, amis et tout ce qu'on désire [1].

ou ceux-ci d'Hésiode :

> Las quel malheur ce m'est de vivre au cinquième aage !
> Naistre après ou devant, m'estoit grand avantage [2].

Marot lui-même qui était du métier, quand il traduit *Ovide*, reste dans sa gaucherie très au-dessous de la grâce facile de son modèle [3].

Sachons leur gré cependant à tous deux de la peine qu'ils se sont donnée pour habituer le vers français à la traduction. D'ailleurs Henri Estienne n'apportait ici aucune vanité littéraire : il se faisait un jeu de rendre la même pensée en latin et en grec : et s'il s'adressait au français, c'est qu'il entendait servir les intérêts de sa langue maternelle. Dans le volume d'*Épigrammes grecques* aux marges duquel il a écrit ses traductions latines, on retrouve la trace de ce souci : il rend en français la quinzième épigramme :

> Ores me frappez mort. Les lievres mesmement
> Bravent le lion mort et frappent hardiment [4].

Voilà deux vers inédits de Henri Estienne ! Encore ne sont-ils point parmi ses plus mauvais. Mais ailleurs, quand la pensée, dans l'original, s'exprime avec plus d'ampleur ou d'éclat, Estienne s'élève aussi ou se relève ; ainsi dans ces vers qu'il traduit d'*Ovide* :

> Mais le sanglier n'est point beste si furieuse
> En foudroyant les chiens de sa dent escumeuse,
> Ni la lionne aussi ses petits allaitant,

1. *Apol.*, I, 52.
2. *Ibid.*, I, 69.
3. Voyez les vers cités par Estienne, *Apol.*, I, 127. V. *Livre premier de la Métamorphose d'Ovide* (1530), éd. Jannet, t. III, p. 164.
4. « Ita verti gallice », écrit-il en marge, à côté de sa traduction latine :

> Exanime hoc nostrum, Graii, nunc cœdite corpus :
> Vel leporum insultat defuncto ut turba leoni.

Volume de Berne p. 11. (V. notre appendice II.)

Ni la vipère au pied foulée se sentant :
Que la femme jalouse est de fureur esprise
Contre celle par qui sa place elle voit prise [1].

Dans la *Conformité*, il compare trois versions en vers d'un même passage, pris au IV[e] livre de l'*Énéide* de Virgile : il préfère la première aux deux autres « comme de l'or à de l'argent » et il y loue le choix des mots, l'énergie, l'harmonie et la propriété ; enfin l'exactitude du sens :

Pieca la roine estant au vif touchee
D'un grief souci, à sa playe cachee
Donnoit dedans ses veines nourriture :
Et la cuisante et secrette poincture
Du feu couvert, qui la brusle et enflamme,
Alloit tousjours gangnant place en son ame [2].

Il ajoute que le traducteur « pour maintenant se passera bien d'estre nommé » : ce traducteur, c'est peut-être Estienne lui-même [3]. Ce qui le prouverait, ce sont d'autres fragments de Virgile traduits en vers qu'il a mis dans sa *Précellence*, et où, cette fois, il s'est nommé : c'est la même touche de style, la même vigueur un peu lourde, avec le souci d'être exact et de rendre tous les effets du modèle :

Comme un lion que poind d'une grand faim la rage,
Fait parmi les troupeaux un horrible carnage,
Entraînant, demembrant, pour son ventre assouvir [4], etc.

Ou encore, dans l'*Epistre au Roy*, douze alexandrins :

Comme en une grand'ville abondamment peuplee
Qui par sedition vient à estre troublee [5]... etc.

Henri Estienne avait lu la traduction complète de Des Masures et les deux livres traduits par J. du Bellay [6]. A propos d'un sonnet

1. *Apol.*, I, 410.
2. *Conform.*, p. 55. Feugère a mis à tort *gaignant* (v. l'édit. originale, p. 8).
3. Feugère, qui ne s'en est pas avisé, nous donne les noms des deux autres traducteurs qu'Estienne ne nomme pas non plus : Des Masures et J. Du Bellay.
4. *Précell.*, 51. Ce sont ici des alexandrins, et dans le passage de la *Conform.* le mètre employé était le décasyllabe. Mais Estienne passe volontiers pour traduire le même poète d'un mètre à un autre.
5. *Précell.*, 6.
6. Le IV[e] et le VI[e] de l'*Énéide*. Toutefois la traduction de Du Bellay ne porte, dans le volume de Lyon, aucune trace d'annotation ; mais en revanche, il s'était arrêté pour d'autres raisons, à l'épître préliminaire. (V. plus loin.)

des *Regrets*, il a reproché à celui-ci sa flatterie à l'égard de son devancier [1]. C'est qu'Estienne lui aussi s'était essayé à rendre « la nayfeté du langage latin [2], »

Ceste meme candeur, ceste grace divine,
Ceste même douceur et majesté latine [3].

Le genre épigrammatique est celui qui lui réussit le mieux : sa verve satirique s'y aiguise ; de plus, ce genre réclame une langue familière qui peut aller jusqu'à la trivialité : le coup d'aile est inutile, le coup de langue suffit. Estienne traduit des épigrammes latines de Buchanan ou de Th. de Bèze avec d'autant plus d'entrain qu'il y retrouve la satire du clergé [4]. Nous aimons moins les huitains et les dizains qu'il compose à son tour sur la même matière : ils sont un peu lourds [5]. Marot qu'il cite plusieurs fois est ici plus plaisant, parce qu'il y apporte moins de haine [6]. Mais Estienne devient meilleur quand il s'en prend « aux laïques » :

Ici gist Sylvius, auquel onq en sa vie
De donner rien gratis ne prit aucun' envie :
Et ores qu'il est mort et tout rongé de vers,
Encores ha despit qu'on lit gratis ces vers [7].

Théodore de Bèze, dont son ami nous a conservé plusieurs épigrammes en français, est, lui, tout à fait cinglant :

Liset, monté dessus sa mule,
Trouve un pourceau demi brulé :
Tout soudain sa beste recule...
Vieil pourri au rouge museau,
Deshonneur du siècle où nous sommes,

1. Vol. de Lyon, p. 388, note marginale « *adulatur* » (*Regrets*, éd. Liseux, sonnet 148).
2. *Précell.*, 6.
3. Du Bellay, *ibid.*
4. *Apol.*, I, 422. V. aussi les traductions françaises citées I, 260 et II, 40. Elles sont très certainement d'Estienne lui-même. S'il ne s'y nomme pas, il se désigne assez clairement (cf. le contexte).
5. V. *Apol.*, II, 66 et II, 154.
6. V. *Apol.*, II, 35, la 86e épigramme de Marot.
7. Traduit librement du latin de Buchanan, *Apol.*, I, 310. C'est ce long passage sur l'avarice de Sylvius (Jacques Dubois) qui a sans doute fait supposer que Henri Estienne était l'auteur du *Sylvius ocreatus*, satire latine publiée à Paris, en 1555. L'hypothèse est peu vraisemblable, comme le démontre Renouard, *Ann.*, p. 470 ; cf. l'edition des œuvres médicales de Sylvius, Genève, 1630 et 1633, in-f°.

Ta beste a pitié d'un pourceau,
Et tu n'as point pitié des hommes [1].

Si nous ajoutons ces vers aux siens [2], nous dirons que Henri Estienne nous a laissé quelques modèles d'un genre qui était alors très français et qui l'est resté, l'épigramme.

Les pièces satiriques plus longues, qui précèdent les *Dialogues du nouveau langage*, relèvent aussi de ce qu'on a appelé un peu vaguement le *style marotique*. Sans chercher à donner une définition de ce style qui est fait de familiarité, de bonhomie et de négligence peut-être voulue, constatons tout simplement qu'Estienne imite encore ici le tour et le langage de Marot. Il y est donc souvent et forcément archaïque. Et si nous voulions opposer ses vers marotiques à sa prose ou à sa doctrine grammaticale, il serait trop facile d'y relever des contradictions. Mais c'est l'inversion, ce sont ces chutes de phrase et ces refrains qui sont bien du Marot. Dans les deux premières pièces : *Condoléance aux courtisans* et *Remontrance aux autres courtisans*, Estienne a fait usage de l'octosyllabe à rimes plates ; et il l'a disposé en suites de *16 vers* (1re pièce) et de *8 vers* (2e pièce). Il est bien entendu que ces suites n'ont rien de commun avec des strophes : cela ne chante pas, mais cela tout au plus chantonne. Tantôt le vers refrain revient régulièrement devant chaque groupe :

A vous courtisans je n'en veux,
Qui de l'autruy non envieux,
Estimez une grand'folie
D'usurper rien sur l'Italie ;
Et d'assembler tous ces lopins
De ces vocables transalpins,
Ne jugez estre braverie,
Mais bien estre une baverie [3].

1. *Apol.*, II, 426. Ces vers sont indubitablement de Th. de Bèze ; M. Ristelhuber a tort de mettre un ?. Estienne désigne ici Bèze par les qualificatifs dont il use toujours à son endroit « un sçavant personnage et doué de grans dons, etc. » L'interprétation française d'une épigramme grecque citée dans les *Dialogues* (II, 56) est également de Th. de Bèze :

Ce n'est amour, aimer la femme belle,
En se laissant conduire par ses yeux.

Estienne dit lui-même (*ibid.*) que l'auteur de cette traduction est le même qui a fait « les deux épigrammes latins » qu'il a donnés plus haut, c'est-à-dire « un mien ami » (*ibid.*, II, 53) et enfin ces deux épigrammes, nous les lisons dans les poésies latines de Bèze.

2. On nous permettra, à propos de cette petite découverte, de réunir encore les deux amis : ils ont rivalisé dans l'épigramme française, comme ils l'avaient fait dans l'épigramme latine (V. notre introduction, p. 26).

3. *Dial.*, I. p. 9.

Tantôt le refrain se répète avec quelques variations :

Je parle à vous, ô courtisans...
Pensez à vous, ô courtisans [1]...

Même allure de la troisième pièce où les octosyllabes sont disposés par groupes de quatre, mais cette fois sans le refrain [2]. La quatrième, *Epistre de Monsieur Celtophile aux Ausoniens*, c'est-à-dire aux Italiens, est entièrement écrite en décasyllabes, à rimes plates; c'est un très long morceau, sans aucune division. Le style en est tout à fait le même que dans les pièces qui précèdent : il est facile et assez piquant. C'est vraiment du bon Marot :

Et n'y a mot en tout votre Boccace
(Ne le prenez simplement pour menace)
Lequel je n'aille incontinent cercher,
Pour le vous faire à la cour escorcher [3].

Malheureusement ce qui atténue l'effet de ces pièces, c'est qu'elles répètent sans y ajouter de traits saillants, ce qui est dit en excellente prose dans le corps de l'ouvrage : nous y retrouvons les mêmes plaisanteries, et les mots auxquels l'auteur tenait le plus, et qui en fait ne sont pas mauvais, mais qu'il fallait donc laisser à leur place dans le dialogue [4]. Il a cependant mis, comme épigraphe à la *Précellence*, un douzain qui présente une image gracieuse et nouvelle sur le thème du nouveau langage; il s'adresse cette fois aux Français :

Car de mots estrangers faisans une meslee
Gardez bien qu'un matin ces mots tant pretieux,
Comme oiseaux passagers ne prennent leur volee,
Et cest honneur aussi ne s'envole avec eux [5].

Dans le long fragment sur la *Calomnie*, l'inspiration devient plus haute, parce qu'elle est plus personnelle. Nous avons eu l'occasion d'en citer plusieurs vers qui, s'ils manquent un peu de souplesse, vibrent du moins de toute l'émotion du patriote [6].

1. *Dial.*, I, p. 13.
2. *Autre remontrance*, I, p. 17.
3. *Dial.*, I, p. 34.
4. Il est clair que Henri Estienne a écrit ses vers après avoir achevé sa prose. Qu'on les lise, d'ailleurs, en premier ou en dernier lieu, l'impression reste la même.
5. *Précell.*, p. 28.
6. V. notre Introduction, p. 70.

En dénonçant les calomniateurs, Estienne demande quelque compassion pour les calomniés :

...Ayant senti la playe douloureuse
Que fait de ces meschans la langue venimeuse,
Ma triste experience à haute voix crieray...

Son vers devient plus ferme et se rapproche sensiblement de celui de Du Bellay et des bons poètes de son temps :

Je scay qu'on favorize un conseil d'avantage
Qui est mis en avant par un grand personnage :
D'un petit compagnon la vergongneuse voix
En un mesme propos n'est point de mesme poids.
Et tel aucunes fois des oracles diroit,
Que pour son bas degré coudoyer [1] on voudroit.

Estienne se dit maintenant poète français, et la sincérité fière de cet accent nous empêche de l'en railler :

Quant à moy jusqu'aux grands ne me surhausseray :
Mais aussi, d'autre part, tant ne m'abbaisseray,
Que des lettres l'honneur, en m'oubliant, j'oublie.
Car (ne deplaise à ceux qui leur portent envie)
Une honte muette à celuy ne convient
Qui au moins quelque lieu auprès des Muses tient.

Si les hiatus choquent notre oreille, reconnaissons que les meilleurs poètes du XVIe siècle ne les évitaient pas et que, le premier, Malherbe les a proscrits.

Le livre des *Prémices* contient le « 1er livre des proverbes épigrammatizez », qui est resté seul, mais qui forme un tout assez complet. Les proverbes y sont rangés en lieux communs : sur *Dieu*, sur l'*homme*, sur la *vie*, sur la *jeunesse*, sur la *vieillesse* et sur la *mort*. Le soin que l'auteur a pris de « censurer [2] » ceux de ces proverbes qui lui paraissaient contraires à la saine morale ou à la foi religieuse, marque à lui seul l'esprit du livre. Mais au seul point de vue littéraire, l'œuvre mérite qu'on s'y arrête [3]; car « l'invention la plus belle et la plus difficile étoit d'épigrammatizer ces proverbes françois ». Sans doute les sentences elles-mêmes n'appartiennent

1. C'est-à-dire *pousser du coude*, malmener, rudoyer.
2. *Prém.*, « au lecteur ».
3. Ce recueil renferme en outre des remarques ou *avertissements* en prose qui sont une étude philologique sur la langue et plus spécialement sur les proverbes vulgaires.

pas à Estienne, puisqu'il les a tirées de recueils de proverbes vulgaires ; mais il en a fait un usage très personnel ; il leur a donné, en les enchâssant dans ses « épigrammes [1] » et en les développant, un tour nouveau et des couleurs plus fraîches.

Je ne voudrais pas exagérer les mérites de ces vers : il y en a de pénibles ; mais sans beaucoup chercher on y rencontre des traits larges ou incisifs. Malgré les maladresses de sa versification, l'écrivain arrive à nous émouvoir par l'élévation morale, par la force même de sa conviction :

> Dessous ce grand pourpris de la voute azuree
> Ne fut onq tant puissant ou roy, ou empereur,
> Qui ait pu prononcer d'une voix asseurée :
> Courage, mes amis ; mettez bas toute peur ;
> En peu d'heure verrez l'effect de ma puissance,
> Vous sentirez bientost de vos maux allegeance [2].

Au contraire

> En peu d'heure
> Dieu labeure
> ...Et par sa seule voix
> Peut plus que les efforts en cent ans de cent rois [3].

Ce proverbe revient dans une suite d'épigrammes avec une disposition de mots chaque fois nouvelle, et produit un effet de solennité grave.

Quelques-unes de ces pièces sont des exhortations morales adressées « à un sien ami » : on dirait d'un directeur de conscience.

> Ami, tu es en dangereux passage :
> C'est maintenant que te dois monstrer sage.
> Car l'ennemi de tout le genre humain
> A tellement dessus toy mis la main,
> Qu'il te fait ja de tous costez branler [4]...
> ...Je voy que tu es tombé bas [5].
> ...Courage ami, courage ami :
> Ne te fie en Dieu à demi [6].

1. Faut-il observer que ces pièces des *Prémices* diffèrent (par la facture et par l'esprit) du genre satirique que nous avons étudié plus haut ? Mais le sens étymologique d'*épigramme*, c'est-à-dire de *petite pièce de vers*, leur convient : ce sens était d'ailleurs le seul connu au XVI[e] siècle.
2. *Prém.*, p. 9, *épigr.* XVI.
3. *Ibid.*, p. 10, *épigr.* XVII.
4. *Ibid.*, p. 14, *épigr.* XXII.
5. *Ibid.*, p. 15, *épigr.* XXIV.
6. *Ibid.*, p. 15, *épigr.* XXV.

Çà et là des images familières :

Quand de douleur presque on te voit secher [1]...
Marc a si bien de mœurs changé
Que l'on dit qu'on l'a reforgé
Ou refondu [2]...
Des pattes de la mort eschapper il t'a faict [3].

Le premier lieu commun sur Dieu est de beaucoup le plus long [4]. Mais d'ailleurs les autres sont d'un caractère tout aussi religieux. Estienne y mêle aux proverbes « vulgaires » des sentences bibliques :

Nous sommes enfans d'Adam...
Qu'est-ce que l'homme ?
C'est une ombre et un songe...

Malheureusement Estienne pour achever son vers n'a pu trouver qu'*en somme*. Ces chevilles et ce remplissage gâtent des passages éloquents :

Qui fait l'homme tant glorieux,
Veu ceste humaine infirmité ?
Et veu ceste fragilité
Qui le fait tant audacieux [5] ?

Cette morale chrétienne nous fait penser par certains arguments et par certains mots à Pascal :

Plus verray que te hausseras,
Plus de moy les dictons orras
Qui serviront à t'abbaisser [6].

Voyez encore ce proverbe : *Un homme ne peut estre un ange.* Sans doute Marot « en son coq à l'asne [7] » lui a donné un sens moins philosophique que Pascal ne l'a fait : *l'homme n'est ni ange ni bête...* Mais déjà Estienne en a relevé le sens :

Faut-il qu'à estre un ange on vienne,
Ou bien qu'un diable l'on devienne ?

1. *Prém.*, p. 17, *épigr.* XXVIII.
2. *Ibid.*, p. 19, *épigr.* XXXI.
3. *Ibid.*, p. 17, *épigr.* XXVII.
4. Il tient à lui seul 131 pages sur 207.
5. *Prém.*, p. 135, *épigr.* II.
6. *Ibid.*, p. 136, *épigr.* III.
7. « Mais quoy ? nous ne pouvons estre anges. » ; cité par H. Estienne ; cf. *Marot*, édit. Jannet, I, p. 184. — *Prém.*, 140 et 141, *épigr.* VIII et la note en prose.

Au langage des métiers, il emprunte encore des comparaisons expressives :

Estant de bas or, crains la touche [1].

A la nature, il prend des images gracieuses qu'il présente avec goût :

Sagesse es jeunes requerir,
C'est vouloir le fruict se meurir
Avant que la saison le porte [2].
— Si par ce monde veux aisément voyager,
Et quand l'heure viendra, volontiers desloger,
Pense : en ce monde sui comme oiseau passager [3].

Il traite avec force le lieu commun de la mort :

Mais ce que comme faict ton esprit imagine,
Si la mort te survient, ira tost en ruine.
Je le di notamment quant à tes bastimens.
Car à peine vois-tu des uns les fondemens,
Que tu oses desja les autres commancer [4].

et le ton devient brutal : il s'adresse à un prince et lui reproche de

Ne penser
Qu'on ne verra ton corps passer
Par ou tant d'autres passeront,
Quand retirez d'ici seront :
J'enten, passer par pourriture [5].

Les souvenirs des livres saints l'inspirent; il entend encore le psaume de David :

Le Dieu, le fort, l'éternel parlera [6];

et c'est dans les vers de Henri Estienne, comme dans la traduction de Marot, avec sans doute chez Marot plus de poésie soutenue et plus d'entente du rythme, la même simplicité forte de l'expression.

En somme, on pourrait faire de ces proverbes moraux et de ces sentences bibliques, développées avec tant de sincérité par Henri

1. *Prém.*, 142, *épigr.* x.
2. *Ibid.*, p. 182, *épigr.*, XIII.
3. *Ibid.*, p. 197, *épigr.* I (De la mort).
4. *Ibid.*, p. 201, *épigr.* IX.
5. *Ibid.*, p. 202, *épigr.* XI.
6. Ps. L dans Marot. Édit. Jannet, IV, p. 125; — Cité dans l'*Apol.*, I, 186.

Estienne, un extrait dont on élaguerait les passages où le style a trahi sa pensée, qui viendrait à la suite du psautier de Marot, et représenterait dignement l'inspiration religieuse des réformés vers la fin du XVIe siècle.

II

Comment le jugement de H. Estienne sur les poètes de la Pléiade s'éclaire par l'annotation manuscrite des poésies de J. Du Bellay. — Valeur de ces notes et de ces traits de plume : l'éloge a été mêlé à la critique. — Estienne a relevé chez Du Bellay les imitations des poètes latins, anciens et modernes; il s'est occupé à la fois de la langue et du style. En quoi ses remarques diffèrent du commentaire de Malherbe sur Desportes. — Réserve observée par Estienne à l'égard de Ronsard.

Ce que Henri Estienne pensait, en général, des poètes de la Pléiade et de J. Du Bellay en particulier, nous l'entrevoyons par ce qu'il nous en a dit dans ses ouvrages. En regard de ses déclarations qui n'ont pas toujours été aussi explicites que nous l'aurions souhaité, nous placerons à titre d'éclaircissement et d' « illustration » un document resté inédit : c'est le volume des poésies de Joachim du Bellay, que Henri Estienne avait annoté, et qui par les observations écrites aux marges, par les vers soulignés en grand nombre, témoigne d'une lecture suivie et très attentive [1]. C'est ici surtout, à propos des critiques adressées à la Pléiade par notre auteur, qu'il convient de nous y arrêter, et d'en préciser la juste valeur.

Supposez qu'il ne nous reste aucun spécimen de l'écriture d'Estienne, dont nous puissions rapprocher les notes manuscrites du volume de Lyon, il n'en serait pas moins certain pour nous que ces notes sont de lui : il y est tout entier avec les idées qui lui sont chères, avec ses habitudes d'esprit, avec aussi ses préjugés et ses manies. Certaines de ces remarques sembleront sans grand intérêt, si on les détache de l'ensemble ; et je ne prétends pas qu'elles soient toutes également profondes ou curieuses : notes marginales ou traits de plume, ne prennent de signification qu'autant qu'on les compare les uns avec les autres, et qu'on les classe. Au reste, il serait injuste de reprocher à cette annotation son manque de cohésion ou ses lacunes. Il serait téméraire de lui faire dire plus qu'elle n'a voulu dire. Si les observations, grammaticales ou littéraires,

1. V. notre appendice II.

s'entendent assez d'elles-mêmes, par contre, les traits de plume ne doivent être interprétés qu'avec une extrême réserve. Quand il se bornait à souligner, louait-il ou blâmait-il? C'est ici le cas de se reporter à ses propres ouvrages. Mais, à défaut de cette comparaison, le fait même que des mots ou des tournures avaient été remarqués par Estienne, les recommandait de toute façon à notre attention. Aussi bien cherchions-nous moins à savoir ce qu'il avait apprécié ou critiqué, que ce qui dans la langue et dans le style du poète lui avait paru, à un titre quelconque, neuf et original [1].

En lisant Du Bellay, la plume à la main, Henri Estienne préparait des matériaux pour les ouvrages qu'il avait projeté d'écrire sur la langue française. Il est un fait : c'est que les passages les plus significatifs qu'Estienne avait relevés dans son volume, il les a cités presque textuellement dans le livre de la *Précellence*; il s'était servi de cette lecture dans les *Dialogues*, et il semble y faire allusion dans l'*Apologie*. Or le volume de Du Bellay qu'Estienne a possédé, est l'édition in-4° qui parut en 1561 chez Frédéric Morel. Il faut donc placer son annotation entre 1561 et 1566 [2].

Avait-il lu Ronsard, d'aussi près qu'il avait fait Du Bellay [3]; il est à remarquer qu'il cite peu Ronsard, mais nous allons dire les raisons de cette réserve. Si le Ronsard annoté par Henri Estienne existe quelque part, nous ne l'avons pas trouvé. Contentons-nous donc de Du Bellay!

En quelle estime il tenait le poète des *Regrets*, Estienne nous l'a dit plusieurs fois; et quand il reprochait « aux poetes de la Pleiade qui sont pour le jour d'huy... de se préférer à plusieurs autres de leur temps dont les muses ne courent pas ainsi à bride avalée », il pensait à Clément Marot, mais il ajoutait : « comme aussi ne couroit pas celle de Joachim Du Bellay [4] ». L'annotation du volume de Lyon ne contredit pas ce jugement, elle nous l'explique. Parmi les métaphores ou les alliances de mots ou les

1. Mais surtout, quand un mot a été souligné deux fois ou plus, quand il a été transcrit en marge, ou noté sur l'un des feuillets préliminaires où Estienne consignait ce qui l'avait le plus frappé, nous avons eu soin d'en prendre note à notre tour. V. notre appendice II.

2. V. pour plus de détails notre appendice II.

3. H. Estienne dans ses *Dialogues* (II, 167) avoue qu'il n'a pas encore beaucoup *feuilleté* les nouveaux poètes. Mais l'année suivante, dans sa *Précellence*, il cite cependant passablement de vers tirés de Remi Belleau, de Desportes, d'Amadis Jamyn et de quelques autres. En somme il a connu suffisamment les plus grands poètes de l'École, et après eux les plus intéressants.

4. *Apol.*, I, 58. Voyez encore les passages des *Dialogues* et de la *Précellence* que nous citons plus bas.

tournures de phrase qu'Estienne a relevées, il est certain — ses notes même nous en avertissent — que les unes lui déplaisaient, qu'il les estimait ou trop hardies, ou froides, ou peu claires; et de même il a repris beaucoup de rimes qui ne lui paraissaient pas légitimes. Mais, par contre, il était loin d'être insensible au charme de cette poésie, à l'éclat ou à la fraîcheur de tant d'images d'une justesse expressive, à l'harmonie des vers, aux rimes meilleures et même riches (il s'en trouve chez Du Bellay).

Entre autres indices, voici bien une note admirative, et faite pour nous avertir que tous ces traits de plume ne sont pas des critiques :

S'il m'en souvient, vous me distes un jour
En vous tenant quelque propos d'amour...
Qu'il faut premier cognoistre que d'aymer,
Et que hastif je voulois faire gerbe
D'une moisson qui est encor en herbe.

Note marginale : « *Vide ut gratiam habeat istud proverbium gallice redditum*[1] ».

Il était reconnaissant à Du Bellay d'avoir prouvé que la langue française était capable de lutter de grâce ou d'énergie avec le latin, et c'est avec une évidente satisfaction qu'il enregistre les imitations des poètes latins qui se pressent nombreuses dans ses vers [2].

Nous aurions souhaité qu'il eût aussi recherché les sources italiennes. Estienne nous a prouvé, dans sa *Précellence*, qu'il avait lu les grands poètes italiens. Il est vrai qu'il en a parlé seulement pour leur opposer les poètes français sur les mêmes thèmes antiques. Ajoutons que Du Bellay en dehors de son *Olive* où il imitait Pétrarque et les pétrarchisants, avait moins recouru aux Italiens que Ronsard; si dans ses *Regrets* et dans d'autres pièces [3] il a pris

1. Vol. de Lyon, p. 301 (*Jeux Rustiques*, éd. Liseux, p. 69).

2. Il écrit en marge le nom du poète et souvent le passage imité. V. Virgile cité, vol. de Lyon, 372 (*Regrets*, éd. Liseux, sonnet cxv); 602 (*Marty-Lav.*, II, 26), etc.; Horace, 336 (*Regrets*, xxxv, 2e quatrain); 372 : « la molle oisiveté, mollis inertia » (*Regrets*, cxv), etc.; Ovide, 337 (*Regrets*, xxxviii), 313 (*Regrets*, « à Monsieur d'Avanson », p. vii, vers 1 et suiv.); 318 (*Regrets*, « A son livre », p. xii), etc.; Claudien, p. 337 (*Regrets*, xxxviii, 1er quatrain); Martial, p. 345 (*Regrets*, liv, 2e tercet); Tibulle, 331 (*Regrets*, xxv, 2e tercet). Tous ces rapprochements font voir que Du Bellay était plus *Latin* qu'*Italien*; soit encore ce passage : « vivons et pour le bruit Des vieillards ne laissons à faire bonne chère... » (vol. de Lyon, 345, *Regrets*, liii); Estienne note ici un souvenir de Catulle : « vivas rumoresque senum.. » V. *Catulle*, I, 5 : « Vivamus, mea Lesbia, atque amemus, Rumoresques senum severiorum Omnes unius æstimemus assis. »

3. V. notamment la *Vieille Courtisane* de Du Bellay (Ed. Liseux, *Jeux rustiques*, etc., p. 131). « Bref tout cela qu'enseigne l'Arétin, Je le scavoy.. » (*Ibid.*, p. 139.) Les pages qui contiennent cette pièce ont été arrachées dans le vol. de Lyon (v. notre appendice),

quelques traits de mœurs à des auteurs de l'Italie moderne, et particulièrement à l'Arétin, il est peu surprenant que cela ait échappé à l'attention de H. Estienne.

Nos poètes de la Pléiade, et notamment du Bellay, ont souvent traduit ou librement imité des poètes latins de leur siècle : Naugerio, Jean Second, Buchanan ou Turnèbe, et c'est encore là une source de leur inspiration qui a été trop négligée par les éditeurs et par les critiques. Si nous savons que « l'Adieu aux Muses [1] » a été pris du latin de Buchanan, Estienne, lui, se reporte à l'original qu'il connaît : il note que « *fuligo libanda lucernæ* » est « *plus gentiment* » dit en français par : « *le parfum d'une chandelle* [2] » et plus loin il signale une lacune dans la traduction : « Il me semble qu'il omet l'endroit où il parle du principal qui se pourmene avec les verges au poing [3] ». Ailleurs, dans un sonnet ou Du Bellay félicite Buchanan de s'être rendu « Apollon favorable en son grec et latin, » Estienne observe que Buchanan n'a pas écrit en grec [4].

Enfin il ne manque pas de s'arrêter aux noms des poètes et des écrivains français auxquels s'adresse Du Bellay, ou dont il parle, Le Maire des Belges, qui « le premier illustra et les Gaules et la langue françoise [5] », Mellin « aux vers emmiellez qui aussi doux que son nom coulent [6] », et Ronsard « la moitié de son âme [7] », Thiard « qui nous a fait d'un Pétrarque un Platon [8] », Belleau [9] dont « les vers teïens lui font aymer et le vin et l'amour », le docte Pelletier, et Jodelle avec son démon [10], et Scève le Lyonnais [11], et Baïf [12] et Magny [13], etc. A propos d'une rime, Estienne saisit l'occasion

1. Vol. de Lyon, 1048, *Mart.-Lav.*, I, 435 et suiv. « G. Buchanani Sylvæ, Elegiæ, Hendecasyllabi. (Parisiis, ex officina Roberti Stephani 1567.) » V. l'élégie I, « quam misera fit conditio docentium litteras humaniores Lutetiae. »

2. Vol. de Lyon, 1049.

3. *Ibid.*, 1051. Cf. Buchanan, *ibid.* : « Dextera crudeli in pueros armata flagello est : Læva tenet magni forte Maronis opus ; » etc.

4. « Imo non scripsit græce », vol. de Lyon, p. 408 (*Regrets*, CLXXXVII). Dans ses notes cursives, Estienne donne souvent à *imo* le sens de *tout au contraire*, *pas du tout*.

5. Vol. de Lyon, 37; il y a *des* et non *de Belges*. La faute a donc été commise dès le XVIe siècle ! V. *Déf. et illustr.*, livr. II, ch. 2.

6. Vol. de Lyon, 257 (*Marty-Lav.*, I, 238).

7. *Ibid.*, 322 et *passim* (*Regrets*, édit Liseux, sonnet VIII et suiv.).

8. *Ibid.*, 392 (*Regrets*, CLV).

9. *Ibid.*, 387 et 392 (*Regrets*, CXLV et CLV).

10. *Ibid.*, 392 (*Regrets*, CLVI).

11. *Ibid.*, 383 (*Regrets*, CXXXVII).

12. *Ibid.*, 330, 346, etc. (*Regrets*, XXIV, LVI, etc).

13. *Ibid.*, 352, 381 (*Regrets*, LXVII, CXXXIII).

d'inscrire en marge le nom de Marot [1]. Toutes les pièces où il est question des écrivains et de la manière d'écrire. qui se rapportent à l'histoire et à la critique littéraire, soit en prose [2], comme l'*épître à Jean Morel*, en tête de la traduction du IVe livre de l'Énéide, soit en vers comme la pièce adressée à Madame Marguerite : *sur la nécessité d'écrire en sa langue* [3], comme cette autre contre les *Pétrarquistes* [4], ou encore les vers à *Bertrand Bergier, poète dithyrambique* [5] et la *Nouvelle manière de faire son profit des lettres* [6], et enfin la célèbre satire du *poète courtisan* [7] : tous ces morceaux ont été particulièrement lus, annotés et soulignés par Henri Estienne. Il a pris soin de noter « ce *qu'il dit de son style* [8] » dans les quatre premiers des sonnets qui composent les *Regrets*, où Du Bellay ne veut point « pour un vers allonger s'accoursir le cerveau », « ni pour polir la ryme, se consumer l'esprit » ; où il lui est égal de faire « une prose en ryme, ou une ryme en prose » content :

De simplement escrire
Ce que la passion seulement me fait dire [9].

Mais ce désintéressement de l'écrivain n'était-il pas pour la forme? Qu'on se garde de le prendre au mot :

Et peult estre que tel se pense bien habile,
Qui trouvant de mes vers la ryme si facile,
En vain travaillera, me voulant imiter [10].

H. Estienne était donc averti. Lui reprocherons-nous d'avoir accablé d'observations minutieuses et grammaticales un poète aussi sincèrement ému et en même temps aussi expert dans son art? Mais d'abord prenons garde que notre critique, n'a point par une excessive abstraction, séparé la forme du fond, pas plus que le style de la langue. Sur un des plus beaux passages [11] qui se termine par la

1. Vol. de Lyon, 201 et 202 (*Marty-Lav.*, I, 196).
2. La « Défense et Illustration de la langue françoise » a été lue par Estienne; mais il y a mis peu de notes. Il est très remarquable qu'il s'est attaché beaucoup plus au poète qu'au théoricien.
3. Vol. de Lyon, 258 (*Marty-Lav.*, I, 240).
4. *Ibid.*, 493-94 et suiv. (Éd. Liseux, *Jeux rustiques*, etc., p. 61).
5. *Ibid.*, 532 (Éd. Liseux, *ibid.*, p. 103).
6. *Ibid.*, 671 (*Marty-Lav.*), I, 468.
7. *Ibid.*, 678 (*Marty-Lav.*), II, 67.
8. Note marginale de la page 319 (*Regrets*, sonnet II).
9. Vol. de Lyon, 320 (*Regrets*, sonnet IV).
10. *Ibid.*, p. 319 (*Regrets*, sonnet II).
11. *Ibid.*, 326, sonnet XVI.

comparaison des trois cygnes, il est vrai qu'il a trouvé le moyen de faire une remarque de syntaxe :

> Comme on void quelquefois, quand la mort *les appelle*,
> Arrangez flanc à flanc parmi l'herbe nouvelle,
> Bien loin sur un estang *trois cygnes* lamenter. »

Note marginale : « *relatif devant l'antécédent* ». Mais c'est donc aussi le mouvement qui l'a frappé et qui, de fait, achève la beauté de la comparaison. — Le délicieux sonnet qui n'a maintenant qu'un seul tort, c'est d'être trop souvent cité dans les recueils de morceaux choisis, semble avoir été négligé par Estienne ; et c'est un des rares, parmi les sonnets des *Regrets*, qui ne porte aucune note, aucun mot souligné [1] :

> Heureux qui comme Ulysse, a fait un beau voyage...

Mais ajoutons que d'autres passages où se retrouve cette note mélancolique et intime l'ont particulièrement intéressé ; là, par exemple, où le poète « se pourmenant seul sur la rive latine » regrette la France et ses vieux amis :

> Et le plaisant séjour de sa terre angevine [2].

Au reste en s'attachant aux détails de la prosodie ou de la syntaxe, Henri Estienne était avec son temps ; il se servait de la même méthode de critique et d'analyse que Ronsard lui-même, quand celui-ci dans ses préfaces et dans son Art poétique descendait aux questions de pure rhétorique et de pure grammaire. Non que certaines critiques de H. Estienne eussent été du goût de Du Bellay — ou que Ronsard n'en eût pas trouvé d'autres. Mais si Henri Estienne avait rédigé et publié ses remarques, il n'aurait pas étonné les survivants de la Pléiade, à commencer par Ronsard qui, en 1584, donnait encore une édition corrigée de ses œuvres complètes. Que le

1. Vol. de Lyon, 334, sonnet XXXI.

2. *Ibid.*, 328, sonnet XIX. Estienne a relevé deux ou trois fois et peut-être en s'en moquant un peu la confession de Du Bellay obligé « de se mesler du ménage » chez son parent le cardinal. (Vol. de Lyon, p. 326 et 327, sonnets XV et XVIII, vers transcrits dans les marges). Quant au poète satirique nous avons déjà constaté que H. Estienne l'avait vivement goûté. Les σημείωσαι (*nota bene, notez*) et les ὡραῖον (*bien, beau !*) qu'il a mis devant certains vers sont par eux-mêmes assez significatifs.

regrattage auquel le poète, devenu vieux, se livra, ait été malheureux, c'est une autre question. Mais ces mêmes hommes qui si justement cherchaient tout le secret de la poésie dans l'*invention*, ou, ce qui revenait au même pour eux, dans l'*inspiration*, sentaient qu'ils devaient être aussi des ouvriers du style et du vers. Ils ne méprisaient donc pas les grammairiens. Les critiques adressées par Malherbe à Desportes ont soulevé les colères de Régnier : c'est qu'alors à la Pléiade qui finissait ou mieux qui était finie s'opposait violemment un goût nouveau. Mais supposons que Malherbe eût fait paraître avant la mort de Ronsard [1] le commentaire que nous connaissons aujourd'hui [2], à condition qu'il n'y eût pas mis ce parti pris et cet acharnement : personne ne lui aurait reproché de « regratter les syllabes », sinon le seul Desportes, blessé dans sa vanité et troublé dans sa quiétude.

Entre les notes cursives de Henri Estienne et le commentaire étudié et fourni de Malherbe il y a, sans doute, une certaine analogie de méthode, mais aussi pour l'esprit, une profonde différence. Tous deux ont grammaticalement analysé un poète... et, si nous supprimons la distance matérielle et morale qui sépare Du Bellay de Desportes, disons : un poète du même temps ou de la même école. Mais alors que Malherbe s'érige en censeur impitoyable et injuste, Estienne se borne au rôle de lecteur attentif et bienveillant. L'un prétend effacer tout; l'autre est heureux de ce qui lui paraît bon; il ne récrimine pas contre ce qu'il désapprouve. Il se fait l'allié plutôt que l'adversaire de son poète.

L'estime où Henri Estienne, malgré certaines réserves, tenait J. Du Bellay, l'accordait-il également à Ronsard ? Il ne paraît pas qu'il soit intervenu dans la querelle qui éclata entre Ronsard, devenu poète officieux plus encore qu'officiel, et les réformés. En écrivant le *Discours des misères de ce temps* (1563) et la *Remonstrance au peuple de France* (1564), Ronsard avait dit avec force son attachement pour la royauté, ce qui était légitime, et son amour pour la France, ce qui était mieux encore. Mais en même temps il s'était fait le courtisan de Catherine de Médicis et l'adversaire des huguenots [3]. Ceux-ci ne lui pardonnèrent ni l'apologie ni la satire. Aussitôt

1. Avant 1585. Malherbe était né en 1555.
2. Et que nous a fait mieux connaître l'étude importante de M. Ferdinand Brunot.
3. V. dans le *Discours des misères de ce temps* (Ronsard, t. VII, p. 21 et suiv.) l'apostrophe adressée à Th. de Bèze et à Calvin. Ronsard dit aux réformés que le paradis est ouvert à tous : argument que les autres pouvaient facilement lui retourner. « Le christ empistolé tout noirci de fumée.. » est sans doute une belle image;

surgirent des pamphlets où l'on prenait à partie le poète catholique, en s'attaquant à sa personne et à son caractère [1]. La querelle alla plus loin : elle devint littéraire. A la gloire déclinante de Ronsard les protestants opposèrent le nom de Guillaume Salluste, seigneur de Du Bartas [2].

Il est remarquable que Henri Estienne a partout observé à l'égard de Ronsard une réserve qui a bien été politique. Dans l'*Apologie* et dans les *Dialogues* le nom de Ronsard n'est pas même prononcé. L'auteur ne nomme que le seul Du Bellay [3]. Il y a cependant dans les *Dialogues* une allusion assez transparente à l'œuvre de Ronsard : « notez qu'outre les sonnets, ils ont aussi des odes, où il y a des strophes et antistrophes ». Estienne appelle cela *pindarizer* (en prenant ici le mot dans son sens étymologique) : « en contrefaisant les traits dithyrambiques de Pindare ». Et il confesse qu'il y a « dans certaines odes d'aucuns des poetes qui sont de la Pléiade » « de beaux traits et de belles imitations de Pindare (ormis qu'il ne monte pas si haut, pour descendre tout en un coup si bas, comme eux font quelquefois) [4] ». L'éloge est donc tempéré par la critique. Si nous lisons entre les lignes, nous voyons qu'à Ronsard Estienne préférait Du Bellay auquel il accorde encore cet hommage : « S'il me faloit faire le role de ceux-ci [que vous distes estre modestement hardis], il seroit le premier [5] ».

Estienne s'en est tenu du moins au silence à l'égard de Ronsard ; il n'est pas allé aux injures ou au dénigrement systématique. Il n'a pas voulu le nommer dans les *Dialogues* : c'est qu'il regardait du côté de Genève. Il n'a pas osé l'oublier dans la *Précellence* : c'est

mais il est assez naïf de reprocher à Calvin qu'il ne soit pas venu chercher en France « un martyr glorieux ». V. aussi l'anathème lancé contre Genève :

« Une ville est assise ès champs Savoysiens ».

C'est lui, Ronsard, qui dans son fanatisme, prêche la guerre religieuse (v. t. VII, 79 et 80).

1. Sur la querelle de Ronsard et les protestants, v. l'édit. Blanchemain, t. VII, p. 84 et suiv. « le Temple de Ronsard » dont l'auteur serait Jacques Grévin, et la réponse de Ronsard « aux injures et calomnies de je ne scay quels prédicantereaux et ministreaux de Genève ». Cf. un article de P. Bonnefon sur *Ronsard ecclésiastique* (*Hist. litt. de la France*, 2e année, p. 244).

2. Sur la jalousie de Ronsard à l'égard de Du Bartas, v. Pellissier, p. 277, et sur les sentiments de Du Bartas envers Ronsard, v. Lanusse, p. 162-163.

3. *Apol.*, I, 58 et 110. *Dial.*, II, 167-169. Cf. II, 137, 139.

4. *Dial.*, II, 154.

5. *Ibid.*, II, 169. Cf. *ibid.*, 125.

qu'il était devant le roi [1]. Ajoutons cependant qu'on sent dans les compliments qu'il fait cette fois à Ronsard, une estime sincère pour l'écrivain; il le place parmi « les plus excellens poetes françois de ce temps » et il le cite largement, quoique deux fois seulement, en le comparant à l'Arioste [2]. Il est clair que l'occasion de rendre plus nettement justice à Ronsard ne lui manquait pas dans un livre où sa thèse était de faire valoir les mérites de la poésie française en regard de la poésie italienne. Mais il a préféré saluer en bloc *ces excellens poetes* : « l'honneur desquels j'ay d'autant plus en recommandation que je les voy s'efforcer à honorer nostre langage [3] ». Car ici, dans la *Précellence*, il se garde de railler l'École, comme il l'avait fait dans l'*Apologie*, ou de la critiquer aussi vivement que dans ses *Dialogues* : il n'a plus l'air de reprocher aux maîtres leurs disciples. Le même honneur qu'il décerne à Ronsard, il l'accorde à J.-A. de Baïf, à un Amadis Jamyn, à un Desportes. Il leur donne seulement en passant un conseil, c'est de faire un usage plus discret des richesses qu'ils ont amassées : « de les semer avec la main, au lieu de les jeter à plein sac [4]. » Il fait bien encore à la poésie française le reproche « de s'estre monstree [depuis du Bellay] encore plus courageusement hardie ». Mais qui désigne-t-il par là? Le poète même que ses coreligionnaires prétendaient mettre au-dessus de Ronsard : Du Bartas. Henri Estienne n'a pas goûté « le ciel porte-flambeaux » du premier vers de la *Semaine* [5] et il le dit. Mais opposer, sans trop d'ailleurs en avoir l'air, le poète des *Regrets* à Ronsard : c'était plus habile et plus original [6].

1. V. notre introduction, p. 52.
2. *Précell.*, p. 52-54.
3. *Ibid.*, 168.
4. *Ibid.*, 168. Il est bien vrai que ce conseil, jeté en passant, était plus gros de conséquences qu'il n'en avait l'air : il marque toute la distance qui sépare la doctrine si mesurée et si ferme de H. Estienne des théories aventureuses et irréfléchies de la Pléiade.
5. La *Première Sepmaine* avait paru en 1579, quelques mois avant la *Précellence*.
6. Plus tard, dans la préface d'un dialogue latin : *De bene instituendis græcæ linguæ studiis*, publié en 1587 (V. Renouard, *Ann.*, p. 151), cet aveu lui échappera : « Ronsard et Du Bellay... qu'il faut placer, surtout le premier, parmi les poètes les plus remarquables... » Mais cette déclaration, un peu sèche, faite en latin, n'est pas suffisante pour effacer ce qu'il avait dit, ou plutôt pour racheter ce qu'il n'avait pas voulu dire en français. Dans le *proème de l'ennemi mortel des Calomniateurs*, Estienne s'adressant à Henri III, a écrit ces vers :

Et si le rude chant de ma muse petite
D'un prince tant disert l'aureille ne merite,
Fay qu'un Ronsard, si bien Virgilianizant,

III

Critiques morales adressées par H. Estienne aux poètes de la Pléiade. Il leur reproche leur paganisme : mots profanés, métaphores impies. — Estienne n'a goûté ni le platonisme ni le mysticisme chrétien de Du Bellay.

Les critiques de Henri Estienne, à les prendre dans leur ensemble, et en laissant pour le moment les points particuliers sur l'usage de la langue, sont de deux sortes : *morales*, et celles-là s'adressent à toute l'École sans distinction ; plus proprement *littéraires* : si elles tombent surtout sur les disciples ou sur les poètes plus récents, elles n'épargnent pas cependant les maîtres.

Tout d'abord ce qu'il leur a reproché à tous, c'est leur paganisme. Il n'admettait pas que sous le couvert de la fiction on profanât ce qui était l'objet de la croyance et du culte, on méconnût les dogmes chrétiens. C'était à ses yeux un domaine intangible et dont il défendait l'accès jusqu'aux métaphores de la poésie antique. Th. de Bèze ne pensait pas autrement[1] que Henri Estienne. Leur rigorisme fera peut-être sourire : après tout n'attachaient-ils pas une excessive importance à ce qui n'était le plus souvent chez les poètes et les littérateurs modernes qu'une pure question de forme ? Mais prenons garde qu'ils estimaient dangereux et mal séant de séparer ainsi la forme du fond, l'esprit de la lettre ; ils voulaient dans la littérature et dans l'art une sincérité absolue, une concordance exacte de l'expression et de l'idée, de l'émotion et de la croyance : en un mot, ils voulaient une littérature et un art chrétiens. Reconnaissons qu'ils restaient dans leur rôle de réformateurs.

Un Desportes, si bien Ovidianizant,
Soyent par luy commandés de cest œuvre entreprendre...

Éloge en somme très banal et qui met Ronsard à peu près sur le même rang que Desportes !

1. Dans la préface de la 2ᵉ édition de ses poésies latines (1569) qu'il adresse à André Dudit, Th. de Bèze dénonce l'engouement du public pour la poésie « érotique » de J. Du Bellay et de Ronsard ; et il déplore les vers amoureux de P. Bembo. Il faut compléter les idées de cette préface avec celle dont Bèze avait fait précéder sa tragédie du *Sacrifice d'Abraham*, et qui est datée de Lausanne : ce premier d'octobre 1550 (page 187 du volume de 1576, signalé à notre appendice). En confessant déjà ses erreurs de jeunesse, Bèze regrette que « tant de bons esprits en France s'amusent à flatter leurs idoles, c'est à dire leurs seigneurs ou leurs dames... A la vérité il leur seroit mieux séant de chanter un cantique à Dieu que de pétrarquiser un sonnet et faire l'amoureux transi... ou de contrefaire ces fureurs poétiques à l'antique ».

Il y a, dans les *Dialogues*, une charge à fond contre les « nouveaux » poètes et contre Du Bellay tout le premier, qui vont « jusques à dire : *les dieux*, au lieu de Dieu... lors principalement qu'ils sonnettent, c'est à dire qu'ils escrivent quelque sonnet [1] », ou encore le *ciel*, au lieu de dire *Dieu* [2]. « C'était affaire aux païens de parler des dieux : eux du moins témoignaient par là de leur piété. Homère lui-même n'a-t-il pas écrit quelque part Θεός et non pas Θεοί. Mais si les païens *christianisaient* déjà en parlant de Dieu, inversement aujourd'hui trop de chrétiens *paganisent* [3]. »

Ce qui l'exaspère, c'est l'abus que les poètes font du mot *fortune* et du mot *nature* [4], en imputant à ces forces inconscientes ou à ces abstractions la puissance divine. Dans ses *Dialogues* il discute longuement, et non parfois sans éloquence, contre l'erreur de ceux qu'il nomme ailleurs [5] les *naturalistes* et les *fortunalistes*. Et c'est encore à Du Bellay qu'il s'en prend ; car « il fait nature creatrice au lieu que nous disons Dieu le createur, quand il dit : toutes les choses que Nature a creees [6]. » Même plainte contre le rôle attribué à la *Fortune* dans les affaires humaines « comme s'il ne falet plus parler de la providence de Dieu [7] ». Aujourd'hui « Madame Fortune... trotte beaucoup plus par les bouches poetiques » qu'autrefois; « car ils disent : un tel a le vent de Fortune en pouppe » etc. [8]; ou au contraire « quand elle les a faschez, il semble qu'ils la vueillent foudroyer d'injures [9] ». Dans ses *Prémices*, s'il reconnaît que nos Français ont écrit des poésies « dont aucunes peuvent estre parangonnees aux Greques et Latines, quant à ce qui constitue

1. *Dial.*, II, 145. Cf. II, 153.

2. *Ibid.*, II, 137. Et à ce propos Estienne se rappelle une épître de J. Du Bellay où il prie le *Ciel* au lieu de prier *Dieu*, en le taxant de prodigalité. C'est l'épître qui précède la *Défense et Illustration*. V. le Vol. de Lyon, p. 2 : « voire *prodigue* » est souligné. Estienne a écrit en marge : « *Dieu prodigue*, melius ». Cf. vol. de Lyon, 340 (*Regrets*, XLIV) « ne requerant aux Dieux... (note marginale « sic alibi aux Dieux) » ; en effet l'expression revient plus d'une fois dans les sonnets de Du Bellay.

3. Nous traduisons ici en le résumant un passage du *De Lipsii latinitate*, p. 254, où Estienne fait remarquer que l'expression d'Homère θεὸς ἔμβαλε θυμῷ répond à la notre « Dieu luy a mis au cœur ». Ces mots sont en français dans le texte latin. Nous avons traduit les autres en recourant au lexique même d'Estienne.

4. *Dial.*, II, 139-141.

5. *Prémices*, p. 130 *et passim*.

6. *Dial.*, II, 140, V. *Défense et Illustr.*, livre I, chap. 1. — Cf. le sonnet XLV des *Regrets* (vol. de Lyon, 341) où Du Bellay interpelle la *marastre Nature*. Estienne a souligné le mot, et le cite dans ses *Dialogues* (*ibid.*)

7. *Dial.*, II, 141 et 144. Cf. *Prémices*, 124.

8. *Dial.*, II, 142.

9. *Ibid.*, II, 142. Cf. Du Bellay (souligné dans le vol. de Lyon, 321). « Las, où est maintenant ce mespris de Fortune ? » (*Regrets*, sonnet VI.)

l'art poétique [1], » il les accuse toujours de *payenniser*. Cette fois, c'est Antoine de Baïf qu'il dénonce, lui qui s'inspirant d'Horace, a écrit :

O déesse de grand puissance
A qui rendent obéissance
Les habitans du monde bas [2]...

De ce paganisme relèvent encore ces autres expressions dont plusieurs sont « nouvelles » dans la langue : *fatal*, *fatalité*[3] :

L'astre bening de ma fatalité [4] ;

les *astres*, au lieu de dire Dieu : et les dérivés de ces mots que nous étudierons plus loin, en constatant que plusieurs étaient dus, non pas précisément à l'impiété, mais à l'influence de la poésie italienne. Et de même Estienne a blâmé chez Du Bellay : « les destins amis [5] » et :

Combien sur les humains le Sort a de pouvoir [6]

En lisant le poète qui peut-être n'y avait point pris garde, il relevait par ce mot sévère « *philosophia impia* [7] » des vers qui lui appelaient « la philosophie stoïque » plus que « la religion christianique [8] » :

Mais bien je dy...
Que ce grand Tout doit quelquefois perir.

La profanation s'étend pour lui à des qualificatifs comme *divin*, *majesté*, appliqués aux hommes ou aux choses, à ce qui par essence est borné, faible et périssable. Il ne souffre pas que l'on

1. Il semble qu'Estienne fasse allusion aux vers *mesurés*, faits sur les rythmes antiques, d'A. de Baïf. Les poètes dont il parle ici ont écrit, dit-il « depuis 25 ans, ou environ » c'est-à-dire vers 1569. Il ne s'agit donc plus de Du Bellay.

2. *Prémices*, 120. Estienne semble reprocher à Baïf de ne pas avoir averti ses lecteurs que ses vers étaient traduits, quoique librement, d'Horace : « O Diva gratum quæ regis Antium. »

3. *Dial.*, II, 137.

4. Vol. de Lyon, 690 ; vers souligné, et marqué d'un trait dans la marge (*Marty-Lav.*, II, 66).

5. *Ibid.*, 399 (*Regrets*, sonnet CLXX).

6. *Ibid.*, 710 (*Marty-Lav.*, I, 310).

7. *Ibid.* ; note marginale de la page 423 où Estienne a transcrit les vers. Cf. p. 417. (*Antiquités de Rome*, sonnet XXII, cf. sonnet IX, *Marty-Lav.*, II, 268 et 274.)

8. *Dial.*, II, p. 137.

parle de la « divine majesté [1] de Virgile » ou du « divin Platon [2] ». Aussi n'a-t-il pas laissé passer ce vers, où Du Bellay, saluant un prélat « garde des loix et des seaulx de la France » exprimait le vœu qu'il deviendrait pape :

> Je souhaite qu'un jour je te puisse adorer [3]

ou encore cette flatterie par trop hyperbolique à l'adresse d'un grand seigneur (d'Avanson) :

> Indigne je me sens de toucher à ton loz
> Sachant que Dieu ne veult qu'on prophane sa gloire [4].

Que les poètes *adorent* dans leurs rimes une *maîtresse* [5], nous sommes habitués à ce style, devenu déjà monotone chez les pétrarchisants du XVIe siècle. Mais le premier tort du pétrarchisme, c'était aux yeux d'Estienne son sensualisme païen : il en ignorait ou il en méconnaissait les côtés plus relevés, l'esprit idéaliste et platonicien. Le *cœur idolâtre* du chantre d'*Olive* lui déplaît, tout autant que la :

> Sacree, saincte et celeste figure
> Pour qui du ciel l'admirable et hault temple
> Semble courbé, à fin qu'en toy contemple
> Tout ce que peut son industrie et cure [6].

Le platonisme ne s'alliait-il pas dans ce premier recueil au mysticisme chrétien? Mais ce mélange même était peut-être ce que notre critique réprouvait le plus. Toujours est-il que s'il n'a pas admiré, il a certainement remarqué ces beaux vers sur la Rédemption :

> Dieu qui changeant avec obscure mort
> . . . .
> Ta bien-heureuse et immortelle vie [7].

1. Vol. de Lyon, 832. (*Épistre à Jean Morel*, *Marty-Lav.*, I, 333.)
2. *Dial.*, II, 133. Dans ce passage Estienne s'est encore livré à une digression sur l'histoire du mot *divin* dans la Bible et dans la littérature grecque ! — Sur le titre de *Majesté*, v. plus haut, p. 131 et note 3.
3. Vol. de Lyon, 395, vers marqué d'un σημείωσαι. *Regrets*, sonnet CLXI.
4. *Ibid.*, 396. Le dernier vers est souligné avec cette note, en français : *flatte.* *Regrets*, CLXIV.)
5. V. *Dial.*, II, 156. Cette critique tombe directement sur l'Olive.
6. Vol. de Lyon, 107. *Olive* XXXVIII. Tous ces mots s'y trouvent soulignés. (*Marty-Lav.*, I, 100.)
7. Vol. de Lyon, 143. *Olive* CX. *Joignant* est noté en marge, de l'écriture appliquée de H. Estienne. (*Marty-Lav.*, I, 136.)

Et il y a fait une correction qui est de la critique théologique : *joignant*, au lieu de *changeant*. Il a souligné les antithèses de la fin de ce sonnet, et celles du sonnet suivant :

Et morte soit tousjours pour moy la mort [1].
...Qui en mourant triomphe de la mort [2].

Voilà qui est, sans doute, éloquent et religieux : mais qui détonne, il faut l'avouer, dans ces sonnets de l'*Olive*.

Il est encore vrai qu'on rencontre çà et là dans l'œuvre de Du Bellay une inspiration chrétienne; et dans l'Épitre à Jean Morel, le poète annonçait le dessein qu'il avait « à fin de ne mesler les choses sacrées avec les prophanes » de disposer ses vers « en meilleur ordre que devant : les comprenant chacun selon son argument sous les tiltres de *Lyre chrestienne* et *Lyre prophane* [3] ». Il avait écrit des *hymnes chrestiens* :

Si je ne suys que vile pourriture,
Tel que je suis, je suis ta créature [4].

Ce mot de *créature*, ailleurs si profané, n'était-il pas ici justement placé? Était-il suspect d' « athéisme » le poète qui faisait cette expresse déclaration :

Je ne doutay jamais des poincts de nostre foy [5].

Mais la foi de J. Du Bellay n'était pas tout à fait celle de Henri Estienne; en sorte que condamnant la *lyre phrophane*, il n'était pas beaucoup plus satisfait par la résonance de la *lyre chrestienne*.

1. Vol. de Lyon, *ibid*.
2. *Ibid*., 144. Sonnet CXI. (*Marty-Lav*., I, 136.)
3. *Ibid*., 833, passage souligné. (*Marty-Lav*., I, 333 et suiv.)
4. *Ibid*., 632. « *semeiôsai* » (*Marty-Lav*., II, p. 15.)
5. *Ibid*., 340. *Regrets* XLIII, vers souligné.

IV

Critiques littéraires : le pindarisme et les traits dithyrambiques. — Les reproches de Henri Estienne tombent encore, quoique inégalement, sur tous les poètes de l'École. — Nouveaux procédés de style ; mots rapprochés, antithèses, allitérations. — Sans éviter toujours l'affectation ou le prosaïsme, Du Bellay a gardé le plus souvent une juste mesure, notamment dans l'emploi des images. — Fureurs lyriques ou tragiques de Ronsard, de Bertrand Bergier et de Jodelle, raillées par H. Estienne. — Exemples de métaphores outrées, tirées d'écrivains en prose.

Par un certain côté, ces critiques morales se ramènent à une question plus proprement littéraire, ou, ce qui revient au même, à une question de goût : de l'emploi de la métaphore dans le style poétique.

L'abus de la métaphore, l'outrance ou l'étrangeté des images et des comparaisons, c'est ce qu'Estienne nomme le *pindarisme*[1], ou encore les *traits dithyrambiques*, la manie de *dithyrambiser*[2].

En cherchant à imiter Pindare et le lyrisme grec, Ronsard avait réveillé ou provoqué ces termes qui servirent à condamner sa tentative ; mais ils avaient pris aussi dans la langue littéraire le sens plus étendu et tout aussi défavorable où Estienne s'empresse de les accueillir[3]. Ce langage « par trop affecté, et tel qu'on le peut bien aussi appeler affetté », c'est pour lui du *pindarisme* , et cela

1. Ou plus exactement *pindarizer* : car Estienne n'emploie pas le substantif, qui était cependant connu au XVIe siècle ; Vigenère s'en est servi, en 1578 (cité par Delboulle, *Revue d'Hist. litt. de la France*, 4e année, no 2, p. 283 et suiv.). *Pindarizer* n'a été créé ni par Ronsard, ni par Rabelais ; on le lit déjà dans Octovien de Sainct-Gelays (v. Delboulle, *ibid.*)

2. *Dithyrambe* est dans Rabelais ; *dithyrambique* dans Baïf (v. le *Dict. général*).

3. Nous avons vu plus haut que H. Estienne avait pris ces termes au sens propre, en les appliquant à Ronsard qui avait dit lui-même « Le premier de France j'ay pindarisé ». (Rons., II, 135.) « Je ne di pas pindarizer, comme on pindarize en une cour de parlement, mais en contrefaisant les traits dithyrambiques de Pindare ». (*Dial.*, II, 154.) Cf. le dictionnaire français-latin (1549) : « pindarizer en opinant, tinnule censere et disserere in rebus judicandis.. loqui cum fastu, voceque plausum captanti et vibranti. » C'est ici le débit affecté, la déclamation. H. Estienne applique ailleurs le mot à ceux qui prononcent avec affectation les lettres qui ne doivent pas être entendues (*Hyp.*, p. 2 ; cf. *Lat. susp.*, 86). Dans les *Dialogues*, *pindarizer* se rapporte plus particulièrement aux mots du langage à la mode, *dithyrambiser* aux figures poétiques. *Cf. de Lipsii Lat.*, p. 72 : « dithyrambicum loquendi genus » ; c'est le langage métaphorique. V. encore *Apol.*, I, 33, et *Dial.*, II, 207. Cf., II, 125.

d'ailleurs se rencontre tout autant dans la prose que dans les vers, dans la conversation non moins que dans le style [1].

Or c'est là le second reproche que Henri Estienne adresse avec une extrême vivacité aux poètes de la Pléiade, et ce qu'il a dit d'autre part n'empêche pas que cette critique ne tombe sur eux tous, quoique inégalement : sur ceux qui sont « modestement hardis » ou qui le sont « estrangement [2] ». Reste à savoir jusqu'à quel point elle est justifiée.

Mais pourquoi donc Henri Estienne, après avoir désigné assez clairement Ronsard et fait une exception honorable en faveur de J. Du Bellay, n'a-t-il pas, en cette occasion, donné d'autres noms? Il n'a pas même cité de vers, ce qui nous eût laissé quelque chance de retrouver les poètes qu'il avait en même temps visés. Le fait est qu'il s'est borné à signaler des mots détachés, des expressions ou des tournures qui se rencontrent un peu partout chez les poètes de l'École. Au fond, en reconnaissant « qu'il y a grande différence des uns aux autres » — ce qui est parfaitement juste — il n'entendait qu'une différence de degré dans *la hardiesse*... et dans le *pindarisme*[3]. Mais en pareille matière la mesure, le choix judicieux et délicat de l'expression figurée, n'est-ce pas tout l'essentiel?

Il est cependant vrai que le mauvais goût dont se plaignait Estienne avait laissé des traces assez marquées chez Ronsard et chez Du Bellay avant de s'étaler dans les vers de leurs imitateurs : Maclou de la Haye, Estienne Forcadel, Olivier de Magny, A. de Baïf, Jodelle, Remy Belleau et Desportes, pour citer au hasard ces noms entre cinquante autres, parmi les poètes français de la seconde moitié du XVIe siècle [4]. Mais puisqu'Estienne s'est dispensé de désigner expressément aucun d'entre eux, il ne nous reste qu'à suivre son exemple, pour cette unique raison, c'est que sa critique s'appliquant à tous, notre recherche ne serait pas seulement à peu près impossible : elle devient parfaitement inutile.

Voici, par exemple, une tournure, qui, si nous l'en croyons, caractérise tout à fait leur manière [5]. Estienne l'a toujours au bout

1. *Dial.*, II, 125. Aussi les femmes s'en mêlent ; ce sont « les pindarizantes ». *Dial.*, II, 295. Cf. I, 13 et 70.

2. *Ibid.*, II, 167.

3. *Ibid.*, *ibid.*

4. Qu'on se reporte seulement aux listes données par Est. Pasquier et par d'Aubigné : on n'aura pas encore épuisé le catalogue des poètes contemporains ou successeurs immédiats de la Pléiade.

5. Nous plaçons ici cette remarque de H. Estienne, parce qu'elle porte moins sur la syntaxe que sur un procédé de style affecté par les poètes de l'École.

de sa plume, chaque fois que l'envie le prend « de pleïadizer, c'est-à-dire contrepéter le language de messieurs les poetes de la pleïade [1] ». C'est le rapprochement d'un adverbe et d'un adjectif, l'un qualifiant l'autre : « de peur d'ouïr le *doucement mieleux* ou le *mieleusement doux* chant des sirènes [2] » — « des mots plaisamment estranges (ainsi parlant, j'imite les nouveaux poetes) [3] » — « langage nouvellement sot, ou plus tost, sottement nouveau [4] ». — « Pour parler à la façon de nos poetes d'aujourd'huy il faut dire, » non pas : « voilà un nouveau et piteux mesnage » mais : « un piteusement nouveau mesnage [5] ».

Prenons les œuvres de Maclou de la Haye [6] qui a écrit des sonnets et des stances, dans le goût de Ronsard, avec encore plus d'imitation italienne et de métaphysique amoureuse, mais d'ailleurs dans une langue généralement claire, et non sans quelque grâce. Nous y retrouvons la même tournure :

Fut-ce son luth doucement martirant?
Fut-ce sa main estroitement longuette?
Fut-ce son bras modestement tirant,
Fut-ce son pied lentement s'atyrant [7]...
Ciel descouvert luisamment spacieux [8].

Et dans les poésies de Brantôme :

Par ton divin scavoir sainctement embouché...
Non, ils ne sont bigarrément couverts
D'un beau parler [9]..

Mais à quoi bon chercher les poètes de second ou de troisième ordre, puisque nous avons Ronsard :

En beau cristal le blanc des neiges fond
Par sa tiédeur lentement vehemente... [10]

1. *Apol.*, I, 110.
2. *Ibid.*, *ibid.* Notons que par surcroît l'image est dans cette phrase même une parodie de Ronsard : « Que notre chanson immortelle Passe en douceur le sucre doux. » Rons., t. II, p. 81.) « Sus ma muse, ouvre la porte A tes vers plus doux que le miel » (*Ibid.*, II, 48), etc.
3. *Dial.*, I, 370.
4. *Ibid.*, I, 342.
5. *Ibid.*, I, 341. Cf., II, 184 et *passim*. Les nouveaux poètes, ceux d'aujourd'hui, ou de ce temps; ce sont, en 1578, les mêmes dont il parlait dès 1566!
6. Les œuvres de Maclou de la Haye, Paris, 1553.
7. *Maclou*, page 34.
8. *Ibid.*, p. 36. Il arrive que l'adjectif est remplacé par un participe ; mais l'affectation porte dans cette tournure sur le rapprochement de l'adverbe.
9. Poésies restées inédites au XVIe siècle, mais qui nous renseignent sur le goût de l'époque. V. Brantôme, édit. Lalanne, t. X, p. 396. *Ibid.*, p. 401.
10. Rons., I, 87.

Soit encore l'ode pindarique à Michel de l'Hospital [1] :

Elle [la lune] adonc lassement outrée
Dessous Olympe se coucha...
Une parole luy montoit,
De souspirs allegrement pleine...
Par le caquet du populaire
Méchantement injurieux...
D'un son douteusement obscur.

Tout cela dans la même pièce! Toutefois Ronsard use tout aussi volontiers de la juxtaposition de deux adjectifs, se modifiant réciproquement :

...De leurs saincts orgieux mystères [2].
..Une diverse amoureuse langueur [3].

Arrivons à Du Bellay. C'est encore chez lui la même tournure, soulignée par notre lecteur :

... Soit ceste majesté disertement faconde [4].
... Eust les ennuis doucement enchantez [5].

Estienne critiquait aussi la superposition des deux adjectifs : « Une si malheureuse abominable offense[6] » ; « ce grave port honorable [7] » — « d'un franc naturel mouvement [8] » ; « celuy est sage malheureux [9] ». Mais la construction par l'adverbe « *sagement malheureux* » n'est-elle pas (quoi qu'en pensait Estienne) plus claire et plus conforme au génie de la langue? Que les écrivains de la Pléiade en aient abusé et qu'ils y aient apporté une certaine affectation, soit! Cette construction ne s'en est pas moins imposée.

Des recherches de style assez semblables, mots rapprochés ou répétés, antithèses [10], allitérations [11], Estienne en a relevé un bon

1. Rons., II, 69 et suiv.
2. *Ibid.*, II, 88, même ode.
3. *Ibid.*, I, 86.
4. Vol. de Lyon, 398. Le vers est enveloppé d'une double barre. (*Regrets*, sonnet CLXVIII.)
5. Vol. de Lyon, 690. (*Marty-Lav.*, II, p. 66.)
6. *Ibid.*, 381 ; note marginale : « *semeiósai* duo adjectiva». (*Regrets*, CXXXIV.)
7. *Ibid.*, 535; note marginale : « duo adjectiva ». (*Jeux rustiques*, etc. Édit. Liseux, p. 106.)
8. *Ibid.*, 533. (*Jeux rustiques*, p. 104.)
9. *Ibid.*, 610. (*Marty-Lav.*, II, p. 32.)
10. Le mot était connu au XVIe siècle. (Cf. *Dict. général.*)
11. Le mot n'apparaît qu'au XVIIIe siècle, dans l'*Encyclopédie*. (Cf. *Dict. gén.*)

nombre chez Du Bellay qui d'ailleurs n'allait pas toujours en cela jusqu'à la manie de la préciosité italienne :

... Mais la *doulce rudesse*
D'une belle, courtoise et gentille maistresse,
Qui fait *languir* ton cœur *doulcement langoureux* [1].
— D'une *saincte* fureur *sainctement* agité [2].
— Je ne chante (Magny), je pleure mes ennuys,
Ou pour le dire mieulx, en pleurant je les chante,
Si bien qu'en les chantant, souvent je les enchante [3].
— Et n'est qui tant me plaise
Comme le déplaisir.
De la mort en effect
L'espoir vivre me faict [4].

Pareils traits sont fréquents chez Ronsard, il en emprunte à Pétrarque :

Rien ne me plaist sinon ce qui m'ennuie [5].
— Quand je fus pris au doux commencement
D'une douceur si doucettement douce [6].
... Amour me fait errer
Si hautement, que je n'ose esperer
De mon salut que la desesperance [7].

On sent déjà venir dans cette recherche de l'antithèse « le fin du fin » le :

« Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours ! »

C'est du marinisme avant Marino !

Toutefois, la répétition du mot ne va pas, chez Du Bellay, sans une certaine grâce :

Et votre esprit plus beau que la beauté [8],

1. Vol. de Lyon, 330, passage souligné. Note marginale : « *douce, doucement* ». La disposition même des traits de plume indique à elle seule la critique d'Estienne. *Regrets*, sonnet XXIV.)
2. *Ibid.*, 320. (*Regrets*, sonnet III.)
3. *Ibid.*, 324, vers souligné, note marginale : « sic alibi ». (*Regrets*, XII.)
4. *Ibid.*, 202. (*Marty-Lav.*, I, 198.)
5. Rons., I, 8, *Amours*, Ier livr., sonnet XII. Cf. Pétr., I, CXLV :

E'l suo sommo piacer par che li spiaccia.

6. Rons., I, 23, sonnet XXXVIII.
7. *Ibid.*, I, 8, sonnet XI.
8. Vol. de Lyon, 545. (*Jeux rustiques*, etc. Édit. Liseux, p. 118.)

Ou même sans vigueur :

Il n'est si grand'douleur qu'une douleur muette [1].
... Font aux plus patiens perdre la patience [2].

Mais ailleurs l'effet n'est pas heureux, et ce n'est que de la négligence :

Si l'importunité d'un créditeur me *fasche*,
Les vers m'ostent l'ennuy du *fascheux* crediteur :
Et si je *suis fasché d'un fascheux* serviteur,
Dessus les vers (Boucher) soudain je *me desfasche* [3].

On comprend ici les traits de plume !

L'un pour ne s'avancer se void estre avancé,
L'autre pour s'avancer se void désavancé... [4]

Cela tourne à la logomachie ! Estienne blâme encore les *qui* et les *que* [5] trop rapprochés, et l'abus disgracieux des *bien que* [6] et des *ceulx qui* [7], ou encore des *j'ayme*, et *je n'ayme point* [8]; *je n'escris*, *je n'escris* [9]; *on donne*, *on donne* [10] ; ces répétitions auraient justifié le mot de « prose en rime ou de rime en prose », si elles n'avaient pas été rachetées par d'autres mérites. Il a aussi relevé des cacophonies comme « ce *cœur vainqueur* de toute adversité [11] » ou, « *Ovide osa sa* langue en barbare changer [12] ».

Nous voici donc amenés à constater maintenant dans les vers de J. Du Bellay le contraire de l'affectation et de la manière : le laisser-aller et le prosaïsme, et c'est H. Estienne, l'admirateur de Clément Marot, qui a fait la découverte ! Mais ce qu'il faut se hâter d'ajouter, pour être juste, c'est qu'en somme ces deux défauts oppo-

1. Vol. de Lyon, 542. (*Regrets*, sonnet XLVIII.)
2. *Ibid.*, 588. Tous les exemples que nous citons ont été soulignés par Estienne. (*Jeux rustiques*, p. 164.)
3. Vol. de Lyon, 325. Ces mots sont soulignés de la manière que nous indiquons. (*Regrets*, XIV.)
4. *Ibid.*, 369, « semeiôsai ». (*Regrets*, CI.)
5. *Ibid.*, 319. Estienne a relevé en marge *que ce que* (*Regrets*, sonnet II).
6. *Ibid.*, 324. Les 11 premiers vers du sonnet commencent par *bien que* (*Regrets*, XI).
7. *Ibid.*, 321. Les 13 premiers vers (sur 14 !) commencent par *ceulx qui* (*Regrets*, V).
8. *Ibid.*, 338 (*Regrets*, XXXIX).
9. *Ibid.*, 358 (*Regrets*, LXXIX).
10. *Ibid.*, 391 (*Regrets*, CLIII). Et la preuve que H. Estienne a été très choqué de ces négligences, c'est qu'il les a consignées sur l'un des feuillets préliminaires avec cette note « eodem ludo incipiuntur versus » (fº prélim., II).
11. *Ibid.*, 321, souligné d'un double trait (*Regrets*, VI).
12. *Ibid.*, 323, « *osa sa* », transcrit en marge (*Regrets*, X).

sés ne lui sont pas tellement habituels et intimes que nous devions les prendre comme caractéristiques de son style. Tout au contraire, si le poète des *Regrets* réussit aujourd'hui à nous plaire et à nous toucher, et si son vers vibre encore dans sa grâce mélancolique, n'est-ce pas qu'il a su se tenir entre ces deux écueils où tant d'autres de son temps sont venus s'échouer? Reprenons le mot d'Estienne : il était *modestement hardi*, il ne s'est pas élevé jusqu'aux témérités de l'ode pindarique, mais aussi n'est-il pas tombé d'aussi haut que l'autre! C'est particulièrement dans l'emploi des images que ce tempérament lui a réussi.

Nous en donnerons quelques exemples parmi ceux mêmes que la lecture d'Estienne nous a désignés. L'annotation du volume de Lyon confirme encore ici l'éloge porté dans les *Dialogues*; elle appuie cependant sur la critique d'une façon très sensible, et elle nous fait voir que la hardiesse du style même la plus modérée l'effrayait encore.

Il semble qu'il n'aime pas, en général, la personnification de termes abstraits, ou l'union d'un terme concret et d'un abstrait. Par exemple, il a souligné plusieurs fois et transcrit en marge l'expression de *soucis mordans*, ou de *soucis cuisans* qu'il retrouvait cependant en latin [1], ou encore : « *le souci me dévore* [2] », métaphores devenues familières à la langue poétique, mais qui étaient encore assez neuves au XVIe siècle pour qu'Estienne les ait notées, ce qui ne veut pas dire que nous ne puissions les rencontrer avant cette époque : « *ore me dist vostre boche Les foles paroles cuisanz* » Roman de Renart [3]). Mais l'image devient forcément outrée et elle nous blesse comme Estienne, quand la *translation* du terme abstrait est poussée jusqu'à la *comparaison* :

> Me sentant le soucy qui me presse le dos [4]...
> Et son heureuse main cet heur n'aura jamais
> De reprendre aux cheveux la fortune de France [5].

Ce sont là de ces métaphores « enragées » que Henri Estienne reprochera à d'autres écrivains, mais dont il faut reconnaître que

1. Vol. de Lyon 610 (*Marty-Lav.*, II, 32). Cf. vol. de Lyon, 197 (*Marty-Lav.*, I, 193), où cette note marginale « mordaces solicitudines, alibi soucis cuisans ». Même note, *ibid.*, p. 211.
2. *Ibid.*, 339 (*Regrets*, XLII).
3. Cité par Littré.
4. Vol. de Lyon, 396 (*Regrets*, CLXIV).
5. *Ibid.*, 376 (*Regrets*, CXXIV).

Du Bellay n'a pas abusé. Voici qui est sans doute un peu chargé, et d'un tour « précieux » sans être absolument mauvais :

... L'espoir flateur, qui noz beaux ans dévore,
Appaste nos desirs d'un friand hamesson [1].

Ou encore cette image accentuée par la comparaison :

Semant dedans leur fantasie
Une graine de jalousie,
Qui empoisonne les pensées [2]...

Estienne n'aime pas davantage « *tout le malheur qui nostre aage dedore* [3] » : c'est du clinquant! — ni le « *bourbier* de *voz vices* [4] » : c'est banal! — ni « *tendre les mains vers le front du rivage* [5] » : la métaphore est évidemment trop forcée.

Par contre les images plus simples et plus claires se pressent dans les vers de Du Bellay, et nous avons dit qu'Estienne n'avait point blâmé tout ce qu'il avait souligné.

« Qui n'admire du ciel la belle architecture [6]. »
« Pour m'enrichir d'ennuy, de vieillesse et de soing [7]. »
« Il leur a pleu (helas) qu'à ce bord estranger
Je veisse ma franchise en prison se changer,
Et la fleur de mes ans en l'hyver de ma vie [8] ».

Il n'est même pas sûr que notre critique n'ait point goûté des figures plus hardies, mais assez naturelles, comme :

Ceste mer Romaine
De dangereux escueils et de bancs toute pleine [9]

ou, au dessus des palais « de marbres elabourez »

L'orgueil de leur pointes hautaines[10].

1. Vol. de Lyon, 326 (*Regrets*, XVI).
2. *Ibid.*, 541. Estienne a transcrit en marge les deux premiers vers en les marquant d'un *séméiôsai* (*Jeux rustiques*, p. 114).
3. *Ibid.*, 422 (*Marty-Lav.*, II, 273).
4. *Ibid.*, 517 (*Jeux rustiques*, etc., p. 120).
5. *Ibid.*, 335 (*Regrets*, XXXIV).
6. *Ibid.*, 392. Note marginale : « sic alibi : du ciel l'architecture » (*Regrets*, CLV).
7. *Ibid.*, 334 (*Regrets*, XXXII).
8. *Ibid.*, 337. Le dernier vers est souligné (*Regrets*, XXXVII).
9. *Ibid.*, 331 (*Regrets*, XXVI).
10. *Ibid.*, 228 (*Marty-Lav.*, I, 218) le texte porte « *leur* » Cf. 328 XIX : « l'orgueil de ces monceaux pierreux ».

Mais ce qui lui a plu, ce sont des comparaisons, cette fois sobrement exprimées, ou conduites avec un art facile, et toutes remplies des souvenirs de la poésie latine :

> Après avoir longtemps erré sur le rivage,
> Où l'on voit lamenter tant de chétifs de Court,
> Tu as attaint le bord où tout le monde court,
> Fuyant de pauvreté le pénible servage...

Et Du Bellay évoque le « Nautonnier sourd » de l'Enfer de Virgile, chassant bien loin les âmes qui n'ont pas un « quatrin [1] pour payer le naulage », avec le bois élyséen où se perdent les doctes amoureux. Il termine sur ce tercet :

> Tu bois le long oubly de tes travaux passez,
> Sans plus penser en ceulx que tu as délaissez,
> Criant dessus le port, ou tirant à la rame[2].

Ce sonnet est purement élégiaque ; mais dans ceux qui sont avant tout satiriques, le dernier tercet prend plus d'importance : c'est là que le poète ramasse son effort, pour décocher au treizième vers le trait final, vigoureux ou acéré :

> C'est pour le faire court que tu es un pedante [3].
> — Sans barbe et sans argent on s'en retourne en France [4].

Presque toujours et comme invinciblement la conclusion a été soulignée par le lecteur[5]. Et tel a été le mérite original de Du Bellay de faire servir le sonnet italien à la satire.

Malgré les réserves que nous a révélées sa lecture, nous pouvons donc conclure que l'impression de Henri Estienne avait été, en somme, assez favorable à Du Bellay, et cela d'autant plus sûrement, si nous plaçons, en regard de cette critique modérée, l'expression plus sévère de ses reproches à l'égard d'autres poètes.

Il est plus que probable qu'Estienne pensait encore à Ronsard et aussi à Bertrand Bergier et à Jodelle quand il raillait ce langage « si estrange qu'il semble sortir d'une bouche furibunde... *bacchatur*

1. Estienne a noté que ce mot vient de l'italien.
2. Vol. de Lyon, 327. *Regrets*, sonnet XVII. La redondance du dernier vers a frappé H. Estienne : « Σημεῖ. veluti πλεονασμόν ».
3. Vol. de Lyon, 351. *Regrets*, LXV. Note marginale « Itali *pedante* ».
4. *Ibid.*, 361. *Regrets*, LXXXVI.
5. *Cf. ibid.*, p. 352, sonnet LXXIII ; p. 354, LXXII ; p. 361, LXXXV, etc.

vates [1] ». Il avait lu la pièce où Du Bellay célébrait « la fureur Apollinée » du poète dithyrambique qu'il se gardait d'ailleurs d'imiter. Et cet éloge, à coup sûr très sincère, n'en devenait pas moins une satire involontaire :

Tu ne sçais que c'est de mesures,
D'apostrophes, ny de césures,
Ny de ces préceptes divers
Qui monstrent à faire des vers...
Premier tu feis des dithyrambes,
Lesquels n'avoyent ni pieds ni jambes [2].

Quant à d'autres, « moins furibonds, leur langage s'en va à l'esgaree, voire court à travers les champs à bride avalée, et rompant toutes les barrières de propriété, ou sautant par dessus [3] ». « Ils appliquent, dit-il encore, plusieurs figures en des lieux où on n'avet pas accoustumé les appliquer et spécialement des métaphores qui sont fort hardies, voire aucunes que vous oseriez appeler enragees [4] ». Nous en sommes réduits à exprimer ici le même regret que plus haut, c'est qu'Estienne, dans ce passage des *Dialogues*, n'apporte aucun exemple à l'appui de sa critique.

De ces métaphores enragées, il nous donne, il est vrai, quelques spécimens, mais qu'il a été chercher dans des écrivains en prose : « *estant emporté en poste par le vent de son ambition*, » image assez incohérente, comme il le fait observer [5] ; « *ils ne vivent que de la moelle qu'ils ont tirée de nos povres os, et du sang qu'ils ont succé de nos veines*, « je diray que ces façons de parler sont trop tragiques pour une prose [6] ». Et voici qui est d'un galimatias préten-

1. *Dial.*, II, 168. Les mots de *furibunde* et de *furibunder* qu'ils affectaient et qu'Estienne leur retourne ont d'ailleurs été employés par Du Bellay, dans la trad. du 3e livre de l'*Énéide* (v. note de *Rist.*) ; mais la traduction de l'*Énéide* n'a pas été lue par Estienne dans le volume de Lyon, ou du moins elle ne porte aucune trace de lecture (à part l'*épitre à Jean Morel*). Dans sa préface d'*Abraham sacrifiant*, Th. de Bèze avait aussi protesté contre les audaces lyriques de la Pléiade, en déclarant qu'il employait dans sa tragédie un style simple, sans user de « strophes, antistrophes, epirrhemes, parechases, [*sic* pour *parecbases*, digressions ?] ni autres tels mots, qui ne servent que d'espouvanter les simples gens ». Le ton du prologue d'Abraham est délibérément populaire. On dirait d'un « mistère ».

2. Vol. de Lyon, 533-534 (*Jeux rustiques*, etc., p. 104 et 105). Voyez aussi les vers sur ce « Démon de Jodelle » qui « m'aguillonne, m'espoingt, m'espovante, m'affolle ». *Ibid.*, p. 392. (*Regrets*, CLVI.)

3. *Dial.*, II, 168. « Ta muse de fureur guidée Volant à course débridée, » dit encore Du Bellay à Bergier. Estienne a écrit en marge : « durius ; hoc est pour à *bride avalée*. » Vol. de Lyon, 534.

4. *Dial.*, II, 126.

5. *Ibid.*, *ibid.*

6. *Ibid.*, 127.

tieux : « Je me pris à fantasier en mon lict, et mouvoir la roue de ma mémoire[1] » ; ou encore « celà sera pour me faire entrer au paradis de mes desirs[2] ».

Ces phrases sentent l'emphase italienne. Il y a des métaphores de même calibre dans le recueil de François de Belleforest[3], ou dans les lettres d'Estienne du Tronchet « j'ay plus besoin des freins de votre prudence que des esperons de vostre desir[4] ». C'est déjà, dans le style de la prose, comme chez les poètes ou dans le langage des courtisans, la *préciosité* qui se fait jour sous l'abus de la métaphore.

V

En résumé le mauvais goût reproché par H. Estienne à la Pléiade dérive de ces deux sources : le lyrisme grec, mal compris, et le pétrarchisme dégénéré. — L'injustice d'Estienne a été de confondre dans une même réprobation les versificateurs de cour et les grands poètes de l'École. — Les observations techniques qu'il a faites sur la versification de Du Bellay complètent sa critique littéraire.

Le mauvais goût dont Henri Estienne accusait les « nouveaux poètes » dérivait de ces deux sources : le lyrisme grec, mal compris, et trop étranger par sa nature à l'esprit français, et le pétrarchisme plus ou moins dégénéré.

Les faiseurs de sonnets avaient pris l'habitude de parler une langue de convention, un jargon où s'entre-croisaient les *fers* qui retiennent le cœur captif, les *flammes* qui l'incendient, les *flèches* qui le percent, où les *yeux* sont fascinés par l'*image* adorée, où les *tresses blondes* sont encore d'autres liens de l'Amour, etc... C'était là le mauvais pétrarchisme où se complaisaient les poètes italiens du *cinquecento* : les Bembo, les Della Casa, les F. Molza ; mais n'y a-t-il pas de ce mauvais goût, tout au moins pareil raffinement du sentiment, pareille préciosité de l'expression chez Pétrarque tout le premier ? Où tous, Italiens et Français, ont-ils été prendre ces images et ces formules, si ce n'est dans les sonnets à Laure ?

1. *Dial.*, II, 127. Cette phrase se lit, comme l'a remarqué M. Brunot (*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, 21e fascicule, p. 16), au début du *Champfleury* de Geofroy Tory, 1529 (feuillet 1). Cet écrivain, en s'en prenant justement aux *plaisanteurs* comme aux *escumeurs de latin* et aux *jargonneurs*, tombait donc lui-même dans le style prétentieux qu'il reprochait aux autres !
2. *Dial.*, II. 127, 128.
3. V. plus haut, p. 130, note 6.
4. *Lettres missives et familières.* Ed. de 1575, f° 13. (1re édition en 1569.)

Il est trop certain que dans l'*Olive* ces métaphores traditionnelles abondent. Estienne aurait pu les relever aussi chez Ronsard, où elles abondent encore plus nombreuses dans les *Amours*[1]. Mais Estienne l'ignorait-il? le pétrarchisme avait commencé en France longtemps avant Ronsard. Sans en retracer l'histoire, rappelons seulement qu'il s'était associé chez nous, de bonne heure, à l'esprit de cour : il en fut la manifestation littéraire. Le prototype du poète courtisan tel que Du Bellay lui-même l'a dépeint, a été, avant Mellin, Octovian de Sainct-Gelays[2]. Henri Estienne accuse vivement les poètes de son temps d'être « presque tous courtisans[3] »; et sans doute il avait sous les yeux une troisième épreuve du poète courtisan : Desportes... avec quelques autres. Les *Rencontres des muses de France et d'Italie* nous ont appris où l'abbé de Tiron allait chercher son inspiration et sa copie[4]. Mais l'illusion de Henri Estienne a été de s'en prendre directement à la Pléiade d'un goût et d'une imitation qu'elle n'avait ni inventés ni mis à la mode, et sa grande injustice a été de confondre dans une même réprobation les petits ou les médiocres littérateurs de cour et un vrai poète tel que Ronsard.

Il est vrai que celui-là n'avait que trop prêté à sa critique, en écrivant tant de pièces sur commande, tant de madrigaux, de cartels et de pastorales; en déguisant en pasteurs de Sannazar Henri II, ou Charles IX, ou le duc d'Anjou, en transformant Catherine de Médicis en une douce bergère. Encore avait-il mis dans ces jeux et dans ces machines une certaine grâce. Mais n'y avait-il que du mauvais pétrarchisme dans l'œuvre de Ronsard, et même dans les sonnets où il imitait Pétrarque : dans les *Amours de Cassandre*, dans les *Amours de Marie*, et dans les *sonnets à Hélène?* Ronsard ne s'était-il pas, tout le premier, aperçu de ce qu'il y avait de fâcheux pour son génie de se mettre à la remorque des poètes italiens? N'avait-il pas arrêté, dans la voie de l'imitation, le zèle indiscret de ses disciples[5]? La meilleure satire qui ait été faite du pétrarchisme se trouve chez Du Bellay. Estienne pouvait se rap-

1. V. l'ouvrage récent de M. Pieri : *Pétrarque et Ronsard*.
2. V. de Maulde : *Louise de Savoie et François Ier*, passim.
3. *Dial.*, II, 156.
4. V. l'étude de Flamini (ouvr. cité). Les *Rencontres des Muses* parurent à Lyon en 1604.
5. Dès ses *Amours*, Ronsard employait déjà le mot de *pétrarquiser* dans un sens ironique :

Je ne sçauroy, veu ma peine si forte,
Tant lamenter, ne tant petrarquiser.

(*Rons.*, I, p. 71, CXXVI.)

peler — car il l'avait lue de fort près — cette pièce où le poète confesse ses premières erreurs littéraires, en raillant ceux qu'il voit s'y obstiner :

J'ay oublié l'art de pétrarquizer
Je veulx d'Amour franchement deviser,
Sans vous flatter, et sans me déguiser [1]...

Mais disons ce que Henri Estienne n'a pas vu ou n'a pas voulu voir : Ronsard et Du Bellay se sont efforcés de détacher la poésie « amoureuse » et plus généralement la poésie des frivolités de l'esprit de cour, tout autant que du jargon des pétrarquistes. Contre les courtisans et les poètes courtisans, Ronsard lui-même a écrit des vers d'un mépris superbe [2]. Il savait que l'inspiration ne peut s'accommoder de la flatterie. Mais c'est, plus que Ronsard, J. Du Bellay qui a persiflé et flagellé les rimeurs de cour. Son *Poète courtisan* fut publié pour la première fois en 1559, à la suite d'une autre satire, qu'il avait traduite du latin d'Adrien Turnèbe : *La nouvelle manière de faire son profit des lettres* [3]. Ces deux pièces forment un même tout ; et elles sont d'une ironie assez âpre pour avoir réconforté le cœur de Henri Estienne.

Déjà dans ses *Regrets* [4], Du Bellay songeait à défendre la cause de son école, qui était la cause même de la poésie ; c'est peut-être ce qu'on n'a pas assez dit, c'est que dans l'œuvre la plus intime et la plus détachée, en apparence, des théories ou des querelles littéraires, se retrouvent les préoccupations et les idées qui lui avaient fait écrire la *Défense et illustration de la langue française*. Pourquoi tant de portraits de courtisans si peu flattés, et pourquoi cette amertume contre la vie de cour? C'est que les courtisans accueillaient avec le même empressement les « épiceries » à la française, et les vers sur com-

1. *Contre les Pétrarquistes*, vol. de Lyon, 193 et suiv. *Jeux rustiques*, etc., p. 61 et suiv.

2. *Fuyant surtout ces vulgaires façons,*
Ces vers sans art, ces nouvelles chansons
Qui n'auront bruit à la suite des âges
Qu'entre les mains des filles et des pages.

(Caprice au seigneur Simon Nicolas, t. VI, p. 329.) Cf. un autre passage sur les versificateurs, t. VII, p. 123. V. enfin les préfaces et l'*art poétique* où Ronsard revient à chaque pas sur sa théorie de l'inspiration.

3. A Poitiers, sous le pseudonyme de J. Quintil du Tronssay. Ces deux pièces furent réimprimées en 1560 par Fréd. Morel à la suite de la *Monomachie*. Volume de Lyon, p. 671 et suiv. ; 678 et suiv., cf. Marty-Lav., I, 468 et II, 67.

4. En 1558.

mande, de fabrication italienne, et c'est qu'ils dédaignaient parce qu'ils ne la comprenaient pas, l'école de l'inspiration. Aussi Du Bellay leur renvoyait-il leur mépris :

> Nous sommes fouls en rime, et vous l'estes en prose [1].

Notre lecteur a souligné le vers et l'a marqué d'un signe admiratif; il est malheureusement certain que lui non plus n'a pas compris!

Entre la Pléiade et Henri Estienne, il y a donc eu un malentendu littéraire, qui s'explique en partie par les raisons morales que nous avons indiquées. Nous aurons cependant le plaisir de constater plus loin les idées et les affections que, par contre, ils avaient en commun. En somme, Estienne ne s'est pas aperçu qu'en abusant de ces qualifications plus ou moins défavorables de *pindarisme* et de *dithyrambisme*, il y enveloppait tout ce qui est image et mouvement, c'est-à-dire la vie même de la poésie.

Les observations plus techniques qu'il a faites sur la versification de Du Bellay complètent ses critiques sur le style. Elles se rapportent presque toutes à la nature et à la qualité des rimes. Et cela par un certain côté intéresse bien aussi l'histoire de la prononciation et la question de l'orthographe [2], puisque déjà pour Estienne la rime ne pouvait être bonne qu'à la première condition de satisfaire les yeux, et surtout l'oreille. L'annotation du volume de Lyon nous le prouve surabondamment : H. Estienne tenait à la *rime riche*. Il faut avouer que Du Bellay n'y prenait pas assez garde; ni lui, ni même Ronsard ne se sont fortement souciés de la richesse, voire de la suffisance de leurs rimes. L'école de l'inspiration se croyait à tort au-dessus de ce soin, qu'elle laissait aux « rimeurs » de profession. Tout occupée à se faire une langue et un style, le métier de versifier consistait principalement à ses yeux dans l'agencement des rythmes, c'est-à-dire dans la mise en valeur des *nombres* et des *césures* du vers, et dans les combinaisons des vers de différente mesure.

Or le rythme est malheureusement ce qui échappe le plus à H. Estienne; c'est à peine s'il soupçonne ces ressources nouvelles de la poésie française. Il se borne à noter la mesure du vers, à

1. Vol. de Lyon, 389. *Regrets*, sonnet CXLIX. Il y a dans la marge un ὡραῖον, *bien, beau!*

2. Aussi comme ces remarques ont un caractère plus philologique, nous les avons placées dans notre étude sur le grammairien.

reprendre la quantité des syllabes — ce qui n'est pas du tout le rythme — ou encore il critique certaines coupes, certains rejets; mais là s'arrête son observation. Il est vrai que l'œuvre de Du Bellay n'aurait pas prêté autant que celle de Ronsard [1] à une étude intéressante des rythmes, quoiqu'il se trouve dans ses *Jeux rustiques* ou dans ses *Vers lyriques* une assez grande variété de strophes : c'est que Du Bellay n'était pas aussi passé maître dans cette science que Ronsard. Ses coupes de vers, en particulier, semblent venues souvent comme par hasard; le vers lui-même s'en va parfois à la dérive, avec une certaine allure de prose heurtée.

En s'en prenant à ces négligences de versification, et surtout à l'insuffisance des rimes, Henri Estienne a touché juste au défaut de l'armure. Sur le chapitre de la *rime* ou du *rythme* il reconnaît volontiers que les poètes d'aujourd'huy sont en progrès sur ceux du siècle précédent [2]. « Quant à leurs rymes aussi (j'enten rhythmes), c'estoit triomphe, pourveu qu'on n'y cerchast ni ryme, ni raison, voire ni mesure aussi en la plus part. De quoy on ne se doit esmerveiller veu que Marot mesmement en ses premiers escrits rymoit à l'aventure, sans sçavoir que c'estoit de la coupe ou césure, ni de la différence de E masculin avec E féminin ». Et à ce propos il cite des « rymes du temps passé » qui, en effet « semblent n'avoir esté faictes que pour apprester à rire ». Quant à la *rime* (pour reprendre le mot au sens unique que nous lui donnons aujourd'hui), l'expression de *rime riche* était connue au XVIe siècle, et la chose l'était aussi et même depuis plus longtemps. Il nous suffit, pour nous en convaincre, d'ouvrir le livre des *Origines* de Claude Fauchet qui d'abord a eu ce mérite de ne pas tomber dans la même confusion de mots que H. Estienne et que Pasquier : il distingue expressément la *ryme* (l'assonance) et le *rythme* « qui signifie *nombre* [3] ». Fauchet, s'appuyant sur le témoignage de « Maistre Pierre Fabry [4] », observe que « les anciens nommoient rime leonine celle que ceux

1. Sainte-Beuve a fait voir la richesse merveilleuse des rythmes ressuscités ou créés par Ronsard. (V. la 1re édition du *XVIe siècle en France* où l'auteur donnait un choix d'exemples.)

2. *Apol.*, II, 137. Par *ryme*, H. Estienne entend à la fois la mesure du vers et l'assonance, et il confond, comme la langue du XVIe siècle, ces deux mots de *ryme* et *rhythme* pour les appliquer indistinctement au vers tout entier. C'est ce que prouve le passage de l'*Apologie* que nous citons ici. Cf. Pasquier (*Recherches*, VII, chap. 1 et suiv.) qui se sert indifféremment des deux mots.

3. *Origines*, p. 54 et 63.

4. V. « Le Grant et vray Art de pleine Rhétorique... » Rouen, 1521.

qui depuis sont venus ont appelee ryme riche[1] ». Mais Fauchet loue « Ronsard et les autres venus depuis luy d'avoir observé l'alternance des rymes masculine et féminine : « aux autres poemes que les odes ». — « Car c'est le vray moyen de faire chanter sous un seul chant toutes leurs poésies; chose bien inventée et dont les précédents ne s'estoyent advisez[2] ».

Parmi les rimes qu'Estienne s'est contenté de souligner chez Du Bellay, il y en avait sans doute quelques-unes qu'il ne blâmait pas, ou du moins s'il le faisait, sa sévérité était vraiment excessive. Peut-être les recueillait-il, comme les métaphores, pour se composer une sorte de dictionnaire. Mais ce qui résulte d'une façon indubitable de ses notes dans le volume, et particulièrement sur les feuillets préliminaires[3], c'est qu'il a considéré avec la plus minutieuse attention la nature des rimes, et qu'en somme la plupart de celles qu'il a relevées, il les a déclarées mauvaises ou insuffisantes.

C'est particulièrement ici que Henri Estienne a fait métier de grammairien comme le fera plus tard Malherbe : métier qui n'empêchera pas Malherbe de construire à son tour des strophes et d'écrire quelques beaux vers. Or si Ronsard et les poètes de son école avaient apporté à la langue poétique la double richesse des images et des rythmes, moins soucieux de la prosodie et de la correction que de l'art ou de l'éloquence, ils laissaient donc encore un progrès à réaliser après eux : c'est ce que déjà Henri Estienne, avant Malherbe, a pris soin de noter.

1. *Origines*, p. 80. « Et doit avoir, dit Fabry, la dernière syllabe et la penultième depuis le vocal, semblable en orthographie, accentuation et prononciation :

Glorieuse vierge et pucelle
Qui es de Dieu mère et ancelle,
Pardonne moy tous mes pechez
Desquelz je suis fort entechez ».

2. *Ibid.*, p. 86.
3. Les traits de plume sont ici commentés par des notes très explicites. V. notre 2e partie.

CHAPITRE IV

LA PRÉCELLENCE DU LANGAGE FRANÇAIS

Portée générale du plaidoyer de H. Estienne ; double réponse aux italianisants et aux latinistes. — Amour d'Estienne pour sa langue maternelle ; comment dans cette défense du français, il s'est distingué des théoriciens de la Pléiade ; ce qu'il avait cependant de commun avec eux ; l'école des humanistes. — Estienne a eu l'idée d'une langue nationale. — Efforts antérieurs des grammairiens et d'autres apologistes du français ; ce qui restait à faire. — La défense de H. Estienne comprend à la fois l'apologie et la conservation de la langue. — Le livre de la *Précellence* est la conclusion de toute son œuvre française.

En se plaçant sous la haute protection du roi de France, Henri Estienne ne songeait pas seulement à servir ses propres intérêts : il soutenait aussi une cause plus élevée et qui lui était chère, celle de la langue française elle-même, qu'il voyait compromise ou gâtée par les uns, persiflée ou dédaignée par les autres. Aux courtisans qui prenaient plaisir à parler italien en français, il avait adressé les *Dialogues du nouveau langage italianizé*; aux beaux esprits italiens qui, en pleine cour de France, proclamaient la supériorité de leur langue et de leur littérature sur les nôtres, à la critique italienne dont les travaux avaient aidé cette glorification, il répondit par son livre de la *Précellence* [1] qui, s'il n'est pas à lui seul tout le plaidoyer en faveur du français, en est du moins le centre et l'aboutissement.

Toutefois Estienne ne s'y est pas uniquement préoccupé de repousser l'envahissement des Italiens, et de nous venger de leur mépris; il a fait face aussi à d'autres adversaires non moins redoutables et plus acharnés : aux latinistes, à ceux qui condamnaient, au nom de la langue savante, les progrès et l'avenir de la langue vulgaire. Or, telle est la haute portée de ce livre de la *Précellence* : il ne cherche pas seulement à prouver que le français est égal, voire supérieur à l'italien; il établit en même temps que les qualités

1. Estienne déclare (*Précell.*, p. 16) que son livre est une réponse à l'*Ercolano* de Benedetto Varchi.

du français le rendent propre à exprimer les idées les plus élevées, à traiter les sujets les plus graves, et que partant il a le droit de vivre, comme langue littéraire, à côté et même au-dessus du latin [1]. Il est vrai que Henri Estienne ne s'insurge pas absolument contre l'emploi du latin, mais il réclame l'émancipation du français. Quand il soutient ainsi la cause de sa langue maternelle, il ne traite pas un lieu commun ; il ne répète pas avec plus ou moins d'élégance ce que d'autres avaient dit avant lui ; il en parle avec un amour pieux et filial, et toutes les ressources de son érudition, il les met au service d'une conviction profonde. Son entreprise « est procédée d'un « cueur qui s'est tousjours monstré zelateur et comme jaloux de « l'honneur de sa nation [2] ». Ses œuvres précédentes « appartiennent « à l'illustration des langues greque et latine... il ne peut donc « denier à celle qui lui est naturelle autant de bien qu'il en avoit faict « à ces estrangères [3] ».

C'est ainsi que cet humaniste qui écrivait si volontiers en grec, et qui usait couramment du latin, comme tous les savants de son temps, pour ses besoins scientifiques, a repris, mais d'une façon toute personnelle, l'œuvre de la Pléiade : *la Défense et l'Illustration* de la langue française. Entre ses théories et celles qui furent exprimées par Du Bellay dans son manifeste, par Ronsard dans ses préfaces et dans son *Art poétique*, il est évident qu'il y a des traits de ressemblance [4]. D'abord leur point de départ était le même : il s'agissait, pour lui comme pour eux, de relever l'honneur de la langue vulgaire, de lui donner la conscience de son génie avec le développement de ses forces. Si Henri Estienne ne professait pas en matière littéraire la même doctrine que les poètes de la Pléiade, du moins l'idée d'une littérature française, capable de rivaliser avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, était aussi la sienne.

1. Cette argumentation, que nous examinerons de près dans notre étude sur le grammairien, H. Estienne l'avait indiquée dans la *Conformité* et développée dans le *De Latinitate falso suspecta* ; mais il l'a reprise avec force dans la *Précellence*.

2. *Précell.*, p 1.

3. *Précell.*, p. 3 ; cf. *Conform.*, p. 24.

4. Ajoutons que les idées de Ronsard et de Du Bellay n'étaient pas toutes originales : les plus importantes avaient été aperçues avant eux, et par exemple par Jacques de Beaune (V. l'article de M. E. Roy : *Lettre d'un Bourguignon contemporaine de la Défense et illustration*, dans la *Revue d'Hist. litt. de la France*, 2e année, p. 233 et suiv.). M. Brunot a insisté à son tour avec beaucoup de raison sur ce que les deux chefs de la Pléiade devaient à des précurseurs immédiats qu'ils eurent l'habileté de rallier, comme Pelletier du Mans ; en même temps M. Brunot a mis en lumière le côté faible des théories de Ronsard et de Du Bellay. V. *Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, 22e fascicule, p. 706 et suiv. Dans la *Tragédie française au XVIe s.*, M. E. Faguet a dit aussi que Ronsard était « plus enthousiaste que profond » (p. 32 et suiv.).

N'était-il pas sorti de cette école des humanistes français dont le centre avait été le Collège de France [1], et où s'étaient formés Ronsard et Du Bellay?

Dorat, au temps où il enseignait au Collège Coqueret, venait aussi chez Lazare de Baïf donner à son fils Antoine des leçons auxquelles Ronsard assistait [2]. Il fut l'initiateur de la Pléiade, et c'est assez pour qu'il ait mérité, lui qui n'avait guère écrit que des vers grecs et latins, d'être inscrit au nom des sept poètes français. D'autre part, familier de Robert Estienne, il avait suivi les progrès étonnants du jeune Henri dans la langue grecque [3]; celui-ci avait été confié aux soins d'Adrien Turnèbe qui enseignait alors au Collège de France, où Dorat fut plus tard nommé. Nous avons vu que ce même Turnèbe, l'auteur des *Adversaria* et des *Commentaires sur Cicéron*, s'était fait l'auxiliaire de la Pléiade [4]. Lazare de Baïf qui protégea Ronsard et qui était aussi de ce groupe des humanistes français, eut pour éditeurs Charles et Robert Estienne [5]. Nommons enfin Guillaume Budé le premier de tous, le vrai fondateur du Collège de France, dont les commentaires sur la langue grecque servirent plus tard au *Trésor* de Henri Estienne, dont les travaux de lexicographie latine entrèrent pour moitié dans la composition du *Dictionnaire français-latin* de Robert Estienne [6].

Cette grande école du Collège de France avait donc également présidé aux destinées de l'humanisme et des lettres françaises. Tels étaient les liens qui rapprochaient Henri Estienne des poètes de la Pléiade. Ensemble, ils avaient foi en l'avenir de la langue française; et ils communiaient dans le culte de la poésie antique. Avec quel

1. V. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*.

2. En 1543; il fut nommé au Collège de France en 1560. V. Blanchemain, *Vie de Ronsard* (Œuvres, t. VIII, *passim*). Cf. P. Robiquet : *De J. Aurati... vita et latine scriptis poematibus*.

3. V. la pièce de vers latins composée par *Joannes Auratus* en l'honneur de l'imprimerie de Rob. Estienne (dans *Maittaire*, p. 94 et suiv.; datée de Limoges, anno 1538).

4. V. notre chap. précédent, p. 179. Outre la pièce que traduisit Du Bellay, Turnèbe écrivit d'autres vers latins sur la littérature du jour. (V. l'édition de ses œuvres, Strasbourg, 1600, 3 tomes).

5. Lazare de Baïf avait traduit en vers français *Electre* (Paris, 1537), chez Rob. Estienne et *Hécube* (Paris, 1544, *ibid.*). Envoyé en 1540 à la diète de Spire, il avait emmené avec lui Charles Estienne et Ronsard, alors âgé de seize ans. Il écrivit des traités d'archéologie classique, nouveaux pour l'époque. Les éditions qui en furent données par Charles Estienne et imprimées chez Robert, ont de plus cet intérêt qu'elles nous offrent des lexiques de mots latins traduits en langue vulgaire : « De re vestiaria, vascularia et navali », 1543. Cf. notre appendice sur la bibliothèque de H. Estienne. V. sur Lazare de Baïf la notice de Hauréau, dans l'*Histoire litt. du Maine*, t. I, p. 227.

6. V. les ouvrages de Rebitté et d'E. de Budé cités dans notre bibliogr. Dans la *Conformité*, p. 16, H. Estienne a rendu hommage à G. Budé.

enthousiasme la Pléiade n'avait-elle pas accueilli son *Anacréon* « mis « pour la première fois au jour et traduit en latin », en 1554 :

Je vay boire à Henry Estienne,
Qui des enfers nous a rendu
Du vieil Anacreon perdu
La douce lyre teïenne... [1]

Sa version en vers latins est certes un pur chef-d'œuvre de goût et d'élégance. Peut-être la curiosité seule a-t-elle à regretter la disparition de la version en vers français que, dit-on, il avait aussi faite. Il nous reste du moins celle que donna Remi Belleau. Il est vrai que Ronsard déclarait son ami « un trop sec biberon pour un tourneur d'Anacréon ». La plaisanterie était au fond une critique assez juste. Toutefois Belleau fait mieux que traduire; il a su reproduire dans des compositions originales, la grâce du modèle grec. Ronsard s'en est aussi inspiré. La veine anacréontique, comme le dit Sainte-Beuve, « servit à tempérer le pindarique [2] ».

Il semble à première vue que Ronsard et Du Bellay aient été plus ardents et plus hardis qu'Estienne à défendre les droits du français contre la prépondérance du latin : « C'est un crime de « leze majesté, dit Ronsard dans sa préface de la Franciade, « d'abandonner le langage de son pays, vivant et florissant, pour « vouloir déterrer je ne sçay quelle cendre des anciens et abbayer « les verves des trespassez ». Pour lui, il a souhaité bien des fois que « les divines testes et sacrées aux muses des Joseph Scaliger, Daurat, Pimpont, d'Emery, Florent Chrestien, Passerat, voulussent ...prendre pitié, comme bons enfants, de leur pauvre mère naturelle [3] ». Et Du Bellay gourmande les poètes qui osent rivaliser avec les Latins dans leur propre langue : vaine entreprise où ils échoueront fatalement. Mais remarquez où l'ardeur de la polémique entraîne Ronsard : à refuser toute valeur et tout intérêt à ce latin moderne. Car, après les compliments à l'adresse des « divines testes », il ajoute que la langue romaine ne vit plus que « dans le chant de nos églises et psalmes chantés au lutrin », ou ne sert plus

1. Ronsard, t. II, p. 353 ; v. Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, t. II, p. 289 et suiv. Ces pièces grecques sont en réalité des imitations « anacréontiques » datant des périodes alexandrine et byzantine. H. Estienne savait lui-même à quoi s'en tenir sur ce point. En les mettant sous le nom du poète de Téos, il a voulu donner plus de retentissement à sa découverte. Cette fausse attribution lui valut les justes reproches de Robertello. (V. Renouard, *Ann.*, p. 374, note 1.)

2. Sainte-Beuve, *ibid.*

3. Préface de la *Franciade*, t. III, p. 35.

que de truchement à l'étranger. Encore y suffit-il d'un « bon gros latin [1] ». Elle revivait tout au moins dans les écrits d'un J. Scaliger, ou dans les vers élégiaques d'un Jean Second et d'un Passerat. Ce gros latin lui-même, bon dans les hôtelleries, ou ce latin scolastique des clercs et des juristes était encore assez puissant pour ne pas se rendre à la première sommation. Il semble qu'en l'accablant de son mépris, Ronsard a trop vite cru à sa défaite : elle ne devait pas être l'œuvre d'un seul jour et d'un seul combat; pour l'achever il fallait aussi des armes mieux aiguisées, une tactique plus savante et plus enveloppante que nous trouvons précisément chez Estienne.

Au fond, ces poètes, par le désir même qu'ils avaient d'égaler les grands écrivains classiques, appréciaient mal les ressources naturelles de la langue française. Ils s'en prenaient de son infériorité (qu'ils reconnaissaient donc!) à l'inexpérience de ceux qui les avaient précédés. Ils comptaient moins sur son génie propre, que sur les richesses nouvelles que leur faculté créatrice saurait lui apporter. Du Bellay disait bien que « si nostre langue n'est si copieuse et riche que la Greque, ou Latine, cela ne doit estre imputé au défaut d'icelle, comme si d'elle mesme elle ne pouvoit jamais estre si non pauvre et sterile ». Mais il ajoutait : « bien on le doit attribuer à l'ignorance de notz maieurs... [2] ». Entendez : l'ayant reçue *pauvre* et *stérile*, nous saurons l'enrichir et l'accroître. Ronsard pensait de même, et il avouait que notre langue :

> ... est manque, et faut de l'action
> Pour la conduire à sa perfection [3].

Après eux, Montaigne sera plus explicite encore. Il trouvera « en nostre langage assez d'estoffe, mais un peu faute de façon », c'est-à-dire manque de souplesse et d'expression. Il dira même que le français « succombe ordinairement à une puissante conception » et « qu'à son défaut le latin se présente au secours, et le grec à d'autres » [4]. Montaigne avait cependant rendu des services à la prose française qu'il avait essayé « d'estirer et de ployer ». C'est en cela que Henri Estienne va plus loin que Ronsard, Du Bellay et Montaigne; il croit, lui, sans restriction à l'excellence de la langue française.

C'est que d'abord il distingue plus nettement que les autres entre

1. Ronsard, *ibid.*, p. 36.
2. *Défense et illust.*, Ier livre, chap. 3.
3. Rons., t. VI, p. 329. Caprice, au Seigneur Simon Nicolas.
4. Montaigne, *Essais*, livre III, chap. 5.

la langue qui est l'instrument, et l'éloquence, « le bien dire » (ou comme nous dirions, le style) qui en est comme la résonance qu'en sait tirer l'écrivain. « Un bon ouvrier fait d'autant meilleur ouvrage qu'il ha meilleur instrument [1] ». Estienne n'avance pas avec la témérité de Ronsard que l'ouvrier fait lui-même son instrument. Il dit simplement : « nostre langue françoise surmonte toutes les vulgaires » donc : « nostre nation a un plus grand preparatif à l'éloquence qu'aucune des autres [2]. » Il ne s'en prend pas non plus à l'ignorance de ceux qui ont les premiers manié la langue. A supposer qu'ils aient manqué d' « éloquence » (nous savons qu'Estienne goûtait le style des vieux romans), c'est le génie qui leur a fait défaut, ce n'est pas la langue qu'il est loin d'accuser de pauvreté et de stérilité. Comme l'avait fait Ronsard, mais avec un sens plus sûr de la tradition, il reprendra au trésor des vieux mots tout ce que les exigences de la langue moderne lui permettront de conserver. Mais c'est précisément parce qu'il ne commet pas cette confusion entre la langue et le style qui a été la grosse erreur de Ronsard, c'est pour cette raison que Henri Estienne a mieux su discerner les qualités originales de la langue française. Aussi va-t-il plus loin, cette fois, que la Pléiade elle-même et que Montaigne : il l'égale hardiment à la langue latine, il la trouve même par certains côtés supérieure. C'est la conclusion à laquelle l'amène sa thèse de la *Conformité du grec avec le français*. La connaissance approfondie qu'il avait des deux langues classiques l'a de plus admirablement servi; le latin lui-même lui a fourni des arguments en faveur de la langue vulgaire : en démontrant leur conformité, il a prouvé que celle-ci avait les qualités requises pour devenir elle aussi une langue savante et littéraire.

S'il fallait chercher, au commencement du siècle, un homme qui ait été à la fois, comme Henri Estienne, un des représentants de l'humanisme et un défenseur éclairé et autorisé de la langue nationale, nous nommerions Claude de Seyssel. On a justement signalé l'importance de la préface écrite en 1510 par l'évêque de Marseille, en tête de la traduction de Justin, préface qu'il adressa à Louis XII [3]. En exposant son projet « d'enrichir et publier » la langue française, Claude de Seyssel essaye de montrer au roi que la langue nationale sera dans ses mains un puissant instrument de politique, et que ses

1. *Précell.*, p. 11.
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. V. l'article de M. F. Brunot dans la *Revue d'Hist. litt. de la France*, 1re année, p. 27 et suiv.

progrès contribueront à affermir notre influence à l'étranger. Nous ne retrouvons pas chez Estienne, aussi formellement exprimée, cette idée si neuve pour l'époque et qui devait surtout faire son chemin au siècle suivant. Mais ne s'est-il pas, lui aussi, et très directement, adressé au roi de France, pour lui demander, en faveur de la langue nationale, une sorte de consécration officielle? Qu'il plaise au roi de « considérer de quelle importance est ceste entreprise pour l'honneur de son royaume [1]... » Henri III ne voudra pas faire moins que son aïeul « le grand roi François », auquel on peut donner « ce los qu'il a esté le premier qui a mis nostre langage comme hors de page [2] » ; allusion évidente à l'ordonnance de Villers-Cotterets [3], qui imposait l'usage exclusif du français aux arrêts des cours de justice, et en faisait ainsi la langue de l'État. Estienne signale parmi les richesses de la langue « les termes appartenans au faict de la justice... ceux dont usent les cours de parlement, et qui sont nécessaires pour rapporter leur procedure à l'ancienne jurisprudence : en ce à quoy la coustume n'a desjà pourveu... Ces termes sont tels que la langue latine mesmement se trouve fort empeschee à en dire autant en un mot ». Notre langage est aussi, plus que les autres, propre « aux affaires d'Estat » : les plus grands négociateurs italiens « se trouveroyent bien empeschez, quand il leur faudroit en leurs despeches user de façons de parler non moins succinctes que graves, non moins claires que succinctes, et telles... qu'on les voit aujourd'huy sortir de la plume de messieurs les secrétaires d'Estat. » Aussi notre langage « *n'a ainsi besoin des autres vulgaires, comme eux ont besoin de luy* [4] ». Estienne a donc, lui aussi, jeté un regard, au delà de nos frontières. Il a même entrevu l'avenir : le français devenant le langage de la diplomatie et de la politique.

A vrai dire, cette idée d'une langue nationale et politique, étendant à tous ses bienfaits, n'avait jamais occupé les théoriciens

1. *Précell.*, p. 1.
2. *Ibid.*, p. 9.
3. Feugère renvoie à Pasquier. Recherches, VII, 5. « François Ier de ce nom qui fut restaurateur des bonnes lettres, et son exemple excita une infinité de bons esprits à bien faire, mesmes au subject de la poésie françoise.. » Mais Estienne parle expressément du *langage*, et les termes dont il se sert ne peuvent s'appliquer qu'à l'ordonnance de Villers-Cotterets (10 août 1539).
4. *Précell.*, p. 153-154. Il est assez piquant d'ailleurs pour qui se rappelle les critiques adressées par Estienne dans les *Dialogues* au style de Messieurs les secrétaires d'Estat, de rencontrer cet éloge. La contradiction est flagrante ! Mais nous avons vu qu'en effet sur plusieurs points Estienne avait eu soin d'oublier en 1579 ce qu'il avait écrit en 1577.

de la Pléiade [1]. Ceux-ci n'avaient en tête que la pure littérature, et tout particulièrement la poésie; tout au contraire, ils méprisaient le vulgaire, et ils déclaraient que les conceptions des poètes devaient nécessairement échapper à la foule : de là le grand effort de Ronsard et de ses disciples pour se créer avec les éléments les plus divers une langue personnelle, capable d'exprimer leur idéal, absolument distincte du langage commun [2]. Grammairiens par occasion, ou plutôt par nécessité, ces grands poètes ont traité la langue comme une œuvre d'art et ils lui ont imprimé un caractère très aristocratique et trop souvent factice. C'est dire assez que Henri Estienne n'a pas été leur disciple.

Lui songe bien aussi à la poésie et il ne manque pas de signaler les ressources qu'elle peut tirer du fonds même de notre langue. Mais en opposant le français à l'italien, en le comparant au grec et au latin, il élargit le débat : il pense à tous les services que le français est capable de rendre. Il veut bien qu'il serve aux poètes comme aux négociateurs, aux historiens comme aux orateurs, mais à la condition qu'il reste la langue de tous. Le langage est l'*instrument dont les hommes usent pour s'entrexposer leurs conceptions* [3], définition bien simple, et qui témoigne d'un esprit pratique : « et « adjousteray, que mon intention n'est pas de monstrer seulement « que le langage françois est plus capable d'eloquence, ou capable « de plus grande eloquence que les autres, quand il est question « de haranguer; mais que generalement, en toutes choses esquelles « on s'en veut servir, on y trouve des commodités beaucoup plus « grandes [4] ».

Telle est la position vraiment originale que Henri Estienne a su prendre dans la grande lutte du latin et des langues modernes, ou, plus particulièrement, dans la lutte du latin et du français [5]. Il n'a

1. Cette idée est restée étrangère à la plupart des humanistes du XVIe siècle. Dans la préface de son édition de Térence (1555), Muret reconnait aux langues modernes le droit à la poésie, mais non à l'éloquence; comme le remarque M. Dejob, il partage le préjugé de son temps contre la prose vulgaire (Dejob, *Muret*, p. 103). Guillaume Budé pensait absolument de même (V. notre chapitre suivant).

2. V. entre autres passages de Ronsard, dans l'*Abrégé de l'Art poétique*, t. VII, p. 335. « Et n'auras soucy de ce que le vulgaire dira de toy, d'autant que les poëtes, comme les plus hardis, ont les premiers forgé et composé les mots, lesquels, pour estre beaux et significatifs, ont passé par la bouche des orateurs et du vulgaire, puis finalement ont esté receus, louez, et admirez d'un chacun ».

3. *Précell.*, p. 11.

4. *Précell.*, p. 31. C'est ce qu'il montrera, en passant en revue les langages spéciaux des Arts et Métiers.

5. Sur l'histoire de cette lutte, v. le travail récent de M. Brunot (*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, 22e fascicule).

pas été l'écho affaibli de la Pléiade : il a donné des arguments nouveaux et ingénieux, dont quelques-uns étaient solides, encore qu'il en ait tiré du grec et du latin ; il en a pris d'autres à l'étude même du français.

Le plaidoyer dont nous venons d'indiquer l'esprit, et que nous examinerons plus loin dans ses parties, Henri Estienne déclare à bon droit qu'il était à faire, parce qu'il n'avait pas encore été fait. Il a longtemps attendu « que quelcun de ces fameux et heureux advocats » le voulût entreprendre [1]. C'est la froideur et le silence des autres qui l'ont décidé à parler [2]. Certes, avant lui, la langue française n'avait pas manqué de défenseurs ; à prendre tout d'abord les grammairiens, il serait injuste de taire ici les noms de Geoffroy Tory, de Jacques Dubois, de Louis Meigret, de Pierre Ramus et d'Abel Mathieu... « Or est-il « que notre langue est aujourd'huy si « enrichie par la profession et experience des langues latine et « grecque, qu'il n'est point d'art, ne science si difficile et subtile, « ne meme cete tant haute theologie (quoiqu'elle luy soit deffen- « due, pourtant la peine de la coulpe d'autruy) dont elle ne puysse tre- « ter amplement et elegamment [3] ». Et puisque le français est capable de tout exprimer, il est possible de le réduire en règles, d'en écrire la grammaire : telle était l'argumentation de Meigret. Ces premières grammaires françaises, de valeur inégale, rendaient à la langue le même hommage et le même service, en prouvant que le français était objet d'étude aussi bien que le latin ou le grec. Dans la 2e édition de sa grammaire française (1572), Ramus, en une préface qui est un véritable manifeste [4], se félicite que le roi « luy « commande de poursuivre le cours des arts libéraux non seule- « ment en latin, pour les doctes de toute nation, mais en françois « pour la France, où il y a une infinité de bons esprits capables de « toutes sciences et disciplines, qui toutes fois en sont privés, pour « la difficulté des langues ». Il espère pour sa part avoir démontré « que nostre langue était capable de tout embellissement et aornement que les autres langues ayent jamais eu ». Il n'a garde, il est vrai, d'ajouter que la 2e édition de sa grammaire a été tirée pour une bonne part de la « *Conformité du langage françois avec le grec* » de Henri Estienne ; du moins rend-il hommage à son prédécesseur : « et ne doubte point (s'il s'adonne à ceste étude) qu'il ne

1. *Précell.*, p 12.
2. *Conform.*, p. 44.
3. *Tretté de la Grammere françoeze par Meigret* 1550, p. 2 et suiv.
4. Épitre « à la roine mere du roy ».

nous donne ung aussi riche tresor de la langue Françoyse, comme il nous a donné de la langue grecque ». Il faut reconnaître que Ramus eut le mérite de ne pas garder rancune à Henri Estienne de certain passage de l'*Apologie pour Hérodote* où il était parlé dédaigneusement « d'un régent de Paris » qui osa « fouetter Aristote avec toute sa philosophie[1] ». Il est assez étrange que l'éditeur de Platon ait rendu si peu justice à l'un des introducteurs du platonisme en France, et que l'avocat de la Réforme ait méconnu l'intelligence du novateur qui par sa hardiesse s'était désigné à la persécution [2].

Malgré les efforts généreux de ces grammairiens, leurs travaux n'étaient pas, à vrai dire, des plaidoyers en faveur de la langue française, aussi directs, aussi catégoriques que le fut celui de Henri Estienne. Nous ne mentionnerons que pour mémoire « l'oraison de Jacques Tahureau au roy (Henri II), de la grandeur de son règne et de l'excellence de la langue françoyse » parue en 1555. Ce discours ne comprend que six pages; l'auteur se plaît à célébrer ceux qui « font aujourd'hui profession ou de bien parler, ou de bien écrire en leur naturel françoys », mais il ne cite aucun nom, et ce n'est vraiment pas assez. Il raille cependant avec une certaine vigueur les « affectés latineurs », c'est-à-dire les latinistes, « lesquelz.. pensent à tous les mots qu'ils jergonnent, parler tousjours par l'esprit de Cicéron... » Aux dégorgeurs de latin, alléguant, « ne sçay combien de manieres de parler latines que nous ne sçaurions rendre mot pour mot en notre langue », J. Tahureau se fait fort d'opposer « une infinité d'aultres en françoys qu'il est impossible de rendre en la langue latine avec la mesme grâce qu'ilz ont en la nostre.. » Et sans doute l'argument était bon; mais encore fallait-il donner des exemples à l'appui.

D'autre part le célèbre manifeste de J. Du Bellay, l'*Art poétique* et les *Préfaces* de Ronsard, s'ils n'étaient pas oubliés, étaient cependant déjà loin, au moment où Estienne écrivait : en tout cas, il était opportun de reprendre et de corriger, sur plusieurs points, leur argumentation. Enfin, et c'est surtout à quoi songeait Estienne en s'attribuant l'initiative que nous avons dite, aucun de ses contemporains n'avait trouvé ou voulu saisir l'occasion d'opposer formellement, en comparant leurs mérites respectifs, la langue fran-

1. *Apol.*, I, 6.
2. Dans cette préface de 1572 il avait cependant fait l'éloge d'Aristote, moins peut-être pour faire taire ses ennemis que pour leur apprendre que son admiration envers Platon n'était pas exclusive. Ramus fut massacré le jour de la Saint-Barthélemy.

çaise à la langue italienne. Il est vrai qu'anciennement, sous le règne de Louis XII, un écrivain que Ronsard considérait comme son maître, Jean Lemaire de Belges, avait essayé le parallèle dans sa *Concorde des deux langages*[1]. Mais n'avait-il pas défendu trop mollement ce français qu'il prétendait « exaulcer et autoriser », en laissant voir qu'à ses yeux l'italien, à cause « de sa magnificence, élégance et douceur », restait la vraie langue de l'amour et de la poésie[2]? Et d'ailleurs quels auteurs français Jean Lemaire avait-il à placer en regard des grands écrivains de l'Italie, de Dante, de Boccace, de Pétrarque? Dans le passé : Jehan de Meun, Froissard et maître Alain, et dans le présent : un Meschinot, un Molinet, « desquels maistre Crétin est le prince[3] ». On avait trop longtemps vécu sur le compromis de Jean Lemaire. La Pléiade elle-même, dans sa hâte de créer toute une littérature, n'avait-elle point par des imitations imprudentes de Pétrarque et de Bembo, risqué l'originalité de l'esprit français, et découvert la langue au néologisme italien qui la guettait?

C'est cependant à la Pléiade elle-même que Henri Estienne a été obligé d'emprunter des arguments, sa tactique lui imposant de mettre en parallèle les nouveaux poètes français et ceux de l'Italie[4]. Il l'a fait sans doute avec une sincérité que nous avons reconnue mais en insistant beaucoup plus dans son plaidoyer sur les richesses naturelles de la langue, dont la poésie doit tirer parti, que sur le mérite intrinsèque de ces poètes. Pour conclure d'un dernier mot sur sa critique littéraire, c'est la langue et ce n'est donc pas l'École qu'il a prétendu glorifier.

Rappelons enfin que dans ce livre de la *Précellence* Henri Estienne a continué de faire la guerre aux néologismes, et surtout aux mots écorchés de l'italien. Aussi bien ce terme de *défense*, que nous employons après lui, comprend-il deux sens qu'il faut distinguer : il signifie d'abord l'apologie du français, « la précellence », et ensuite il veut dire l'assainissement, la conservation de la langue. Nous ne perdrons point de vue ce côté pratique de son œuvre ; Estienne y tenait plus au fond qu'à ses théories les plus séduisantes :

1. V. Œuvres de J. Lemaire, édit. Stecher, t. III, p. 98 et suiv.
2. V. de Maulde, *Louise de Savoie*, p. 274.
3. Cf. Pasquier, *Recherches*, livre VII, chap. 9.
4. V. notre chapitre précédent. Avant Henri Estienne, Antoine Foclin, dans sa « Rhétorique françoise » (Paris, A. Wechel, 1557) avait appuyé ses préceptes par des exemples tirés exclusivement des auteurs français de son temps : pour la prose, le traducteur d'*Héliodore* (Amyot) et la *Défense* de Du Bellay ; pour les vers, Ronsard, Du Bellay, A. Baïf, etc. C'est l'originalité de cet ouvrage.

ce qu'il voulait avant tout, c'était de maintenir la pureté et l'intégrité de la langue française contre les influences diverses, mais également pernicieuses qui la menaçaient Il arrivait au moment décisif de la crise, alors que « le mal, Dieu merci, n'est pas si grand.. veu qu'il n'approche point du cueur de nostre France [1] ». Or le cœur de la France, Estienne l'a déclaré plusieurs fois, c'est Paris « et les pays circonvoisins », mais ce n'est pas la cour. Son patriotisme n'avait pas tort cependant de s'inquiéter, en voyant ces mots affectés, ce langage italianizé ou « autrement desguizé » sortir du cercle restreint de la cour et se répandre sous la plume des écrivains, poètes, traducteurs ou secrétaires d'État. Il était temps d'agir. Nul n'était mieux préparé que lui à dénoncer le mal et à indiquer le remède. A ceux qui lui reprocheraient de savoir mieux le grec que le français, il répond fièrement que le français « lui est naturel ». Il était parmi les écrivains de son temps un de ceux qui parlaient le mieux sa langue [2] : de là sa compétence particulière comme grammairien, aussi bien que sa valeur comme écrivain. Dira-t-on que ses longs séjours à l'étranger lui avaient fait oublier le bon français? Ce sont précisément ces absences qui lui ont permis de prendre garde aux changements et aux nouveautés qui ont atteint la langue dans les intervalles : ceux qui restent en France, même « les mieux parlans », ne les remarquent point, parce qu'ils s'y accoutument peu à peu [3].

Mais avant de considérer plus spécialement chez Henri Estienne le grammairien, nous devions faire honneur à l'écrivain de son livre de la *Précellence*, le mieux écrit et le mieux fait de ses ouvrages français. Le plan, cette fois, en est accusé avec une clarté suffisante; et il nous suffira de le reprendre pour exposer et discuter les thèses qui s'y trouvent développées. La phrase y est construite avec un art déjà certain [4]; le style est ferme et convient à la gravité du sujet. Si la fougue du satiriste s'est calmée, ce n'est pas que le moraliste ait renoncé à se faire entendre : à propos des proverbes sur la conservation de la santé, Estienne souligne, mais avec plus de bonne humeur que de méchanceté, les contradictions des écoles de médecine, et il renvoie dos à dos les Celsistes, les docteurs de Salerne et ceux de Montpellier [5]. Il s'arrête plus longuement aux proverbes sur

1. *Précell.*, 23.
2. V. notre introduction, p. 76, et note 4.
3. *Précell.*, 14 et 15.
4. Nous avons indiqué l'ampleur périodique de cette phrase ; v. plus haut, p. 117.
5. *Précell.*, 219-221.

Dieu, qui « tesmoignent de la piété de nos ancestres » et il les commente sur un ton religieux[1]. Mais c'est l'amour singulier et profond de Henri Estienne pour sa langue maternelle qui parle le plus haut et avec une mâle éloquence. Et c'est ainsi qu'après s'être attardée à des matières en apparence très diverses, son œuvre française aboutit dans le livre de la *Précellence* à la conclusion où elle était portée dès le principe : à la défense de l'esprit français et de la langue qui en est l'expression vivante et durable.

1. *Précell.*, 216 et suiv.

DEUXIÈME PARTIE

HENRI ESTIENNE GRAMMAIRIEN FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

LES THÈSES DE HENRI ESTIENNE POUR LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE; SES RECHERCHES GRAMMATICALES

I

Ordre et connexité des arguments exposés.

Henri Estienne a pris soin d'avertir que la *Précellence* est une suite de la *Conformité* [1]. Les thèses qu'il a soutenues dans ces deux ouvrages s'éclairent réciproquement; encore faut-il les compléter par la thèse du traité latin sur *La latinité suspecte* [2], si l'on veut comprendre toute sa doctrine. Quant aux *Dialogues du nouveau langage*, ils se rapportent à la comparaison du français et de l'italien, développée dans la *Précellence*, avec cette différence qu'Estienne y étudie presque exclusivement l'influence italienne sur la langue française; et c'est là qu'il nous donne plus explicitement sa théorie sur les néologismes. Les *Hypomneses* sont une suite à la grammaire française de Robert : c'est un traité sur la prononciation et sur l'usage de la langue, avec un assez grand nombre de remarques sur la syntaxe qui s'ajoutent à celles que

1. *Précell.*, p. 35.
2. Estienne nous renvoie à ce traité latin dans ses *Hypomneses*, et de même dans le *De latinitate falso suspecta*, il cite la *Conformité*.

l'auteur avait placées dans la *Conformité*. Mais dans la préface de cette grammaire française écrite en latin, Estienne est revenu sur les idées générales qu'il avait émises dans ses ouvrages antérieurs. A vrai dire, il n'a jamais écrit que des essais fragmentaires, ou comme il le dit « des projets » d'un ouvrage plus considérable qui devait être la synthèse de ses recherches et en même temps le plaidoyer définitif en faveur de la langue française. Ce monument n'a pas été édifié ; nous en avons du moins les pierres d'attente ; disons plus : certaines parties d'une construction assez avancée pour nous donner l'idée de l'ensemble. La chronologie de ses ouvrages nous indique l'ordre même des arguments que notre auteur a successivement présentés et qu'il a tous reproduits (quoique avec un développement inégal) dans son livre de 1579. Trois thèses tendent à démontrer la « précellence » du français, par une triple comparaison : 1° avec le grec, 2° avec le latin, 3° avec l'italien.

II

La conformité du français avec le grec. (V. le traité de 1565 et cf. la préface du *Thesaurus græcæ linguæ* de 1572.) — Le grec, canon des langues ; raisonnement pour prouver la supériorité du français non seulement sur les autres langues modernes, mais même sur le latin. — Comparaison chimérique des deux langues classiques et du français, sous le rapport de l'*harmonie* et de la *richesse*. — Le français plus propre que le latin à traduire le grec. — Le *Plutarque* d'Amyot ; H. Estienne traducteur des Grecs. — Théorie trop vague sur la *brièveté*. — Intérêt littéraire et historique de cette première thèse.

Estienne fait un raisonnement en forme : 1° le grec est la langue la plus parfaite [1] ; 2° le français se rapproche du grec plus que de toutes les autres langues ; 3° donc le français est supérieur aux autres langues. — Il est amené par ce syllogisme à mettre le français au-dessus du latin. C'est peut-être ce qu'on n'a pas assez

1. « La roine des langues ». V. Préface de la *Conformité*, p. 18. Même syllogisme dans la *Précellence*, p. 35, et dans les *Dialogues*, t. II, p. 233. Cf. *Apol.*, I, 75 : « la langue grecque qui est la plus riche et la plus abondante de toutes celles qui ont esté et qui sont... » Estienne, comme il le dit lui-même dans la préface de sa *Conformité*, avait déjà présenté l'argument dans « une epistre latine mise l'an passé au devant de quelques siens dialogues grecs » et publiés avec les *Colloques* de Mathurin Cordier (V., dans notre bibliographie, la note sur la date de la *Conformité*). Mais Estienne allait un peu loin quand il prétendait dans cette épître que les Français, par cela même qu'ils étaient nés Français, étaient plus capables que d'autres de pénétrer le génie de la langue grecque !

remarqué, mais ce qu'il dit formellement : « il me sembloit que je pouvois faire seurement ma conclusion que [le langage françois] *méritoit de tenir le second lieu entre tous les langages qui ont jamais esté, et le premier entre ceux qui sont aujourdhuy* [1] ». Les qualités du grec, qui sont, à son avis, celles d'un langage parfait, l'*harmonie* et la *richesse*, Estienne les retrouve à un plus haut degré dans le français que dans le latin.

Il est assez malaisé de décider de l'harmonie d'une langue vivante : l'oreille de chacun, s'étant habituée aux sons de sa langue maternelle, jugera toujours les sons d'une autre langue plus ou moins « étranges ». A plus forte raison devons-nous renoncer à savoir ce qu'était l'harmonie d'une langue morte. Les débats sur la prononciation du grec ont divisé les hellénistes du XVIe siècle : la prononciation factice pour laquelle tenait Érasme a triomphé. Il est assez plaisant d'entendre Henri Estienne, qui en était le partisan [2], déclarer « la prononciation du grec plus aisée, sans comparaison, que celle d'aucun autre, contentant l'ouye par sa doulceur, et la remplissant aussi par sa véhémence où il est besoin [3] ». Accordons qu'il soit possible, à la rigueur, et en éliminant cet élément subjectif qui tient à l'accoutumance, de comparer les sons de langues différentes, comme on ferait des sons proprement musicaux : est-il sûr que le français soit plus sonore, ou plus doux, ou moins sourd que ne l'était le latin? Estienne était d'autant moins propre à donner ici une solution qu'avec les grammairiens de son temps il négligeait entièrement l'élément le plus important de ce problème de l'harmonie : l'accent tonique [4].

En estimant la langue française plus riche que la latine [5], Estienne a plus facilement raison. Les Latins se plaignaient eux-mêmes de la pauvreté de leur langue : « *propter egestatem linguæ* [6] » et ils enviaient les ressources du grec dont aussi bien ils surent tirer parti.

1. *Précell.*, p. 35.
2. V. les *Paralipomena grammaticarum græcæ linguæ institutionum*, 1581. A la première page de ce traité, H. Estienne déclare formellement que ces questions sur la prononciation du grec sont insolubles et le laissent froid. « Leur solution serait sans doute une satisfaction pour les curieux, mais ne nous ferait pas mieux comprendre le grec ». A la page suivante, il estime qu'il est plus raisonnable de prononcer B, comme les Latins : *Beta*, que *vita*, et il préfère *zeta*, *eta*, *theta* à *zita*, *ita*, *thita*. Th. de Bèze s'était aussi rallié à la méthode érasmienne; ses « commentaires » sur la vraie prononciation du grec furent publiés avec ceux d'autres grammairiens par H. Estienne en 1587. (V. Renouard, *Ann.*, p. 151, n° 3.)
3. V. *Conform.*, p. 19.
4. V. plus bas, à propos de l'italien.
5. V. la même idée exprimée dans le *De Latin. susp.*, p. 42.
6. V. *Lucrèce* (I, 137).

Mais l'hommage singulier qu'un helléniste comme Henri Estienne accorde au français, c'est qu'il le met, sur ce chapitre de la richesse, en comparaison avec le grec [1]. Le parallèle qu'il établit est évidemment forcé, et le fonds purement indigène de notre idiome, même accru pour les besoins de la cause de mots archaïques et dialectaux, restait au XVIe siècle encore au-dessous du trésor de la langue d'Homère et de Platon. C'est, il est vrai, moins par la pénurie de ses mots que par la gêne de ses tournures, par le manque de ses locutions, « façons de parler », proverbes et métaphores, que le latin classique lui paraît inférieur au français. Le don de l'expression vive et originale, possédé par le grec, faisait défaut au latin : il se montre dans le français. Seul entre tous les Latins, Horace est l'auteur qui « s'est le plus et le mieulx aidé des façons de parler grecques [2] ». Estienne l'a lu tout jeune, et c'est par lui qu'il a commencé à apprendre la langue latine ; mais il avait « esté auparavant instruit ès lettres grecques ». Notons ici combien la méthode d'enseignement tout à fait personnelle à laquelle Henri Estienne a été soumise, s'est reflétée dans sa doctrine : il a appris le grec avant le latin, et en même temps qu'il parlait français ; c'est donc au grec qu'instinctivement d'abord, et systématiquement plus tard, il a ramené sa langue maternelle [3].

Mais Henri Estienne a fait plus : il a donné place à la langue française dans ce *Thesaurus græcæ linguæ* qui était l'œuvre capitale de sa carrière de savant, et qui s'adressait cependant aussi bien « aux peuples étrangers » qu'à ses compatriotes; œuvre internationale offerte à tous les amis de l'hellénisme. Dans la préface du *Thesaurus* il a osé déclarer encore l'insuffisance du latin, à l'égard de tant d'expressions grecques, qui, au contraire, « revivent dans le français ». Dans une foule de cas, le latin lui ayant manqué, c'est au français qu'il a recouru [4]. Témoignage d'autant plus important par le retentissement que la publication du *Thesaurus* lui a certainement valu.

1. V. *Précell.*, p. 105 et *passim*.
2. *Conform.*, p. 85.
3. C'est en entendant réciter à des écoliers la Médée d'Euripide que ses oreilles furent charmées par la mélodie de la poésie grecque qu'il ne comprenait pas encore. Il obtint alors de son père qu'on lui enseignerait le grec avant le latin. V. la préface des *Poetæ græci principes* (1566). Cf. la préface du *Thesaurus græcæ linguæ* (V. Renouard, *Ann.*, p. 369). Rabelais pensait aussi avec Quintilien qu'il fallait apprendre la langue grecque avant la latine (Pantagruel, II, 16).
4. *Thesaurus græcæ linguæ*, 1572 : « Epistola ad lectorem. » L'utilité de ces traductions françaises pour l'étude de notre langue est une autre question dont nous traiterons plus loin.

L'« avocat d'Hérodote » estimait « qu'il n'y a auteur grec... qui s'accorde si bien avec nostre language, voire à l'intelligence duquel la congnoissance de nostre language soit si profitable [1] ». Dans l'édition qu'il donnait du texte grec, en 1570, Estienne revenait sur les motifs de sa préférence pour Hérodote [2], sur cette « concordance » de sa langue avec la nôtre, sur ces ionismes qui lui paraissaient répondre tout à fait à nos gallicismes [3]. Aussi, quand il s'agit de traduire la prose d'Hérodote ou les épigrammes de l'Anthologie, ou les idylles de Théocrite, Estienne s'excuse d'employer une langue aussi terne et aussi lourde que le latin [4]. Plus tard, dans sa dissertation sur la latinité de J. Lipse, il dira encore que « les finesses de la pensée ne peuvent être rendues par le latin [5] ».

Ronsard et Du Bellay étaient assez froids partisans des traductions : ils les considéraient comme des œuvres serviles, faites pour gêner l'essor de la littérature originale. Les traducteurs, dit Du Bellay en rappelant un proverbe italien, sont des *traditeurs* : ils trahissent également l'antiquité qu'ils prétendent faire connaître, et le français qu'ils emploient [6]. Il est vrai que Du Bellay écrivait ces lignes, en 1549, dix ans avant l'apparition des *Vies* d'Amyot. Dans une pièce publiée en 1560, en l'honneur du Tite-Live traduit par Hamelin [7], Ronsard reconnaîtra l'utilité des traductions, mais simplement parce qu'elles dispenseraient la jeunesse de se tant travailler à comprendre les mots et qu'elles mettraient la science et l'histoire à la portée de tous.

Ce sont, au contraire, des raisons surtout littéraires qui engagent Henri Estienne à favoriser les traductions françaises, et particulièrement celles des auteurs grecs. Sans doute il a bien pu ne pas res-

1. *Apol.*, I, p. 38.
2. « Herodoti Halicarnassei historia... græce, 1570, » in-f°. V. la lettre dédicatoire à Jacques de Broullart.
3. V., à la suite de la lettre préliminaire, une liste de ces ionismes avec leurs équivalents français.
4. Prenons le volume de *Moschus*, *Bion et Théocrite* que, tout jeune encore, il publia à Venise, chez Alde Manuce et qu'il adressa à J. de la Casa. Il a essayé, dit-il, de rendre en latin ces pièces d'une élégance si achevée « dans la mesure où la langue latine le lui permettait », et il constate qu'il est bien plus facile de traduire le latin en grec que le grec en latin ; la preuve, c'est la version grecque qu'il donne ici d'une élégie de Properce. — « Elegantissimorum poetarum idyllia aliquot ab Henrico Stephano latina facta. Ejusdem carmina non diversi ab illis argumenti. Aldis, Venetiis, 1555, in-12 ». V. à la fin de la lettre à J. de la Casa de fines observations sur la simplicité naturelle de la poésie grecque.
5. *Lipsii lat.*, p. 221.
6. *Défense et illust.*, ch. V et VI, p. 65 et *passim* (de l'édit. Person).
7. Ronsard, t. VI, p. 238.

ter insensible à l'espoir de répandre par ce moyen et de rendre plus populaires la littérature, la philosophie et la science des Grecs. Mais le service qu'Estienne attend de la traduction, c'est avant tout de rendre non seulement le sens exact de l'original, mais encore d'en exprimer le charme et la vie : voilà pourquoi il s'adresse, pour traduire le grec, de préférence au français. Il est donc loin de souscrire à l'opinion négative de Du Bellay.

Aussi ne manque-t-il pas de louer Georges de Selves et Amyot d'avoir fait Plutarque français et « de ne lui avoir changé que la robe », sans en avoir altéré le sens [1]. S'il critique Claude de Seyssel, traducteur de Thucydide, et Pierre Saliat, traducteur d'Hérodote, c'est qu'ils se sont lourdement mépris sur le sens de l'original : « Laurent Valle (le traducteur latin) ayant deviné que vouloit dire Thucydide, et puis.. Claude de Seyssel ayant deviné qu'avoit voulu dire Laurent Valle [2] ». A ces translateurs français, Estienne reprochait donc d'être « des traducteurs de traducteurs ». Lui-même se donna beaucoup de mal pour corriger et « rabiller » les traductions latines de Valla [3]. Il s'essaya à donner l'exemple et à traduire directement en français, si nous en croyons Lacroix du Maine, plusieurs discours d'Isocrate, de Dion Chrysostôme, des traités de Plutarque et des dialogues de Lucien. Ces versions, s'il les a publiées, ne nous sont point parvenues. Mais, en revanche, il nous a donné dans l'*Apologie*, la traduction, en excellent français, d'un long passage d'Hérodote où il reproduit heureusement les qualités propres à son auteur préféré « autant qu'il lui a été possible d'approcher de ses paroles, en retenant la propriété et la grâce de nostre language [4] ». Un autre échantillon de bonne prose française, sinon de traduction absolument littérale, c'est l'histoire de ce capitaine de voleurs trahi par sa femme que raconte Dion l'historien [5]. Dans sa *Conformité* [6], Estienne traduit « tout entier » un passage de Lucien « fort propre pour montrer » comment l'aoriste grec répond dans certains cas au présent de l'indicatif français, et aussi parce que ce passage contient « une comparaison fort belle » : la vie des hommes ressemble « à ces bouteilles [7] qui sont en l'eau degout-

1. *Apol.*, t. I, p. 8. Cf. *Dialogues*, II, 74 (V. de Blignières, *Amyot*, chap. IV).
2. *Apol.*, *ibid.* Cf. *Conform.*, p. 51.
3. *Apol.*, I, p. 38.
4. *Ibid.*, I, 243. C'est l'histoire de Rampsinit, roi d'Égypte, de sa fille et d'un voleur.
5. *Ibid.*, 245.
6. *Conform.*, 113. Cf. le dialogue de Lucien intitulé : *Charon*.
7. « Ces bulles » comme Estienne l'explique lui-même dans ses *Prémices* (p. 137).

tant de quelque canal » et qui se crèvent tôt ou tard. Impossible de rendre l'original avec plus d'exactitude élégante.

Non d'ailleurs que Henri Estienne eût la superstition de la traduction littérale et mot pour mot : il savait « qu'il n'est pas nécessaire que ce qui a bonne grâce en une langue soit tel en une autre [1] ». Mais ce qui prouve encore qu'il considérait la traduction comme une œuvre littéraire, c'est qu'il estimait que les poètes devaient être traduits en vers, et nous avons vu que lui-même s'était exercé, avec succès, à la traduction poétique [2].

La *brièveté* est une autre qualité qu'il attribue à la langue grecque, et qu'il souhaiterait que la langue française s'appropriât; il la refuse au latin. Malheureusement, il ne s'est pas assez expliqué sur ce point. Sa théorie, si nous entrevoyons ce qu'elle signifie, manque pour le moins de précision. Il recommande aux Français « d'emprunter les façons de parler qui peuvent servir à abbreger propos. Car il est quasi incroyable quelle grâce apporte le brief parler ». Pour en donner des exemples il a commencé de traduire « en nostre langue quelques passages des auteurs grecs, qui lui ont semblé les plus propres à cest effet : et aussi quelques epistres fort briefves et bien couchées.. » ; il y ajoutera des règles et des préceptes [3]. Lacroix du Maine cite comme étant de Henri Estienne : « Epistres laconiques (c'est-à-dire ayans une gentille briefveté) de plusieurs Grecs, ensemble les epistres de Brutus recueillies et traduites » et ce traité : « de la briefveté qu'admet le langage françois, non moins que le grec et le latin ». Voilà encore deux ouvrages perdus! Nous avons du moins un recueil de ces lettres et de petits poèmes grecs, avec traductions latines, publié par Estienne [4]. « Les écrivains y ont lutté de brièveté et d'élégance [5] ». Mais cette brièveté de langage, que prise si fort Estienne, convient surtout à un genre littéraire dont l'usage est restreint : l'*épigramme* ou encore la *sentence*. C'est naturellement chez les Grecs qu'il en trouve le modèle.

1. *Dial.*, II, 172.
2. V. notre 1re partie, chap. 3. Il est donc faux de dire avec Feugère (*Essai*, p. 167) que nous n'avons plus rien qui nous permette de juger H. Estienne comme interprète français.
3. *Conform.*, p. 38.
4. « Epistolia, dialogi breves, oratiuncula, poematia ex variis utriusque linguæ scriptoribus », 1577. Les lettres grecques de Brutus sont traduites en latin à la fin du volume. Feugère ne le cite pas ; il est clair cependant que les « Epistres laconiques » en étaient la traduction française.
5. « Brevitatis hic et elegantiæ spectare varia tibi datur certamina ». (H. Stephanus lectori, *ibid.*).

Où la théorie d'Estienne s'égare, jusqu'à tomber dans la puérilité, c'est quand il se met à compter les mots, pour démontrer que la traduction de Blaise de Vigenère est plus « brève » que celle de Giorgio Dati, et qu'elle s'approche ainsi de la brièveté de Tacite, le plus bref de tous les Latins [1]. La harangue de Cérealis, dans Tacite, est, certes, d'une fière énergie; mais elle est loin d'être courte!

De cette discussion retenons ceci : c'est que le grec est, au jugement de Henri Estienne, la norme, le canon des langues. Si le français est plus capable que le latin d'atteindre à cette perfection, à plus forte raison est-il par cela même supérieur à l'italien qui est tout à fait éloigné du grec. Estienne dit, au reste, que cet argument n'est bon que pour ceux qui savent le grec [2]; aussi en produira-t-il d'autres; et si la seconde de ses thèses est encore trop savante pour les gens qui ignorent jusqu'au latin, il adressera la troisième à tout le monde, à la foule de ceux pour qui les deux langues classiques restent lettre morte.

L'intérêt de cette première thèse, c'est pour nous aujourd'hui la date à laquelle elle s'est produite. Considérons-la comme un effort très sérieux pour continuer en France et pour y affermir les progrès de l'humanisme, en démontrant leur liaison avec l'avenir même des lettres françaises [3]. Après l'œuvre de Rabelais et le Plutarque d'Amyot, il n'était pas chimérique de soutenir que l'esprit français était digne de devenir l'héritier du génie grec, et cela était bon à rappeler en regard des essais de la Pléiade qui n'avaient pas été également heureux. La renaissance de l'hellénisme devait se fortifier au siècle suivant : l'école de Port-Royal continuera celle du Collège de France, et Racine en sortira.

Mais à ne considérer que notre langue, n'avait-elle pas reçu, depuis longtemps déjà, une foule de mots techniques venus du grec et faits pour entretenir l'illusion des étymologistes? Or, c'est ce fonds savant qui remplit une bonne partie du livre de la *Conformité* et qui en fait la solidité. Si Henri Estienne s'est complètement mépris sur la question d'origine, et si les ressemblances qu'il a cru apercevoir entre la syntaxe et les tournures des deux langues, sont pour la plupart ou trop vagues ou purement

1. V. *Précell.*, p. 65. Cf. *ibid.*, p. 89.
2. *Précell.*, p. 35 : « Je confesse que les fondemens dont j'ay faict mention n'auront été assis par moy, sinon pour ceux qui ont telle cognoissance de ceste langue grecque, qu'ils peuvent juger si la nostre luy est tant conforme ».
3. V. Egger, *L'hellénisme en France*.

fortuites, on aurait tort cependant de ne tenir nul compte de ces rapprochements parfois ingénieux. Nous verrons plus loin le parti qu'il est permis d'en tirer pour l'étude même du français.

III

La conformité du français avec le latin (*De latinitate falso suspecta*, 1576). En écrivant ce traité, H. Estienne intervenait dans le débat des Cicéroniens; en même temps il prouvait que le français et le latin étaient au fond la même langue. — Valeur de ce second argument, qui d'ailleurs contredit le premier. — Théorie opposée de Ch. Bovelles sur les parlers vulgaires ; Estienne compare aussi les deux langues dans leur fonds populaire. — Rapports, au XVIe siècle, du latin écrit, du latin parlé et des langues modernes; côté pratique de la thèse soutenue par Estienne; il prend les mots à toutes les époques de la latinité. — L'effort même du latin moderne pour se rapprocher des langues vulgaires a hâté sa défaite. Le style latin de Henri Estienne en est la preuve.

En écrivant en latin son traité sur « la latinité prétendue suspecte », Henri Estienne prenait parti dans la querelle des Cicéroniens et de leurs adversaires [1], et, après Érasme, il essayait de montrer aux premiers : 1° qu'ils connaissaient mal Cicéron; 2° que la langue de Cicéron n'était pas tout le latin. Mais, en retraçant à

1. V. sur cette querelle la thèse latine de M. Lenient : « De Ciceroniano bello apud recentiores ». Ange Politien et Érasme s'en prenaient moins à Cicéron lui-même qu'à ses admirateurs exclusifs : *Cicerionianomastiges potius quam Ciceromastiges*, dit Estienne. (*Lipsii Lat.*, p. 147.) P. Bembo était un Cicéronien. Ce n'était pas la première fois qu'Estienne touchait à ce débat qui depuis Érasme divisait en deux camps le monde savant. Dès 1557, il s'en prenait au purisme outré des Cicéroniens dans la préface du « *Ciceronianum lexicon græcolatinum* » et surtout dans celle qui précédait ses corrections de nombreux passages de Cicéron (*In. M. T.* (*sic*) *Ciceronis quam plurimos locoscastigationes*.., même date). Il y raillait les *Ciceroniastros*, *Ciceronicolas*, *Ciceronipetas* (cf. les dérivés français qu'Estienne a forgés dans son *Apologie pour Hérodote* : les *Papicoles*, les *Romipètes* ; le suffixe *astre* apparaît dans *bellastre*, *marastre*, *parastre*). Quant au composé hybride que propose encore Estienne : *Ciceronitribas*, ce serait quelque chose comme « les massacreurs de Cicéron ». Le *De latinitate falso suspecta* fut suivi du *Pseudo Cicero dialogus*, 1577, et du *Nizoliodidascalus*, 1578. Dans ces deux ouvrages Estienne accablait de ses sarcasmes l'œuvre du philologue italien Mario Nizzoli, le chef des puristes : celui-ci dans son *Thesaurus Ciceronianus* prétendait avoir tracé les limites de la seule latinité qui fût acceptable, celle de Cicéron, mais revu et corrigé par lui. Enfin, dans son *De Lipsii latinitate*, 1595, H. Estienne invective une autre manie, celle des archaïsants qui font provision de mots surannés et deviennent inintelligibles. Lui ne rejette pas absolument les vieux termes, ce qui serait « décapiter le latin » (V. *ibid.*, 548); mais il entend qu'on en fasse un choix discret. Il proposera le même tempérament à ceux qui, écrivant en français, cherchent à utiliser les mots de nos anciens « romans ».

grands traits l'histoire de la latinité dans son développement historique, en réagissant contre le goût étroit des uns ou la timidité hésitante des autres, Estienne remontait en même temps aux origines de la langue française; il comparait les deux langues dans leur vocabulaire et dans leur syntaxe, et ramenait au latin une foule de mots, de locutions qui paraissaient aux puristes trop françaises pour être latines. Il donnait donc un traité qui, pour reprendre un de ses titres, peut être appelé : *De la Conformité du français avec le latin.*

L'argument se présente ici d'une manière indirecte, puisque Estienne semble à première vue ne songer qu'à l'emploi plus libéral du latin. Il n'en est pas moins vrai que du même coup il reprend sa défense du français, en la transportant sur un terrain autrement ferme que celui de la conformité avec le grec. Ici, il n'est pas nécessaire qu'il abaisse la langue de Rome aux dépens de la nôtre : il lui suffira de montrer qu'elles sont, au fond, la même langue. Tous les services qu'on demande au latin, le français peut donc les rendre. C'est la conclusion qu'il répète ailleurs, dans sa *Précellence*; et le vieux français, les dialectes lui plaisent par les mots latins qu'ils ont conservés. « Nostre langage ayant plus de mots latins et... plus grande familiarité avec la langue latine qu'il ne semble... j'interprete ainsi les commoditez secrettes qu'il a receues de luy (du latin) [1]. » Où le paralogisme apparaît, c'est quand il soutient que le français moderne a plus retenu de mots latins que l'italien.

Que ces deux thèses, l'une s'appuyant sur le grec et l'autre sur le latin, soient contradictoires dans la forme absolue où Estienne les a présentées : cela est évident. Lui cependant n'a pas du tout vu cette contradiction : il n'a donc pas cherché à la résoudre. A ses yeux, les deux arguments se superposent sans se détruire. Aussi bien ne se prononce-t-il jamais formellement sur cette filiation mystérieuse en vertu de laquelle le français reproduit les traits caractéristiques du grec. Il est le premier à atténuer ce que sa théorie a d'excessif, en multipliant les points d'interrogation, et en s'en tenant prudemment à ce mot de *conformité*, c'est-à-dire de *ressemblance* qui le dispense d'une solution [2]. Au reste, il lui suffit d'avoir rattaché le français tout à la fois au grec et au latin, pour avoir atteint le but qu'il visait.

1. *Précell.*, 170-171. De même nous imitons les Latins dans plusieurs mots composés (p. 51), et dans les *proverbes* (p. 224 et suiv.); nous reviendrons sur ces textes en examinant avec Estienne les *richesses* du français.

2. Voyez les textes que nous citons dans notre chap. du *Fonds grec*.

Notons la différence qui sépare sur ce point Henri Estienne d'un autre grammairien qui avait aussi écrit en latin sur le français : Charles Bovelles. Dans son livre « de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate [1] », Bovelles s'attache à montrer comment les langues vulgaires sorties du latin, l'italien, l'espagnol, et en particulier le français se sont corrompues : *de vitiis vulgarium linguarum.* C'est l'altération du mot latin dans la forme moderne, dont il est surtout frappé. Et cette idée lui fait apercevoir des choses assez justes au point de vue de l'étymologie ; mais il en tire cette conclusion que ces langues « vulgaires » ne valent rien, qu'elles ne sont que des « patois », manquant au surplus de fixité et d'unité, chacune d'entre elles se diversifiant en une foule de dialectes et de parlers locaux ; que par conséquent le latin classique leur reste infiniment supérieur comme expression arrêtée et durable de la pensée [2].

La thèse de Henri Estienne, et disons-le, la vérité, sont à l'opposé d'une pareille conclusion. Estienne constate autant que Bovelles la transformation, et, si l'on veut, l'altération des mots latins dans le français ; il n'y voit pas une cause d'infériorité. Il va d'ailleurs plus loin que Bovelles dans l'étude comparée des deux langues : si l'on s'en tient à l'examen des formes, c'est en effet là qu'on peut employer surtout le terme de « corruption » qui n'est, au reste, qu'une métaphore. Mais Estienne considère plus encore les significations des mots et l'arrangement des phrases : comment, d'une part, nier le génie latin de la langue française, et de l'autre méconnaître les qualités expressives que cette même langue a su acquérir ? Quant à la question des dialectes, nous verrons qu'Estienne n'est pas embarrassé pour la résoudre. Charles Bovelles soutenait-il sérieusement que son parler picard avait, en 1533, dans l'échelle des langues vulgaires, la même situation que le français qui se parlait à Paris, à la Cour ou au Palais ?

La conformité des deux langues, Henri Estienne ne se borne pas à l'établir dans les mots abstraits ou techniques du langage savant

1. « Parisiis ex officina Roberti Stephani 1533. » Bovelles témoignait le même mépris pour l'allemand, et il raillait la tentative de Tritheme, abbé de Spanheim, pour fixer l'allemand et le rendre égal au latin (cf. *ibid.*, cap. 50). V. sur ce livre curieux un article de M. G. Paris dans la *Revue de France*, août 1871, p. 434 : « Les études sur la langue française. »

2. « Ubinam igitur et in qua Galliæ regione locabimus totius gallici sermonis archetypum ? ubi veram illius scrutabimur ideam ? » et Bovelles conclut que c'est au seul latin des savants qu'il faut demander une règle pour mesurer les langues vulgaires (v. *ibid.*, chap. 48).

et littéraire ; le français familier et populaire l'intéresse tout autant ; et il en rapproche ce langage de tous les jours, ce *quotidianus sermo* dont Plaute a été l'un des représentants. Aussi a-t-il jugé bon d'ajouter à son traité sur la latinité prétendue suspecte, une *Dissertation sur la latinité de Plaute* [1], exercice préparatoire à la lecture de cet auteur ; il espère y mettre en pleine lumière ce fait : que si le latin classique a fortement agi, et s'il agit encore sur le français, notre langue populaire, prise dans ses traits caractéristiques, est la langue même qui volait sur les lèvres des gens du peuple, aux temps antiques où les Muses parlaient latin par la bouche de Plaute et du vieil Ennius [2]. Le traité et la dissertation sont le développement de la même thèse, et la nouveauté qu'Estienne invoque en faveur de son sujet [3], c'est, sans aucun doute, cette comparaison des deux langues dans leur fonds populaire.

L'épître dédicatoire adressée à Jérôme de Chastillon et la préface du traité nous offrent des renseignements intéressants sur la querelle des Cicéroniens et sur les rapports assez complexes que soutenaient entre eux, au XVIe siècle, le latin écrit, le latin parlé et les langues vulgaires.

On a dit [4] que le latin, du jour où il cessa d'être scolastique et de se parler couramment, pour redevenir, grâce aux soins jaloux des humanistes, une langue vraiment savante, libéra par ce fait les idiomes nationaux : ceux-ci trouvèrent devant eux un champ plus élargi ; le langage parlé fut enfin leur domaine exclusif. Les savants ne voulaient plus parler latin, de peur de se gâter la main en tombant dans une sorte de jargon barbare, de latin de cuisine : « culinaris latinitas », comme on disait alors ; témoins de Thou, Paul Manuce, Érasme lui-même qui ont protesté contre le latin parlé [5]. — Encore ne faut-il pas s'exagérer l'importance de ce service. Les humanistes ont sans doute affaibli les habitudes scolastiques ; ils ne les ont pas supprimées. Mais en même temps leur latin, dans son élégance, ne semblait-il pas menacer plus gravement l'extension littéraire des langues vulgaires ?

1. *Lat. susp.*, Epître, f° 4 r°. « De Plauti Latinitate dissertatio, et ad lectionem illius Progymnasma. » La dissertation est placée à la fin du volume ; il n'y a qu'une seule pagination pour les deux ouvrages.

2. *Ibid.*, p. 365 : « vere dictum illud fuisse Musas Plautino sermone loquuturas fuisse si Latine loqui vellent ».

3. *Ibid.*, Épître, f° 2 r° et v° : « novitas quæ multarum est rerum commendatrix. »

4. Sayous, dans son étude sur H. Estienne (ouvr. cité).

5. V. Sayous, *ibid.*

Estienne, lui, ne croit pas que la conversation latine puisse gâter le style : un savant comme son ami Jean Crato parlait et écrivait avec une égale pureté [1]. Estienne lui-même dans son enfance avait pris l'habitude de s'exprimer en latin, dans cette maison de Robert où tous, maîtres et serviteurs, n'employaient pas d'autre idiome [2]; et il fait observer que c'était pour les correcteurs de l'imprimerie « hommes de tous pays et de toutes langues » le seul moyen de s'entendre. Sa mère elle-même, Perrette Bade, « comprenait aussi facilement ce qui se disait en latin, à part quelques mots moins fréquents, que si on lui avait parlé français. » « *Intaminata latini puritas sermonis* » : c'était, dit Jean Dorat, le langage familier de Plaute et de Térence [3]. Nous sommes loin ici de « ce brave latin doctoral » dont Henri Estienne se moque ailleurs [4]. Il reconnaît qu'en Italie l'usage du latin parlé se perd et paraît ridicule, même quand il s'agit de s'entretenir avec des étrangers [5]. Mais lui reste partisan de ce truchement, souvent indispensable; et il n'y voit pas un préjudice fait aux langues vulgaires. Si quelqu'un l'avait pressé sur ce point, il aurait certainement répondu qu'on était libre de bien parler et de bien écrire en latin comme en français !

Nizzoli, dans son ouvrage sur « *les vrais principes et la vraie méthode de la philosophie* » avait dénoncé le langage barbare de la scolastique [6]. Estienne ne doutait pas non plus « de la barbarie » de ce langage; mais s'il n'essayait pas de le faire admettre dans le domaine du latin « légitime » et non suspect [7], il en comprenait l'importance historique et il savait tout ce que le français lui avait emprunté. Mais ce qu'Estienne se refusait à concevoir, c'est qu'on aimât mieux se taire et rester sans mots : *elinguis*, qu'user de termes non consacrés par l'autorité de Cicéron. « Il serait à souhaiter, s'écrie-t-il, que ces gens-là devinssent tout à fait muets !.. Délie donc ta langue, et tu parleras latin [8] ! » Voilà le

1. *Lat. susp.*, Épître, f° 5 v°.
2. V. la préface de l'*Aulu-Gelle* de 1585.
3. V. la pièce en vers latins de J. Dorat, citée plus haut.
4. *Apol.*, II, 167.
5. *Lat. susp.*, Épître, f° 5 v°.
6. « De veris principiis et vera ratione philosophandi contra pseudophilosophos. Parme, 1533, in-4° (réimprimé avec une préface de Leibniz en 1670).
7. Cf. Nizoliodidascalus, p. 142.
8. V. l'épître à J. Chastillon, et le distique écrit sur le titre du livre :

Tu ne pudore taces, quia barbarus esse vereris ?
Eia, metum et linguam solve, Latinus eris.

conseil qu'il adresse à ceux qui, ayant quelque chose à dire, s'inquiètent de trouver l'expression exacte de leur pensée. — A prendre la question par ce côté pratique, Henri Estienne n'avait-il pas tout à fait raison d'accorder une large hospitalité aux mots venus des quatre coins de la latinité? Il n'ose dépasser les confins extrêmes où le latin de Rome meurt pour céder la place à la langue du moyen âge. Il se défend du latin barbare. C'est qu'Estienne, malgré la largeur de son esprit et son intelligence des besoins de la pensée moderne, était encore trop classique pour aller jusqu'à la conclusion logique de sa thèse : le latin servira de langue savante et universelle, mais à la condition qu'il devienne une langue vivante où le néologisme entrera par droit de conquête, qui traduira clairement les idées sans le secours de la périphrase, où les faits nouvellement acquis par la science se rangeront dans une nomenclature précise, ce qui revient à dire : le latin sera moderne, ou il ne sera pas.

Constatons qu'en fait, le latin, après avoir été uni aux premiers progrès de la science, s'est vu délaissé par elle : il est aujourd'hui tout à fait mort. — Les causes de sa défaite s'aperçoivent facilement; mais la plus curieuse est l'effort même qu'il devait tenter pour se rapprocher des langues vulgaires [1] : envahi par les idiotismes que chaque peuple y venait déposer, désagrégé par les éléments contradictoires qu'il portait en lui — pris entre la tradition classique et les habitudes modernes — le latin n'offrait plus une force de résistance assez grande pour s'imposer aux écrivains. Puisque nous arrivons à parler français ou italien en latin, que ne parlons-nous franchement italien ou français? Plus d'un se fit cette remarque, quand les beaux jours de l'humanisme furent passés, et même avant!

1. V., par exemple, le « *De studio litterarum recte et commode instituendo* », de Guill. Budé, Paris, 1527. Budé qui recueillait curieusement les mots de la langue vulgaire (comme le prouvent ses cahiers manuscrits des *adversaria*) ne croyait pas à la perfectibilité du français. Mais il voulait enrichir le latin. « Il faut faire, dit-il, pour cette langue ancienne ce qu'on fait pour un habit qui ne va plus, parce que les formes du corps sont changées; il faut retoucher et rajuster la langue latine, pour l'accommoder aux nouveaux besoins, au nouvel état de la société et de la religion. (Passage traduit par M. de Budé; ouvrage cité, p. 95 et 96.) C'est ainsi que, dans ses *annotations* sur les *Pandectes* (1508), et dans ses *Forensia* (1544), il essayait de rendre le latin des jurisconsultes moins barbare. Si plus tard il écrivit en français son livre de l'*Institution du Prince* (v. l'édit. de Paris, 1547, in-f°), il ne semble pas, contrairement à ce que dit son biographe, qu'il fût revenu de ses préventions contre le angage vulgaire. Car ici encore il proclame la supériorité du grec et du latin (v. de Budé, ouvr. cité, p. 128).

Cette désagrégation inévitable apparaît dans la prose latine de Henri Estienne [1]. Il écrit mieux en vers : je veux dire qu'il y est plus châtié et plus soucieux de la tradition classique. Mais sa prose charrie des gallicismes à peine déguisés[2]. Son excuse, c'est peut-être qu'il s'en aperçoit et qu'il n'a pas le courage de faire autrement. Souvent d'ailleurs, il est le premier à noter le gallicisme; il l'enchâsse dans son latin comme une citation : « inter illos quos vulgus (nostrate presertim) *importunos* appellat (voce, ut opinor, latino-gallica aut gallico-latina potius quam latina) [3]. » *Les gens importuns* : le mot n'en est pas moins lâché. Il use surtout du procédé à l'égard des proverbes vulgaires qui hantent sa mémoire [4], et je veux bien qu'il les traduise en latin correct; mais alors qu'il n'étudie pas du tout la langue française, il lui emprunte ses comparaisons; quand il écrit en latin, il pense encore en français. Il l'a dit lui-même : il a confessé que son *traité sur la latinité de Juste-Lipse* lui avait été une tâche autrement lourde que sa *Précellence* : « car je n'écris plus sur ma langue maternelle, mais sur une qui m'est étrangère [5]. » Aveu d'autant plus piquant, que celui qui l'a fait était l'un des plus forts humanistes de ce temps où tant de gens écrivaient en latin !

Même ses vers latins, quand le sujet ne retient pas son imagination dans l'antiquité, laissent s'altérer la couleur latine. Son grand plaisir, c'est de latiniser les mots grecs; mais il s'ingénie aussi à latiniser des mots français, surtout dans sa *Principum monitrix*

1. Joseph Scaliger qui se piquait d'élégance disait de Th. de Bèze : « il y a bien des gallicismes en ses vers. » (V. Tamizey de Larroque, *Lettres franç. de J. Scal.*, p. 178-79).

2. On en jugera par ces quelques exemples que nous avons glanés, sans les choisir; nous aurions pu en trouver beaucoup d'autres : « velle ad barbariem fenestram aperire », *vouloir ouvrir la fenêtre au langage barbare* (*Latin. susp.*, Épître f° 3 v°; cf. f° 3 r°); — « scrupulus... circa conscientiam literariam versatur », *les scrupules d'une conscience littéraire* ! (*Lipsii lat.*, 349); — « quonam modo *disparuerit*, aut saltem ita se..... subduxerit..... »; renseignements pris, ce *disparere* se trouve dans Cassiodore; mais n'est-il pas évident qu'Estienne a simplement traduit le français *disparaître*? (*Lipsii lat.*, 21.) Voici sur des mots latins des métaphores toutes françaises : « me sellis duabus velle sedere, me utrasque partes velle sequi dicetis », *je suis assis sur deux selles*. (*Franco. emp.*, 116.) « Sed audivi quæ ut nescirem, nec montem quempiam aureum merere velim », *on m'aurait donné un mont d'or que j'aurais aimé mieux ignorer ce que j'ai entendu*. (*Lipsii lat.*, 557.) — « quae cum ejusdem omnino farinæ sint... » (*Ibid.*, 8), et *autres choses de la même farine*. — C'est ici du latin burlesque, c'est-à-dire un mélange de latin et de parler vulgaire.

3. *Lipsii lat.*, p. 154. De même dans sa *Principum monitrix musa* « huic ratio ut fiat (ceu gallica verba sonabant) », *que raison lui soit faite*, p. 281.

4. V. *Lipsii Lat.*, p. 407.

5. *Lipsii lat.*, p. 7.

Musa. C'est que, dans ce poème sur l'art de gouverner, il se voit à chaque pas amené à désigner des titres, des fonctions dont l'équivalent manquait dans l'administration romaine[1]; par exemple, le *conseil privé du roi* : « consilium secretius, vel sanctius, vel arctius, gallica lingua *privatum*[2] », — les *secrétaires royaux* : « qui *sunt a secretis* (qui vulgo *secretarii* dicuntur[3]) ». Le prince les reçoit dans *son cabinet* : « penetrali in illo quod *cabinetum* nuncupant Galli[4] ».

Nous voilà revenus à ce latin des chancelleries qui sent bien sa barbarie, c'est-à-dire son moyen âge : le mètre seul nous fait penser à Horace ou à Sénèque. Il faut aller demander à Du Cange le commentaire de ces pages un peu laborieuses. Ce poème du *Conseiller des princes* nous montre assez clairement ce que devenait le latin des humanistes quand il était aux prises avec l'histoire moderne. Au reste, si de Thou écrit encore en un latin châtié l'*Histoire de son temps*, de grands érudits français ont déjà renoncé à la langue latine. Pasquier n'a jamais consenti à écrire autrement qu'en français... Henri Estienne a donc fait plus que d'établir la conformité du français avec le latin. L'argumentation de sa thèse prouvait clairement — qu'il y eût ou non pensé — l'impuissance du latin des humanistes à rester la langue des lettrés et des savants. L'heure de la défaite allait sonner : la prose même et les vers d'Estienne vieillissant en étaient les signes trop certains.

IV

La *comparaison du français et de l'italien*. (*Précellence*, 1579 ; cf. *Dialogues du nouveau langage*.) — Que cette recherche de la supériorité d'une langue sur une autre est vaine ; pour défendre le français, il suffisait d'en faire voir l'excellence. — Lequel des deux langages est le plus grave, le plus gracieux, le plus riche ? — Fausse théorie sur la synonymie. — Comment H. Estienne a faussé une méthode de comparaison bonne en soi ; il ne s'est pas assez rendu compte de l'origine commune des deux langues. — Il veut ramener l'italien au provençal et le provençal au français ; il exagère l'instabilité de la langue italienne pour mieux lui opposer la fixité de la

1. « Varia munia... (vocare *functiones* ni magis tibi libebit *officia* quæ dicimus) » *Mon. musa*, p. 168.
2. *Mon. musa*, p. 68.
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. *Ibid.*, p. 84.

langue française ; son injustice à l'égard de la critique italienne. — Partie positive de cette troisième thèse : revendication des richesses de la langue.

C'est proprement la thèse de la *Précellence* : en établissant un parallèle entre les deux langues, Estienne a voulu démontrer par des preuves directes et sensibles la supériorité du français sur l'italien. Le vice intrinsèque de cette troisième thèse, c'est l'impossibilité même, et c'est aussi l'inanité d'une pareille recherche. Quelles règles certaines trouvera-t-on jamais pour classer entre elles, suivant leurs qualités, les langues des peuples civilisés? Avant de mesurer le degré, il faudrait d'abord tomber d'accord sur la nature même de la qualité ; nous avons dit combien il était difficile de s'entendre sur ce qui fait « l'harmonie » d'une langue. Tout aussi incertaine sera l'évaluation des moyens d'expression : comment déterminer si telle langue a plus que telle autre l'énergie ou la grâce, l'abondance ou la brièveté, voire la clarté? La relation même de ces idées à l'esprit qui les conçoit leur enlève toute valeur absolument objective [1]. Il est sans doute plus facile d'apprécier le degré de richesse d'une langue, si cette richesse consiste dans le nombre des mots qui composent son dictionnaire. Mais si la valeur des mots, et non leur nombre, est la vraie richesse, à quel examen minutieux et infiniment délicat faudra-t-il se livrer pour comparer la signification des mots entre deux langues, et particulièrement entre deux langues aussi proches par leur commune origine que le français et l'italien? Cela, pour décider, tout compte fait, laquelle donne aux idées et aux nuances des idées l'expression la plus juste ou la plus vive.

Irons-nous demander, comme Estienne l'a fait, une règle de mesure au rapprochement des deux littératures? Mais est-il juste de conclure du génie de l'écrivain à la valeur de la langue dont il s'est servi [2]. Estienne se plaît à mettre aux prises, dans les mêmes genres littéraires et sur les mêmes sujets, les Français et les Italiens, Pétrarque et Ronsard, Bembo et Desportes. De ce parallèle il est permis de tirer des conclusions contraires aux siennes. En admettant

1. Par exemple, la construction analytique est un moyen différent de présenter les termes de la proposition : il n'est pas dit que ce soit un moyen plus clair et plus logique que la construction synthétique.

2. Ce raisonnement étonne d'autant plus chez H. Estienne qu'il est en contradiction avec sa propre doctrine sur la distinction essentielle entre le style et la langue (v. plus haut, p. 188).

que Ronsard ait atteint parfois à l'émotion du chantre de Laure, que Desportes ait rendu tout le brillant de ses modèles italiens, Estienne n'a pas assez pris garde que s'il faut donner des places, la première revient incontestablement à l'écrivain original et non à son traducteur ou à son copiste [1] ! Et ensuite comment comparer des genres littéraires absolument différents ou opposés ? des écrivains qui ne sont ni de la même époque, ni de la même école, ou des esprits indépendants et isolés ? Sait-on par avance ce que deviendra une langue aux mains d'un écrivain de génie? quelles ressources cachées, non soupçonnées il révélera ?

Puisqu'il voyait dans l'influence italienne un danger, Henri Estienne n'avait pas besoin, pour le conjurer, de persuader aux Français que leur langue était supérieure à celle de leurs voisins. La *précellence* théorique du français importait peu : c'était assez pour encourager les talents originaux d'en faire voir l'*excellence*. Mais Estienne s'est fait fort de montrer lequel des deux langages est le *plus grave*, le *plus gracieux*, le *plus riche* [2].

Qu'entend-il au juste par la *gravité*? En guise de définition, il nous donne des images ; il oppose la « roideur seigneuriale » de notre langage à la prononciation des Italiens qui est lente, posée et pesante [3]. Il reproche aux Italiens la suppression de certaines finales : *udir* pour *udire*, *gran* pour *grande* : « S'ils coupent la queue de leurs mots (ou la troussent), c'est qu'à eux-mêmes elle semble traîner. » — Cette discussion n'est vraiment pas sérieuse ! — Il parle plus raisonnablement quand il dit que l'italien est « mol » en comparaison du français, « pour le moins n'est pas si nerveux et viril [4] ». Mais comme il sent cependant que l'accent tonique de l'italien est musical, il veut absolument en attribuer aussi un de la même valeur au français, et, confondant l'accent tonique avec la quantité des syllabes, il compare des mots comme *pâte* et *patte* [5]. Il va jusqu'à rappeler à ce propos la tentative si malheureuse d'Antoine de Baïf forgeant « des vers mesurez, où les accents sont observés [6] ».

1. Nous nous sommes assez expliqué sur les mérites propres aux poètes de la Pléiade pour y revenir ici. Disons simplement que l'essai de littérature comparée que H. Estienne a placé dans sa *Précellence* a été tout à fait malheureux. Ses critiques sur le style de la Pléiade, dans les *Dialogues*, avaient autrement d'intérêt et de valeur !

2. *Précell.*, p. 39.

3. *Ibid.*, p. 43 ; cf. 64.

4. *Ibid.*, p. 48.

5. *Ibid.*, p. 40. Les deux mots sont écrits *pate* dans le texte d'Estienne.

6. C'est-à-dire calqués tant bien que mal sur le système des vers grecs et latins. Ces vers mesurés ont été également pris au sérieux par Pasquier. *Recherches*, livre VII, chap. 8.

Il est vrai qu'il les considère comme un amusement, un hors d'œuvre, et il a soin d'ajouter que l'œuvre des poètes français, c'est la « ryme ». Sans vouloir opposer, à notre tour, des systèmes de versification très dissemblables, notons, en passant, que les accents dans les vers italiens présidant à l'arrangement des syllabes, il en résulte une double harmonie :

Voi ch' ascoltate in rime sparse il suono
Di quei sospiri ond'io nudriva il core... [1].

Pour en revenir à Henri Estienne, disons qu'il avait plus de patriotisme que d'oreille !

Passant au second point de son argumentation : la *gentillesse et la bonne grâce*, notre critique examine encore la prononciation et le style. Il accuse la monotonie des finales italiennes qui sont toutes en voyelles. Soit ! mais pour rendre la chose plus sensible, il forge à plaisir une longue phrase où il accumule les mots terminés en *o*, et il la traduit en français pour faire ressortir la variété des finales de notre langue ! Il fait de même pour les *a* : c'est un jeu trop facile. Peut-être touche-t-il plus juste quand il dénonce la prononciation italienne de certains mots (*massimo* pour *maximo*, *affettione* pour *affectione*), comme sentant « son parler un peu mignard et affetté ». Mais, au vrai, la mignardise n'était sensible que chez ceux qui affectaient de prononcer le français à l'italienne. Il reconnaît la *douceur* des diminutifs italiens, mais il réclame pour le français, pourvu, lui aussi, de diminutifs, cette *douceur*, en tant du moins qu'elle ne contrarie pas la *gravité* dont il a été parlé ci-dessus. Ici l'auteur est embarrassé pour concilier ces contraires. Aussi corrige-t-il ce que ses distinctions avaient de trop absolu, et il insiste maintenant sur la *diversité* des jugements. On ne s'est pas accordé sur la beauté d'Hélène ; on ne s'entendra pas davantage sur « le degré de douceur auquel un langage doit parvenir [2] ». Alors pourquoi discuter?

Si Estienne s'était contenté de dire que, d'une manière très générale, une langue reflète le caractère du peuple qui la parle, et que cela en fait la physionomie originale, il aurait pris la question de la

1. Pétrarque, Sonet 1. V. le *Traité de la poésie italienne rapportée à la poésie française*, par Antonio Scoppa. Paris, 1803. Le parallèle établi par l'auteur entre les deux langues est aussi vain que celui de H. Estienne ; mais au moins Scoppa a-t-il l'intelligence de la versification italienne.
2. *Précell.*, p. 89.

différence des langues par son côté pittoresque et psychologique. Mais serait-il arrivé à une évaluation plus certaine ? Nous ne le pensons pas : en pareille matière on est trop porté à se payer de mots et à remplacer la science par la satire, témoin Pasquier qui cependant a posé ce problème plus nettement que Henri Estienne [1].

Arrive enfin la *richesse* [2]; c'est le troisième point sur lequel Estienne s'étendra, non sans raison, le plus longuement. Mais nous avons assez montré l'inanité du parallèle entre les deux langues, pour n'avoir plus à nous en occuper que dans la mesure où il prêtera à quelque observation intéressante. Quelles sont les vraies richesses de la langue française, ou encore : quels sont les moyens de l'enrichir, voilà ce que nous demanderons à Estienne, et ce qu'il a dit d'ailleurs assez copieusement dans son livre de la *Précellence* et dans ses autres ouvrages. Ce n'est pas qu'il ne s'égare encore dans la définition; il veut qu'outre le nécessaire, une langue ait aussi le superflu : « une provision curieuse de mots rares. » Mais, ainsi compris, le superflu est-ce la richesse ? Ce bagage de mots et de locutions, *supellex verborum*, deviendrait plutôt encombrant, si on se bornait à y établir, comme Estienne le fait trop facilement, certaines catégories d'idées ou de sentiments, très générales et très vagues : l'*avarice*, la *sottise et la folie*, *l'expérience*, etc. De plus, ce n'est pas la rareté d'un mot qui le rend recommandable, mais sa force expressive. Aussi bien Estienne se trouve-t-il en contradiction avec sa propre théorie sur l'usage commun qui pour lui est le bon. Au fond, il est loin de conseiller cette recherche de la rareté qui avait été le fait de la *Pléiade;* avec quelle réserve il s'adresse aux termes tombés en désuétude, ou encore aux dialectes ! Ce sont les mots *nécessaires* et dont *il faut se servir ordinairement*, qui forment, à ses yeux, l'étoffe solide de la langue. Seulement, il a le tort de dire que le français « en ha à rechange, veu qu'il ha le moyen d'exprimer une mesme chose en plusieurs sortes ». Cette idée fausse l'amène à allonger des listes de mots et d'expressions qui n'ont pas tous un égal intérêt. Quand, par exemple, il s'amuse à traduire les phrases d'Alde Manuce, et à mettre en regard des locutions toscanes un nombre trois fois plus grand de locutions françaises, il tombe dans une mauvaise phraséologie qui

1. V. *Recherches*, livre VIII, chap. I. Mais Pasquier tombe dans les mêmes erreurs phonétiques qu'Estienne. Il veut que les Gaulois aient « accourci » les mots latins, parce qu'ils avaient l'esprit plus brusque et plus prompt que les Romains (*ibid.*)

2. *Précell.*, p. 104. V. aussi *Conform.*, préface, p. 21.

ne prouve en aucune façon la supériorité du français sur l'italien [1].

Le tort de Henri Estienne a été d'admettre ici trop aisément (sans doute pour les besoins de sa cause) l'équivalence de mots prétendus synonymes : il n'a pas assez dit que ceux mêmes qui semblent le plus voisins par le sens représentent des aspects différents de l'idée ou du sentiment [2] : que *vilain* ou *taquin* ou encore *pleurepain* disent plus ou du moins disent autre chose qu'*avare* et *avaricieux*. Il est cependant vrai que l'usage laisse s'effacer la valeur originale et expressive de certains mots et tend à les confondre : mais c'est le mérite des écrivains de les distinguer en essayant de leur rendre ce qu'ils ont perdu ; les termes généraux et vagues, employés les uns pour les autres, deviennent, en effet, la monnaie banale de la synonymie.

Ce côté faible de la théorie d'Estienne s'explique en partie par l'importance qu'il attachait avec les érudits de son temps à des recueils où la quantité suppléait souvent à la qualité. En regard de l'*onomasticon de* Pollux, qui pour l'histoire de la langue grecque est d'une valeur incontestable, il a placé les *Élégances* d'Alde Manuce, l'ouvrage d'un écolier [3]. Mais peut-être l'a-t-il fait à dessein et pour mieux confondre les Italiens ?

Quoi qu'il en soit, il est regrettable qu'il ait faussé, par des conclusions illégitimes, une méthode de comparaison entre les deux langues, qui, maniée prudemment et sans parti pris, devait lui donner d'excellents résultats. Étudier simultanément l'italien et le français dans leur vocabulaire et dans leur syntaxe, c'était l'occasion de poursuivre cette histoire de la latinité, qu'il avait esquissée dans son *De latinitate suspecta*. Il aurait du même coup saisi plus nettement la nature de cette influence italienne que subissait alors la langue française. Malheureusement, après avoir aperçu et les origines latines et le caractère latin de notre langue, Estienne n'a pas su voir que ce qui était vrai du français l'était aussi de l'italien, que ces deux langues étaient également, et par une évolution parallèle, sorties du latin, que partant il n'était pas nécessaire de supposer que l'italien avait tiré du français les mots, les significations, les

1. *Précell.*, p. 113 et suiv.

2. Il le sentait cependant, puisqu'il a pris souvent la peine d'expliquer le sens précis de chacun de ces « équivalents ». Nous en donnerons des exemples en parlant de la *langue populaire*.

3. Alde Manuce, dit le Jeune, avait publié ses *Eleganze*, en 1558, à l'âge de onze ans. C'est un livre faible. La langue italienne aurait été mieux représentée par d'autres traités, par exemple par les *Ricchezze* d'Alunno, qu'Estienne connaissait d'ailleurs et dont il a tiré parti dans ses *Dialogues* (V. notre bibliographie).

tournures qu'il avait avec lui en commun : ces rencontres s'expliquant assez par la communauté de la naissance.

C'est ainsi qu'il s'acharne à reprendre, comme notre bien propre, tous les mots italiens dont la forme, plus ou moins altérée, lui paraît française. D'autre part, les mots latins qu'il concède à l'italien lui semblent moins heureusement dérivés, plus défigurés que les nôtres : il veut absolument que le français soit, par l'étymologie, plus proche du latin[1]. Il reprend à son tour, mais pour l'appliquer au seul italien, la thèse de Charles Bovelles sur la corruption des parlers vulgaires. Le paralogisme de la *Précellence* s'aggrave fatalement de l'ignorance où Estienne se trouvait, des lois de l'accent latin : de l'action fondamentale excercée par cet accent sur la transformation des sons dans les différentes langues romanes.

Par exemple, il estime que le français *marbre* représente mieux le latin que l'italien *marmo* (pour *marmore*) ; le français dit : *arbre*, mais l'italien a deux formes : *arbore* et *albero*, et c'est la forme la plus « dépravée » qu'il préfère[2]. A ce propos Estienne a des remarques qui font sourire : c'est ainsi qu'il dit que les abréviations italiennes font ressembler l'italien à du français : *un* (pour *uno*), *ciascun*, *alcun*[3]. « Arioste écrit : *un gentil guerrier*, n'est-ce pas du français[4] ? »

Parfois cependant la thèse se soutient par des arguments plus sérieux. Estienne croit établir, en produisant les listes mêmes données par Bembo, que l'italien a pris beaucoup de mots au provençal. Bembo constate que Dante a fait de nombreux larcins à la langue des troubadours ; que Pétrarque l'a aussi pillée quoique avec plus de réserve. Plusieurs de ces emprunts sont assez vraisemblables, sans qu'on puisse les déterminer avec une rigoureuse exactitude[5].

1. *Précell.*, p. 73 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 73.
3. *Ibid.*, p. 82.
4. *Ibid.*, p. 82 ; cf. 291 et 293.
5. Pour la plupart des exemples qu'ils ont apportés, Bembo et Varchi sont tombés dans la même erreur où H. Estienne les a suivis : ils n'ont pas compris que le provençal et le toscan étant sortis également du latin, le même mot pouvait exister parfois sous la même forme, dans les deux langues. Le témoignage de ces Italiens prouve seulement que les mots qui leur paraissaient provençaux étaient de leur temps ou dialectaux ou tombés en désuétude. Prenons les premiers mots de la liste de Bembo (*Précell.*, 265 et suiv. Cf. dans les *Prose*, libro primo, feuillet 11 r°, édit. in-12 de 1546. L'édit. originale est de 1525, in-f°) : il n'y a aucune raison pour refuser à l'italien (ou au vieux toscan) *poggiare* de *poggio* (cf. le provençal *pueg* et *puoi* ; le français *pui*) ; *rimembrare* (vieux français : *remembrer* ; le simple *membrar* (*memorare*) existe en italien, en vieil espagnol et en prov. ; *membrer* en vieux fr. ; — *assembrare* (cf. le français *assembler* prov. et esp. *asemblar*) ; — *riparare* ; au sens général de *réparer*, se

C'est à l'école des troubadours que s'étaient mis les premiers poètes lyriques de l'Italie. Dante en parlait avec une sorte de vénération. Le long séjour que fit Pétrarque à Avignon lui avait rendu plus familière la langue provençale qui d'ailleurs se répandit en Sicile et en Toscane, dans les cercles lettrés et dans les cours. Il est possible qu'à ce contact, un certain nombre de mots aient réussi à passer en italien, quoique l'imitation de thèmes poétiques n'entraine pas nécessairement l'influence de la langue. On sait que la littérature du nord de la France inspira de même la littérature italienne[1]. Des écrivains italiens, ayant pratiqué la langue française, lui empruntèrent, sans peut-être s'en rendre compte, des mots et des tournures : témoins l'historien Villani qui se permettait, dit-on, des gallicismes auxquels la *Crusca* devait refuser l'hospitalité de son dictionnaire; et Boccace, qui, si nous en croyons Castiglione, émaillait le *Décaméron* « de tant de mots français, espagnols et provençaux, que, si on les ôtait, son livre en serait très amoindri[2] ». Mais malgré ces mots provençaux et ces gallicismes dont aussi bien le compte doit être fortement rabattu, et d'autre part, en dépit de la diversité des dialectes, une langue commune s'était formée en Toscane, et c'était cet italien « *latino volgare* »[3] qui grandit avec la

retrouve dans le prov. et dans l'esp. : *reparar*; au sens particulier qu'indique Bembo = *stare et albergare*, il se rapproche du vieux fr. *repairer* « loger en quelque lieu, dit Estienne, (d'où *repaire*), prov. *repairar* (du lat. vulg. *repatriare* qui a peut-être influencé le mot italien); *obliare* (prov. *oblidar*, fr. *oublier*). Même des formes telles que *badare* (prov. *badar*) et *calere* (prov. *caler*) ont pu se produire simultanément dans les deux langues. Le dérivé *donneare* (de *donna*, dame) est peut-être dû au provençal *donneiar*. Le latin populaire *gaudire* a pu donner simultanément en français *joir*, *jouir*, et en italien *gioire*, lequel n'est certainement pas venu du provençal *gauzir* ou *jauzir*; *gaudere* a naturellement donné en italien : *godere*. La même observation s'applique aux expressions que Dante aurait tirées du provençal « furò Dante da provenzali » (*Précell.*, 272, *Prose*, 12 r°). Une locution comme *a randa* (*en rasant le sol*, au fig. *à peine*) existe en italien, en provençal et en espagnol. *Gaggio* est venu d'un radical germanique; le provençal a *gage*. *Landa* que Castelvetro explique à tort par *la anda* pour *andata* est simplement un mot celtique (français *lande*, allemand *land*) qui signifie plaine. Il est permis de croire qu'ici les Italiens ont emprunté la forme provençale (*lañda*); mais le vieil italien *smagare* (consterner) n'est pas venu du provençal *esmaiar* (vieux fr. *esmaier*, *esmoyer* d'où *émoi*); *smagare* se rattache au germain. V. Diez : *Etymol. Wört. der rom. spr.*, et Caix : *Studi di etimol. ital. e rom.* Cf. Körting, *Lat.-rom. Wört.*

1. Nos fables épiques et romanesques passèrent, dès le commencement du XIV° siècle, dans des compilations en prose, comme les *Reali di Francia*. V. Gebhart, *Les origines de la Renaissance en Italie.*

2. V. la dédicace du *Cortegiano*; Castiglione n'a d'ailleurs apporté aucun exemple. Il a été dupe en grande partie de la même illusion que Bembo.

3. H. Estienne avait pu lire, mais il ne cite pas dans sa *Précellence* le célèbre traité de Dante « *De Vulgari eloquentia* » publié à Paris, en 1577, par Corbinelli. — Sur la question des dialectes italiens, v. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I, « le domaine italien ».

puissance de Florence et qui devint la langue littéraire des grands écrivains du XIIIe et du XIVe siècle : elle fut vraiment indigène et nationale.

La lenteur de son évolution et les obstacles qui la contrarièrent ont fait illusion aux adversaires de cette langue, qu'ils fussent italiens ou étrangers; ils ont simplement nié son existence. Henri Estienne triomphe de l'embarras des grammairiens italiens à en déterminer le caractère, à en fixer les limites, à lui donner un nom. Il dirait volontiers : « il n'y a pas d'italien! il n'y a que des parlers italiens ». A ses yeux « Benedetto Varchi et autres ont tellement brouillé les cartes que le vray et nayf langage italien n'est plus qu'une idée platonique[1] ». Et il raille le purisme de Bembo qui « tant mieux pensoit parler, tant plus estoit moqué ». Il ajoute qu'on ne saurait reprocher pareille incertitude à la langue française : « jamais il n'a falu que les plus grands personnages de nostre France ayent mis la main à la plume pour nous apprendre à parler françois[2]. » Mais si l'unité politique avait préparé pour nous l'unité de la langue, encore l'usage n'était-il pas fixé au XVIe siècle, au point qu'il fût inutile de faire savoir à ceux qui voulaient bien parler et bien écrire, où ils devaient aller le prendre. Que de gens, croyant parler français, « gasconisaient ou picardizaient »! Henri Estienne le savait mieux que personne, et n'avait-il pas « mis la main à la plume » pour leur donner des leçons?

Tout en raillant, non sans quelque raison, la querelle de mots qui avait divisé Castelvetro et Annibal Caro[3], Henri Estienne aurait

1. *Précell.*, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 22.
3. Cette querelle avait éclaté à propos de la célèbre *canzone* que Caro publia en 1553 en l'honneur de la maison royale de France :

venite a l'ombra de' bei gigli d'oro...

(V. Tiraboschi, *Storia della letterat. ital*; t. VIII, partie III, « les poètes italiens du cinquecento »). (Castelvetro fit paraître sur cette ode un commentaire critique qui amena une série de ripostes et de contre-ripostes. Castelvetro attaquant la suprématie de Florence, B. Varchi entra à son tour dans la lice avec son *Ercolano*, où tout en prenant la défense de Caro, il élargissait le débat, et affirmait l'existence de la *lingua volgare* qu'il identifiait avec la langue florentine. (V. A. Caro : *Lettere*, Venise, 1582, *passim*. — *Apologia degli accademici di Banchi di Roma contro M. L. Castelvetro*, Parme, 1558. — L. Castelvetro : *Opere varie crit.*, avec sa vie par Muratori; Lyon, 1727 (cf. *Biblioteca Modenese*, t. I, p. 434), et du même, *Giunte alle prose del Bembo*. Modène, 1563. — L'*Ercolano, dialogo nel quale si ragiona delle lingue, ed in particolare della Toscana e della Fiorentina*, parut à Florence, chez les Juntes, en 1570. La réponse de Castelvetro ne fut publiée qu'après la mort de l'auteur : *Correttione d'alcune cose nel dialogo delle lingue di B. Varchi*, Basle, 1572. — H. Estienne avait dédié à Castelvetro « Jani Parrhasii liber de rebus per epistolam quæsitis » 1567,

mieux fait de reconnaître la grande valeur d'un livre tel que l'*Ercolano* de Benedetto Varchi. Il est vrai que ce qui l'a irrité, c'est d'entendre Varchi nommer l'italien « la lingua volgare » la langue vulgaire par excellence, et garder à l'égard du français un silence injurieux. « Il ne faut pas demander en quel reng mettent nostre langue ceux qui veulent faire marcher la greque et la latine après la leur [1] ». Il ne cherche pas à comprendre la nécessité où se trouvaient les partisans de l'italien de combattre l'usage du latin savant, comme le faisaient en France les défenseurs de notre langue nationale. Varchi cite Francesco Florido [2] « l'ennemi mortel de la langue vulgaire », tirant ses arguments de la diversité même des parlers italiens. D'autres, tels que Folieta [3], revendiquaient les droits du latin contre l'usurpation de la langue vulgaire. Mais, voulant nous préserver de l'italianisme, Estienne estimait opportun et de bonne guerre de déprécier à nos yeux l'italien. Il ne manque pas d'invoquer le témoignage autrefois accordé par Brunetto Latini « au patois de France... le plus délitables langages, et plus communs que moult d'autres [4] » ; mais il reproche avec humeur aux critiques de l'Italie moderne [5] « d'être des Narcisses, trop amateurs de la beauté de leur langage [6]. »

Mais Estienne, comme il ramène l'italien au provençal, confond celui-ci avec le français : il fait de la langue d'*oc* une simple variété,

in-8, et il le nomme dans sa préface « χριτιχώτατον χαὶ πιοητιχώτατον. ». Il rappelle encore son nom dans la préface d'une édition de cette même année « Polemonis, Himerii et aliorum declamationes ». Comme l'indique Muratori, Castelvetro était passé par Genève et il y avait sans doute visité H. Estienne.)

1. *Précell.*, 17. V. la préface d'Alunno dans ses *Ricchezze della lingua volgare*, Venise, 2e édit. 1555. Il fait l'éloge de sa langue : « è hoggi la più eccellente che si truovi al Mondo, e è quella nella quale non pure eccellentissimi scrittori si essercitano, ma con essa etiam parlano quasi tutti e Prencipi.. ». Alunno a voulu donner à l'italien le dictionnaire qui lui manquait ; il a fait un recueil des mots de Boccace pour la langue de la prose, des mots de Pétrarque pour la langue poétique.

2. V. « Francisci Floridi Apologia in Plauti aliorumque poetarum et linguæ latinæ calumniatoribus », Lyon, 1537. Cf. Tiraboschi, t. VII, p. 2276.

3. *Uberti Folietæ de linguæ latinæ usu et præstantia libri tres*... Romæ 1574, in-4°. Cf. « Gabr. Barii Francicani pro lingua latina libri tres... » Romæ, 1554, in-8° et : « Anastasii Germoni pomeridianæ sessiones, in quibus linguæ latinæ dignitas defenditur adversus eos qui cum ea hetruscum idioma non modo conferre sed et anteponere audent (Turin, 1580, in-4°). Germonus soutient en tout la thèse opposée à celle de H. Estienne : il va jusqu'à mettre le latin au-dessus du grec, et il repousse, comme un danger pour la religion, l'emploi de la langue vulgaire dans « les lettres sacrées ».

4. *Précell.*, p. 17.

5. Estienne cite encore les ouvrages apologétiques en faveur du toscan de Bernardino Tomitano (1542) et de Paolo Mini (1577). V. les notes bibliographiques de Feugère *Précell.*, p. 17 et 20)

6. *Précell.*, p. 37.

une dérivation de la langue d'*oïl*. Il est cependant obligé de traduire beaucoup de ces mots provençaux par des équivalents dont la différence même aurait dû lui prouver surabondamment l'indépendance du provençal. Quant à dire que l'italien doit au français « la reconnaissance d'une fille pour sa mère [1] », l'erreur est d'autant plus forte que de ces trois langues qu'il rapproche, c'est bien le français qui s'est le plus éloigné du latin, par la série de ses transformations; c'est lui qui, pour reprendre l'expression d'Estienne, serait, à ne considérer que la forme des mots, la langue la plus « dépravée ». Un instant, Estienne entrevoit l'objection : ces mots que les Italiens ont en commun avec nous, ne les auraient-ils pas tirés comme nous du latin [2]? Mais il la repousse sans examen, et il s'ingénie dans l'erreur, quand, présentant sa thèse sous une autre face, il attribue une origine française aux significations italiennes qui manquent en latin, mais sont dans notre langue [3].

Toutefois, si nous laissons de côté les conclusions, certaines de ces remarques sur la dérivation ou sur les idiotismes ne laissent pas d'être justes. Bien que l'auteur se défende « d'user des termes de l'art », son ouvrage, surtout dans la dernière partie, est un traité de grammaire française comparée à la grammaire italienne. Il était nouveau pour l'époque, il reste encore aujourd'hui pour nous instructif. Henri Estienne avait de l'italien plus qu'une connaissance superficielle. Les trois séjours qu'il avait faits dans le pays lui avaient permis de le pratiquer [4]. Aussi bien prend-il ses informations aux bonnes sources : il a lu et il cite de copieux traités faits par des Italiens. En discutant avec ceux-ci, il leur emprunte des arguments, c'est-à-dire des exemples.

La partie proprement française du livre de la *Précellence*, c'est la revendication des richesses de notre langue. Henri Estienne eût sans doute mieux fait de s'en tenir à ce côté solide de son apologie. Mais, malgré ses défauts, ce livre n'en est pas moins

1. *Précell.*, p. 18.
2. *Ibid.*, p. 303.
3. *Précell.*, p. 324. Dans une lettre adressée de Paris, le 13 septembre 1582, à l'Italien Pinelli, son compatriote, Filippo Pigafetta exprimait l'intention de répondre au livre de la *Précellence*; et il indiquait en deux lignes le point essentiel de sa réfutation : « e bisognerà vedere nelle vecchie istorie i gradi del mutamento in Italia della lingua latina buona in questo linguaggio rustico e cattivo; e, se guadagniamo questo punto, abbiamo vinto. » (V. *Tasso*, *opere*, t. XXIII, p. 92.)
4 V. *Précell.*, p. 32, 33. A Naples, si nous l'en croyons, il réussit à se faire passer pour Italien, au moment où, chargé d'une mission secrète par O. de Selves, il allait être découvert. Mais il faut rabattre un peu de cet éloge que H. Estienne se décerne à lui-même !

l'une des œuvres les plus originales et les plus captivantes de la critique du XVI[e] siècle, alors qu'en Italie comme en France la critique était à la fois littéraire et grammaticale, chacun cherchant dans l'étude de la littérature la glorification de sa langue nationale.

Or, Henri Estienne a écrit trois ouvrages dont le retentissement et dont l'influence sur la critique de son temps nous sont prouvés. Avant de quitter les Italiens, signalons un petit traité fait en Italie sur le plan même de la *Conformité du langage françois avec le grec*. L'auteur, un certain Ascanio Persio, se fait fort de démontrer la « conformité de la langue italienne avec les langues les plus illustres de l'antiquité et principalement avec le grec [1] ». Il retourne au profit de l'italien l'argumentation de H. Estienne qu'il ne nomme pas, mais qu'il désigne plusieurs fois assez clairement [2]. A ses yeux tout ce qui dans l'italien n'est pas dérivé du latin, est grec, et non lombard ou venu de quelque idiome barbare. Il ajoute que de son temps encore on parle un grec corrompu autour de la rivière de Gênes. Ascanio reconnaît d'ailleurs que l'*article* et beaucoup d'autres traits linguistiques qui « viennent du grec » l'italien les a en commun avec le français et l'espagnol.

Revenons en France. Si ce même livre de la *Conformité* a été copié par Ramus [3], nous allons constater en plus la fortune des *Dialogues du nouveau langage* et de la *Précellence*, en considérant deux contemporains de Henri Estienne, dont les travaux ont plus d'une ressemblance avec les siens, et pour cause : Claude Fauchet, Estienne Pasquier. En même temps nous compléterons cette vue d'ensemble sur les thèses de notre grammairien, en montrant ce qu'il connaissait de la vieille langue française.

1. « Discorso di Ascanio Persio intorno alla conformita della lingua italiana con le piu nobili antiche lingue e principalmente con la greca. In Venetia, Gio. Batt. Ciotti, 1592 ».

2. « Tanto più che agli scrittori Francesi è piaciuto di fare il medesimo in trattando la medesima materia per la lingua loro » (p. 15) — « Si studiano anche di scoprire nella nostra lingua molti difetti, e nella loro molti vantaggi per fare scala al più degno luogo: ma l'amor della patria può scusargli; e certo è da commendare se non altro almeno la voglia e la 'ntentione in loro... »

3. V. notre 1[re] partie, p. 191-92; nous reviendrons plus loin sur la grammaire de Ramus.

V

Comparaison de Claude Fauchet, d'Estienne Pasquier et de Henri Estienne; l'étude de la vieille langue au xvi[e] siècle. — Fauchet et Pasquier ont largement mis à contribution l'œuvre française d'Estienne; mais par la méthode ils ont été supérieurs à leur devancier. — Conclusion sur le débat entre partisans et adversaires de la langue et de la littérature française.

Le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, par Fauchet, parut en 1581 [1]. L'auteur y faisait preuve, comme on l'ajustement dit, « d'un sens critique supérieur à celui de H. Estienne [2] ». C'est qu'il avait plus nettement posé la question d'origine, sans s'embarrasser de l'hypothèse du grec. Il pensait que le français devait s'appeler « romand plustot que françois, puisque la plus part des parolles sont tirées du latin [3] ». Mais Fauchet faisait au gaulois dans la formation de la « langue romande » une part excessive; Henri Estienne s'est moins arrêté que lui à cette hypothèse.

Tous deux connaissaient le vieux langage et lisaient les « rommans ». Fauchet est même remonté plus haut qu'Estienne, puisqu'il a cité les *Serments de Strasbourg* [4]. Il a donné dans la 2[e] partie de son recueil de l'*Origine* « les noms et les sommaires de CXXVII poetes françois vivans avant l'an MCCC. » L'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung lui est familière, comme elle l'était à H. Estienne [5]. Il rappelle à bon droit l'universalité de la langue française au moyen âge : « il y avoit alors plus de gens qui faisoient conte de notre langue qu'aujourd'huy [6] »; et reprenant la thèse même soutenue par Estienne dans le livre de la *Précellence*, il montre tout ce que les Italiens doivent à notre vieille littérature épique et lyrique. En analysant les *fabliaux* ou *fableaux* [7] « c'est à dire contes de plaisir et nouvelles mis en ryme [8] », Fauchet y reconnaissait la

1. Claude Fauchet « président à la cour des Monnoyes » fait hommage de son œuvre à Henri III, en louant à son tour l'éloquence « de ce roy ami des lettres ». Fauchet publia aussi le *Recueil des antiquités gauloises et françoises*. Paris, 1579.
2. Hatzfeld et Darmesteter, *XVI[e] siècle*; introd., p. 75.
3. *Origine*, I, ch. 3, p. 13.
4. *Ibid.*, 28.
5. *Ibid.*, 198 et suiv.
6. *Ibid.*, p. 48.
7. Fauchet use indifféremment de l'une ou de l'autre forme. C'est donc à tort que M. Bédier déclare que les fabliaux étaient au xvi[e] siècle aussi inconnus que l'Amérique du temps de Ptolémée (Ouvr. cité, p. XXIII). V. notre 1[re] partie, p. 94 et suiv.
8. *Origines*, p. 160.

source de cinq ou six des meilleurs contes de Boccace [1]. D'ailleurs il exagère, comme l'avait fait Estienne, sur la foi de Bembo « l'infinité de parolles et manieres de parler toutes françoises » qui sont dans le Décaméron [2]. Toutefois Fauchet n'a pas perdu l'espoir que l'honneur perdu nous soit rendu « si les hommes doctes continuent à escrire leurs conceptions en nostre langue vulgaire ». Il constate que la langue s'enrichit tous les jours « par tant de fidèles translations de livres grecs et latins », mais plus... à son avis, par les œuvres de tant d'excellens poètes, « venus depuis le règne du roy François premier de ce nom » [3].

Nous avons rappelé cette « défense » de Fauchet parce qu'elle sert à éclairer celle même d'Estienne : aussi bien elle s'en est directement inspirée. Disons plus : Claude Fauchet a fait des emprunts d'idées et d'exemples à son devancier ; il a même réédité ou, si l'on veut, « arrangé » dans l'*Origine*, à propos du roman d'Alexandre, trois grandes pages de la *Précellence*, et sans nommer Henri Estienne [4].

Que Claude Fauchet n'ait ajouté sur la langue elle-même des remarques curieuses à celles qu'il a reproduites, nous ne le nions pas, mais c'est en suivant les traces du livre de la *Précellence* : nous en donnerons d'autres exemples dans le cours de cette étude [5]. S'il tait le nom de Henri Estienne, Fauchet nomme « maistre Estienne Pasquier éloquent advocat en la cour de Parlement » qui lui avait prêté un « vieux livre [6] ».

1. *Origine*, *ibid.*
2. *Ibid.*, p. 47.
3. *Ibid.*, p. 48 et 49.
4. Comparez les pages 87 et 88 de l'*Origine*, et les pages 191-195 de la *Précellence* édit. Feugère). Mêmes vers cités, mêmes expressions du vieux poème, et mêmes rapprochements littéraires :

De la coste desrochent, aval vont perillant

Il est vrai qu'Estienne avait cité cet autre vers :

Si ne fust Jupiter à sa foudre bruyant,
Qui tous les desrocha...
— « *Si la feru del branc que sus l'arçon l'adente..*
De morts et de navrez enjonche la campagne...
Ahi dame fortune tant estes nouveliere...

Comment sçauriez-vous mieux représenter *novatrix* latin, et cestuy-cy :

Du long comme il estoit mesura la campagne,

parlant d'un porté à terre d'un coup de lance : ne vaut-il pas bien *Italiam metire jacens*? » Le texte de Fauchet reproduit ici presque mot pour mot celui d'Estienne. La copie est flagrante.
5. Par exemple à propos des prétendus mots tirés du gaulois et des termes du vieux français.
6. *Origine*, p. 151.

Henri Estienne n a pas eu, sans doute, ce mérite singulier pour l'époque de se faire l'éditeur de nos vieux trouvères. Il a essayé du moins de renouer la tradition du moyen âge, et de rattacher au passé la langue et la littérature de son temps. Cela ne l'empêchait pas d'ailleurs de fixer les yeux sur l'idéal antique de la Grèce et de Rome. L'helléniste se complaisait dans la lecture des fabliaux et des chansons de gestes. Et c'est là, si l'on veut, une contradiction particulièrement inhérente au génie de la Renaissance française, de chercher à devenir classique tout en restant populaire : elle subsiste chez Henri Estienne. Dans un de ses *Dialogues*, il s'est lui-même dépeint « ayant une vieille table chargee de vieux livres François, Rommans et autres, dont la plus grande part estoit escrite à la main.. » et il disait « que par la lecture de ces vieux Rommans on descouvroit de grans secrets quant à la cognoissance de l'ancien langage François [1]. »

Comme devait le faire Fauchet, Estienne a soin d'opposer l'ancienneté de nos romans aux premiers essais de la littérature italienne : nous en avons, dit-il, « qui pourroyent estre les bisayeulx, voire trisayeulx, du plus ancien auteur qu'ils ayent [2] ». Il est entendu cependant qu'il ignorait le vieux moyen âge : les citations qu'il fait, soit pour détacher un vers qui lui a plu, soit pour recueillir un mot expressif, il les emprunte à des œuvres dont la date est comprise entre le XIIe et la fin du XIVe siècle : le *roman d'Alexandre* [3] (XIIe siècle) ; le *Tournoyement de l'Antechrist*, par Huom de Meri [4] (XIIIe); « la satire que Hugues de Bersi composa contre les vices regnans de son temps [5] » (XIIIe); le *roman de Judas Maccabeus* (XIIIe siècle [6]) ; du XIIIe encore le *roman de la Rose* [7] que l'imprimerie avait d'ailleurs répandu ; le *roman de Perceforest* (XIVe [8]) qu'il avait pu lire dans

1. *Dial.*, I, 189.
2. *Précell.*, 18-19.
3. *Ibid.*, 121, 205, etc.
4. *Ibid.*, 199 et 285.
5. *Ibid.*, 205. Cette satire est en réalité la *Bible* de Guiot de Provins (même époque) ; V. G. Paris : *Litt. fr. au moyen âge*, chap. III, § 105. Même confusion faite par Pasquier qui écrit : « Hugues de Bersy au commencement de sa bible Guiot... » (*Recherches*, p. 789, livre VIII, chap. 61.)
6. *Précell.*, 193. *Judas Machabée*, poème attribué à Pierre du Riès ; v. G. Paris, *Litt. fr. au moyen âge*, chap. II, § 138. Si M. Huguet s'était moins empressé de reproduire la note de L. Feugère, il n'aurait pas attribué la citation de H. Estienne à la traduction en vers de deux livres de la Bible faite par Octovian de Sainct-Gelays, et publiée en 1514 (autre édit. en 1521).
7. *Précell.*, 283. Cf. notre 1re partie, p. 86. V. dans le *Manuel* de Brunet les éditions de la fin du XVe siècle de Jean du Pré et d'Antoine Vérard, etc. ; au XVIe siècle, celles de Nicolas des Prés (1505), Michel le Noir (1509), etc.
8. *Ibid.*, 215, 242, etc., cité aussi dans les *Prémices* (Épître au lecteur).

l'impression faite en 1528 : c'était le roman, selon lui « le plus digne d'estre leu entre tous, comme il est le plus long de beaucoup [1] ». Nous avons dit qu'il avait possédé un recueil important de fabliaux [2]. Il aimait à citer les proverbes dans leur texte ancien. Il en montra au roy Henri III « un vieil livre escrit à la main [3] ». Il ne cessait pas de lire cette vieille littérature, et d'en rechercher les monuments. Dans l'épître qu'il a mise en tête de ses *Prémices*, il déclare que depuis le temps où il a composé la *Précellence*, il a beaucoup appris par la lecture des « rommans que je disois au dit Roy nous estre comme « des rabins pour la cognoissance de plusieurs choses qui appar« tiennent à nostre langage, et mesmement des proverbes ». Il a mieux fait que de citer ces témoins de l'ancien langage, il en avait l'intelligence, il en étudiait l'histoire.

A ce point de vue, l'homme du XVIe siècle qui se rapproche le plus de Henri Estienne, par ses travaux et par ses idées, c'est l'auteur des *Recherches de la France*, Estienne Pasquier. Certes, il a sur Estienne l'avantage que nous avons aussi reconnu à Fauchet d'avoir appliqué plus directement et sans théorie préconçue une méthode déjà sûre aux recherches historiques [4]. Sans disperser comme Henri Estienne son activité en des études multiples, il a patiemment élevé un monument consacré aux institutions et à la littérature de son pays. Mais, par contre, il serait injuste d'opposer à ce qu'Estienne a cependant fait, le VIIe et le VIIIe livres des *Recherches de la France*, où Pasquier traite longuement de l'origine et du caractère de la langue et de la poésie française. Si Pasquier a dit sur plusieurs points les mêmes choses que Henri Estienne, et s'il l'a complété sur d'autres, n'oublions pas qu'il est venu après lui. Le premier livre des *Recherches* avait paru [5] en 1560; en 1596, Pasquier n'avait encore publié que les six premiers livres. Il faut arriver jusqu'en 1611 pour trouver le VIIe livre dans la dernière édition donnée du vivant de Pasquier, et jusqu'en 1621 pour avoir enfin les dix livres, « avec des augmentations tirées de la bibliothèque de l'auteur ». Pasquier s'est plaint lui-même [6] que

1. *Prém.*, *ibid.*
2. V. notre 1re partie, p. 91.
3. *Prém.* (Épître).
4. Pasquier compulse les documents directs : par exemple le *mémorial de la Chambre des comptes*, les *registres du Parlement*, les *ordonnances royales*, etc. Il est *archiviste*.
5. V. sur les éditions des *Recherches de la France*, notre bibliographie.
6. Pasq., *Lettres*, t. I, p. 454 : à Monsieur Pitou. Cf. t. I, p. 559, à La Croix du Mans Pasquier ne faisait pas sans doute allusion à Fauchet, car il en parle dans une

plusieurs aient mis son œuvre à contribution, sans le citer; mais il n'avait alors mis en lumière que les deux premiers livres; il ajoute que c'est la raison qui lui a fait retarder la publication de ses quatre derniers qu'il conservait « par devers lui », les communiquant seulement à ses amis. Dans la préface de 1596, il proteste encore contre les plagiaires, mais c'est à la partie plus spécialement historique des *Recherches* qu'ils s'en étaient pris. Au VIII[e] livre, Pasquier citera H. Estienne et sa *Précellence*, en le saluant de ces mots : « *à tout seigneur, tout honneur* [1] », et quelques lignes plus loin, il rapporte, tout en la discutant, une étymologie proposée par Estienne : « car, dit-il, je ne luy veux rien dérober [2] ».

Or Pasquier a fait dans ce VII[e] livre[3] de plus larges emprunts à la *Précellence* qu'il ne l'avoue, en particulier dans les chapitres consacrés à l'étude des mots et des locutions[4]. Non d'ailleurs qu'il n'ait eu ce mérite d'augmenter le nombre déjà considérable de proverbes recueillis par H. Estienne. Mais il s'est encore plus copieusement servi des *Dialogues du nouveau langage*. Plusieurs des italianismes marquants, longuement discutés dans les *Dialogues*, Pasquier les reprend à son tour, en reproduisant parfois le contexte de son devancier et sans ici ajouter beaucoup à ce que l'autre avait dit[5]. Il y a donc lieu de s'étonner que Pasquier, dans ses *Recherches*, ne

de ses lettres avec grande estime. « Personnage qui, sans fard et hypocrisie, s'est étudié à ces vieilles recherches, lequel vous y pourra servir d'un bon guide ». (*Ibid.*, t. I, p. 557, à La Croix.)

1. *Recherches*, p. 719, VIII[e] livre, chap. 23.

2. *Ibid.*, p. 720, chap. 24.

3. Le VII[e] livre complète et continue l'œuvre de Fauchet; c'est un exposé magistral et copieux de l'histoire de la poésie française, notamment aux XV[e] et XVI[e] siècles. Mais ici même Pasquier s'est inspiré de la *Précellence*, surtout dans le parallèle entre les poètes italiens et français (chap. 9).

4. V. *Recherches*, VIII, ch. 3, « de la diversité de l'ancienne langue françoise, avecques celle du jourd'hui », édit. de 1643, p. 683 et 684. Les « belles paroles anciennes sont celles mêmes qu'Estienne avait citées dans la *Précellence* : *barat*, *guille*, *lozange*, *enherber*, *endementiers*, etc. C'est à peine si Pasquier ajoute deux ou trois exemples.

5. V. *Recherches*, VIII, chap. 3, p. 684 : termes de guerre, et ch. 20 : « mots empruntés des voyages d'outre-mer. » V. plus loin notre chap. sur *l'influence italienne* ; V. encore VIII, 26. Pasquier oppose à la locution française : *faire quelqu'un bien camus*, la métaphore contraire des Italiens : *tanto di naso* ; il se souvient ici évidemment d'un passage des *Dialogues* où Estienne a mis en relief cette même opposition (*Dial.*, II, 176). Quelques lignes plus bas il fait sur le mot *physicien* une remarque qu'il a prise aussi chez Estienne (*Dial.*, I, p. 191). Les remarques de Pasquier sur les mots *sire*, *majesté* (chap. 5), *coquin* (42), *voleur et brigand* (43), *beaux-pères*, en parlant des moines (50), *patelin* (59), *barbe de paille* pour *gerbe de paille* (62) et quelques autres encore avaient été déjà faites par H. Estienne dans ses différents ouvrages (V. ces mots à notre *index alphabétique*.)

nomme pas plus souvent Henri Estienne [1], et qu'il n'en parle jamais dans ses *Lettres*, où il discute tant de questions littéraires, en soutenant, pour l'ensemble, les mêmes doctrines que l'auteur des *Dialogues* et de la *Précellence*.

Ces deux hommes étaient cependant faits pour se plaire et pour se rapprocher : ils avaient l'amour de leur langue maternelle [2], sinon plus vif, peut être plus entier chez Pasquier, qui refusa d'écrire en latin ; une curiosité qui les portait à rechercher les vieux mots [3] comme les métaphores populaires. Leurs idées littéraires étaient à peu près les mêmes. Pasquier avait, dans sa jeunesse, sacrifié à la mode du temps, en écrivant son *Monophile* et ses *Colloques d'Amour* [4]; mais dans ses *Recherches*, il combat l'imitation italienne. Il goûte autant qu'Estienne, les écrivains de la première moitié du siècle, et il préfère leur langue à celle qui suivit [5], mais il écrit un éloge de Ronsard d'une franchise éloquente, qui est digne de Ronsard et de Pasquier [6]. Sur l'usage de la langue ils pensaient l'un comme l'autre. Pasquier repousse les « latineurs » et les italianisants; il s'attache à la tradition, et se résigne à grand'peine aux néologismes nécessaires [7]; il estime que le poète « doit prendre ses paroles du commun usage [8]. » Tous deux enfin, malgré la différence

1. Il parle encore une fois de H. Estienne au VIII[e] livre des *Recherches*, pour repousser sa théorie sur les origines grecques du français. (V. *Recherches*, VIII, chap 2, p. 677.) Cela fait en tout deux courtes citations, un compliment et une critique! Nous savons cependant que Henri Estienne était en relations avec Pasquier. Il lui avait rendu visite à Paris. V. dans l'*Aulu-Gelle* de 1585, l'épître dédicatoire à Achille de Harlay. C'est dans la bibliothèque de Pasquier qu'Estienne avait vu et lu pour la première fois le factum de Louis Vivès contre *Aulu-Gelle*; et c'est à Vivès qu'il répond dans son *Apologia A. Gellii*. V. dans ce volume de 1585 : les *Noctes parisinæ* de H. Estienne ajoutées aux *Nuits Attiques*.

2. V. la lettre à Turnèbe (*Lettres*, t. I, p. 6). Pasquier plaide contre Turnèbe la cause du français, et il dénonce l'insuffisance « de cet ancien romain » incapable de s'appliquer aux usages modernes.

3. Pasquier recherchait aussi les manuscrits de l'ancienne littérature. V. *Recherches*, VI, 39, 40; VII, 2, 42. Il cite les vieux écrivains dont plusieurs passages ont, grâce à lui, « couru par la main du peuple » (III, 42), et il blâme ceux qui ont rajeuni dans leurs éditions le texte du *Roman de la Rose* (comme Clément Marot), ou de Joinville, ou de Froissart. « En ce faisant, ces gaste-tout nous frustoient entièrement de la cognoissance de l'ancienneté de nostre langue » (VIII, 46, p. 758. Cf. *Lettres*, t. I, p. 86, lettre à Cujas).

4. *Monophile*, 1554; *Colloques d'Amour* et *Lettres amoureuses*, 1567. V. sur les poésies de la jeunesse de Pasquier, *l'Essai* de L. Feugère.

5. *Recherches*, VIII, ch. 3, p. 682.

6. *Ibid.*, VIII, ch. 3, p. 685. Cf. *Lettres*, t. I, p. 27, où il s'adresse à Ronsard lui-même.

7. *Recherches*, VIII, ch. 3 (p. 682 et 683). « Il n'est pas dit que tout ce que nous avons changé de l'ancienneté soit plus poly, ores qu'il ait aujourd'huy cours ».

8. *Lettres*, t. II, p. 732.

de leur confession religieuse, sont moralistes de même race [1]. Il ignorent les souplesses d'une dialectique trop subtile; ils parlent librement, et sans doute, en mots parfois libres [2]; tous deux arrachent le masque au courtisanisme et à l'hypocrisie, Estienne avec une verdeur plus spirituelle, Pasquier avec une gravité plus redoutée : l'un s'acharne contre le papisme, mais l'autre ose entrer en lutte avec les Jésuites [3].

Si nous avons rapproché ces trois hommes : Henri Estienne, Fauchet et Pasquier, c'est moins assurément pour le plaisir de restituer à l'un ce que les deux autres lui ont pris, que pour mieux saisir, par la comparaison de leurs idées et de leur critique, la véritable portée de ce long débat entre adversaires et partisans de la langue et de la littérature française. Contre les latinistes, c'est-à-dire contre ceux qui n'admettaient qu'une langue littéraire, le latin, les grammairiens français que nous avons nommés, et les chefs de la Pléiade, Ronsard et Du Bellay avaient livré un premier combat ; et déjà ces deux poètes, en créant de toutes pièces une littérature, s'étaient posés en rivaux des écrivains de l'Italie. Après les avoir imités, ils prétendaient ne plus écouter que leur propre inspiration. Leur œuvre même, malgré ses défaillances, plaidait en faveur de l'esprit français. Mais en même temps ils avaient rompu avec la tradition, la considérant comme lettre morte : *rien avant nous!* proclamaient-ils ; c'était affaiblir d'autant la cause qu'ils avaient à soutenir.

Le second combat fut livré par Henri Estienne, par Fauchet [4] et par Pasquier, pour ne prendre ici que ces trois noms marquants parmi les apologistes du français. Cette fois ils firent face simultanément aux deux sortes d'adversaires, aux deux armées

1. A propos du mot *huguenot*, Pasquier résume l'histoire des troubles de religion. Il est ami de l'ordre, et il n'approuve ni l'agitation religieuse entretenue en France par les réformés, ni les menées des politiques, ni les ligueurs. Il n'en fait pas moins l'éloge de Calvin ; tout en regrettant « sa doctrine », il rend hommage à l'écrivain « qui a enrichi la langue françoise d'une infinité de beaux traicts ». *Recherches*, VIII, chap. 55, p. 768 et suiv.

2. Voyez, entre autres, une page éloquente d'une touche énergique et presque brutale sur les ruses que la nature a su prendre pour nous attirer à ses fins et « pour s'immortaliser en ces espèces mortelles ». *Recherches*, VIII, chap. 22, pages 718.

3. V. la lettre sur la « secte » des Jésuites « médecins de notre Église malade » (t. II, p. 561, livre xx, 1). Pasquier plaida pour l'Université de Paris contre les Jésuites qui demandaient au Parlement leur incorporation dans l'Université. Le Parlement maintint les parties « en tel état qu'elles étaient », ce qui était rejeter la requête des Jésuites V. *Lettres*, t. I, p. 259, à M. de Fonssomme).

4. Bien que Fauchet ne soit pas à proprement parler un polémiste, son œuvre n'en a pas moins sa place marquée dans cette défense.

qui, sans être alliées, les menaçaient : aux Italiens et aux italianisants, non moins qu'aux latinistes. Au reste tous les trois n'ont pas développé, avec la même force, les mêmes arguments : celui des *richesses de la langue*, exposé avec autorité par Estienne, n'a été qu'effleuré par Fauchet; Pasquier l'a considérablement étendu. L'argument tiré du *grec* a été laissé à son inventeur. L'argument tiré *du latin lui-même*, qui était excellent, et peut-être le plus habile, a été surtout compris et exploité par Estienne; les deux autres n'en ont pas vu la portée.

Mais Fauchet a répondu plus nettement qu'Estienne, en rappelant aux Italiens ce qu'ils avaient autrefois pris aux Français, et en invoquant l'universalité de notre langue et de notre littérature au moyen âge. Fauchet s'est placé dans la vérité historique : il n'a pas professé pour ses contemporains une admiration excessive et exclusive; sans doute, il leur rendait justice, mais il n'a pas cru que l'histoire de notre littérature commençât en 1549. Et c'est l'*argument historique*, qui est tout le livre de l'*Origine*. Henri Estienne y a bien touché dans ses *Dialogues* et dans sa thèse de la *Précellence* : mais il a eu le tort de le compromettre par ce paralogisme linguistique : « la langue italienne ressemble à la langue française; donc elle en est sortie ». D'ailleurs Estienne a défendu le passé : il a voulu le rattacher au présent, en dépit des mépris de la Pléiade. En reprenant à son tour l'argument historique, Pasquier, malgré certaines réserves sur la langue et sur le goût du jour, s'est montré l'admirateur reconnaissant de la Pléiade; avec plus de hardiesse et de foi sincère que Henri Estienne ne l'avait fait, il a opposé les grands écrivains français de son temps aux latinistes impénitents, comme aux partisans encore nombreux de l'influence et du goût de l'Italie.

Venu le dernier, Estienne Pasquier résume donc le débat; il a compté les coups donnés et reçus. Estimera-t-on, en souscrivant aux critiques de Henri Estienne, qu'il a fait la part trop belle à la Pléiade? On sent qu'il considérait la bataille comme définitivement gagnée. Sur ce point du moins, sa conclusion était juste : le XVI[e] siècle avait donné à la France une langue et une littérature, et le XVII[e], aux débuts duquel Pasquier assista, devait en profiter.

VI

Caractère général des recherches grammaticales de H. Estienne. — Son originalité à l'égard des grammairiens de son temps; place nouvelle qu'il a faite à l'étude de la syntaxe. — Sa méthode de comparaison entre le français et les deux langues classiques. — Ce qu'il doit aux dictionnaires de Robert et de Charles Estienne; importance de son témoignage sur la langue parlée. — Partie morte de son œuvre : la phonétique ; partie vivante : l'étude des sens et de la prononciation. — Que les recherches grammaticales de Henri Estienne sont conclues par une doctrine sur l'usage de la langue.

Quoi qu'en ait dit Henri Estienne, son plaidoyer en faveur de la langue française forme un ensemble assez complet : si ses différents arguments ne sont pas d'égale valeur, du moins leur a-t-il donné à tous à peu près le développement qui leur convenait, et nous ne voyons pas ceux qu'il aurait oubliés. Le mot d'*essai* ou de *projet* s'applique, au contraire, plus justement à ses remarques plus spécialement grammaticales qui, dégagées de ses ouvrages français ou de son traité sur la *latinité suspecte*, ne forment pas une étude suivie sur la langue, et encore moins un traité complet de grammaire française. Le livre des *Hypomneses* n'est qu'une série d'observations éparses, quoique assurément très pénétrantes, et vraiment neuves pour la plupart. Mais ce manque de cohésion et d'égale distribution[1] ne doit pas faire méconnaître la valeur considérable de l'œuvre grammaticale de Henri Estienne.

Certes la philologie française était loin d'être fondée au XVIe siècle, et nous savons assez les erreurs où le défaut d'une méthode précise, où l'ignorance de certaines lois fondamentales ont entraîné Henri Estienne en compagnie des autres grammairiens de son temps. Mais du moins la grammaire française existait, si par ce mot nous entendons, non seulement, comme le disait la vieille défi-

1. Nous avons déjà reconnu l'indifférence regrettable de Henri Estienne pour l'art de la composition, en faisant cependant une exception pour son livre de la *Précellence*. Il a nommé lui-même son *De latinitate suspecta* « une improvisation », « in hac extemporanea et tumultuaria scriptione » (*Lat. susp.*, p. 265). Il en rejetait la faute, comme toujours, sur les multiples exigences de son triple métier d'imprimeur, de savant et d'écrivain. « Une page était à peine écrite qu'il l'envoyait à la presse. Ce qu'il avait oublié dans un chapitre, il l'ajoutait au suivant » (*ibid.*, p. 19 et 295). De là ces retours en arrière, ces parenthèses et ces appendices auxquels on se heurte dans ce traité, comme dans celui des *Hypomneses*. Encore les choses s'y trouvent-elles à peu près classées, malgré ce désordre; on voit vite où il les faut prendre, grâce aux titres des chapitres. Il en est de même du traité de la *Confor-*

nition, « le code du bon langage [1] » mais encore l'étude de la langue à un moment donné de son histoire, et la conscience des règles où elle semble s'être arrêtée pour un temps. Sans vouloir grandir Henri Estienne au détriment de ceux qui l'avaient précédé dans cette étude, nous essayerons seulement d'indiquer la part d'originalité qui lui revient.

Et d'abord s'il a beaucoup plus longuement analysé les mots et les significations que leur arrangement dans le discours, il a cependant eu cet autre mérite de s'arrêter à la syntaxe. Nulle chez Dubois [2], cette étude apparaît dans le traité de Meigret [3], et Ramus lui consacre toute la 2e partie de sa *grammaire*. Mais Ramus a, comme nous l'avons dit, mis largement à contribution la *Conformité du langage françois avec le grec*; il y a pris plus que des exemples : des passages entiers à peine démarqués. Si la 1re édition de sa grammaire est antérieure de trois ans à l'ouvrage d'Estienne, celui-ci ne pouvait y prendre ce qui ne s'y trouvait pas; les passages auxquels nous faisons allusion n'apparaissent que dans l'édition de 1572 [4]. Ajoutons cependant que la syntaxe occupe une place

mité qui est divisé en trois livres, où chaque remarque porte un numéro, et qui se termine par une table des mots rapprochés du grec. Mais les *Dialogues* et la *Précellence* n'ont point de divisions, et les éditions originales manquent de tables de matières.

1. Ou « l'art de parler correctement », — « quid est grammatica? Ars bene loquendi ». *P. Rami rudimenta grammaticæ latinæ*, 1566.

2. « Jacobi Sylvii Ambiani in linguam gallicam Isagωge... etc. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1531 ».

3. « Le tretté de la grammere francoeze, fet par Louis Meigret, Lionœs. Paris, 1550. »

4. « Gramere || à Paris || de l'imprimerie d'André Wechel, 1562 ». Tel est le titre de la 1re édition. Le nom de l'auteur ne figure pas sur le titre (pas plus que dans le corps de l'ouvrage). C'est à tort que M. Livet néglige cette édition qu'il dit ne pas avoir vue et qui est à la Bibl. Nat. (Invent. X, 1920), en s'appuyant uniquement pour dénoncer le plagiat sur l'édit. de 1572. Car enfin si la 2e édit. n'avait été que la reproduction pure et simple de la 1re, il en résulterait nécessairement que H. Estienne aurait copié Ramus, et c'est le contraire qui est vrai. « Grammaire de P. de la Ramée, lecteur du Roy en l'université de Paris. A la royne, mère du Roy, à Paris, de l'imprimerie d'André Wechel, 1572 ». (Bibl. nat., Invent. X, 1928.) Ce qui sera en 1572, l'épître « à la roine mère du roi » n'est en 1562 qu'un « avis au lecteur », où l'auteur parle de sa grammaire grecque et latine. Il cite déjà, parmi les grammairiens antérieurs, J. Dubois, Est. Dolet, Louis Meigret, Peletier, G. des Autels, Jean Pilot, Robert Estienne; il ne cite ni Henri Estienne (naturellement !) ni parmi les écrivains J. Du Bellay, A. de Baïf qu'il nommera en 1572. M. Brunot étant revenu de son côté sur le plagiat, nous indiquerons seulement, sans les transcrire, deux des passages où il est le plus sensible. Voyez page 82 de l'édit. de 1562. « Convenanse du comparatif ». Ce chapitre, ici très court, est beaucoup plus développé en 1572 (page 131, chap. 3) parce qu'il reproduit en l'abrégeant à peine, toute une page de la *Conformité* (V. édit. Feugère, p. 78, observ. 9). Voyez encore p. 143 de l'édit. de 1572, chap. 1 : « De la convenance des pronoms ». C'est un résumé très exact d'une longue observation faite par H. Estienne (édit. Feugère, p. 97, obs. 7); ce passage manque aussi en 1562.

importante dans la grammaire d'Antoine Cauchie [1]. Nous y reviendrons à propos des critiques que Henri Estienne a faites à cet ouvrage.

La comparaison même qu'il a établie entre le français d'une part et les deux langues classiques de l'autre n'est pas absolument à négliger : cette méthode est légitime en soi, quand il ne s'agit que de rapprocher les procédés de l'esprit dans deux ou plusieurs langues. Elle devient nécessaire quand la question de filiation se pose et qu'il s'agit de rechercher dans le latin les origines d'une expression ou d'une tournure française. Il est trop certain que Henri Estienne ne s'est pas assez défendu de l'*a priori*. On le surprend même essayant de faire violence au génie de la langue française pour mieux en établir la ressemblance avec la langue grecque; c'est alors qu'il généralise des faits isolés et accidentels, en leur donnant une importance excessive; il ne va pas cependant jusqu'à dénaturer sciemment les faits qui l'embarrasseraient. Il se répète à tout instant, et cela nous permet de n'avoir aucun doute sur les idées qui lui sont chères; mais en revanche, il lui arrive de se contredire d'un ouvrage à l'autre, et n'est-ce pas là une preuve de sincérité autant que d'oubli?

S'il ne s'est pas assez gêné pour « sauter du coq à l'asne [2] », il a su qu'en grammaire « il faut moins de discours que d'exemples [3] » et que dans cette science (comme peut-être dans toute science) il n'y a pas de petite recherche [4]. Sans doute Henri Estienne a recouru, pour la partie lexicographique de son œuvre, aux dictionnaires publiés par son père et par son oncle. Il vaudrait mieux écrire le mot au singulier; car c'est bien la même œuvre dans ses enrichissements successifs et sous son double aspect que ce dictionnaire latin-français et français-latin conçu par Robert Estienne, poursuivi par Charles, et par ses neveux François (II) et Robert (II), par Thierry et par Du Puy, dont le point de départ est le thesaurus latin avec traduction française de 1532 et l'aboutissement le français-latin que publia Nicot en 1606 [5]. C'est le dictionnaire français du XVIe siècle. Il représente pour chacune des étapes qu'il a parcourues l'usage du temps, à cette différence près qu'augmentant toujours son fonds

1. Et notamment dans la 2e édit. qui est de 1576. La 1re est de 1570.
2. *Précell.*, 308.
3. *Ibid.*, 111.
4. « Quelcun se pourroit esmerveiller que je m'amuse tant à des particules.. » *Précell.*, 335-336.
5. V. la thèse latine de M. Lanusse qui peut-être accorde trop à l'initiative et à la science personnelle de Nicot; cf. notre bibliographie.

sans presque en retrancher rien, il faut prendre garde aux mots vieillis, aux archaïsmes qui ont indûment passé d'une édition dans les suivantes. D'autre part le dictionnaire est loin d'enregistrer tous les mots usités à telle date, et les premières éditions, consultées par Henri Estienne, présentent malheureusement tiop de lacunes. Ceci nous avertirait déjà qu'il n'y a point cependant puisé toute son érudition, si nous ne savions par ailleurs tout ce qu'il doit à ses propres observations.

C'est la langue parlée plus que la langue écrite et littéraire que les auteurs du dictionnaire avaient cherché à saisir. Si Robert Estienne, dans la préface de 1549, prie le lecteur de l'avertir des mots qu'il trouvera « es Rommans et bons autheurs françois », il est manifeste que lui-même a dépouillé peu de livres; et Charles Estienne dans sa préface de 1552 fait cette déclaration : « Il n'est pas douteux que celui qui écrit pour tous [1] [c'est-à-dire l'auteur même du dictionnaire], doit se servir du langage de tous ». C'est aussi la langue parlée qui a préoccupé Robert dans sa grammaire [2] et Henri dans ses *Hypomneses*. Un grand nombre des expressions et des locutions qu'ils citent sont l'écho de la conversation familière de leur temps. Mais aucun grammairien, aucun écrivain non plus ne nous a plus abondamment renseignés que Henri Estienne sur la langue parlée dans les milieux les plus différents : la cour, le palais, la bourgeoisie, le peuple, à Paris ou dans les provinces. C'est par là que son témoignage est important et précieux, à condition toutefois de le contrôler, quand on le peut, ou de savoir l'interpréter. Et comme d'autre part il a étudié de près les écrivains et particulièrement les poètes, on voit à quel point il a élargi le champ des recherches grammaticales.

La phonétique de Henri Estienne, en tant qu'elle vise l'étymologie, est à coup sûr la partie morte de son œuvre. Il est inutile que nous perdions notre temps à redresser ses erreurs. Quelques exemples suffiront pour faire toucher le vice fondamental de cette méthode étymologique qui est celle de tous les grammairiens du XVIe siècle, qui est encore suivie par Ménage, et à laquelle on n'a vraiment renoncé que depuis Diez : considération de l'écriture, mais négligence de la nature des sons, ignorance absolue du rôle de l'accent tonique du latin dans la formation des langues néo-latines;

1. « Eum qui vulgo scribit ».
2. « Traicté de la grammaire françoise, 1557 (l'olivier de Robert Estienne), » traduit en latin en 1558 par Henri Estienne.

par suite, confusion des mots venus par voie populaire et de ceux formés par les lettrés. Nous verrons toutefois que Henri Estienne, en dépit de cette mauvaise méthode, a rencontré plus d'une fois juste, et sur des mots qui par leur forme paraissaient très éloignés de leur véritable origine. Ces rencontres heureuses, il ne faut les attribuer qu'en partie au hasard ou à une sorte de divination. Car l'analyse des sons, l'application des lois rigoureuses suivant lesquelles ils se transforment, n'est pas l'unique instrument de la science étymologique : l'étude du développement historique des significations, avec la connaissance des lois psychologiques qui s'y trouvent comprises, en est un autre aussi indispensable que le premier. Or, Henri Estienne a souvent démêlé, avec une rare sagacité l'extension ou la restriction du sens original dans les sens dérivés; il a prêté la plus grande attention à la valeur métaphorique des mots et des locutions. Les rapprochements qu'il a faits entre le français de son temps et le vieux français ou le latin des différents âges l'ont amené plus d'une fois à retrouver les étapes successives d'un même mot. Le sens historique et critique a donc corrigé chez lui les erreurs de la méthode phonétique.

H. Estienne a noté aussi une foule de faits concernant la prononciation. Il attachait et avec raison une telle importance à l'enseignement de la bonne prononciation qu'il a consacré à cette matière la plus grande partie de ses *Hypomneses*. Ici surtout, il a été un témoin attentif. En nous indiquant la prononciation qu'il considère comme la meilleure, il nous dit aussi quelle est la mauvaise. Nous retiendrons un assez grand nombre de ses remarques, qui rentrent dans le cadre de notre étude [1]. Elles sont aussi dans la partie vivante de son œuvre grammaticale.

Nous suivrons, dans notre exposition, le plan même que nous indiquait le plaidoyer de Henri Estienne. En considérant maintenant ses théories par leur côté purement philologique, nous essayerons d'en dégager les données positives sur lesquelles elles s'appuient. La comparaison du français avec le latin nous offrira une vue singulièrement compréhensive des origines et du caractère essentiel de notre langue. Mais d'ailleurs cette conformité naturelle n'empêchera pas Estienne de respecter le génie propre du français, en s'opposant à l'envahissement des latinismes. La comparaison

1. Ce que nous avons laissé de côté, on le retrouvera presque entièrement catalogué dans l'ouvrage de Thurot.

avec le grec nous renseignera sur l'importance des emprunts faits à cette langue par la formation savante. Estienne nous fera toucher du doigt les déformations curieuses de certains mots de cette provenance une fois qu'ils sont passés dans la langue populaire. N'admettant qu'avec une extrême réserve les mots nouveaux tirés des deux langues savantes, il est tout à fait exclusif à l'égard des néologismes empruntés aux langues modernes et particulièrement à l'italien. Il serait superflu de revenir sur la comparaison du français et de l'italien dont il a été assez parlé à propos de la thèse de la *Précellence*. Mais nous rechercherons sur les données mêmes que Henri Estienne nous fournit, quelle a été la part de l'influence italienne sur notre langue, du moins à l'époque où il nous amène.

Considérant le français dans son propre fonds, Estienne met au jour les facultés de la dérivation, et il énumère les sources vives du lexique : mots de l'*ancien français* dont il est encore permis de tirer parti, *dialectes* avec leurs éléments assimilables, *proverbes* curieux par les locutions métaphoriques, dont les uns sont sans doute oubliés, mais dont les autres vivent encore sous une forme plus ou moins rajeunie, et sont, comme les mots dialectaux, un lien entre l'ancienne langue et la nouvelle. Viennent ensuite les termes techniques des *arts et métiers* et le trésor inestimable de la *langue populaire*.

Enfin, de peur de nous égarer au milieu de ces richesses de provenance si diverse, Estienne nous indique où se parle le bon et pur français, et par quel principe il faut régler l'usage quand il est incertain ou contradictoire. Ce « programme » de recherches ressort clairement de tout ce qu'Estienne a écrit. Il ne se borne pas à dresser le catalogue des richesses de la langue, il les évalue et il en règle l'emploi. Il conclut par une doctrine sur l'usage qui est formelle.

Si au point de vue où nous restons placés avec Estienne, c'est le lexique dans ses grands aspects qui doit nous occuper plus que la syntaxe, et les théories plus que le détail des règles, notre plan ne nous interdit pas cependant de recueillir les faits de syntaxe dont nous aurons besoin, soit pour faire comprendre cette même doctrine sur l'usage de la langue, soit pour mesurer plus exactement l'étendue de l'une des influences qui agissaient alors sur le français, par exemple l'italianisme. Au reste nous apprécierons dans un dernier chapitre l'essai de grammaire pratique qui se trouve à la fois dans la *Conformité* et dans les *Hypomneses*.

Il nous a paru qu'il y aurait intérêt à rapprocher des observa-

tions de notre auteur l'emploi qu'il a fait lui-même de la langue en écrivant. Peut-être surprendrons-nous entre sa doctrine et son propre style plus d'une contradiction. On sent toutefois qu'Estienne pesait ses mots. Dans l'*Apologie pour Hérodote*, alors qu'il est entraîné par son humeur et qu'il laisse « l'esprit s'égayer en la licence [1] », une parenthèse, une expression soulignée viennent nous avertir que le grammairien n'est pas loin.

A quelle date rapporterons-nous la partie proprement historique des recherches de Henri Estienne? Il est vrai qu'il prend lui-même ses points de comparaison dans des périodes assez éloignées : par exemple, il cite Marot et Desportes. Mais ne perdons pas de vue que les exemples antérieurs qu'il allègue, il les oppose précisément « au désordre et à l'abus qui est aujourd'hui en l'usage de la langue françoise[2] ». Les nouveautés de langage qu'il repousse sont comprises entre 1565 et 1579[3]. Sa critique de la Pléiade nous fait même remonter plus haut, jusqu'au règne de Henri II; et d'autre part Ronsard qui a été tout autant le poète de Charles IX, achève son œuvre sous Henri III. Il serait donc vain de vouloir nous enfermer dans une période par trop courte que dépasserait l'évolution naturellement lente des faits. Disons que le centre de cette étude sur la langue, d'après Estienne, c'est la seconde moitié du XVIe siècle, et, plus particulièrement pour les néologismes, les règnes de Charles IX et de Henri III.

1. Comme le dira Régnier à propos du libre choix des mots. Sat., IX.
2. Préface de la *Conformité*, p. 17.
3. De 1579 à 1582 (date des *Hypomneses*) la distance n'est pas grande! Quant aux notes philologiques que H. Estienne a insérées dans les *Prémices*, elles sont un retour sur les discussions antérieures, et non un nouveau témoignage sur la langue du présent. En 1594, H. Estienne avait d'ailleurs perdu tout contact avec Paris.

CHAPITRE II

LE FONDS LATIN

I

Vue sur les origines. — L'hypothèse du gaulois tient une part très minime dans les théories de H. Estienne. — Il accorde beaucoup plus au *roman*. — La plupart des mots attribués au gaulois doivent être rendus à la langue des Germains.

Avec d'autres érudits de son temps [1], Henri Estienne admettait l'existence d'une langue gauloise, premier fonds et « substratum » de la langue française dont il établissait d'autre part la conformité et presque l'identité avec le latin. Mais l'hypothèse du gaulois tient une place à peu près négligeable dans ses théories sur les origines du français. C'est ce gaulois qui se serait dans une période très lointaine si fortement imprégné de grec, pour subir, à l'époque historique, l'influence toute puissante du latin. L'erreur, en somme, n'est pas si forte, si nous en retranchons la théorie autrement fausse d'une dérivation grecque ! Estienne a su que le français s'appelait autrefois le *romman*, « nos ancestres voulans monstrer qu'ils laissoyent leur langage gaulois pour user de celuy des Rommains [2] ». « Plus ils *rommanisoyent*... c'est-à-dire suivoyent le langage rommain, et par conséquent entremesloyent moins de leur gaulois, meilleur ils estimoyent leur langage françois [3].. »

Quant aux mots qu'Estienne attribuait au gaulois, la plupart ne sont pas venus du latin, mais des invasions germaniques. Nous n'avons donc ici qu'à corriger l'étiquette et à rendre à l'ancien haut allemand ce qui lui appartient, par exemple : *heberge* ou *herberge*, en italien *albergo*, en espagnol *alvergo* [4].

1. V. plus haut, p. 221.
2. *Précell.*, 72.
3. *Précell.*, *ibid.* Cf. *Lat. susp.*, 103.
4. Estienne ne cite que le dérivé *alvergueria* ; *Précell.*, 298 ; cf. le Vieux haut allemand : *heriberga*, campement militaire. — Qu'il soit entendu que si dans les notes qui se rapportent à ce chapitre et au suivant, nous rappelons, à l'occasion et pour la clarté de la lecture, les étymologies véritables ou vraisemblables, nous n'avons point prétendu faire, à propos de H. Estienne, un cours d'étymologie.

A ce propos Estienne fait ce singulier raisonnement : « jè di qu'il est vraisemblable que nous l'ayons de nos ancestres gaulois veu qu'aujourd'huy encore les Alemans en usent ». La théorie d'Estienne c'est donc que l'allemand de son temps dérive du gaulois, ou plutôt que *gaulois* et *germain* étaient à l'origine une même langue. Dans ses *Dialogues* il cite le mot ***heaume*** en observant que les Allemands disent encore *helm* [1]. Au gaulois, Estienne attribue *franchement*, synonyme de *librement* [2]; *branc* (un *branc d'acier*) [3]. Il ignore que le mot de *guerre*. qu'il reproche aux Italiens d'avoir dérobé aux Français, les uns et les autres le doivent également aux Allemands [4].

Il y a cependant quelques mots qu'Estienne revendique, non sans raison, pour le gaulois (nous dirions pour le celtique) [5] et dont il a trouvé l'origine signalée par les grammairiens latins :

Bulga (dans Lucilius, cité par Festus) d'où *bouge* et le diminutif *bougette* « plus employé que le primitif. Cependant on dit encore : *il a bien rempli ses bouges* (il a fait un grand gain) [6] ». *Bec* dans Suétone [7]; *benne*, d'après Festus ; Estienne retrouve le mot dans le picard *beneau* [8]. *Sayon* est un diminutif de *Saye*; et le mot de *sagum*, les Latins l'avaient pris aux Gaulois [9]. Il en est de même pour *arepennis* dans Columelle [10], *arpent*; pour *braca*, d'où *braie* [11].

Mais Estienne a le tort de rattacher *soldat* et *souldoyer* à *soldurius*, (mot gaulois, si nous en croyons César [12]). Quant à *compagnons* (subst. plur.), il se trompe en le dérivant de *combennones* (dans Festus) ; il indique, il est vrai, mais en la repoussant, l'étymologie de *compain* qu'il trouve dans le picard [13].

1. *Dial.*, I, 348. M. Ristelhuber semble n'avoir pas compris la confusion faite par Estienne entre le gaulois et le germain, et la distinction que d'autre part il établissait entre l'ancien germain et le germain moderne, c'est-à-dire l'allemand.
2. *Franc* appartient plutôt aux Germains qu'aux Celtes. Cf. Scheler et Körting.
3. V. h. allem.; v. *Précell.*, 202-203.
4. *Précell.*, 291. V. h. all. *Werra*, dispute.
5. V. à ce sujet les *Études grammaticales sur les langues celtiques* de M. d'Arbois de Jubainville Paris, 1881).
6. *Lat. susp.*, 354 ; *Bouge* pourrait aussi bien se rattacher au vieux haut allemand *bulga*. On sait que *bougette* nous est revenu de l'anglais sous la forme *budget*.
7. *Précell.*, 203.
8. *Lat. susp.*, 358. Cf. *Précell.*, 182.
9. *Lat. susp.*, 355. *Sagum* ; autre forme *saga* (dans le poète Ennius).
10. *Ibid.*, 358.
11. *Ibid.*, 360.
12. *Lat. susp.*, 361. L'étymologie de *sold* est encore incertaine. *Soldat* a été repris postérieurement à l'italien (v. notre chap. sur l'influence italienne).
13. *Précell.*, 183. Fauchet cite exactement les mêmes mots que Henri Estienne, en y ajoutant *alauda* : *aloete* (mot gaulois selon César), dérivé de *aloue*. (*Origine*, liv. I, chap. 2, p. 12 et 13.)

II

Le latin considéré dans les étapes de son histoire et mis en regard de la langue française. — Latin classique : ses relations avec le latin archaïque et la langue populaire ; « conformité » de la langue de Plaute et du français. — L'âge post-classique ; ses limites. — Mots des jurisconsultes romains passés en français. — Les écrivains ecclésiastiques. — Le latin « barbare » ou du moyen âge ; réaction réciproque de ce latin et du français. — Henri Estienne a confondu le latin « barbare » et le latin vulgaire. Il a cependant aperçu l'intermédiaire entre le français et la langue littéraire de Rome.

Le « gaulois » mis à part, reprenons la thèse soutenue par Henri Estienne dans son traité sur *la latinité suspecte* ; et voyons par quels rapprochements il s'efforce de démontrer que le fonds de notre langue, c'est, en somme, le latin.

Avant de rechercher dans les différentes époques de la latinité les mots ou les tournures qui ont passé dans le français, constatons d'abord avec Estienne que le latin classique lui-même, celui de Cicéron et des écrivains du siècle d'Auguste, est plus riche et plus varié que les Cicéroniens modernes ne le laisseraient croire. Voilà un premier genre de latinité « suspecte » qu'Estienne n'a pas de peine à réhabiliter. Il lui suffit de citer des textes à l'appui de ses revendications.

Par exemple *grandis* qui traduit le français *grand*, est à tort suspect : *grande caput* est dans Ovide, *grande cubiculum* dans Cicéron [1]. *Revenire* (*revenir*) qui appartint au latin archaïque se retrouve dans Cicéron [2] ; *cueillette* et *collecte* se traduiront par *collecta* (Varron et Cicéron) [3] ; *gratiosus*, dans Cicéron, répond à notre français *gratieux* [4], etc.

Si de l'âge classique nous passons à l'époque qui le suit immédiatement, Estienne nous montre encore le français sous le latin.

1. *Lat. susp.*, p. 114. Les indications complémentaires que nous donnerons en note sont tirées : pour les mots du latin classique du *Dictionnaire latin-françaís* de Quicherat, revu par E. Chatelain ; pour la langue religieuse de l'ouvrage de M. Gœlzer : *La latinité de saint Jérôme* ; pour le moyen âge du Glossaire de Du Cange.

2. *Lat. susp.*, p. 11.

3. *Ibid.*, 301. Robert Estienne, 1549 et 1552, n'indique que *cueillette* ; *Colloite*, XIIIe siècle dans Godefroy ; *Collecte*, XVIe dans Littré, manque dans Nicot. *Collecta* apparaît comme terme de la langue ecclésiastique dans la Vulgate et Saint Jérôme (Gœlzer).

4. *Lat. susp.*, 308.

Intention, dans *intentio* (Quintilien) [1]; *un habit* dans *habitus*, qui, avec ce sens particulier, est latin, si Tite-Live, Quintilien et Pline le Jeune ont parlé latin [2].

Ce ne sont pas seulement les mots isolés, avec leur sens propre ou figuré, mais les mots unis à d'autres et formant des locutions ou « façons de parler », dont Estienne découvre la ressemblance ou l'identité dans les deux langues :

Cicéron écrit : *tenere promissum* (*tenir promesse*), *facere officium* (*faire son office*) [3]. Tite-Live : *facere pavorem* (*faire peur*) [4]. Qui nous empêche de traduire : « *ne le faites pas long* » par « *ne longum facias* »? (Horace et Cicéron. [5])

Si enfin nous jetons un coup d'œil sur la syntaxe, nous retrouverons dans le latin classique des tournures analytiques qui sembleraient n'appartenir qu'au latin populaire.

Difficile ad dicendum, ad credendum (*difficile à dire, à croire*) n'est pas seulement dans Plaute, mais aussi dans Cicéron [6]. — L'histoire de notre conjonction *que*, venue du *quod* latin, est assez significative. L'emploi de *que*, dans la proposition complétive : *je dis que, je crois que*, existe, sinon dans Cicéron, du moins chez des écrivains comme Horace et Sénèque [7]. Quant à Plaute, il dit couramment : *scio quod* (*je sais que*); c'est une tournure du latin populaire, mais que le latin littéraire n'ignorait pas entièrement [8]. *Excepto quod* (*excepté que*) est dans Horace, Ovide, Pline le Jeune et Quintilien [9].

De même Estienne signale l'origine latine de notre construction analytique : *j'ai dit, j'ai fait* (*habeo dictum, habeo effectum*) et il cite les textes

1. Oui, au sens de tension de la volonté, d'effort, mais non au sens de « fantaisie et volonté », objet du désir; ce sens nouveau n'est pas encore dans Quintilien, il est dans les jurisconsultes (Papinien) et aussi dans saint Jérôme (v. Gœlzer). *Intencion*, XIIe siècle (*Dict. gén.*). V. *Lat. susp.*, p. 300.

2. Ici, Estienne a raison. « permutato habitu cum.. » (Quint.) « Habitus gallicus. » (Suet.) — *Lat. susp.*, p. 303.

3. *Lat. susp.*, p. 199.

4. *Ibid.*, p. 202.

5. *Ibid.*, p. 206.

6. *Ibid.*, p. 16.

7. Estienne relève chez Horace la construction « *faterier quod cupis* pour *faterier te cupere*; *confesser que vous desirez.* » (Epitres, II, 2, vers 147-148.) — Et chez Sénèque : *ostendere quod, montrer que*. (Epist., I, lib. 19.)

8. *Lat. susp.*, p. 285 et suiv. Estienne cite plusieurs passages de Plaute et de Varron; et il rapproche de ce *quod* latin la tournure grecque λέγω ὅτι. V. aussi dans le *Thesaurus græcæ linguæ* une longue comparaison entre ὅτι et le *que* du français.

9. *Lat. susp.*, p. 290 et suiv.

de Cicéron et de César [1]. Si la tournure revient très fréquemment chez Plaute, il est curieux de constater avec Estienne qu'elle n'est pas inconnue non plus de la langue littéraire.

Si Estienne ne décompose pas le futur français *j'aimerai* (*amare habeo*), il voit cependant un futur périphrastique dans la tournure latine *habeo dicere*, très employée par Cicéron « *quid habes dicere* ? » et il en rapproche la tournure française : *qu'avez-vous à dire* ? De même *habebam tibi mandare plura* (Ovide) peut se traduire exactement en français : *j'avois à vous commander autres choses* [2].

C'est là l'idée originale d'Estienne, idée vraiment neuve pour son temps, de rechercher la source des gallicismes, non seulement dans la langue populaire des comiques latins, mais dans la langue littéraire et savante des grands écrivains de Rome. Aussi bien la différence entre la langue écrite et la langue parlée n'était pas chez les Latins aussi absolue qu'on l'a dit, et il est possible de retrouver, même dans Cicéron, sous le vernis savant, une langue populaire, usuelle et familière (*quotidianus sermo*).

Sans doute, la conformité entre le latin et le français n'est pas toujours aussi absolue qu'Estienne paraît le croire. De ces analogies entre les deux langues il faut se garder de conclure trop vite à une filiation certaine. De plus, Estienne, tout en étudiant l'histoire de la latinité, est loin de distinguer nettement le langage parlé de la langue écrite. C'est à peine s'il soupçonne l'existence de ce latin vulgaire, qui, né avec Rome, s'accroît avec elle, s'impose aux vaincus, en se différenciant suivant les lieux, en s'adaptant à l'organe physique et à la pensée individuelle de chaque peuple [3]. Il remonte directement, par ses lectures, au latin archaïque

1. *Lat. susp.*, p. 218. « De Cæsare satis hoc tempore dictum habeo ». (Cic., 5e Philippique.) « Id se prope jam effectum habere ». (César, de bellogall. lib. 7.) « Expositis quæ pacta jam cum Marcello haberent ». (Tite-Live, lib. xxv, 28.) « Ego habeo tibi res solutas ». (Plaute, Curculion. Cf. *Hypomn.*, 177 et *Conform.*, p. 101.)

2. *Lat. susp.*, p. 224-26.

3. Cette vérité a été contestée par M. Max Bonnet : *le latin de Grégoire de Tours* (v. l'introduction). Tandis que Diez, Grœber, Schuchardt et M. G. Paris, pour citer les noms les plus illustres, soutiennent que la naissance des langues romanes est le résultat d'une évolution du latin parlé qu'on nomme le *latin populaire* ou mieux *vulgaire*, M. Bonnet y voit, au contraire, une « révolution » ou plutôt une série de révolutions partielles qui auraient transformé la langue des vainqueurs en plusieurs autres langues. Mais sans retrouver avec Fuchs « les langues romanes déjà à peu près faites chez Plaute et ses contemporains », il semble incontestable que les éléments principaux de cette formation étaient en germe dans le latin populaire de l'ancienne Rome. Si telle est la vérité, on voudra bien constater qu'elle a été pressentie, disons plus, annoncée par Henri Estienne. La théorie de Fuchs, c'est la sienne même (V. Fuchs, *Die romanischen Sprache*, 1849.) D'autre part il faut accorder à M. Bonnet ce point

d'Ennius et de Plaute, et il y aperçoit une « conformité » frappante avec le français. Mais Plaute, à ne prendre que lui, n'est-il pas le représentant de la langue populaire de son temps ? Autant du moins qu'un écrivain représentera jamais la langue parlée d'une époque ; car il ajoutera toujours à l'usage vulgaire des habitudes littéraires, des souvenirs ou des imitations personnelles. La conclusion de Henri Estienne est assez frappante pour être citée textuellement : « Quant aux Français, plus que tout peuple, ils « doivent aimer la latinité de Plaute, parce qu'elle présente avec la « langue française une plus grande affinité qu'avec toute autre. « au point que, le plus souvent, ce sont souvent les mêmes mots « et les mêmes locutions[1] ».

Il arrive parfois qu'Estienne se trompe sur les étymologies latines, comme il s'égare sur le grec. Il rattache sérieusement ***hersoir***, de ***herser***, à un composé latin ***heri sero*** (même étymologie dans Rob. Est. 1549) ; ***jouvenceau*** à ***juvencus***[2] ; il dérive à tort ***hoste*** de ***hostis***[3]. Par contre, il aperçoit plus clairement certaines lois de la transformation des mots « quant à la forme et quant au sens », : il tire directement ***cheval*** de ***caballus***, « par le changement de *a* en *e* et par l'aspiration initiale (*c* : *h*) deux faits que nous observons en d'autres mots[4] ». Seulement, « tandis que le latin postérieur prenait le mot en mauvaise part (un mauvais cheval), le français a repris au vieux latin le sens général ». Il rapproche ailleurs ***menaces*** (au pluriel) de ***minacias*** (dans Plaute)[5],

essentiel : c'est que le latin parlé n'a pas seul agi sur la formation romane, mais que celle-ci n'a pas cessé de subir l'influence du latin écrit ou bas-latin. — Cf. Körting, *Encycl. des rom. Philologie*, I, p. 137 ; v. aussi dans le *Jahresbericht* de Volmöller (1er fascicule) une série d'articles intéressants sur les sources du latin vulgaire, et enfin les pages remarquables de M. Brunot dans l'*Histoire de la langue et de la litt. franç.* (t. 1er, p. XIX et suiv.) M. Bonnet a aussi montré qu'il n'y avait pas entre la langue parlée et la langue écrite de Rome une opposition aussi tranchée que l'école de Diez le prétend, et cela vient encore à l'appui des observations de Henri Estienne.

1. *Lat. susp.*, p. 367. Dans sa dissertation sur Plaute, Estienne fait la critique du texte, et passe en revue les principaux caractères de cette latinité ; ses remarques sont vraiment utiles pour l'histoire du latin populaire. Il est dommage pour nous qu'Estienne n'ait pas songé à faire ici (comme il l'avait fait dans le précédent traité) le rapprochement avec le français. Mais ces pages de la dissertation seraient à reprendre : on y retrouverait, d'après Plaute, les traits essentiels du latin populaire : mobilité plus grande du lexique dans les procédés de formation et dans le développement des sens ; simplification des genres et des cas.

2. *Lat. susp.*, p. 344-48.

3. *Lat. susp.*, p. 18, cf. *Précell.*, 341 ; étymologie signalée, mais rejetée avec raison par Scheler (latin *hospitem*) ; toutefois *hostis* avait eu d'abord en latin le sens de *peregrinus* (Cf. Cicéron, *De officiis*, I, 12).

4. *Lat. susp.*, p. 11. Cf. 340.

5. *Lipsii lat.*, p. 532-33 ; même étymologie dans Diez.

grander ou *gronder* du vieux latin *grundire*, auquel a été substitué *grunnire* [1].

Dans le *De latinitate suspecta* et dans ses *Hypomneses*, il a noté la loi de l'*e* prosthétique en français : *spiritus*, *esprit*; *spargere*, *espardre* [2]; et il a opposé les formes *estude* et *studieux*, *espace* et *spacieux*, en observant que les adjectifs sont ici de beaucoup postérieurs aux substantifs [3]. C'est ainsi qu'Estienne a plusieurs fois signalé la juxtaposition dans la langue de deux formes différentes pour un même mot latin : ce que nous nommons des *doublets* [4].

Arrivons maintenant à la latinité postérieure à l'époque classique. On peut regretter qu'Estienne n'en retrace pas plus nettement les limites; les termes dont il se sert pour désigner cette latinité « postérieure » qui n'est plus celle « du bon et pur latin », mais qui n'est pas non plus cette latinité plus récente, ou tout à fait récente [5], qui n'appartient pas davantage aux écrivains « ecclésiastiques », ces termes sont sans doute trop vagues. Mais comme Estienne cite le plus souvent les écrivains ou les œuvres où il prend ses exemples, nous pouvons assez facilement nous retrouver dans toute cette histoire, et savoir où l'auteur nous mène. Il semble qu'il étend la bonne latinité au moins jusqu'à la fin du Ier siècle après J.-C. : il considère comme classiques Quintilien et les écrivains de son époque. Mais Aulu-Gelle, Lactance, Firmicus Maternus, Ausone, Macrobe sont pour lui les représentants de la latinité « postérieure », avec les grammairiens Festus, Donat, Priscien, Diomède, etc., avec les jurisconsultes Ulpien et Modestinus, avec le traducteur latin de la Bible, St.-Jérôme, qu'Estienne désigne seulement par ces mots « *vetus Bibliorum interpres* [6] ». Remar-

1. *Lipsii lat.*, 533; *grunnire* a donné *groigner*, *grogner* (v. Scheler).
2. *Hyp.*, p. 112; « espardre çà et là, il vient de spargere ». (Rob. Est., 1519), cf. *espars*, *sparsus*; v. encore *strenæ*, *estrennes* (*Lipsii lat.*, 346).
3. *Hyp.*, p. 114. — *Estuide*, XIIe siècle (Littré); *estudieux*, XIIIe, La Rose (*ibid.*). *studieux*, XVIe siècle (*ibid.*). *Espace*, XIIe (*ibid.*); *espacios*, XIIe (*ibid.*), « mer grande et *spaciose* », Liber psalm. XIIe (*ibid.*); mais ce latinisme accidentel ne s'imposera qu'au XVIe siècle. *Espacieux* est encore signalé par H. Estienne comme dialectal (*Hyp.*, p. 115).
4. « ita ut duo nobis pro uno vocabula produxerint » (*Hyp.*, *ibid.*). Nous en donnerons des exemples tirés de la langue religieuse dans notre chapitre sur le *fonds grec*.
5. *Lat. susp.*, 334.
6. On sait que saint Jérôme a revu seulement certains livres de la Bible sur une traduction antérieure; il a traduit à nouveau les autres : l'Ancien Testament sur le texte hébreu, le Nouveau sur le texte grec. Dans son *De latin. suspecta*, H. Estienne ne s'occupe que de la traduction latine du Nouveau Testament. Il a d'ailleurs nommé saint Jérôme dans l'édition qu'il a donnée du texte grec en 1576 (V. l'épître à Philippe Sidney). Cf. Gœlzer : *La latinité de saint Jérôme*, et du même auteur « *Grammaticæ in Sulpicium Severum observationes, potissimum ad vulgarem sermonem pertinentes* ».

quons aussi que les grammairiens, si par leur style même ils appartiennent au troisième âge de la latinité, nous renseignent aussi bien sur les deux premiers âges (archaïque et classique), par leurs recherches d'érudition sur le passé de la langue.

Or les mots qui paraîtraient *barbares*, apparaissent dans les auteurs du troisième âge : par exemple « *minare*, remplaçant *ducere*, d'où nous avons tiré notre *mener* » ; le mot est dans la Vulgate, dans Festus et dans Ausone [1] ; *moderni*, d'où le français *modernes* [2] ; *molestare*, *molester* [3] ; *exaltare* (au sens figuré dans la Vulgate), *exalter* [4] ; des fréquentatifs comme : *fomentare*, *fomenter* [5] ; *augmentare*, *augmenter* [6] ; *conjecturare*, *conjecturer* [7], etc.

Estienne d'ailleurs ne s'inquiète pas de savoir à quelle époque ces mots sont entrés dans la langue française [8]. Ils sont pour la plupart de formation savante, et au XVIe siècle ils faisaient partie de la langue courante.

C'est en particulier aux jurisconsultes latin qu'Estienne s'adresse et les termes de droit dont il donne les équivalents français nous font passer en revue le vocabulaire juridique de son temps [9] :

Exemples : *compositio amicabilis* ; cette expression répond à la nôtre : *composition* [10] *amiable* [11] ou encore *accord amiable*. Ce mot de *compositio*, au sens d'accord, est d'ailleurs dans Cicéron ; aussi bien Modestinus et Ulpien ont-ils repris beaucoup de mots au latin antérieur. *Convenire in jus* est d'abord chez Plaute ; comparez le français : *convenir quelcun en justice* [12]. *Judex competens*, *juge compétent* [13], est dans Scévola et dans Ulpien. Estienne n'hésiterait pas à traduire *juge incompétent* [14] par *judex incompetens*.

1. *Lat. susp.*, 334-35.
2. Estienne hésite cependant à se servir de ce mot, quoiqu'il ait pour lui l'autorité de Diomède (*Lat. susp.*, 343) ; il lui préfère *neoterici*, dérivé du grec, dans saint Jérôme, Servius et Probus. (V. Gœlzer). Littré ne donne pas d'exemple de *moderne* avant le XVIe siècle (Amyot). Le *Dict. gén.* cite un emploi du mot comme adjectif au XVe s. (d'après Delboulle).
3. XIIIe siècle dans Littré.
4. Xe siècle dans Godefroy.
5. XIIIe, *God.*
6. XIVe, *Lit.*
7. XIII, *Dict. gén.*
8. V. *Lat. susp.*, 154.
9. V. *Ibid.*, p. 66 et suiv., et l'addition p. 299, 304 et suiv.
10. XIIIe siècle dans la Rose, au sens général d'accord (*Lit.*).
11. XIVe, Oresme. (*Lit.*).
12. Cf. Rob. Est., 1549 : « estre convenu en justice ». *Circonvenir*, XIVe siècle (*Lit.*).
13. *Compétent*, XIIIe siècle dans Godefroy (*suppl.*)
14. Pas d'exemple d'*incompétent* avant le XVIe siècle. La traduction française des *Forensia* ne donne que *compétent* et *incompétence*.

D'autres termes du langage juridique des Latins ne répondent plus par leur signification aux termes français qui en ont été formés :

Si *advocat* a conservé le sens de *advocatus* [1], par contre *procureur*, selon l'usage du Palais, se traduira plus exactement par *cognitor* que par *procurator* [2]. *Tabellion* répond [3] à *tabellio* (lequel d'ailleurs semble appartenir à un latin moderne); mais notre *notaire* [4] n'a pas du tout les fonctions du *notarius* des Latins, le *notarius velox* dont parle Martial, simple ταχυγράφος, ou preneur de notes.

Ici donc Henri Estienne prend soin de distinguer les altérations du sens des mots. Il se garde aussi de confondre avec la langue des jurisconsultes anciens le jargon latinisé des modernes, les formules qui traînent au Palais ou dans l'École. On a pris par exemple *cautela* (en français *cautele*) dans un sens qui n'était pas latin; et c'est jargonner que de dire : *cela est faict ad cautelam* [5]. Avons-nous tiré notre terme de *brocard* des *brocardica* de nos modernes jurisconsultes? Estienne observe plaisamment qu'il ne peut décider en *cette matière vraiment brocardique* [6], puisqu'aussi bien Alciat l'a dit: la matière brocardique, c'est un assemblage d'arguments contradictoires [7].

On parlait latin, mais un latin très mêlé et modernisé dans les

1. Rob. Est., 1549, traduit l'un par l'autre, en distinguant l'avocat plaidant et l'avocat consultant. (*Idem* dans la traduction française des *Forensia* de Budé.) Avocat, XII° siècle (*Lit.*). La forme populaire, *avoué*, est dans le Roland.

2. *Lat. susp.*, p. 67. Rob. Est., 1549 : « Le procureur du roy : cognitor principis populique actor publicus et regius »; mais dans un autre sens, le mot français représente le latin *procurator* : « à qui on a donné la charge de ses affaires ». *Procureur*, XIII° siècle (*Lit.*).

3. Rob. Est., 1549. « Scriba civitatis ». *Tabellion*, XV° siècle (*Lit.*); *tabellio* est dans Ulpien.

4. *Notaire* avait au XVI° siècle le même sens qu'aujourd'hui, mais il était pris aussi dans le sens de secrétaire (V. Robert Est., 1549). *Lat. susp.*, p. 72.

5. *Cautela* (au sens de *cautio*) est cependant dans Paulus (Rob. Est., 1552). Rob. Est., 1549, donne *cautelle*, au sens de ruse, sans indiquer *cautela*; XIII° siècle (*Dict. gén.*); le sens juridique est dans Pithou (*Lit.*). Budé (trad. fr. des *Forensia*) donne *caution*, mais non *cautele*.

6. Ce dérivé n'est ni dans Nicot, ni dans Rob. Est., 1549, qui donne *brocard*, *brocarder*, *brocardeur*. Pas de forme latine dans les deux dictionnaires. Il semble que *brocard* dérive, par métaphore, de *brocher* (piquer); cf. *brocart* (étoffe piquée de soie). Le *Dict. génér.* voit dans *broquer* une forme dialectale de *brocher*, mais il admet en même temps l'influence du nom propre Bürckard (cf. Littré), l'auteur d'une compilation sur le droit canonique (XI° siècle); ce n'est là qu'une hypothèse. *Brocard*, raillerie, et *brocarder*, railler, sont les mêmes mots (V. Du Cange : *brocardica*); XV° siècle (*Lit.*). Tous ces mots manquent dans la trad. fr. des *Forensia*.

7. *Lat. susp.*, p. 77.

écoles de droit : de là l'expression proverbiale : *perdre son latin*, et par allusion à des maîtres restés fameux : *perdre* son *Bartole*, son *Panorme*, son *Jason* [1]. Henri Estienne prend plusieurs fois à partie des jurisconsultes contemporains, comme Alciat et Guido Papa (Guy Pape) [2]. Il est vrai qu'Alciat savait le grec ; avant lui et avant Budé « Dieu sçait comment on l'accoustret ». Or les mots grecs du langage juridique sont arrivés au français par le latin. Les écoles avaient fait passer dans la langue des formules et des mots dont Estienne use parfois lui-même dans la discussion. « *Faisoyent d'icelles* (allégations) *leurs Achilles*[3] » — « Interrogations faictes *pro forma* [4] » — « ce *si* est un *si pro quia* [5] » etc. Ce langage de l'Université s'unissait à celui de la scolastique et de la théologie.

Concluons donc que si le latin des jurisconsultes romains a formé notre langue juridique, il l'a fait par deux intermédiaires qu'Estienne d'ailleurs a entrevus, le bas-latin (ou barbare) et le latin moderne des écoles. En rapprochant ainsi les deux extrêmes, H. Estienne avait sous les yeux le travail considérable de Budé : le traité des *Forensia* avait été un essai de réaction contre le mauvais latin qui s'écorchait au Palais et à l'Université[6]. Budé offrait aux hommes de lois et à tous ceux qui plaidaient, un recueil de termes juridiques puisés aux sources de la pure latinité.

Quant aux mots français qui les représentaient, on constate que la grande majorité était entrée dans la langue vers le XIIIe et le XIVe siècles. Un petit nombre seulement semblent de date plus récente, et peu antérieurs au XVIe :

Ce sont, parmi les mots qu'Estienne a cités (*juge*) *incompétent*; *cautele*, au sens de caution (v. plus haut); *épiloguer* (XVe dans Littré); *sequestrer*, *sequestration* (XVIe *ibid.*, *sequestre*, au XVe); *subhaster* (XVIe *ibid.*); *subhastacion* (XVe); *syndic*, *syndiquer*, *syndicat* (XVIe dans *Lit.* Cf. Rob. Est., 1549), mots qui manquent dans la trad. fr. des *Forensia*.

1. *Dial.*, I, 166 et 213.
2. *Ibid.*, II, 69.
3. *Apol.*, II, 168, et *Dial.*, II, 307.
4. *Apol.*, II, 141.
5. *Dial.*, II, 297. Cf. « ceux qui sont demeurez *in puris naturalibus* ». *Dial.*, II, 257. L'expression de *quasi vero* était « devenue courante dans la conversation » : « Il dit que par ce moyen il se fera cognoistre : quasi vero on ne le cognoissoit pas assez » *Lat. susp.*, 254.
6. Les *Forensia* parurent en 1544 chez Rob. Estienne, qui les réimprima en 1545, avec la traduction française. V. les deux préfaces. V. plus haut, p. 210, note 1.

Reprenons l'histoire de la latinité avec les écrivains chrétiens des IIIe et IVe siècles[1] : *exorbitans*, d'où le français *exorbitant*[2], se lit dans Lactance; *culpabilis*, d'où *coulpable*[3], est d'une latinité récente, mais non barbare. Henri Estienne avait étudié à fond la langue de la vulgate : ses éditions de la Bible et particulièrement sa dissertation sur le style du Nouveau Testament grec en sont la preuve. Les critiques qu'il a faites à la « vieille traduction latine » portent moins d'ailleurs sur l'origine des mots que sur la justesse et la force de l'expression, et surtout sur l'exactitude du sens[4]. Dans le traité de la *Latinité suspecte*, il se plaît à constater que plusieurs mots employés par le traducteur se retrouvent, malgré leur apparence moderne, jusque chez Cicéron :

Corrigia (*courroie*, que Rob. Est. traduit aussi par *escourgée*[5]) ; *saccus* (*sac*). *Fornicari* est au moins tiré d'un mot latin (classique), *fornix*, pris déjà dans le sens de « mauvais lieu » par Horace. Le verbe, il est vrai, se rencontre dans Pline, mais avec une tout autre signification (*palmam fornicari* : « voulter, courber une palme » Rob. Est. 1552[6]). *Camera* qui a le sens de *voulte* dans Cicéron, du grec καμάρα, est devenu le français *chambre*, pour *cambre*, avec une extension du sens[7].

A propos du mot *corripere* dont se sert la Bible latine au sens de châtier, *taxer* pour traduire les mots grecs ἐλέγχειν (nouveau d'ailleurs dans ce sens) et παιδεύειν, Estienne rappelle une locution française équivalente : *donner la discipline*, « venue des moines et du latin ecclésiastique[8] ». Mais observons que c'est ici le mot suspect : *corripere*[9]

1. *Lat. susp.*, p. 342 et suiv.
2. XVe dans *God.* (suppl.).
3. *Culpabilis*, dans Tertullien (Gœlzer). — Notons que *coulpable et coulpe* appartenaient dans l'ancienne langue plus spécialement au langage théologique (XIIe dans *Lit.*.; Körting dit même que *coulpe* est partout (dans les langues romanes) un mot savant et ecclésiastique. C'est par une extension du sens que le mot a signifié toute espèce de faute, en reprenant le sens général du latin *culpa*. Rob. Est. ajoute ici le dérivé *coulper : culpare*.
4. Dans cette dissertation nous retrouvons encore exprimée cette idée, c'est que le latin est une langue trop pauvre pour rendre la variété ou la finesse du grec. Et en retouchant la traduction, il essaye de faire comprendre la beauté de l'original « autant qu'on peut juger du lion par ses griffes ».
5. *Corrigia* a donné *coreie, coureie* ou *courreie*. « *Escourgée* peut être aussi venu de *corrigia* par l'italien *scorregiata*, coup de fouet; mais aussi bien de *excoriata* » (Körting). Le *Dict. gén.* y voit avec raison un composé de *excorgée* (*coriata*, lanière de cuir).
6. *Fornicari* dans Saint-Jérôme (Gœlzer). *Forniquer*, que ne cite pas ici H. Estienne, manque au dict. franc.-lat. de 1549, mais il est dans celui de 1564. (J. Thierry.)
7. *Lat. susp.*, p. 336.
8. *Ibid.*, p. 148-149.
9. Estienne prétend le retrouver dans le latin classique avec ce sens particulier.

qui n'a rien donné au français ; et c'est le terme le plus général et le plus courant *castigare* qui lui est resté [1].

Des composés comme *magnificare*, *lætificare* étaient connus de l'ancien latin : *magnificare* est dans Plaute et dans *Térence*; Pline en use, toutefois avec un sens un peu différent de notre *magnifier* [2]. *Lætificare* se lit dans Cicéron [3]. Quant à des mots comme *glorificare* et *sanctificare*, à supposer qu'ils ne puissent se recommander d'aucun écrivain assez latin, Estienne est d'avis de les laisser, comme une sorte de prérogative, aux théologiens [4].

Il est curieux de voir Henri Estienne, quand il descend aux écrivains du IVe siècle, les défendre plus timidement ; il cherche à disculper le traducteur de la Bible d'avoir innové, et il s'efforce de nous prouver qu'en somme la langue de cet écrivain, c'est encore et toujours celle de Cicéron ! La thèse est donc ici mal posée, ou du moins elle n'est pas assez franche : elle va cependant au but qu'Estienne se proposait : de sauver le plus possible de cette latinité trop suspectée et de donner aux latinistes modernes une langue plus variée, plus souple, répondant mieux aux idées nouvelles qu'il leur fallait traduire. L'intérêt et la valeur de cet effort n'en restent pas moins pour nous considérables, au seul point de vue qui nous occupe ici. Estienne a fait ressortir du même coup la loi de continuité [5] qui explique le développement même du latin et qui prépare aussi la naissance du roman, et par suite du français : il retrouve le vocabulaire de la Vulgate dans Cicéron ; n'avons-nous pas vu plus haut qu'il nous montrait aussi dans Cicéron la langue populaire de Plaute ? Chez ces écrivains d'époques si différentes, sous les accidents du style, de la syntaxe et du lexique, c'est toujours la même langue, une dans son génie, variée dans ses moyens d'expression, qui se transforme lentement.

Comme il avait repoussé le jargon des écoles, Henri Estienne rejette absolument le latin moderne des clercs, « ce brave latin

1. *Castier* est dans le Roland.
2. *Magnifier*, dans Rob. Est., 1549 (XIIe s., *Dict. gén.*).
3. *Lat susp.*, 193-94.
4. *Lat. susp.*, 198. *Glorificare* est dans Sulpice-Sévère (Gœlzer); *sanctificare* dans Saint-Jérôme (*ib.*). *Glorifier* : XIIe (dans *Lit.*). Le vieux fr. disait *seintefier* (XIIe et XIIIe, *Dict. gén.*). Calvin écrit *sanctifier* (*Instit.* dans *Lit.*) : mais même sous cette forme refaite, le *c* était muet. (V. Thurot, II, 335.) *Létifier* : XVe et XVIe, dans la Bible de Lefevre d'Étaples (v. *God.*) Estienne ne cite ici que la forme latine.
5. C'est ce qu'Estienne a dit encore en latin dans le *De Lipsii latinitate*, p. 537 : « ut ab Evandri seculo ad nostrum per infinitos scalarum gradus descendam... »

doctoral[1] » qui bravait trop les règles de la grammaire, et qui empruntait plus à la langue vulgaire qu'il ne lui donnait. « Et comment envoyait-on ad *ordos* gens si ignorans ? » s'écriait Menot « qui n'en sçavait guère d'avantage qu'eux[2]. » Il n'en est pas moins vrai que quelques-unes de ces formules plus ou moins barbares tombaient dans le domaine commun et venaient s'y mêler aux locutions latines du Palais et de l'Université : « il est meschant *per omnes casus* ; — il en prend *ab hoc et ab hac*[3]. » Le peuple finissait par s'en emparer, et, les comprenant mal, les déformait :

« Il y a longtemps aussi qu'on a dict en latinizant *Liperquam*, comme *faire du liperquam*, ou *faire le liperquam* : au lieu de dire *luy per quem* » c'est-à-dire, selon Rob. Est. (fr.-lat.) « se monstrer le grand gouverneur : per quem omnia geruntur et administrantur ». — « Pareillement qu'on dict *avoir campos*[4] » (eleutheria agere, vel liberalia ; fr.-lat.) c'est-à-dire avoir congé, — « comme aussi *il en veut avoir per fas e nefas*, car la populasse prononce ainsi, non pas *et nefas* — et qu'on a dict *Je veux sçavoir per quam regulam*[5] ».

Rien de commun d'ailleurs entre le jargon des clercs et la langue propre de l'Église qui a laissé au français, comme à l'italien, comme aux autres langues modernes, des termes techniques et des mots abstraits[6].

Ce latin scolastique nous a déjà fait sortir des limites extrêmes de la latinité légitime. Ce qu'Estienne appelle le latin « barbare ou semi-barbare » est, sous une dénomination un peu vague, le latin du moyen âge, qui, tout en s'imprégnant d'idiotismes empruntés aux langues modernes, réagit à son tour sur elles par influence « savante » ou littéraire. De ces réactions diverses, Estienne n'a qu'une idée très confuse ; du moins les a-t-il entrevues. Il avoue que beaucoup de mots français paraissent venus de mots du latin barbare, à moins que ce ne soient ces mots barbares qui aient été tirés à l'origine de mots français ou « gaulois[7] ».

1. *Apol.*, II, 167.
2. *Ibid.*, II, 139.
3. *Dial.*, II, 310. Il est d'ailleurs difficile de démêler ici ce qui est théologique ou juridique, le latin *scolastique* étant partout.
4. Même locution dans *Marot* (cité par *Lit.*).
5. *Dial.*, II, 311.
6. Ce que nous avions à dire avec H. Estienne sur la langue religieuse, nous l'achèverons dans le chapitre suivant sur le *fonds grec*.
7. *Lat. susp.*, 339. Par *Gallica verba* il entend tantôt le français de son temps, tantôt l'ancien langage des Gaulois, distinct du latin (v. plus haut).

Dans son livre des *Prémices*[1], Estienne posera de nouveau ce problème, en recherchant l'origine du proverbe vulgaire « *L'homme propose, Dieu dispose* », « soit que nous l'ayons pris de ces termes latins ecclésiastiques : *Homo proponit, Deus disponit*; soit qu'en ces mots on ait suivi les nostres, c'est à dire qu'on ait suivi notre façon de parler ». Il remarque qu'en effet *disponit* (dans ce sens) est inconnu au latin classique[2], que c'est précisément un « sens français » et il en rapproche ces locutions : *je vous laisseray disposer de cela à votre volonté* (au lieu de dire *en ordonner*); *disposition testamentaire.*

Dans le *De latinitate suspecta* il dit qu'on trouverait de ce latin « francisé » dans un recueil de vieilles lois et coutumes[3]. Il y renvoie son lecteur; quant à lui, il craint d'entrer « dans ce gouffre des mots barbares. » Il se borne à en citer quelques-uns, mais qui sont assez frappants : ils nous montrent précisément sous cette langue prétendue barbare le latin vulgaire :

Par exemple : *caballicare*[4], *appretiare*[5], « additions faites à la latinité », mais comme Estienne l'observe lui-même, dérivés de mots purement latins ; il en rapproche justement *chevaucher, apprétier.* D'autres formes sont la transition même du latin au français : *vervex* a été changé en *berbex,* puis en *berbix* qui est dans le recueil et d'où nous avons fait *brebis*[6]. Ailleurs il a lu « *formago*, d'où notre mot *formage* ou *fourmage*[7] », et s'il se refuse à tirer *mascher* du « barbare » *masticare*, c'est qu'il songe au grec μασᾶσθαι[8].

Enfin, quand l'intermédiaire manque, Estienne le restitue : n'est-ce pas le procédé d'induction qu'emploient les romanistes?

1. *Prém.*, p. 86.

2. *Disponere* apparaît avec le sens de *statuere* dans Sulpice Sévère : « tacere disposui » ; M. Gœlzer y voit un sens pris au langage juridique, et cite Ulpien.

3. « Lois des Allemands, des Saxons, des Boïens, des Lombards et de certains autres peuples. » L'indication est assez vague! Plusieurs recueils de ce genre avaient été publiés au XVIe siècle. Cf. les *leges Longobardorum.* (Nic. Boyer, 1512.)

4. Cf. Du Cange, lex Salica, tit. 25. *Chevaucher*, dans le Roland.

5. *Apprécier* dans Rob. Est., 1549 ; mot savant du XVe, dans Godefroy. *Cf. noctes Parisinæ* (dans l'Aulu-Gelle de H. Estienne, 1585), p. 131.

6. *Lat. susp.*, 340-41. La forme du lat. vulg. est *berbix*; v. Du Cange, lex Salica *vervex*; Littré : XIe *berbis*, XIIIe *brebis*. Cf. les formes *brebiage* et *berbiage* (XVe dans *God.*) H. Estienne insiste sur le changement de *v* en *b*, et il rappelle que les vieux glossaires qu'il a édités (v. plus bas) en donnent de nombreux exemples. Dans la préface du *Thesaurus græcæ linguæ* il avait aussi indiqué la forme *berbis* antérieure à la métathèse.

7. Dans Gaza, cité déjà par Rob. Est., 1549, qui indique *fromage* comme moins usité. *Formago* (au lieu de *formaticum*) fait voir la réaction du parler vulgaire sur le latin moderne!

8. *Lat. susp.*, 334.

« *Se desenfler* (qui signifie *detumere*, *deturgere*) a été pris lui-même du latin, comme si nous disions : *se deinflare*; *desjeuner* (l'opposé du simple *jeuner*, *iejunare*) d'un mot sans doute forgé *dejejunare*. Car *desjeuner*, c'est cesser d'être à jeun. » (Or ce mot forgé, *fictitium*, c'est le latin vulgaire *disjejunare*). — De même encore : *descharmer* répond à *decarminare*, comme le simple *charmer* équivaut à *carminare*, comme *charme* pour *carme* vient de *carmen* : « il faut remonter jusqu'au substantif pour comprendre la signification du verbe, jusqu'à ce sens particulier de *carmen* qui signifie *incantatio*. *Charmer*, c'est donc *enchanter* (*incantare*); *descharmer*, *desenchanter* (*excantare* [1]). »

Toutefois Estienne ne se demande pas (ici du moins [2]) si le français n'a pas été capable de former à son tour de nouveaux composés, à l'aide des préfixes que le latin lui fournissait, et s'il est toujours nécessaire de supposer à tout mot français un primitif latin qui lui corresponde exactement : la langue n'aurait-elle pas pu tirer directement *charmer* de *charme*, et si nous reconnaissons par les textes l'existence du roman (Estienne dirait du « barbare ») *carminare* [3], la langue a-t-elle eu besoin de l'intermédiaire *discarminare* pour arriver au composé *descharmer* ?

« Dans le recueil de lois on trouve d'ailleurs des formes comme *batuere* [4] (battre), *carruca* (charrue [5]), qui sont du pur latin. La langue classique dit : *involare in alicujus bona* ; mais le recueil de lois abandonne la construction et supprime la préposition, d'où le français *voler les biens d'aucun*. Au lieu du composé, nous usons du simple *voler*, d'où *voleur* qui signifie *brigand*. *Involare* dans ce sens vient, ajoute Estienne, de *vola* (la paume de la main [6]). — *Plagare* a été tiré d'un mot latin (*plaga*) [7]. » Notons

1. *Lat. susp.*, 188, 189. Rob. Est., 1549, traduit seulement *charme* par *incantatio*; *Incantation* (XIIIe s. dans God.) manque au fr.-latin, mais il est indiqué dans le latin-français (1552).

2. Nous verrons qu'au contraire dans sa *Précellence*, il insiste sur les ressources que la dérivation française a tirées des particules, en créant des mots qui manquaient au latin comme *perattendre*, *paroccir*, *outrepreux*, etc. V. *Précell.*, 197-98.

3. V. Du Cange, dans Faustus et dans Sidoine.

4. Dans Plaute ; la forme du lat. vulg. est *battere*.

5. *Charrue* offre une restriction du sens premier de *carruca*, diminutif de *carrus*. (Rob. Est., 1549.) Cf. Du Cange, lex Salica.

6. *Lat. susp.*, 340-41. Cf. *Dial.*, I, 81. Bréal et Bailly citent un exemple de Catulle : *remitte pallium mihi meum quod involasti* et ajoutent : « C'est probablement une métaphore tirée de la chasse au faucon. En français on a dit de même : *l'éperrier vole la perdrix*. De là les deux sens de voler. » (Dict. étym. latin. Explication d'ailleurs hypothétique. *Involare* a donné en français populaire *embler*, même sens que *voler*, dérober. « Voler aucun — le bien d'ung homme. » Rob. Est. 1549. Ce sens ne semble pas antérieur au XVIe siècle.

7. *Lat. susp.*, *ibid.*

en passant que *plaie* retient encore au XVIe siècle le sens latin de coup donné ou reçu : « *donner ou faire une playe*, plagam infligere, *player* ou *navrer...* » (Rob. Est., 1549.)

Ici donc, Estienne cherche encore à démontrer que ce langage n'est qu'à moitié barbare, et qu'au fond, c'est toujours du latin ! Et non seulement il recueille ces mots intermédiaires [1], pour remonter par eux au latin « de Rome », ou pour redescendre jusqu'au français; mais devenant plus hardi dans sa thèse, il propose aux latinistes « de former, en suivant l'analogie, des composés pour com- « penser la perte de ceux qui sont perdus, et qui devaient se trou- « ver dans cette infinité de livres dont nous avons été privés [2] ». Estienne sait que ces mots sont perdus; donc ils ont existé. On pourrait sans doute lui répondre : s'ils n'ont pas existé, ils ne sont pas perdus. Mais le raisonnement d'Estienne vaut précisément par la nécessité où nous sommes d'expliquer la formation de mots français que le latin classique n'a pas à lui seul donnés.

III

Les latinismes dans le français du XVIe siècle : proscriptions trop sévères de H. Estienne. — Influence de la traduction des Épitres de Cicéron, par Est. Dolet. — Latinismes relevés par Estienne chez J. Du Bellay, ou employés par lui-même. — Qu'il est impossible de dater exactement les mots. — Conclusion sur l'histoire de la formation latine.

Pour terminer avec H. Estienne la revue du fonds latin de notre langue, nous n'avons plus qu'à signaler la reprise des mots faite, au temps de la Renaissance, par les humanistes, écrivains ou traducteurs. Mais ici, le point de vue n'est plus le même pour Estienne : il

1. Les vieux glossaires que H. Estienne avait publiés à la suite de son *Thesaurus grec* n'étaient-ils pas une contribution à l'étude du latin vulgaire? « *Glossaria duo, e situ vetustatis eruta, ad utriusque linguæ cognitionem et locupletationem perutilia... nunc primum in publicum prodeunt*, 1573, in-f. » — V. la préface de ce volume. — Estienne y fait lui-même les rapprochements que nous venons d'indiquer entre le latin et le français. Dans la préface de son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (v. la réimpression de Didot, 1840-47, page 26), Du Cange décrit le vieux manuscrit édité par H. Estienne, et conservé de son temps dans la Bibliothèque de Saint-Germain, à Paris : ce manuscrit avait été écrit en onciales par un certain Martin sous Charles le Chauve. — On sait l'intérêt que présente toute cette préface de Du Cange pour l'histoire du latin au moyen âge.

2. *Lat. susp.*, 190.

ne s'agit plus pour lui de prouver la conformité des deux langues, mais de faire cesser l'abus de ceux qui « écorchent » en français le latin. C'est qu'il estime que le français est une langue assez riche « en sens latins » pour qu'il soit besoin d'y ajouter : au lieu de forger des mots, il vaut mieux se servir de ceux que nous avons, et que nous laissons trop souvent se perdre [1].

Aussi se plaint-il de « l'affectation qui se voit es mots qu'on « arrache du latin, desquels on ne sçauroit dire le nombre ; car « chascun descharge sa cholere sur ce povre latin, quand il ne sçait « à qui s'addresser... Voire n'est-il pas jusques aux femmes, qui ne « se veuillent mesler de l'esgratigner, faulte de luy sçavoir pis « faire [2] ». Dans ce passage Estienne ne donne aucun exemple de cette manie. Mais il y fait allusion ailleurs, dans ses *Dialogues du nouveau langage*, et cette fois en citant des mots écorchés du latin. On remarquera d'ailleurs que la plupart sont loin d'être ridicules, qu'ils sont même assez bien formés, et qu'ils étaient sans doute utiles, puisqu'ils nous sont restés. Par cela même ils nous intéressent beaucoup plus que ces termes mort-nés, si peu français par la forme, et surtout parfaitement inutiles, qui ont vainement essayé de remplacer leurs équivalents français, et dont Rabelais nous a donné un amusant échantillon dans le discours de l'écolier limousin [3]. On, comprend qu'Estienne, après Rabelais ait proscrit le barbarisme de forme latine, comme il a fait justement la guerre au barbarisme de provenance italienne. Encore ne devait-il pas qualifier indistinctement d'un titre injurieux tous les mots nouvellement acquis par les humanistes.

Par exemple, *office* est un mot qui « vint en usage premièrement entre les secretaires d'estat, et peu à peu entre les autres courtisans. » Il est particulièrement employé dans cette expression « *faire de bons offices* au roy, ou à quelcun des plus grands » — « c'est ce qu'on disoit auparavant *faire de bons services* [4] ». Or quelle est l'origine de cette manière de parler? Estienne s'assure qu'elle « n'est venue en usage que depuis la traduction des epistres de Cicéron, faicte par Dolet. Car *d'officium* latin il en fist *office* en françois, au lieu de dire *devoir*... Et je di bien d'avantage qu'on

1. V. *Précell.*, p. 170-171.
2. Préface de la *Conformité*, p. 43.
3. Rabelais (livre II, chap. 6), qui d'ailleurs avait emprunté tout ce passage au *Champfleury* de Geoffroy Tory. (Cf. *Champf.* « aux lecteurs », f° 1.)
4. *Dial.*, I, 121-123; et *Conform.*, 26.

trouvera que plusieurs mots escorchez du latin, ont esté au mesme temps tirez de cette traduction [1]. »

Les traductions du latin sont, en effet, une des sources importantes de la formation savante au XVIe siècle, et le succès de la traduction de Dolet [2] nous étant formellement certifié par Estienne, nous devons y croire. Reste à savoir si dans ce cas particulier l'autorité de Dolet doit seule entrer en ligne de compte, et si le sens nouveau que prenait le mot *office* dans l'expression : *faire de bons offices*, dérivait, aussi directement qu'Estienne le croit, du sens de *devoir*, repris au latin *officium*.

Le mot était connu de l'ancienne langue, mais au sens spécial de *charge*, de *fonction*, sens qui n'a jamais cessé d'être français : « ne vous affiert pas tex offices [3], » et c'est le seul indiqué par les deux dictionnaires de Rob. Estienne. — H. Estienne distingue de même les *offices* que le roy donne ou vend, et il sait que par suite le mot a désigné toute espèce de charge domestique, et plus spécialement le service de la table ; enfin par une dernière extension, le lieu même où l'on s'acquitte de ce service spécial : l'*office* [4]. Notons qu'aucun de nos deux dictionnaires ne donne *officieux*, et *officieusement*.

Arrivons à Dolet. Il est curieux de constater que la première ligne de sa traduction commence par le mot *debvoir*, précisément pour traduire *officium* [5]. H. Estienne a donc cité de mémoire ; mais il est vrai que Dolet a souvent traduit *officium* par *office* ; nous avons relevé les cas dans le 1er livre des *Epistres* : la vérité, c'est que le traducteur se sert du mot tantôt pour désigner la fonction et les devoirs de cette fonction, tantôt dans le sens plus général et nouveau en français de devoirs incombant à l'amitié, ou simplement de services affectueux et bénévoles [6]. Sans doute, dans le second emploi qu'en fait Dolet, *office* répond encore à l'acception que le mot avait aussi chez Cicéron. Nous verrons cependant que sans nier le latinisme, il est nécessaire de recourir à l'influence italienne pour expliquer plus complètement ce sens de *service rendu* qu'im-

1. *Dial.*, I, 123.
2. Paris, 1542, v. notre bibliogr.
3. Rom. de la Rose, dans *Lit.*
4. *Dial.*, I, 123 et suiv.
5. « Vray est que le debvoir que je fais en ton affaire et le grand vouloir que je te « porte, satisfait à ung chacun (ego omni officio ac potius pietate erga te ceteris « satisfacio omnibus. » C'est le passage auquel Estienne fait allusion.
6. 1° « Après avoir vacqué à plusieurs grans offices, et avoir soustenu de grands labeurs. » (F° 15 v°. — Cf. f° 27 r°.) — « J'auray accompli l'an de mon office » (F° 40 r°. Cf. 49 r°.) — 2° « Je veux que tu en attendes toutes faveurs et offices d'amytié. » (F° 10 v°.) — « Et n'a obmis envers toy aulcun office d'homme vray amy, prudent et diligent. » (F° 15 r°. — Cf. f° 17 v°.)

pliquait l'expression « *faire de bons offices au roy, à un grand* » et que la langue moderne a conservé : « *il vous a offert ses bons offices* ; son *zèle officieux* ». Estienne reconnait lui-même qu'il ne s'agit pas ici des « offices » de Cicéron [1].

D'autres mots nous montreront encore l'action simultanée de l'imitation latine et de l'influence italienne.

En signalant l'utilité des traductions [2], Estienne Dolet blâmait d'ailleurs, lui aussi, « les latineurs » : « il te faut garder d'usurper mots trop approchants du latin, et peu usités par le passé ; le meilleur est de suivre le commun usage [3]. » En fait, il n'a pas donné l'exemple. Parmi les latinismes qui émaillent sa traduction des Epîtres, il n'en est guère qui ne se rencontrent dans quelque texte antérieur ; du moins n'étaient-ils pas fort communs, puisque Henri Estienne, en les lisant chez Dolet, les croyait nouveaux. Voici quelques exemples tirés du 1er livre, et qui justifient la critique des *Dialogues*. C'est tantôt le mot tout entier, tantôt seulement la signification qui a été reprise au latin classique :

« Mes *auxiliateurs et bienfaicteurs...* » (f° 26 v°). Notons la juxtaposition de deux termes exprimant la même idée : c'est bien, si l'on veut, une redondance oratoire, mais c'est aussi, et souvent, l'union d'un mot « savant » et d'un mot sinon toujours « populaire », du moins plus commun, l'un servant à expliquer l'autre. On a justement fait voir que Bernard Palissy avait recours à ce procédé ; on en retrouverait beaucoup d'exemples chez les autres écrivains du XVIe siècle [4]. C'est ainsi que Dolet écrit encore : « l'*exspectation et espoir* que tu as *concité* de ta vertu » (f° 29 r°) ; — « Selon ma *postulation et requeste* » (f° 18 r°) ; — « l'*amytié et conjunction* qui est entre nous conciliée » (f° 49 v°) ; — « à cause des *concions et assemblées* tumultueuses » (f° 40 r°) ; — « ont *tollu et osté* de la République tout honneste exemple... » (f° 21 r°).

Voici maintenant toute une phrase de Dolet : « je vouldrois bien que tu me feisses participant de toutes tes nouvelles, et que tu me feisses certain familiairement et souvent des estudes et exercitations de ton petit Lentulus » (f° 27 r°). Cette phrase est-elle assez latine ? et que dire de

1. Des devoirs dont Cicéron a traité dans son *De Officiis*. *Dial.*, I, 121.

2. V. « *La manière de bien traduire d'une langue en aultre*. » Les remarques d'Est. Dolet, avec d'autres sur la *punctuation* et *sur les accents* de la langue française furent publiées à la suite du « traité touchant le commun usage de l'escriture françoise » de Meigret, en 1545. Cf. l'avis « au lecteur » qui précède la traduction des Epistres de Cicéron. Dolet y exprime les mêmes idées sur l'art de traduire.

3. *Manière de bien traduire*, 4e règle.

4. V. E. Dupuy, *Bernard Palissy*, p. 240 : « *abjecte et basse* ; *bruslent et calcinent* ; *foudre et liquéfier*. » La remarque de M. Dupuy est donc appuyée par ces exemples de Dolet.

cette autre : « j'ay ameiné mon exercite en la plus hostile partie de Cilicie » ? (f° 38 r°.) Voyez encore dans ce même premier livre : « mon salut n'a esté affligé » (f° 10 v°), mots français, mais phrase latine ! — « par la congrégation de toute l'Italie » (22 r°) ; « la cause exagitée par les consulaires » (5 r°) ; « revocquer Lentulus de sa province » (8 v°) ; « studieux de mon honneur » (41 v°), etc.

Dans les *Dialogues du nouveau langage*, Celtophile est accusé par Philausone d'écorcher tout en un coup grec et latin ; ces paroles « estranges » lui sont échappées : « Vous estiez demeuré sur les panses *excogitées* par l'anchinœe, *sagacité* et *solerce* de messieurs les tailleurs [1]. » Les mots écorchés du latin sont ici ceux que nous soulignons. Les deux premiers étaient cependant assez courants dans la langue écrite du XVIe siècle ; mais ils avaient un « air savant » qui les faisait tenir justement pour des « latinismes [2] ». Celtophile parle d'ailleurs ironiquement : « Vous estes, dit-il à Philausone, un merveilleux *excogitateur* de reformations [3]. »

Littré s'est donc trompé en disant que *sagacité* paraît s'être introduit dans la langue au XVIIe siècle. Il ajoute que Bouhours, en 1676, le déclare peu usité : soit ! mais c'est un de ces nombreux latinismes que le XVIe siècle nous a légués, et dont nous avons rejeté quelques-uns (comme *excogiter*).

Il semble que *rétrograder* soit aussi, de l'avis d'Estienne, un mot assez nouveau, puisqu'il en donne l'explication : « retourner en arrière [4] ». Il est à noter que le mot n'est pas dans le français-latin ; le latin-français traduit *retrogradi* par *rétrograder*. Littré donne un exemple du XVe siècle [5]. Mais tel mot « savant » peut se rencontrer dans un écrivain, pour disparaître ensuite, et renaître de nouveau chez un écrivain postérieur qui croira, de bonne foi, l'avoir inventé. Il est vraisemblable que la « formation savante » s'est plus d'une fois répétée. Pour qu'un mot ainsi formé s'impose à la langue, il faut une série d'efforts, de reprises successives, à moins qu'il n'apparaisse dans une œuvre dont l'action soit assez forte et assez durable pour le consacrer du premier coup.

1. *Dial.*, I, p. 267.
2. *Excogiter* est dans les deux dictionnaires de Rob. Est. *Sagacité* manque dans le fr.-latin, se trouve dans le latin-français ; ancun des deux dictionnaires ne donne *sagace* ni *solerce*, qui ne sont pas encore chez Nicot.
3. *Dial.*, I, 252. *Excogitateur* manque en 1549 (franc.-lat.) mais figure en 1552 (lat.-français.)
4. *Dial.*, I, 252.
5. « *Équivocation rétrogradée* », mise sous la forme de vers rétrograde. *E. Deschamps*.

Nous avons relevé dans le style même d'Estienne un certain nombre de ces latinismes de date récente. Nous ne parlons pas de ceux auxquels il donne une valeur expressément ironique, quand il retourne leurs propres mots aux « latinisateurs [1] », de même qu'il renvoie les italianismes les moins aimables « aux *excoriateurs* du langage ausonique [2] ».

Mais d'autres latinismes lui sont communs avec les écrivains de son temps :

Dédication [3]; *equipoller* [4] (valoir autant); *expugner* [5]; *extravaguer*, pris au figuré : sortir du sujet [6]. — *Farragineux* : « un langage farragineux; car un tel meslinge peut bien estre dict *farrago* [7] »; *réciprocation* [8]. Rob. Est. 1549 donne le mot et l'explique par *retour*.

Chez Du Bellay, Estienne a noté ou souligné des expressions dont le caractère latin est évident.

« O saincte et *alme* Surdité [9] ! » Estienne écrit en marge *alme*. Ce mot n'est pas dans Rob. Est.; il apparaît seulement dans Nicot (1606) qui cite *alme soleil* (exemple de Ronsard) et rapproche l'italien *almo*.

« Ce grave port... qui d'*auguste* a je ne scay quoy [10] » note marginale: « Semeiôsai : *auguste* ». Ce mot ne figure pas non plus dans Rob. Est.; le *Dict. général* indique un texte du XIIIe siècle : mais ce latinisme ne devait s'imposer qu'au XVIIe.

« Employez aux affaires *belliques* [11]. » Le mot est dans le latin-français de 1552 « discipline bellique »; il manque au fr.-latin de 1549. Il apparaît cependant dès le XIVe siècle [12], et il est assez fréquent au XVe et au XVIe; « haut œuvre bellique » (Marot); « expérience bellique » (Montaigne [13]).

1. *Dial.*, I, 318.
2. *Ibid.*, I, 68.
3. *Prémices*, préface, et Rob. Est. 1549. XIVe dans *God.*
4. *Dial.*, I, 95; « quasi æque pollere » Rob. Est. 1549. Exemple du XIVe s. dans le *Dict. gén.*
5. *Dial.*, II, 150. *Expugnable* est au XIVe s. dans Littré manque dans Nicot. Les deux mots sont dans Rob. Est., 1549.
6. *Dial.*, I, 163; dans Rob. Est., *ibid.* Pas d'exemple antérieur au XVIe s. (*Dict. gén.*)
7. *Dial.*, I, 53. Le mot français n'est dans aucun des deux dict. de Rob. Est. Le latin-français (1552) indique le dérivé « *farraginaria* : idem quod *farrago* ». — « Le *farrage* est une composition de plusieurs grains francs et sauvages » (O. de Serres dans *Lit.*).
8. *Prém.*, préface. Rob. Est. et Nicot.
9. *Vol. de Lyon*, 588. (Jeux Rustiques, éd. Liseux, p. 164.)
10. *Ibid.*, 535. (*Ibid.*, p. 106.)
11. *Vol. de Lyon*, 223. (*Marty-Lav.*, I, 213.)
12. Bersuire, dans Godefroy.
13. V. *God.*

« Un *créditeur moleste* [1] » : double latinisme. *Créditeur* est dans Rob. Est. 1549. « *Creditor*, un créancier ». (*Ibid.*, 1552.) *Créditeur* apparaît au xve siècle [2]. *Moleste* est dans les deux dictionnaires. Les deux mots ont été aussi employés par Dolet [3].

« Achille *extoller* [4] » : le mot manque dans Rob. Est.

« Le fardeau de ceste lourde masse *hebete* nos esprits [5] » : note marginale « *nos hebetat* ». Rob. Est. ne donne que *hébété*, pris adjectivement ; mais le verbe apparaît au xive siècle, dans Bersuire [6] et il est chez Montaigne : « l'accoustumance hebete nos sens [7] ».

« L'*ocieux* advocat y laisse sa pratique [8] » : le mot manque dans le fr.-latin ; le lat.-français traduit *otiosus* par *oiseux, oisif.*

« Le long de ceste *plage* [9] » : note marginale : « Semei. : *plage* ut *plaga*. » Le mot manque dans Rob. Est. L'ancien français avait *plaie* dans le sens de contrée (du lat. vulgaire : *plagia* pour *plaga* [10]). « En la playe », dit encore Amyot, qui écrit ailleurs la forme savante « ceste plage de mer [11] ».

« Le gros fardeau moleste... *tarde* souvent la vertu de l'âme [12] » : note marginale : « *Virg.*(*ilius*) *tardat* ». Rob. Est. ne signale que le sens neutre de *tarder* ou *targer*. Le sens actif et figuré apparaît chez Malherbe [13].

« La *tardité* de la juste vengeance [14] ». Le mot souligné par H. Estienne manque chez Robert qui donne *tardiveté* (tiré du féminin *tardive*) ; mais Dolet écrit « la tardité et taciturnité de l'homme [15] ».

« Chasse le peu durable *ver* [16] » note marginale : « Semei *ver.* » Ce mot latin transplanté en français apparaît dès le xiiie siècle ; Marot s'en est servi [17]. Rob. Est. écrit « la prime vere ».

Or que Henri Estienne ait enveloppé dans le même blâme tous ces mots latinisés rencontrés par lui chez Du Bellay, nous ne le pensons pas ; mais, en les notant, il les a désignés à notre attention, comme des spécimens intéressants de la formation savante. A ce point de

1. *Vol. de Lyon*, 587, mots écrits en marge, avec un *semei*. (*Jeux Rust.*, p. 163.)
2. V. Godefroy, supplément.
3. Epîtres de Cic., Ier livre f. 4 v°, et 16 r°. *Moleste* est dans Froissart (Lacurne).
4. *Vol. de Lyon*, 258. (*Marty-Lav.*, I, 240.) xve s. dans *God.*
5. *Vol. de Lyon*, 586. (*Jeux Rust.*, 162.)
6. *Dict. gén.*
7. V. *Lit.*
8. *Vol. de Lyon*. 360. Estienne a barré le mot (*transversa linea*). (*Regrets*, lxxxiii.)
9. *Vol. de Lyon*, 327. (*Regrets*, xvii.)
10. Il faut lire *plaies* dans l'exemple de Littré qui confond à tort *plaies* et *plages* « aus plajes » Marc. Pol. xiiie siècle.
11. V. *Lit.*
12. *Vol. de Lyon*, 603. (*Marty-Lav.*, II, 27.)
13. V. *Lit.*
14. *Vol. de Lyon*, 210. (*Marty-Lav.*, I, 204.) xve s. (*God.*).
15. *Dolet*, Ep. de Cic., f. 10 r°.
16. *Vol. de Lyon*, 199. (*Marty-Lav.*, I, 195.)
17. V. *God.* Cf. l'ancien français *primevoire*, du latin vulgaire *primavera*.

vue il nous a paru curieux d'en suivre la trace, ou d'en constater l'absence dans le dictionnaire qui représentait approximativement l'usage courant du xvie siècle.

Si d'ailleurs les dates ont, en pareille matière, un intérêt pour qui veut essayer de fixer l'âge de ces mots « nouveaux », il serait vain de leur faire dire plus qu'elles ne disent : est-on sûr que tel « néologisme » qui apparaît dans telle œuvre, n'ait jamais été *écrit* auparavant? Comment oser nier l'existence, avant même l'époque de la première Renaissance, avant le xive siècle, d'un mot emprunté au latin? — « Avez-vous toute la latinité ?» demandait Estienne aux disciples de Nizzoli. Nous pourrions dire, mais l'argument serait vraiment trop facile : « avez-vous tout le français? » Dès que notre parler se dégage du latin vulgaire, la langue savante agit sur la langue populaire; elle la suit pas à pas dans son développement historique. Sans doute, à ne regarder que les monuments écrits où nous enregistrons ses victoires, il semble qu'elle procède par à coups irréguliers, se réveillant de son sommeil pour retomber dans une plus longue torpeur : elle ne cesse jamais cependant de poursuivre son œuvre, lentement et parfois obscurément. Il est donc possible et légitime d'en marquer les étapes importantes, datées par les œuvres mêmes où elle se manifeste avec le plus d'éclat. Mais la loi de continuité qui menait le latin vulgaire au roman, et dans notre pays le roman au français, commande aussi la formation savante : si la langue populaire n'est que le latin transformé, la langue savante, c'est le latin qui se reprend, et qui dans cette lutte a d'autant plus facilement raison des résistances que les deux langues, par leur ressemblance même, se mêlent aisément : elles ont la même origine, elles sont les deux enfants du génie latin.

Certes, Henri Estienne est fort loin de soupçonner même cette dualité vivante : quand il remonte aux origines du français, il confond absolument les deux langues ; et il n'aperçoit la langue savante qu'au moment où elle agit, pour ainsi dire, sous ses yeux, par les traducteurs ou par les écrivains de son temps, en revendiquant ses droits brusquement et indiscrètement : c'est alors qu'il la nomme la langue « écorchée ». Nous comprenons et sa mauvaise humeur et son inquiétude. Jaloux de conserver au français sa pureté native, il est naturel qu'Estienne ait protesté contre le débordement des latinismes.

IV

Le développement des sens latins dans le français. — Importance accordée par H. Estienne à la « sémantique »; correctifs nécessaires à sa théorie. — Les trois cas à distinguer : 1° la permanence du sens latin; 2° l'altération. (Ce qu'Estienne entend par les *abus* de mots; il a étudié les deux lois de la restriction et de l'extension des sens, qui se ramènent, comme les différents tropes, à la métaphore); 3° Idées identiques dans les deux langues sous des termes différents. — La loi de l'action métaphorique dans le passage du latin au français (ou plus généralement du latin au roman). — Monographie d'une famille métaphorique.

Si nous avons dégagé dans ses lignes essentielles la thèse développée par Henri Estienne dans son traité de la latinité suspecte, nous en aurions donné cependant une idée incomplète, en laissant de côté la comparaison que notre auteur établit entre les significations des mots dans les deux langues[1]. La distinction, ici absolument nécessaire entre la *forme* et le *sens* des mots (*vox* et *significatio*) il a soin de la faire; et, s'il donne toute son attention aux changements survenus dans le passage du latin au français, il n'en retrouve pas moins dans le latin l'origine d'un grand nombre d'expressions et de métaphores. C'est qu'on a vite fait de nommer des *gallicismes* tout ce qui semble, à première vue, étranger au latin classique! Sans doute, il y a des mots et « des façons de parler » que nous avons su frapper de notre marque : encore vaut-il la peine de rechercher où nous avons pris la pièce, et de quels éléments le métal a été fondu. Irons-nous jusqu'à dire que tout le français est déjà dans le latin? Il serait injuste de méconnaître la vertu créatrice de notre langue, et de nier l'apparition de sens nouveaux, ou la transformation de sens anciens au sein même du français. Mais on ne peut raconter et expliquer ces changements ou ces naissances qu'en remontant au premier terme de l'évolution, c'est-à-dire toujours au latin.

Or Henri Estienne, malgré les imperfections de sa méthode, a du moins frayé la voie à cette science que les philologues modernes nomment la *sémantique* et que nous appelons simplement en français l'*étude des sens*[2].

1. Il est entendu que nous complétons le traité latin d'Estienne par les observations de même nature qu'il a placées dans ses ouvrages français.

2. Ces pages étaient sous presse quand M. Bréal a fait paraître un livre dont le succès rapide a fait aussitôt accepter ce mot grécisé : la *sémantique*.

Pour établir sa théorie, il distingue ces trois cas essentiels : 1° Les mots ou les locutions se répondent dans les deux langues, par la forme et par la signification ; 2° la forme est identique, mais le sens diffère ; 3° enfin la forme n'est pas la même, mais le sens est identique. Ces distinctions [1], nous les trouvons déjà signalées dans un passage de la *Conformité avec le grec*, où Estienne annonçait par avance la méthode qu'il devait suivre dans son traité de la *Latinité suspecte*. « Car je n'auray point honte de confesser ceci, « que la semblance qu'ont quelques mots latins avec les nostres, « est cause que nous parlons souvent latin françois, au lieu de pur « et vray latin ; je di, quand, sans y bien penser, nous usons des « mots de ce langage voisins aux nostres, voire même desquels les « nostres sont descendus ; comme si de la s'ensuivoit qu'ils signi- « fiassent la mesme chose. Et au contraire (car je confesseray tout « d'un train ceci), sans raison nous faisons conscience d'user de « certains mots et certaines façons de parler du latin, les ayans « suspects et suspectes, pource que nous les voyons approcher trop « pres des nostres [2]. »

La permanence du sens latin est certes plus frappante et plus certaine pour nous dans les mots considérés isolément, dans leur valeur intrinsèque, que réunis en *locutions* ou *phrases*, et soumis à des associations d'idées diverses et inattendues [3]. Admettons que *monstrer à quelcun* [4], pour dire enseigner, expression « très usitée et presque vulgaire » en français, soit aussi une locution très latine. La locution « *estre encore de bon aage* » a de plus cet intérêt pour nous qu'elle est oubliée aujourd'hui ; nous dirions : *il* ou *elle est encore jeune*, ou dans un style quelque peu poétique : *dans la fleur de l'âge* [5] ». Ces combinaisons de mots ont dû se faire et se défaire, pour se refaire sous la même forme ou sous une autre, à travers les siècles, dans le latin comme dans le roman, et aussi dans le français. Quelques-unes cependant ont été indubitablement transmises d'un âge à un autre, soit oralement, soit par imitation littéraire ;

1. V. dans le *De Lat. susp.*, pour le 1er et le 3e cas, le chap. III, p. 199 et p. 221, où Estienne étudie surtout les locutions (*phrases*, *loquendi genera*). Pour le 2e cas, et en général pour la comparaison des mots isolés, voyez passim dans le traité.

2. *Conform.*, p. 120.

3. Par exemple, *incantare*, *enchanter*. *Lat. susp.*, 351.

4. « Les maistres monstrent aux écoliers » (Fr.-lat.). Estienne cite le passage de Plaute : *Bacchid*. act. I, sc. 2 « qui tibi nequicquam sæpe monstravi bene ». (*Lat. susp.*, p. 16) et il explique *monstrare alicui* par *tradere doctrinam*.

5. « Femme de bon aage · bona ætate femina » (Fr.-lat.) ; l'exemple de Varron est tiré du *De Rustica*, *cap.* 6. (*Lat. susp.*, 106.)

par exemple, il n'est pas douteux que *reddere spiritum* qui est dans Cicéron, et qui était évidemment aussi familier au latin populaire qu'il le fut à la langue chrétienne, a continué de vivre dans la locution française : *rendre l'esprit* [1].

Souvent aussi, le mot latin se prêtait, par lui-même, à un emploi métaphorique qui s'est naturellement développé dans le roman et dans le français.

« De *subvenire*, notre langue a tiré deux mots *subvenir* et *souvenir*; elle suit dans *subvenir* le sens très usité de *subvenire* : *subvenir aux pauvres*, *subvenire pauperibus*; mais dans *souvenir* (pour *soubvenir*, qui est lui-même pour *subvenir*) la langue suit une autre signification semblable à celle du grec ἐπέρχεσθαι (ἔρχεσθαι répond lui-même à *venire*). » Cet autre sens métaphorique existait-il en latin ? Estienne prétend le retrouver dans un passage de Stace (Théb. 1) « *subvenitque tuis sera hæc sententia curis* [2] ». Même sens de l'italien *sovenir* (*sovvenire*) [3].

Autre face du problème : si le latin éclaire souvent le sens français, inversement le français nous sert parfois à mieux comprendre le sens latin [4].

Par exemple : l'expression de *ordir* ou *ourdir la toile* prouve l'erreur de ceux qui expliquent *ordiri telam* par *texere* [5].

De même *pondre* rend compte de la locution latine : *ponere ova* [6].

La permanence du sens latin, Estienne la constate aussi dans des mots dont la forme est légèrement différente du latin, mais en est cependant dérivée [7].

1. *Lat. susp.*, 230.
2. *Lat. susp.*. 160 ; cf. *Hyp.*, préface, p. 6.
3. *Précell.*, 352 ; Estienne ajoute que *sovenir* a non seulement le sens de *revenir à l'esprit*, mais aussi celui de *remettre en mémoire*, *faire souvenir* « et cest abus se retrouve en Bembo, entr'autres ». Cet abus n'est pas indiqué par La Crusca, qui donne seulement le sens neutre : *ricordarsi*, *ritornare in mente*.
4. *Lat. susp.*, 348 et sq. ; et *Hyp.*, préface, p. 7.
5. *Ordiri* veut dire, en effet, *commencer*; *ordiri telam*, c'est *commencer la toile*, et, comme le dira Furetière, « disposer et arranger au long les fils ou chaisne de la toile ou d'une etoffe sur le mestier, pour ensuite y passer la trême. » « *Sans ourdir on ne peult tiltre* » (Coquillart, dans Lacurne.) Cf. Rob. Est. « *texere* : tistre, faire de la toile ».
6. Dans Columelle (Lat.-fr.), *Lat. susp.*, 351. Cf. *Hyp.* (*ibid.*) La même observation a été écrite par H. Estienne sur un des premiers feuillets du *Thesaurus* latin de Rob. Estienne conservé à la Bibliothèque de Genève. (V. notre appendice II.)
7. En vertu des lois régulières de la phonétique. Estienne d'ailleurs a fort justement indiqué plusieurs de ces transformations des sons dans ses *Hypomneses*.

Par ex. *Gaster* et *vastare* : « gaster le pays ». Ce sens de ravager, désoler, très fréquent en vieux français et au XVIe siècle [1], se rencontre encore au XVIIe, chez La Fontaine [2].

« *Estonner*, c'est proprement *attonitum reddere*, comme si on disoit en un seul mot *intonare* [3] ; de même *estonné*, c'est *attonitus*. » Même sous le sens figuré, ces mots avaient au XVIe siècle, et ils conservaient encore au XVIIe toute l'énergie du sens propre « *frappé du tonnerre* ». « Estonné et étourdi tellement qu'il n'ha nul sentiment... ils estoyent tous abbestez et estonnez. » (Fr. lat.)

Considérons maintenant avec Estienne, non pas la persistance, mais les altérations du sens latin. Il est évident qu'elles nous paraîtront d'autant plus sensibles que négligeant les états intermédiaires du développement, nous opposerons deux termes très éloignés, par exemple la langue classique de Cicéron et le français du XVIe siècle.

Le sens particulier de *civilis*, appliqué aux personnes, apparaît dans plusieurs passages de Suétone [4], et ces textes sembleraient devoir nous autoriser à traduire, dans tous les cas, *civil* par *civilis*. Toutefois, observe Estienne, il y a cette différence entre le latin (même celui de Suétone) et le français « que *civil* et *civilité* s'appliquent aussi à certaines obligations plus légères auxquelles est tenu, dans ses actes et dans ses paroles, celui qui veut observer l'honnesteté et passer pour avoir de l'urbanité... Dans ce sens, il vaut mieux traduire *civil* par *urbanus*, *civilité* par *urbanitas* [5]. » Quant au *vir civilis* de Quintilien, c'est un tout autre sens : « *qui sçait bien gouverner une cité* » (Fr.-lat.), c'est-à-dire un homme d'état.

Opinari, dans les Académiques de Cicéron, signifie *conjecturer*, *ne se prononcer sur rien* : *magnus quidam sum opiniator*. Mais c'est ici, en quelque sorte, un terme d'école. Le mot avait, dans la langue courante, (et il présente dans d'autres passages de Cicéron) un sens moins particulier : *avoir une opinion*, *se faire une idée de*, *penser*, *s'imaginer*. Estienne remarque néanmoins que la valeur du mot français est encore différente : « *opiner*, c'est dire, exprimer notre opinion [6] ».

1. « Ethiopie gastee et foullee par les guerres. » (Fr.-lat., 1549.)

2. « La maudite engeance Eut le temps de gâter en cent lieux le jardin » (IX. 5) ; et je crois que chez La Fontaine, c'est ici une expression populaire et non un archaïsme.

3. Bas-lat. *ex-tonare*. V. *Lat. susp.*, 351.

4. V. *Lat. susp.*, 114.

5. Rob. Estienne traduit cependant « *agere se civilem* (Suét.) : *se montrer civil, courtois et gracieux* » (Lat.-fr.) ; mais n'est-ce pas un faux sens?

6. *Lat. susp.*, 34. « Dicere sententiam, censere : opiner le premier après le Chancelier. » (Fr.-lat.)

C'est ainsi qu'un grand nombre de mots ne doivent point se traduire en bon latin d'après leur forme française, et qu'il ne faut pas toujours se fier à notre langue qui a commis des erreurs, des « abus de mots [1] ». H. Estienne revient plusieurs fois, au cours de ses observations grammaticales sur cette remarque, en employant la même expression : *abus de mots* ou *abus de sens* [2]. Que veut-il dire par là ? blâme-t-il expressément l'*abus* ou l'*erreur* ? il nous paraît que le plus souvent il constate simplement l'altération du sens latin, peut-être en la regrettant à part lui. Car Estienne est partisan de l'analogie ; il estime que le français *doit* suivre le latin, dans les mots qu'il lui a empruntés (et, sans doute ils sont nombreux !) comme le latin *devrait* suivre le grec qui est la plus parfaite des langues, « la langue type ». Aussi Estienne excuse-t-il volontiers le français, quand, s'écartant du latin, il se *conforme* au grec. Mais cette vue théorique n'empêche pas Estienne de respecter l'usage établi, d'accepter la langue telle qu'elle s'est faite. Il se console en constatant que « pareille faute » se rencontre dans les autres langues modernes, et en « l'Italienne mesmement qui devoit y avoir regardé de plus près » ; par exemple celle-ci « abuse, aussi bien que nous » du latin *pietas* « pour pitié et compassion [3] ». Or, pour ce mot comme pour les autres, c'est au latin post-classique qu'il faut demander l'origine du changement [4] :

Déjà dans Suétone *pietas* passe du sens général de justice et de respect à l'idée plus particulière de bienveillance [5] ; et enfin dans Saint-Avit le mot traduit le sentiment de la compassion charitable et chrétienne [6]. Il est représenté avec ce dernier sens en ancien français sous les formes *piteit*, *pitiet*, *pitié* [7]. Quant à *piété*, c'est une forme savante et qui apparaît tard dans la langue [8]. En italien *pietas* est représenté par deux formes : *pieta* avec l'accent sur la pénultième et *pietà* (accent sur la

1. *Lat. susp.*, 104-105.
2. V. encore *Dial.*, I, 151 et suiv.
3. *Dial.*, I, 151.
4. C'est ce qu'Estienne oublie de faire pour les mots qu'il cite dans ses *Dialogues* ou dans sa *Précellence*, alors qu'il l'avait fait à chaque pas dans son *De Latin. suspecta !*
5. « A pietate vestra impetrari » (dans Quicherat-Chatelain).
6. Fin du ve siècle. « Nulla pietas respexit egentem » (*ibid.*).
7. V. Littré. Toutefois le sens primitif de *pietas* reparaît dans l'exemple de Brun. Latini. « Pitiez est une vertus qui nos fait amer et servir diligemment Deu et nos parens et nos amis et nostre païs. » Mais n'est-ce pas ici précisément un sens « savant » ?
8. *Piété* manque dans le fr.-lat. de 1549, se trouve dans le lat.-fr. de 1552. *Pieux* (pius) est inconnu aux deux dictionnaires.

finale) : *pieta* a le sens plus particulier de plainte, lamentation [1] ; *pietà* (ou encore *piatà*) répond exactement à *pitié* « compassione [2] » : « Spero trovar pietà, non che perdono [3]. » Il est à remarquer que La Crusca ne signale pas le sens précis de sentiment religieux, dévotion, « piété ».

Estienne estime encore « qu'en ce mot *coquin* on abuse de *coquina*, en ce mot *querelle* de *querela* [4] ». Si l'étymologie de *coquinus*, valet de cuisine, reste douteuse, elle est du moins assez vraisemblable : le *coquin* n'aurait-il pas été à l'origine une espèce de *coq* ou de *queux* [5] ? Et cela expliquerait le sens péjoratif de mendiant ou *gueux* qui apparaît au moyen âge [6]. — Au XVIe siècle *coquiner* est employé au sens de mendier et de voler. « Ils coquinent le langage étranger, » dit ailleurs Estienne, en ajoutant qu'il faut « rire d'un tel coquinage [7] ». Il cite aussi ce proverbe : « Il n'est vie que de coquins, quand ils ont assemblé leurs bribes [8]. » Dans un autre passage de l'*Apologie* [9], le mot prend le sens de pauvre, dénué de... « autrement il est délibéré de vous faire coquin du tout ». C'est ici une extension du sens de gueux [10].

L'extension qui a fait passer *querela*, du sens de plainte à celui de dispute (*querelle*) est assez facile à saisir, pour qu'il soit besoin d'insister [11]. Le sens de plainte ou sujet de plainte se retrouve d'ailleurs dans le français : « Car j'ay laissé Marion esplorée Dedans son parc, où l'humble pastorelle Fait (j'en suis seur) *lamentable querelle* [12]. »

Un des mots où la langue française a, suivant Estienne, le plus abusé du latin, c'est *souris*. « Car nous prenons *souris* dans le sens du latin *mus* [13], et d'autre part nous avons mal compris *sorex*, qui n'a pas le sens de *rat* ». Dans Du Bellay, Estienne n'a pas manqué de relever le mot : « *La souris bien souvent périt par son indice* [14] », et il a noté en marge :

1. Lamento, cordoglio compassionevole (Crusca).
2. La Crusca cite la définition de Dante (*Convivio*, 29) « La piatade non è passione, anzi una nobile disposizion d' animo, apparecchiata di ricevere amore, misericordia, ed altre caritative passioni. »
3. Pétrarque. Sonnet 1.
4. *Dial.*, I, 151.
5. Latin : *coquus*, *coquinus*. Cf. Lat.-français : « quasi amator vel sectator coquinæ ; » même explication donnée par Pasquier : « Coquin... mendiant volontaire qui halene ordinairement les cuisines. » *Recherches*, livre VIII, ch. 42.
6. V. les textes cités par Du Cange et Littré.
7. *Dial.*, I, 17.
8. *Apol.*, II, 39.
9. *Ibid.*, I, 93.
10. Dans un passage de La Bruyère (I, 160) « avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de *coquins* qui te suivent... », le mot signifie seulement *valet*, avec une nuance de mépris; et c'est peut-être un souvenir du sens premier de *valet de cuisine*.
11. Notons seulement les deux formes latines *querela* et *querella*, même sens.
12. Marot, dans Littré. V. aussi un texte du XIIIe siècle (*ibid.*).
13. *Lat. susp*, p. 104. « *Soris* ou (comme d'autres prononcent) *souris* » (*ibid.*, p. 338).
14. *Vol. de Lyon*, p. 385. (*Regrets*, CXLI.)

« *perit suo indicio, ut sorex (proverbium; sed vide quid sorex hic vert. (it) soris.* » (Pourquoi traduit-il *sorex* par *soris*?) C'est qu'en effet *sorex* désignait un animal tout différent de *mus* : « *spitzmaus* » (C'est la traduction allemande donnée par Calepin) ou la « musaraigne » qui sera nommée par Linné : *sorex araneus*[1].

Dans ses *Hypomneses*, Estienne passe en revue « d'autres abus de mots », commis par « nos ancestres » c'est-à-dire par la vieille langue : *parents* signifiant *proches*, tandis que *parentes* désigne en latin classique le père et la mère; *lousche* : atteint de strabisme, bigle (*luscus*, borgne)[2]; *tesmoin*, tiré non de *testis* dont cependant il a la signification, mais de *testimonium*[3]. Notons que dans la vieille langue *témoin* avait conservé le sens étymologique[4] qui a disparu au XVIe siècle.

Si maintenant nous laissons de côté ces termes dont Estienne use assez souvent « abus de mots, altération du sens, erreur de la langue » et qui trahissent, comme nous l'avons dit, son goût pour l'analogie; si nous reprenons l'idée plus scientifique et plus simple à la fois d'un développement du sens premier dans les mots, nous constaterons qu'Estienne a clairement aperçu et qu'il a expressément signalé les deux grandes lois auxquelles il est possible de ramener les cas particuliers : l'extension et la restriction du sens. « Il me monstra aussi (Henri Estienne, dit Philausone) comment aucuns mots qui avoient une signification générale, ont été restreints à une particulière ; aucuns (mais beaucoup moindre nombre) au contraire[5]. »

De la restriction Estienne donne ici, comme exemples : *gravelle* « dict au menu gravier d'une fontaine[6], au lieu que maintenant il ne se dit que de la maladie qu'on appelle maintenant le calcul ». Ce n'était déjà plus au XVIe siècle qu'un terme de médecine; le dictionnaire français-latin n'indique pas le sens premier[7]. — *Physicien*, autrefois employé au sens de médecin[8]. Estienne ajoute que « le mot a passé la mer et qu'il s'est retiré

1. Calepin ajoute « ἀρουραῖος μῦς » et renvoie à Columelle, liv. 12, cap. 31.
2. *Hyp.*, 153.
3. *Ibid.*, 159.
4. V. Froissart dans Littré.
5. *Dial.*, I, 193. V. aussi la *Conformité*, p. 162-63 : « il y a des mots en ces deux langues (la grecque et la françoise) desquels on use en signifiant une généralité, au lieu que, proprement, ils signifient une particularité... Au contraire, il y a des mots desquels nous restreignons la signification, qui de soy est générale. »
6. Dans le roman de la Rose. (*Dial. ibid.*)
7. Rappelons que *gravelle* et *gravier* sont des dérivés de *grave*, venu lui-même d'un mot celtique qui signifie pierre ou sable ; autre forme *grève* ou *griève* ; *grève*, côte pierreuse ou sablonneuse est déjà une extension de l'idée primitive.
8. Estienne cite également le roman de la Rose et la farce de Pathelin.

en Angleterre » (*Physician*). La *Physique* se prenait, en effet, au moyen âge, dans ce sens restreint de médecine [1]. Si la *physique* est proprement la science des choses naturelles, il est remarquable que la langue moderne ait restreint, elle aussi, le mot dans le sens spécial de *science du mouvement*, en distinguant la *physique* de la *chimie*.

Soit dit en passant, ces deux mots ne dérivent pas du latin : *gravelle* vient du celtique ; du moins *physicien* se rattache au grec, par l'intermédiaire du bas-latin [2]. Mais voici d'autres cas assez frappants de la même loi, relevés par Estienne dans des mots venus du latin :

Couvent vient de *conventus*, « dont la signification s'est ici restreinte [3] ». Le sens « général » s'était d'ailleurs maintenu dans l'ancienne langue : « *Et dont ele hante si sovent Des jolis valez le convent* [4] ».

Taverne : de *taberna*. L'idée générale d'*hôtellerie* s'est restreinte au sens de *maison où l'on vend à boire* [5], d'où *tavernier*. Les Italiens ne nous ont pas emprunté *taverniere*, comme le pense Estienne ; le mot appartient au développement roman [6].

Il semble qu'Estienne ait été moins frappé par la loi inverse à celle de la restriction : l'extension du sens. Cependant les exemples que nous recueillons dans ses différents ouvrages sont à peu près aussi nombreux que les précédents. Ajoutons qu'il aurait pu en trouver beaucoup plus encore, s'il avait pris la peine de chercher. L'extension du sens semble, en effet, un procédé plus naturel et plus instinctif que la restriction ; la langue française, pour ne prendre qu'elle, en a largement usé.

« *Acier*, qui vient de *acies* (Estienne devait ajouter par l'intermédiaire de *aciarium*) a désigné en français non plus l'épée, comme le mot latin, mais le métal dont l'épée est forgée [7]. » Selon le dict. lat.-français *acies* aurait eu déjà le sens de métal (pro chalybe, dans Pline). Dès le plus ancien français, c'est aussi le sens du mot : « ceignent espedes de l'acier viëneis (de Vienne) [8]. »

1. Dans Alebrand, XIIIe siècle (*Lit.*).
2. V. notre chapitre suivant.
3. *Hyp.*, 124. Estienne blâme la prononciation vulgaire (*ou*) et voudrait que l'on prononçât *convent*, d'après l'analogie du latin ; et de fait le français-latin indique seulement *convent*, qu'il traduit par *cœnobium*, d'où : « *conventuel* ; *prieuré conventuel, où il y a des religieux.* »
4. La Rose, dans *Lit.*
5. Exemple du XIIIe s. dans *Lit.*
6. *Lat. Lipsii*, p. 395.
7. *Hyp.*, 152. *Acies* était déjà lui-même le résultat d'une métonymie, le mot désignant primitivement ce qui *est pointu*, *tranchant*, a été appliqué à une arme, et encore par métaphore, à une ligne de soldats rangés en bataille.
8. Roland, 60, Extraits de G. Paris.

Autre cas de métonymie, où le concret remplace l'abstrait :

> Icy mille forfaitz pullulent à foison,
> Icy ne se punit l'homicide ou poison [1]...

Estienne souligne *poison* et note en marge : « *pour empoisonnement.* » Ici donc le mot qui est lui-même une restriction du sens premier de *breuvage* (*potionem*) arrive à signifier, dans la langue poétique, par une extension assez hardie, une troisième idée.

Estienne vérifie encore la loi d'extension dans certaines locutions : « *on leur a coupé la gorge par le chemin* signifie proprement une particularité, mais revient à dire généralement *on les a tuez* [2] ». C'est ici, à vrai dire, un exemple de synecdoque : c'est la partie prise pour le tout.

Au reste, il faut s'entendre sur ces termes de grammaire : *extension* ou *restriction du sens*, qu'Estienne emploie comme nous, et sur ces autres *métonymie*, *synecdoque*, *catachrèse* dont il n'use pas pour les appliquer à l'étude de notre langue, mais qu'il connaissait et qu'il trouvait d'ailleurs chez les grammairiens latins [3]. Peut-être les logiciens et les auteurs de rhétoriques en ont-ils fait depuis le XVIe siècle un abus inutile [4]. En somme, ces différents *tropes* ou *figures de mots* peuvent se ramener plus simplement à la *métaphore* ou *translation* : « sçavoir est quand on transporte à quelque mot la signification qui proprement appartient à un autre [5]. » C'est la métaphore qui crée les images, c'est-à-dire les sens figurés, en saisissant l'idée commune aux deux termes qu'elle rapproche [6]; elle repose donc sur la comparaison [7], et c'est elle qui est le plus fécond des procédés créateurs du langage. Ce principe essentiel a été compris par Henri Estienne; il a su, et sans s'embarrasser cette fois de termes scolastiques, analyser des mots à significations complexes, où il fallait en plus tenir compte d'une influence étrangère [8].

Il nous reste à examiner le troisième cas distingué plus haut :

1. Du Bellay, Vol. de Lyon, 378. (*Regrets*, CXXVII.)
2. *Conform.*, 162.
3. Ces termes ont été appliqués à la langue française dans la *Rhétorique* d'Antoine Foclin.
4. V. les traités de grammaire de l'école de Port-Royal, et au XVIIIe siècle le traité des *Tropes* de Du Marais.
5. *Conform.*, 160.
6. V. A. Darmesteter « *La vie des mots* », ouvrage d'une analyse pénétrante, mais qui s'en tient trop encore, à notre avis, aux distinctions des anciens logiciens.
7. Nous dirions plus philosophiquement aujourd'hui : sur *l'association des idées*.
8. Comme *enseigne*, *cornette*, *drapeau*, etc. V. notre chapitre sur l'influence italienne.

celui où la forme du mot n'étant pas la même en latin et en français, le sens est cependant identique. Certains des exemples qu'apporte Estienne s'entendent assez d'eux-mêmes : *discere*, *apprendre*; *mittere*, *envoyer*; *stimulus*, *aiguillon*; *ducere bellum*, *mener la guerre*, etc.[1] ; mais il faut remarquer qu'une partie de ces expressions peuvent, à un autre point de vue, se ramener au second cas : la forme est la même, le sens différent. En effet, le latin vulgaire et le bas latin ont donné à certains sens premiers un tel développement que ces sens recueillis par le français ne correspondent absolument plus à ceux du latin littéraire [2]. Si donc nous voulons traduire « en bon latin » ces mots français, nous les interprétons par des mots différents. Ici les deux termes que nous allons rapprocher pour la signification ne seront plus voisins, mais étrangers l'un à l'autre par la forme, ou encore par l'idée primitive du mot :

Apprendre [3] est le résultat d'une ancienne métaphore, d'origine latine : *apprendere doctrinam mente* ou *memoria;* mais si le mot a fait en français la fonction de *discere*, ça été en perdant sa force métaphorique. *Comprendre* est peut-être moins éloigné au sens figuré de « saisir par l'esprit » du latin classique, puisque Cicéron emploie de même *comprehendere*, mais en y ajoutant un mot comme *animo*, ou tout autre qui fasse sentir la métaphore. — Dans *appréhender* (mot de formation savante) [4] reparaît le sens concret de *prendre*, *saisir*, le seul connu du latin classique : « prendre de la main, empoigner [5]. » Ajoutons que ce sens concret est très sensible, même quand le mot est employé au figuré : « Nostre parole le dict, mais nostre intelligence ne l'apprehende point [6]. » C'est ici encore, comme dans *comprendre*, l'idée de saisir par l'esprit (*intelligere*); mais ce sens figuré dure peu, et il n'appartient guère qu'à la langue purement littéraire; il donne naissance à une autre acception, celle de *craindre*, *redouter*, qui encore rare au XVIe siècle, se développe au XVIIe : « Et n'appréhendez point Rome, ni sa vengeance [7] ». Mais en même temps s'efface la métaphore originale, et sous ce mot il ne subsiste plus que l'idée abstraite de craindre ou prévoir un événement redoutable.

De ces exemples et d'autres analogues, Estienne aurait pu facilement dégager cette double loi : le latin populaire ou barbare

1. *Lat. susp.*, 38, 107 et 222.
2. « Nimirum etsi voce non conveniant [verba] cum iis quibus reddi latine debent, sed tantum significatione, e Latino tamen sermone oriunda esse... » (*Lat. susp.*, 187).
3. V. *Lat. susp.*, 188. Cf. *Précell.*, 323.
4. Estienne dit que le mot n'a pas subi « la syncope ».
5. Lat.-fr. (1552).
6. *Montaigne*, dans *Lit.*
7. Corneille, Nicomède, IV, 2.

(comme il dit), le latin vulgaire (comme nous disons) a développé des sens inconnus du latin classique, en ayant recours à la métaphore ; ces sens, une fois passés en français (ou d'abord en roman) ont perdu plus ou moine vite leur valeur métaphorique ; ils ne se sont maintenus dans la langue moderne, qu'en dépouillant leur forme concrète et sensible, en devenant, sans le secours de l'image, le signe pur et simple d'une idée abstraite [1].

C'est même parce qu'il a trop méconnu pour quelques-uns de ces sens abstraits leur formation latine quand il la reconnaissait pour d'autres, que Henri Estienne, si près de la vérité dans son traité de la *Latinité suspecte*, arrive dans sa *Précellence* à d'étranges conclusions ; mais n'est-ce pas surtout que le souci d'abaisser l'italien et de le rendre tributaire du français lui fait perdre la vue claire des faits ?

« Qui est celuy, auquel oyant dire *Ella v'attende in casa sua*, il ne vienne incontinent en memoire que *attendere* est un verbe latin ? et toutesfois, quand il considerera combien est differente la signification du latin *attendere*, pour *estre attentif*, et de l'italien *attendere*, pour *exspectare*, ne faudra-t-il pas qu'il confesse que la langue italienne a suivi l'*attendre* des François et non l'*attendere* des Latins ?... [2] » — C'est encore ici un sens propre au latin vulgaire, et qui a passé simultanément dans les deux langues romanes ! La transition du sens de *être attentif* (*attendere animum*) à s'*attendre* à une chose, ou *attendre une chose ou une personne* est toute naturelle. Le sens premier du latin : *tendre son esprit*, a été maintenu seul dans les dérivés [3] *attention*, *attentif*, et dans la locution : *attendu que*. Quant à l'italien, il a retenu, comme le remarque aussi Estienne, et il garde encore l'emploi latin de *attendere* pour *stare attento* [4] : « *E però non attese mia dimanda* [5] ».

Par le même paralogisme, Estienne tire l'italien *fallire* du français *faillir*, sous prétexte que le sens de *fallere* est tout autre, et que les Italiens « disent aussi *fallo* pour exprimer ce que nous disons *faute* [6] ». Ici encore, le mot a passé, par une transition insensible, du sens de *tromper* à celui de *manquer*. « Ja por morir ne vos en faldrat uns [7]. »

1. Cf. *ad-captare* : *acheter* ; *pensare*, *penser* ; *in-viare*, *envoyer* ; etc. et voyez plus loin la famille métaphorique de *testa* et de *caput*.

2. *Précell.*, 322.

3. Le sens premier de « faire attention » se retrouve en ancien français. « Considerans et attendans diligemment les bons et aggreables services » (XIVe siècle dans Du Cange.) L'exemple de Montaigne (I, 91), cité par Littré, n'est-il pas un latinisme ? « un malade auquel je m'attends et que je considère. »

4. *Précell.*, *ibid.*

5. Dante, *Purg.* 13, dans La Crusca.

6. *Précel.*, 321.

7. Roland, Extraits de G. Paris, 112.

La loi de l'action métaphorique qui a présidé au développement des significations latines et « romanes », nous la voyons encore dans l'histoire de ces familles de mots, que Henri Estienne a groupés.

Prenons les significations de *caput* et de *teste* : c'est ici dans les deux langues le même point de départ, le même signe sensible. Estienne y constate « l'accord de nostre langue avec le latin [1] ». Mais *caput* a donné lui-même des dérivés au français : *capital*, *décapiter*, etc. ; d'autre part, il se retrouve dans le *capo* des Italiens, dans le *cap* des Gascons, d'où la locution française de *pied en cap* [2]; et il a donné aux Picards *caboche*, « qui pour eux vaut *teste* [3]. » Enfin (quoi qu'en pense Estienne) notre mot *chef* est la transformation phonétique de *caput*. Quant à *teste*, ce mot a été formé du latin *testa* : « parce qu'on a comparé le crâne soit à un vase de terre, soit à la carapace de certains animaux [4]. » « Encore disons-nous le test de la teste, et tests de pot de terre quassé. » (Fr.-lat.)

Sous leur diversité, ces mots latins et français forment donc deux groupes, reposant sur une image commune, et dont chacun donnera lieu, par des associations d'idées, à une série de métaphores. — Quant à d'autres mots, comme *opiniastre*, *opinionis suæ pertinax* qu'Estienne rapproche de *testu* et de *capito* [5], s'ils expriment des idées analogues, ils ne s'appuient pas sur l'idée concrète représentée par *caput* et *testa* : ils sont donc en dehors de notre famille métaphorique.

Dans chacune des deux séries, Estienne poursuit sa comparaison avec le latin. Il retrouve dans le latin « barbare » ces dérivés français : *capitaine* de *capitaneus* [6], *décapiter* de *decapitare*; dans le latin des jurisconsultes : *crime capital*, *crimen capitale*. Si *capitellum* (*chapiteau*) est classique, *capitulum* n'a signifié *chapitre d'un livre* « que chez les écrivains barbares [7] ». « Quant au sens canonique du mot *chapitre*, d'où nous avons tiré *chapitrer*, les chanoines eux-mêmes reconnaîtront avec Estienne qu'il faut aller le chercher en dehors de la latinité » dans la langue ecclésiastique du moyen âge [8]. Dans sa signification spéciale d'ar-

1. *Lat. susp.*, 24 et suiv.
2. Cf. Lanusse, ouvr. cité, p. 304 et 305.
3. *Lat. susp.*, 32.
4. *Lat. susp.*, 25.
5. Capito « qui ha grosse teste » (lat.-fr.) — « duri capitones, mauvaises testes, testuz » (*ib.*). H. Estienne note encore la forme *testard* et il en rapproche « *cabochard* que les Picards ont tiré de *caboche*. »
6. Formes populaires : *chetaigne*, *chevetaigne*; sur la prononciation du mot au XVI[e] siècle, v. notre chap. sur l'influence italienne.
7. Ce sens se rencontre cependant dans Tertullien. Dans Justin, *capitulum* signifie le chapitre d'une loi.
8. Cf. Franç.-lat. « chapitrer quelqu'ung, le chastier au chapitre. » H. Est. a employé le mot au figuré : « les beaux mots qui sont passez par vostre chapitre et y ont été chapitrez. » (*Dial.*, III, 281.)

ticle d'un traité, *caput* est encore représenté par *capituler* (de *capitulum*). *Capitulation* est la discussion des articles du traité ; au pluriel le mot désigne les conventions faites dans ces articles.

La métaphore originale étant complétement effacée, *teste* n'est plus que l'équivalent de *caput* et de *chef.* De là des expressions qui se rencontrent en latin et en français : *cela te puisse retomber sur la teste* : hoc in *caput tuum recidat* (Tacite); et aussi en grec ἃ νῦν εἰς κεφαλὴν ὑμᾶς αὐτῷ δεῖ τρέψαι[1]. Par métonymie, *teste* arrive à signifier la *vie* (le *salut*) : *il y va de la teste* : *agitur hac in re de tuo capite*[2]. Autre emploi métonymique : *on a conté par teste* : même valeur de *in capita* dans Tite-Live et dans César.

Cette monographie d'une famille métaphorique, telle que Henri Estienne l'a décrite[3], est vraiment un modèle d'analyse ingénieuse, et fait ressortir l'intérêt de ces études de « sémantique » comparée.

V

Métaphores reprises au latin classique par imitation littéraire. — Exemples tirés de Du Bellay. — D'autres métaphores communes aux deux langues ne sont que de simples rencontres. — Conclusion sur la théorie de H. Estienne.

Le souvenir du latin classique est flagrant chez la grande majorité des écrivains du XVIe siècle : ils prennent, outre des mots, des images et des comparaisons auxquelles d'ailleurs ils s'appliquent à donner une couleur française. Nous avons vu que Henri Estienne l'avait remarqué chez Du Bellay, et que c'étaient même ces imitations qu'il avait le plus vivement goûtées[4]. C'est qu'il mettait avec raison une différence entre la manie d'« écorcher » les mots latins et l'effort légitime du poète pour lutter par la beauté de l'expression avec les modèles de l'antiquité. Mais sans revenir à la critique littéraire, considérons ici, à un point de vue plus étymologique, quelques-unes de ces métaphores.

«... Qui n'a le *fil* pour guide D'un bon esprit et jugement solide[5]. » note marginale : « *filum* ut Lat. *data fila sequuntur.* » Ce fil est celui d'Ariane.

1. Exemple de Démosthène, cité aussi dans le Thesaurus grec.

2. *Lat. susp.*, 29 et suiv.

3. Encore l'avons-nous fortement abrégée; elle remplit plusieurs pages du traité. Après la *tête*, Estienne passe aux autres parties du corps, en montrant encore comment les représentations concrètes servent à signifier des idées abstraites.

4. V. notre 1re partie, p. 175.

5. *Vol. de Lyon*, 501. (*Jeux rust.*, p. 69.)

« *Vendre de la fumée* à quelque poursuyvant [1] » Rob. Estienne n'indique pas le sens métaphorique. Cf. Martial : *fumos vendere*, vendre de la fumée, c'est-à-dire une vaine protection auprès des grands [2].

« Courtise ceux auxquelz la court *venteuse* Donne d'hommes sçavans la louange menteuse [3]. » Rob. Est. ne donne que *venteux*, plein de vent, au sens propre : « mare ventosum » (Horat.) mer agitée des vents. L'idée métaphorique de *ventus* est très latine : « *ventum popularem quærere* (Cic.) ; *plebs ventosa* (Horat.) instable, mobile, etc. » (Lat.-fr.) Cf. Montaigne : « La fortune m'a fait quelques faveurs venteuses, honnoraires et titulaires, sans substance [4]. »

« Vrayment *d'un bon oiseau* guidé je ne fus point [5] ». Note marginale : « *non bona alite, mala alite.* » La métonymie latine n'est pas devenue et ne pouvait pas devenir française : la science augurale nous a seulement laissé notre mot *heur* (de *augurium*, d'où *bon heur* et *mal heur*) « *bonis avibus*, de *bonne heure*; *adversa avi*, à la male heure, de malheur [6]. »

D'autres rapprochements faits par Estienne nous paraîtraient sans doute moins curieux. Il note que cette expression : « *tromper mes ennuis* » se retrouve dans Ovide « *fallere curas* [7] » ; peut-être l'alliance de ces mots était-elle encore assez neuve pour le frapper. Mais plutôt n'était-ce pas qu'il prenait plaisir à accumuler les exemples en faveur de sa thèse qui était d'établir la conformité de la langue française et de la langue de Rome ?

Les preuves qu'il a fournies ne sont pas toutes d'égale valeur. Il s'est laissé parfois séduire par des analogies chimériques ou trop vagues. Du moins a-t-il vu juste pour l'ensemble. A coup sûr, il serait vain de rechercher pour tous ces gallicismes une filiation étroite avec les latinismes qui semblent leur répondre. Mais si large que nous fassions la part de l'esprit français dans les combinaisons multiples des mots, dans la mise en œuvre du lexique, n'oublions pas qu'il est né de l'esprit latin et qu'à peine livré à lui-même il s'est mis à l'école des Latins; élève original, soit! mais qui ne s'est jamais entièrement émancipé. Il peut donc arriver que tel « gallicisme » qui nous paraisse indigène, soit une imitation plus ou moins voulue

1. *Vol. de Lyon*, 386. (*Regrets*, p. 97.)
2. Cité par le dict. lat.-fr. de Rob. Est.
3. *Vol. de Lyon*, 674. (*Marty-Lav.*, I, 470.)
4. Dans *Lit.*
5. *Vol. de Lyon*, 331. (*Regrets*, xxv.)
6. Rob. Est., *Lat.-fr.* Les formes féminines ne peuvent s'expliquer que par une confusion populaire entre *heur* et *heure*.
7. *Vol. de Lyon*, 329 (*Regrets*, xxii). La même expression se rencontre dans Rabelais (Pantagr. IV, Prol. cité par Littré). Nous avons indiqué de ces métaphores banales (du moins pour nous) dans notre 1re partie, p. 173.

d'un latinisme littéraire, ou une réminiscence du latin vulgaire. Il y a une foule d'idées, concrètes ou abstraites qui ont été rendues sensibles dans les deux langues par les mêmes images. De ces ressemblances on pourra conclure, suivant le cas, à une influence directe ou seulement à une rencontre fortuite : plus la métaphore sera sensible dans le mot français, et plus il sera vraisemblable qu'elle est indépendante du mot latin auquel nous la comparons (à moins toutefois que ce ne soit un latinisme savant); mais plus elle nous paraîtra diminuée et affaiblie, et plus aussi il y aura lieu de croire à son origine lointaine, plus il y aura de chances de retrouver ses racines dans le sol latin.

CHAPITRE III

LE FONDS GREC

I

Rapprochements chimériques entre la syntaxe du grec et celle du français ; — H. Estienne n'a relevé aucun hellénisme syntaxique dans les écrivains de son temps.

Le traité de la *Conformité* est, d'un bout à l'autre, un parallèle entre les deux langues grecque et française, considérées à la fois dans leur lexique et dans leur syntaxe. Si en regard des *hellénismes* Estienne a placé les *gallicismes*, il avoue cependant qu'il n'y a souvent dans ces rencontres entre les deux langues qu'un simple hasard : « soit que les premiers auteurs de la nostre ayent « ainsi parlé à l'imitation des Grecs, *soit que par une mesme gayeté* « *d'esprit ils se soyent entrerencontrez en ces mesmes façons de par-* « *ler*[1]. » Mais en dépit de cette correction faite à l'absolu de sa thèse, Estienne s'est appliqué à retrouver quand même dans la syntaxe française un décalque de la syntaxe grecque. Aussi préjuge-t-il plus qu'il n'analyse. Par exemple il voit un génitif grec dans cette tournure : *il est fasché de cela*[2]. Admettons à la rigueur que, le latin ayant plus d'une fois imité le grec dans ses tournures, le français à son tour a pu, d'une manière indirecte, reproduire des hellénismes ou les dégager, par une sorte d'affinité lointaine, de leur enveloppe latine. Malheureusement les faits de cette espèce qu'Estienne considère comme les plus probants ne sont rien moins que démontrés : par exemple, l'emploi de *si* dans l'interrogation indirecte serait un hellénisme, reproduit à la fois par le latin et par le français : « *demandez luy si cela luy plaist*[3]. » C'est, en effet, en grec et en latin, la même valeur de la conjonc-

1. *Conform.*, 81.
2. *Ibid.*, 80.
3. *Lat. susp.*, 292-293.

tion; mais est-ce à dire que le latin ait nécessairement copié le grec?

L'influence directe de la syntaxe grecque sur la syntaxe française a pu sans doute se faire sentir lors de la renaissance en France de l'hellénisme, principalement par les traductions. Mais il est très remarquable qu'Estienne n'en a relevé aucune trace. Compare-t-il au texte de Thucydide la traduction française de Claude de Seyssel, il constatera que celui-ci (pas plus que le traducteur latin) n'a pris garde à un certain usage du génitif : καὶ διελὼν τοῦ παλαιοῦ τείχους mais qu'il a traduit comme si Thucydide eût dit : διελὼν τὸ παλαιὸν τεῖχος. Et c'est Estienne qui ramène le français au grec en corrigeant : « et ayant retrenché *de* la vieille muraille[1]... » Voilà pour l'influence de Thucydide sur un des écrivains qui, au dire de Pasquier, a contribué le plus « à la polisseure de nostre langue[2]. » Quant au Plutarque d'Amyot, Estienne le loue[3], mais il ne dit pas qu'il y ait rencontré des hellénismes, et pour cause : à ne considérer que les tournures de phrase et la couleur du style, il est plus facile de saisir les contrastes qui distinguent l'original de la copie que les traits qui leur sont communs. On a relevé des italianismes dans la prose d'Amyot, on en a même inventé[4]; on a compté avec plus de vérité les mots d'origine grecque qui s'y trouvent en grand nombre; mais a-t-on fait le départ des hellénismes portant sur la syntaxe? N'est-il pas raisonnable de penser que la syntaxe d'Amyot fut, comme celle de Rabelais, celle de tout le monde? La preuve a été du moins faite pour Rabelais dans un travail récent. Si l'auteur y a pris la peine « d'indiquer au passage quelques tournures de Rabelais où l'influence grecque serait peut-être reconnaissable » il craindrait de leur attribuer trop d'importance en les rappelant dans sa conclusion[5]. Le silence même d'Estienne est une preuve de plus que la syntaxe de ces écrivains ne devait rien au grec. S'il en avait été autrement, soyez sûrs qu'il l'aurait dit : il n'aurait eu garde de laisser échapper ce nouvel argument à l'appui de sa thèse de la *Conformité*. Dans la lecture qu'il a faite de Du Bellay, il a noté ou cru noter des hellénismes, mais qui ne portaient que sur le sens d'un mot, sur la valeur d'une expression et non sur la syntaxe[6].

1. *Conform.*, 50-51.
2. *Recherches*, livre VIII, chap. 43, p. 682.
3. V. plus haut, p. 202 et note 1.
4. V. le chapitre suivant.
5. Huguet : *Étude sur la syntaxe de Rabelais*, p. 444.
6. V. plus loin.

Enfin alors même qu'Estienne met en présence le grec et le français sur le seul terrain fermé au latin, c'est-à-dire au sujet de l'*article*[1] : les rencontres entre les deux langues n'ont encore rien qui doive nous étonner : la fonction de l'article est par elle-même assez limitée pour se traduire d'une façon analogue dans toutes les langues qui en seront pourvues. Mais ici (comme pour les autres parties du discours), ne serait-il pas plus instructif de rechercher les différences d'emploi qui ne manqueront pas cependant, que de se borner à constater les ressemblances ?

Parfois même, nous craignons que Henri Estienne n'ait abusé de sa méthode de comparaison au point de méconnaître la vraie nature des faits. Par exemple, pour en revenir à ce génitif français dont l'invention est une assez lourde erreur, Estienne nous apprend qu'il a entendu dire *les d'Henri* « au lieu de dire *les fils d'Henri*, comme le grec diroit : Οἱ Ἑῤῥίκου » en sous-entendant υἱοί. Interprétation toute gratuite : il est plus vraisemblable qu'ici *de* est simplement une extension de la particule marquant l'origine, ou le lieu et qui ne se mettait pas seulement devant les noms de noblesse[2].

Laissons donc ce parallèle abusif des deux syntaxes, dont la partie française intéresse seule l'histoire de notre langue, et voyons avec Estienne quelle part il est raisonnable d'attribuer au grec dans la formation de notre lexique.

II

Erreurs étymologiques. Un grand nombre des mots signalés par H. Estienne sont cependant venus du grec. — L'élément grec du fonds latin et la formation savante.

On sait aujourd'hui que le français n'a reçu directement du grec par la « formation populaire » qu'un tout petit nombre de mots, vestiges de la colonisation grecque des côtes de Provence, ou

1. Nous parlons, bien entendu, du latin classique. Il serait trop facile de répondre à Estienne que l'article français est sorti d'un démonstratif latin.

2. *Conform.*, 52. Mais il y a plus, il s'agit de deux papetiers frères qui lui ont fait le papier sur lequel est imprimé ce livre. Il les a entendu nommer les d'*Henri* « par ceux du lieu, et mesmement par les vieilles gens ». Or Estienne n'a pas été chercher son papier à Paris, mais à Genève, ou dans quelque lieu voisin ! Si les livres imprimés par Estienne à Genève avaient un défaut, c'était la mauvaise qualité du papier. — Voilà donc un exemple dialectal inscrit, sans plus d'examen, au compte du « bon et pur » français !

apports venus au moyen âge par les relations avec l'Orient[1]. Mais, par contre, et sans parler de l'élément grec du fonds latin, la formation savante a donné au français une foule de termes qui apparaissent, dès le XIVe siècle, dans les traductions comme celle d'Aristote par Nicole Oresme, et qui se multiplient au XVIe non pas seulement par les œuvres proprement littéraires, mais par les livres scientifiques.

Or, que Henri Estienne n'ait pas plus songé à distinguer ces deux formations dans les mots français venus du grec qu'il ne l'avait fait pour les mots d'origine latine, cette confusion ne nous surprend pas. Ce qu'on est en droit de lui reprocher, c'est la témérité aventureuse avec laquelle il a voulu donner à tant de mots français une étymologie grecque. Il suffit, pour être édifié, de se reporter au *Recueil alphabétique des mots françois* qu'Estienne a placé à la fin de son 3e livre de la *Conformité*. Il est vrai qu'ici la confiance en lui-même lui a fait quelque peu défaut : il confesse qu'entre ces étymologies, il y en a qui ne lui plaisent guère ; à celles-là il a pris soin d'ajouter : « *selon aucuns*, ou chose telle[2]. » Il n'en est pas moins tombé dans ces étymologies « phantastiques » qu'il reprochait si vivement à « ce povre moine, nostre maistre Perion[3] ».

Donnons-en seulement, pour mémoire, quelques exemples caractéristiques[4] :

1. Encore ces mots du grec ou du bas-grec ont-ils pris pour la plupart la forme latine avant de devenir français. V. plus bas *boutique*, *chère*, *stradiot* ou *estradiot*, etc. ; *bourse* (XIIIe siècle *borse*), cité par Estienne (Table de la *Conf.*) représente aussi le latin populaire *bursa*.

2. *Conform.*, 202. Bonnes ou mauvaises, elles ne sont pas, en effet, toutes de son cru. Lui-même dit que son père lui a ouvert la voie (dans le dictionnaire français-latin ; *ibid.*, 18) et il rappelle les travaux de Budé et de Lazare de Baïf. (*Ibid.*. 199.)

3. *Conform.*, 203 ; note 1. C'est un passage de l'édition originale (1565, p. 139), qui a été supprimé dans la réimpression de Rob. Estienne (1569). L'ouvrage de Joachim Périon est intitulé « *Dialogorum de linguæ gallicæ origine ejusque cum græca cognatione libri quatuor* » 1555, in-8°. Après Henri Estienne, citons encore le « *Dictionnaire françois-grec* » de Trippault (Orléans, 1577) qui complète la table de la *Conformité*. Pour les auteurs postérieurs au XVIe siècle qui ont repris la thèse d'Estienne. V. Feugère, *Essai*, p. 235 et suiv. La plupart des étymologies de la *Conformité* se retrouvent dans le *Jardin des racines grecques*, donné par Lancelot. (V. l'éloge de H. Estienne dans la préface.)

4. Nous les prenons de la table de la *Conform.*, sauf indication contraire. D'ailleurs Estienne a semé des étymologies grecques dans tous ses ouvrages ! V. en particulier deux passages du *De Latinitate suspecta* chap. I, 3e partie, p. 98 et sq., et chap. VII, 2e partie, p. 312 et sq., où se trouvent des observations justes sur les mots grecs venus par le latin. V. aussi sur le même sujet une digression qu'il a faite dans ses *Hypomneses* et qui devait prendre place dans un traité projeté ou à moitié rédigé : de *græcanica latinitate*. (*Hypomneses*, 134-138.) Quant au *Thesaurus grec*, il

Mots dont l'origine est, en réalité, purement latine. — Estienne écrit « ***abboyer*** plus tost qu'***abbayer*** » pour le rattacher plus étroitement au grec αἶ βοῖ, ou βοῶ[1]. Il dérive *bailler* de βάλλειν. Dans le Thesaurus grec, il fait observer que βάλλω prend quelquefois un sens voisin de celui de τίθημι : en latin *trado* ou *committo*... et que dans ce sens de confier, donner à... le mot grec s'accorde avec le français *bailler*. Voilà un rapprochement tiré de loin ! et qui néglige trop le sens propre et le plus ordinaire du mot grec : lancer, frapper[2].

« *Chef*, quasi ceph, de κεφαλή. Estienne y voit un cas de syncope. C'est une des étymologies auxquelles il tient le plus, et que nous retrouvons aussi dans Robert Estienne. La syncope, ou chute des syllabes finales, et l'*aphérèse*, ou chute des syllabes initiales, jouent un rôle essentiel dans l'étymologie du XVIe siècle. On coupe soit en tête, soit en queue les appendices gênants, et c'est ainsi qu'Estienne tire *cotte* de *crocota vestis*, grec κροκωτός; *rys* d'ὄρυζα, *sot* d'ἄσωτος[3]. Il n'est tombé juste que pour le mot *rys* qui est, en effet, un des mots peu nombreux où l'aphérèse s'est produite (v. plus bas *boutique*).

Sire est écrit *cyre* pour rendre plus frappante aux yeux l'étymologie de κύριος.

Mots tirés en réalité d'un radical germanique. — *Blaphar*, écrit avec *ph* pour rappeler mieux ψαφαρός[4]. — « *Graver*, quasi grapher, de γράφω, engraver, ἐγγράφειν. » Estienne a été séduit par la double ressemblance de l'écriture et du sens[5].

« *En tapinois*; de ταπεινός, *humilis*, *submissus*; » étymologie plus raisonnable que les précédentes. « *En tapinois*, c'est-à-dire en se faisant petit de paour d'estre veu, et sans faire bruit de paour d'estre ouy, en cachette. Aussi disons-nous *tapi* pour caché et *tapir* pour cacher » (Rob. Est., 1549). *En tapinois* ne semble pas très antérieur au XVIe siècle ; l'ancien langage disait : *en tapinage*, ou *à tapin* (v. Littré)[6].

reproduit les étymologies de la *Conformité*, sans beaucoup y ajouter ; mais il est cependant utile de l'ouvrir pour mieux comprendre certaines remarques faites par Estienne sur les mots ou sur les tournures du français.

1. *Abbaier* qui est la forme la plus ancienne vient de *baier*, lequel se rattache vraisemblablement à *badare* : *béer*. (V. Förster, cité par Scheler.)

2. L'idée primitive de *bailler*, c'est porter, et par extension, faire porter... *bajulare*.

3. Cf. *Lat. susp.*, 100, et la table de la *Conform*. *Cotte*, suivant Diez, d'un type latin *cuta*, pour *cutis* (peau, enveloppe) ; suivant le *Dict. gén.* d'un radical germanique *kott* (couverture, cabane). *Sot* : l'étymologie d'Estienne est encore celle de Du Cange ; bas-latin *sottus* ? (origine très douteuse ; v. Scheler et Körting.)

4. V. h. all. bleih-faro : de couleur pâle.

5. Racine germanique *grab* : d'où l'allemand *graben* : creuser buriner.

6. *Tapir* vient sans doute de la racine germanique *tappo* ; *tapp* : bouchon, *zapfen*, d'où aussi en français *tapon*, *tampon* : *se tapir* serait se rouler comme un bouchon (v. Scheler, cf. Körting). D'autre part l'idée de bas, et au moral d'humble, exprimée par ταπεινός, se retrouve dans l'italien *tapino*, *tapinare* que Körting inscrit sous le mot grec. (V. Diez au mot *tapir*.) Mais il y a quelque inconséquence à admettre la dérivation grecque pour l'italien et à la rejeter pour le français. Nous pensons qu'il vaut mieux conclure dans les deux cas à une dérivation germanique.

A l'arabe rendons « *hocqueton*, de ὁ χιτών ». Le Français-latin écrit *hoqueton*, et donne la même étymologie amusante [1]. Frappé de cette assimilation prétendue de l'article grec, Estienne cite encore : *austruche* pour *ostruche* de ὁ στρουθός [2].

Dirons-nous que Henri Estienne a voulu retrouver du grec dans « les beaux mots de jergon »? *arti* : d'ἄρτος, pain ; *cri* [3], de κρέας, viande ; *piot* de πιεῖν [4] ; il est d'ailleurs à craindre qu'Estienne n'ait confondu quelque peu le vrai jargon (le langage des voleurs ou des gueux) avec le parler populaire ! car s'il s'agit d'un parler conventionnel, il est inutile de chercher l'étymologie de mots ou plutôt de sons auxquels un sens spécial a été arbitrairement attaché. Du moins *piot* est-il encore au XVIIIe siècle « un terme burlesque qui signifie le vin » (Furetière.) « Cette nectarique, délicieuse, precieuse, celeste, joieuse, déifique liqueur qu'on nomme le piot. » (Rabebais, *Pantagr.*, I. 2.) *Piot* est un dérivé de *pier*, boire. Mais si ces mots étaient, comme il le semble, de la langue populaire, il paraît difficile de leur attribuer une origine aussi « savante » que le grec πιεῖν.

Mots venus réellement du grec, mais d'un autre mot que celui donné par Estienne : « *chere on chaire* : comme faire bonne chere, et faire chere à quelqu'un, de χαῖρε » (au lieu de κάρα, lat. popul. *cara*, *tête*) ; « *mine*, nom d'une certaine mesure, de μέδιμνος, selon Budé » (au lieu de ἡμίνα : la moitié du setier, latin *hemina* ; vieux fr. *emine*, encore un cas d'aphérèse.) « *Squinancie*. συνάγχη. » C'est étymologiquement l'angine des chiens : κυνάγχη (cf. l'italien *schinanzia*).

« *Thalent*, pour desir, dont vient enthalenté, de ἐθελοντής » — « *talent* pour grande volonté et desir. » (Franç.-latin.) Estienne relève aussi le mot dans la liste de ceux que l'italien a pris au français (*talento* [5]) ; « et quelquefoys iront lorsque n'en auront talent ». Rabelais (dans *Lit.*) Le mot vient de *talentum*, grec τάλαντον : poids de la balance ; le roman a développé le sens figuré de *inclination*, *penchant*, *désir*, que l'italien conserve encore ; le sens d'aptitude, d'habileté semble postérieur au XVIe siècle.

Il arrive enfin qu'Estienne signale la véritable étymologie, tout en ne l'adoptant pas :

1. C'est l'article arabe *al* et *qoton* (coton) ; vieux français : *auqueton*, casaque en *coton*.

2. « La forme *autruche* est dialectale » (Scheler) Latin : avis struthio.

3. Ces deux mots appartenaient au jargon du XVIe siècle ; ils sont encore dans le *Dictionnaire de l'argot parisien* de Loredan Larchey : *artie*, *artif*, *arton* ; (*artoun* qui a le même sens dans des patois provençaux, représente peut-être le grec.) *Crie*, *crigue*, *criolle* : viande.

4. C'est l'opinion de Diez, reprise par Scheler et par Körting. Émettons, à ce sujet, une simple hypothèse : peut-être *pier*, boire, se rattache-t-il à *piper* (bas-latin *pipare*), siffler, d'où *pipe*, sifflet, tuyau, et par extension, mesure de liquide, et même tonneau : une *pipe* de vin. *Pier* aurait signifié humer avec la pipe, par suite boire.

Pion est aussi employé par Villon et Rabelais au sens de buveur ; mais ce n'est peut-être qu'une extension plaisante et abusive du sens propre de soldat (l'homme de pied). Les exemples de *pier* sont anciens et de la langue populaire (v. *God.*)

5. *Précell.*, 270.

« *Acouter*, de ἀκούειν, si on ne l'aime mieux deduire de *auscultare*. Plusieurs usent plustost de *escouter*. » Or le témoignage même du dictionnaire de R. Estienne prouve que *escouter* était alors la seule forme usitée ! — « *Termes* (figures d'hommes ou de femmes sans bras et sans jambes : ἑρμαῖ... plustost que de *termini*[1]. » Ce qui trompe ici Estienne, c'est la ressemblance de sens qu'offrent le mot grec et le mot français. Or une figure sans bras et sans jambes, c'est précisément une borne, un *terme* (*terminus*[2]).

Mais laissons les tâtonnements de cette ancienne méthode étymologique qui avait d'autant plus de chances de se tromper qu'elle s'adressait au grec plutôt qu'au latin. Par contre, en signalant l'élément grec du fonds latin, Henri Estienne est rentré dans l'histoire et dans la vérité.

La contradiction que nous avons remarquée entre ses deux thèses de la *Conformité* et de la *Latinité suspecte* apparaît encore ici d'une façon flagrante. Dans la première il se refuse à croire que les Français aient reçu leurs mots grecs « par mains tierces, asçavoir des Latins. » Mais, « pour contenter tout le monde » il a mis « les parolles latines telles qu'elles sont (prises pour la pluspart du langage latin barbare ou de cuisine) avant les mots grecs[3]... » Or c'est en étudiant ce latin barbare pour lequel il témoigne moins de mépris dans sa seconde thèse, qu'Estienne y retrouve une part considérable de mots grecs; il reconnaît aussi ceux qu'avait reçus antérieurement le latin (classique ou post classique) et qu'il avait transmis au moyen âge.

C'est d'abord la langue de Cicéron qui se charge de mots grecs pris au vocabulaire littéraire et scientifique[4]; assimilés au latin, ils arrivèrent nombreux jusqu'au français par voie littéraire[5]. Par

1. Cf. *Lat. susp.*, p. 100.

2. Et c'est ce que dit Furetière, dans son dictionnaire.

3. *Conform.*, p. 202. Le sens véritable de cette concession, faite de mauvaise grâce, a échappé au P. Ph. Labbé, jésuite, qui reproche amèrement aux auteurs des *Racines grecques* de ne pas avoir suivi le chemin que leur avait tracé Henri Estienne, en plaçant entre le mot grec et le mot français l'intermédiaire latin. V. « les étymologies de plusieurs mots françois contre les abus de la secte des hellenistes du Port-Royal », 1661. (Advertissement aux lecteurs.)

4. *Lat. susp.*, p. 312 et suiv. Cf. « De abusu linguæ græcæ in quibusdam vocibus quas latina usurpat », traité publié par H. Est. en 1563 (V. l'avertiss[t]). Quant au *Ciceronianum lexicon græco-latinum* de 1557, ce lexique est, à vrai dire, un recueil, non de mots grecs empruntés par Cicéron, mais des équivalents latins par lesquels Cicéron traduit les expressions grecques. Cet ouvrage est donc utile à qui veut rechercher l'influence du grec sur le sens de certaines expressions latines.

5. « De quibus dubitari potest an per manus Latinorum ea habeamus ». *Lat. susp.*, 312.

exemple : *idiota* qui déjà dans Cicéron signifie sans esprit, inintelligent, *idiot*[1] ; *prologus* : *prologue*, etc. Estienne reconnaît aussi que nous avons en commun avec les Latins des mots de la langue religieuse et des termes de médecine. (V. plus loin.)

Il ne doute pas non plus que nous n'ayons emprunté aux Latins des mots qui sont, en effet, très anciens dans notre langue, sinon *bouthique* qu'il tire plus volontiers d'ἀποθήκη que d'*apotheca*, du moins le dérivé *apothiquaire*, *apothecarius*, et il signale l'apocope qui est ici certaine, en supposant les formes intermédiaires : *potheque*, *botheque*, *boutheque*[2] ; *jalous* qu'il rattache par *zelosus* et *zelus* à ζῆλος[3].

Le français a changé la signification de certains mots grecs, conservée par le latin. Par exemple : *monopole* a un sens plus général que μονοπώλιον ou *monopolium;* il ne signifie pas seulement l'association faite entre plusieurs personnes pour fixer, même injustement, le prix d'une marchandise, mais toute entente pour arriver à un résultat quelconque, pour faire la loi aux autres... D'où ces dérivés purement français : *monopoler*, c'est-à-dire faire un *monopole* ou des *monopoles*. *C'est un monopoleur*, pour *c'est un faiseur de menées... factiosus*; *monopole* : menée, complot[4]. Ce sens dérivé est ancien dans la langue[5] et il est fréquent au XVIe siècle. « Convaincus de crimes atroces, d'avoir fait des traittés et monopoles contre la France[6] ». D'Aubigné.

De même *Dragée* « pris par l'intermédiaire du latin *tragemata*, ne signifie pas, comme en grec, toute espèce de dessert, mais une sorte particulière[7]. »

Enfin d'autres mots grecs, empruntés par le français ne sont représentés que dans un latin « barbare » (et c'est précisément le bas latin)[8].

1. Le sens de sot, sans intelligence est le plus fréquent en ancien français. (V. XIIIe siècle dans Littré.) Le sens du grec classique « étranger à telle science, ignorant » reparaît au XVIe s. par exemple dans Calvin qui oppose les *idiots* aux *savants*. (*Inst.* 23 dans *Lit.*) « Ayant eu principalement égard aux idiots, j'ai usé d'un langage commun, » dit Castellion, *Déclaration de certains mots*, en tête de la Bible françoise. V. F. Buisson, I, 323.

2. *Lat. susp.*, 316-317. Le mot apparaît au XVIe siècle sous la forme *bouticle*; *Lit.* et *Dict. gén.* V. plus bas; (*apotecaire*, XIIIe s. dans *Lit.*) Darmesteter le tire du bas grec *botheki*. (*Cours de gramm. hist.*, 3e partie, p. 110. Mais il est tout aussi permis de supposer une altération du latin populaire.

3. Latin post. classique ; *jalous*, XIIIe s. dans *Lit.* ; *jaleus*, XVe s.

4. *Lat. susp.*, 326. (Cf. *Rob. Est.* 1549.)

5. XIVe s. dans *Lit.*

6. V. *Lit.*

7. *Lat. susp.*, 327; XIVe dans *Lit.*; vieux fr. *dragie* (XVe *ibid.*), du bas-latin *dragata* ou *drageia* (τραγήματα).

8. « At si latina itidem voce ex eo vocabulo græco facta utamur, barbare loquamur. » *Lat. susp.*, 329.

Par exemple cette expression : *à ma phantasie* se traduira en grec par τῷ ἐμῷ φαντάσματι, mais non pas en bon latin, par *phantasia mea* [1], ou *meo phantasmate.* Or Estienne donne à l'expression grecque le sens d'*imagination*, de *représentation dans la pensée*, « ce qui est dans certains emplois le sens du mot français ». Le pluriel grec répond aussi parfois à notre pluriel : *phantasies* [2]. — « Les choses de mathématiques sont cognues par abstrattion, imagination et phantasie », dit Oresme [3] qui écrit aussi *fantaisie.* « A ma fantaisie, il n'est rien que la coutume ne face » (Montaigne [4]). « S'il eust mis, comme moi, par esprit, ses fantaisies » (*Ibid.*) H. Estienne a écrit ailleurs : « *nouveautés phantastiques*, ut græcogallice loquimur... hæ sermonis φαντασιώδεις novitates, sive imaginariæ [5]. » *Fantastique* avait pris dès l'origine [6] le sens défavorable que n'a pas *fantaisie* : faux, chimérique. « Envers ces fantastiques auxquels rien ne plaît que nouvelleté. » (Calvin, *Instit. chr.* dans *Lit.*)

Parmi les mots que nous aurions tirés directement du grec, Estienne place avec assez de vraisemblance « *Estradiot*, très usité autrefois pour désigner un cavalier armé à la légère, et particulièrement un cavalier *Albanois* » : il pense donc « que ce nom est venu en France en même temps que ces *Albanois*, et non antérieurement ». « Aujourd'hui on appelle par plaisanterie *estradiot* ou un petit *estradiot* un homme d'un esprit vif et d'un corps souple qui est prompt à démêler une affaire ou à venir à bout d'une entreprise [7]. »

Stratagème : Estienne emploie le mot qui « depuis quelque temps a trouvé lieu au language françois [8] ». Autre forme dans Rabelais : « tous les stratagemates et prouesses des vaillans capitaines » (dans *Lit* [9].)

L'élément grec du fonds latin a donc été reconnu assez explicitement par Estienne, dans sa thèse de la *Latinité faussement suspecte*; mais la thèse de la *Conformité* lui est autrement chère ; il y revient invinciblement : alors même qu'il aperçoit en latin le mot grec, il réclame le plus souvent pour le français une dérivation

1. Cependant *phantasia*, au sens d'idée, de pensée est dans Sénèque ; le sens de vision, d'imagination apparaît seulement dans Isidore.
2. *Lat. susp.*, 330.
3. Dans Littré.
4. *Ibid.* Mêmes sens donnés par *Rob. Est.*, 1549.
5. *Lipsii lat.*, p. 503.
6. « Choses fantastiques », Oresme (dans *Lit.*) ; *phantasticus* dans saint Augustin.
7. V. *Hyp.*, 113 ; *Rob. Est.*, 1549, traduit seulement par *miles* ; le latin-français donne « *stratiotes*, homme de guerre. » Lacurne cite un texte de J. Marot. L'italien a *stradiotto.* On peut donc conclure que le mot est venu au français par le bas-grec.
8. *Apol.*, I, 280; Littré n'en donne pas d'exemple antérieur au XVIe.
9. *Strategema* est cependant dans Cicéron : le lat.-fr. donne la forme altérée *stratagema*, d'où le mot français a sans doute été tiré. *Stratagème* n'est pas d'ailleurs dans Rob. Estienne.

directe, et comme nous dirions aujourd'hui « populaire[1]. » Si nous écartons ce paralogisme, il nous suffira de rétablir l'intermédiaire entre le grec et le français, c'est-à-dire le latin, quand Estienne a eu le tort de le supprimer. Cette correction nous permettra de mesurer, avec lui, l'importance du fonds grec dans le français du xvi[e] siècle.

Dans le traité de la *Conformité*, Estienne a pris soin de classer une partie des mots « purement et entièrement grecs, quant à leur origine,... par ordre des matières et comme des lieux communs des significations[2]. » Quant aux autres mots « de diverses sortes et tels qu'on ne les pourroit bonnement reduire sous un certain tiltre » il les a placés dans l'ordre alphabétique[3]. Nous ferons de même, tout en recherchant ceux qui sont arrivés dans la langue au xvi[e] siècle[4].

III

LIEUX COMMUNS DES SIGNIFICATIONS

1° *Mots de la langue religieuse*[5].

Nous avons vu plus haut l'importance qu'Estienne attribuait à la Vulgate dans l'histoire de la latinité. Un grand nombre de mots « concernans nostre religion » proviennent de la traduction latine du Nouveau Testament.

« *Hypocrita*[6] et *eleemosyna*[7] d'où nous avons tiré *hypocrite* et *aumosne*. Ceux qui les ont rejetés, et qui ont traduit l'un par *simulator*, l'autre par *benignitas* ou *stips*, ont sans doute parlé latin; mais sans rendre le moins du monde la force de ces mots grecs. » Il en est de même pour ces autres devenus justement latins : *angeli*[8], *ido-*

1. C'est ce qu'il fait encore dans ses *Hypomneses*; v. p. 113. « Neque enim nos e rivo potius quam e fonte hæc posteriora [vocabula] hausisse puto, id est a Latinis potius quam ab ipsis Græcis accepisse... » Cf. *Lat. susp.*, p. 95-98, et 102-132.

2. *Conform.*, 191; « advertissement du livre troisième ».

3. *Ibid.*, 197; la table, ou « recueil alphabétique » termine le volume.

4. On voudra bien se rappeler ici ce que nous avons fait observer à propos des latinismes; les questions de dates restent trop incertaines, trop sujettes à caution pour permettre des affirmations qu'un texte inédit ou négligé viendrait démentir.

5. V. *Conform.*, p. 195 et *Lat. susp.*, p. 315 et sq., 322 et sq. Les dates ou les citations que nous donnons dans notre texte sans référence se rapportent au dict. de Littré.

6. *Hypocrita* a le sens de *mime* dans Quintilien et Suétone, le sens moderne dans la Vulgate et saint Jérôme (Gœlzer). *Hypocrite* : xiii[e] s. dans *Lit.*

7. « *Eleemosina* : pitié qu'on ha d'un povre, et la miséricorde qu'on luy fait en luy aidant de noz biens. *Aumosne.* » (*Rob. Est.* 1552). latin vulgaire *almosina*. xii[e] s. dans *Lit.* Le mot avait donc encore au xvi[e] les deux sens de *pitié* et de *don.*

8. Estienne cite le vieux français *angel* (*Lat. susp.*, 322). (Dans Roland.)

lum[1], *baptismus*[2]; il est absurde de leur chercher des équivalents dans le latin classique, et de faire comme un certain traducteur du Nouveau Testament qui a cru bon de changer *baptismus* en *lotio*, *angelus* en *genii*, *idola* et *idolatræ* en *deastri* et *deastricolæ*; *ethnicus* en *extraneus*[3] ! Ce dernier mot, remarque Estienne, n'a pas été pris par le français ; « mais nous avons su rendre ici le sens du grec, en imitant son procédé de dérivation : si d'ἔθνος les Grecs ont tiré ἐθνικός, de *pays* nous avons formé *payen*[4] ». Estienne aurait pu rappeler ici l'appellation de *gentils* (un dérivé de *gens*) que nous retrouvons dans Marot : « *Ressource des petits, Lumière des gentils, Et d'Israël la gloire*[5]. » C'est une formation analogue.

Le sens chrétien de *reliquiæ*[6], au sens du français les *reliques* (*des morts*) apparaît déjà dans la latinité profane et classique, par exemple dans Virgile et dans Suétone; les Latins avaient restreint le sens du mot à l'imitation du grec λείψανα. Voilà donc, si nous en croyons Estienne, un mot grec sous l'influence duquel le latin classique tend à prendre un sens qui se précise dans la langue chrétienne[7].

D'autres termes venus de la même source sont passés au français avec une double forme : *scandalum*, *esclandre* et *scandale*. Estienne observe qu'*esclandre* avait dans la vieille langue le même sens que *scandale* dans le français de son temps; au surplus, il doute que *scandalum* soit un terme vraiment grec[8]. — *Blasphemare* : *blasmer* et *blasphémer*; le sens général du grec βλασφημεῖν : *blesser le renom* ou *la renommée*, se restreint dans la Vulgate au sens particulier de « manquer de respect à Dieu ». Estienne ne se contente pas d'indiquer la double forme du mot en fran-

1. *Idle* (forme populaire) et *idole* forme savante dans Roland. *Idolastre* : XIIIe dans *Lit.*

2. *Batisme*, XIIe s. dans *Lit.*; baptesme, XIIIe s. (*ibid.*); *baptizer*, Roland.

3. *Lat. susp.*, 315-316.

4. Le Fr.-lat. donne aussi *payenneté* : paganitas. Plus exactement, *païen* dérive de *paganus*, *pays* de *pagensis*. *Lat. susp.*, 315-316.

5. *Gentiles*, *gentilitas* dans Sulpice Sévère (Gœlzer). Ce sens particulier de *gentil* n'est pas dans le Fr.-lat.

6. Dans saint Jérôme (v. Gœlzer).

7. *Lat. susp.*, 315. Peut-être n'y a-t-il ici qu'une simple rencontre entre le grec et le latin. Mais cependant λείψανα était devenu un terme de la langue ecclésiastique (il se trouve dans saint Basile, saint Chrysostôme, etc.) et comme tel, il a pu influer sur le *reliquiæ* latin, pris au sens chrétien. Estienne a fait la même remarque dans le Thes. grec, t. II, p. 663, où il signale *reliques* et des *reliquaires*.

8. Σκάνδαλον, proprement un obstacle placé pour faire tomber quelqu'un (cf. Thesaurus grec); *scandalum* au sens théologique (l'occasion qui fait tomber dans le péché) est dans Tertullien, saint Jérôme, Prudence (v. Gœlzer). Même signification de *esclandre* au moyen âge (XIIIe s. dans Littré, sous la forme *escanles*) par extension : bruit fâcheux, éclat « pour avoir esté si hardis que d'avoir fait ceste esclandre si près du roi (XVIe siècle dans *Lit.*) De même *scandale* a été sécularisé au sens extensif de mauvais exemple et d'éclat. « *Esclandre* : scandale, diffamation; esclandrir aucun : le diffamer » (Fr.-latin).

çais : il observe que nous employons seulement ***blasphémer*** [1], en parlant de Dieu, et ***blasmer*** des hommes, et il en veut fort au même traducteur moderne du Nouveau Testament d'avoir remplacé un mot aussi énergique dans sa précision que ce ***blasphemare*** par *impiè loqui* [2].

Ce traducteur n'est autre que Sébastien Castellion dont la Bible latine [3] avait paru à Bâle, en 1551. Il avait essayé de donner dans un latin classique une interprétation fidèle des livres sacrés. En réalité, il n'attachait pas d'importance à la forme : il lui suffisait que sa traduction fût claire [4].

Mais, du moins par son côté « littéraire », la critique de Henri Estienne était assez juste : ces synonymes latins n'affaiblissaient-ils pas la force du texte original ? Les termes remplacés par Castellion n'étaient pas seulement « sacrés et consacrés », ils avaient été, à leur heure, des néologismes inévitables.

C'est ainsi que les hellénismes du Nouveau Testament grec ont enrichi la latinité ; un certain nombre d'entre eux ont eu même la singulière fortune de se séculariser, comme ***blâmer***, ***hypocrite***, ***scandale***, ***scandaliser***. Citons encore avec Estienne *agonie* [5], ***hérésie*** [6] et ajoutons *parole* [7]. D'origine grecque ou latine, la langue du christianisme a triomphé dans le monde avec l'esprit qui l'animait.

La plupart des mots venus par l'intermédiaire du latin ecclésiastique [8], apparaissent en ancien français. Quelques-uns seulement semblent appartenir à une formation plus récente, comme ***exorciste*** : (XVIe siècle,

1. Mêmes distinctions dans les deux dictionnaires de Rob. Estienne. ***Blasphémer*** semble être du XVIe siècle. (La Boétie dans *Lit.*)

2. *Lat. susp.*, 318 et sq.

3. V. la savante bibliographie donnée par M. F. Buisson, ouv. cité, t. II, p. 357 et sq. Tout le passage du *De lat. susp.* se retrouve plus développé dans la ***Dissertation*** de H. Estienne ***sur le style du Nouv. Test.***; v. aussi l'épître à Ph. Sidney (*ibid.*).

4. La pensée généreuse de Castellion a été mise en pleine lumière par M. Buisson.

5. V. *Conform.* table. — *Agonia* est dans saint Jérôme avec le sens d'anxiété, de trouble moral, sens qui se retrouve dans le grec classique (v. le ***Thesaurus ling. gr.***). Vieux français : *agoine* ; *agonie* dans Oresme : « labeur de pensée fort et angoisseux » ; « il y demeura toute la nuit en grande détresse et grande agonie de divers pensemens », Amyot (dans *Lit.*). « En l'agonie de la mort », Montaigne (*ibid.*).

6. H. Estienne a placé ***hérétique*** et ***hérésie*** successivement dans le groupe théologique et dans le groupe scientifique. (*Conform.*, 194-195.) Les formes populaires *herite* (XIe siècle), *herege* (XIIIe), *herese* (XVe) n'avaient que le sens théologique « opposé au dogme ». La forme savante ***hérétique*** qui apparaît dès le XIVe s. prend le sens extensif d'opinion contraire à une doctrine quelconque (scientifique ou littéraire). Cf. Pasquier (***Recherches***, VII, 9) qui voit dans le sens extensif un retour du sens gréco-latin de l'époque classique.

7. Estienne ne cite que *parabole* (XIIIe s. *Lit.*).

8. *Lat. susp.*, 322 et sq. Cf. la table de la *Conformité*.

cf. Fr.-latin; *exorcisme et exorciser* se rencontrent au XIVe s., *Dict. gén.*); *mystère*, au sens moderne : dogme au dessus de la raison, et par extension toute chose inexplicable, paraît nouveau au XVIe siècle [1]; *monachal* manque dans *Rob. Est.*; le vieux français avait *monial* [2]. *Synode* (XVIe [3]), *théologie* (XVe s..), *théologien* (XIVe dans Oresme); « vin *theologal* plustost que theologique [4] ».

2° *Arts libéraux et sciences.*

« Les noms aussi des arts libéraulx et sciences ou disciplines nous sont demourez : comme *grammaire*, *poesie*, *rhetorique*, *physique*, *dialectique*, *logique*... Et les noms des disciplines ou sciences mathematiques (que nous appelons simplement aussi *mathematiques*), *arithmetique*, *geometrie*, *musique*, *astrologie*... D'avantage nous usons de plusieurs mots qui dépendent de la cognoissance des sciences [5]. » A ne prendre que les mots cités par H. Estienne, ce groupe est très nombreux, même en mettant à part ceux de médecine et de chirurgie. Ici encore, presque toujours, l'intermédiaire a éte le latin ou le bas-latin. Beaucoup de ces mots techniques apparaissent au XIIIe ou au XIVe siècle.

Arithmetique (La Rose, Oresme); *cosmographe* (Oresme); *comete* (La Rose); *dialectique* (roman de Renart); *eclipse* (La Rose); *logique* (La Rose); *mechanique* (Oresme); *prognostiquer* (Bersuire, XIVe s.); *parabole* avec le sens d'allégorie (La Rose); *physique* (XIIIe s. Alebrand, avec le sens de médecine; *physicien*, médecin (La Rose); *rhetorique* XIIIe s., Brunetto Latini); *restorien* dans Renart, *rethoricien* dans Christine de Pisan; *sophiste* (Oresme); *théatre* (Oresme): *la teorique* (La Rose); la *practique* (Oresme), etc., etc [6].

Quelques-uns même sont du XIIe siècle :

Fantosme; *oriloges*, antérieur à *horloge* (Rois); *mélodie* (*Liber psalmorum* [7]); *musique* [8], *prologe* pour *prologue*, *sofisme* (Thomas le martyr [9]), etc.

1. Du moins tous les exemples du moyen âge que cite Littré se rapportent à *ministerium* (métier, représentation) confondu probablement avec *mysterium*. L'exemple du XIIe s. cité par le *Dict. gén.* n'indique pas non plus le sens théologique.

2. H. Estienne « déduit » *moine* non de μοναχός, mais de μόνος. La dérivation est plus explicable par μόνιος, *monius* (?) Cf. bas-latin *monialis*. Dans le Thesaurus grec. Est. indique μονίας (t. II, 968).

3. En vieux français *sane*, *sesne*, XIIIe s. dans Du Cange.

4. *Conform.*, 195 ; cf. *Apol.*, II, 33 et sq.

5. *Conform.*, p. 191. Cf. la table, et *Lat. susp.*, p. 313 et *passim*.

6. V. tous ces exemples dans *Lit.*

7. Exemples dans *Lit.*

8. V. le *Dict. gén.*

9. *V. Lit.*

Sans doute, il est permis de penser que certains de ces mots « savants », parmi les plus récents, ont été tirés directement du grec par des hellénistes qui pouvaient ignorer ou qui n'avaient pas besoin de se rappeler la forme latine, avant de faire la transcription française. Mais tel n'a pas été le cas de Nicolas Oresme qui ne sachant pas le grec, traduisit Aristote sur une traduction latine! Or les traductions d'Oresme ont fait entrer dans la langue scientifique et littéraire une foule de mots grecs [1].

Parmi les créations qui paraissent devoir être attribuées au XVIe siècle, ou du moins dont nous n'avons pas rencontré d'exemples antérieurs, citons :

Analogie (v. plus bas), *catégoriquement* qui sont de Rabelais, ainsi que *catégorie* et *catégorique* [2]; *homologuer* (Rob. Est., 1549; *termes homologues* (arithm. de Stevin)[3]; *epitome* (Vie des Pères [3] et Rob. Est.); *méthode* (Rabelais), *méthodiquement*; *méthodique* dans Paré [4] ; *orthographe* « pour *orthographie* [5] » (latin *orthographia*), confusion qui semble avoir été faite au XVIe siècle, précisément par les grammairiens : Pelletier, Ramus; mais Meigret écrit *orthographie* [6]. *Paradoxes* : Estienne cite le mot au pluriel et l'explique par « chose contre l'opinion commune » : « un discours paradoxe » (Montaigne); *paraphrase* [7] (Rob. Est.); *parenthèse* (Rob. Est. [8]); *rythme* et *rime*. Nous avons dit qu'Estienne confondait les deux mots [9]; de plus il ramène étymologiquement *rime* à *rhythmus*. Or Diez a montré que *rime* venait de l'allemand *rîm* (*reim*) série, nombre [10]. Le français lat. ne donne que *rime*.

Scholastique semble une forme assez récente et tend à remplacer *escholastre* (cf. franç.-latin), proprement « celui qui enseignait les lettres ordinaires dans une église cathédrale » (Pasquier [11]).

1. V. la thèse de Meunier sur Oresme et la leçon de M. Petit de Julleville, dans la *Revue des cours et conférences*, année 1896, 2e série, p. 63 et 200.
2. V. *Lit.* et *Dict. gén.*
3. *Dict. gén.*
4. *Dict. gén.*
5. Table de la *Conform.*
6. Cette forme se trouve aussi chez Ronsard et Du Bellay (v. Marty-Lav., *lexique*).
7. Pas d'historique dans *Lit.*
8. Encore de cette liste faut-il enlever *paradoxes* (XIVe), et *parenthèse* (XVe) que nous retrouvons à ces dates dans le recueil de M. Delboulle.
9. V. notre 1re partie, p. 181, et note 2. Cf. la table de la *Conformité* « qu'on dit et escrit communément *rime*. »
10. V. Diez : *Etymol. Wört. der rom. Spr.* Tout en croyant juste l'étymologie de Diez, nous ferons remarquer qu'il l'appuie mal sur cet argument : *rhythmus* n'aurait pu donner en italien *rima* (mais *rimo* ou *remmo*). — Mais si les Italiens ont pris le mot au provençal?
11. *Recherches*, livre IX, chap. 5.

H. Estienne a insisté justement sur le parti que la dérivation française avait tiré de ces acquisitions. « Nous ne disons pas seulement *rhetoricien* et *rhetoriquement* », « nous avons voulu avoir un verbe dérivé de là et dire *rhetoriquer* ou plustost *rhetorizer* [1], aussi bien que les Grecs ῥητορίζειν... » — « Comme oultre *philosophe*, *philosophie*, *philosophique* [2], *philosophiquement* [3], nous usons aussi du verbe *philosopher*, qui respond à φιλοσοφεῖν. Semblablement, de *poete*, nous deduisons poetiser, lequel mot les Grecs n'ont point [4] ».

Ces deux infinitifs sont du xvie siècle. *Poétiser* est dans Marot [5]; *philosopher* dans Des Périers et Montaigne [6]. Ajoutons *pindarizer* qui du moins est de la fin du xve s. [7], formé directement sur un nom propre (Πίνδαρος). Le suffixe *izer*, tiré du grec, servira aussi à des éléments purement français [8].

D'autres dérivés sont plus anciens : par exemple, *sophistiquer* (xive s. Oresme dans *Lit.*) « sophistiquer les sausses » dit Estienne [9]; et Montaigne : beauté parée et sophistiquée ».

Rappelons que plusieurs de ces mots grecs qui nous sont restés, avaient été à l'origine précédés d'une première forme qui ne s'est pas maintenue; *astrologien* a fait place à *astrologue* qui apparaît dès le xive siècle [10]. Rob. Estienne (1549) donne encore ces deux formes, ainsi que *astronome* et *astronomien* qui est au xve s. (Froissart, dans *Lit.*). *Drame* (xiiie s., Alebrand) est devenu *dragme* (xive s.) [10]. Ici encore les deux formes sont dans le français latin. H. Estienne ne cite que *drame*.

En somme, à en juger par la liste assez fournie de la *Conformité*, sur une centaine de mots que comprend ce groupe des arts et sciences, on en rencontre à peine *vingt* que le xvie siècle puisse réclamer comme de son cru. Tous les autres sont antérieurs. *Dialogue* est signalé dès le xiiie siècle [11]; *épigramme* au xive [11]; *géométrie* est dans Amyot, et manque chez Rob. Estienne; Chrétien de Troyes s'en était servi [11]. Amyot qui a employé ces termes n'a donc pas été un aussi fécond créateur de mots qu'on l'a dit [12] : il a trouvé

1. Employé par E. Deschamps (v. *God*); cf. *rhetoricqueur* dans Rabelais.
2. L'œuvre philosophique, xive s. dans *Lit.*
3. Pas d'historique dans *Lit.*
4. *Conform.*, 194.
5. V. *Lit.* Manque dans *Rob. Est.*, et dans Nicot.
6. V. *Lit.* et *God.* Manque dans les mêmes.
7. V. notre 1re partie, p. 167, note 1.
8. Nous en donnerons des exemples dans notre chap. sur les *Richesses de la langue*.
9. *Dial.*, I, 264.
10. V. *Dict. gén.*
11. V. *Dict. gén.*
12. V. l'*Essai sur Amyot*, par de Blignières.

un vocabulaire technique presque entièrement pourvu, mais il a pris la peine de le mettre en valeur ; c'est là le service que Henri Estienne attendait des écrivains, celui dont notre langue a surtout profité.

3° *Médecine et chirurgie : Noms des maladies et médicaments. Noms d'herbes et de fruits.*

« Une grande partie des mots par lesquels nous signifions les maladies sont grecs [1] ». H. Estienne pouvait dire : la presque totalité.

« Les uns terminés en *sie*, comme *hydropisie* » (XIIe siècle) ; *phtisie* (dans Montaigne) ; *paralysie* (dans Paré ; *paralesie* au XIVe s.) etc. ; « puis ayant aussi leurs adjectifs terminez en *ique*, comme *hydropique* (XIIIe s.) ; *phthisique* (XVIe s. ; *tesique* et *tisique*, au XIIIe s.) ; *paralytique* (XIIIe s. et aussi *paraletique*)... Hormis aucuns desquels les adjectifs seulement nous sont demourez en usage, comme *ethique* (pour *hectique* [2]). » « Les patiens ont une fièvre lente qui se tourne en etique », dit Paré qui écrit ailleurs *hectique* (*etique* dans Alebrand, XIIIe s.) ; *asthmatique* (XIVe s. [3]). Cependant, on rencontre au XVe siècle *asme* et au XIVe *asmat* [3] ; *asthme* est cité par Cotgrave. « Et mesme s'en trouve quelqu'un qui est substantif soubs ceste termination, comme *colique* » ; la *colique passion*, dit Paré qui l'emploie aussi comme substantif (exemple du XIVe s. [3]).

« Les autres terminés en *lie* ou en *xie*, comme *mélancholie* » (XIIIe s., dans Brunetto Latini, v. plus bas) ; *apoplexie* (XVe s. dans Commynes ; *popelesie*, dans Froissart). — « Les autres ayans autre termination, comme *migraine* » (XVe s., v. plus bas), *catarrhe* (*caterre*, XVe s. Les deux formes se trouvent dans Paré) ; « m'ayant ventousé pour me divertir un catarrhe [4] ».

« Aussi d'aucuns substantifs grecs nous avons fait des adjectifs, comme *podagre*, *chiragre* ». Ces deux mots sont dans Paré qui les emploie aussi comme substantifs : « la chiragre et podagre. » Cf. « podagreux » (R. Est., lat.-fr.). *Podagra* et *chiragra* sont du latin de l'époque classique ; etc.

V. encore sur les noms de maladie, les passages suivants : *De latinitate suspecta*, p. 95-98, où Estienne ajoute *epilepsie* : ce mot, sous cette forme,

1. V. *Conform.*, p. 195 et sq. cf. la *table*. Pour ce groupe, comme pour les autres, nous ne donnons qu'un choix d'exemples et nous renvoyons à l'*Advertissement* et à la *Table* de la *Conformité*. V. pour les emprunts faits au grec au XVIe siècle les listes très fournies données par M. Brunot (*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, p. 839 et suiv.).

2. *Etique* signifiait alors *continu*, ἑκτικός. — *Hecticus* dans les gloses dites d'Isidore. L'intermédiaire est donc ici le bas-latin.

3. V. *Dict. gén.*

4. *Apol.*, I, 318.

semble nouveau au XVI[e] siècle (Paré), mais on trouve *épilentie* au XIII[e] s. et *espilencie* au XV[e]; *sciatique : goutte sciatique*, dans Paré.

Dial. du nouv. lang. (II, 7) « la maladie que les Grecs appellent *ictère* »; le mot manque dans Rob. Est.; *ictéricie* est dans Paré, qui écrit aussi les *ictériques* (ceux atteints de la jaunisse); *ictère* dans Cotgrave (1611). Voyez aussi dans le *De Lipsii Latinitate*, p. 316, un curieux passage sur les termes latins de médecine : *cardiaci*, *stomachici*, *nephritici*, *arthritici*, *hysterici*, etc. (ces mots appliqués aux malades); Estienne ne cite pas les mots français qui cependant existaient, mais rapportés aux maladies : « remèdes cardiaques » dans Paré (XIV[e] s. [1]); « rameau... *stomachique* » (Paré); cf. nerf *stomachal* (ibid.), adjectif que signale aussi Estienne en le rapprochant d'*estomach* [2]; « douleur *néphrétique* » (Paré); « douleurs *arthritiques* » (ibid); cf. goutte *arteutique* (XIII[e] s.); *artetique* (XIII[e] s.). *Hystericque* est dans J. Grevin [3].

Estienne passe ensuite aux noms grecs « des medicamens ou remedes, tant composés que simples » :

Apozeme [4] (Paré); *cataplasme* (XVI[e] s.) [5]; *diaculon* (XIV[e] s.) [5]. Il est remarquable que Henri Estienne donne ici la forme la plus éloignée du grec; mais c'était peut-être la seule qu'il crût française et c'est aussi la seule indiquée par le dictionnaire français-latin; *diachylon* est cependant chez Paré [6], etc., etc.

Viennent une foule de noms d'*herbes* qui se retrouvent pour la plupart dans le dictionnaire des herbes et plantes de Charles Estienne [7].

Auronne (en latin *abrotonum*), dans Paré et de Serre (*abroigne* au XIII[e] s.); *asperges* (au pluriel) et « *asparge* », dans le franç.-latin; (*esperge*, au XV[e] s.) [8]; *coloquinthe* (Rabelais et Paré). Cf. *coloquintide* (XV[e] s. [8]); *ozeille* pour lequel Littré ne donne pas d'exemple antérieur au XVI[e] siècle, mais le mot semble plus ancien et de formation populaire [9] : « quasi oxaille » ajoute la table de la *Conformité*; etc. Plusieurs des mots de ce groupe sont intéressants pour l'histoire de la prononciation (v. plus loin).

1. *Dict. gén.*
2. *Conform.*, 193.
3. *Dict. gén.*
4. Décoction.
5. *Dict. gén.*
6. Thurot a fait une faute de lecture en prenant pour une forme française le mot latin *Diachylon* par lequel R. Estienne traduit *diaculon* (V. Thurot, I, 236).
7. V. plus bas.
8. *Dict. gén.*
9. Diez suppose une forme *acetula* (bas-latin *acidula*) admise aussi par Körting qui croit en même temps à l'influence d'*oxalia*.

Enfin, passant aux noms de ceux qui fournissent les médicaments, et à ceux qui les ordonnent ou les appliquent, Estienne cite ***apothiquaire***[1], ***chirurgien*** (v. plus bas) — et « à propos de l'art de chirurgie » il signale : ***anatomie*** (xvi[e] s., Oresme) ; ***anatomique***, ***anatomiste*** (ces deux mots sont du xvi[e] siècle dans Paré). Ajoutons ***anatomiser***, qui est dans Rabelais[2].

Comme instrument de chirurgie, Estienne cite[3] ***trépan*** (dans Paré qui écrit aussi *la trépane*. Cf. l'italien ***trepano***, ***trapano***) et ***espatule*** (xiv[e] s., dans Lanfranc et au xvi[e] s. chez Paré, ainsi que ***spatule***).

L'examen de ce lieu commun nous amène aux mêmes conclusions que les précédents : et pour la troisième fois nous constatons que la presque totalité des mots français qui se retrouvent en grec, ont eu leur origine immédiate dans le latin. Mais H. Estienne a reconnu lui-même l'accord remarquable qui existe entre le latin et le français au sujet des noms de maladies[4]. Il s'en faut que ces termes de médecine et de chirurgie figurent tous dans les deux dictionnaires de Robert Estienne; mais la plupart ont été employés, et quelques-uns créés peut-être par Ambroise Paré, dont les œuvres complètes parurent à Paris en 1575. Toutefois il serait injuste de tout attribuer à Paré, et de ne pas tenir compte, dans cet enrichissement de la langue médicale, des travaux antérieurs ou contemporains que nous devons à d'autres médecins[5] et spécialement aux Estienne eux-mêmes. En 1546, Charles Estienne avait publié chez Simon de Colines « la *Dissection du corps humain* », traduction française de son traité latin. En même temps il contribuait par ses écrits latins à réveiller des termes techniques que la latinité post-classique avait empruntés au grec, et qui remis en circulation allaient bientôt revêtir une forme française. Déjà le premier représentant de la famille, Henri I[er], avait traduit en latin Hippocrate; le nôtre (Henri II) continua la tradition, en composant son *Dictionarium medicum* (1564) et en traduisant en latin *les médecins grecs* (1567). Puisque nous avons été amenés à citer des noms « d'herbes et de plantes », rappelons, les traités d'agriculture de Charles Estienne, son *De re hortensi* (1555), son *Prædium rusticum*

1. V. plus haut, p. 284 et note 2.
2. *Dict. gén.*
3. *Lat. susp.*, 96.
4. V. *Lat. susp.*, 97. — Estienne veut que le mot même de ***maladie*** vienne du grec μαλακία (*ibid.*), ce qui est phonétiquement impossible, malgré l'ingéniosité du rapprochement μαλακῶς ἔχειν : νοσεῖν. *Maladie* est un dérivé de ***malade*** qui représente très vraisemblablement le composé *male habitus*; italien *malato*, vieux fr. *malabde*.
5. V. les noms et les ouvrages indiqués par M. Brunot (ouvr. cité, p. 670 et suiv.). « C'est dans la traduction de Canappe (1541) que Paré a lu Galien. » (*Ibid.*, p. 676.)

(1554) et surtout son dictionnaire des noms de plantes, où le grec est traduit en latin et le latin en français [1] (1536).

Renouard nous a donné les *annales* des Estienne ; si l'on songe à celles qui nous manquent pour dresser la liste des travaux essentiels qui ont marqué la renaissance scientifique du XVIe siècle [2], on comprendra combien il est téméraire d'accorder une influence exclusive sur le langage technique à une seule œuvre, à un seul écrivain, qu'il s'agisse de Rabelais ou d'Ambroise Paré. L'honneur qui leur revient, c'est beaucoup moins d'avoir créé des mots nouveaux que d'avoir accueilli des mots déjà formés ; leur génie a donné une vie durable à ce qui existait déjà comme à ce qui naissait autour d'eux. Or, c'est le latin « savant », latin beaucoup plus scolastique que littéraire — mais ici la pureté du latin nous importe peu — c'est ce latin, si vivant et si puissant pendant la première Renaissance, du XIIIe au XVIe siècle, qui a été le creuset où les mots apportés du grec ont été fondus avant de prendre la forme française. Jamais les hellénistes n'auraient pu réussir à transmuer du premier jet leur grec en un français intelligible. Il ne faut pas que l'érudition de Henri Estienne ou celle de Rabelais nous fasse illusion : le *græcum est, non legitur* [3] était encore l'adage de trop de gens qui, par contre, entendaient passablement le latin.

Si nous remontons au delà du XVIe siècle, nous rencontrons une partie de ces termes de médecine chez Nicolas Oresme, chez Lanfranc [4], et jusque chez Alebrand [5] ; quelques-uns apparaissent dès les premiers temps du moyen âge, témoins de l'action ancienne et continue que la formation savante a exercée par le latin sur le développement du lexique français.

Parmi les mots de la table qui n'ont pas trouvé place dans les lieux communs, nous avons relevé comme étant de formation récente :

Antidater (XVIe s.), composé hybride suivant Estienne. Nous croyons ici, non pas, comme l'admettent quelques-uns [6], à un affaiblissement de

1. « Carolus Stephanus de latinis et græcis nominibus arborum, fruticum, herbarum, piscium et avium liber... cum gallica eorum nominum appellatione. (*Rob. Est.* 1536.)

2. J'avais écrit ces lignes avant de savoir que M. F. Brunot allait heureusement combler pour une bonne partie cette lacune importante.

3. V. *Apol.*, II, 146. Estienne cite lui-même l'adage, et il ajoute cette variante : *transeat, græcum est.*

4. « La Syrurgie de maistre Lanfranc de Millan, de l'an 1377, » ms. 1323, fonds français, Bibl. nationale (cité par Littré).

5. Médecin du XIIIe siècle ; manuscrit français n° 7929, à la Bibl. Nationale (cité par Littré).

6. Scheler et le *Dict. gén.*

ante en *anti*, mais à une confusion entre le suffixe latin et le suffixe grec ; ou, ce qui revient au même, à une influence, malgré le sens, du grec ἀντί.

Parasite, qui est dans Rabelais. Rob. Est. (1549) en donne une longue définition, ce qui semble prouver que le mot n'était pas très courant au xvi[e] siècle : « ung flatteur pour les morceaulx, un patelin, un iaquet... »

Les autres « lieux communs » signalés dans l'avertissement du livre 3 de la *Conformité* n'ont pas assez d'importance, ou si l'on veut, Estienne en parle trop brièvement pour nous y arrêter à notre tour[1].

IV

La formation savante et la prononciation populaire. — Rapports étroits de la science et du langage scientifique.

Henri Estienne s'est plaint plus d'une fois de l'altération que la prononciation des ignorants, « du vulgaire » a fait subir à certains mots venus du grec, comme *migraine*[2] et *sciatique*[3], « tellement que la dérivation en est difficile à reconnaître ». Or cette altération est suffisamment expliquée par les lois mêmes de la phonétique française, et c'est précisément la marque que la formation populaire a mise sur les termes les plus usités et tombés dans le domaine commun. La langue religieuse n'y a pas échappé non plus : le peuple transformait *archidiacre* en *astiacre*[4] et il faisait d'*ephiphanie* une *sainte Tiphaine*[5]. On disait *pentecoste* et *pentecouste*[6] et *psalma* se prononça pendant longtemps *seaume*. Pour en revenir aux termes de médecine. Estienne préfère *syringue* à *seringue* qui prévalait déjà de son temps[7]; *syringue* est dans Lanfranc (xiv[e] s.); *ptisana* devient *tizane* (dès le xiv[e] siècle).

Mais, d'autre part, Estienne a raison de reprocher à ceux qui

1. V. noms des parties du corps humain, p. 193, de bêtes et d'oiseaux, p. 195, noms propres d'hommes et de bêtes, p. 195.

2. Estienne propose *hemicraine* ἡμίκραινα, ou *hemicranie* ἡμικρανία. (*Conform* table ; cf. *Lat. susp.*, 96.) L'apocope se retrouve dans le bas-grec *migrania* qui a pu donner directement *migraine*.

3. « Pour ischiatique » (table) ; v. ci-dessus, p. 293.

4. Thurot ne cite qu'*archediacre*, I, 233.

5. *Tiphaine* cité aussi par Palsgrave (283) est déjà au xiii[e] s. (Littré).

6. La prononciation *ou* est plus fréquente au xvi s. (V. Thurot, I, 247.)

7. V. Thurot, I, 233.

écrivent sur la médecine leur ignorance et leurs bévues. La langue scientifique doit être bien faite : « Et quelle honte doncques est-ce maintenant (je suis moy-mesme honteux de le dire) qu'on oye sortir de la bouche d'aucuns médecins ce mot *cristère*[1]? » Autant parler comme ce barbier qui proposait à un malade de le « sacrifier »; ce *sacrificateur* n'avait jamais ouï parler de « scarifier[2] ». Si ces erreurs populaires avaient prévalu, la phonétique les enregistrerait à bon droit, l'une sous le titre de permutation de liquide, l'autre sous le nom de métathèse. Quelques-unes sont plus anciennes qu'Estienne ne le croit :

Par exemple encore : *christère* se rencontre chez Alebrand qui écrit aussi *clistere*[3]. Les Italiens, dit Estienne, commettent semblable faute en disant *christei*[4]. Même fait dans *merancholie* (chez Froissart et Ch. d'Orléans) et *merancholique* pour *mélancholie* et *melancholique*[5]. Estienne en rapproche la prononciation vicieuse de *pilure* pour *pilule*[6], de *bouticle* pour *boutique*; Rob. Est. (1549) donne les deux formes et le dérivé *bouticlier*[7]; *demoniacle* pour *demoniaque* entre lesquels la langue a longtemps hésité : la première forme apparaît au XIVe siècle[8] et se retrouve au XVIe (Paré et Montaigne); la seconde n'est enregistrée par le Dict. fr.-latin que dans l'édit de 1584 (exemples de d'Aubigné[9] et de Lanoue[10]); Tabourot[10] donne les deux formes.

Theriaque[11] a été « dépravé » en *triacle* (qui est dans le roman de la Rose); Estienne constate « qu'il y a fort peu de gens qui parlent autrement ». Ici l'altération a été double, puisqu'à la permutation de la syllabe finale s'est ajoutée la chute de la protonique E. De plus, le mot a changé de genre : « car on dit *du triacle*, au lieu que *theriaque* est du genre fémi-

1. *Apol.*, I, 314.
2. *Ibid.*, I, 318; cf. *Dial.*, II, 286.
3. V. Littré.
4. *Dial.*, I, 199. *Cristeo* est dans La Crusca (Villani et Brun. Latini); les équivalents sont *serviziale* et *argomento* (au sens d'instrument).
5. *Dial.*, *ibid.* Cette permutation de L en R appartient au dialecte bourguignon. Palsgrave cite les deux formes. V. *Thurot*, II, 276.
6. *Dial.*, 199. V. note de *Rist.* et cf. *Thurot*, II, 277, latin *pilula*, de *pila*, boule.
7. Et non *boutiquier*, comme le dit à tort Littré; *bouticlier* est encore la seule forme usitée au XVIIe siècle. (V. *Dict. gén.*) — « Les Parisiens prononcent les noms terminez en *ique* par *icle* », dit Tabourot, qui ajoute *musicle* pour *musique* (v. *Thurot*, II, 278). *Bouticle* appartient aussi au dialecte bourguignon. Du Cange cite de cette forme un exemple du XIVe siècle, et dérive le mot de *buticula*. Peut-être y a-t-il eu confusion entre deux mots différents : *bouticle* (petit tonneau, navire en forme de bouteille) et *boutique* des marchands.
8. V. Du Cange.
9. Dans Littré.
10. V. Thurot, *ibid.*
11. *Dial.*, I, 201 et suiv. θηριακή, theriaca. (Table de la *Conform.*)

nin ». La forme populaire a donné tout naturellement le dérivé *triacleur*[1].

Ne pouvant supprimer ces mots consacrés par l'usage, Estienne les tolère donc, mais en demandant à ce qu'au moins leur signification soit restreinte : qu'on appelle *triacle* ces « compositions qui n'ont rien de commun avec la thériaque » et *triacleurs* ceux qui les vendent : « afin que comme la chose est desguisée, ainsi le nom soit desguisé et corrompu »[2]. Quant à *theriaqueur*, le mot désignerait mieux celui qui vend la véritable anditote, mais Estienne confesse qu'il ne l'a point ouï dire.

Parmi les altérations de ce genre, mentionnons encore *cirurgien*, reproché aux courtisans[3]; mais cette forme apparaissait dès le XIIIe siècle, ainsi que la contraction : *surgien*[4]. — *Mandregloire* « pour mandragore » ; *mandegloire*, dans Rob. Est. 1549, forme dont Du Cange cite un texte du XVe siècle[5]. — *Apostume* pour *apostème*. C'est « un des mots que nos ancestres ont emprunté des Grecs[6] ». *Apostume :* XIIIe. s. (La Rose), *apostème* dans Rabelais, Paré et le Franc.-latin de 1572. Cette ancienne prononciation a prévalu dans l'usage courant jusqu'au VIIe siècle[7].

Quant à ces variantes plaisantes du mot *physionomie* : *philosomie*, *phisolomie*, *philonomie*, ou *philomie*, ou *philonie*, ou encore *phinomie*[8] et *phlomie*[9], il faut en effet les laisser « à ceux qui n'ont aucunes lettres : du nombre desquels nous sçavons estre la plus grand'part des courtisans ». Aucuns disent « encore pis : *phelonnie* (felonie) et *phlebotomie* ». La variété même de ces formes confuses les a empêchées de vivre. Estienne préférait *physiognomonie*[10]. C'est sans doute à sa brièveté relative que le mot de *physionomie* a dû sa fortune !

1. Vendeur de *thériaque*, charlatan (dans Th. de Bèze, *vie de Calvin*) ; *thériacleur* dans Paré et Rabelais. *Triacleur* est encore dans Régnier (v. *Lit*).

2. *Dial.*, I, 203.

3. *Dial.*, II, 286.

4. V. *Thurot*, II, 214. *Serurgien et cirurgien* (Palsgrave) ; *chirurgien* (Tabourot et Lanoue).

5. *Mandragore* dans Brun. Latini, grec μανδραγόρας. V. *Conform.*, 192. Ici Estienne ne donne qu'une forme corrompue, et cependant on rencontre au XVIe siècle la forme régulière (dans de Serres et Brantôme). *Mandegloire* avait été aussi transformé en « *main de gloire* » (Furetière). Cf. *Thurot*, II, 269 : *mandeglaire* (Palsgrave). N'est-ce pas ici une simple métathèse de la liquide, R devenant L : mandag(r)ore ?

6. *Dial.*, I, 202. V. *Thurot*, I, 271.

7. V. Ménage, *Observ.*, 1e partie, p. 263 et suiv.

8. *Dial.*, I, 70, 201. Cf. II, 285.

9. *Conform.*, table.

10. « De φυσιογνωμία pour φυσιογνωμονία » (*Conform.*, table.)

Il faut avouer que les bévues des ignorants ou des demi-savants ont parfois imposé à la langue des expressions bizarres : Estienne accorde qu'un *accès de fièvre* peut se rendre en bon latin par *accessus febris* ; mais il reprend ceux qui disent une *fievre exquise*, selon ces médecins qui traduisent par *febrim exquisitam* l'ἀκριβῆ πυρετόν des Grecs. L'expression est aussi « inepte » en français qu'en latin[1] ; elle est dans Paré : « les fièvres tierces exquises cessent pour le plus au septième accès[2]. » Voilà, si nous en croyons Estienne, un barbarisme amené par l'influence du grec, et qui est devenu français.

Les reproches qu'Estienne adresse « à plusieurs se disans médecins » ne l'empêchent pas de rendre justice aux grands progrès que la médecine a faits de son temps ; il reconnaît que les ténèbres des siècles précédents se sont « changées en belle clarté[3] ». Et sans doute il accorde trop à l'érudition, pas assez à l'observation ; il croit sérieusement que la science médicale se trouve toute faite dans les Grecs, qu'il suffit aux médecins de l'aller puiser « à ces claires fontaines », et d'entendre sans truchement « ceux par lesquels ils doivent être enseignez », « les plus competans juges qui ayent jamais esté, à-sçavoir Hippocrat et Galien. » Ambroise Paré a mieux fait que de traduire les Grecs ! — Nous ne devons pas moins tenir compte à Henri Estienne de ses protestations contre l'ignorance de ceux « qui ne veulent sçavoir ni quell' est la fabrique et structure du corps, ni aussi quell' est la matière de laquelle sont composez les remedes qu'ils ordonnent pour iceluy, mais laissent la charge de l'un à ceux qu'ils appellent *anatomistes*, la charge de l'autre à ceux qu'ils nomment *simplicistes* ou *herboristes*[4]. » « Desjà anciennement on trouvoit estrange de séparer la chirurgie de la médecine, (veu que le chirurgien, proprement et selon l'étymologie du mot, n'est autre chose qu'un médecin qui besongne de la main[5]. » Estienne n'est point partisan de cette division des capacités. Quoi qu'il en soit, il présente sur les rapports étroits du langage et de la science des observations justes. Quand on ignore les mots, il est à craindre qu'on n'ignore aussi les choses qu'ils signifient. « Ceux qui sont barbares ès termes de la médecine, l'exercent aussi barbarement[6]. »

1. *Lat. susp.*, p. 97. « Il lui souvient aussi d'*excès de fièvre.* » (*Dial.*, I, 199.)
2. « Fièvre dont les accès sont parfaitement réguliers », ajoute Littré.
3. *Apol.*, I, 314.
4. *Ibid.*, I, 316.
5. *Ibid.*, *ibid.*
6. *Ibid.*, I, 315.

V

Le jargon grec et les hellénisants ; les créations de Rabelais. — Néologismes employés par H. Estienne ou relevés par lui chez J. Du Bellay. — Conclusion sur cette histoire.

Si le langage technique des différentes sciences peut et doit s'enrichir de mots grecs, à condition qu'ils soient bien formés, Estienne est loin d'approuver la manie de ceux qui hellénisent hors de propos ; lui-même s'y est livré au cours de ses *Dialogues du nouveau langage*, mais c'est en plaisantant et précisément pour railler « ces beaux mots grecs gallicizez [1] ». Philausone reproche à Celtophile d'avoir dit « si délicats et si *hapsicores* [2] » et : « une *ellipse* ou une *hyperbole* de nez. » Celtophile entend qu'il soit permis de *dithyrambizer* [3] et de *greciser* tout ensemble, quand on veut rire ; et il le prouve en expliquant comment une *eclipse de nez* ne peut se dire dans le même sens qu'une *ellipse de nez* [4]. Sur ce, Philausone ne veut pas être en reste avec lui, et il se met à citer des mots grécisés, comme il faisait des mots italianisés. A vrai dire, Celtophile, c'est-à-dire Estienne, ne cache pas qu'il prend un certain plaisir « à ces gentils motz tirez du grec » surtout à ceux dont le sens n'a pas été changé et dont la terminaison est conforme à celle « qu'ont desja quelques autres anciens en nostre langue » et il tombe d'accord avec Philausone que former des mots de ce genre, « c'est bastir sur un fondement faict par nos ancestres [5] ». Malgré cette correction aimable, Estienne n'en blâme pas moins ce qu'un tel langage avait de pédant ou de trop fantaisiste. Le ton même de la discussion entre les deux interlocuteurs ne laisse pas de doute à cet égard : l'ironie est évidente.

« Quand nous voulons parler de quelcun l'argent duquel est eclipsé, nous disons, *Il est malade d'achrimatie* [6]. Quand nous voulons declarer que quelcun est inconstant et variable, nous disons, *Il est subject à l'astathie.* Quand nous voulons dire, c'est un vanteur, nous usons de ces mots, *C'est monsieur Alazonide.* » — « D'un donneur de belles paroles ou don-

1. *Dial.*, II, 207.
2. Qui se dégoûtent vite ; cf. *ibid.*, II, 195.
3. Sur le sens de ce mot, v. notre 1re partie, p. 167, notes 2 et 3.
4. V. *Dial.*, II, 207.
5. *Ibid.*, II, 208.
6. Tous ces mots, plaisamment tirés du grec, ont été suffisamment expliqués par M. Ristelhuber. V. ses notes, *Dial.*, II, 208.

neur d'eau beniste de cour, nous disons, *c'est un chrestologue*, ou *c'est un calomythe* ou *c'est un hedymythe*. » Les gens « phantastiques ou bizarres... nous les signifions par un mot qu'on n'a garde de deviner, car nous les appelons *seleniques*, comme si on disoit lunatiques. » — « Un homme qui se met incontinent en cholere ne sera pas désigné par *oxychole* ni par *Pichrocole*, mots assez connus, ni même par *Polychole*, mais par *Tachychole* [1]. » Un grand babillard est désigné par l'herbe appelée *athyroglossie*, un menteur par l'herbe *pseudophile*, un grand moqueur par l'herbe *polychleue* [2].

Sans doute, Estienne ne vise pas ici directement Rabelais, chez lequel aucun de ces mots ne se retrouve, sauf *Pichrocole* qu'Estienne semble trouver bon. D'autre part, Rabelais s'est asssez souvent passé la fantaisie de ces créations bizarres, pour qu'on soit en droit de lui appliquer la critique des *Dialogues* [3]. Mais tout ce passage est, comme nous l'avons dit, à l'adresse de l'Académie du Palais [4] et il nous révèle un aspect nouveau de l'esprit des *académistes* : le pédantisme ou plutôt la préciosité savante. Le jargon grec se mêlait donc, quoique faiblement et par l'intermédiaire de quelques lettrés, au courant italien, au langage et à l'esprit des précieux de la cour [5]. Si dans leurs discours académiques, Pibrac et Jamin se bornaient à citer du grec [6], Ronsard, moins réservé, risquait le mot de *lycanthropie* [7] et dans une de ses élégies, il nommait « un facheux *chrysophile* » quelque trésorier de l'Épargne [8]; cela vaut le *chrestologue* ou *Monsieur Alazonide* !

1. Notons que *Pichrocole*, « qui a une bile amère » est au sens propre dans Hippocrate, au sens figuré d'acariâtre dans l'anthologie. (V. le *dict. grec* de Bailly.) Les deux autres mots sont au contraire forgés. (*Bile violente ou aigrie, bile rapide*.)

2. *Dial.*, *ibid.* Cf. I, 266-267. La discorde est appelée *dichostasie*, et la sagacité des tailleurs *anchinœe*.

3. V. : « briefve declaration d'aucunes dictions plus obscures contenues on quatriesme livre » de Pantagruel. Nous relevons *agelastes* « poinct ne rians » ; *philophanes* « convoiteux de voir et estre veu » ; *philothéamon*, « convoiteux de veoir » ; *macréons*, « gens qui vivent longuement » ; *macrobe* « homme de longue vie » ; *gastrolastres* « adorateurs du ventre » ; *ponerople* « ville des marchans », etc., etc.

4. V. notre *Introduction*, p. 45. Dans le sens où Baïf prenait le mot d'*Académie*, c'était un italianisme. Mais avant lui on s'en était servi en France, dans un sens plus général. « Académie : tout lieu d'exercice qu'on appelle Université » (*Dict. lat.-fr.*) « La trilingue et noble académie qu'as érigée » dit Marot, épitre au Roy, 1535; et Rabelais écrivait en plaisantant « l'alme, inclyte et célèbre Académie que l'on vocite Lutèce » (II, 6).

5. Sans doute ces termes de *précieux* et de *préciosité* sont des anachronismes. Mais l'esprit précieux commence au XVIe et c'est à la cour de Henri III qu'il s'est d'abord manifesté le plus clairement sous l'influence italienne (v. notre chapitre suivant).

6. V. Frémy (*Acad. des Valois*), p. 288, 289, 297, 324, etc.

7. Ed. Blanchemain, t. VIII, p. 167; le mot a été repris par Régnier (sat. XI) et enregistré par le *Dict. de l'Acad. fr.*

8. *Ibid.*, t. IV, p. 287.

Ailleurs, il faut bien le dire, c'est sans aucune intention ironique qu'Estienne émaille son style de mots « grécisés » qui n'ont pas d'ailleurs survécu.

« Une grande affection maternelle, et une vraye *philostorgie*, comme les Grecs l'appellent [1]. ») « Il parlet moins *colakeutiquement* [2] et plus *parresiastiquement* qu'un bouffon » « traits non moins *parresiastiques* que plaisans [3] » — « langage si *colaxeutique* et si profane [4] » — « c'est bien à cette heure que vous usez d'hyperboles *encomiastiques* [5]. »

D'autres mots, au contraire, qu'il a pris la peine d'expliquer ont eu meilleure fortune : « En cest epigramme, ma langue s'est donné carrière, comme si je n'escrivois ceci que pour François ayant quelques lettres : mais le remède est d'exposer aux autres ce qui leur pourroit estre malaisé à entendre [6] » et il ajoute :

Cannibalizer qu'il a tiré de *cannibales* ; « imiter les cannibales : à sçavoir en leur cruauté. Car ceux de l'Amérique sont tenus les plus cruels jusques à estre *anthropophages* [7] ». *Métamorphozer* « qu'il a veu estre fort commun à la court, pris des Grecs qui disent *metamorphoun* : changer de face ; mais on le prend aussi plus generalement pour changer [8]. » Actes pires que *Timoniques* « du nom d'un Athénien qui estoit appelé *misanthrope* [9] comme si on disoit haysseur des hommes, c'est-à-dire de tout le genre humain, car son nom estoit *Timon* ; actes *scythiques* : car les Scythes étaient tenus pour le plus inhumain et cruel peuple. » Estienne fait grâce au lecteur de l'adjectif « *cannibalique* ».

Analogie que Henri Estienne s'excusait d'employer en 1566 [10], avait été cependant écrit par Rabelais et par Du Bellay [11].

Parmi les mots soulignés dans le volume de Lyon, trois ou quatre se rattachent au grec :

1. *Dial.*, II, 27.
2. A la façon des flatteurs.
3. Impudemment ; impudents. *Dial.*, I, 85.
4. *Dial.* II, 159.
5. *Dial.* II, 150 : louangeuses.
6. *Prémices*, p. 148. Advertiss. de l'épigramme XV.
7. xve siècle (*Dict. gén.*). « *Cannibales*, peuple monstrueux en Afriqne ayant la face comme chiens ». (Rabelais, *Briève déclaration*). En réalité, le mot est venu par l'intermédiaire de l'espagnol ; *canibi* était le mot par lequel se désignaient aussi les Caraïbes des Antilles.
8. *Métamorphose* est dans Ronsard, Du Bellay (Marty-Lav., lexique) et d'Aubigné (*Lit.*) Le verbe est cité en 1578 (Rec. de Deboulle, cité par le *Dict. gén.*).
9. Le mot est dans Rabelais (v. *Briève déclaration*).
10. « Si les oreilles françoises peuvent porter ce mot. » *Apol.*, I, 37.
11. V. le *Dict. gén.*, et Marty-Lav., lexique.

« Mon âme agitée d'une divine ardeur, Comme toute *ecstatique* [1] ». Rabelais avait dit : « fol ecstatique ». Le mot était venu du latin ecclésiastique. Cf. *ecstase* dans Lemaire de Belges, *extasie* dans Oresme [2].

« La froide bize ferme le gozier des oizeaux, Et les poissons enferme soubs le crystal des eaux [3] ». Note marginale : « *Semei. crystal*, rectè : legimus etiam significare glaciem *crystallos* Græcis ». Le sens de *glace* est même le sens propre du mot en grec [4]. Par extension il a signifié « cristal de roche » et verre transparent, en latin et en français. Mais Du Bellay a-t-il pensé imiter le grec?

Phare, pris au figuré : « Vostre œil, seul phare de nostre age [5] ». Le mot manque dans Rob. Estienne et dans Nicot [6].

Symbolizer, écrit par Estienne en regard de ce passage : *un pédant et un roy Ne te semblent-ilz pas avoir je ne scay quoy De semblable, et que l'un à l'autre symbolise* [7]?

Estienne cite aussi le mot dans son Thesaurus, en faisant observer qu'il n'est ni ancien ni reçu de tous [8]. Il l'explique par « s'accorder ensemble », en le rattachant au sens particulier de σύμβολον, « ressemblance et communauté de nature [9] »; *symbolizer* qui se rencontre aussi dans Paré et dans de Serres (v. *Lit.*) n'est pas chez Rob. Estienne. Henri Estienne a pris lui-même *symbolizer* dans le sens de *payer son écot* : « ils voudront que vous symboliziez de première arrivée », c'est-à-dire que vous payiez votre bienvenue en forgeant des mots grecs [10]. C'est même ce sens qui explique celui de *s'accorder ensemble*, comme Estienne le remarque.

Symbole, au sens de signe, est, au XVIe siècle, de la langue théologique : « le pain est un symbole... » (Calvin, Instit. chrét. [11]). Le mot se sécularisera plus tard et *symboliser* signifiera représenter une idée par un signe.

Concluons donc que si Henri Estienne a vu dans la langue française beaucoup plus de grec qu'il ne s'en trouvait, cependant il ne

1. Vol. de Lyon, 254. Marty-Lav., I, 237.
2. *Dict. gén.*
3. Vol. de Lyon, 194. Marty-Lav., I, 190.
4. V. Thesaurus grec « glacies, gelu ». Le sens de *glace* se rencontre cependant en latin (v. Anthologia latina, éd. Riese, cité par Quicherat).
5. Vol. de Lyon, 306. Estienne renvoie en marge à la page 378 où le mot est employé de même. (Marty-Lav., I, 281.)
6. Pas d'historique dans *Lit.*
7. Vol. de Lyon, 351. (*Regrets*, LXVI.)
8. Littré cite cependant un exemple du XIVe siècle. *Symboliser* parait un dérivé purement français.
9. Primitivement un tesson coupé en deux que se partageaient deux hôtes, par extension signe de reconnaissance, jeton représentant la part de chaque convive dans un repas commun, etc., « tessera hospitalis; en français *taille* » (Thesaurus).
10. *Dial.*, II, 212.
11. Le Thesaurus grec signale « le sens théologique et récent de *sumbola* pour dire les signes visibles dans les sacrements ».

s'est pas abusé en signalant à ses lecteurs l'importance de la formation savante. Sans doute un certain nombre des mots qu'il a considérés comme des emprunts directs, ne représentent à nos yeux le grec que si nous recherchons à travers le latin leur lointaine origine. Quelques-uns remontent vraisemblablement à la source commune d'où les deux langues anciennes sont dérivées. Les autres, par contre, sont vraiment venus du grec, mais par le latin, aux différentes étapes de son développement, depuis l'époque classique jusques et y compris le bas-latin et la langue du Moyen Age. Lors de l'éveil de l'humanisme, le flot des hellénismes nous est arrivé par des traductions latines. Les hellénistes français eux-mêmes, en puisant à la source grecque, n'en ont guère rapporté que des mots déjà passés par la dérivation latine; ceux-là seuls du moins ont été richesse durable. Bref, le fonds grec du moyen français, c'est encore le fonds latin [1].

Si maintenant nous quittons le terrain de l'étymologie où nous avons été obligés de suivre quelque temps Estienne, pour considérer l'état de la langue au XVI[e] siècle, nous reconnaîtrons l'activité de la dérivation française qui répond aux besoins scientifiques ou littéraires en créant des termes nouveaux. C'est ainsi que les progrès du langage ont précédé parfois les progrès de la science elle-même. Parmi ces créations du XVI[e] siècle, plusieurs aussi resteront acquises à la langue littéraire : comme *philosopher* et *poétiser*.

Tout en étudiant avec Estienne « les lieux communs des significations », ces groupes de mots qui répondent, en effet, à des catégories d'idées, nous avons pu saisir au passage les transformations phonétiques, ou si l'on veut, les déformations que tant de mots de marque savante avaient subies dans la prononciation populaire. Estienne s'en est plaint! et cependant c'était le tribut nécessaire qu'ils devaient payer pour recevoir leurs lettres de naturalisation. Depuis, beaucoup plus tard, il est vrai, la langue de la science a été respectée ; mais est-elle devenue plus française?

1. Il est entendu que je ne tire cette conclusion que des éléments seuls qu'Estienne me fournissait : mais je les crois assez considérables pour espérer de m'être approché de la vérité. Si Rabelais a enrichi notre lexique de mots venus du grec, ceux qu'il a forgés *directement* n'ont pas pour la plupart survécu.

CHAPITRE IV

L'INFLUENCE ITALIENNE ET LE NOUVEAU LANGAGE

I

Si tout n'est pas italien ou italianisé dans le langage à la mode, une foule de néologismes subissent plus ou moins cette influence étrangère. — Distinction faite par H. Estienne entre les italianismes d'importation directe et les mots seulement influencés. — Action réciproque du langage parlé et de la littérature; la recrudescence de l'italianisme sous Henri III, dans la langue comme dans les mœurs, continue un mouvement déjà ancien, qui se prolonge après la satire d'Estienne.

Le « nouveau langage » dont Henri Estienne signalait l'abus dès sa préface de la *Conformité,* était certainement composé des éléments les plus hétérogènes. Lui-même le disait en prenant soin de séparer du langage « bigarré et qui change tous les jours de livrée selon que la fantasie prend ou à M. le courtisan ou à M. du Palais de l'accoustrer », « ce françois desguizé, masqué, sophistiqué, fardé et affecté à l'appetit de tous autres... françois italianizé et espagnolizé [1]. » C'était cependant, dès 1565, aux écorcheurs de l'italien qu'il en avait surtout, à ceux qui « sans aucune discretion et sans aucun respect, sçavans et ignorans, se meslent de ce mestier [2] ». L'année suivante, il écrivait dans l'*Apologie pour Hérodote* : « je ne scay où désormais on se pourra fournir de langage françois qui soit mettable par tout, veu que de jour en jour les bons mots sont descriez entre ceux qui s'escoutans pindarizer [3] à la nouvelle mode barbarizent aux oreilles de ceux qui suivent l'ancienne [4]. » Enfin la satire de 1578 dénonçait : « le nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé principalement entre les courtisans de ce

1. *Conform.*, p. 20. En fait, H. Estienne n'accordait pas d'importance à l'influence espagnole. V. la conclusion de notre chapitre.
2. *Conform.*, 32.
3. Sur ce mot, v. notre 1re partie, p. 167, notes 1 et 3.
4. *Apol.*, I, 33.

temps » avec plusieurs autres « nouveautez » et « quelques singularitez courtisanesques ».

De ces textes il résulte que si l'italianisme n'occupait pas aux yeux de H. Estienne tout le domaine du néologisme, il y était cependant prépondérant.

Les latinismes et les hellénismes que nous avons vus se répandre à la cour, en dépit de leur origine savante, et pénétrer jusque dans le bas peuple, n'étaient en somme dans le langage parlé qu'une faible minorité. Mettons à part d'autres mots et des locutions de caractère purement français qui aussi bien n'avaient rien de très nouveau, particulièrement des traits de prononciation ou des fautes contre la correction grammaticale qui étaient tout autant et plus encore populaires que « courtisanesques ». Ne retenons ici que les néologismes qui sont nés à la cour ou de la littérature de cour, qui portent la marque de l'affectation et de la mode. Nous constaterons qu'ils relèvent, pour un plus grand nombre encore qu'Estienne ne l'a dit, de l'italianisme. Car cette influence est au moment de l'histoire où nous sommes placés si étendue qu'en dehors de ses conquêtes incontestables elle apparaît là même où nous ne songerions pas à la chercher ; elle atteint l'organisme de la langue jusque dans ses membres les plus vigoureux :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ;

à plus forte raison quand des parties profondes nous remontons à cette surface légère et flexible où l'esprit de cour se reflète dans sa mobilité capricieuse.

La complexité du problème n'a pas échappé à notre grammairien : « Je laisse penser combien d'autres mots se sont insinuez en la bonne grâce de nostre langage par moyens subtils, sans que nous en soyons apperceus[1]. » Et il n'a pas manqué de distinguer de ce qu'il nomme « l'italien écorché » ou « les beaux italianismes », « les mots françois changez non pas en mots estrangers[2], mais autres qui sont du mesme pays[6] ».

Beaucoup de ces néologismes ont assurément dû leur fortune, les uns passagère, les autres définitive, au patronage de la cour. Gardons-nous cependant d'exagérer l'action du langage parlé par la portion la plus brillante mais aussi la plus restreinte de la société parisienne. En déclarant qu'il ne faut chercher « ni ryme ni raison » dans la conversation des courtisans, Estienne voulait signifier leur

1. *Conform.*, 31.
2. *D....*, II, 77.

peu d'autorité en matière d'usage. Si la contagion de leur exemple n'était pas aussi négligeable qu'il le prétendait — sinon, pourquoi les malmenait-il aussi vivement? — il avait plus raison en leur reprochant d'être les échos, d'ailleurs infidèles, de ce qu'ils entendaient dire autour d'eux ou de ce qu'ils lisaient à l'occasion. Henri Estienne a fait lui-même une part assez large aux poètes et aux épistoliers, citant leurs mots préférés, peut-être même les mettant à contribution sans les nommer. Il est vraisemblable d'ailleurs que les littérateurs ont copié, à leur tour, les courtisans, Français ou Italiens[1]; entre les uns et les autres il a dû se faire des échanges réciproques. Mais en fait la littérature n'avait pas cessé d'être, depuis longtemps, le grand véhicule des idées et des mots venus de l'Italie.

Presque tous les mots nouveaux mentionnés dans les *Dialogues* se lisent dans les écrivains contemporains de H. Estienne; mais, ce qui est plus significatif, un nombre encore assez respectable se retrouve dans notre littérature, bien avant le règne de Henri III, chez Marguerite de Navarre ou chez Rabelais; quelques-uns même nous amènent au XVe et jusqu'au XIVe siècles! La satire d'Estienne nous révélerait donc à elle seule les conquêtes plus anciennes de l'italianisme. Aussi bien qui voudrait tenter cette histoire, devrait reprendre à ce seul point de vue toute la littérature du XVIe siècle[2] et ne pas cataloguer seulement les emprunts directs chez les italianisants décidés comme un Mellin de Sainct-Gelays ou un Olivier de Magny[3], mais rechercher les traces d'influence chez les écrivains plus indépendants. Il y a, par exemple, passablement de mots italiens, beaucoup trop au gré de H. Estienne, chez J. Du Bellay[4]; il y en a presque autant chez Ronsard[5], quoique ces deux

1. L'influence italienne s'est aussi produite dans les grands centres du midi de la France et notamment à Lyon qui était au XVIe siècle rempli d'Italiens. Le langage technique de la banque et des affaires a dû certainement beaucoup aux banquiers lyonnais, comme le langage militaire a été favorisé par les capitaines italiens ou gascons de nos armées. Je me borne à signaler ici ce mouvement provincial qui est venu appuyer l'exemple de la capitale.

2. Malheureusement le nombre des lexiques que nous avons n'est pas encore assez considérable pour qu'une synthèse soit dès maintenant possible.

3. Pour O. de Magny, le travail a été fait par M. Favre.

4. L'annotation du volume de Lyon nous avait désigné les plus saillants; si nous en croyons la liste donnée par M. Marty-Lav., Du Bellay aurait employé 70 italianismes directs ou mots influencés). Quelques-uns restent douteux pour nous, comme *alme* (qui est aussi bien un latinisme), *billet*, *carte* (pour *charte*), *s'espacier*, *fière* pris substantivement, *guerrière*, *œillade* et *œillader*, *primevere*; quoi qu'il en soit, de ces 70 mots ou locutions, 40 se rapportent à la peinture de la vie italienne; ce sont des termes techniques et pour ainsi parler, des citations.

5. Une vingtaine, dit M. Mellerio (lexique de Ronsard); une cinquantaine, dirons-nous, en rabattant un peu du compte fait par M. Marty-Laveaux.

poètes là même où ils imitaient les Italiens, aient voulu cependant parler français. Il est naturel que les auteurs de mémoires et les historiens citent à tout instant les termes du langage militaire et de la diplomatie : ainsi Vincent Carloix [1]. Mais c'est Brantôme qui dans ce groupe d'écrivains a le plus italianisé : son lexique justifie pleinement le pastiche des *Dialogues* [2]. Le huguenot Agrippa d'Aubigné n'a pas lui-même échappé au goût de son temps [3]. Pour prendre seulement le plus grand parmi les écrivains en prose de la fin du siècle [4], on relève des mots et des tournures empruntés à l'italien dans les *Essais* et surtout dans le *Journal de voyage* de Montaigne [5].

Mais ni les écrivains ni peut-être la fréquentation des Italiens établis en France, ou les relations commerciales et politiques n'ont autant contribué à faire entrer les italianismes dans notre langue que la diffusion des traductions [6]. Parmi celles dont le succès a été le plus certain, citons le « Decameron de Jehan Boccace, traduit d'italien en françoys par Antoine le Maçon », valet de chambre de la reine de Navarre, en 1545. Pasquier range Le Maçon parmi ceux « auxquels notre langue n'est pas peu redevable ». En fait, sa traduction fut très répandue au XVIe siècle; or, elle est imprégnée de locutions italiennes. Rappelons encore les traductions successives du livre du *Courtisan*, de Castiglione (1537-85) [7] et le recueil de Ruscelli, les *Épistres des Princes*, qu'Estienne a cité dans les *Dialogues* [8].

Nous en avons dit assez, malgré les lacunes de cette énumération, pour faire comprendre comment la recrudescence de l'italianisme dans la langue française sous le règne de Henri III continuait un mouvement très puissant qui, malgré l'effort en partie victorieux de Henri Estienne, ne s'est pas arrêté brusquement.

1. Le rédacteur des mémoires de Vieilleville (v. l'édit. de Paris 1757, 5 vol. in-8°.)

2. V. *Œuvres de Brantôme*, éditées par Lalanne, le tome XI.

3. V. le lexique dressé par M. Legouez dans l'édit. Réaume et Caussade.

4. Nous parlerons plus loin d'Amyot.

5. Il ne s'agit pas bien entendu des passages de la relation écrits en mauvais italiens. (V. l'édit. d'Ancona.)

6. C'est là une bibliographie immense que nous ne saurions même esquisser ici, sans sortir des limites de notre sujet. M. E. Picot a traité des traductions d'auteurs italiens en France dans ses conférences à la *Société d'études italiennes*. Il publiera sans doute prochainement son travail.

7. V. notre table bibliographique.

8. V. notre 1re partie, p. 130, note 6.

II

Quelle a été l'action de la langue italienne sur la prononciation française. — Interprétation du témoignage de Henri Estienne. — Discussion de la théorie de Thurot. — Comment les faits qui doivent être attribués à l'initiative de la cour ont été le plus souvent préparés et favorisés par les tendances de la langue populaire.

Adressons-nous d'abord au langage parlé, puisque le témoignage ici très direct de Henri Estienne nous permet de le saisir. Jusqu'à quel point l'italien a-t-il agi sur la prononciation française? Les éléments essentiels de ce problème nous sont fournis par notre grammairien.

Passage de OI *à* È. — La diphtongue *oi*[1] s'était généralement prononcée *ouè* dans la première moitié du XVIe siècle, et ce fut encore jusqu'au XVIIe, en dehors de la cour, la prononciation la plus usitée. Pour être exact, disons que ce son variait, suivant les cas, entre *oue* et *oe*, et que l'une ou l'autre de ces deux notations le représentait ainsi le plus souvent dans l'écriture : on prononçait donc le *rouè* (le roi), la *fouè* (la foi), j'*aimouès* (j'aimois), etc.

Or, insensiblement, la cour modifia dans sa prononciation ce son de *ouè* et le fit passer au son de l'*è* (ouvert), du moins dans quelques noms : la *rène* (roine [2]), *courtès* (courtois [3]), *harnès* pour harnois [4], *dret* et *endret* pour droit et endroit [5], mais particulièrement dans les noms de peuples : les *Francès* (François), les *Polonès*, les *Anglès* et dans les imparfaits et conditionnels des verbes : j'*allès* (j'allois), j'*irès* (j'irois [6]).

Cette altération est d'ailleurs antérieure au règne de Henri III : comme le témoignent Sylvius en 1531, qui se borne à l'attribuer aux Parisiens; Péletier en 1549 et G. des Autels en 1551, qui tous deux l'attribuent formellement aux courtisans et à ceux qui les imitent[7]. Vient à son tour Henri Estienne qui s'élève avec force contre cette même prononciation et qui essaye, mais vainement,

1. En ancien français *ei*, puis *oi*, provenue de ē ou ĭ toniques du latin.
2. *Dial.*, I, 284 et *passim*.
3. *Ibid.*, II, 253.
4. *Ibid.*, II, 254.
5. *Ibid.*, I, 35.
6. *Ibid.*, *ibid.*; cf. II, 260.
7. V. les textes dans *Thurot*, t. I, p. 374 et sq.; mais on verra que nous sommes plus d'une fois en désaccord avec Thurot sur la manière d'interpréter ces textes.

d'arrêter son extension[1]. Dans ses *Dialogues*, il la reproche uniquement, quoi qu'en ait dit Thurot, aux courtisans; il déclare expressément dans son « avertissement au lecteur » que « s'il a écrit les mêmes mots en deux sortes : non seulement *François* mais aussi *Frances*, et non seulement je *disois*, je *ferois*, mais aussi je *dises*, je *feres*, etc. ç'a esté pour représenter la prononciation usitée en la cour, laquelle monsieur Philausone veut retenir, maugré qu'on en ait[2]... » et chaque fois qu'il y revient, il la nomme courtisanesque[3].

Mais quelle en est l'origine? Thurot la croit purement française, ou plutôt dialectale. Il y voit une particularité du parler de Paris et des environs, produite d'ailleurs sous l'influence du dialecte normand. Il repousse absolument, non pas même l'origine, mais jusqu'à l'influence italienne. Quant au témoignage de Henri Estienne, Thurot le croit favorable à sa propre doctrine; il prétend qu'Estienne n'a pas ici conclu à l'imitation du langage italien. Sur ce second point nous estimons que Thurot s'est mépris, comme il nous semble qu'il a été trop absolu sur le premier. Il est vrai que Henri Estienne n'a pas exprimé sa pensée assez explicitement; mais en l'interprétant Thurot l'a dénaturée : si Estienne ne ramène pas formellement et uniquement la prononciation de *è* à l'italianisme, il y a cependant vu, pour une large part, une influence italienne.

« Quant à *François*, *Anglois*, *Escoçois*, *Milanois*, il y a long temps que plusieurs d'eux [des Italiens] ont confessé n'avoir pas la langue bien faicte pour les prononcer : et pourtant suyvans leur langage naturel qui dit *Francesé*, *Inglesé*, *Scocesé*, *Milanesé*, ont esté fort joyeux d'estre quittes pour dire pareillement en parlant le nostre, *Frances*, *Angles*, *Escoces*, *Milanes*, et pareillement féminins, *Francese*, *Anglese*, *Escocece*, *Milanese*. Et je scay bien qu'entre vous courtisans trouvez tous ces mots de trop meilleure grace, pource qu'ils sont plus mignards, et qu'il ne faut pas que les dames ouvrent tant la bouche[4]. En résumé, les Italiens se sont amusés à prononcer *é* au lieu de *oi* (= oué), à la mode de leur pays; et les courtisans français ont prononcé comme les Italiens. Voilà ce que dit Estienne, et il déplore le jour où si on n'y prend garde, « les *François* deviendront totalement *Francés* », prononciation qu'il déclare « bastarde ».

Il est vrai qu'Estienne dit d'autre part : les courtisans qui prononcent la *reyne* pour la *royne* « se pourront defendre aussi de l'autorité de quelques

1. Pour l'histoire postérieure au XVIe siècle, v. *Thurot*.
2. *Dial.*, I, 35. Cf. II, 283 : *garderet*, *estet*, *craignet*.
3. V. entre autres passages, *Dial.*, I, 62.
4. *Dial.*, II, 252. C'est le passage de la page 555 de l'édit. originale cité par Thurot (I, 376).

dialectes Frances qui cognoissent bien le *rey*, non pas le *roy* [1] », et reprenant lui-même l'histoire de la diphtongue *oi* aux origines de la langue, il reconnaît que en quelques mots on avait dit *e* avant *oi*, comme dans *estelle*, du latin stella, avant de dire *estoile*. Mais il nie que « *Francés* » soit pris de cet ancien langage, et il rappelle que « *François* » est dans le roman de la Rose et rime avec « *ainçois* », que le même roman dit *Milannoises* et *Lorrainnoises*, non pas *Milanneses* et *Lorraineses*, et qu'en tout cas, « il n'y aurait aucune raison de quitter la prononciation de ses prédécesseurs pour se ranger à celle des plus anciens [2]. »

Toute cette page démontre jusqu'à l'évidence que Henri Estienne considère en 1578 la prononciation de *oi* par *è* comme nouvelle et étrangère. Il nie qu'elle soit tirée de l'ancien français ou dialectale. Nous disons en 1578. Car il y a dans l'*Apologie pour Hérodote* un passage qui semblerait donner raison à l'assertion de Thurot; et il est assez piquant qu'il ait échappé à l'enquête si considérable poursuivie par notre maître [3].

« Il est certain que ceci [cette prononciation] est venu premièrement des femmes qui avoyent peur d'ouvrir trop la bouche en disant François et Anglois... Et ne peuvent ces mignars et mignardes alléguer pour leur défense la langue italienne, en tant qu'elle dit *Francese* et *Francesi*, sinon qu'ils veuillent faire ce tort à leur nation de dire qu'ell'ait appris son nom des Italiens. Il est vray qu'ils disent aussi *Inglese* et *Inglesi*; mais il n'y a point de doute qu'ils ne nous ayent ensuivi aussi bien en l'un qu'en l'autre, ne pouvans pas juger si nous parlions bien ou mal. »

En 1566, H. Estienne niait donc l'influence italienne dans ce fait de prononciation, ce qui ne l'a pas empêché de l'affirmer douze ans plus tard. La contradiction est évidente : Estienne a changé d'opinion.

A notre tour, essayons de concilier les deux théories, celle qui

1. *Dial.*, I, 63.

2. *Ibid.*, II, 258-259. Cf. *Hyp.*, p. 46, où Estienne étudie ensemble *oe* et *oi*; il dit que *oi* a un son intermédiaire entre *oi et oe*, par ex. dans *mois*, *fois*, *trois*, *pois*; il ajoute que la prononciation *fé*, *lé* (pour *foy*, *loy*) était probablement celle du vieux français et qu'elle existe encore dans certains dialectes.

A Paris, le peuple prononçait à tort *moas*, *foas*, *troas*, *poas*, comme nous le verrons plus loin. Cf. *Hyp.*, 119, où cependant il est dit que beaucoup de gens du peuple (de Paris) prononcent *det* pour *doit* (*digitus*), comme en vieux français. Quant à *reine* (*regina*), ce mot avait été amené, comme ceux où l'é était tonique, à *oi* et par suite à *oe*. H. Estienne veut qu'on l'écrive et qu'on le prononce *roine* (*roene*), et il proteste encore contre la prononciation de *reine* (*rène*) dans ses *Hyp.* (208). Rob. Est. écrit déjà *reine*; telle a été la prononciation dominante dès le milieu du XVIe siècle (v. *Thurot*, I, 510).

3. *Apol.*, II, 136. M. Ristelhuber ne paraît pas s'en être souvenu dans son édition des *Dialogues*.

voit dans le passage de *oi* à l'*è* un trait uniquement dialectal, et celle qui, au contraire, l'explique par l'imitation du langage italien. La contradiction n'est-elle pas dans les faits eux-mêmes? Certes, nous sommes loin de prétendre que toutes les particularités du langage de la cour doivent être expliquées par l'influence italienne. Estienne savait, et nous reconnaîtrons que la prononciation parisienne de *a* pour *e* : la *place Maubart*, ou de *oua* pour *oue* : *trois moas*, était commune au bas peuple et aux courtisans. Mais conclure avec Thurot que rien n'était italien dans ces faits de prononciation, parce que tout n'était pas italien, c'est faire un mauvais raisonnement. En outre, il n'est pas du tout prouvé que le dialecte normand ait agi sur le dialecte parisien, comme Sylvius paraît le croire [1]. Laissons donc le normand, et partons de ce fait, c'est qu'à Paris et aux environs de Paris l'ancienne prononciation par *e* subsistait dans un certain [2] nombre de mots : *tele* et non *toile*, *estellé* et non *estoillé*, *vèe* non *voie*, *Pontése*, *par ma fé vere*, etc. Il est vraisemblable que ce trait dialectal a pu favoriser dans d'autres mots et dans d'autres cas le passage de *oi* à *e*. C'est encore ainsi que *vela* dit par Philausone pour *voilà* est placé dans la bouche du peuple par Sylvius [3]. Mais ni Sylvius n'a dit, ni Thurot n'a prouvé qu'en dehors de la cour et antérieurement à l'influence italienne le peuple de Paris et les gens de la campagne prononçassent : *Francès* pour *Françoues*, j'*allès* pour j'*allouès* [4].

Cette prononciation nouvelle a été dans ce cas particulier le fait de la cour qui n'avait cure du dialecte normand et qui ne pouvait demander au parler des faubourgs ou de la banlieue ce qui leur manquait. Le témoignage de H. Estienne est encore confirmé par Th. de Bèze qui d'une part relève aussi la prononciation normande de *è*, mais d'autre part attribue à l'imitation des Italiens *è* pour *oi* dans les noms de peuples [5]. Seulement la Cour a d'autant plus facilement adopté et imposé la prononciation des Italiens, dans ce groupe de mots et

1. Sylvius, 21, cité par Thurot (I, 375) « cum Normannis ».

2. Thurot dit un grand nombre, mais ne cite que les six ou huit mots donnés par Sylvius.

3. *Dial.*, I, 112. et Sylvius, 145 (cité par Thurot, I, 529). Dans les exemples de Sylvius, l'*é* représente un *è* (ouvert), et de même dans quelques-uns des mots cités par Estienne. Sur ce point les grammairiens sont d'accord.

4. V. les témoignages de Sylvius, de G. des Autels, de Péletier que Thurot cite lui-même (I, 378-79). Si Bèze « attribue aussi au peuple de Paris » la prononciation de *è* dans la conjugaison, prenons garde que Bèze écrit en 1584, et que l'influence de la cour a donc eu tout le temps de gagner le langage du peuple! Mais dès avant 1578, Paris pouvait bien imiter la cour et prononcer : j'*allès* !

5. « De Francicæ linguæ recta pronuntiatione. » Genève, 1584 ; pages 53 et 54 de la réimpression de Tobler. (Berlin, 1868.)

dans la conjugaison que la langue populaire s'y prêtait par elle-même, et qu'elle était restée, dans un autre groupe, au son de l'è, sans arriver à celui de *oi* (*oué*). Ainsi s'est faite la rencontre entre la cour et le peuple, et nous constatons ici la loi de l'influence d'une langue étrangère agissant sur la prononciation comme elle agissait sur le lexique.

CA pour CHA ou CHE. — Fidèle à son système, Thurot ramène exclusivement à l'influence du dialecte picard la transformation de *cha* ou *che* en *ca* [1]. Mais sur ce fait, le témoignage de Henri Estienne est tout à fait formel : « Il y en a qui ne pouvans faire pis, changent en partie la prononciation françoise en l'italienne, tellement que les mots se trouvent estre comme mestifs », et il cite *cavalier* et *cavalerie* pour *chevalier* « qui n'est pas encore du tout banni » et *chevalerie* « qui l'est entièrement » ; *cargue* pour *charge* : *donner la cargue*, *ou une cargue* ; on n'ose pas encore dire *carguer* pour *charger* ; *attaquer* qui « participe du françois *attacher* (qui est le vray mot et nayf) et de l'italien *attacar* [2]. » Même plainte dans l'Épître de Monsieur Celtophile, où *chevaleureux* est remplacé, peut-être en plaisantant, par *cavalereux* [3]. A la cour on se moque aussi de ceux qui disent *chemisade* pour *camisade* [4].

Il est vrai qu'il signale la prononciation picarde de *ca* ; mais il ne croit pas à son influence dans les mots qu'il vient de citer : « Si davanture n'allegoyent (pour se couvrir d'un sac mouillé) qu'en disant *attaquer* ils ne veulent pas italianizer, mais plustost picardizer... » et Philausone répond : « vous fascheriez bien ces messieurs les courtisans si vous leur disiez qu'ils veulent picardizer [5]. »

Remarquons, en effet, que ces termes appartiennent au langage des armes et de la guerre. Plus que tous les autres ce groupe de mots relève de l'italianisme, et plus qu'ailleurs aussi la prononciation de nos voisins y a laissé son empreinte [6].

Rob. Estienne (1549) ne donne que « *chevalier*, ou homme d'armes ;

1. *Thurot*, t. II, p. 208 et sq. Cf. p. 217, une liste de mots d'origine italienne, où manquent les plus importants de ceux qu'Estienne a signalés.
2. *Dial.*, I. 130.
3. *Ibid.*, I, 30. Cf. I, 347.
4. *Ibid.*, I, 347.
5. *Ibid.*, I, 130. Estienne rappelle le mot du Picard condamné à mort et qu'une fille boiteuse s'offrait de sauver, à condition qu'il l'épousât. « *Attaque* (crie-t-il au bourreau) *attaque*, elle cloque » c'est-à-dire : attache-moi au gibet, elle cloche (elle boite) (Cf. *Apol.*, I, 253). Sur le traitement du C initial en français, devant A ou E et sur les faits inverses en picard, v. *Hyp.*, 53-55.
6. V. plus loin. — Pasquier signale aussi ces mêmes mots comme « bastards » e venus de l'Italie. *Recherches*, VIII, chap. 3, p. 684 et Lettres, t. I, p. 105.

chevalerie, equestris militia; *chevalereux*, qui a faict beaucoup de chevaleries, c'est-à-dire de prouesses et de vaillances. » — « Masietius, général de la chevalerie des Perses ». (Amyot [1]). *Cavalier* est venu directement de l'italien *cavaliere*; il se trouve déjà dans Rabelais; « cavallerie legiere », écrit La Boétie.

Camisade [2] représente l'italien *incamiciata*, attaque de nuit, ainsi nommée parce que les soldats jetaient une chemise (*camicia*) sur leur armure pour se reconnaître entre eux. Le mot est aussi dans Rabelais (*Dict. gén.*). « Le baron de Chipy fit mettre en camisade ses soldats... » (Montluc). Noter que le picard dit *kemise*, et non *kamise*.

La prononciation de *cargue* pour *charge* n'a pas vécu; il est vraisemblable qu'elle provenait non du picard *cargue*, mais directement de l'italien *carica*, terme militaire (même sens que charge). Cf. *caricar* l' *inimico* [3]; *caricare* s'était abrégé aussi en *carcare* [4]. *Cargue* et *camisade* ont été employés par Ronsard [5].

Attaquer vient, comme le pense Estienne, de l'italien *attaccare* (d'où *attacco* [6]). Le mot n'apparaît en français qu'au XVIe siècle dans Ronsard [7] et la forme picarde n'avait que le sens d'attacher.

A ces exemples, H. Estienne pouvait ajouter *camp*, qui, lui aussi, représente directement l'italien *campo*. Il a cependant signalé la double prononciation et le sens différent de *champ* et *camp*, qu'il rapproche de *chable* et *cable* où le sens est le même [8]. S'il n'a pas pris garde que *camp* venait de l'italien, c'est que le mot était déjà de son temps très usité. Rob. Estienne le donne avec la traduction unique de *castra* et il ajoute le dérivé *camper*. Marot date une épître à Me d'Attigny « du camp d'Alençon » (1521) [9]. *Camper* est dans Amyot et dans Ronsard [10]. De même *campagne*, au sens militaire, très employé au XVIe siècle, représente l'italien *campagna* : « L'artillerie de campagne » (Lanoue). Mais en revanche, Estienne a fait une remarque sur ces mêmes mots, qui paraît éclairer leur histoire. Il note que dans *champ* le *p* final est muet, mais que dans *camp* « nous ne laissons pas la finale tout à fait muette [11] ». Cette sonorité adoucie du *p* ne tenait-elle pas à la prononciation italienne de *campo*?

1. Nous rappelons que les exemples cités sans référence se rapportent au Dictionnaire de Littré.
2. V. encore *Dial.*, I, 347. « J'en sçay qui disent *chemisole*, non pas *camisole*. »
3. V. Alberti qui cite des textes du XVIe siècle.
4. V. Venuti et la Crusca.
5. Édit. Blanch., t. VI, p. 42, et VII, 31. V. aussi Du Bellay. (*Marty-Lav.*, II, 40.)
6. V. Alberti qui ne cite pas de textes. Manque dans la Crusca. *Attaccare* a d'ailleurs aussi le sens général d'attacher. *Attaquer* manque dans *Rob. Est.*
7. Ronsard, t. II, p. 223.
8. *Hyp.*, 55.
9. Cité par le *Dict. gén.*
10. Ronsard, t. III, p. 278.
11. *Hyp.*, 66. Remarque enregistrée par Thurot, II, 124, qui passe sans observation, et qui, nulle part, ne pense à comparer *champ* et *camp*.



Alternance de CH *et de* S (*notée* SS ou C) *devant* E *ou* I. — Ce fait s'est produit dans des mots d'origine italienne [1]. « Les enfants de l'*infanterie* (ou comme aucuns parlent) *fanterie*... sont appelés *fantachins* », dit Estienne, en critiquant ici non la prononciation, mais le mot lui-même, dont il rapproche *matachin* [2].

Fantachins dans Carloix (*Lit.*). *Fantacins*, dans d'Aubigné. (*Ibid.*) Tabourot et Lanoue donnent *fantassin* (Thurot). La prononciation de *ch* dans ces suffixes représente le *tch* italien : *fantaccino*. On rapporterait à tort *matachin* à l'espagnol [3], s'il est vrai que les *matachines* sont « une espèce de danse d'Italie » ou plutôt des danseurs italiens [4].

Autres particularités de prononciation dues à l'influence italienne : assimilation de C *à* T, *réduction de* CS (X) *à* SS *ou à* C.

On prononce à la cour *affettion*, et non *affection ; affettioné*, et non *affectioné*. C'est, ajoute Estienne, « la prononciation italienne qui est en vogue [5] » (Italien : *affezione*, *affezionato*). — La langue cependant met une différence entre *affecté* et *affetté*; mais cela n'embarrasse pas la plupart des courtisans qui confondent les deux mots; ceux qui entendent cette différence « en eschappent le mieux qu'ils peuvent [6] ».

En effet, la vieille langue connaissait *affaité* [7] qui avait le sens général de *bien fait*, *préparé*, et le sens plus restreint de fait pour tromper; appliqué à une personne le mot signifiait *rusé* : « astut », dit R. Estienne, d'où *affetterie* avec le sens de ruse, d'astuce (*ibid.*). C'est sans doute le sens auquel pense Henri Estienne ; « qui estoit bien affaicté et faisoit tousjours quelque chattonnie » (Des Périers [8]). Quant à *affecté*, c'est un mot savant du XVe siècle, *affectatus* (*Rob. Est.*, 1549). La confusion de ces deux mots en a favorisé au XVIe siècle un troisième : *affetté* signifiant *maniéré*, sous l'influence de l'italien *affettato* [9].

1. Cf. *corniche* et *cornice*; *carroce* et *carroche* (V. Thurot, *ibid.*).
2. *Dial.* I, 344 et 346.
3. En tout cas, le mot nous est venu d'Italie.
4. César Oudin, *Thrésor des deux langues*. — *Mattacino* est expliqué dans les *Canti carnascialeschi* imprimés à Florence, en 1559 (v. Alberti) ; *matachin* dans Bouchet, *matassin* dans Merlin Coccaïe, etc. (V. Laçurne).
5. *Dial.*, II, 249.
6. *Ibid.*, II, 250. Thurot (II, 334) dit donc à tort (en tronquant la citation d'Estienne) que « les courtisans prononcent... *affecté*... non pas *affetté*. »
7. Participe de *affaiter*, bas-lat. *affectare*.
8. *Nouv.* X, t. II, p. 50. Cf. *nouv.* XL, t. II, p. 165. C'est dans ces exemples avec une écriture différente mais qui n'impliquait pas la sonorité du *c*, le même mot que *afféte*.
9. V. Crusca : « quegli che usa negli atti, nelle parole, e negli abiti soverchio artificio, e che va composto... *nimis elegans*. »

C'est dans ce sens qu'Estienne emploie aussi le mot quand il dit « langage par trop *affecté* et tel qu'on le peut bien aussi appeler *affetté* [1] » — « un langage affetté, qu'ils appellent fleuri » (d'*Aubigné*.). Enfin il semble qu'Estienne indique, du moins dans le langage des courtisans, la sonorité des deux T; et cela s'explique encore par l'influence de la prononciation italienne.

Les courtisans prononcent de même *accetter* pour *accepter*, *accettation* pour *acceptation* [2] (ital. *accettare*, *accettazione*). C'est toujours à l'imitation des Italiens de la cour qui sont incapables de prononcer autrement le français. Les uns et les autres disent encore : *Alessandre* (*Alessandro*); *une massime* (*una massima*) [3]. *x* est donc ramené à *ss*, et même parfois à une seule *s* : *estreme*, *ecellent* qu'on prononce comme s'il n'y avait qu'un *c* [4] (*estremo*, *eccellente*).

Mais ce sont là des accidents qui n'ont pas laissé de trace et dans beaucoup d'autres cas l'affaiblissement de l'*x* a été indépendant de l'influence italienne.

Voyelles élidées. — De *capitaine*, « les uns ont fait *kaytaine*, les autres *keytaine*, les autres *kepitaine* [5] ». En 1580, Saint-Liens signale la prononciation de *captaine* comme la plus ordinaire; il attribue cet étranglement de l'*i* aux courtisans et note qu'on fait à peine entendre le *p*. *Capitaine* est, si l'on veut, un mot « de l'ancien et naturel langage » comme le dit Estienne. De formation savante, il avait remplacé *cataigne* et *chevetaigne*, de formation populaire [6].

Mais pourquoi cette altération brusque du mot dans la langue parlée, au XVIe siècle? On serait tenté d'admettre l'influence de la prononciation italienne *capitano*, où l'*i* s'entend à peine quand on dit le mot rapidement, où même le *p* tend à s'effacer devant le *t* qui appuie la tonique. Mais n'est-il pas plus simple de voir ici un de ces cas d'abréviation comme il s'en rencontre dans la langue populaire, ou, en général, dans la langue parlée [7]?

Saint-Liens mentionne aussi la suppression de la voyelle dans

1. *Dial.*, II, 125.
2. *Ibid.*, II, 250.
3. *Ibid.*, II, 251, et *Hyp.*, p. 73.
4. *Ibid.*, II, 269.
5. *Ibid.*, I, 341. V. la note de *Rist.* et *Thurot*, I, 26.
6. *Cataigne* dans Roland; *chevetaine* dans Villehardouin (v. Littré); *capitaine* apparaît au XIVe siècle (*Ibid*). Il est curieux de constater que l'abréviation du XVIe siècle *kaytaine* ramène la formation savante tout près de la forme populaire.
7. Quand aujourd'hui le troupier dit « *oui*, ou *non*, *mon capitaine*! » lui aussi mange l'*i* presque entièrement.

madamoiselle, prononcé à la manière des courtisans (aulico more) *mad-moiselle*, et il observe que le *d* s'entend aussi peu que le *p* dans *captaine* [1]. Les deux faits sont certainement connexes. La langue populaire est aujourd'hui arrivée jusqu'à *mamselle* [2]. L'influence italienne est-elle ici intervenue? Je ne le crois pas; *damoiselle* a été amené naturellement à *demoiselle*, en même temps que *madamoiselle* à *mademoiselle* (avec un *e* si muet qu'on le supprimait parfois dans l'écriture.) De plus, Estienne nous avertit que les Italiens de la cour prononçaient *madamiselle*, sans contraction, mais en suivant leur propre langue [3].

Quant à *piasir*, dit par les Italiens ou par les italianisants, au lieu de *plaisir* [4], ce n'était, comme le remarque Estienne, ni de l'italien, ni du français. C'est, si l'on veut, un de ces mots écorchés qui n'ont pas vécu; du moins, il n'a pas laissé de trace dans l'histoire de la prononciation française.

Par contre, les faits où nous avons constaté avec Henri Estienne l'influence italienne, sont assez caractéristiques pour qu'il nous soit permis de rectifier une des conclusions par laquelle Thurot termine sa grande histoire de la prononciation française [5]. Thurot dénie à un langage étranger la possibilité d'agir sur la langue vulgaire. Il affirme que « les changements dans la prononciation de la langue vulgaire ont commencé à se produire dans la petite bourgeoisie et dans la classe populaire qui sont précisément la partie de la société la plus indépendante d'influences étrangères ou littéraires. » Il refuse donc toute part d'initiative à la cour, aux gens de guerre et aux écrivains. Pour la prononciation, comme pour le lexique, les faits contredisent cette théorie trop exclusive. En revanche, nous ne prétendons point nier l'activité de la langue du peuple, très capable de réagir à son tour sur celle de l'aristocratie. Nous avons même essayé de montrer que certains changements furent d'autant plus faciles qu'ils étaient préparés par la tendance du langage commun ou seulement favorisés par son hésitation.

1. V. *Thurot*, I, 26 et 27.
2. Comme me l'a fait remarquer M. Petit de Julleville, la contraction arrive même jusqu'à *mselle* dans les pensions de jeunes filles. Il est à regretter que Thurot ait systématiquement refusé d'enregistrer les faits de la langue populaire en dehors du témoignage des grammairiens.
3. *Dial.*, II, 252. *Damigella* (Crusca); *madamigella* (Alberti).
4. *Dial.* II, 264 et *Précell.*, 292.
5. *Thurot*, II, p. 754 et sq.

III

Traces de l'influence italienne dans la syntaxe française : elles sont rares et dans presque tous les cas difficiles à démêler. H. Estienne a cependant signalé les deux ou trois faits les plus certains.

Si H. Estienne a eu le tort de ramener dans sa thèse de la Précellence l'italien au français, gardons-nous de l'erreur contraire, où il est d'autant plus facile de glisser qu'on aborde l'étude comparée des tournures et de la syntaxe des deux langues. C'est ainsi qu'on a cru découvrir chez Amyot [1] une foule d'italianismes que le français avait bien le droit de réclamer comme sa juste propriété. Soutenir, par exemple, que *au partir* est un tour à la fois grec et italien, n'est-ce pas ignorer la tradition de la vieille langue française? Et n'est-ce pas aussi méconnaître le français le plus usuel du XVIe siècle que de rapporter à l'italien des expressions comme *trop plus*, *trop mieux*, *le plus de temps*, *pourtant* (c'est pourquoi), *fors que*, *hors que*, *combien que*, etc.? Estienne ne se trompait pas plus lourdement en disant que les Italiens « picardizent » avec leur *qui* : « *di qui a quindici giorni*; en picard, d'*iqui* à quinze jours [2] », qu'ils avaient pris au français ces façons de parler : « *non ha lungo tempo*, il n'y a pas longtemps; *io vi so grado di quella cosa* : je vous scay gré de cela ; *così prese a dire*, il se prit à dire », etc. [3].

Les faits de syntaxe qu'Estienne signale comme nouveaux et où nous avons reconnu l'influence de l'italien, sont extrêmement rares, ce qui ne veut pas dire du tout qu'on ne pourrait en trouver d'autres dans le français du XVIe siècle.

Emploi du pluriel au lieu du singulier. — Au nouveau langage Estienne reproche l'emploi du pluriel dans certaines expressions : *faire ses couches*, pour *sa couche*. Il s'étonne ironiquement qu'on ne dise pas aussi les *grossesses de madame*, pour la *grossesse*. Les courtisans disent encore : *vos bonnes graces* et non *vostre bonne grace*; et « quand ils boivent à quelcun : *je salueray vos bonnes graces* [4] ».

1. De Blignières, dans son ouvrage sur *Amyot et les traducteurs français au XVIe siècle*. V. en particulier dans les appendices la note O, p. 413.
2. *Précell.*, 344.
3. *Ibid.*, 354 et suiv.
4. *Dial.*, II, 123 et suiv.

C'est ce qu'il appelle « pluralizer » et il y voit non sans raison une emphase, une affectation [1].

A l'influence italienne nous ne pouvons rapporter avec certitude que l'emploi du pluriel dans la formule : je *vous baise les mains* [2], mise à la mode sous Henri II. « V. Ecc. alla quale bacio riverentemente le mani » écrit Stefano Guazzo [3]. Mais sous Henri III on renonça à l'emploi du pluriel dans cette formule, et on se contenta de dire : *je baise la main de vostre seigneurie.* C'était un recul dans l'affectation.

D'autre part, observons que le pluriel emphatique, surtout dans les termes abstraits, était d'un emploi très ancien dans la langue française [4], témoin cette même expression de *rendre grâces* qui semble avoir été faite sur le latin *gratias reddere* :

« J'alasse à Dieu graces et merciz rendre... » (Couci, dans *Lit.*) ; *render grazie* était aussi une expression consacrée en italien (v. Boccace, dans Alberti). Mais *grâce*, au sens de *faveur*, est employé au pluriel par le français dans cette locution : *gagner les bonnes grâces de quelqu'un*; au singulier par l'italien : « *acquittarsi la grazia di tutti* » (Boccace, *ibid.*)

L'influence italienne apparaît au contraire dans des emplois du mot pris au singulier; par exemple cette façon de parler : « *dite-moy, de grace*, qui emporte une prière » est, selon la remarque d'Estienne, italianisée [5]. *Di grazia* se prend adverbialement en italien pour *je vous prie* [6]. — De « vostre bonne grace » on peut encore rapprocher : *con la grazia vostra... con buona grazia di tutti* (Boccace, dans *Alb.*) ou encore : la *grazia sua* ! (Rime antiche, 1527, dans La Crusca).

Quant à l'expression de *faire ses couches*, si le pluriel y semble en effet nouveau au XVIe siècle [7], il ne saurait venir de l'italien qui disait : *fare il parto* (Crusca).

Équivalents du pronomen reverentiæ [8]. — En revanche, dire *vostre seigneurie*, au lieu de dire simplement *vous*, est un pur italianisme : « *comment se porte vostre seigneurie* [9] ? » C'est ici déjà l'em-

1. V. encore *Dial.*, II, 217 et notre 1re partie, p. 130.
2. *Dial.*, II, 108; épître de Du Bellay. Cf. vol. de Lyon, p. 2.
3. Épître dédicatoire de « La Civil Conversatione », Venise, 1575; traductions françaises par Chapuys, en 1579, et par F. de Belleforest (même date).
4. « Lors recommencent leurs premieres amors » (XIIe siècle dans *Lit.*). « Il metroit son fil es homages de toute se terre » (XIIIe siècle, *ibid.*).
5. *Dial.*, I, 43.
6. V. des exemples du XVIe s. dans Alberti.
7. V. un exemple de Montaigne dans *Lit.*
8. V. Diez, *Gram. des langues romanes*, t. III.
9. *Dial.*, II, 159. Cf. I, 118 et 123.

ploi de la troisième personne pour la deuxième; toutefois les courtisans de Henri III continuaient leur discours par *vous*, en employant le *pronomen reverentiæ*. Ils n'allaient pas jusqu'à *elle*. Aussi bien, les anciens auteurs italiens accompagnaient *vostra signoria* de *voi*, en revenant ainsi à la deuxième personne. *Ella* n'apparut qu'au XVIe siècle, dans les recueils de lettres [1].

Estienne critique, au nom de la grammaire [2], cette formule : *où est sa majesté?* en parlant du roi. Le pronom lui semble incorrect ou illogique : car, « il presuppose que vous avez desja parlé » de la personne que vous désignez. De même il faudra dire, en parlant « du roy et de la reine : *où sont leurs majestés* [3]*?* » Il reconnaît d'ailleurs que *la majesté* « sonne trop haut pour un roy » et signifierait la majesté par excellence, celle de Dieu. L'article a, en effet, cette fonction particulière de signifier l'excellence. Estienne dit justement que *sa* est ici une « particule » : « elle est venue de Romme où ils disent *la sua santità* en parlant du pape [4] ».

Autres périphrases de même provenance : *son excellence*, *son altesse*. Quelques-uns disent cependant : l'*altesse*, en ayant recours à l'article [5]. Dans toutes ces formules l'emploi du possessif est bien italien. Toutefois cet usage était comme celui de *ella* auquel il se rattache, assez récent en Italie [6].

Superlatifs en issime. — Cette dérivation forgée sur l'italien, ne

1. Annibal Caro tenait encore pour le mélange de V. *Signoria* et de *voi*. (V. la lettre à B. Tasso que nous avons citée dans notre 1re partie, p. 130 et note 7.) Bernardo employait *ella* en s'adressant à un seigneur important. (*Lettere*, p. 386, au duc d'Urbin.)

2. Il le fait aussi au nom de la morale. V. notre 1re partie, p. 50, note 1 et p. 131, n. 3.

3. V. *Dial.*, I, 307 à 313; notons que le mot de majesté était appliqué au roi de France depuis déjà longtemps (v. lettre de Charles V citée par *Lit.* et la note de *Rist. ibid.*, p. 307) : « la majesté royal ». Mais l'usage de dire *votre majesté* ou *sa majesté* date du règne de Henri II, suivant Pasquier, qui écrivit à ce sujet son fameux sonnet :

On ne parle en la cour que de sa Majesté,
Elle va, elle vient, elle est, ell'a esté...

(v. *Recherches*, VIII, 5).

4. Cf. *Conform.* 41 et *vol. de Lyon*, 371 et 373 où Estienne a souligné « Sa Saincteté. » (*Regrets*, CXIII et CXVIII.)

5. *Dial.*, I, 313.

6. A la protestation de Caro et de Bernardo Tasso ajoutons la critique plus grammaticale que morale d'un autre Italien, Giulio Ottonelli. Il est du même avis qu'Estienne; la tournure est incorrecte, elle n'en est pas moins restée. « Discorso sopra l' abuso del dire : sua Santita, sua Majesta, sua Altezza, senza nominare il Papa, l' Imperatore, il Principe, con le difese della Gierusalemma liberata di T. Tasso, dall'oppositioni di gli Acad. della Crusca. In Ferrara, 1586, in-8°. » V. aussi Benedetto Croce : « La lingua spagnuola in Italia. » Rome, Lœscher, 1895, in-8°. L'auteur de cet opuscule dit que plusieurs de ces formules de politesse étaient venues d'Espagne en Italie. C'est une constatation qu'avait déjà faite Bernardo Tasso.

fut qu'une tentative passagère, mieux accueillie par le langage de la cour que par les écrivains. Le fameux sonnet de Du Bellay à Baïf :

Bravime esprit sur tous excellentime...
Docte, doctieur et doctime Baïf,

a laissé croire que celui-ci s'était rendu coupable de ces jolis barbarismes. Il n'en est rien : les deux poètes s'étaient simplement fait un jeu « d'échanger un sonnet plaisant, bourré de comparatifs en *ieur*, et de superlatifs en *isme* ». On peut lire la réponse de Baïf, ou « gosserie contre le sonnet de J. du Bellay [1] ».

D'ailleurs, la vieille langue possédait quelques superlatifs tirés du latin : *grandisme*, *saintisme*, etc., qu'il ne faut pas confondre avec ceux qui furent pris à l'Italie au XVIe siècle [2]. H. Estienne place dans la bouche des courtisans : *grandissime*, *doctissime*, *bellissime*, *bonissime* [3] ; « *sçavantissime*, *reverendissime*, dit Pillot, ces formes sont à la cour » [4]. Cela venait encore directement de ces formules de politesse dont les lettres italiennes étaient remplies. Un seigneur italien était *illustrissimo* et *eccellentissimo* ; un cardinal *reverendissimo*, etc. Estienne écrit, dans son Apologie : « Ce meschant (voire *trimeschantissime*, si dire se pouvoit [5]) ». Il enviait à l'italien cette dérivation qui lui rappelait la forme latine, et dans la *Précellence* il propose sérieusement : *naturallissimement* [6] !

De ces superlatifs italiens, quelques-uns sont arrivés jusqu'au XVIIe siècle, comme *grandissime* qu'emploie Mme de Sévigné [7]. Laissons les *altesses sérénissimes*, et constatons enfin que le français n'a pas cherché à s'approprier les comparatifs.

Construction du pronominal remplaçant le passif. — Sur la syntaxe du verbe, nous n'avons relevé qu'une seule remarque d'Estienne qui puisse se rapporter à cette question de l'influence italienne. Il blâme cette « tournure affectée et hors du commun usage : « *je me suis esclarci de telle chose* » au lieu de dire « telle chose m'a esté esclarcie [8] ». C'est ici un des cas de la construction pronominale rem-

1. Poésies de Baïf, édit. B. de Fouquières. Introd., p. XXIX. Cf. sur cette question des mots en *isme* et *issime*, *Hatz. Darm.*, XVIe siècle, p. 228 et sq.
2. Peu nous importe donc de constater avec M. Rist. que « grandisme soit déjà dans B. Latini » (v. note de Rist., *Dial.*, I, 285).
3. *Dial.*, I, 285.
4. Cité par *Hatz. Darm.*, p. 228. V. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, 1550 et 1561.
5. *Apol.*, I, 335.
6. *Précel.*, 87.
7. Sévigné, IV, 215 (éd. des grands écrivains).
8. *Conform.*, 42.

[illegible] façon par Montaigne [illegible] dans *Lit.* : par [illegible] esclaircir de son [illegible]

[illegible] de la vieille langue. [illegible] moitie du XVIe siècle un [illegible] sous l'influence de la [illegible][1]. Elle apparait cependant chez Com[illegible] se pourra cognoistre la grandeur du prince » [illegible] « Cette qualite ne se peult acquérir » (Du Bellay, *Illustr.* [illegible] avec le pronom impersonnel *il* faisant fon[illegible] le nom qui subit l'action : « il se présenta [illegible] un de ses serviteurs... » (Amyot, dans *Lit.*) ou se *rattachant à il une proposition* complétive : « il se sentoit qu'ils avoient *esté bien autres gens que Pierre.* » Montaigne (I, 46, cité par Voizard.)

Il serait téméraire d'affirmer que l'influence italienne ait également agi dans toutes ces tournures ; elle est plus sensible dans cette façon de parler que cite, en la critiquant, l'auteur du Moyen de Parvenir : « *la soupe se mange*, je pindarise ; je cuidois dire : *on mange la soupe*[3] ».

L'exemple signalé par Estienne comme un néologisme : *je me suis esclarci de telle chose*, peut tenir aussi à la construction italienne ; c'est le même sens passif. La Crusca donne un exemple de *rischiararsi*, mais pris au sens propre : *rischiarandosi alquanto il tempo* (Boccace). Cf. Amyot : « le temps commmence à *s'esclaircir* » (dans *Lit.*).

Nous avons insisté sur cette tournure, parce que c'est peut-être le fait de syntaxe où l'influence italienne a paru à quelques-uns le mieux établie. Or nous ne sommes arrivés qu'à une simple présomption ; dans les autres cas, sauf dans deux ou trois, il nous a été aussi impossible d'atteindre à la certitude. Au moment où nous croyons

1. M. Voizard a tort de l'attribuer uniquement à l'italien (*Langue de Montaigne*, p. 109). M. Huguet fait au contraire de justes réserves (*Syntaxe de Rabelais*, p. 176) ; cf. *Hatz. Darms.* XVIe s., p. [illegible], et Brunot, *Gram. hist.*, 2e édit., p. [illegible]. On sait qu'en italien le réfléchi se prend au sens passif : *si dice*, il se dit, dicitur ; *si è detto*, il s'est dit, dictum est. En réalité, la particule *si* [illegible] sujet ni régime : ce n'est que le signe du sens passif. Le nom qui subit l'action devient le sujet : *si vedono* [illegible] maisons. Mais primitivement, quoi qu'en disent certaines grammaires italiennes (par ex. Vergani), *si* est vraiment le réfléchi *se*. (V. Diez, [illegible], p. [illegible], de la trad. française.
2. Huguet, [illegible], p. 179.
3. [illegible] effet la construction par le réfléchi [illegible] soit une action qui se répète, qui est habituelle [illegible] idées accessoires [illegible]

saisir la trace de l'influence italienne dans la syntaxe française, nous la perdons, pour arriver jusqu'à la vieille langue, et pour constater simplement « la concorde des deux langages », le développement parallèle que l'italien et le français ont suivi depuis leur commune origine. Tout au plus pouvons-nous apercevoir les points où çà et là le contact s'est produit, où la syntaxe italienne a pu faire dévier la marche naturelle de la syntaxe française, mais les lois de cette pénétration nous échappent.

Au contraire, l'étude comparée des deux lexiques nous place avec Henri Estienne sur un terrain solide. Ici d'abord les témoignages contemporains de cette histoire sont nombreux et formels; et de plus, les procédés d'investigation que la science nous donne, deviennent précis et certains.

IV

LE LEXIQUE

Intérêt de cette étude; valeur inégale des exemples apportés par H. Estienne. Les mots « écorchés » de l'italien ; la loi de l'influence ; les mots ressuscités.

Le problème qui doit ici nous occuper avec H. Estienne, n'est pas, à proprement parler, étymologique. Que le mot italien dérive du latin ou de quelque autre source, qu'il se retrouve en provençal ou dans la vieille langue d'oïl, peu importe, à vrai dire! A-t-il été pris ou repris, et sous quelle forme et avec quel sens par le français? Quel est le mot indigène que l'étranger a supplanté? ou tous deux ont-ils vécu simultanément? enfin notre langue manquait-elle d'un terme précis pour l'idée nouvelle qu'il s'agissait d'exprimer? Le néologisme était-il donc nécessaire? et pour les mots français qui ont seulement subi l'influence italienne, quelle était leur signification antérieure et usuelle dans notre langue [1]?

1. On trouvera dans les éditions des *Dialogues*, publiées chez Lemerre et chez Liseux, des index détaillés, sinon absolument complets, de ces néologismes. Parmi les notes de M. Ristelhuber (édition Lemerre), il y en a de très savantes, surtout celles qui se rapportent à l'histoire des mœurs ; nous y renvoyons nos lecteurs. Quant aux notes spécialement philologiques, il nous a paru qu'elles ne remplaçaient pas l'étude que nous poursuivions dans ce chapitre. — Pour la langue italienne, nous nous sommes reporté au Dictionnaire de la *Crusca* (1re édition, 1611) et à celui d'*Alberti* (édit. de 1797, in Luca), qui a profité des éditions successives de la Crusca. Alberti a fait une compilation analogue à celle de Littré pour la partie historique; et comme il cite ses auteurs, il est donc possible de dater (approximativement) les mots que l'on étudie, et de savoir du moins ceux qui ont pu agir sur la langue française, avant le XVIIe siècle. Les dictionnaires italiens antérieurs à la Crusca, par exemple celui de Venuti (Venise, 1569), sont malheureusement très insuffisants.

Telles sont les questions qu'il y aurait lieu de se poser, en faisant sur les données mêmes que nous fournit H. Estienne, la revue des néologismes venus de l'italien ou influencés par lui. Mais ces mots sont si nombreux que l'espace nous ferait défaut, si nous voulions nous laisser entraîner aux développements que chacun d'eux provoquerait. Nous insisterons seulement sur les exemples qui nous ont paru les plus significatifs. D'ailleurs cette question particulière de l'éloge ou du blâme qu'il y aurait lieu d'accorder à tel ou tel néologisme, n'est plus aujourd'hui que d'un intérêt purement rétrospectif. Quand des mots ont conquis droit de cité dans une langue, les considérations sur leur opportunité ou leur inutilité ne sont plus de mise. Le temps les a consacrés : respectons-les donc ! leur succès les justifie. Mais, en revanche, l'historien de la langue et celui de la littérature, ou simplement le spectateur de cette double histoire, s'intéresseront toujours aux débats qu'ont autrefois soulevés ces mêmes mots, lors de leur première apparition, aux luttes qu'ils ont eues à soutenir contre les forces vives de la langue à laquelle ils prétendaient s'imposer.

De ces termes italianisés que Henri Estienne place dans la bouche des courtisans, tous n'ont pas assurément la même valeur : quelques-uns même paraissent si baroques, si ridiculement écorchés de l'italien qu'on serait tenté de croire qu'ils ont été inventés par l'auteur pour les besoins de sa cause. Par exemple cette phrase proférée par Philausone, n'est-elle pas, avec plusieurs autres, une charge évidente : « Car ce seret une *discortesie* de passer par la *contrade* où est la *case* des dames que sçavez, sans y faire une petite *stanse*[1]... » ? Et que dire de *spaceger*, de *desturbe*, de *gofferie*, de *domestichesse*, de *discoste* et d'autres de même allure, sinon que ces mots, avec leur terminaison française, n'étaient plus de l'italien et qu'ils étaient moins encore du français ?

Je ne crois pas cependant que H. Estienne, s'il s'est amusé à grouper ces mots d'une façon burlesque, les ait tirés de son propre cerveau. Quelques-uns n'ont eu qu'un temps sans doute, ou qu'une heure : mais ils ont vécu dans la langue parlée. Ils se retrouvent pour la plupart dans la langue écrite.

Nous n'avons pas trouvé d'exemple pour *contrade*, italien *contrada* (rue) et *domestichesse*, it. *domestichezza*, familiarité (pour *discortesie* et *case*, v. plus bas). — *Desturbe* : *disturbo*, empêchement ; cf. Brantôme : *destourber*, empêcher, détourner, ital. *disturbare*

1. *Dial.*, I, 51.

III, 337). — « Sa maison est fort *discoste* » (*Dial.*, I, 50). Cf. Brantôme : « discoste de la mer douze milles (IV, 134); italien *discosto* : éloigné de... — *Gofferie*, *gofferia*, grossièreté. Cf. Brantôme, *goffe*, grossier, ital. *goffo*, même sens (II, 289). — *Spaceger* (*Dial.*, I, 3), de *spasseggiare*, se promener. Brantôme écrit *passéger*; *passeggiare*, même sens (VII, 85). — *Stanse*, pose, et par suite demeure, se retrouve, d'après Littré qui ne donne pas d'exemple, au XVIe s. L'italien *stanza*, au sens particulier de couplet, est devenu en français *stance* (employé par Ronsard).

Ces mots mal venus, sans doute, et condamnés par la langue, nommons-les des *mots écorchés*, en leur réservant cette appellation méprisante, mais commode qu'Estienne étend à presque tous les néologismes tirés de l'italien. Quelques-uns cependant n'étaient-ils pas aussi bien formés (ou aussi mal) que ceux-mêmes qui nous sont restés ?

Rabelais qui puisait à tous les vocabulaires, ne s'est pas fait faute de mêler des italianismes à ses hellénismes. Il est vrai qu'il pensait étourdir ses lecteurs en appelant *parabolins*[1] des hâbleurs, ou *magnigoule*[2] un bélître, ou *boies*[3] les bourreaux. Mais quand il écrivait *requamé*[4] ou *denare*[5] ou *faciende*[6], ou *intrade*[7], il usait de mots qui étaient sans doute fort communs comme ils l'étaient restés au temps d'Estienne : « *grosse intrade*, c'est-à-dire gros revenu[8] », le mot était-il plus ou moins ridicule que *contrade*?

Ce qui paraît certain, c'est que ce langage composite et fait de « paroles italico-galliques, ou si on veut gallico-italiques[9] » était celui de beaucoup d'Italiens de la cour. Ceux-là écorchaient le français, non par plaisir, mais par nécessité[10]. Ils disaient : *quand anderons-nous là?* parce qu'ils ne trouvaient pas le verbe français[11]. Un

1. Ital. *parabolani*.
2. Ital. *manigoldo* (forfante). Il est d'ailleurs permis d'expliquer le mot de Rabelais par *grande gueule* (V. le lexique de Moland).
3. Ital. *boja*, *boi*.
4. Cf. *Dial.*, II, 62 : *racamé* (brodé, ital. *racamato*).
5. D'où *racledenare*, composé hybride, employé aussi par Rabelais, et que la malice populaire avait sans doute forgé. H. Estienne le donne pour français (*Précell.*, 107 et 166).
6. Cf. *Dial.*, II, 215.
7. V. l'édit. des *Dialogues du Nouv. lang.* de Liseux, l'avertissement où ces mots sont cités avec quelques autres pris chez Rabelais. Cf. le lexique, de Moland.
8. Cité dans la *Conform.*, 22. Italien *entrata* ou *intrata*, « per reddita » (Crusca).
9. *Dial.*, I, 22.
10. *Dial.*, II, 314; cf. I. 125. V. notre 1re partie, p. 126.
11. Le pronom était français, mais le verbe italien trahissait à lui seul l'origine de l'interlocuteur. C'est ainsi que dans les dialectes où deux langues limitrophes se mêlent, le verbe appartient le plus souvent à la langue prépondérante.

pareil jargon devait rarement sortir, quoi qu'en dise Estienne, d'une bouche française. Philausone qui ne manque pas d'esprit, avertit lui-même Celtophile qu'il prenne garde « que les mots escorchez soyent trop pres à pres [1] »; il faut les espacer, et « farcir » à propos, mais sans excès, le langage français « d'herbes italiennes [2] ».

C'est, en fait, ce « farcissement » plus mesuré qui, dans la bouche des courtisans ou sous la plume des littérateurs, a le plus fait pour acclimater dans la langue les mots italiens. Avant Henri Estienne, Jacques Tahureau s'en plaignait déjà : « Monsieur du Muguet, courtisan, ne cherchera autre chose qu'à trouver le moyen de faire venir à propos aucun de ces mots, comme *folâtre*, *fat*, *acoster*, *aborder*, *il n'y manque rien*, *escorte*, *endurer une bravade*, *acconche*, *galante*, l'*escarpe*, *acort*, un *fort bien* à tous bouts de champ, *disgrace*, *de grace*, un *poltron*, un *faquin*, et ainsi avecques je ne sçay combien d'autres semblables mots apostez [3] »; témoignage important qui remonte peut-être au règne de Henri II et qui nous montre la fortune naissante d'italianismes [4] qui finirent par devenir français.

Nous ne placerons pas sans doute dans le lexique français du XVIe siècle ces locutions purement italiennes qu'Estienne nomme « de beaux italianismes » et qui n'étaient que des citations : *de bone voglie* (pour *di buona voglia*); *in ogni mode*, le *prime del monde* pour *modo* et *mondo*). Il en use à son tour ironiquement : « S'ils veulent confesser franchement la vérité (comme *huomini da bene* [5]) »; « plusieurs... m'esmouvoyent à telle compassion... que *non me bastava l'animo* (comme ils parlent là) de les aller voir [6]. » La langue empruntera encore des citations de ce genre à l'italien : *e tutti quanti!*.. ou à l'anglais. Ce sont là comme des monnaies d'échange entre peuples; elles ne prennent un caractère plus individuel qu'autant que la prononciation y met sa marque.

La loi de l'influence d'une langue sur une autre, agissant concur-

1. *Dial.*, I, 285.
2. *Ibid.*, I, 75.
3. J. Thureau. « Dialogues non moins profitables que facetieus... » (édit. Lemerre, p. 34). Ces dialogues furent publiés, après la mort de l'auteur, à Paris, chez Buon, en 1565, l'année même de la *Conformité* de H. Estienne.
4. Ils sont mêlés dans ce texte à des mots d'origine purement française : *folâtre* (XIVe dans Du Cange); *aborder* (XVe *Lit.*); *fort bien*, expression d'ailleurs insignifiante; *fat*, vocable du Languedoc, selon Rabelais (*Pant.*, V, prol.), mis peut-être à la mode au XVIe s. sous l'influence de l'italien *fatuo*. Quant aux autres mots, v. plus loin.
5. *Précell.*, 156.
6. *Apol.*, I, 314.

remment avec la dérivation directe, ne s'est peut-être jamais plus sensiblement manifestée qu'en France, au XVIe siècle, alors que notre langue, comme notre littérature, semblait invinciblement attirée vers l'Italie. Cette loi n'a pas échappé au regard de Henri Estienne.

Dans sa thèse de la *Précellence*, il la reconnaît implicitement quand il se plaint que des mots de l'ancien français, comme *soulas*, *brigade*, *enamouré*, soient devenus tellement italiens : *sollazzo*, *brigata*, *inamorato* [1], qu'en les reprenant à notre tour nous aurions l'air d'italianiser [2]. De formation romane, ces mots existaient en même temps autrefois dans les deux langues. Mais le français les ayant perdus ou négligés, l'italien les lui a repassés ; ou plutôt ils ont ressuscité dans notre langue, si tant est qu'ils fussent absolument morts ; ils se sont du moins réveillés à l'appel de leurs voisins.

En fait *soulas* est dans Rob. Estienne (1549) avec le sens de *soulagement* ; « esbattement, passe-temps », comme le dit H. Estienne ; « joye, soulas et lyesse » (Rabelais, dans *Lit.*) Le dérivé *soulasser* qu'indique H. Estienne est dans Ronsard : « se soulasser d'amour » (IV, 272). Les Italiens disaient aussi *sollazzar*. Si le mot de Philausone *aller à solaz* [3] était écorché de l'italien, il est certain que *solas* ou *soulas* a repris fortune dans la langue poétique, sans doute sous l'influence du mot italien. Il est encore employé par Corneille (*la Veuve*, I, 461, variante) et par La Fontaine (*Joconde*).

Brigade signifiait en vieux français troupe, compagnie de soldats ; ce mot était venu de l'italien *brigata* dès le XIVe siècle (texte dans Du Cange) ainsi que le dérivé *brigand* qui signifia d'abord soldat, avant de passer au sens de voleur (*brigante*). *Brigade*, qu'Estienne a rencontré dans le roman de Perceforest, revint en faveur au XVIe siècle, avec l'italianisme. Par extension, il signifia toute espèce de compagnie, de réunion : « une grande brigade de pedans [4] », « la grande brigade des courtisans [5] » ; « amoureuses brigades de satyres et de sylvains » (Ronsard, II, 160). Les poètes de la Pléiade se nommèrent pendant quelque temps « la Brigade ». Le mot est employé au sens militaire par d'Aubigné (dans *Lit.*). L'italien *brigata* a ces deux sens, et particulièrement celui de société d'amis, de commerce entre gens qui se plaisent (v. Boccace dans la Crusca).

1. Sur l'orthographe, v. Acharisio, *Vocabolario*, 1550. La Crusca l'écrit avec deux *n*.
2. *Précell.*, 282 et suiv.
3. *Dial.*, I, 53.
4. *Ibid.*, I, 53. Cf. Rob. Est., 1549.
5. *Ibid.*, II, 246.

Estienne cite encore *s'embatir*, employé dans Perceforest avec le sens de *se précipiter sur*, et il y retrouve le *s'imbatirsi* des Italiens : « me son imbatuto in un tal luogo ». Or « je me suis imbatu en un lieu », c'est une phrase de Philausone, c'est un italianisme [1].

En regrettant que les Français aient laissé aux Italiens un droit de prescription pour ces mots et pour d'autres, Estienne estime néanmoins qu'il est licite de les employer en poésie. *Enamouré*, *s'énamourer* lui semblent bons, même en prose. « L'un des enfans de Neleus s'enamoura de Pieria » (Amyot [2]) « cœur enamouré » (Marot dans *Lit.*)

Dans ses *Dialogues*, H. Estienne constate plus explicitement cette résurrection de mots : « nos ancestres disoyent *martel* pour *marteau*, et toutesfois quand ces messieurs les courtisans disent *martel in teste*, ils ne prennent pas ce *martel* du vieil langage, mais le syncopent de l'italien *martello* [3]. »

Le mot se prend en italien, au sens métaphorique de *tormento* (Crusca. Alberti), particulièrement au sens de souci : « tanto è il martello che ho de' casi vostri » (G. della Casa, *Lettere*, dans Alb.); de jalousie, de tourment d'amour (Crusca). *Martel* est aussi employé par Mellin de Sainct-Gelays et Desportes (Littré); au sens de dépit, par Du Bellay : « et par *martel* de l'un l'autre favoriser [4] »; « portant dessus le front le feinct martel » (*Courtisane repentie* [5]). C'est ici le sens de passion amoureuse et jalouse.

A vrai dire, *imbatu*, *martel*, malgré leurs représentants en ancien français, sont des mots venus de l'italien; *soulas*, *brigade*, *enamouré* sont des mots français, influencés au XVIe siècle, et encore dans une certaine acception et avec des degrés inégaux, par la langue italienne. Les traces de l'influence, comme nous le verrons encore pour d'autres mots, sont tantôt fortement imprimées, tantôt légères et fugitives. Estienne observe aussi que parmi les courtisans les uns mettent un mot italien à la place du mot français, *bastance* pour *suffisance*, et *leggiadrement* pour *gentillement*, etc., mais que les autres « contraignent quelques mots français de signifier ce que leurs semblables signifient en langage italien », et il cite « *amasser un homme* pour le tuer, et *piller* pour prendre [6] ».

1. *Dial.*, I, 133, et *Précell.*, 283.
2. Cité par Feugère, V. *Précell.*, 284. Philausone emploie la forme italienne : *inamouré* (*inamorato*). *Dial.*, I, 51.
3. *Dial.*, I, 134.
4. *Vol. de Lyon*, 364; souligné (*Regrets*, XCII).
5. *Vol. de Lyon*, 548; souligné (Marty-Lav., II, 375).
6. *Dial.*, I, 127. Cf. I, 76.

L'italien ***ammazzare***, frapper avec une masse, n'a rien de commun avec le mot français : ***réunir en masse***. Cet italianisme était déjà ancien ; on le trouve au xve siècle (v. les textes cités par *Rist.*) *Piller* (*patience*[1] ; *la hardiesse*[2]) représente l'italien *pigliare*, qui signifie simplement *prendre* : « pigliare ammirazione, vale maravigliarsi » (Casa, *Lettere* dans Alberti) ; *piller patience*, c'est donc simplement *patienter*, dérivé qui apparaît au xvie siècle (v. Brantôme dans *Lit.*) mais qui manque à l'italien. Cet italianisme est déjà dans les *Cent nouv. nouvelles* (v. les autres textes cités par *Rist.*) Il est dans Ronsard : « piller les cueurs » (I, 116). Oudin le cite encore dans ses *Curiosités françoises*. Tout autre est le mot français *piller*, mettre au pillage, auquel se rattache, par extension, le terme de chasse : *faire piller un chien* (cf. La Fontaine, *Disc. à M. de la Sablière*, vers 89).

Même ce mot de *chere*, employé par l'ancien français au sens de visage, reparaissait dans le langage des courtisans, sous l'influence de l'italien *cera* : ***une belle chere d'homme***, pour une belle face[3].

Aux beaux italianismes Estienne oppose « les italianismes cachés », comme « *tenir quelcun en cervelle*[4] », c'est-à-dire sur ses gardes, en éveil.

Cette locution a été employée par Ronsard (v. lexique de Marty-Lav.) et par Brantôme (v. lexique de Lalanne) ; elle est encore dans Regnard : « le dedit m'embarrasse et me tient en cervelle » (*Distrait*. III, 11, dans *Lit.*) Estienne la rapporte justement à l'expression italienne : ***stare in cervello*** (v. Alberti) : se tenir sur ses gardes ; cf. « stare all' erta » d'où est venu ***estre à l'erte*** (Rabelais, *Pant.*, IV, 18) et ***se tenir à l'erte*** (La Fontaine, VIII, 22).

Voilà donc des mots français qui servent à traduire une locution purement italienne. Inversement, Estienne constate l'influence d'un mot français sur un autre de même famille, pris de l'italien ; nous saisissons ici la réaction de la langue sur les néologismes : c'est une loi curieuse et importante dans l'histoire de cette formation :

Disgracié[5], dit-il, est emprunté à l'italien. Mais il remarque que ***disgraziato*** signifie malheureux, malencontreux, et que, sous l'influence du français *grace* (signifiant faveur), *disgracié* a pris le sens de « il est hors de grace, ou il n'est plus en grace ». De même *disgrazia* signifie en italien : malencontre, malheur ; *disgrace* veut dire *male grace*. Toutefois

1. *Dial.*, I, 80.
2. *Ibid.*, I, 40.
3. *Ibid.*, I, 127. Cf. *Précell.*, 285.
4. *Ibid.*, I, 134.
5. *Ibid.*, I, 179 et 181.

le sens de malheureux, d'infortuné, se retrouve aussi en français, soit pris directement de l'italien, soit tiré plutôt, par extension, du sens qu'Estienne signale (qui a perdu la faveur) : « l'homme est le seul animal disgracié de la nature » (Charron, dans *Lit.*). Le mot a été souvent pris au sens de *disgracieux*, formé sous l'influence de l'ital. *disgrazioso* (XVIe s. dans le *Dict. gén.*)

Nous aurons encore l'occasion de constater pareille réaction (v. plus bas *parade*). L'influence italienne agit d'autant plus facilement qu'elle trouve un terrain déjà préparé et que par lui-même le mot français tendait au sens nouveau qu'il reçoit du dehors. C'est ainsi qu'Estienne dénonce comme un néologisme : *avis*, pris au sens d'*avertissement* : « il est venu au roy un avis d'un tel lieu touchant telle chose [1]. » Ce sens est nouveau à la cour « depuis huict ans ».

Estienne le fait venir de l'italien *aviso*, tel qu'il est employé non dans Boccace, mais à Venise par les *novellanti* : *è venuto un aviso di Roma, un avertissement* (c'est-à-dire dans notre français moderne, une *nouvelle, une information*) ; c'est ce que dit expressément Venuti [2] « aviso per la nuova, *nuntius* », « aviso per l'ammonitione ». Par cela même *advis* a pris par extension le sens de conseil donné à quelcun : « *sauf meilleur advis*, au lieu de dire *sauf correction* » est aussi un néologisme [3]. Mais le sens propre du français : *cela m'est à vis, cela me semble*, devait naturellement faire passer le mot du sens d'opinion personnelle à celui d'opinion dont on fait part à une autre personne. Le sens d'*avertissement* manque dans *Rob. Est.*, est enregistré par Nicot (1606). Du Bellay emploie le *bon advis* au sens propre : « mon cœur me donnoit signifiance (de ne pas aller en Italie) ; cent fois le bon advis lors m'en voulut distraire. » Estienne traduit en marge « mens bona » et il explique plus loin : « il m'est advis que je suis esveillé » par « il me semble à voir [4]. »

Estienne sait aussi qu'il pourrait ôter aux Italiens l'honneur de ce mot *sonetto* [5]. » L'ancien français avait, en effet, *sonet*, au sens de *chanson* [6]. Le mot existait aussi dans le provençal, auquel les Italiens l'empruntèrent. Il n'en est pas moins certain que sous sa forme moderne et avec le sens particulier qu'il a encore

1. *Précell.*, 351.
2. *Dittionario volgare*, 1569.
3. *Dial.*, II, 196.
4. *Vol. de Lyon*, 331 (*Regrets*, XXV), et 363 (*Ibid.*, LXXXIX).
5. *Précell.*, 24.
6. « Chantecler lors l'asseüra, De la joie un sonet chanta. » (Renard, dans *Lit.*)

aujourd'hui, *sonnet* était au XVIe siècle un italianisme [1]. Estienne le reconnaît lui-même dans ses *Dialogues* : « les mots de *rondeau* et de *balade* sont du tout descriez » et remplacés par celui de *sonnet* : « il faut bien qu'on pétrarquise aussi quant à ce mot [2]. » Il était, comme le dira Pasquier, « de notre ancien estoc [3] », et il ressuscitait donc sous cette forme italienne.

V

SUITE DU LEXIQUE : LES GROUPES D'IDÉES

Malgré le désordre dans lequel Henri Estienne cite ces néologismes, il a cependant compris qu'ils n'étaient pas tous isolés les uns des autres, que beaucoup formaient des groupes naturels par l'analogie des idées qu'ils représentaient. Ce sont, par exemple, les termes techniques de la langue militaire, venus de l'Italie en bataillons serrés; les mots concernant les institutions, l'étiquette des cours, le protocole des chancelleries, et ceux qui se rapportent aux mœurs, à la toilette, aux jeux, aux diverses manifestations de la vie élégante et mondaine. Ces familles de mots sont de véritables faits, portant avec eux leur cause historique ou morale. Pour les termes mêmes qui sont restés étrangers à l'influence italienne, il est intéressant de savoir dans quels rapports d'idées ils sont avec leurs voisins. L'ordre alphabétique se prête mal à ces rapprochements [4] que nous dégagerons sans beaucoup de peine de l'exposition trop discursive de notre auteur.

Il est vrai que d'autres mots ne se laisseront pas classer aussi nettement que les termes de la guerre, de la diplomatie ou de la mode. Beaucoup assurément désignent les choses les plus diverses, beaucoup rentrent dans cette variété d'idées abstraites et morales dont une langue a besoin, dont elle est toujours en quête, plus encore que de termes concrets et techniques. Voilà donc une nouvelle catégorie, plus large, sans doute, et plus flottante que les précédentes. Il nous semble inutile d'y tracer des subdivisions qui risqueraient d'être scolastiques. Mais c'est ici encore un fait, et peut-être le plus grave, que l'envahissement de l'italianisme se soit

1. V. Du Bellay (*Marty-Lav.*, I, 164).
2. *Dial.*, II, 153-154.
3. *Recherches*, VII, chap. 7, p. 616.
4. Nous le suivrons cependant dans l'examen de chaque groupe pour rendre la lecture de ces pages plus facile.

étendu au domaine des idées morales et abstraites qui est plus spécialement celui de la pensée.

1° *Les termes de guerre et de marine.*

En reprochant à ses compatriotes d'avoir pillé le langage militaire des Italiens[1], Henri Estienne a dit avec raison que la langue française avait ses mots propres et qu'elle devait les conserver[2]. Mais c'est à tort qu'il accusait la langue italienne de rester à cet égard notre débitrice. Si les Italiens ont retenu quelques termes français, beaucoup leur sont communs avec nous, parce qu'ils les ont puisés aux mêmes sources que nous; c'est-à-dire pour ces termes de guerre non plus seulement au latin, mais aussi à l'allemand : par exemple ce mot même de *guerre* qui est d'origine germanique, et celui de *bataille*, d'origine latine[3].

D'une part, des mots comme *avant-garde*, *arrière-garde* peuvent être considérés comme purement français. On les rencontre au XII[e] siècle dans Garin le Loherain (*Godefroy*)[4]. D'autre part, *avantiguardia*, *avanguardia* ou *vanguardia* et *retroguardia* sont italiens. Il est bien difficile de savoir s'ils ont été influencés par le français : *retroguardia* est dans Villani (*Alb*). Il en est de même pour *fortification* et *fortificazione* qui sont anciens dans les deux langues.

Estienne déclare que « nous avons des livres où nous pouvons trouver les termes vrayement françois en la place desquels nous mettons ces estrangers[5] ». Estienne Pasquier précise et nomme « les livres de la discipline militaire de Guillaume de Langey »; mais il observe qu'on n'y trouve pas le mot *corps de garde*, dont H. Estienne prétend dériver le *corpo di guardia* des Italiens; dans ce sens, le français disait : *guet*[6].

Henri Estienne aurait bien fait de vérifier ses exemples; il n'a pas assez consulté les sources françaises qu'il connaissait. Quant aux traités techniques écrits par les Italiens comme Lanteri,

1. Nous avons eu l'occasion de rappeler (v. plus haut, p. 140, et note 7) que les Gascons avaient contribué pour leur bonne part à la fortune de ces termes de guerre. C'est qu'en effet, comme l'a montré M. Lanusse (ouvr. cité), leur langue faisait la transition entre l'italien et le français. Il ne faudrait pas cependant exagérer leur influence, ni attribuer uniquement à une origine gasconne des mots évidemment italiens.
2. *Précell.*, 365 et suiv.
3. *Ibid.*, 379.
4. *Rere-guarde* est dans la chanson de Roland (*Dict. gén.*).
5. *Précell.*, 369.
6. Pasquier, *Recherches*, livre VIII, chap. 3.

Cataneo, Machiavel[1], ils renferment, il est vrai, des termes qui se retrouvent dans le français, mais à une époque relativement récente :

Bataillon, qui apparaît dans Amyot (v. *Lit.*) et qui ne doit pas être antérieur au XVI[e] siècle. C'est certainement l'italien *battaglione*[2].

Canonnière (embrasure pour une pièce de canon) est dans Commynes; le mot peut être sans doute considéré comme un dérivé de *canon*; mais il a bien pu venir directement de l'italien *cannoniera*, quoi qu'en pense Estienne. Aussi bien *canon*, au sens de pièce d'artillerie, avait été emprunté, au XIV[e] siècle, à l'italien *cannone* (de *canna*, tube); *canonnier* (XV[e] s.) et *canonnade* (XVI[e] s.[3]) représentent également *cannoniere* et *cannonata*. Brantôme dit que nous avons appris *canonnade* des Italiens[4], comme *arquebuse* et *arquebusade*.

Plusieurs de ces termes sont venus d'Italie dès le commencement du XV[e] siècle. *Escarmouche* (*scaramuccia*) se rencontre même au XIV[e] siècle[5].

Par contre Estienne nous renseigne abondamment sur les termes anciens que nous avions laissé perdre : pour *sentinelles* (au pluriel) nous avions *escoutes*[6]; pour *lancespessade* ou *lancespezzade* (*lancia spezzata*, proprement *lance despecee* ou mise *en pièces*) : *soldats appointez*[7], etc.

Il ne veut pas d'ailleurs ramener ses contemporains à la vieille guerre. Il reconnaît que certains mots anciens ne sont plus d'usage[8], il abandonne *chevetain* et *adventurier* ou bien *souldoyer* qui doivent céder la place à *capitaine*[9] et à *soldat*, et la raison c'est que l'usage, ancien déjà, a consacré ces mots venus de l'italien.

Tous les écrivains militaires du XVI[e] s. emploient *soldat* (v. l'historique de *Lit.* et spécialement Brantôme, *Capit. fr.*, t. IV, p. 47, édit. Lalanne). *Rob. Est.*, 1549, donne « ung soldat » et renvoie à *souldart* qu'il traduit par *miles*.

1. V. l'indication bibliographique de ces ouvrages dans les éditions de Feugère et de Huguet (*Précellence*). Ajoutons-y cette indication essentielle : « Nicolò Machiavelli, *Libro dell' arte della guerra*. Firenze, Giunta, 1521 ; » autre édition à Venise, Comin da Trino, 1540.

2. *Précell.*, 379.

3. V. *Lit.* et le *Dict gén.*

4. Cité par *Lit.*

5. Chronique de J. Le Bel (*Dict. gén.*). Le vieux français avait *escarmie*. Cf. le provençal *escarmuza*. Ces mots se rattachent ainsi que l'italien au v. h.-allemand *skermann*, combattre (v. Scheler).

6. *Précell.*, 376. Cf. *Dial.*, I, 362. *Sentinelle* est cité par Ronsard, I, 311. Littré donne pour ce mot un exemple de Basselin, qui ne prouve rien, le texte de Basselin ayant été arrangé ou falsifié dans l'impression faite au XVII[e] siècle (1610).

7. *Précell.*, 377. Cf. *Dial.*, I, 345.

8. *Précel.*, 370, 371.

9. Sur *capitaine*, v. ci-dessus, p. 316 et note 6.

Le dérivé *soldatesco* est aussi passé à la même époque en français : « j'aime un parler, non pedantesque, mais plustost soldatesque... » (Montaigne, dans *Lit.*). Du Bellay « rime *soldart* sur *art*, mais il écrit *soldats* où la rime ne contraint point[1] ». Il est remarquable qu'Estienne souligne *soldars* et qu'il écrit en marge « imo soldats[2] ». Cependant Desportes écrit « les plus braves soldarts »; *soudarts* dans Amyot au sens de *soldats* (v. *Lit.*).

De même il n'est pas question de remuer ces vieilles machines comme « les *bricoles* (car le jeu de paume s'est emparé de ce terme), ne les *domdaines*... d'où ceste façon de parler : c'est *une grosse domdom*, ne les *bacules*... ne les *truyes* (à cause que cette métaphore offusqueroit trop les oreilles), etc. [3] ».

Mais Estienne estime qu'il faut garder les mots français qui désignent des choses encore en usage, comme : *fossé en talut ou talus*, *fossé à fonds de cuve*, la *douve* d'un fossé ou les *douves*. la *faussebraye*, les *moineaux*, l'*avant-mur*. Inutile « de faire venir d'Italie *scarpe* et *contrescarpe*, ne *parapet*, ne *casemate*... » car : « *parapetto* n'est point plus propre ne plus significatif que nostre avant-mur[4] ».

En somme, Estienne accorde l'emploi de six ou sept mots italiens, pas plus; outre *capitaine* et *soldat*, il concède à la rigueur *casemate*[5] et il retient « *gabions* (pour *gabbioni*, qui vient de *gabbia*, signifiant cage[6] ». Or la langue lui a donné tort, si nous en jugeons par la liste même des mots contre lesquels il proteste[7]. Regrettons avec lui « ces beaux mots anciens » : *pavois*, *escu*, « le père d'*escuyer*[8] »; *heaume* qui a cédé la place à ces mots « ramassez partie de l'Italien, partie de l'Espagnol : *salade* (ital. *celata*), *morion* (ital. *morione*[9]) et *cabasset* (espagnol, *capacete*), « plus ancien et déjà dédaigné »; *armet* qui semble être un diminutif de *arme*, mais qui a peut-être

1. *Vol. de Lyon*, 366, note répétée sur la feuille du titre, cf. p. 360 et 324 (*Regrets* XCV, LXXXIII, XI).
2. *Ibid.*, 750 (*Marty-Lav.*, II, 412).
3. *Précell.*, p. 372. V. l'explication de ces termes dans les notes de Feugère.
4. *Précell.*, 373-378.
5. Italien *casamatta* (proprt. maison folle, par ext. chambre obscure); *chasmate* dans Rabelais; *casemate*, dans Lanoue, d'Aubigné, etc. (v. *Lit.*).
6. *Précell.*, 378. Pas d'exemple de *gabion* antérieur au XVIe siècle (*Dict. gén.*).
7. V. les termes de guerre déjà cités pour l'histoire de la prononciation, et la liste que nous donnons plus loin en appendice.
8. *Dial.*, I, 353 et suiv. Parmi les mots « bannis », Estienne place *bouclier* qui s'est cependant maintenu.
9. En espagnol, *celada* et *morrion* ou *morillon* (César Oudin, *Trésor des deux langues*).

été influencé par l'italien *elmetto*[1]. Pour terminer la revue de ce groupe, arrêtons-nous encore sur quelques exemples particulièrement intéressants soit par le développement de la signification première, soit par les réactions réciproques des deux langues.

Estienne observe qu'*enseigne* avait autrefois trois significations : 1° celle du latin *signum* (ou *vexillum*) ; 2° celle de *signifier* ou *portenseigne* ; 3° la compagnie de soldats marchant sous une enseigne [2]. Or, dans le sens d'*estendart* (1er sens), le mot était déjà, de son temps, remplacé par *drapeau*, « au moins quant aux gens de pied » ; il pense qu'on a pris l'habitude de ce changement pour éviter l'ambiguïté du mot, puisqu'*enseigne* avait d'autre part supplanté *portenseigne* (2e sens)[3], et il regrette ce composé. Peut-être cette raison a-t-elle pu contribuer à la fortune de « ce malotru mot drapeau » auquel Estienne en veut d'autant plus qu'en l'employant ici on suit les Italiens[4] qui « ont mis en usage *drappello* pour telle chose desja auparavant ». Or, *drappello* a donné lieu en italien à la double métonymie produite par *enseigne*; il signifie à la fois l'étendard, et la troupe rangée sous l'étendard : « drappello, certa moltitudine d' huomini, sotto un drappello, cioè insegna, o bandiera, ed è proprio d' cavalieri [5] ». (La Crusca). Il y a donc cette différence entre *drappello* et *drapeau* que le mot français a seulement le sens d'étendard, et qu'il s'appliquait au xvie siècle tout particulièrement à l' « infanterie ». Mais l'influence de l'italien sur le sens français ne nous semble pas douteuse.

Enfin, comme s'il pressentait la suite de cette histoire, Estienne propose ironiquement d'appeler le portenseigne *portedrapeau*. « Il est vrai que cela ne se dit pas à la cour; mais l'analogie est la meilleure du monde [6] ».

Autres mots exprimant le signe du ralliement : Estienne pense que *bannière* [7] est plus ancien qu'*estendart* et *guidon*, et qu'il est venu de l'allemand. Le mot se rencontre dès le xiie siècle (v. *Lit.*). C'est un dérivé du

1. Sur ces mots, v. les renseignements historiques donnés dans l'édit. Ristelhuber, *Dial*, I, 348 et suiv.

2. *Dial.*, I, 367.

3. *Ibid*, I, 366. Rob. Est. n'indique en 1549 que *port'enseigne* au sens de *signifer*.

4. *Dial.*, I, 364, 368. Les dict. de *Rob. Est.* ne signalent pas encore le nouveau sens de *drapeau* (pour enseigne ; il ne sera que dans Nicot 1606).

5. M. Ristelhuber s'est donc mépris, à notre avis, dans sa note de la p. 364 (t. I), en ne voyant dans *drappello* que le seul et unique sens de *troupe*, de *compagnie*. En fait, il y a, dès le xvie siècle, coexistence des deux sens. L'exemple de Brantôme, le seul que cite *Lit.*, et que reproduit M. Rist., se rapporte en effet au sens de *compagnie* : « Brissac lui bailla son *guidon de cent hommes d'armes* et tel drappeau ne se donnoit le temps passé à jeunes gens » (t. V, 124). Je dirai même plus que M. Rist. : Brantôme italianise doublement, en prenant *drappeau* dans le sens de compagnie, et en l'appliquant à un guidon de gens d'armes, c'est-à-dire à de la cavalerie.

6. *Dial.*, I, 365.

7. *Ibid.*, I, 366-367.

radical germanique *band* ou *ban* qui signifiait « signe, drapeau », et auquel il faut vraisemblablement aussi rattacher les mots italiens ***banda*** (d'où le français *bande*) et *bandiera*, d'où *bandière*, substitué « en quelques lieux » à *bannière*, particulièrement « chez les Picards[1] ». Mais cette forme plus récente, et dialectale, n'en est pas moins venue de l'italien, bien avant le xvie siècle (exemple du xive s. dans *Godefroy*, supplément). *Bannière* a donné le diminutif *bannerole*, et, comme le dit H. Estienne : « *banderole* est bien la fille de *bandière* : « la bannerole d'une lance » (Commynés, dans *Lit.*) ; « banderolle » dans Lanoue (*ibid*). ***Estendart*** est, quoi qu'en pense Estienne, aussi ancien que *bannière* ; il est dans la Chanson de Roland. De *guidon*, *Lit.* donne un exemple du xve siècle ; c'est proprement ce qui sert de guide. Le mot est venu de l'italien *guidone* et a remplacé le vieux français *guion* (v. *Dict. gén.*),

Cornette a trois significations aussi bien *qu'enseigne*. « Car cornette, ce n'est pas seulement ceste pièce de taffetas qui sert d'enseigne ; mais aussi la troupe de gens de cheval qui marche sous ceste cornette, c'est-à-dire sous celuy qui la porte, est appelée cornette. Plus, comme enseigne se dit pour portenseigne, ainsi cornette pour portecornette ». Henri Estienne insiste sur l'origine de la métaphore qui est analogue à celle de *drapeau* ; c'est la cornette « que les docteurs, tant legistes que medecins souloyent porter... par dessus le colet de leurs robbes, estant comme une marque de leur degré » ; c'est cette cornette « qu'a voulu imiter celle qui se porte en guerre au bout d'une lance[2] ». Mais ici, le développement du sens a été purement français. En italien, *cornetta* désignait aussi l'enseigne d'une compagnie de cavalerie et de même *corneta* en espagnol[3]. Il est vraisemblable que ce sont des emprunts faits à notre langue.

Parmi les mots de guerre influencés, citons encore *faction*[4]. Estienne dit justement que le mot a été emprunté au latin[5] ; mais au sens nouveau et militaire qu'il signale : « *faire faction*, pour faire quelque exploict de guerre », ou encore : « faire la garde », nous croyons, quoiqu'il ne l'ait pas dit, à un italianisme : « *fazione*, per fatto, e particolarmente d'arme » dit Alberti qui cite des textes du xvie siècle ; « commandare i vassalli alla tal fazione » (Agnolo Firenzuola) ; « non costretti ad alcuna sorte di fazion personale » (*Raccolta di bandi*, *editti*, etc., xvie siècle).

De même : « *un homme factieux*, pour un homme d'entreprise ; vray est qu'il se dit aussi hors la guerre[6]. » Cette expression est italienne : « *uomo o gente da fazione* » (atta al combattere...) V. les textes cités par Alberti. Cf. le sens de *fazioso*, chef de parti.

1. *Rob. Est.* (1549).
2. *Dial.*, I, 368-369.
3. V. Crusca et C. Oudin.
4. *Dial.*, I, 361.
5. Au sens général d'opération, *faction* est dans Oresme (xive siècle dans *Lit.*), au sens de conjuration, dans Bersuire (*ibid.*).
6. *Dial.*, *ibid.*

Il est aussi question dans les *Dialogues* des termes de marine, Estienne nous apprend que *flotte* au sens de *classis* est une expression nouvelle « aucuns disent : une flotte de navires; mais ceste adjonction n'est point nécessaire[1] ».

On sait que le mot, en vieux français, signifiait troupe; en italien *fiotta* a conservé ce sens unique et, d'autre part, il n'y a que *classe* pour traduire *classis* (*flotta* semble postérieur au XVI[e] siècle). A en juger par l'historique de Littré, on disait au XV[e] siècle : une *flotte de vaisseaux*. Est-il nécessaire d'admettre ici une action du mot espagnol *flota*[2]; mais plutôt *flotter* n'a-t-il pas déterminé, par analogie de forme et d'idée, le sens nouveau de *flotte*? Comme l'ajoute Estienne : « ce que les Latins disoyent *deducere classem*, c'est *faire flotter* ».

Surgir est un mot nouveau qui signifie « prendre terre et ancrer ». Estienne cite comme exemple le vers de J. Du Bellay qu'il a souligné dans le volume[3] de Lyon : « il voit de loing *surgir* une nasselle ». Cf. Ronsard : « Surgir dans le port amoureux[4] », et Rabelais : « la roine advertie comme en ce port sourgeoit le beau et pompeux convoy de nos vaisseaulx[5] ».

Or, il nous paraît que cette expression nouvelle se rattache à l'italien *surgere* qui avait précisément ce même sens d'aborder, mouiller et relâcher, « approdare, pigliar porto » (exemple du *Morgante Maggiore* de Luigi Pulci, XV[e] siècle, dans *Alb.*).

Il faut attribuer à l'influence simultanée de l'espagnol et de l'italien *pavoisade*[6], qui d'ailleurs retient la prononciation de *pavois*; « on prononce aussi *pavigeade* » ; italien, *pavesata* ; espagnol, *pavesada* (v. César Oudin). D'Aubigné a écrit *pavesade*[7].

Capitanesse et *capitainesse* représentent l'italien *capitanessa*, forme féminine de *capitano*. Estienne ne mentionne pas encore « la galère capitane[8] ».

Anciens ou nouveaux, les termes de guerre fournissaient à la langue une foule de métaphores. Estienne y a recours lui-même, quand il conclut spirituellement « qu'il ne fera pas d'avantage la guerre (aux Italiens) touchant les mots de la guerre », s'assurant

1. *Dial.*, II, 8.
2. Comme le veut le *Dict. gén.*
3. *Dial.*, II, 7 : *Vol. de Lyon*, 435 (*Marty-Lav.*, II, 286). Le texte porte : « je vy ».
4. Marty-Lav., lexique.
5. IV, 36, dans *Lit.*
6. *Dial.*, II, 6.
7. Cité par *Rist.*, *ibid.*
8. *Dial.*, II, 8. Les dict. italiens donnent seulement « galea capitana ».

« que leur fort n'est aucunement tenable », qu'il y a fait une assez grande « breche », et qu'ils ne voudront point se fier « à leurs autres forts ou bloculs[1] ». D'autre part, il nous avertit des métaphores que les termes de marine nous offrent : *calme*, *bonasse*, *tempeste*, d'où cette expression : *un homme tempestatif*[2].

Il est vrai que la mode s'emparait aussi de ces termes de guerre, pour en tirer des expressions prétentieuses ou ridicules. Par exemple, « les tailleurs » avaient imaginé de dire à leurs clients : « cest accoustrement vous arme bien[3] », tandis qu'inversement les armuriers appelaient un heaume « un habillement de teste ». Ce sera le style des marquis de Molière[4].

Parmi les autres termes de guerre cités par H. Estienne, voici ceux que le XVIe siècle a transmis à la langue moderne avec, pour quelques-uns, de légers changements de forme :

Venus de l'italien :

Caporal (autre forme *corporal*) (*Dial.*, I, 342); ***coronel*** (*ibid.*, II, 38); ***escalade*** (*ibid.*, I, 346); ***escorte*** (*ibid.*, I, 141); ***espion*** (dans Rob. Est., 1549. H. Est. emploie *espie*, qui est de la vieille langue : *Apol.*, II, 108); ***esquadron*** et ***squadron*** (*Dial.*, I, 345); ***estochade*** (*ibid.*, I, 340); ***galere*** (*ibid.*, II, 12); ***Harquebouze*** ou ***harquebuze*** qui, au XVIe siècle, a remplacé, ***haquebute***, venu de l'allemand, (*Apol.*, I, 364 et *Précell.*, 118); ***pistolet***, dérivé de *pistole* (mêmes mots et mêmes sens en italien) qui avait signifié d'abord une arme à feu; mais le mot ne semble pas pouvoir se rattacher, comme le pense H. Est., à la ville de *Pistoye* (*Conform.*, p. 30, et *Apol.*, I, 364); ***salve*** (*Dial.*, I, 370); ***stafilade*** (d'où *estafilade*) (*ibid.*, II, 277).

Influencés par l'italien :

Embuscade (*Dial.*, I, 347); ***môle***, devenu masculin au XVIe s. sous l'influence de l'italien *molo*, au sens de digue en la mer; dans Rabelais (v. *Lit.*); H. Est. signale seulement le sens de l'italien, en le comparant au latin (*Lat. susp.*, p. 348); ***patouille*** ou ***patrouille*** (*Dial.*, I, 345); ***ronde***, (*ibid.*, I, 362); ces deux derniers mots au sens militaire.

Tous ces termes ne semblent pas antérieurs au XVIe siècle, sauf *galere*, qui est de la fin du XIe (v. le *Dict. gén.* et *Lit.*). Des 55 mots de ce groupe de la guerre, cités par H. Estienne, et qui sont, à des degrés inégaux, des italianismes, 40 sont restés dans la langue moderne.

1. *Précell.*, 384.
2. *Ibid.*, 137 (*tumultuosus*, traduit Rob. Est.). Le mot est dans Montaigne (*Essais*, II, 8) cité par Feugère.
3. *Dial.*, I, 251.
4. M. Ristelhuber cite avec raison « un chapeau désarmé de plumes ». (*Préc. rid.*, sc. 4.)

2° *Mots se rapportant aux institutions, aux mœurs et à la mode. — Les péjoratifs.*

Ce groupe de mots nous place en pleine cour et au cœur même du nouveau langage. Les « secretaires d'Estat », — Estienne en a témoigné plusieurs fois, — adoptèrent les mots et les locutions de l'Italie. Les autres en firent autant[1]. Mais dans ces titres et dans ces formules de politesse, il est bon de séparer ce qui était cependant du cru français.

« S'il y a longtemps qu'on a honoré les rois de ce titre de *sire* », c'était en parlant d'eux et non, comme aujourd'hui, en s'adressant à leur personne, et en leur disant, non plus *sire roy* mais *sire*, tout court[2]. Remarquons seulement que les Italiens le pratiquaient en même temps que nous « Sire, io mando a V. Majesta » (v. Lettres de J. de la Casa, cité par Alb.) *Messer* est la forme italienne qui répond à *messire*. Estienne l'emploie ironiquement : « quelque *misser* Fracasse[3] » ; « quoiqu'il contreface de l'ingenieux ou du magnifique messer de Venise » (Tahureau, *Dial.*, dans *Lit.*) C'est un titre dont on abusait aussi en Italie : « oggidì s' usa di dare del messere e signore a ogni turbo ». (Cecchi dans *Alb.*) Aussi Du Bellay l'avait-il placé dans la bouche de son courtisan romanizé : « *messer*, *non* ; *messer*, *si* » avec d'autres locutions à la mode. H. Estienne en a pris note[4], ainsi que de *seigneurizer*, formé d'après l'analogie de *signoreggiare* : traiter en seigneur.

Il semble qu'Estienne ait critiqué cette expression qu'emploie Du Bellay « les grands seigneurs[5] » comme sentant l'emphase italienne. Il dit expressément que c'est « à l'exemple des Italiens » que les courtisans appellent l'empereur des Turcs « le grand Seigneur » (il gran Signore[6]).

L'expression même de « secretaires d'estat » est récente. Ils se nommaient antérieurement « secretaires des commandements[7] ». Pasquier nous apprend que « les clers du secré » prirent cette der-

1. V. notre 1re partie, p. 130-131, et ci-dessus, p. 319, 321.
2. *Dial.*, I, 160.
3. *Apol.*, I, 35.
4. *Vol. de Lyon*, 361 (*Regrets*, LXXXVI). Est. nous avertit que « balancer tous ses mots » signifie « peser ses mots », et cette note n'est pas indifférente ; car on a souvent mal compris ce passage, en pensant que Du Bellay avait voulu parler du balancement de la voix, du débit traînant et affecté.
5. *Vol. de Lyon*, 682 (Marty-Lav., II, 71). Sur le titre de *seigneurie*, v. ci-dessus, p. 319 et 320.
6. *Dial.*, II, 14. Même expression notée en marge dans le vol. de Lyon, 378 (*Regrets*, CXVII).
7. *Dial.*, I, 333.

nière appellation, vers la fin du règne de Henri II, lorsqu'on négocia la paix avec l'Espagne (1559), à l'imitation des secrétaires d'Etat espagnols [1].

D'autre part, Estienne a critiqué cette expression employée par Du Bellay : « l'estat du pape » et il a mis en note : « l'estat à la façon d'Italie, pour le pays, la dition : italianizme; il pouvoit dire : quant au pays du pape[2]. » La note est assez explicite. C'est qu'en effet, *état*, au sens de pays gouverné, gouvernement, n'apparaît qu'au XVIe siècle[3] : « affaires d'estat » dit Montaigne (dans *Lit.*) ; « tout cela se peut appeler faire un estat dans l'estat » (d'Aubigné, *ibid.*). Or l'italien *stato* avait depuis longtemps le sens de *dominio*, *signoria*, *potenza* ; La Crusca en donne des exemples très frappants, et du XIIIe siècle. L'Italie avait aussi ses secrétaires d'état.

Ainsi se confondent sur ce mot, comme sur beaucoup d'autres, les deux influences de l'Espagne et de l'Italie ; la prépondérance restant toutefois, pour les raisons historiques que nous savons, à l'influence italienne.

Ces mots : *négocier*, traiter les affaires du roi, des princes, de l'état, d'où *négociateur*, *négociation*, sans être nouveaux, sont plus usités qu'autrefois [4].

Ces mots sont au XIVe siècle dans Oresme (v. *Lit.* et Du Cange) au sens de « marchander, marchand, gaing par marchandise ». Il faut admettre ici l'influence italienne de *negoziare* « il trattare, che fanno i Principi le cose di stato » (Crusca), de *negoziatore* et *negoziazione* pris dans le sens diplomatique (v. Alb.)

Ambasseur et *ambassee*, qui étaient de la vieille langue, avaient cédé la place dès le XVe siècle à *ambassadeur* et *ambassade*[5], venus de l'italien *ambasciatore* et *ambasciata*. Estienne ne rappelle pas ces mots très usités de son temps, mais il cite *agent*, pris à l'italien, pour désigner « celui qui est envoyé à un prince qui est moins que roi [6]. Il ajoute que ceux « qui négocient pour le roy sont

1. *Recherches*, VIII, chap. 73. Chéruel cite l'ordonnance antérieure de Henri II, en 1547. (*Dict. des Instit.*, t. II, p. 794.)
2. Vol. de Lyon, 380 (*Regrets*, CXXXII).
3. Du moins si nous en jugeons par l'historique très fourni que donne Littré.
4. *Dial.*, I, 335 et II, 215. V. les exemples d'Amyot, de Lanoue, de d'Aubigné dans Littré.
5. V. *Lit.*
6. *Dial.*, I, 335. V. la note de *Rist.*, qui cite entre autres textes, Guichardin. Le sens latin (*celui qui agit*) est dans Oresme. Cf. Brantôme, VI, 471.

aussi appelez *ministres du roy* [1] » ; mot évidemment très français, mais qui dans ce sens particulier est peut-être une imitation de l'expression qui lui correspond en italien.

Nous avons parlé des *seigneurs*, et nous retrouverons plus loin les *serviteurs*, qui furent appelés aussi les *créatures*, expression purement italienne. « Un tel est *creature* d'un tel *seigneur* » dit-on « pour donner à entendre qu'il a esté avancé en biens et en honneurs [2] » par ce seigneur. Estienne pense que « le mot a esté premierement dict à Romme des Cardinaux : l'un estre creature d'un tel pape, l'autre d'un tel[3]. » Quoi qu'il en soit, le mot était appliqué en Italie aussi bien aux protégés des princes qu'à ceux du pape. « Il Re di Navarra ch' era creatura del Re d'Inghilterra » (Matteo Villani [4]). « Je suis vostre creature, tout le bien et l'honneur que j'ay viennent de vous » (Marg. de Navarre[5]).

Courtisan et son groupe, *courtisane*, *courtisanesque*, arrivés de l'italien, se sont rencontrés avec le groupe de *courtois* et *courtoisie* qui appartenaient à l'ancienne langue.

Courtoisie est prononcé par Philausone *courtesie*, à l'italienne (*cortesia*[6]). *Discourtois et discourtoisie* apparaissent au xve siècle sous l'influence de l'italien *discortese*, *discortesia* (v. *Dict. gén.*) Philausone italianise davantage en prononçant *discortesie*[7]. Brantôme emploie *discourtoisement* (lex. Lalanne).

Estienne a noté dans Du Bellay : « courtiser un banquier[8]. » Le vieux français avait *courtoier*, qui signifiait proprement être à la cour du prince ; *courtiser*, c'est « faire la cour à quelqu'un [9] ». C'est là une dérivation purement française dont on peut rapprocher, mais seulement par l'analogie de l'idée, l'italien *corteggiare* : faire la cour. *Courtisaner*, venu directement de *courtisan*, emporte une idée tout à fait méprisante.

1. *Dial.*, I, 335 ; je ne trouve rien de précis à ce sujet dans le dict. de Chéruel. V. l'article *ministre*. Il semble qu'on ait appelé indifféremment *ministres* les secrétaires d'Etat, comme Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, qui remplit ces fonctions successivement sous Charles IX, Henri III et Henri IV et qui négocia la paix de Vervins. Cf. « questi signori ministri di sua majestà ». (Lettres de G. della Casa, cité par Alberti.)

2. *Dial.*, II, 114. Cf II, 78 et 136.

3. *Ibid.*, II, 115. Cf. *Conform.*, p. 41 ; cf. *Musa mon.*, p. 104. « Roma Gallis hanc dedit vocem, haud vetus illa Roma sed nova » et *Apol.*, I, 420.

4. Cité par la Crusca.

5. Dans *Lit.* Au sens général d'*étre*, le mot est du plus vieux français.

6. *Dial.*, I, 48.

7. *Ibid.*, I, 51.

8. *Vol. de Lyon*, 361. Note marg. : « courtiser, sic alibi ». Cf. *ibid.*, 326 et 327, (*Regrets*, LXXXV, XV, XVIII).

9. *Conform.*, 91.

Estienne forge sans doute lui-même le dérivé *courtisanisme* qu'il emploie ironiquement[1]. Pasquier cite *courtisanerie* et *courtisanie*[2].

Rob. Estienne donne « courtisan, aulicus[3] ». Le mot est une traduction du *cortigiano* (ou *corteggiano*) des Italiens, mais faite sur le type de *courtiser*, auquel il faut aussi rattacher *courtisien* et *courtissain* qui se rencontrent antérieurement[4].

Le dérivé *courtisanesque* vient directement de *cortigianesco* : « vos beaux conseils courtisanesques » dit Villeroi (*Mém.*, dans *Lit.*). Estienne dit plusieurs fois : « la langue courtisanesque[5]. »

Courtisane représente de la même façon *cortigiana* (*courtisienne* se rencontre en 1500, *Dict. gén.*) Mais Estienne constate que « courtisane en langage françois ne se prend qu'en mauvaise part », tandis qu'en italien le mot avait les deux sens : 1° dame de la cour ou « femme du courtisan »; 2° « fille joyeuse ». Les courtisanes de cette sorte ne le sont pas seulement à la romaine, mais aussi « à la Vénitienne[6] », celles qui, suivant le mot de Du Bellay, « se sont de la court l'honneste nom donné[7]. »

Dans la pièce qu'il a intitulée *la vieille courtisane*, Du Bellay s'est ingénieusement appliqué à décrire par des termes précis et techniques l'ameublement et la toilette de la courtisane romaine[8]. Mais cette fois il oubliait de parler français ; aussi comprend-on la stupéfaction de Henri Estienne devant ces quatre vers :

Les scoffions, et les chaisnes encor,
Gands parfumez, robbes et pianelles,
Garnels, bourats, chamarres, caparelles,
Licts de parade, et corames dorez[9] !

1. *Dial.*, I, 275 et 290.
2. Pasquier, Lettres, t. I, p. 536.
3. V. *Dial.*, I, 291, et sur les deux sens du mot, notre 1re partie, p. 136.
4. xiv° et xv° s. dans le *Dict. gén.*
5. *Dial.*, passim.
6. *Ibid.*, I, 274, I, 105. Cf. *Apol.*, II, 297.
7. *Vol. de Lyon*, 368. (*Regrets*, xcix). Est. écrit en marge : *courtisane*. Dans la même page il relève « la conseillière » pour « femme d'un conseiller » et il cite cet exemple dans le passage des *Dialogues*, I, 274.
8. V. notre 1re partie, p. 155 et note 3.
9. Cette pièce appartenait aux feuillets arrachés dans le volume de Lyon. Mais Estienne avait transcrit les mots italiens qui l'avaient intrigué, en les marquant d'un *zélei* sur les feuillets préliminaires (v. f° prélim. 6 et f° du titre. Cf. Ed. Liseux, p. 137, et l'éd. Marty-Lav., II, 386).

La pièce de Du Bellay parut à part sous le titre de « la courtisane romaine » à Lyon, chez Nicol. Edoard, 1558, in-12. On y lit l'explication de quelques-uns de ces mots. M. Marty-Laveaux l'a donnée succinctement pour les autres dans son lexique de la Pléiade. Nous y ajouterons les notes que nous avions prises avant la publication de son travail. Rappelons que *scoffione*, en ital., est une « coeffe d'or » (édit.

Revenons en France : les termes purement italiens qui se rapportent à la toilette sont moins nombreux qu'on ne le penserait.

Les *bustes* (sortes de corsets servant à maintenir la taille) se nommaient aussi des *busques*[1]. Les deux mots sont venus de l'italien : *busto*, un corps sans teste, ajoute Estienne; « buste, *pectorale* » (*R. Est.*, Fr.-lat.) *busco* (bûchette). Les *buscs* étaient d'abord en bois; on en fit aussi en « os de baleine ».

Les hauts de chausses furent appelés *gregesques* ou chausses à la *gregesque*, c'est-à-dire à la grecque, de l'italien *grechesco*[2]. *Grègues* est au XVe siècle et semble venir du provençal ou de l'espagnol[3]. Il y a eu confusion entre ces deux mots au XVIe siècle.

Quant à *esvantail*[4] (représenté antérieurement par les formes *esventour*, *esventoir*) le mot, quoiqu'Estienne le tire de *ventaglio* ou *sventaglio*, paraît un dérivé purement français. Il semble que *masque* ait été au moins influencé par *maschera*[5]. Si *perruque*[6] vient de *perruca* ou *parrucca* — ce qui est douteux — il apparaît en tout cas au XVe siècle, avec ses dérivés *perruquier* et *perruquet*. Estienne d'ailleurs cite ces mots comme étant du temps passé. *Tailleur* qui remplaça *couturier* était aussi, contrairement à ce qu'il dit, très français et très ancien, même au sens de tailleur d'habits[7];

de 1558); *escoffion* est dans Ronsard (Marty-Lav.); *pianelle*, ital. *pianella*, « sorte de chaussure qui ne recouvre pas le talon comme celle des frères mineurs », dit Sachetti (dans Alberti). *Garnel*, ital. *guarnello*, « per veste da donna fatta di cotal panno » : le mot désignait le tissu de laine ou de lin et le vêtement qui en était fait (exemple de Boccace dans La Crusca). Comme le remarque M. Marty-Lav., dans le texte de 1558 : *gonnels* remplace *garnels*, italien *gonnella* (même sens). *Bourat*, ital. *buratto* « sorta di drappo rado e transparente » ou encore drap de soie (Alberti). Le français *bourras* signifiait au contraire une grosse toile faite de *bourre*. *Chamarre* : cette fois le mot est en ancien français ; encore vient-il probablement de l'espagnol *chamarra* (proprement large robe faite en peau de mouton) ou *zamarra*, devenu en italien *zimarra*, d'où plus tard le français a tiré *simare*. Pour *caparelle*, je reproduis la note de M. Marty-Lav. : « bout du tétin, selon Oudin, et par suite mouchoir, fichu servant à couvrir le sein » ; mais le mot manque dans les dictionnaires italiens. *Corame*, en italien, désigne un ornement fait de cuirs peints ou dorés ou gravés qu'on appliquait aux murailles. (*Rimes burlesques* de Matteo Francesi dans Alberti.)

1. *Dial.*, I, 252 et II, 54.
2. *Ibid.*, I, 281-82. Ce mot est dans Montaigne, I, 5 (cité par Voizard).
3. V. le *Dict. gén.*
4. *Dial.*, I, 228. Le *Dict. gén.* signale aussi l'ancienne forme *vantail*.
5. *Dial.*, I, 219 et suiv. Est. écrit aussi *masquer* (deux mots du XVIe s. dans Rob. Est.); il a relevé, mais sans doute pour l'emploi métaphorique « masquer mes ennuis » chez Du Bellay (*Vol. de Lyon*, 495 ; *Jeux rust.*, 62).
6. *Dial.*, I, 254. V. la note sans doute très savante de M. Ristelhuber sur l'histoire des perruques. L'exemple de Bernardo Bellicioni est un peu plus ancien que ne le pense M. Rist. (*Rimes* imprimées à Milan en 1473, et non pour la 1re fois en 1493.) F. Redi sait que *parruca* est un vieux mot toscan, mais que ceux qui disent *perruca* pensent imiter le français (v. Alberti.)
7. *Dial.*, I, 336. Cf. I, 250. V. livre des Mestiers, XIIIe s. dans *Lit.*

l'extension du sens n'est donc pas due à l'italien qui employait *sarto* et *sartore* pour « cousturier » (Crusca).

Autres mots français (qu'Estienne ne donne pas d'ailleurs comme des italianismes) : *les contenances*[1] servant naguère à désigner certains accessoires de la toilette, et remplacées maintenant, selon les cas, soit par *manchon*[2] (terme également ancien), soit par *esvantail*. Les *caquetoires*[3], un mot qui sent le peuple; sur ces sièges se tenaient déjà, au XVIe siècle, « les caquets de l'accouchée. »

Les péjoratifs. — Certains noms de métier ou de profession, pris à l'italien, emportaient par eux-mêmes une idée défavorable, comme *assassin*, *bouffon*, *charlatan*; d'autres sont devenus seulement en français des péjoratifs : *faquin*, *pédant*.

A ce propos, Henri Estienne fait aux amateurs de néologismes une concession importante : « je di qu'il y a certains cas esquels il est permis d'italianizer : sçavoir est quand on parle de choses qui ne se voyent qu'en Italie, ou pour le moins ont leur origine de là, et mesmes y sont plus fréquentes ou plus célèbres, et y ont la vogue plus qu'en aucun autre pays[4]. »

Si nous laissons de côté la satire[5], pour considérer l'histoire de la dérivation, nous constatons qu'Estienne est en cela d'accord avec le génie de notre langue qui s'adressait volontiers aux langues étrangères pour leur emprunter ses péjoratifs[6]. « Nos ancêtres ont déjà italianizé, mais par mépris », quand de l'italien *casa* ils ont tiré *casanier*, pour désigner ceux « qui ne vont jamais à la guerre[7] ». *Case*, latinisme du XIIIe siècle[8], reprit faveur au XVIe. *Casenier* avait d'abord été spécialement affecté aux banquiers italiens, demeurant dans leur boutique[9].

Assasin[10] est venu effectivement de l'italien *assasino*, synonyme de *bravo*[11]; Estienne prend le mot dans ce sens de « tueur à gages[12] ». Il écrit aussi *assasinateur* qui est également l'italien *assasinatore* (v. Rabelais,

1. *Dial.*, I, 225 et suiv.
2. XIIIe s. *Dict. gén.* Cf. l'ital. *manicone*, qui a peut-être réveillé le mot français au XVIe siècle.
3. *Dial.*, I, 227. Cf. *Apol.*, 122.
4. *Dial.*, I, 83. Cf. I, 118.
5. V. notre 1re partie, p. 137 et suiv.
6. Cf. *Dial.*, I, 93 et notre chapitre suivant.
7. *Dial.*, I, 176. Cf. II, 202.
8. V. le *Dict. gén.*
9. XIVe s. dans *God.* Cf. *Dict. gén.*
10. *Dial.*, I, 97.
11. *Bravo* est un néologisme très postérieur au XVIe siècle.
12. *Apol.*, I, 353.

Dict. gén.) et ***assasineur*** (Rabelais, *ibid.*) qui dérive de ***assassiner*** (***assasinare***).

Bouffon : « *bofone*, un plaisanteur[1] » ; exemples de Marot et Du Bellay dans Littré. — ***Bouffonner*** (***buffonare***) est employé au sens propre par Du Bellay :

Allons voir Marc-Antoine ou Zany *bouffonner*
Avec son magnifique à la Venitienne[2] ;

d'où ***bouffonnerie*** (texte de 1539 dans Delboulle, cité par le *Dict. gén.*).

« On a fait venir d'Italie ***bal***, ***baller***, et ***balladin*** » avec son féminin ***balladine***[3]. Il est certain qu'Estienne se trompe pour ***bal*** et ***baller***, puisque la vieille langue avait ces mots ; toutefois il est vraisemblable que si ***baller*** a remplacé ***danser*** dans le langage de la cour[4], ç'a été sous l'influence de l'italien ***ballare***. D'autre part, ***baladin*** se trouve en provençal[5] ; et l'italien n'a que ***ballarino*** (ou dans le même sens ***ballatore***) et non ***balladino***, forme que hasarde Estienne, sans en être sûr. ***Baladin*** dans Marot (*Dict. gén.*) et dans Amyot (*Lit.*).

Charlatan[6], ital. ***ciarlatano*** : c'est proprement celui qui essaye d'abuser le monde par de vaines paroles (***ciarlatore*** et ***ciarlone***, même sens, de ***ciarlare***, bavarder). Venuti donne le sens spécial de « circulator, qui déclame sur un banc[7] » ; « ces charlatans, triacleurs et basteleurs, joueurs de passe-passe » (Amyot, dans *Lit.*). Estienne cite le dérivé ***charlataner***.

Faquin, « faquin de Venise[8] » : c'est le sens propre de l'ital. ***facchino***, portefaix, comme aussi dans ce passage : « quel avantage pourroit avoir le gentilhomme par dessus un artisan, voire un povre faquin ou faquinet[9] ». Le sens propre est aussi chez Rabelais (*Lit.*) et encore dans le ***Roman comique de Scarron*** (*ibid.*). Le sens figuré et méprisant qu'Estienne donne au mot est aujourd'hui le seul qui soit français[10].

Pédant, au sens de « magister », avait reçu dès le principe une acception assez défavorable : « pedant tout croté (j'enten pedant en sa propre signification, et non pas comme ils en usent par derision[11] ». On disait des « pédans » pour « des scholarès, des clericus[12] » et

1. *Dial.*, I, 83-84. La forme italienne est ***buffone***.
2. *Vol. de Lyon*, 374 (souligné) (*Regrets*, cxx).
3. *Dial.*, I, 269.
4. *Ibid.*, II, 112.
5. Il est à croire que l'italianisme a favorisé la vogue des mots provençaux en français, comme il a fait pour les mots gascons ; l'inverse est d'ailleurs aussi vrai ; les langues méridionales ont exercé dans cette histoire une action commune.
6. *Dial.*, I. 83.
7. Le mot manque dans La Crusca (1re édit.)
8. *Dial.*, II, 224.
9. *Ibid.*, II, 279. Cf. I, 118.
10. *Ibid.*, I, 118.
11. *Ibid.*, I, 64. Montaigne prend le mot en bonne part (*Essais*, I, 24).
12. *Ibid.*, I, 66. Cf. *Apol.*, I, 65.

dans la bouche des « gentilshommes », c'était naturellement un terme fort méprisant[1]. Du Bellay l'avait employé comme tel, dans deux sonnets où il trace le portrait « du *pedante ou du pedant*[2] » et il ajoutait plus loin : « Mais je hay par sur tout un sçavoir *pédantesque*[3]. » *Pedanterie*, objectaient les courtisans, quand on « reprenait leur asnerie[4] ».

Le langage de la banque (qui était alors purement italien) a fourni comme péjoratif le mot de *banqueroutier*[5].

Banca ou *banco*, c'était proprement le *banc* où se tenaient ceux qui faisaient commerce d'argent. « Descendre en banque » dit Du Bellay[6], d'où *banca rotta*, *banqueroute. Banchiere*, *banquier*. Ces mots apparaissent en français au commencement du XVIe siècle (v. *Littré*, ordonnance de Lyon, datée de 1536, contre les banqueroutiers). Du Bellay cite encore ces termes techniques : « prendre à *compagnie*, à *change*, à *cense* à *stoc* et à *trente pour cent*[7]. »

En résumé, sur les 66 mots (environ) venus de l'italien ou italianisés, signalés par H. Estienne dans ce groupe, 38 sont restés français ; à ceux que nous avons cités, il faut ajouter :

Appartements (*Vol. de Lyon*, 393; *Regrets*, CLVII); *capuchon* (*Lat. susp.*, p. 8); *cartel* (*Dial.*, I, 33, et *Conform.*, 44); *jalousie* (*Dial.*, I, 222), nouveau au sens de « cages d'osier » ou de « treillis », comme Estienne l'a mis en marge du *Vol. de Lyon*, 364; *Regrets*, XCII; *moustaches* (*Dial.*, I, 256); *nonce* (*ibid.*, I, 336), tous mots du XVIe siècle. Nous n'avons pas compris dans ce nombre les termes de banque et d'autres mots techniques relevés chez Du Bellay.

3° Idées morales et abstraites. — Action simultanée du latin et de l'italien; mots de la Pléiade; noms et adverbes superlatifs; autres locutions.

Ce troisième groupe est d'autant plus considérable que les termes techniques des deux premiers y réclament leur place, dès qu'ils passent du sens propre et concret à un sens figuré. Mais sans revenir sur les mots étudiés, en voici qui désignent une qualité ou un

1. *Dial.*, II, 230.
2. Ces mots ont été soulignés et transcrits en marge dans le vol. de Lyon, 351, et f° prélim. 2°. Il faut noter (et Est. l'a fait) que Du Bellay écrit *pedant'* avec le signe de l'apostrophe (*Regrets*, LXVI).
3. Vol. de Lyon, 352, souligné (*Regrets*, LXVIII).
4. *Dial.*, I, 13. Cet exemple supplée à l'historique que ne donne pas Littré.
5. *Apol.*, I, 248. Nous avons cité la définition d'Estienne, dans notre 1re partie p. 137. Cf. *Conform.*, 32, emploi métaphorique du mot.
6. *Vol. de Lyon*, p. 358 souligné (*Regrets*, LXXX).
7. *Vol. de Lyon*, 372 (*Regrets*, CXV). Ces termes sont marqués d'un « semeiôsai »; v. le lexique de Marty-Lav.

défaut, soit de l'esprit, soit du caractère, qui dépeignent la personne morale. Nés ou acclimatés à la cour, plusieurs sont devenus vite moins locaux, moins individuels, pour se prêter à l'usage commun de la langue. Ont été directement tirés de l'italien :

Accolt[1], employé à tort, dit justement Estienne, au sens actif d'*accueillant* : car *accolto* a le sens passif d'*accueilli*.

Accort[2] : *accorto* (de *accorgersi*, s'apercevoir) ; avisé, rusé. Estienne reconnaît que cet italianisme était consacré par l'usage (xv[e] siècle dans le *Dict. gén.*), ainsi que son dérivé *accortement*. Estienne a employé lui-même *accort*, « aussi est plus grand le nombre des bons esprits et accorts pour les descouvrir » (les traistres[3]) ; mais il blâme la dérivation toute récente *accortise*, *accortesse* (*arcotteza*) et *accortiser* pour *devenir accort* *Accortement* est encore dans Corneille, où il signifie *avec ruse* (*Suite du Ment.*, IV, 2) ; *accortise* est employé avec le sens de *ruse*, *fausseté*, par Saint-Simon et par Voltaire[4]. Le sens de gracieux, engageant, ne s'est développé qu'au xvii[e] siècle ; cependant Régnier dit déjà « une beauté folâtrement accorte » (*Sat.*, VII).

Escort[5] (ital. *scorto*), au sens d'*accort*, se rencontre dans Rabelais (v. *Lit.*) et dans Brantôme (Lalanne), qui écrit aussi *escortement* (*Ibid.*). H. Estienne écrit sans doute *excort* parce qu'il tire le mot du latin *excors*.

Acconché[6] (*acconcio* « affettato, accommodato » (Crusca). Les courtisans disaient aussi *acconche*, en *bon conche*, en *bonne conche*, etc., variantes traduites du subst. italien *concio*, parure, apprêt. V. Tahureau (passage cité plus haut) et Pasquier, *Recherches*, VIII, ch. 3.

Attilé[7] : *attillato*, habillé avec élégance. La vieille langue avait *attilier* (bas-lat. *aptillare*, de *aptus*) ; Estienne cite *attifé*, très employé au xvi[e] siècle.

Brave, au sens de vaillant, venu de l'italien *bravo* (même mot et même sens en espagnol), mais passé en français au sens de beau, d'élégant, en particulier dans les manières et l'habillement. Estienne joue sur le double sens du mot qu'il ne cite pas d'ailleurs comme néologisme. « Si vous estes brave en habits, il le faut estre encore plus en propos[8] ». *Faire le brave* se rapproche de *braver* : se vanter, défier les autres ; très employé au xvi[e] siècle. Cf. l'ital. *bravare* : menacer fièrement, et l'espagnol *bravear*

1. *Dial.*, I, 165.
2. *Ibid.*, I, 67, 129 ; II, 180.
3. *Apol.*, I, 289.
4. V. *Lit.* « l'accortise italienne calma la vivacité française » (*Siècle de Louis XIV*) c'est-à-dire la *ruse*. Cet exemple n'a été compris ni par *Lit.*, ni par ceux qui l'ont reproduit, en y voyant à tort le sens de *gentillesse*.
5. *Dial.*, I, 69. V. la note de *Rist.*
6. *Ibid.*, I, 51, 69, 71.
7. *Ibid.*, I, 246.
8. *Ibid.*, II, 219.

« estre fier » (C. Oudin); *bravade*, tiré directement de *bravata*, au sens de défi dans Amyot, de prouesses dans Lacroix du Maine (*Lit.*). Le sens péjoratif apparaît dans Montaigne : « les bravades de cet ennemi vaincu » (*Lit.*); *bravache* de *bravaccio*, fanfaron, employé comme tel par Montluc et par Brantôme; *braverie*, au sens de défi, de fierté représente l'ital. *braveria*. Mais *braverie* et *braver* développent en plus le sens de somptuosité dans les vêtements qui se retrouve encore au XVII[e] siècle.

Garbe [1], substantif masc., qui a de la grâce, qui est du bel air : *garbo*. Déjà le vulgaire des courtisans prononçait *galbe*, qui est resté dans le langage des arts pour signifier la grâce d'un contour ou l'élégance typique d'une figure. Encore ce sens a-t-il été pris directement à l'italien (v. Vasari, *vite de' pittori*, dans Alb.). *Garbe* est dans Ronsard et Montaigne (*Lit.* : courtisans *garbés* (*garbati*)[2].

Leggiadrement « pour gentillement[3] »; *leggiadre, leggiadresse*[4]; (ital. *leggiadro*, gracieux, élégant, *leggiadria*). C'est un des italianismes les plus fréquents au XVI[e] siècle.

Signalé[5], « gentilshommes signalés », c'est-à-dire de marque; ital. *segnalato*. Philausone prononce *segnalé*; même forme dans Belleforest, *Epistres des Princes*, préface; v. Lanoue et d'Aubigné dans *Lit.*, qui ne donne pas d'exemple de *signaler* antérieur au XVI[e] siècle; mais il y a lieu d'admettre pour le verbe l'influence de *signal* ou *seignal*, XIII[e] siècle.

Ont été seulement influencés par l'italien :

Galanterie et *gentilesse*[6], tous deux italianisés, dit Estienne, au sens de manière de faire gracieuse, chose jolie. « *Galanteria* : bel modo, gentilezza nel tratto e nel procedere » (Alberti, qui cite Varchi). D'ailleurs *gentilezza* avait aussi dans la langue classique, par exemple chez Boccace (Alunno), le sens de noblesse (du sang ou du cœur) qu'avait également *gentillesse* en ancien français. Les autres sens de *galanterie* (vaillance, joyeuse vie, empressement auprès des femmes) usités au XVI[e] siècle sont purement français (cf. *galant*).

A ce groupe se rattachent d'autres termes plus ou moins indépendants de l'influence italienne :

Parade semble avoir été emprunté directement de l'espagnol *parada*, terme de manège désignant l'arrêt du cheval, par suite manœuvre dans le carrousel, enfin revue militaire. Mais il faut noter que le sens dérivé de pompe, d'ostentation n'est point en espagnol. Il y a donc lieu d'admettre

1. *Dial.*, I, 4, 38; II, 282, 83, etc.
2. *Ibid.*, II, 236.
3. *Ibid.*, I, 127 et passim.
4. *Ibid.*, I, 55. *Précell.*, 104, et *Dial.*, II, 260.
5. *Dial.*, I, 119.
6. *Ibid.*, I, 238-39. V. aussi les notes de M. Rist.

l'influence du français *parer*. « Nous appelons *parade* et *bravade* (eux, les courtisans), diroyent *piaffe* ce que nous nommions magnificence[1] ». Aussi bien le suffixe *ade* représente dans une foule de mots l'influence des deux langues voisines. Quant au sens de *parade*, dans le langage de l'escrime, on peut encore le rattacher à *parer*, au sens de protéger, couvrir, ou peut-être à l'italien *parata*.

Piaffe est probablement français, mais l'étymologie en reste incertaine[2]. Estienne cite encore l'expression de « faire bien la piafe[3] »; *piafer*, c'est faire le beau, le magnifique; « voulons piafer mots nouveaux[4] ». Pasquier dit que « ce mot est de notre siècle ». (*Recherches*, VIII, p. 683.) *Piaffeur* : fanfaron, est dans Brantôme (*Lit.*).

Il faut considérer comme purement français ces synonymes courtisanesques de *accort* : *c'est un bon cerveau*[5]; *il a l'esprit sublin*, c'est-à-dire fin[6]. Ce mot de *sublin* existait dans la vieille langue sous les formes *sabelin* (chanson de Roland) et *sebelin*, désignant la martre de Sibérie[7]; « martres sublines » dit Estienne en indiquant l'étymologie; « du *latin sublin*, celui qui est le plus fin[8] »; « *ruse des plus sublines*, comme on parle aujourd'hui[9] ».

Ils *sont grecs*, disent aussi les courtisans de ceux qui sont les plus habiles[10]. « Il n'y eut jamais grec de malice net » dit un proverbe du XVIe siècle[11]. Ce sens signalé par Cotgrave est passé dans la langue du XVIIe siècle (v. Furetière et Th. Corneille dans *Lit.*). Le sens de tricheur n'apparaît formellement qu'au XVIIIe siècle (v. *Lit.*).

Estienne voit un italianisme dans cette locution : « *il est prattique en cela*, veu que prattique nous est un nom substantif, et pouvons dire il entend bien la prattique de cela[12] ». « Le pilote pratic de la manœuvre » (d'Aubigné, dans *Lit.*). Cf. les exemples donnés par Alberti « uomo

1. *Précell.*, 375.
2. Le mot ne se rencontre pas dans les dictionnaires italiens et espagnols. César Oudin traduit *piaffer* par l'espagnol *pompear*, *pavonear*, ce qui appuierait l'opinion de Gröber qui rapporte le dérivé *piafard* au cri du paon. D'autres, comme Tobler, rattachent le mot à *pied*, ce qui explique mieux le terme de manège : *un cheval qui piaffe* (v. Scheler et Körting).
3. *Dial.*, II, 219. La note que met ici M. Rist. est très curieuse, mais elle ne se rapporte en rien au texte de H. Estienne.
4. *Dial.*, I, 31; I, 7.
5. *Ibid.*, II, 180.
6. *Ibid.*, *ibid.* et II, 109, I, 122.
7. Notre mot moderne *zibeline* a été pris à l'italien *zibellino*.
8. *Conform.*, 59.
9. *Apol.*, I, 345. Mêmes expressions dans Brantôme (lex. Lalanne).
10. *Dial.*, I, 122.
11. Le Roux de Lincy, *Prov.*, t. I, p. 289.
12. *Précell.*, 113. Cf. *Conform.*, 43.

pratico in simile esercizio (Dino Compagni). Il est difficile de se prononcer.

Mais, avec des mots français, voici certainement une expression italianisée : c'est *un homme de service*, c'est-à-dire « bien rompu aux affaires, connaissant maintes ruses, principalement courtisanesques », « gens de service qui peuvent passer partout [1] ». Il en est de même de *faire service* et de ce mot de *serviteur* qui « trotte maintenant » partout[2] ; « un *son servitor* » dit ironiquement Du Bellay. Estienne écrit en marge : « je vous suis serviteur[3] ». Tout cela venait de l'Italie : « discretissime persone in così fatti servigi mandò » ; « se ad ogni suo servigio, quantunque poco potesse, offerse » (Boccace, dans Alunno); « per mostrarsi bene liberalissimo suo servidore » (*ibid.*), etc.[4].

Reprenons, à ce propos, l'histoire du mot *office* qui, tout en signifiant *devoir*, comme en latin, a reçu de l'italien le sens particulier de *service que l'on rend*[5].

Une autre preuve qu'il ne faut pas attribuer uniquement ce néologisme à la traduction de Dolet (1542), c'est qu'il apparaît chez Rabelais, dans le Gargantua publié en 1535 : « toutes offices d'amitié » (I, 5, dans *Lit.*). Plus tard le mot est adopté par des écrivains qui l'emploient au sens de service : « lesquels pour ceste office luy seroient amis » (Amyot, dans *Lit.*). « j'en veois envers qui c'est temps perdu d'employer un long soing de bons offices (Montaigne, *ibid.*). » Mais l'emploi du mot dans le langage affecté de la cour tient à l'influence italienne. « Ufficio del servitore verso il patrone » (*Civil conversatione*, p. 425) ; « far buono ufficio : cooperare in favore (G. Cecchi, *Il Corredo*, XVI[e] dans Alberti). « Vedrà, che costor fanno un mal ufficio. » (Berni *Orlando*, dans Alb.). Cf. « vous avez fait un mauvais office... au lieu de dire : vous vous estes mal employé[6]. » *Officieux* et *officieusement* peuvent être considérés comme tirés directement de l'italien : « Maison de grand abord, et officieuse à chascun » (Montaigne dans *Lit.*); « luy les saluoit assez officieusement » (Des Accords, *ibid.*). « Era officioso negli amici » (Segretario Fiorentino, *Storie* XVI[e] siècle dans Alberti). « Rendendomi certo, che non mancherete d'alcuno ufficio debito e necessario per sodisfare à la vostra nobile, et ufficiosa natura... » (Lettere di B. Tasso, p. 310).

1. *Dial.*, II, 180, 151. Cf. I, 122.
2. *Ibid.*, II, 120 et 121.
3. *Vol. de Lyon*, 361 (*Regrets*, LXXXVI) ; sur ce sonnet, v. ci-dessus p. 339, note 4.
4. V. notre 1[re] partie, p. 129-130.
5. V. plus haut, p. 256.
6. *Conform.*, 26.

Cette action simultanée du latin littéraire et de l'italien sur le français, on la retrouverait sans doute dans beaucoup de ces mots qui prirent faveur au XVI[e] siècle[1]. Parmi ceux que cite H. Estienne, ajoutons :

Grade au lieu de *degré* : « ceux qui sont en ce grade[2] ». Comme le mot apparaît à la cour, il est permis de le rattacher à l'italien *grado* plutôt qu'au latin *gradus* : « *grado* : per dignità... fu di grado maggior, che tu non credi » (Dante, *Inf.*, c. 16); per grazia : tanto per bene oprargli venni in grado » (Dante, *Par.*, 25, dans La Crusca).

Peregriner[3], qui est dans la bouche de Philausone, comme dans celle de l'écolier limousin. Rabelais emploie aussi *peregrin*, *peregrination*, *peregrinité* (v. *Lit.* et le lexique de Moland). Les trois premiers mots sont dans Rob. Est., 1549; exemple de *peregrination* au XII[e] s. (Saint-Bernard, dans *Lit.*) Mais ce groupe « latin » semble avoir été favorisé au XVI[e] siècle par celui qui lui répondait en italien : *peregrinare*, *peregrinazione*, *peregrino* (autres formes en *pelle*...)

Revolution[4]. Ce mot est appliqué par Philausone aux changements dans le costume, et Celtophile indique le sens plus latin[5] de *retour* : « il y a bien de la revolution, puisque la façon de nos ancestres... revient à faire son tour ». « L'air desgradé par moult de revolutions » (en passant par le pertuis de l'oreille; H. de Mondeville, XIV[e] s., *Lit.*). Le mot manque dans Rob. Est. Amyot l'emploie plusieurs fois : « revolution et préfix de temps » (dans *Lit*); « revolution et vicissitude de la fortune », dit Montaigne (*ibid.*) dans un sens déjà plus près de celui de *changement*. Le sens moderne et politique du mot français était depuis longtemps en italien : « scampò la città di gran pericolo e rivoluzione » (Villani dans La Crusca[6]). L'italien avait d'ailleurs aussi le sens de retour d'une chose sur soi-même : « il fiume Coo discorre con varie rivoluzioni. » (Pétrarque, *Hommes illustres*, *ibid.*)

L'extravagance de l'humeur et les écarts de l'imagination ont été exprimés dans le nouveau langage par une foule de mots pittoresques.

Bizarre, qu'Estienne traduit, sans en dire l'origine, par « un phantastique... un homme qui a ses façons[7]. Nous pensons que l'espagnol (*bizarro*) et l'italien (*bizzarro*) ont agi simultanément sur le français[8].

1. Par exemple dans *alme*, que nous avons placé parmi les latinismes (v. p. 259).
2. *Dial.*, I, 131.
3. *Ibid.*, I, 49.
4. *Ibid.*, I, 277.
5. Latin post-classique. *Revolutio* est dans Saint-Augustin.
6. La Crusca donne *revoluzione* et *rivoluzione*, deux formes également anciennes.
7. *Dial.*, I, 173.
8. Il ne paraît pas nécessaire de recourir à l'influence de *bigarré* pour expliquer le sens de *bizarre*. *Bijare* ou *bigearre* n'est pas seulement une forme orthographique comme le croit le *Dict. gén.* C'est une prononciation différente de *bizarre*, comme le disent expressément Richelet (*dict.*) et Vaugelas (*Remarques*, II, 32).

Chacune des deux langues prend le mot dans un sens différent qui se retrouve dans la nôtre au XVIe siècle : 1° sens le plus habituel à l'espagnol : brave, vaillant (C. Oudin ; Lanoue, dans *Lit.*) ; 2° sens italien : emporté, qui se met dans une colère sauvage (Crusca) ; et en français, par une extension naturelle, fantasque, bourru : « c'est un petit homme bizarre et qui jure en diable » (d'Aubigné, dans *Lit.*). D'ailleurs La Crusca traduit aussi *bizzarro* par « cervel gagliardo, stravagante ».

Caprice. « C'est une volonté de faire quelque chose... subitement, sans aucune raison apparente[1] » : italien *capriccio.* L'étymologie qu'Estienne indique : *capra*, proprement le saut de la chèvre, est en somme la plus satisfaisante[2]. Il blâme ce néologisme et propose des équivalents, comme *verve*, *quinte*, *fantasie* ; ou encore pour dire « quelque caprice l'a pris » : « je ne sçay quelle mouche l'a piqué ». *Capricieux* est dans d'Aubigné et Carloix, rapporté au caractère ; *caprice*, employé aussi par Brantôme, désignera chez Régnier les saillies de l'écrivain : « puis dessus le papier mes caprices je rime » (*Sat.* 12).

Humoriste est un équivalent de « capricieux, homme fantastique[3] ». Estienne donne de même à *humeur* le sens de *caprice*, *fantasie*, etc. Mais il a le tort de ne pas distinguer les nuances. Ce sens d'*humeur* se trouve dans Brantôme[4]. L'italien disait : « *umore malinconico* (vale pensiero stravagante). *Umorista* dicesi di persona fantastica ed incostante, instabile ed inquieta » (Alberti et Crusca). Ce sens premier se retrouve encore au XVIIIe siècle : « le philosophe Saint-Lambert, naturellement sévère et même un peu humoriste » (La Harpe, dans *Lit.*). Le sens d'écrivain fantaisiste et railleur est moderne, et s'est développé sous l'influence du mot anglais *humour*.

On disait encore dans le même sens « en la cour, et ailleurs aussi : *c'est un philosophe*, ou *c'est un poete*[5] », expressions qui ne se retrouvent pas en italien. « Vous verrez au long aller ce beau nom de poète venir au nonchaloir du peuple, ainsi que celui de philosophe que l'on adapte maintenant à ces tireurs de quint'essence[6]. » — Quant à l'expression « stropiez de la cervelle[7] », La Crusca ne la mentionne pas. Mais *stropié*, qui a précédé *estropié*, vient de l'ital. *stropiato* (dans Montaigne[8]). Il faut sans doute admettre pour les formes : *stropiat*, *estropiat*, l'influence du gascon[9].

1. *Dial.*, I, 166 et suiv. H. Est. écrit *capricce*.
2 La Crusca dit que le sens propre du mot est celui de *frisson* et elle l'explique par *capo arricciato*, mais c'est une étymologie invraisemblable.
3. *Dial.*, I, 171. Cf. I, 287.
4. Cité par M. Rist. Cf. le lexique de Lalanne.
5. *Dial.*, I, 287-288.
6. Pasquier, *Lettres*, t. I, p. 26.
7. *Dial.*, II, 209.
8. *Essais*, liv. II, chap. 31, cité par Voizard (Étude sur la langue de Montaigne, p. 230).
9. M. Lanusse, ouvrage cité p. 362-63, conclut ici en faveur de l'italien.

Mots de la Pléiade. — Si nous recherchons l'histoire des mots reprochés plus expressément aux nouveaux poètes par Henri Estienne [1], nous constatons que les uns sont venus du grec par l'intermédiaire du latin : *idolâtre* et son groupe [2]; que d'autres dérivent du latin par formation savante : *fatal*, XIVe siècle, *fatalité*, XVe [3], *fatalement* qui semble récent (dans Rob. Est., 1549), ainsi que le dérivé *fatalizer* [4], *inexorable* dont s'est servi Claude de Seyssel [5]. L'imitation des poètes italiens a sans doute contribué à la fortune littéraire d'*idolâtre* et de *fatal* (*idola*, *idolatro*, *fatale* sont très fréquents chez Dante et chez Pétrarque) ; mais en somme, dans ces mots de la *Pléiade*, il n'y en a qu'un seul qui vienne directement de l'italien : c'est *desastre*, fait sur *disastro* [6] (cf. l'espagnol *desastro*). On en a tiré, ajoute Estienne, *desastrément*, *desastrer* [7], rendre malheureux ; *desastré* [8], infortuné. *Astre* apparaît au XVe siècle [9]; mais le mot reprend aussi faveur au XVIe sous l'influence de l'italien *astro* [10]. « Ils disent *astres* au lieu d'*estoiles*, usans du mot poétique [11]. »

Noms et adverbes superlatifs. — Mais ce qui relevait surtout de l'affectation italienne, c'était l'emploi, dans le style ou dans la conversation, de mots hyperboliques comme *furieux* et *furieusement*, formés d'ailleurs du latin, vers le XIVe siècle, mais prenant au XVIe une acception plus étendue. « Je vous ay voulu réciter aucuns seulement des plus furieux [12] », dit H. Estienne à propos des tous ces néologismes, c'est-à-dire des plus extravagants. *Furioso*, *furiosamente*, *furia* marquaient en italien non seulement l'idée latine d'égaré, de forcené (*forsennato*), appliquée aux personnes, mais la précipitation de toute action, et même simplement le degré superlatif de la chose faite :

« *Furia* : per moltitudine « furia e calca » (une foule, une multitude de gens). (Dante, *Purg.*, 18, Crusca). A furia : con gran fretta « fabbricò galee

1. V. notre 1re partie, p. 163 et suiv.
2. *Vol. de Lyon*, p. 107 (Marty-Lav., I, 100). V. plus haut, p. 287.
3. V. le *Dict. gén.*
4. *Dial.*, II, 137. Cf. *Vol. de Lyon*, 690 (Marty-Lav., II, 66). Le lexique de M. Marty-Lav. indique de nombreux exemples pour *fatal* et *fatalité*, mais aucun pour *fatalizer*.
5. *Dict. gén.* — *Vol. de Lyon*, p. 205, souligné par H. Estienne (Marty-Lav., I, 200).
6. *Dial.*, II, 138 ; dans Ronsard (lexique de la Pléiade).
7. Dans Baïf et R. Belleau (*ibid.*).
8. Dans Desportes, cité par *Rist.* « Un désastreux gentilhomme », dans Jodelle (Marty-Lav.).
9. *Dict. gén.*
10. V. les exemples de La Crusca.
11. *Dial.*, I, 286.
12. *Ibid.*, I, 345. Cf. II, 168.

a furia » (Bern. Davanzati. dans Alberti). « Correre furiosamente, avec précipitation. » (Boccace, dans Alunno). — « Oh! le furieux avantage que l'opportunité » (Montaigne, dans *Lit.*). « Et aujourd'hui court *furieusement* jusques à dire : il est sage, il est doux furieusement » (d'Aubigné, Fœn. (*Ibid.*). — C'est ainsi que cet adverbe a passé au XVII[e] siècle dans le langage précieux : « vous donnez furieusement dans le marquis » (Mol., *Avare*, I, 5), « un ruban furieusement bien choisi » (*Ibid.*, *Précieuses*, sc. 10).

On peut en dire autant de *furibond* et *furibonder*, latinismes du XV[e] siècle, mais attirés au XVI[e] par leurs voisins *furibondo* et *furibondare*[1].

Estienne reproche déjà aux courtisans d'user de *divinement* à tous propos : « il parle, il escrit divinement bien[2]. » Même emphase dans l'italien : « parla spagnuole divinamente. » (Lasca, dans Alberti.) M[me] de Sévigné dira : « tout est meublé divinement » (*Lit.*). De là aussi l'emploi d'adverbes qui paraissent assez récents dans la langue, comme *infiniment* et *extrêmement*[3]. M. Ristelhuber l'a fort justement observé : « Ce sont les précieux et les femmes qui ont fait le succès de ces exagérations adverbiales [4]» ; mais le grand véhicule, ici encore, en a été le langage italien.

Si ces groupements naturels d'idées se démêlent facilement dans la satire des *Dialogues*, d'autres mots abstraits se présentent par eux-mêmes d'une manière plus isolée, par exemple encore ces trois néologismes qui déplaisaient tout particulièrement à Henri Estienne :

Se resentir[5] : Estienne déclare que ce mot « tant pourmené » est emprunté de l'italien. Il n'en donne pas le sens, mais nous voyons que le mot, au XVI[e] siècle, signifie à peu près exclusivement : garder le sentiment de l'injure reçue, désirer vengeance (exemple d'Amyot dans *Lit.*). Même sens du dérivé *ressentiment* : « risentirsi, e far risentimento delle ingiurie, diciamo per non sopportarle, e farne dimostrazione o vendetta » (Crusca). Toutefois *se ressentir*, au sens plus général de garder le sentiment, l'impression d'une chose quelconque, est déjà dans Montaigne, qui emploie de même *ressentiment* au sens de sentiment (v. Littré). Comme ce sens manque à l'italien, il faut donc admettre ici un développement purement français, produit par l'analogie des mots en RE.

Réussir[6] : « au lieu de dire : avoir bonne issue », ital. *riuscire*. Pasquier

1. V. les exemples nombreux de La Crusca.
2. *Dial.*, II, 129 et 131.
3. Dans Rob. Est., 1549 ; pas d'exemples antérieurs de ces deux adverbes dans *Lit.*, ni dans le *Dict. gén.*
4. *Dial.*, II, 129, note.
5. (*Sic*), *Conform.*, 24.
6. *Dial.*, I, 172.

constate que le mot est emprunté de l'italien, comme *accort* (v. plus haut), « mais le temps les a naturalizés. » (*Lettres*, II, 12). V. des exemples de Lanoue, Carloix, d'Aubigné dans *Lit.*

Risque : « je le pren à ma risque; en bon françois il faudroit dire, je le pren à ma charge, ou : je pren le hazard sur moy. Et en parlant comme on parloit il n'y a pas longtemps, et encore quelques uns parlent pour le jourd'huy, il faudroit dire : je le pren à mes perils et fortunes [1]. » Ital. *rischio*, en poésie *risco*. *Risquer* semble tiré directement de *risque* : « tenter la risque » (Brantôme); « qui ne se risque, jamais ne sera riche » cité par Le Roux de Lincy. (*Prov.*, II, 400.)

Parmi les locutions plus particulièrement « courtisanesques », il y en avait sans doute, comme nous l'avons dit, un certain nombre d'étrangères à l'influence italienne : *Jouer une discrétion*, *donner une faveur*, c'est-à-dire une bague ou un ruban[2]; des *pendans d'oreilles*, en parlant de ceux « qui, à toutes heures, soufflent aux oreilles des grands[3], » métaphores spirituelles ou gracieuses, et toutes spontanées. On peut en dire autant « des dames qui ne sont pas si *considératives*[4], » ou des hommes qui *s'accommodent*[5]. Rien ne prouve que ces mots, s'ils se retrouvent dans l'italien du XVIe siècle, soient des italianismes. *En user* choquait fort Estienne; c'était là cependant une locution déjà ancienne[6].

Les traces légères, mais plus probables de l'italianisme, apparaîtraient plutôt dans ces expressions : « *en sa contemplation*, au lieu de dire pour l'amour de luy[7] », *démonstration d'amitié*[8], *estre à la devotion d'un seigneur*[9]; « *il estoit porté* par les plus grands, au lieu de dire *supporté*[10] », c'est-à-dire favorisé; même emploi de *porter* dans Amyot (*Lit.*) ; *captiver la bénévolence*, pour la *capter*[11].

1. *Dial.*, I, 172.
2. *Ibid.*, I, 115-116.
3. *Ibid.*, II, 262.
4. *Ibid.*, I, 233.
5. V. notre 1re partie, p. 130-131.
6. *Dial.*, I, 137. Elle est dans Froissart (*Lit.*), et d'ailleurs n'a pas son équivalent en italien. Quant à *usance*, dont Philausone se sert avec affectation, ce mot est dans Commynes (*ibid.*), et il peut tenir aussi bien à l'influence du provençal et de l'espagnol qu'à celle de l'italien, mais c'est peut-être simplement un dérivé français.
7. *Conform.*, 41. « *A contemplazione*, posto avverb. a piacimento, a cagione. » Alberti, qui cite Pulci, *Morgante*.
8. *Conform.*, 41.
9. *Dial.*, II, 77; mêmes formules dans Belleforest, *Epistres*, préface.
10. *Conform.*, 42. « Portare alcuno vale proteggerlo; favorirlo. » (Crusca.) *Supporter* au sens de favoriser a d'ailleurs été français, depuis Commynes jusqu'à Molière (V. *Lit.*).
11. *Dial.*, I, 186. *Captiver* est un mot du XVIe siècle qui a pu être attiré par l'ital. *cattivare*. Même expression dans Alberti, mais sans exemple.

Si tous ces mots sont français et relativement anciens, il semble qu'ils aient servi à traduire ici encore des formules essentiellement italiennes.

Cette catégorie des mots abstraits comprend approximativement chez notre auteur 113 mots, dont 54 sont restés français; à ceux que nous avons cités, ajoutons : *accoster* (*Hyp.*, 87); *à l'improviste* (*Dial.*, II, 273, et *Conform.*, 22); *leste* (*Dial.*, I, 116); *forfant* et *forfanterie* (I, 108); *poltron* (I, 109. Cf. *Apol.*, 1, 366, et *Vol. de Lyon*, 352); *supercherie* (*Dial.*, I, 101. *Apol.*, I, 359), et parmi les termes influencés : *manquement* pour défaut (*Conform.*, 22, et *Dial.*, I, 127); *il importe* (*Hyp.*, 111).

VI

Résumé de la doctrine de H. Estienne sur l'emploi des mots nouveaux et particulièrement des italianismes. — Les proscriptions qu'il édicte étaient faites pour gêner la liberté des écrivains et empêcher le renouvellement nécessaire de la langue. — Les concessions qu'il a cependant faites sont plus importantes qu'il ne le croyait. — La dérivation française appliquée aux mots italiens; nouveaux suffixes fournis par l'italien. — Action parallèle mais moins importante encore au XVIe siècle de l'espagnol. — Quel a été le résultat de la satire des *Dialogues*.

En regard de cette histoire, plaçons maintenant la doctrine de notre grammairien. Cinq ou six mots de guerre, une dizaine de péjoratifs, voilà tout ce qu'Estienne concède à l'italianisme. Les autres mots, et spécialement les termes abstraits, comme « *risque, réussir* », il les proscrit rigoureusement : « Je ne vous accorderois jamais qu'ils soyent nécessaires[1]. » Et cependant *risque* et *réussir* étaient déjà « naturalisés » au temps d'Estienne Pasquier : qui donc aujourd'hui, en dehors des philologues, y soupçonnerait l'origine étrangère? Quel écrivain ne regretterait pas la perte d'un mot comme *caprice* et de son dérivé *capricieux*? Les équivalents qu'Estienne met à leur place, nous consoleraient d'autant moins que précisément ce sont de faux équivalents : chacun d'eux exprime une idée nette, mais différente.

Mais notre intention n'est pas d'accabler Henri Estienne, au nom des trois siècles d'histoire qui nous séparent de lui. Aussi bien

1. *Dial.*, I, 176. Déjà dans sa préface de la *Conformité*, il déclarait ces mots « empruntés sans aucune nécessité à des voisins plus povres que nous, seulement pour contenter nostre esprit convoiteux de nouveauté. » (*Conform.*, 31.)

l'intérêt véritable de cette question des néologismes n'est pas dans une constatation faite après coup. « Je ne trouve pas souventes fois les mots français si bastans pour exprimer mes concets [1] », dit Philausone dans son jargon. Mais si nous mettons à part la niaiserie des gens dont la seule inquiétude est de suivre la mode, remarquons cependant que c'est là que gît le débat entre ceux qui accueillent les néologismes et ceux qui les repoussent.

A des choses nouvelles il faut des mots nouveaux : Estienne l'admettait lui-même [2], et sur ce point l'unanimité est à peu près complète. On peut seulement soutenir que pour désigner ces choses, par exemple les découvertes de la science, les inventions de l'industrie, les procédés de l'art, il n'est pas absolument nécessaire de s'adresser à une langue étrangère. Pourquoi ne pas faire appel tout d'abord aux ressources mêmes de sa propre langue, aux procédés de dérivation dont elle dispose? Quelle nécessité d'emprunter à l'Italie, comme nous l'avons fait, et surtout après le XVIe siècle, tous nos termes de musique ou d'architecture? à l'Angleterre le langage du commerce, de l'industrie et des « sports »? Nous avions pris au latin et au grec notre vocabulaire scientifique. Ces deux langues ne pouvaient-elles du moins nous rendre des services encore plus larges et répondre à tous nos besoins? Si elles ne l'ont pas fait et si nous les avons négligées, sauf pour la technologie de certaines sciences abstraites et de quelques autres comme la médecine, c'est que leur tort était précisément d'être « savantes » ou pour tout dire d'être mortes. Mais l'avantage que les langues vivantes possédaient sur le grec et sur le latin, le français l'avait également : il est permis de regretter avec Henri Estienne qu'il n'ait pas su développer avec plus de décision ses facultés naturelles. Alors surtout qu'il s'agissait d'exprimer les sensations, les émotions et les idées qui sont le fonds de la vie morale, était-il opportun de recourir à un vocabulaire étranger qui trop souvent restait étrange? Et ne valait-il pas mieux, s'adressant à tous, parler la langue de

1. *Dial.*, I, 56. « S'il est licite d'user de ce mot après vous », dit à son tour Celtophile. Le *Dict. gén.* qui tronque la citation a donc eu tort de dire que H. Estienne a cherché à franciser le mot italien. « Les pensers, les concepts et les desseins du pape » (Belleforest, *Épitres*, p. 13). Le français avait tiré *concept* du latin scholastique XVe dans le *Dict. gén.*). Le pluriel *concetti* n'apparaît qu'au XVIIIe s. (v. Littré, avec le sens de pensées recherchées, pointes de bel esprit qu'avait pris aussi l'italien *concetto*, surtout au pluriel.

2. Il n'est pas nécessaire « de forger des mots nouveaux, sinon que quelque nouvelle chose se presentast. » (*Précell.*, 173.)

tous? Montaigne lui-même, cependant moins timide qu'Estienne, blâmait ces écrivains « assez hardis et dédaigneux pour ne suyvre pas la route commune », et il démêlait que « leur miserable affectation d'estrangeté » ne provenait que « faute d'invention et de discretion » : « pourveu qu'ils se gorgiasent[1] en la nouvelleté, il ne leur chaut de l'efficace; pour saisir un mot nouveau, ils quittent l'ordinaire, souvent plus fort et plus nerveux[2]. »

Il est cependant permis de penser que la doctrine de Henri Estienne, telle qu'il l'a formulée à plusieurs reprises, n'accordait pas assez à la liberté de l'écrivain, en même temps qu'elle s'opposait au renouvellement nécessaire de la langue. Car enfin, Henri Estienne nous parle sans cesse des richesses du français; mais le signe le plus certain de la richesse, c'est la faculté qu'on a d'acquérir, et non pas seulement de vivre sur son revenu. Ce qu'Estienne n'a pas assez vu, c'est que les langues sont en un état de mouvement et de « devenir » continuel; disons plus, c'est le changement qui est leur vie. Qu'importe après tout qu'une langue s'incorpore des éléments étrangers, si elle réussit à les faire siens, et si elle en tire une vigueur nouvelle?

La doctrine d'Estienne sur les néologismes est tellement étroite qu'elle le gêne, lui, tout le premier, quand il écrit. Il se voit obligé d'user, à son tour, de mots nouveaux; et s'il est loin d'italianiser autant qu'un Brantôme, il tombe cependant quelquefois dans le goût du jour, il donne dans les mots à la mode, voire dans les mots venus de l'Italie[3]. Il est vrai qu'il s'en aperçoit le plus souvent et qu'il s'en excuse! et aussitôt il essaye de corriger ce que son opposition a de systématique et d'exclusif. Dans l'*Apologie*[4], il avoue qu'il a usé lui-même « d'aucuns mots nouveaux en ce livre, mais ç'a esté où les vieils défailloyent, et puis ils sont tels qu'on voit bien que je les ay forgés à plaisir, pour parler ridiculement des choses ridicules. » Soit! mais en tout cas il a recours à la dérivation grecque ou latine : « je vous pardonnerois plus volontiers, dit-il, l'escorchement de cent mots grecs que de cinq italiens, et là princi-

1. Ils font les fiers, ils se rengorgent : on nommait *gorgias* une sorte de fraise ou tour de gorge. V. Rabelais (lexique de Moland).

2. *Essais*, livre III, chap. 5.

3. Sans parler d'*assassin* et d'*assassinateur*, il emploie *antiquaille* (*Apol.*, I, 55); et *accort* (*ibid.*, I, 289); il écrit « je le manie *à ma poste* », à mon gré, *a mia posta* (*Conform.*, 184; cf. *Dial.*, I, 75); « elle s'*amouracha* de leur coronel » et encore « l'*amourachement* », sans prendre garde que ces mots étaient venus de l'italien, *amoracciare*, *amoracciamento* (*Dial.*, II, 38).

4. *Apol.*, I, 34. Cf. le texte des *Prémices* que nous avons cité dans notre chap. du *fonds grec*, p. 302 et note 6.

palement où pour plusieurs mots françois vous useriez ainsi d'un seul mot qui seroit élégant[1] ». On ne voit pas cependant ce que le français gagnait en élégance et en clarté à s'émailler de mots aussi rébarbatifs que « *colaxeutiquement* et *parresiastiquement*[2] ». Tout à l'heure, nous étions obligés d'ouvrir un dictionnaire italien pour traduire Du Bellay : nous faudra-t-il maintenant feuilleter le *Thesaurus græcæ linguæ* pour entendre le français de Henri Estienne ou celui de Rabelais? Mais cette objection, Estienne se l'est faite à lui-même, puisqu'après tout il a condamné le jargon grec.

Laissons donc tous les jargons, quelle que soit leur origine, qu'ils soient « savants » ou modernes; mais admettons les mots clairs, bien formés, qui ont chance d'être saisis par ceux « qui ont quelques lettres » et qui, sous une image vive et originale, nous révèlent un aspect nouveau, une nuance plus délicate de la pensée ou du sentiment.

Aussi bien Estienne finit-il par concéder l'usage « de quelques mots italiens qui en la fin ont esté rendus familiers au langage françois », par exemple *accort* et *accortement*[3]. Mais cette nouvelle concession, il a beau la glisser en passant, elle n'en est pas moins considérable : elle ouvre toute grande la porte à tous ces termes abstraits que les meilleurs écrivains du siècle venaient d'accueillir ou qu'ils allaient consacrer, termes et locutions qui, en fait, ont été un véritable enrichissement pour la langue française. Seulement de ces néologismes autorisés Estienne refuse qu'on tire de nouveaux mots[4]; il voudrait limiter l'emploi de la dérivation aux seuls mots indigènes : c'est ici surtout qu'il n'a pas compris l'instinct invincible de la langue, s'empressant d'user de ce qu'elle a acquis et de le rendre productif. De *caprice* elle fait *capricieux*, de *parade parader*, de *risque risquer*, etc. Il y a plus : elle met en réserve des termes qu'elle semble dédaigner, mais qu'elle reprendra pour leur donner une seconde fortune : par exemple, *balorderie*[5] disparaît, mais *balorde* ou *balourde*[6] revivent plus tard sous la forme *balourd*, qui donne à son tour *balourdise*[7]. *Burler et se burler* se maintiennent encore au XVIIe siècle ; *burlesque* est transmis

1. *Dial.*, I, 85.
2. V. plus haut, p. 302.
3. V. *Dial.*, I, 129.
4. V. ci-dessus, p. 347.
5. *Dial.*, I, 4 ; II, 260 : *balorderia*, sottise, stupidité.
6. Adjectif des deux genres au XVIe siècle (V. Cotgrave).
7. *Balourd*, fém. *balourde*; *balourdise* (v. A. Oudin, *Curiosités fr. et ital.*).

par le XVI[e] siècle jusqu'à la langue moderne[1]. « Si *baster* et sa fille *bastance* » pour *suffire* et *suffisance*[2], n'ont eu qu'un temps, cependant le langage familier a retenu longtemps l'exclamation : *baste!* (suffit !)

Enfin l'italianisme a donné lui-même à notre langue des suffixes, qui sont venus se mêler à des suffixes français et les renforcer, par exemple : le suffixe *ade* : « On aime fort les mots qui ont ceste terminaison, tesmoins *embuscade*[3], *escalade* » et *bastonnade*, *escapade*, *gambade*[4]; le suffixe *aille* : *antiquaille* qui, à l'origine n'avait pas expressément un sens péjoratif; *canaille*, qui a remplacé *chienaille*; *marmaille* influencé peut-être par *marmaglia*[5]. Cf. *prestraille* (XVI[e] s., Cotgrave); *racaille*, plus ancien (XV[e] dans *Lit.*); *valetaille* ou *varletaille* (XVI[e] s. dans *Lit.*). Le suffixe *esque* est au contraire purement italien : *burlesque*, *chevaleresque*[6], *grotesque*[7], *soldatesque*.

A côté de l'influence de l'italien, nous avons vu se produire plusieurs fois celle de l'espagnol dans les mêmes néologismes : *bizarre parade*, etc. Sans doute, l'espagnol a exercé sur le français dans le cours du XVI[e] siècle, mais surtout à la fin, une action qui n'est pas négligeable et qui s'explique politiquement par les relations des deux peuples et par l'ingérence de Philippe II dans les affaires de France, littérairement par la popularité rapide de quelques traductions. Rappelons les *Épîtres dorées* (1540, 1555, 1573) et l'*Horloge des princes* de Guevara (1531), la traduction des *Amadis* par

1. *Dial.*, I, 4 et 249. Ital. *burlare*, burlarsi; *burle* est encore dans Cyrano de Bergerac (*Dict. gén.*); *bourle* dans Brantôme (VII, 129) et dans Molière (*Bourg. gent.*, III, 13); *burlesque* (*burlesco*) est dans la satire Ménippée.

2. *Conform.*, 22. C'était l'un des italianismes les plus fréquents du XVI[e] siècle. H. Est. a corrigé deux fois *baster* chez Du Bellay : « *baste* pour *suffit* » note marg. de la page 401 du vol. de Lyon (*Regrets*, CLXXIII, v. note semblable, à la page 320, *ibid.*, III). Cf. *Dial.*, I, 49, 132, etc.

3. *Dial.*, I, 346.

4. Ces mots sont du XVI[e] siècle, sauf *gambade*, qui se rencontre au XV[e] (*Dict. gén.*). V. *Vol. de Lyon*, 541 (*Jeux rust.*, 113), « prodigue de gambades »; note : « ut dicunt : payer en gambades. » *Bastonnade* (*Hyp.*, 88) est autant italien qu'espagnol (Boccace, dans la Crusca). Comme nous l'avons constaté plus haut, ce suffixe *ade* a été favorisé à la fois par ces deux langues et par le provençal. *Estrade*, attribué au prov. par le *Dict. gén.* (XV[e]) est devenu certainement un italianisme dans l'expression *battre l'estrade*, c'est-à-dire le pavé « batter la strada », très usitée encore au XVII[e] s. (V. *Lit.*) « J'ai battu la strade », disait déjà Philausone (*Dial.*, I, 50). Mais des mots comme *glissade* (XVI[e] s.) et *œillade* (XV[e] s.) semblent purement français.

5. Estienne applique *marmaille* à une foule de gens (et non spécialement à des enfants); or, c'est le sens exact du mot italien que la Crusca traduit par *bordaglia*, vile multitude (*Dial*, II, 76). Pas d'exemple antérieur du mot français.

6. *Chevaleresque* n'apparait qu'au XVII[e] s. (*Dict. gén.*). V. plus haut, p. 313-14.

7. *Grotesque* chez Rabelais et chez Montaigne qui aimait les mots en *esque* : *farcesque*, *livresque*, *plaideresque*, etc. (Cf. Voizard, ouv. cité).

des Essars (1540 à 1560) ; et surtout la *Diane* de George de Montemayor, traduite en 1519 par Colin, en 1582 par Chapuys. Mais l'engouement du public français pour la littérature espagnole ne se manifestera qu'avec la publication du Don Quichote (1605) ; et l'œuvre de Cervantès ne sera traduite qu'en 1618, par Rosset. A vrai dire, la société française ne commencera à étudier et à connaître la langue espagnole[1] qu'après 1600. Si, d'autre part, l'Italie, sa politique et sa langue ont paru subir avec l'avènement de Henri IV un moment d'éclipse, elles reprirent une nouvelle faveur quand le roi de France eut épousé Marie de Médicis. L'italianisme entra dans une seconde phase, pour disputer à l'influence espagnole le goût français pendant plus de la moitié du XVIIe siècle.

Il y a eu des mots venus de l'espagnol au XVIe siècle : *algarade*, qui est dans Des Périers ; *camarade* (proprement chambrée) dans Carloix[2] ; *hablar* prend en français un sens péjoratif, *hâbler*, d'où *hâbleur*[3], etc. Mais le compte de ces mots est bien petit devant la masse des italianismes. On comprend donc que Henri Estienne se soit borné à signaler en passant « le françois espagnolizé » pour s'attaquer uniquement à celui qui était « italianizé[4] ».

Reste à nous demander, pour conclure, quel a été le résultat sensible de cette campagne. Il est facile de faire la liste des italianismes qui ont passé victorieux dans notre langue ; comparés à ceux qui sont demeurés sur le carreau, leur nombre est encore imposant[5]. Mais les mots mêmes qu'Estienne avait le plus directement visés et qu'il avait frappés à coups redoublés, sont précisément ceux qui ont le mieux résisté ; en sorte que les italianisants auraient pu lui répondre :

Les gens que vous tuez se portent assez bien !

On a fort exagéré l'effet produit par les *Dialogues du nouveau lan-*

1. Cette histoire est encore trop peu connue pour nous permettre une affirmation. V. l'article de M. G. Lanson, dans la *Revue d'hist. litt. de la France*, 15 janv. 1896 : *Études sur les rapports de la lit. fr. et de la lit. esp. au XVIIe siècle* (1600-1660). V. aussi l'ouvrage de M. Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*, 2e édit., 1895. Peut-être faudrait-il moins retarder que ne le pense M. Lanson, la vogue de la langue espagnole, si nous tenons compte de la *Grammaire espagnole* de César Oudin, dont la 3e édition est de 1610, et de son *Trésor des deux langues* qui arrive à sa 2e édition en 1616.

2. *Dict. gén.*

3. *Hâbler* se rencontre au XVIe s. avec le sens de parler (Rec. de Delboulle) ; « les hableurs et biendisans », dit ironiquement Belleforest (*Épitres*, préface).

4. *Confom.*, 20 ; cf. *Précell.*, p. 26, et surtout *Dial.*, II, 239 où Estienne nie formellement l'influence espagnole sur le langage de la cour.

5. V. les chiffres approximatifs donnés ci-dessus : sur 234 mots cités par H. Estienne, 132 sont restés français, soit le tiers. Cf. les listes données par M. Brunot, ouvr. cité, t. III, p. 816 et sq.

gage, en affirmant que, grâce à leur auteur, « l'italianisme ne nous a pas conquis, que la masse de l'armée envahissante a été arrêtée et qu'il n'est passé dans notre camp que d'heureux aventuriers qui, en prenant le costume national, se sont fait pardonner leur naissance étrangère[1] ». Un seul homme, si grande que soit son éloquence, est incapable d'arrêter le mouvement d'une langue ; autant vouloir obliger un fleuve à remonter son cours. Quelle satire, livre ou comédie, a brusquement changé les mœurs ?

Il est vrai qu'Estienne a été soutenu dans sa lutte par deux collaborateurs : l'un, mais celui-là sans énergie, et qui s'est contenté d'applaudir à ses efforts, en le couvrant de sa royale protection : Henri III. L'autre, vraiment sérieux et actif, capable de faire tout à lui seul : le génie même de notre langue. C'est grâce à ce double concours et dans cette mesure que Henri Estienne a pu, en écrivant coup sur coup les *Dialogues* et la *Précellence*, faire cesser la fureur de ceux qui en écorchant l'italien gâtaient le français. Le jargon fut délaissé : à la fin du siècle il n'existait plus ; mais ne le confondons pas avec l'influence italienne qui durait encore. Il est donc juste de faire honneur à Henri Estienne du service qu'il a rendu, pour sa bonne part, à la société française, en lui donnant un avertissement d'autant plus efficace qu'il a été appuyé par la peur du ridicule.

1. Feugère, *Essai sur H. Est.*, p. 118 et 119.

CHAPITRE V

LES RICHESSES DU FRANÇAIS

I

DÉRIVATION ET COMPOSITION DES MOTS

Fécondité de cette formation; quelle liberté est ici laissée aux écrivains. H. Estienne, beaucoup plus réservé que Ronsard, se guide sur l'analogie, ou plutôt sur la tradition de la langue. Sa doctrine rapprochée de son propre style. — Étude grammaticale des procédés de dérivation et de composition.

H. Estienne s'est longuement étendu sur les ressources multiples de la dérivation française. Il vante « la félicité de nostre langage, quant à faire recevoir à ses mots tel pli qu'il luy plaist leur donner; mais il en vient bien mieux à bout, quand il ne faut que suivre l'analogie. Pour exemple, tout ainsi qu'il dit *trembloter*, *pinçoter*, *beuvoter*, ainsi pourra-t-il faire *suçoter* de *sucer*[1] ». En comparant le français aux deux langues classiques, il n'a pas manqué de faire voir que nous nous rapprochions encore ici des Grecs, et combien nous surpassions les Latins. Par exemple, χείρ donne plusieurs dérivés, *manus* n'en fournit aucun; mais de *main* nous avons tiré *manier*, *maniement*, *maniable*; en outre les locutions : *mettre en main*, ou *entre les mains*, *mettre la main à quelque chose*, *avoir en main*, et le composé *maintenir*[2]. C'est ainsi que « nostre langage sçait aussi de ses vieux mots en faire qui semblent nouveaux, par le moyen de ce que les Grecs appeloyent παραγωγή : *monnoyage*, *brassage*, *seigneuriage*, *grenaille*, etc.[3] ».

Henri Estienne admettait donc la création de mots nouveaux mais avec des éléments vraiment français et, comme le disait Ronsard, « sur un patron déjà reçu du peuple ». Et sans doute la dérivation par suffixes, c'est ce que Ronsard nommait le « provigne-

1. *Précell.*, p. 101-102.
2. *Conform.*, 157.
3. *Précell.*, 149.

ment[1] ». Seulement, il avait le tort d'appliquer le procédé à des mots que le peuple ne connaissait plus, ou à d'autres qui n'étaient pas d'un usage fréquent : sur « *lobbe*, vieil mot françois qui signifie mocquerie et raillerie » il voulait faire « le verbe *lobber*, qui signifiera mocquer et gaudir[2] » ; sur *verve*, il greffait *verver* et *vervement* ; sur *essoine*, *essoiner* et *essoinement*[3]. Ronsard était-il mieux inspiré quand il pensait tirer de « vocables receus en usage, comme *pays*, *eau*, *feu* » des dérivés tels que *payser*, *ever*, *fouer*, *evement*, *fouement*[4] ? Il ne suivait pas ici l'*analogie* dont Henri Estienne, au contraire, recommande de ne pas s'écarter. Aussi bien à qui appartenait ce droit de « provigner » les mots ? A la langue populaire, beaucoup plus qu'aux écrivains. C'est encore ce que Ronsard a trop méconnu. Si Henri Estienne a cependant suivi l'exemple de son temps, en demandant parfois à ces procédés les termes dont il manquait, il l'a fait avec la réserve que lui conseillaient son goût et sa doctrine.

Examinons donc avec lui les différents aspects de la dérivation française, mais en nous arrêtant, ici encore, à ce qui était plus particulier à la langue du XVIe siècle.

1° *Dérivation par suffixes.*

A. *Substantifs* : (sur les substantifs verbaux, également représentés en français et en latin, v. *Lat. susp.*, p. 299, 300 et sq.)

Suffixe *age* : Est. a souligné le *navigage* dans Du Bellay[5] ; il préfère *servage* à *servitude*[6].

Suffixe *aille*. V. ci-dessus, p. 360, les observations faites à propos de la dérivation italienne.

Suffixe *aire* : *salaire*, *armaire*[7], etc. Estienne préfère *inventaire* à *inventoire*, à cause de l'analogie avec les mots en *aire*[8].

Sur les suffixes *aison* et *oire*, v. *Hyp.*, 131, 133 et 140.

1. Ronsard, Préface sur la *Franciade*, t. III, p. 32.
2. *Ibid.*, 33.
3. Ronsard, *Art poétique*, t. VII, p. 336. *Essoine* (excuse) n'est pas dans Rob. Est. (1549) qui cependant donne *essoyné*, au sens d'*exomnié* (excusé pour maladie). V., sur cette question, Brunot *Hist. de la langue et de la lit. fr.*, t. III, p. 798 et suiv.), et Marty-Lav. (*Lexique*, introd., et p. 421).
4. *Art poétique*, *ibid.*
5. *Vol. de Lyon*, 672 (Marty-Lav., I, 469).
6. *Ibid.*, et f° préliminaire 5°.
7. Dans Rob. Est., qui ne donne pas *armoire*.
8. *Hyp.*, 131-139 et 140.

Suffixe *ance* : *signifiance* noté dans Du Bellay comme plus fréquent que *signification*[1]. Estienne écrit *demeurance*[2].

Suffixe *ier* (*arius*) v. *Lat. susp.*, p. 121 et sq. les mots français déjà représentés en latin. Des adjectifs ont été pris substantivement : *asnier*, *fournier* (furnarius) ; Rob. Est., 1549, donne en plus : *fourniere*. « De *garçon* nous disons *garçonnière*[3]. » Ce féminin est, dans l'ancienne langue et encore au XVI[e] siècle, le synonyme de *ribaude*. Cf. « garsonner la femme d'autruy. » (Rob. Est. *Fr.-lat.*) ; *vinotier*[4] (du diminutif *vinot*, petit vin). (*Fr.-lat.*) ; *couppier* (de coupe) chez Du Bellay « qui verse à boire[5] ». (Sur les mots en *ier* désignant le lieu, *grenier*, *celier*, v. *Lat. susp.*, 126.)

Suffixe *isme*, venu du grec et servant à désigner des opinions ou des doctrines : *christianisme*. Estienne reproche à un grand personnage « ses *crétismes*, ses *catilinismes*, ses *phalarismes*[6]. » Dérivés en *iste*[7] : *athéiste* (Estienne n'emploie jamais *athée* ni *athéisme*, mais il dit *athéisterie*[8]), *Soloniste*, *Draconiste*[9], *épigrammatiste*[10] (faiseur d'épigrammes), les *fortunalistes*[11].

Suffixe *teur* et *ateur*. Estienne ne fait aucune remarque sur ce suffixe savant qui, cependant, est très employé au XVI[e] siècle pour former des noms d'agents ; il y a souvent recours, mais en lui donnant une signification péjorative : « un *plaisanteur* ou un plaisant[12] », « je ne suis point *imaginateur*[13] », « *excusateur*[14] », « *gesticulateur*[15] », « *quelques latinisateurs*[16] ». Le suffixe *eur*, plus ancien et d'origine populaire, était d'ailleurs aussi vivant : « Vous, *diabolizeurs*, si on peut ainsi dire, ou (si vous aimez mieux) *diabolizateurs*[17] ». — « Tout cela dont furent *enseigneurs* les Grecs et les Latins, » (souligné dans Du Bellay[18]).

1. *Vol. de Lyon*, p. 331 (*Regrets*, XXV). Note répétée au 5[e] f[o] prélim. Nous avons cité plus haut, p. 259, *dédication* pour dédicace.
2. *Dial.*, I, 291.
3. *Précell.*, 354.
4. *Lat. susp.*, 123.
5. Vol. de Lyon, 370 (*Regrets*, CIII).
6. *Apol.*, II, 101. Ses cruautés dignes de Crétois, d'un Catilina, d'un Phalaris.
7. Ces deux suffixes viennent du grec par l'intermédiaire du latin.
8. *Apol.*, I, 101.
9. *Dial.*, I, 184.
10. *Ibid.*, II, 57.
11. *Prémices*, 130. V. notre 1[re] partie, p. 163.
12. *Dial.*, I, 85.
13. *Ibid.*, II, 188 et II, 191.
14. *Ibid.*, I, 184.
15. *Ibid.*, II, 112.
16. *Ibid.*, I, 318.
17. *Prémices*, p. 117-119. Estienne s'excuse d'employer ce mot *diabolizeur* « lequel doit estre trouvé moins estrange pour une raison : c'est que le vieil langage françois disoit *diabole* pour diable, comme *apostole* pour apostre. » La remarque ne porte donc pas sur l'emploi du suffixe, mais sur la forme « savante » du mot.
18. *Vol. de Lyon*, 674 (Marty-Lav., I, 169).

B. Adjectifs : sur l'origine latine des adjectifs en *able*, *ible*, *ile*, *eux*, v. *Lat. susp.*, p. 115 et sq. Cf. *ibid.*, p. 306-307, 309. V. encore *Hyp.*, 122. Il est à noter qu'Estienne ne connaît pas *incongelable* (signalé par Cotgrave), puisqu'il dit qu'*incongelabilis* n'a pas de représentant en français[1]. Il nous apprend que de son temps « on dit autant *vendible* que *vendable*, *duisible* que *duisable* » et que « *credible* est plus récent et moins français que *croyable*. Quelques-uns disent *nuisable* et *lisable*[2]. »

Estienne reproche encore à Du Bellay *corrompable* pour *corruptible*[3] et *belliqueur* pour *belliqueux*. « Il l'a pris sur *vainqueur*, mais il s'abuse ; car le mot dont est pris *belliqueux* est terminé en *osus*, comme *furiosus*, *furieux*, et ainsi plusieurs autres[4]. » La *source cabaline* (du cheval ailé[5]), le *nez ébénin* et le *mufle lyonnin*[6] ont été aussi notés.

Relevons à notre tour, chez Estienne, ces dérivations assez remarquables : des « oreilles *asinines*[7] », les « *Boccaciens* » ou imitateurs de Boccace[8], « un mot *persien* » (de la langue des Perses[9]), « une *Persienne* », c'est-à-dire une femme de la Perse[10].

C. Verbes. Nous ne considérons ici que la fonction des suffixes verbaux. Sur les verbes en *er* et en *ir*, v. *Précellence*, p. 318 et sq. ; sur les fréquentatifs latins passés en français, v. *Hypomneses*, 142 et 143, cf. *De Lat. suspecta*, p. 153-155. Sur les verbes tirés de substantifs, v. *Précellence*, p. 301, où Estienne compare notre dérivation verbale à celle des Italiens : *oultrager*, *avantager*. D'autres verbes, et ce sont les plus nombreux, ont, au contraire, donné des substantifs verbaux : *Chasser* (*chasse*) et son composé *pourchasser*, *guider* (*guide*), *gueter* (*guet*), etc. (*Précell.*, *ibid.*). Sur les terminaisons en *indre* (*ingere*) et *oindre* (*ungere*), v. *Hyp.*, 140.

Mentionnons chez Estienne : *Valeter* à Dieu (le servir[11]) ; cf. Amyot[12] : « valeter en amitié » ; chez Du Bellay, « *Seréner* » (la tempête ou le front[13]). Cf. Montaigne « Sereiner les tempestes de l'âme ». *Rasserener* était très usité au XVI[e] (v. *Lit.*). *Sonneter*, pris ironiquement par Estienne[14].

1. *Lat. susp.*, 307.
2. *Hyp.*, 122.
3. *Vol. de Lyon*, 417 (Marty-Lav., II, 268).
4. *Ibid.*, 549 (*Jeux Rust.*,122), même observation à la page 784 (Marty-Lav., 290).
5. *Ibid.*, 673 (Marty-Lav., I, 470).
6. *Ibid.*, 521 (*Jeux Rust.*, 90).
7. *Dial.*, I, 57.
8. *Ibid.*, I, 133.
9. *Ibid.*, I, 90.
10. *Ibid.*, II, 100.
11. *Prém.*, p. 73.
12. Dans Littré qui ne donne pas d'exemple antérieur au XVI[e] s.
13. *Vol. de Lyon*, 379 et 533, noté d'un *semei.* dans les deux passages (*Regrets*, CXXIX et *Jeux Rust.*, 107).
14. *Dial.*, II, 115. V. notre 1[re] partie, p. 163.

Il use fréquemment du suffixe savant *izer* (ou *iser*), qui est en rapport avec les suffixes *isme* et *iste* : *aristotelizer*[1], *barbarizer*[2], *chrestiennizer*[3], *decanonizé*[4] (cf. *canonizer*, *canonisateur*), *epigrammatizer*[5] (cf. *epigrammatiste*), *ethnicizer* (ou *payanizer*[6]), *proverbializer* et *contreproverbializer*[7], *particulariser*, *solecizer*[8].

Françoiser[9] est opposé à *italianizer* et aussi à *grecizer* et *latinizer*[10]. Mais *françoiser* n'a pas vécu. On s'est contenté de : *parler français !*

D. Adverbes. Sur la dérivation par le suffixe *ment* : v. *Hypomn.*, p. 13 et 24. Par l'*e* masculin que l'on fait sonner dans *confusement*, *privement*, Estienne désigne l'é fermé ; par l'*e* féminin (dans *sainctement*, *justement*), il veut entendre l'*e* muet. Il blâme ceux qui prononcent *e* féminin dans *confusement* et dans l'adverbe *separement* qu'il est alors impossible de distinguer du substantif[11].

Dans un passage de ses *Dialogues*, Estienne accumule plaisamment toute une série d'adverbes : « jamais on ne parla plus *salement*, ni plus *mausadement*, jamais plus *rongneusement*, plus *galeusement*, plus *puamment*, plus *cornuement*... ; série qui est opposée à une autre : « plus *sadement*, plus *songneusement*, plus *ornément*, etc.[12]. » Ailleurs il emploie *cointement*, *mistement*[13] qui étaient de la langue courante ; *poupinement*, *bragardinement*, termes plaisants et burlesques[14].

2° *Suite de la dérivation par suffixes : les diminutifs.*

« Nostre langage est copieux en noms que les grammairiens appellent diminutifs[15] ». On sait que Remy Belleau fit de l'emploi de ces formes un système poétique :

Le gentil rossignolet
Doucelet..., etc.

C'est à Belleau que H. Estienne a demandé la plupart des

1. *Dial.*, II, 104.
2. *Ibid.*, I, 334.
3. *Prém.*, préface et p. 130.
4. *Apol.*, II, 405.
5. *Prém.*, préface.
6. *Dial.*, II, 155.
7. *Prém.*, préface.
8. *Dial.*, I, 334.
9. *Ibid.*, I, 178.
10. *Prém.* (vers au lecteur.)
11. *Separement*, pour *separation*, n'est pas chez Rob. Est. (1549). *Cf. departement* (départ), très fréquent encore au XVIe s.
12. *Dial.*, I, 58.
13. *Ibid.*, I, 246. *Miste* est au sens d'élégant dans Rob. Est. (1549).
14. *Dial.*, I, 246, mais tirés de mots qui étaient français : *poupin*, *bragard* ou *bragueur*, qui est cité par Rob. Est. : « elegans homo. »
15. *Conform.*, 79.

exemples qu'il cite dans la *Précellence*[1]. Il observe que les Italiens ont de faux diminutifs, c'est-à-dire des mots où le suffixe ne marque plus une idée de diminution : *fratello*, *avolo* ne signifient que *frère* et *ayeul*. Il ne prend pas garde que le même fait s'est produit en français : *oiseau* est, au même titre que *uccello*, un ancien diminutif[2] et ce ne sont donc pas là « des mignardises » ! Mais parfois les deux langues reprennent d'anciens diminutifs devenus, pour ainsi dire, des mots simples : d'*oisel* le français tire *oiselet*, d'*uccello* l'italien *uccellino*[3].

Il est vrai que dans ses *Hypomneses*[4] Estienne a nettement distingué cette formation : il sait qu'*aureille* ou *oreille*, *aveille* ou *abeille*, *corneille*, *mamelle* (prononcé par quelques-uns *mammelle* avec deux *m*) sont venus de diminutifs qui se retrouvent en latin. Les exemples qu'il donne dans la *Précellence* ne sont pas classés par *suffixes* (ce qui conviendrait à l'étude proprement scientifique de cette dérivation), mais groupés par familles de mots.

A la *diminution* s'ajoute souvent une *superdiminution*[5]. *Enfant*, *enfançon*, *enfançonnet*, *homme*, *hommet*, *hommelet*, etc., *mousche*, *mouscheron* ; cf. un *laideron*, un *tendron*, un *tendrillon*.

De R. Belleau Estienne cite encore ces diminutifs formés, soit avec les suffixes féminins *ette* et *elette*, *blondelettes*, *arondelettes*, *nouvelettes*, *bouchelettes*, soit avec les suffixes masculins *elet* : *ruisselet*, *argentelet* ou encore *illon* : *crespillons*.

Nous en retrouvons, et d'autres encore, dans la famille de *mignon*, *mignonnette*, *levre mignotte*, *mignard*, *mignardelet*, *mignardise*, et en plus ces verbes : *mignarder*, *mignardiser*, *mignotter*, *amignotter*[6].

Tous ne sont pas de l'invention de Belleau. Estienne nous apprend que « long temps y a qu'on dict *sadinet*, de *sade*, le composé duquel est *mausade*[7] ».

Certes, il s'abuse en disant que l'abondance des diminutifs est plus grande en français qu'en italien. Mais si les poètes de la Pléiade, et Belleau plus que les autres, ont pensé rivaliser avec les poètes de l'Italie, cette formation n'en est pas moins française. Le suffixe *ette*, en particulier, a été plus développé par notre langue

1. *Précell.*, 96 et suiv. Même abus des diminutifs chez O. de Magny qui en a tiré beaucoup du patois quercynois (v. Favre, p. 190).
2. Bas latin *aucellus* de *avicellus*.
3. *Précell.*, 96.
4. *Hyp.*, 143.
5. *Précell.*, 97 et sq.
6. *Ibid.*, 103.
7. *Ibid.*, 103 et *Lat. susp.*, 269.

que par celle de nos voisins. En outre, un certain nombre de ces suffixes exprimant la diminution ne se retrouvent pas en italien, comme ceux en *ereau :* ces *mangereaux*, ces *plaidereaux*, ces *procuraceaux*, ces *volereaux*[1], qui, en plus, expriment une idée péjorative. On peut en dire autant des diminutifs verbaux : *sauteler*, *voleter*, *trembloter*, *pinçoter*, qui sont aussi des fréquentatifs[2].

Dans Du Bellay, Estienne a relevé :

Escroqueter[3] (diminutif évident de *escroquer*, qu'on s'accorde à faire venir de l'italien *scroccare*.)

Marmotter, note marg. « Gallis (ou gallice?) garrulare; factum ex animalis voce ut ex proprietate naturæ dicunt *fureter*[4]. »

Pinseter : « vous pinsetoit les cœurs de rage envenimez[5]. »

Estienne a usé plaisamment de ces verbes en *oter* dans un passage de son *Apologie* que nous avons cité[6].

Une des pièces de Du Bellay : « l'épitaphe d'un petit chien » abonde en diminutifs; Estienne en a souligné plusieurs : ses *dentelettes* d'ivoyre et la barbelette noire de son *musequin* friand... ; se tenoit mignardelet, d'un maintien *damoiselet*[7] ». Lui-même écrit *grandelet*[8], «un petit *mercerot*[9] », des *Michelots* ou pèlerins de Saint-Michel; des *Jacquets* ou pèlerins de Saint-Jacques[10].

3° *Dérivation impropre.*

On désigne aujourd'hui par ce nom la dérivation qui se forme sans le secours de suffixes, en transformant la fonction du mot par la seule extension du sens. Si Estienne n'use pas de ce terme, du moins connaît-il la chose :

Des noms propres deviennent noms communs : *Pathelin*, d'où par dérivation propre *patheliner*[11]. Ces mots figurent dans *Rob. Est.*

1. *Précell.*, 99. L'italien a ses suffixes péjoratifs : *bravaccio*, *bugiardo*, etc.
2. *Ibid.*, 101. Du moins l'italien exprime-t-il les mêmes idées par des suffixes différents : *salteggiare*, etc.
3. *Vol. de Lyon*, f° prélim. 1.
4. *Ibid.*, 540 (*Jeux Rust.*, 112). C'est peut-être, au contraire de ce que croit Estienne, *marmotter* qui a fait donner son nom à la *marmotte*; mais l'étymologie de ces mots reste encore incertaine (v. différentes hypothèses dans Scheler).
5. *Vol. de Lyon*, 424. (*Antiq. de Rome*, sonnet 24.) Le mot est écrit en marge.
6. *Apol.*, II, 352. V. notre 1re partie, p. 86.
7. *Vol. de Lyon*, p. 515 (*Jeux Rust.*, 85).
8. *Apol.*, I, 154.
9. *Dial.*, I, 106.
10. *Apol.*, II, 321.
11. *Dial.*, I, 195.

qui les explique par *flatteur* et *flatter*. Pasquier cite en plus *patelinage*[1]; *patelinerie*, dans d'Aubigné[2]. Celtophile demande à Philausone si *Pathelin* et *Ragot* ont toujours à la Cour force disciples[3]. Un passage de Brantôme pourrait faire croire à l'existence de ce Ragot qui aurait été quelque farceur, comme Chicot.

Pasquier[4] parle sévèrement de l'écolier Villon « doué d'assez bel esprit, mais un maistre passé en friponneries » et il constate « que la postérité a nommé *un Villon*, celuy qui eshontément se mesloit du mestier de trompeur, dont aussi nous fismes *villonner* et *villonnerie* ». Estienne parle aussi « des tours d'un *villon* [c'est-à-dire d'un voleur], non pas natif de France, mais d'Égypte[5]. »

A cette dérivation impropre appartiendraient, si nous devions en croire H. Estienne, une foule de noms de saints qui seraient le produit de confusions populaires. Seulement ici, c'est le nom commun qui aurait été érigé en nom propre; c'est donc une chose matérielle ou une idée abstraite qui auraient été personnifiées et sanctifiées par l'imagination et par la crédulité[6]. Mais l'esprit satirique d'Estienne l'égare sur ce chapitre au delà des limites permises. Tout ce qu'on peut lui accorder, c'est qu'il y a eu seulement confusion dans un petit nombre de cas entre le nom du saint et l'attribution qu'on lui a donnée : par exemple on a peut-être renvoyé les *acariastres* à saint Acaire, à cause de la similitude du nom[7]; ou encore les *avertineux*[8] à saint Avertin.

Rentrons dans la grammaire. La dérivation impropre a transformé des infinitifs et des participes en substantifs.

On sait que la vieille langue employait fréquemment l'infinitif substan-

1. *Recherches*, VIII, chap. 59.
2. Cité par *Rist. Dial.*, I, 195.
3. *Dial.*, I, 289. M. *Rist.* se borne à citer le passage de Brantôme II, 266. Quoi qu'il en soit, ce nom de Ragot est devenu un terme générique, d'autant qu'il s'est employé pour signifier « un petit homme qui est gros, mal fait, court et membru : Quoi? ce vieux ragot est l'amant de votre fille? » (Théâtre italien dans le Dict. des proverbes de 1749) — et ce sens figuré, Furetière le signale comme ancien. Au sens propre, le mot signifiait un cheval court et gros.
4. *Recherches*, VIII, chap. 60.
5. *Apol.*, I, 239; cf. I, 212.
6. V. le curieux passage qui figurait dans la 1re édit. de la *Conformité*, p. 140 et qui fut supprimé dans la 2e. V. l'édit. Feugère, p. 201. Estienne l'a repris et copieusement développé dans son *Apologie*, t. II, p. 311 et sq. V. les notes de l'édition Le Duchat, et celles de M. Ristelhuber.
7. M. G. Paris pense, au contraire, que les *acariastres* ont été ainsi nommés parce qu'on les renvoyait à saint Acaire pour les guérir (v. *Romania*, X, 302).
8. Dérivé de *avertin*, sorte de folie furieuse.

tivement; cette formation était encore vivante au XVIe siècle[1]. « Nous usons souvent de cest infinitif *dire* (ainsi que les Grecs usent souvent de leurs infinitifs) au lieu d'un nom, comme : je trouve *vostre dire* raisonnable; il ha un parler *mauplaisant*[2] » ; « *au gronder* d'un vallet, *au causer* d'un bouffon », écrit Du Bellay[3]. A ce substantif verbal « *le brait* (d'un asne)[4] » Estienne préfère *le braire* (note marginale). Le franç. latin donne le *brayement ou le braire*. Estienne écrit : *un plaider* sommaire[5] (le fr.-lat. donne *plaidoyer*, *plaidoirie*), *un desmentir*[6].

Les participes pris substantivement sont tellement nombreux en français qu'il n'y a pas lieu d'y insister. V. *Conformité*, p. 116 et sq. et *Lat. susp.*, ch. IV. Estienne observe qu'on peut remplacer *mesdisans* par *mesdiseurs*, mais qu'on ne dit *ni combateurs*, ni *malveilleurs*[7]. « Un participe passé comme *marié* perd toute valeur verbale ; c'est un véritable nom[8]. » Cf. dans Du Bellay « ces muguets parfumez *poursuyvans* de Penelope[9]. »

Péjoratifs et dérivation germanique. — Aux péjoratifs tirés de l'italien, il faut ajouter ceux que l'allemand nous a fournis[10] :

Here : « C'est un here, ou il fait du here[11] » ; *rosse* : « jamais bon cheval ne devint rosse » ; d'où, selon Estienne, *roussin*, qui se dit « d'un bon et puissant cheval[12]. »

Bouquin : « un vieil bouquin » d'où la langue a tiré un adjectif : « cela est *bouquanier* », cela est passé de mode[13].

A l'allemand se rapportent *faire carous* et quelquefois *carousser*, c'est-à-dire « *boire d'autant* », expression qu'Estienne rejette comme très basse[14]. Il trouve aussi que c'est trop « alemanizer » que de dire *trinquer* et *faire brindes*[15].

1. V. des exemples dans *Hatz. Darm.*, XVIe s., p. 269.
2. *Conform.*, 65, 67. Cf. 113 (observ. 8) et *Hyp.*, 68.
3. *Vol. de Lyon*, 581 (*Jeux Rust.*, 160).
4. *Ibid.*, 672 (*Marty-Lav.*, I, 469).
5. *Précell.*, 13.
6. *Dial.*, II, 188 et 201.
7. *Conform.*, 116.
8. *Lat. susp.*, p. 239.
9. *Vol. de Lyon*, 788 (*Marty-Lav.*, I, 293).
10. V. plus haut, p. 344, et notre 1re partie, p. 137.
11. *Dial.*, I, 92.
12. *Ibid.*, I, 93. Il est peu probable que *roussin* se rattache à *rosse* : c'est plutôt une variété de *roncin*, *roucin* (en provençal : *roci* et *rossi*) qui désignait un cheval entier. Le sens péjoratif apparait cependant plus tard : *un roussin d'Arcadie* (La Fontaine).
13. *Dial.*, I, 93 et *Conform.*, p. 30.
14. *Dial.*, I, 86. V. la note de *Rist*. Cf. Körting « *gar aus!* » dans le sens de *ganz ausgetrunken*! Cf. l'espagnol *caraus*, et v. Diez au mot *trincare*. V. aussi *Apol.*, I, 200.
15. *Dial.*, II, 124, en allemand : *bring dir's*! (Cf. le *brindisi* des Italiens et le *brindar* des Espagnols ; « *faire un bringue* » (César Oudin, *Trésor*).

Estienne cite encore : *jocondale* qu'il fait venir de *jachim daler* ou *joachim daler*[1], monnaie de Joachimsthal en Bohême. Mais il donne du mot *almanach* une explication moins heureuse quand il le tire de la locution allemande : *als man nach der geburt Jesu Christi*... Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il n'ignore pas l'étymologie arabe qui est la bonne; mais il la repousse[2]. Il signale en même temps l'hésitation de la prononciation entre *almanach* et *armanach*, mais sans dire la forme qui lui paraît la meilleure.

Si les Anglais nous ont pris *physician*[3], nous leur avons emprunté *milort*, et nous disons par joyeuseté : *un gros milort*[4].

4° *Composition par les particules.*

Nous ne reviendrons pas sur les origines latines de cette composition ; nous en avons dit l'essentiel, en exposant la thèse du *De Latinitate suspecta*. Outre les types que nous retrouvons dans le latin classique, il y en a qui devaient exister dans le latin populaire, puisqu'ils sont dans notre langue : *alaicter* (*adlactare*) *engloutir* (*inglutire*), etc.[5]. Mais, d'autre part, la langue française a d'elle-même créé de nouveaux composés, au moyen des particules :

« *Repauser* est un composé purement français[6]. » En réunissant deux éléments déjà existant, la vieille langue a formé des mots comme : *perlire* ou *parlire* (lire jusqu'à la fin) ; *parfaire*, *perattendre* (qu'Estienne préfère à *parattendre*) ; *paroccir* : achever d'occir[7]. Mais la création est plus originale encore, quand des verbes composés sont tirés d'un substantif simple : de *rive*, *arriver* ; de *val*, *avaller*[8].

Estienne s'étend longuement sur la comparaison des sens entre les verbes français et leurs représentants latins[9]. Il les étudie, en les groupant tantôt par familles de mots et tantôt par suffixes ; son analyse est parfois très pénétrante.

Par exemple, *re* marque en français : 1° le redoublement : *recourir ou*

1. *Conform.*, 31. V. la note de Feugère.
2. V. *Lat. susp.*, 328.
3. *Dial.*, I, 192. V. plus haut, p. 268-269.
4. *Dial.*, I, 95. *Millour* pour *mylord* était devenu, depuis la guerre de Cent Ans, un mot populaire, ainsi que *godon* (de *goddam* !), sobriquet donné aux Anglais. V. *le jargon et Jobelin de Fr. Villon*, édité par L. Schöne. *Gros goddon*, chez Maillard (*Apol.*, I, 130).
5. V. plus haut, p. 253. Cf. Lat. susp., 351 ; *Hyp.*, 116.
6. *Lat. susp.*, 4.
7. *Précell.*, 197, 198.
8. *Ibid.*, 302.
9. V. notamment sur les significations latines et françaises des particules RE et DE, *Lat. susp.*, 161 et suiv. ; 181 et suiv.

raccourir, *reforger*, etc. ; l'action est ici faite à nouveau ; 2° la réciprocité. le retour : *remordre* (vicissim mordere, seu mordentem mordere) ; *repoindre* (repungere), etc. [1]. Dans ses *Prémices*, Estienne cite le proverbe « Qui du sien donne, Dieu luy redonne », et il observe que *redonner* peut signifier *rendre* ou *donner réciproquement* [2]. C'est qu'en effet les deux sens de *re*, distingués plus haut, se mêlent dans certains verbes. En latin la particule *re* est quelquefois explétive, redondante [3], comme dans *religare*, *reformidare*, *recubare*. Dans ce cas elle appuie sur l'idée du mot simple. Estienne semble croire que cet emploi manque au français. Mais quelle est, par exemple, la valeur de *re*, dans *ressembler*? Faut-il y voir l'idée de la réciprocité, du retour (ἀντί)? Quelle que soit l'idée originale, il est certain que la particule n'a plus ici de sens propre ; elle est redondante, selon le mot d'Estienne, ou, si l'on veut, elle appuie sur l'idée du mot simple. Estienne a reproché à Du Bellay d'avoir employé *ressembler* pour *sembler* : « autant que j'en voiray ne me resemblent telles », c'est-à-dire ne me semblent être des courtisanes [4]. Il faut dire que *ressembler* s'employait ainsi dans la vieille langue : « par tels paroles vos ressemblez enfant [5] » (Roland). « Il disoit aussi que les Romains ressembloient un troupeau de moutons » (Amyot dans *Lit.*).

Retracer est souligné dans Du Bellay, et le mot est écrit en marge [6] (exemple de Gerson, dans *Lit.* ; cité par Cotgrave). On peut en conclure que ce composé n'était pas fréquent au XVIe siècle.

Estienne s'arrête sur la valeur négative de la particule *de* ; en français, il cite *decroire*, se *defleurir* et mieux se *defleurer*, se *desfascher*, se *desendormir*, etc. [7]. Il souligne cependant *decognoistre* dans Du Bellay, et il le remplace par *mescongnoistre* [8] ».

De la langue d'Estienne, citons : « je vous *desmenace* [9] », [c'est-à-dire je retire ma menace] ; « je vous *deprie* [10] », [je retire ma prière] ; « plusieurs sont fort *desnaturalisez* [11] » [ont quitté leur naturel] ; « termes *dechassez* [12] »

1. *Lat. Susp.*, 165 et suiv. Cf. *Conform.*, 114 et 115 ; *reinjurier*. Pour les verbes où l'usage n'est pas d'ajouter RE, on a recours à *refaire* et à *redire* qui jouent le rôle d'auxiliaires. Dans le *De Lat. susp.* (*ibid.*) Estienne cite *refuir* (?).

2. *Prémices*, 92. Estienne dit ailleurs que Dieu *rencourage* l'homme qui a perdu courage. (*Prémices*, 11.)

3. *Lat. susp.*, 161 « otiosam et ornatus tantum causa positam ».

4. *Vol. de Lyon*, 368. Note marg. : « *resemblent* pour *semblent* » (*Regrets*, XCIX).

5. Chanson de Roland, Extraits de G. Paris, p. 137, vers 375.

6. *Vol. de Lyon*, 320 (*Regrets*, IV).

7. *Lat. susp.*, 183 et *Conform.*, 114 et 156. On sait que le *de* latin a été remplacé en latin populaire par *dis* devenu en français *des* et *dé*. (V. Darmesteter, *Cours de gram. hist.*, 3e partie, p. 30 et 31. Mais en plus le *de* latin a continué d'agir par la formation savante.

8. *Vol. de Lyon*, 832, note marginale (*Marty-Lav.*, I, 332).

9. *Dial.*, II, 198.

10. *Ibid.*, I, 48.

11. *Ibid.*, II, 162.

12. *Ibid.*, I, 313.

[chassés de notre pays]; « on ne *départ* jamais d'avec luy sans rapporter... [1] »; cf. l'expression au *départir*; *despayser*, « qui est du pur françois et signifie sortir d'un pays, ou quitter son pays[2]. »

5° *Composition par juxtaposition de deux mots*[3].

Cette forme de composition a été remise en grand honneur par Ronsard et par ses disciples. A vrai dire, elle n'avait jamais cessé d'être française. La vieille langue s'en était heureusement servie pour créer des noms propres et des noms communs. L'erreur de Ronsard a été de forger des adjectifs ou des noms composés sur le patron des épithètes homériques[4]. Sans doute, nous ne lui reprocherons pas la fameuse pièce où il emploie *ocymore, dispotme, oligochronien*, puisqu'il y exprime précisément le regret que ces composés ne puissent devenir français[5]. Et nous savons que la pièce dithyrambique, récitée à la pompe du bouc de Jodelle (1552), en l'honneur de Bacchus :

O Cuisse-né, Archète, Hyménien...

n'était qu'une plaisanterie de circonstance[6]. Il n'en reste pas moins vrai que Ronsard et les poètes de la Pléiade ont choqué le goût français en multipliant les épithètes « homériques » simples ou composées, en donnant un tour trop savant et trop érudit à une formation qui devait rester populaire, et, là même où ils n'ont pris que des mots français, en les accouplant d'une façon souvent bizarre et trop en dehors de l'usage.

Laissons de côté le « Phebus *Cynthien*, *Cyrénéan*, *Pataréan*, par qui le trépied *thymbréan* les choses futures devine »; le grec était à sa place dans l'ode pindarique[7] dont la poésie française ne s'est pas d'ailleurs accommodée. Mais nous demandons si l'*or chasse-peine*,

1. *Dial.*, I, 50.
2. *Prém.*, p. 148. Ce verbe, quoique ancien, manque chez Rob. Est., 1549.
3. Je n'ignore pas la distinction faite par A. Darmesteter entre les composés proprement dits qui reposent sur l'ellipse : *timbre-poste*, et les juxtaposés où le rapport qui unit les deux termes est exprimé : *pomme de terre*. Mais il me paraît plus commode et plus clair d'appeler les uns et les autres des juxtaposés.
4. V. Hatz. Darmest., XVI° siècle, introd. p. 121; A. Darmesteter, *Traité des mots composés* et l'étude récente de M. Mellerio (*Lexique de Ronsard*, p. XL).
5. Ronsard, t. VII, p. 178.
6. V. Mellerio, p. XVII. Cette pièce avait été composée par Bertrand Bergier de Montembeuf.
7. Ronsard, *Odes*, I, 20; t. II, p. 122.

donne-vie, *oste-soin*[1], si Neptune *pousse-terre*, *embrasse-terre*[2], *le vent rase-terre*[3], si la *toge couvre-cerveau* sont d'heureuses inventions, et si le poète où elles se rencontrent n'a fait des épithètes homériques « qu'un emploi discret et judicieux [4] ». Admettons *doux-amer* et *fier-doux* ou *sage-preux*, mais non *serpenspied* ni *terre-né*, où l'ellipse est trop forte ; *porte-ciel*, *porte-flamme*, *songe-creux* (qui est de la langue) ou encore *grippe-tout*, mais non *jour-apporte*, *esbranle-rocher*, *tue-lyon*, *mange-sujet* qui, pour le moins, manquent de grâce[5].

Or voici, sur ce point, la doctrine de H. Estienne ; on verra en quoi elle vient à l'appui de la tentative de Ronsard, mais d'autre part les corrections qu'elle y apporte. Les exemples mêmes qu'il donne, soit pour les louer, soit pour les critiquer, et les mots composés dont il a cru pouvoir se servir, éclairent suffisamment sa pensée.

Ce procédé de composition séduit Estienne à un double titre, parce qu'il représente à ses yeux la composition grecque, et parce qu'il est dans la tradition de la langue française. Avec Ronsard, Estienne estime qu'il y a lieu de l'exploiter largement. La liberté hardie de nos ancêtres nous a donné l'exemple : nous ne devons pas demeurer en si beau chemin, mais poursuivre notre pointe[6] ! et il commence par « reprendre aux rommans *fervestu*, qui est aussi bon que *court-vestu* (ou, comme on le prononce plutôt sans *t*, *courvestu*[7]) ». Il accorde naturellement plus de liberté à la poésie qu'à la prose : il ne craindrait pas d'user de *portecharge* « où la ryme le requerroit[8] », d'autant que ce composé est autorisé par l'analogie de *portefaix*, que l'usage a consacré. C'est toujours en effet à l'usage, ou, à son défaut, à l'exemple de la vieille langue qu'Estienne s'en réfère : les mots nouveaux doivent ressembler à ceux qui existent, tellement que la langue les reconnaisse pour siens. Enfin les poètes en useront avec mesure[9].

Estienne accepte *porteciel* et *porteloix*, forgés par Du Bellay[10] ;

1. Rons., t. V, 222.
2. *Ibid.*, t. III, 328.
3. *Ibid.*, VII, 119.
4. V. Hatz-Darm., ouvr. cité, p. 121.
5. Je prends ces exemples dans les listes données par M. Mellerio, p. XI et sq.
6. *Précell.*, 161.
7. *Ibid.*, 162.
8. *Ibid.*, 164.
9. V. le passage cité dans notre 1re partie, p. 161 et note 4.
10. *Précell.*, 164. Ce passage cité par Estienne a été souligné dans le volume de Lyon, p. 832. Épître à Jean Morel, devant la traduction du IVe livre de l'*Énéide* (*Marty-Lav.*, I, 334).

mais il rejette le *ciel porteflambeaux* de Du Bartas, parce que ce composé est terminé par un pluriel, et il pose ce principe qu« 'il faut user plustost de composez qui ayent au bout le nombre singulier[1] », surtout quand les mots sont déjà longs par eux-mêmes. Car si le composé se termine par un monosyllabe : *portefleurs*, *portefruits*, *portegrains*, le pluriel n'empêchera pas la composition d'être trouvée douce et plaisante à l'oreille[2]. Cette remarque s'explique par ce fait qu'au XVIe siècle l'*s*, signe du pluriel, était sonore devant une pause, au moins dans le discours soutenu et dans la récitation des vers[3].

A vrai dire, Estienne ne donne ici ni principe très certain ni règle absolue. Le choix du composé est affaire d'oreille et de goût! « De ma part, je suis d'opinion que quelquesfois, selon les endroits, le monosyllabe ha meilleure grace au bout d'un mot composé que le dissyllabe, et le dissyllabe que le trisyllabe[4] ». *Guidenef* lui plaît mieux que *guidenavire*, mais il préfère *portelyre* à *portelut*. Si en lisant Du Bellay, *pié-sonnant* lui a peut-être moins souri[5], il a certainement admiré *Apollon le loingtirant*, et : *au sein de la Toute-mère*, car il a écrit en marge la traduction grecque : « ἑκηβόλος, γῆ παμμήτωρ[6] ».

Au point de vue de la forme, les composés se rangent sous les catégories suivantes :

Adjectif juxtaposé à un autre adjectif ou à un substantif, ou encore *deux substantifs juxtaposés*. — *Chice-vilain*[7], *chice-face*[8], qui appartiennent à la langue populaire; *papiers journaulx*[9], composé de la langue courante, « le *journal*, ou *papier-journal*, diurnum, ephemeris » (Fr.-lat.); (v. exemples d'Amyot et de Montaigne, dans *Lit.*); « et de *sage-sçavant* meriteras le nom[10]. »

1. *Précell.*, 165. Du Bartas répondit à la critique d'Estienne dans son *avertissement sur la 1re et la 2e Sepmaine*. « Mais il les faut, diras-tu, semer avec la main, non avec le sac ou la corbeille? je confesse qu'en ma première Sepmaine ils (ces mots composés) sont fort espais, et que bien souvent on en lit sept ou huit à la file. » Et il invoque pour s'excuser la grandeur de son sujet : « un epithete composé m'espargne tout un vers et quelquefois mesme deux ». Mais en la 2e *Sepmaine* « d'autant que l'argument ne l'y convioit point », il en a usé plus sobrement. V. Lanusse, ouvr. cité, p. 159 et suiv. Cf. Pellissier, p. 185 et suiv.
2. *Précell.*, 167.
3. « L'*s* finale se prononce partout où on s'arreste » R. Estienne, *Gramm. fr.*, 9. V. Thurot, t. II, p. 4.
4. *Précell.*, 167.
5. *Vol. de Lyon*, 832 (*Marty-Lav.*, I, 334).
6. *Ibid.*, 691 (*Marty-Lav.*, II, 71).
7. *Précell.*, 106. Cf. 110.
8. *Hyp.*, 8,
9. *Vol. de Lyon*, 319 (*Regrets*, I).
10. *Ibid.*, 673, *semeiósai* (*Marty-Lav.*, I, 470)

Composés forgés par Estienne, d'après le grec : *philomesse*, *misomesse*[1].

Mots composés d'un verbe et d'un substantif. C'est une formation purement française, où le verbe représente un impératif à la 2e personne[2]; et c'est elle dont Estienne donne le plus d'exemples : *pinsemaille*, *racledenare*, *serredenier*, *serremielle*, *pleurepain* : cinq qualificatifs de la langue populaire, pour désigner l'avare[3].

Toute une famille de mots composés avec *porter*. A ceux que nous avons déjà cités, ajoutons : *portefaix* pour *crocheteur*; *porte-panier*, très usité à Paris. Estienne propose : *portecharge*, *portelabeur*, *portepene*, *portepaix*, *porteguerre*, *portelumiere*, *portejour*[4].

Sur la forme de *boutefeu*, il propose *bouteguerre*; sur l'ancien *songemalice* : *songenouvelle* et *forgenouvelle*, et encore *songefinesse*[5]; *songecreux* est déjà dans la vieille langue[6]. Pour traduire l'italien *ingannavillano*[7], on peut employer *trompevilain*.

A la langue populaire appartiennent : *accotepot* (de *accoter un pot*), usité surtout à Paris[8], « *accostepot*, ou *appuipot*, fulcimentum ollæ » (Fr.-lat.); la locution : *trembler à clacquedents*[9], *crevecœur*, qui répond au latin, archaïque *cordolium* (italien : *cordoglio*[10]). Estienne dit aussi : le *grand navrecœur*[11].

Dans Du Bellay : « tu es une *attize-querelle* »; note marginale : « *semei*, mot forgé[12] ». Estienne emploie : « les *piquebeufs*[13] » (langue populaire). Ces *gastefrançois*[14] » dit-il en parlant des italianisants. Lui-même rivalise, et cette fois avec les plus hardis des nouveaux poètes, quand il écrit en vers : une souvenance qui est *chasse-joye*; un *chasse-faim* plaisir[15]!

Mots composés d'un adverbe, ou d'une préposition et d'un nom, ou d'un verbe[16]. — *Ancestres* (au plur.; composition romane); *bisayeul* :

1. *Apol.*, II, 78.
2. V. A. Darmest., *Mots composés*, et *Cours de gram. hist.*. 3e partie, p. 48.
3. *Précell.*, 106 et 107. Sur *racledenare*, v. ci-dessus, p. 325 et note 5.
4. *Précell.*, 163-165.
5. *Ibid.*, 165 et 166. *Songe-malice* est cité par Cotgrave.
6. *Précell.*, 160. « Les Contredicts du prince des sotz autrement dit Songecreux, » œuvre de P. Gringoire (cité par *Lit.*).
7. *Précell.*, 170. Ce composé manque dans la Crusca.
8. *Hyp.*, 87.
9. *Conform.*, 186.
10. *De Lipsii lat.*, 314 et *Prémices*, 69.
11. *Prém.*, 69.
12. *Vol. de Lyon*, 539 (*Jeux Rust.*, 112).
13. *Dial.*, II, 255.
14. *Ibid.*. I, 125.
15. *Prémices*, 198.
16. Certains peuvent d'ailleurs figurer dans la composition par les particules; mais notons que des mots comme *entre*, *for* vivent aussi isolément.

Estienne propose *trisayeul*[1]. Pasquier dit que le mot avait été déjà employé dans la « traduction des histoires de Paul Jove » par Denis Sauvage ; et il ajoute qu'il a rencontré *terayeul* dans le *Feal serviteur* (1527). « A faute de quoy des Essars fut contrainct de dire au 8ᵉ livre de son Amadis, parlant de quelque chevalier, qu'il estoit fils du fils de son fils[2]. » Le composé s'imposait donc à la langue.

Avantcoureur[3] (mot connu de la vieille langue).

Contre : « il se *contrebalance*[4] »; *contrelouer*[5] ; *contrefaire*[6], « qui respond au grec παραποιεῖν » ; cf. *contrepeter*, même sens qui est populaire ou burlesque[7]. *Contrechrist*, *contrévangile*[8] (et aussi *antechrist*, *antiévangile*[9]. « Une *contre-caresse* et un merveilleux *rabat-joye*[10]. »

Entre : s'*entretuer*. Estienne remarque que cette composition manque au latin; mais le grec dit ἀλληλοφονεῖν[11]. Cf. s'*entremonstrer*[12], *entrejetter*[13] *entrerencontrez*[14], s'*entrebaiser*, *entrebaisement*[15] ; « s'*entr'escrire*; alius alium et vice versa : escrire l'un à l'autre. Sic gallica lingua multa ut s'*entreaymer*, s'*entredonner*[16]. »

For. Estienne s'étend longuement dans sa *Précellence* sur les mots composés avec cette particule venue du latin *foras* et qu'on retrouve employée seule, avec le sens adverbial de *hors*, dans quelques dialectes[17]. *Forvoyer*, aller for la voye; *forligner*, *forclorre*, « fort usité en la prattique » : « denier justice ; *forclos de produire* ». (Fr.-lat., d'après Budé.) Parmi les anciens mots, bons à reprendre, il cite encore *forjuger* pour mal juger; *forconseiller* pour mal conseiller ; *forpayser*, errer hors son pays (usitée en vénerie), etc. Enfin il propose *forparler* pour *mal parler*, « en la place de l'italien *straparlar* ».

Mal[18] : *mal-mariée* (Estienne ne cite que le féminin). *Mal-engin*[19]

1. *Précell.*, 161-162.
2. Pasquier, *Recherches*, VIII, chap. I, p. 763.
3. *Précell.*, 160, exemple du XIVᵉ s. dans le *Dict. gén.*; le féminin est employé au fig. par Montaigne (*Lit.*).
4. *Vol. de Lyon*, 611. *Mart.-Lav.*, II, 33.
5. *Ibid.*, 674. Écrit en marge avec un *semei* (*Marty-Lav.*, I, 471).
6. *Précell.*, 161. Cf. *Vol. de Lyon*, 387 (*Regrets*, CXLVI).
7. *Apol.*, I, 110. *Dial.*, I, 55.
8. *Apol.*, II, 355.
9. *Ibid.*, II, 354. Sur le suffixe grec *anti*, v. plus haut, p. 295-296.
10. *Apol.*, I, 382.
11. *Conform.*, 115.
12. *Dial.*, II, 190.
13. *Ibid.*, I, 318.
14. *Ibid.*, I, 279.
15. *Ibid.*, II, 85.
16. *Vol. de Lyon*, 390 (*Regrets*, CLII).
17. *Précell.*, 156 et suiv. *For* a tantôt le sens propre de *hors*, tantôt, comme le dit Estienne, le sens figuré de *mal*.
18. *Lat. susp.*, 268 et suiv. Cf. *Conform.*, 67.
19. *Lat. susp.*, 350.

(écrit en un seul mot dans le Franc.-latin qui le traduit par *dolus, fraus*); « entrer en la *male-grace* des médecins[1] »; *mal gratieux* ou *mau-gratieux*; *mau-sade*. Estienne observe que *mal*, joint à l'adjectif, n'est pas aussi négatif que *in*, ou du moins qu'il adoucit la négation, et cela en français comme en latin. Cf. Rob. Est., 1549: « *Inhabile*, inepte et non suffisant, *inhabilis*; *mal habile* à faire quelque chose, *instrenuus*. » Toutefois *Mau-sade*, est plus fortement négatif[2]: « *invenustus*, plutôt que *male venustus*. » Rob. Est. traduit en plus par *vastus atque agrestis*. Ce sens énergique du mot appliqué aux choses et aux personnes était propre à la vieille langue: « il vous a les yeux endormis, Rouges, et le corps tant mau-sade, etc. » Coquillart (dans *Lit.*)

Outre qui a donné *outrer*: « *outrée* d'amours[3] »; *outrance*, et qui entre dans ce vieux composé qu'Estienne aimait « *outrepreux*[4]. »

Sur: « qui bien attend, ne *surattend* »; « la *sursomme* abbat l'asne[5]. »

II

LE VIEUX FRANÇAIS

H. Estienne, plus réservé que Ronsard dans l'emploi des mots archaïques; il recommande cependant aux poètes la lecture des « rommans ». — Archaïsmes relevés chez Du Bellay.

En comparant la langue « d'aujourd'hui » à celle « des ancestres », Henri Estienne constate un grand changement; et il le regrette d'autant plus que quelques-uns de ces mots abandonnés n'ont pas été remplacés[6]; d'autres ont laissé leur sens « se dépraver[7] ». Mais il pense qu'il est encore temps de retirer quelques épaves de ce naufrage. On dérouillera les vieux mots, « non pas pour se servir de tous sans discretion, mais de ceux pour le moins qui seroyent les plus conformes au langage d'aujourd'huy[8]. » Sur ce point, la doctrine de H. Estienne semble bien s'accorder avec celle de la Pléiade. Estienne est toutefois plus net et plus ferme dans sa réserve.

Il est vrai que Ronsard conseillait à ses disciples « de choisir les

1. *Apol.*, II, 316.
2. *Lat. susp.*, 350. Cf. *Dial.*, I, 58: *sadement, mausadement*.
3. *Précell.*, 257.
4. *Ibid.*, 196. Ce composé est dans Rob. Est., 1549.
5. *Précell.*, 257.
6. *Dial.*, I, 194. Cf. *Précell.*, 195 et *Lat. susp.*, p. 103.
7. *Précell.*, 72.
8. *Conform.*, 22.

vieux mots de nos rommans avecques meure et prudente election [1]. » Lui-même leur donnait l'exemple. Car on a compté « une trentaine de mots repris par Ronsard au vieux français et qui depuis ont disparu [2] ». Encore faut-il fortement rabattre de ce compte, si on veut bien observer que ceux de ces mots qui n'étaient pas du français de Paris vivaient cependant dans les dialectes, dans un coin du Berry ou de l'Anjou. Tellement il est difficile, quoi qu'on fasse, de parler une autre langue que celle de son pays ou de sa province, sous peine de demeurer inintelligible !

C'est pour cette raison qu'Estienne demande de préférence les vieux mots « significatifs » aux dialectes, dans « les pays circonvoisins où on parle romman [3] » ; ils seront acceptés plus facilement. De même il sera bon de reprendre les termes qui étaient encore usités au siècle dernier : ceux-là aussi auront plus de chance de revivre que des mots oubliés depuis longtemps, surtout s'ils ont ce privilège d'être encore représentés par quelque dérivé dans la langue actuelle, comme *sorner*, dont on a conservé *sornette* [4].

Comme Ronsard, Du Bellay conseille l'usage modéré des antiques vocables : le poète les « enchassera dans son œuvre ainsi qu'une pierre précieuse et rare [5] ». Il faut d'ailleurs reconnaître que les mots rares cités par Du Bellay dans ce passage de sa *Défense*, et dans la préface qu'il a mise en tête de sa traduction du IV[e] livre de l'*Énéide*, étaient, pour la plupart, heureusement choisis : « *ajour-*

1. *Abrégé de l'Art poétique*, t. VII, p. 30 ; cf. Préface sur la *Franciade*, t. III, p. 36, où Ronsard n'est plus effrayé par « un lexicon des vieilz mots d'Artus ou de Lancelot. »

2. V. Mellerio lexique, p. XXXI : *caut*, *coint* étaient-ils, comme semble le croire M. Mellerio, du vieux français, pour les lecteurs du XVI[e] siècle ? Je les trouve dans le Fr.-latin de 1549, avec tous les autres, excepté *tançon*, *faitif* (encore R. Estienne donne-t-il la forme *faictiz*) *mehaigne* et *envis*, soit quatre mots que R. Est. n'a pas signalés en 1549. J'admets que le dictionnaire ait enregistré un certain nombre d'archaïsmes. Mais des verbes comme *avaller*, *chaloir*, *cuider*, *douloir*, *souloir* étaient très usités au temps de Ronsard ! Voire des substantifs comme *déduit*, *guerdon* et *hoir* ! M. Marty-Laveaux, dans son lexique de la Pléiade, a compté des centaines d'archaïsmes chez Ronsard et les autres poètes de l'école. Il est vrai que M. Lav. ne s'est point préoccupé de distinguer les mots qui étaient archaïques au XVI[e] siècle de ceux qui le sont pour nous aujourd'hui, et que d'ailleurs il ne sépare pas non plus dans sa liste les mots du vieux français des mots qui vivaient encore dans les dialectes. En somme toutes ces listes sont sujettes à caution ! Mais Ronsard et ses émules n'ont pas autant *archaïsé* que MM. Mellerio et Marty-Laveaux nous le laisseraient croire.

3. *Dial.*, I, 190.

4. *Ibid.*, I, 194. Le simple de *sornette* était *sorne* (XV[e] s. dans *Lit.*), baliverne.

5. *Déf. et illustr.*, p. 129, édit. Person (II[e] liv., chap. 5).

ner pour faire jour (que les praticiens se sont fait propre [1]), *annuyter* pour faire nuyt, *assener* pour frapper, *isnel* pour léger [2]. » *Assener* nous est resté. Estienne fait la même remarque sur *adjourner*, auquel s'opposait *avesprer* ; et il ajoute qu'entre tous les vieux mots des romans qu'il a cités, *adjourner* est « le seul duquel il ne feroit point difficulté d'user [3]. » Le second passage de Du Bellay a surtout attiré l'attention d'Estienne, puisqu'il y revient deux fois dans sa *Précellence* [4] et que nous le voyons souligné dans le volume de Lyon. Du Bellay y signale « *cerve* pour bische, combien que cerve *ne soit usité* en termes de venerie, mais assez *cognu de nos vieux Romans*... ; *gallées* pour galleres, *endementiers* pour en cependant, *isnel* pour léger, *carollant* pour dansant [5] ».

Mais si Estienne pour ces vieux mots déclare s'en rapporter au jugement du lecteur [6], ce n'est pas qu'il s'en tienne absolument à cette réserve vraiment trop commode. Il veut simplement dire par là que ces mots étant sortis de l'usage, il n'est pas sûr que l'usage les accepte tous avec une égale faveur.

Admirant plus que Ronsard et Du Bellay le style des « vieux rommans », en connaissant mieux aussi la langue [7], Henri Estienne a rapporté de ses lectures un choix de belles expressions dont les autres auraient pu tirer profit :

Des adjectifs comme *acerain*, *marbrin*, *pourprin*, *nouveliére* (en parlant de la fortune) ; des composés comme *entrœil* auquel Estienne trouve une grâce anacréontique, un cheval *passevent* [8], etc. ; et une foule de verbes : *addenter*, *archoyer*, *desrocher*, *enflescher*, *enherber* (ensorceler par certaines herbes), *enjoncher*, *fabloyer*, *ombroyer*, *paumoyer* (un baston, le manier de la paume), etc [9].

Il nous apprend en même temps quels étaient les mots qui, au moment où il écrivait, avaient vieilli : *engin* au sens d'adresse [10], se *remembrer* ou se *ramembrer* de quelque chose, pour se reme-

1. Avec le sens tout différent de remettre à un autre jour.
2. *Déf. et illustr.*, *ibid.*
3. *Précell.*, p. 206.
4. *Ibid.*, 164 et 195.
5. *Vol. de Lyon*, p. 832. (Épître à Jean Morel.) Estienne a souligné les mots que nous mettons en italiques ; *isnelles* a été encore souligné à la page 287 (*Marty-Lav.*, I, 265).
6. *Précell.*, 206.
7. V. notre 1re partie, p. 226-227.
8. *Précell.*, 193.
9. *Ibid.*, 194-195.
10. *Ibid.*, 235. Encore le mot, dans ce sens, a-t-il été employé par Marot, par Calvin et par Amyot (v. *Lit.*).

morer[1]; *soulas* signifiant esbatement[2]; *encombrer* « encore moins en usage que le nom *encombrier*[3]. »

Par contre, certains mots que nous serions tentés d'inscrire dans le domaine oublié du vieux français étaient encore vivants au xvie siècle :

Barat, encore usité dans la locution « il n'y a *ne fraude ne barat* »; *ausmoniere*, pour signifier « la boursette » des femmes[4]; *ancelle*, pour servante, qui « n'est pas tant hors d'usage[5] »; *gaber*, « encore aujourd'huy en usage en quelques lieux » (plus dialectal, à vrai dire, que français), « comme aussi *gabeur*, plustost que *gabs*, au lieu duquel on use plus volontiers de *gaberie*[6]. »

Dans Du Bellay, Estienne a relevé encore des mots comme *achoison*, qu'il déclare vieux : « olim pour *occasion*[7] », employé par Marot et Amyot; *occasion* (qui apparaît dès le xve siècle) est préféré par les écrivains de la seconde moitié du xvie[8]; *rancueur* : « *semeiosai* pour *rancune*[9]. » Les deux formes appartiennent également au vieux français mais *rancœur* reparaît dans Malherbe, dans Régnier[10] et reste dans la langue poétique.

Ajoutons que la langue changeait sous les yeux mêmes d'Estienne; ce qui était démodé au moment où il prenait ses notes, avait peut-être été plus usité au temps où J. Du Bellay écrivait. Nous assistons ainsi à la fuite rapide de ce vieux langage qui cédait la place à la langue de la fin du siècle, déjà plus rapprochée de nous, surtout par son lexique.

C'est ainsi qu'Estienne souligne des formes verbales comme « espouse *amee*[11] »; « de vous esclave se *treuve*[12] »; « *douter* le danger » pour *redouter*[13]; « *ell' cuidera* ainçois[14] ». N'est-il pas plus étonnant qu'il ait

1. *Précell.*, 74 et 266. Est. reconnaît aussi que le mot est dialectal.
2. *Ibid.*, 281. V. plus haut, p. 327.
3. *Ibid.*, 304. Cf. *Dial.*, I, 181. *Encombrer* a cependant repris fortune.
4. *Précell.*, 201. Cf. 350.
5. *Ibid.*, 195.
6. *Ibid.*, 281. Ces mots (sauf *gabs*), sont dans Rob. Est., 1549.
7. *Vol. de Lyon*, 208 (*Marty-Lav.*, I, 202).
8. V. *Littré*.
9. *Vol. de Lyon*, 372 (*Regrets*, cxv).
10. V. *Littré*.
11. *Vol. de Lyon*, 111 (*Olive*, sonnet 45).
12. *Ibid.*, 509 (*Jeux Rust.*, 77).
13. *Ibid.*, 169 (*Marty-Lav.*, I, 170). Cf. *Dial.*, II, 41 : « vous estes le plus douté et honoré prince des chrestiens », citation de Froissart.
14. *Vol. de Lyon*, *ibid.* *Semei*[?].

marqué d'un double trait : « je *soulois* regner paisible en ma maison[1] (Estienne lui-même s'est servi de *souloir*[2]) et qu'en regard de ce vers : « S'en va cercher bien loing quelque *estrange* rivage », il ait écrit en marge : « *estranger*, sic pag. 674 » où, lisant *bouches estranges*, il met encore : « pour *estrangeres*[3] » ?

Au reste, Estienne, s'il a relevé ces mots comme sentant leur vieux temps, était loin de les vouloir proscrire du style poétique. Et même pour la prose, s'il reprend le seigneur des Essars d'avoir écrit en sa traduction d'Amadis « *sur toute rien*, pour *sur toutes choses* », c'est que pareil emploi heurte l'usage; mais il approuve cependant « quelques mots et façons de parler que cet auteur prenoit des rommans[4] ».

Citons, pour conclure, cette jolie comparaison qui rend bien sa doctrine : le vieux langage est à celui d'aujourd'huy ce que serait à un homme riche un grand château qu'il tiendrait de ses ancêtres, et « auquel trouvant quelques beaux membres, encore que le bastiment fust à la façon ancienne, il ne le voudroit laisser du tout deshabité[5]. »

III

LES DIALECTES

Ils sont riches en sens latins et sont les représentants de la vieille langue. — Restrictions formelles apportées à l'emploi des expressions dialectales. Tout en comparant les dialectes de la France à ceux de la Grèce, H. Estienne fait des différences entre les provinces; il met au-dessus de tous ces parlers le bon français, qu'il sépare du dialecte parisien.

Les dialectes sont à la langue française ce qu'une maison des champs est à une maison de ville : meublée avec moins d'élégance, on aime à s'y rendre pour changer d'air et se reposer[6]. Cette comparaison est le pendant de la précédente. Dans la préface de ses *Hypomneses*, Estienne revient sur l'utilité des dialectes, et il déclare qu'ils sont « un ornement et une richesse » pour la langue. Dans sa *Précellence*, il recommande les dialectes aux poètes, et « à ceux mesmement qui escrivent en prose » ; les uns et les autres

1. *Vol. de Lyon*, 586 (*Jeux Rust.*, 163).
2. *Précell.*, 347.
3. *Vol. de Lyon*, 672. Cf. 674 (*Marty-Lav.*, I, 168 et suiv.).
4. *Précell.*, 207.
5. *Ibid.*, 191.
6. *Ibid.*, 173.

peuvent en tirer parti, les poètes avec plus de liberté, tout en observant un certain tempérament.

Que Henri Estienne ait comparé les parlers de la France aux dialectes grecs, et le français de Paris à l'attique d'Athènes, cette idée n'a de sa part rien de surprenant. Mais il s'est gardé de trop forcer le rapprochement. Car il sait que les poètes grecs allaient jusqu'à emprunter aux dialectes non seulement des mots, mais aussi les terminaisons qui leur étaient propres [1] ; il aurait même pu nous faire remarquer que le dialecte éolien, par exemple, était spécialement employé par les tragiques dans les morceaux lyriques, l'attique étant réservé au dialogue. Et je ne sache pas qu'aucun dialecte français ait eu cet honneur singulier de devenir la langue consacrée de la poésie lyrique ! Mais Estienne se défend de vouloir faire de notre langue littéraire ou poétique une combinaison d'éléments aussi divers, un mélange de sons discordants [2]. Sous prétexte d'enrichir la langue, il serait déplorable d'y jeter le trouble et la confusion.

L'éclectisme de la Pléiade n'était-il pas fait pour contrarier l'unité dont le français avait tant besoin? Ronsard conseillait « d'user indifféremment de tous les dialectes [3] »; « et ne se faut soucier si les vocables sont Gascons, Poictevins, Normans, Manceaux, Lionnois, ou d'autres païs, pourveu qu'ils soient bons et que proprement ils signifient ce que tu veux dire [4]. » Mais de même que pour le vieux français, il était à l'égard des mots dialectaux plus réservé dans son œuvre que dans sa théorie [5].

1. *Précell.*, 175. Henri Estienne est revenu sur cette question dans son *De bene instituendis græcæ linguæ studiis*, 1587. Les poètes français ont-ils le droit de prendre des mots aux dialectes en suivant l'exemple des poètes grecs? C'est ce qu'ont fait récemment, dit Estienne, Ronsard et Du Bellay. Avant eux d'autres avaient pris cette initiative, mais en des matières plaisantes plutôt que sérieuses, et en s'adressant dans ce cas au picard de préférence. C'est ainsi que Marot a tiré de ce dialecte : *mie* pour *pas* et quelques autres mots. Mais ici encore Estienne estime qu'il faut laisser aux dialectes leurs désinences et leurs inflexions (*ibid.*, p. 93-94).

2. Dans le même ouvrage sur l'étude de la langue grecque, H. Estienne observe que « beaucoup de Français connaissent les mots et les façons de parler vulgaires, mais non les mots poétiques, ou du moins les mots anciens. Or la poésie française a moins de mots qui lui sont particuliers que la poésie grecque. » Aussi est-elle obligée de recourir aux archaïsmes et aux mots dialectaux, mais avec la mesure que nous avons dite, et en restant cependant intelligible au vulgaire. *De bene Instit. græcæ linguæ studiis*, p. 76 et 77.

3. Préface sur la *Franciade*, t. III, p. 34.

4. *Art poétique*, t. VII, p. 321.

5. M. Mellerio n'a relevé dans la langue de Ronsard que « sept mots empruntés aux patois tourangeau, blaisois et vendômois » (ouvrage cité, p. XXXIII). Rappelons entre autres *dougé* « mot d'Anjou et de Vendomois, propre aux filandières qui filent le fil

A ceux qu'on a relevés chez lui, ajoutons « *platelle* » usité, dit Estienne, en quelques lieux qui sont près de Paris[1] » et *appendre* qu'Estienne a relevé chez Du Bellay et dans Remy Belleau, en déclarant le mot dialectal[2] : « dès icy je fais veu d'*appendre* à ton autel »; note marginale : « *Appendre*, il est de son aveu... sic alibi[3] » et il fait remarquer que le mot représente le latin *appendere*[4].

C'est là l'intérêt que présente aux yeux d'Estienne le fonds dialectal : c'est que, comme la vieille langue dont il continue la tradition, il est riche en mots latins que la langue moderne a laissé perdre[5]. Les différents parlers de la France « se sont partagé les richesses de la langue latine[6] ». Il arrive ainsi que tel mot latin subsiste dans un dialecte, et n'est représenté en français que par un dérivé.

Arable est français, *arar* se dit en Savoie. Estienne « ne feroit point conscience » de dire *arer* en français. Au vieux langage appartenait *arée*, encore usité en certains pays, et dont l'antiquité nous est prouvée par ce proverbe : « Les gros bœufs ne font pas les grandes arees[7]. » *Aigue* et *eve* qui sont perdus, nous ont donné *aiguière* et *evier*[8]. Estienne va même jusqu'à soutenir qu'en ajoutant à la langue française ses dialectes, on retrouverait ainsi la latinité presque tout entière. Du moins les dialectes servent-ils à compléter l'histoire de la dérivation : « *aurage*, qui s'écrit *orage*, dérive de *aura* qui est usité en Savoie et ailleurs[9]. »

Quant à l'emploi des mots dialectaux, voici les limites que les écrivains n'ont pas le droit de franchir :

de leur fuseau tenu et menu » comme l'explique Remy Belleau (*ibid.*, p. 73). M. Marty-Laveaux en compte une dizaine, auxquels il faut ajouter, de son propre aveu, une autre dizaine (au moins!) classés par lui dans les archaïsmes (V. *lexique de la Pléiade*). Pour quelques-uns, le témoignage de H. Estienne nous apporte une lumière inattendue; par exemple pour *appendre*, non signalé comme dialectal dans ces deux lexiques. D'autre part, *cofin*, que M. Marty-Lav. cite à la fois comme un mot savant tiré du grec et comme dialectal, était dans la bouche des courtisans : « des coffins à roupies » (v. *Dial.*, I, 221); ce mot se retrouve dans Rob. Est., 1549. C'était donc tout simplement un mot français! Il se rattache au grec, mais par l'intermédiaire du latin (*cophinus*), XIIIe s. dans *God.*

1. Une terrine. *Précell.*, 54. Cf. Mellerio, lexique de Ronsard.
2. *Précell.*, 181; *Rons.*, I, 72.
3. *Vol. de Lyon*, p. 365. *Regrets*, XCIII.
4. *Précell.*, 181.
5. *Ibid.*; v. plus haut, p. 206 et note 1.
6. *Hyp.*, préface, p. 4.
7. *Ibid.*, préface p. 5, et *Précell.*, 189.
8. *Précell.*, 188.
9. *Hyp.*, préface, 8 et 9.

1re restriction : il y a des mots *privilégiés*, qui sont tellement propres à un dialecte particulier qu'on ne aurait les mêler avec d'autres; exemple : une femme *brode*, pour une femme *brunette*, se dit à Orléans, mais ne sera pas compris à Paris[1]. Et cette réserve restreint singulièrement l'usage des dialectes; c'est là un argument fort grave contre la thèse de la *Pléiade*.

2e restriction : certains mots dialectaux sont « comme descriez, sinon qu'on en use par joyeuseté[2]. » Il faut donc les prendre dans une signification plaisante et ironique, comme ces mots du picard : *caboche* pour *teste*, *cabochard* pour *testu* ou *testard*.

3e restriction : il faut laisser aux dialectes leur prononciation particulière, par exemple éviter la prononciation picarde de *c* pour *ch* ou de *ch* pour *c*[3] (*candele* pour *chandele*, *panche* pour *pance*) et, de plus, donner aux mots que l'on emprunte une terminaison française, s'ils en sont dépourvus[4]. Par exemple on changera *arar* en *arer* (labourer) et *puar la vigne* (putare vitem) en *puer la vigne*.

4e restriction : la présence du dérivé en français n'autorise pas absolument l'emprunt du mot simple. Estienne n'ose pas reconnaître, même aux poètes, le droit d'employer *aigue* qui répond à *aiguière*, et *ève* qui répond à *évier*[5]. Il est vrai qu'il ne pose ici qu'un point d'interrogation; car enfin, avec cette dernière restriction, que deviendrait l'enrichissement du français par les dialectes?

Il y a d'ailleurs des emprunts nécessaires et dont la langue se charge elle-même, sans le secours des écrivains. Car il est telles choses qui « ayans un nom en un lieu, ailleurs n'en ont point. » C'est ainsi que le français est obligé de recourir « au gascon » et de lui prendre le mot de *tocsin*. Car « en toute la France il n'y a que ce seul mot pour exprimer ce qu'on veut dire quand on parle ainsi[6]. »

Estienne reproduit, avec quelques corrections, le tableau de Charles Bovelles sur la prononciation de *ouy* et de *oc*, dans les différents pays. Comme Bovelles[7], il est ici frappé par la variété dialectale, ce qui ne l'empêche pas de mettre au-dessus de tous les parlers, même au-dessus du parler de Paris, le bon et pur français. C'est là

1. *Précell.*, 181.
2. *Ibid.*, 181.
3. *Ibid.*, 182. *Lat. susp.*, p. 27 et 32. *Hyp.*, 55.
4. *Précell.*, 177 et 189. Cf. *Hyp.*, préface, p. 5.
5. V. ci-dessus.
6. *Précell.*, 180 et 186. Cf. Lanusse (ouvr. cité), p. 364.
7. V. plus haut, p. 207.

ce qu'il y a de plus curieux et de très important dans les remarques faites par Estienne sur les dialectes. Il existe un dialecte parisien, commun à la capitale et « aux pays circonvoisins », et il ne faut pas croire que « tout ce qui est du creu de Paris soit recevable parmi le pur et naïf langage françois[1]. » Estienne revient à sa comparaison avec les dialectes grecs : « on n'eust pas receu au langage attique tous les mots qui estoyent du creu d'Athenes, encore que ce fust la ville où on parloit le mieux[2]? »

Or, il y en a fait des *parisianismes*, comme il y a des *orléanismes* et des *gasconismes*[3]. Le dialecte du menu peuple de Paris est lui-même très voisin du langage rural qui se parle aux environs de la capitale. Il s'en faut d'ailleurs qu'Estienne le proscrive absolument; car il se rapproche du bon français beaucoup plus que tout autre dialecte, et il vaut mieux que le jargon des courtisans :

Si en ce langage rural
Les mots sont prononcez fort mal,
Mots sont pourtant de bonne race,
Suivans des vieux François la trace[4].

Seulement il faut avoir soin de le purifier et d' « en oster toutes les corruptions et depravations que luy fait le menu peuple[5] ». Nous reviendrons plus loin sur ces vices de prononciation, propres au dialecte parisien. Quant aux mots qui lui sont particuliers, Estienne en autorise l'emploi, sous les réserves indiquées ci-dessus. Il va même jusqu'à recommander ceux qui seraient « plus beaux ou plus significatifs » que leurs équivalents français, et il cite :

1. *Précell.*, 176-77 et 187.
2. *Ibid.*, 187. Dans l'*Apologie pour Hérodote*, Henri Estienne rapporte un sermon du curé de Pierrebuffière « au haut Limosin », et après en avoir donné la traduction française, il cite le texte original : « vray est, dit-il, que ceci ne peut avoir telle grace ainsi traduit, qu'il a en sa propre langue, à-sçavoir estant couché en nayfs atticismes Limosins » (*Apol.*, II, 250). M. Lanusse qui reproduit ce passage (ouvr. cité, p. 27) et après lui M. Brunot (*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, p. 789) se sont mépris sur la pensée de Henri Estienne qui se moque tout au long et qui se gausse du curé. Il ne trouve pas la moindre « grâce » à son sermon, et cette expression « *atticismes limosins* » n'aurait sous la plume de Henri Estienne aucune espèce de sens, si elle ne signifiait « atticismes béotiens » ou encore des atticismes qui ne sont pas du tout attiques! Nous relevons cette méprise parce qu'il importe de comprendre la doctrine du *Parisien* Henri Estienne qui faisait entre les dialectes des différences, et qui mettait au-dessus de tous le français.
3. *Hyp.*, préf., 2.
4. *Dial.*, I, 18.
5. *Précell.*, 177.

Enhazé : « il faudra tousjours faire de l'empesché, voire de l'enhazé (comme on parle à Paris[1]) » ; *mesgnie*, devenu à Paris *mignee* : « il est de vostre mesgnie et de vostre maison » (Franc.-lat.). *Mesnie* est aussi en vieux français[2] ; « une mignee d'enfants » (Menot, cité par Estienne[3]). *Voye* à Paris signifie aussi une *chartee* : une *voye de bois*[4].

Faut-il attribuer au dialecte de Paris et des lieux circonvoisins « ces mots de la vieille langue, mais encore usités en plusieurs endroits[5] » *pampre* de *pampinus*, souligné dans Du Bellay[6] ; *primerain* « estant dict de quelque fruict[7] » (chez Rob. Est., 1549) ; *tempre* : « il est venu bien tempre, » bien à temps ; *tempremeure*, « d'une fille qui est devenue meure (mariable)[8]. »

Malheureusement Estienne ne donne pas toujours le nom du dialecte ; il s'en tient souvent à cette désignation vague : « en quelques pays, en quelques lieux. » C'est ainsi qu'il dit encore que *pastre* « dont usaient nos ancestres est demeuré en quelques dialectes, mais qu'à Paris et en plusieurs autres lieux on dit *pasteur*[9]. » Aussi bien, d'autres villes que Paris réclament l'honneur de parler le vrai français : ce sont celles qui « approchent du cœur de la France », Orléans, Tours, Vendôme, Chartres et même Bourges. Estienne ne conteste pas qu'on n'y parle, en effet, un langage très voisin de celui de Paris. Il ne veut pas se « formaliser contre les *Guespins* (les Orléanais) quand il leur eschape de dire qu'ils parlent aussi bon françois que nous qui sommes Parisiens ». Mais plus encore que dans la capitale, il faut dans ces villes voisines éviter les expressions dialectales et la mauvaise prononciation[10]. Cela revient encore à dire qu'il y a une langue française, placée au dessus des dialectes et commune : elle n'est pas uniquement propre à Paris ; mais c'est à Paris que l'on rencontre le plus grand nombre de gens qui la parlent « purement. »

1. *Précell.*, 181 ; *Dial.*, II, 222. Cf. *Apol.*, I, 231, où Estienne emploie lui-même le mot.
2. *Précell.*, 231.
3. *Apol.*, II, 258.
4. *Précell.*, 187.
5. *Lat. susp.*, 350.
6. Le mot est écrit en marge. *Vol. de Lyon*, 322 (*Regrets*, VIII) ; pas d'historique dans *Littré*, cité par Cotgrave. Voilà donc encore un mot dialectal qui a réussi à passer dans la langue. (Cf. *Lat. susp.*, 350.)
7. *Précell.*, 185.
8. *Ibid.* et *Lat. susp.*, 350 « pro *tempori*, sive *in tempore*.
9. *Précell.*, 73.
10. *Ibid.*, 177.

IV.

LES PROVERBES

Importance accordée par H. Estienne aux proverbes. Il a plus particulièrement recherché les proverbes « vulgaires ». — Caractères essentiels du proverbe : la sentence, la brièveté et l'allégorie. — Estienne a puisé dans le livre édité par Josse Bade, et dans de vieux recueils manuscrits. — Rajeunissements subis par d'anciens proverbes. — Traductions et imitations littéraires ; les *Adages* d'Érasme ; sentences classiques chez Du Bellay. — Proverbes italiens. — Lieux communs des significations : morale religieuse et sociale ; proverbes sur les animaux.

Nul écrivain français n'a peut-être, au XVIe siècle, cité plus de proverbes que Henri Estienne ; « car les beaux proverbes, bien appliquez, ornent le langage de ceux qui d'ailleurs sont bien emparlez[1]. » Il aimait surtout les adages « vulgaires », plus variés et plus expressifs que le petit nombre de dictons qui subsistent aujourd'hui, et que nous laissons volontiers dans les almanachs.

Certes, à ne s'en tenir qu'au XVIe siècle, la littérature proverbiale est considérable[2]. Outre les simples collectionneurs et traducteurs, des esprits curieux, avant H. Estienne, avaient étudié les proverbes[3] : Ch. Bovelles, dans ses *Trois livres de proverbes vulgaires* (1531), avec commentaires en latin ; Gilles Corrozet, dans son *Hecatomgraphie* (1540). Dans la seconde moitié du siècle, les recueils de proverbes ne manquent pas non plus : par exemple, les *Adages ou Proverbes françois* de Solon de Vosge (Jean le Bon[4]) et le *Trésor des Sentences dorées*, de Gabriel Meurier[5]. Au point de vue plus spécialement philologique qui est ici le nôtre, c'est encore à Estienne Pasquier qu'il faut demander, après H. Estienne, des

1. *Précell.*, 207. *Emparlez*, c'est-à-dire éloquents.

2. Pour la bibliographie de cette littérature, nous renvoyons aux travaux importants de Le Roux de Lincy, *le Livre des proverbes français* ; G. Duplessis, *Bibliographie parémiologique*. Ces deux auteurs ont dépassé de beaucoup l'ouvrage de Quitard. V. aussi, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 198, et Gaston Paris, *la Litt. fr. au moyen âge*, p. 150 et suiv.

3. Nous ne parlons ici que des proverbes « vulgaires » ; sur les proverbes empruntés à la littérature de l'antiquité v. ci-dessous.

4. 1557 ; recueil de proverbes rares et souvent très libres.

5. Lyon, 1577 ; 1re édit. en 1568 sous le titre de : « Recueil de sentences notables, dicts et dictons communs, adages, proverbes et refains, traduits la plupart du latin, italien et espagnol, et réduits selon l'ordre alphabétic. » A Anvers.

observations neuves et pénétrantes sur l'exégèse des proverbes français : on les trouve au VIII[e] livre des *Recherches de la France*[1].

Henri Estienne en a cité de très anciens[2]. Ce n'est pas que leur vieillesse les empêchât, du moins pour la plupart, d'être encore vivants dans la tradition orale du XVI[e] siècle. Ils s'étaient mêlés à la langue populaire qui trouvait en eux des éléments assimilables.

Aux sentences proprement dites, aux adages qui expriment une pensée complète, sous forme de jugement : « *De grand maistre, hardi valet* », « *De fol juge, breve sentence* », on peut rattacher, mais sans les confondre, la foule des locutions proverbiales[3], des métaphores et des allégories qui relèvent aussi de la langue populaire : *trouver la feve au gasteau*, *se couvrir d'un sac mouillé*, etc.; nous y reviendrons plus loin. De plus, si ce nom de proverbe s'étend à « toutes sentences qui sont ou ont esté en la bouche d'un chacun », Estienne remarque qu'il se dit plutôt « des dictons ou sentences où il n'y a tant de paroles[4]. » Car une qualité essentielle du proverbe, c'est la brièveté : « *Entre tels tel deviendras*[5] », si l'image ou l'allégorie en est une autre : « *Au premier coup ne chet pas l'arbre*[6] »; « *Onques chapon n'aima gelines*[7] ». Certains proverbes valent par ces « traits subtils que les Latins appeloyent *acute dicta* : « *Qui tout me donne, tout me nie*[8]; » le trait est ici souligné par l'antithèse; il l'est ailleurs (ce qu'Estienne n'a pas remarqué) par une allitération évidente : « *Ceux qui opinent, lopinent*[9] ». Mais Estienne a noté la réduplication de l'idée dans certains dictons : « *Besoin fait la vieille trotter* » et « *Cremeur fait lievres tumber*[10] ». Ce qu'il a justement vu, c'est que plusieurs de ces vieux proverbes « pouvaient se couper en deux petits vers » rimant ensemble :

« *En peu d'heure — Dieu labeure* ».
« *L'homme propose — Et Dieu dispose* ».

1. C'est ici que Pasquier a été original. V. plus haut, p. 228.
2. V. plus haut, p. 227 et note 3.
3. Estienne fait à chaque instant cette distinction nécessaire. V., par exemple, *Précell.*, 258.
4. *Apol.*, II, 359.
5. *Précell.*, 230. Cf. 251.
6. *Ibid.*, 224.
7. *Ibid.*, 253.
8. *Ibid.*, 255. C'est la définition d'Érasme : « Parœmia est celebre dictum scita quapiam novitate insigne » (édit des Adages de 1558, p. 1).
9. *Dial.*, I, 300.
10. *Précell.*, 218. Estienne ajoute : « où *cremeur* se prend pour crainte. »

Ce qui lui a fait supposer « qu'ils ont, pour la plupart, été tirés « de quelques rymes anciennes [1]. »

Ce qu'Estienne s'est proposé dans ses *Prémices*, c'est ce qu'il avait déjà fait dans la *Précellence* : « séparer les proverbes moraux d'avec les autres, qui n'ont que quelques rencontres plaisantes, quelques mots pour rire... ranger en lieux communs les proverbes moraux, en expliquer plusieurs, les conférer avec les grecs ou latins, et avec les proverbes de quelque autre langue vulgaire... censurer ceux qui le mériteront [2]. » — Mais, d'abord, à quelles sources Estienne a-t-il directement puisé?

Le plus grand nombre des proverbes communs, il les a lus dans le recueil de Jean de la Veprie, imprimé avec la traduction latine de Gilles de Nuits par Josse Bade, en 1519 [3]. C'est à cet ouvrage qu'il fait allusion dans ses *Prémices*, quand il parle « de ces proverbes mis en lumière par Badius, il y a environ quatre-vingts ans [4] ».

Toutefois, ce n'est pas à dire qu'Estienne ait en tout suivi le recueil édité par Bade. Il a tiré des variantes intéressantes du « vieil livre escrit à la main », qu'il montra au roi Henri III, et où se trouvaient deux proverbes qu'il avait mis dans sa *Précellence* [5]; il le nomme encore « le vulgaire recueil des proverbes françois, recueil fort ancien », ou « le vieil exemplaire [6]». Il s'en était servi, et il l'avait sous les yeux quand il écrivit la *Précellence*; mais en com-

1. *Prém.*, p. 10.

2. *Prém.* (au lecteur). Nous n'avons pas à revenir sur le côté moral de ces observations. V. notre 1re partie, p. 149 et note 2.

3. Sur ce recueil et sur ses origines, v. notre bibliographie.

4. C'est là un fait qui a complètement échappé à Feugère; et cette ignorance lui a laissé commettre un contre-sens qu'il est intéressant de relever. Estienne a imprimé dans sa *Précellence* : Dieu donne le bœuf, mais non PAR la corne » (page 168 de l'édit. originale). Feugère corrige : « mais non PAS la corne », en faisant remarquer que ce PAR est « évidemment une faute d'impression. » (*Précell.*, éd. Feugère, p. 217). Or, je lis dans le recueil de Bade : « Dieu donne biens et bœuf : mais ce n'est pas PAR la corne, » et Gilles de Nuits traduit : « Dat deus omne bonum, sed non *per cornua* taurum », ce qui donne un sens parfaitement clair : il faut se donner la peine de prendre le bœuf, de le saisir, car Dieu ne vous met pas la corne dans la main. — Dans ses *Prémices*, Estienne cite le texte même de Bade, et interprète : *nul bien sans peine* (*Prém.*, p. 44). Autre erreur de Feugère : le vers cité dans la *Précellence*, « Felix quem faciunt aliena pericula cautum » n'est pas d'Estienne, comme il le dit en note, puisque ce vers est le texte même de G. de Nuits *Précell.*, éd. Feugère, p. 232, note 4. Ces deux erreurs sont reproduites dans l'édition de M. Huguet p. 211 et 226).

5. *Prém.* au lecteur. — Le roi « doutait s'ils étaient anciens. » L'un de ces proverbes, Estienne l'indique plus loin : « En peu d'heure, Dieu labeure » (*Prém.*, p. 10. Le second était peut-être « Dieu tout voit, Dieu tout oit, » qui, dit-il, « est aussi des anciens. » Le vulgaire recueil (Badius, porte : « Dieu voit tout » (*Prém.*, 49).

6. *Prém.*, 49.

posant les *Prémices* il ne l'avait plus, puisqu'il dit : « il me souvient avoir lu en ce recueil[1] ». Il y a pris aussi plusieurs proverbes qu'il trouvait fort beaux et qui ne sont pas chez Josse Bade.

Mais il a certainement connu d'autres manuscrits : « suivant l'escriture d'un vieil exemplaire », dit-il ailleurs, et encore : « en quelques vieux exemplaires », « selon les vieux registres[2] ».

Voici encore une de ces variantes : « *qui s'abbaisse, Dieu l'essauce*, où *essauce* (car il est ainsi escrit au vieil exemplaire), signifie *exaltat*, et non pas *exaudit*[3] ». Ce proverbe n'est pas dans Badius, ni sous cette forme, ni sous cette autre que donnent les recueils manuscrits de la Bibl. nat. : « *Ki s'abaisse Diex l'acroist.* »

Il arrive d'ailleurs qu'Estienne rajeunit, sans que peut-être il s'en aperçoive, le texte du proverbe, soit qu'il le prenne cette fois dans le livre de Josse Bade, soit qu'il le cite de mémoire (ce qui lui arrive plus d'une fois !) Par exemple, ce proverbe ainsi écrit dans la *Précellence* : « *Qui de ses subjects est hays, n'est pas seigneur de son pays.* » Estienne fait observer que « *hays* est dict pour *hay*, la lettre *s* estant superflue, comme elle est souvent au langage ancien, et principalement où la ryme requiert qu'elle soit adjoustee[4]. » Même texte dans Bade, sauf que *hay* s'y trouve écrit sans *s*. Or, tous les anciens recueils manuscrits qui citent ce proverbe donnent naturellement *sire* au lieu de *seigneur* : « *Il n'est sire de son pais qui de ses hommes est hais*[5] ».

Mais ailleurs, quand il y fait attention, il préfère la forme originale : « *Chose veee est plus desiree*, suivant le vieil exemplaire auquel sont retenus les mots de l'ancien langage[6] » ; dans Bade : « *Chose deffendue et prohibée est souvent la plus desiree.* »

Ces rapprochements prêtent par eux-mêmes à des observations de langue intéressantes. Comme nous l'avons vu plus haut, Estienne

1. *Prém.*, 49.

2. *Précell.*, 229, 233 et 262. Nous avons vainement cherché le recueil auquel Estienne se référait de préférence ; toutefois le manuscrit de la Bibl. Nat. fonds français, 25.545 (nouveau classement) représente une rédaction des proverbes ruraux et vulgaux analogue au vieil ou aux vieux exemplaires qu'Estienne a désignés ; (ms. de la fin du XIIIe siècle. V. au fol. 10, r°). Ce ms. contient en outre « la disputaison de Salomon et de Marcoul », un ysopet de Marie de France, et d'autres pièces de la même littérature.

3. *Précell.*, 218.

4. *Ibid.*, 214. Soit dit en passant, la remarque, pour être fausse, est curieuse. Mais personne, au XVIe siècle, n'avait soupçonné le rôle de l'*s* dans la vieille langue, signe du cas sujet.

5. Fonds français, n° 1551. « Les enseignements que Christine donne à son fils, » fol. 60, et fonds français, n° 1623. Ces deux ms. sont d'une écriture du XVe siècle. Mais ce dicton est plus ancien ; il se retrouve en tête de toutes les sentences de *Caton* ou des *philosophes*.

6. *Précell.*, 226-227.

s'adresse aux proverbes pour leur demander des mots dialectaux ou des mots oubliés[1]. Il estime que les proverbes « ont plus d'autorité en leur ancien langage » ; car beaucoup ont été corrompus soit dans la bouche du peuple, soit « en quelques impressions qui sont des plus récentes[2] ». C'est ainsi qu'il réclame *mehain* au lieu de *mal* : « *Qui veut la guarison du mire, il luy convient son mehain dire* » ; *moult remaint*, au lieu de : *souvent en demeure* : « *Moult remaint de ce que fol pense*[3]. » C'est en effet la couleur archaïque qui fait la grâce du proverbe; une fois traduit, il n'est plus qu'une vérité quelconque de morale.

Le rajeunissement qu'on a fait subir à quelques-uns les a même rendus inintelligibles :

« *Debonnaire mire fait playe puante* » est devenu « *de bonne myrrhe playe puante,* » et : « *il ne faut pas faire à Dieu gerbe de paille,* » s'est transformé en : « ..... *barbe de paille*[4]. » Dans ses *Prémices*, Estienne revient sur cette faute, qui s'explique par la prononciation du « menu peuple », disant à tort *garbe* pour *gerbe*[5]. Ce *garbe* qui n'avait aucun sens, est devenu *barbe*, qui n'en a pas davantage dans le proverbe dont voici l'explication : « on bailloit à l'église (c'est-à-dire aux gens d'église) des gerbes pour les dismes. » Une gerbe de paille, c'était une mauvaise gerbe[6].

Traductions ou imitations littéraires. — La littérature proverbiale de l'antiquité, Estienne la connaissait à fond. Lui-même composa des recueils de sentences tirées des auteurs grecs et latins[7]. Il collabora à l'édition des *Adages* d'Érasme, donnée par son père en 1558, en y ajoutant des remarques critiques et quelques rapprochements avec la langue française[8].

1. V. *Précell.*, p. 259 et sq., 261 et sq.
2. *Ibid.*, 263.
3. *Ibid.*, 262, 263.
4. *Ibid.*, 263.
5. Sur la pronciation parisienne de *a* pour *e*, v. plus loin.
6. *Prém.*, p. 99. Même explication dans Nicot.
7. Cf. les *Apophtegmata græca*, de 1568 (recueil de reparties et d'anecdotes plutôt que de sentences), les *Comicorum græcorum sententiæ*, traduites en vers latins, de 1569, les *Virtutum encomia* de 1573, les *Parodiæ morales*, de 1575 (V. Renouard, *Ann*).
8. « *Adagiorum chiliades quatuor... Des. Erasmi Roterodami*, Oliva Rob. Stephani, 1558 » in-f°. Érasme indique toutes ses sources, et les *indices* de cette édition la rendent particulièrement commode. Les *animadversiones* de H. Estienne sont à la fin du volume, p. 1126.

Qu'il fût permis aux écrivains français de tirer parti de ce trésor des sentences grecques et latines, Estienne le pensait, sans nul doute. « Nostre langue... tous les jours... en prend des Grecs et des Latins », elle se les approprie si bien qu'elles « peuvent sembler estre de son creu », comme en ce vers :

Qui se sert de la lampe, au moins de l'huile y met[1].

Dans la *Précellence*, il rapporte soixante proverbes français qui répondent à ceux des Grecs ou des Latins, ou bien à tous deux[2], et il en conclut que « nous n'avons pas seulement des proverbes qui nous sont peculiers[3] ». Il semble qu'ici Estienne n'a pas assez nettement distingué la forme du fond, l'image de l'idée. Il est clair qu'outre les proverbes pris directement par traduction aux langues anciennes, le français en possède qui expriment simplement, et sous une forme abstraite, une vérité morale, un fait d'expérience; il est naturel que ceux-ci se retrouvent dans les deux littératures classiques : « *Nul bien sans peine. Chacun quiert son semblable. Vertu gist au milieu*, etc.[4]. » Mais des soixante proverbes qu'Estienne rapproche du grec ou du latin, ce n'est en somme que le petit nombre qui ait ce caractère général, abstrait, et, par suite, impersonnel. Tous les autres expriment l'idée morale sous une forme très concrète. Ils valent par la métaphore qui, pour la plupart, est propre au français. Les métaphores grecques ou latines, quand elles sont sensibles, étant différentes, nous sommes donc en droit de conclure, quoi qu'en dise Estienne, que ces proverbes nous sont particuliers : « *Du diable vint, au diable retourna*, » cela n'a qu'un rapport d'idée avec le « *Male parta male dilabuntur* ». Ce sont deux proverbes différents, et en voici un troisième, encore qu'il signifie même chose : « *Ce qui est venu de pille pille, s'en reva de tire tire*[5]. »

On a fait remarquer que l'école de la Pléiade, dans son dédain de la vulgarité, avait rejeté le langage proverbial[6]. A vrai dire, Ronsard et Du Bellay ne condamnent pas expressément, dans leurs

1. *Précell.*, 247. V. *Adages* d'Érasme, p. 965 : « Qui lucerna egent, infundunt oleum », proverbe grec tiré de Plutarque : οἱ τοῦ λύχνου χρείαν ἔχοντες, ἔλαιον ἐπιχέουσιν.

2. *Précell.*, 224 et sq.

3. *Ibid.*, 247.

4. *Ibid.*, 227 et sq.

5. *Ibid.*, 227 (x).

6. V. Le Roux de Lincy, *ouv. cité*. Notons cependant que l'indifférence, sinon le dédain de Ronsard à l'égard des proverbes, ne détourna pas Jean Ant. de Baïf d'écrire ses « *Mimes, enseignemens et proverbes* » (1575).

théories, l'emploi des proverbes : ils n'en parlent pas. Mais leur silence est assez significatif. En fait, on rencontre dans leurs œuvres fort peu de ces proverbes « ruraux » ou « communs » qui plaisaient tant à Estienne. Ils n'évitent pas la sentence, mais ils lui donnent une forme plus noble et plus classique. Prenons Du Bellay : Estienne n'a pas manqué d'y souligner un certain nombre de proverbes; la plupart sont d'origine grecque ou latine :

> Le trop parler de Dieu porte souvent dommage,
> Et longues sont les mains des Princes et des Rois,

Note marginale : « *An nescis longas regibus esse manus* [1]. »
« *Deux mulets qui se grattent le dos.* » Note marginale : « Semei. prov. lat. : *mutuo muli scabunt* [2], » etc.

Il y a cependant un proverbe « commun » et qui sent le terroir, dans le poète des *Regrets* :

> Il n'est rien (ce dit-on en proverbe vulgaire)
> Si sale qu'un vieux bouq, ne si prompt à mal faire
> Comme est un jeune loup... »

Ce proverbe semble avoir intrigué Estienne; car il a écrit en marge : « Semei. hoc proverb. et Zetei [3] ».

Si Henri Estienne dans la *Précellence* a comparé les proverbes français « vulgaires ou communs » à leurs équivalents grecs et latins, on peut s'étonner qu'il n'ait pas fait de même à l'égard des proverbes italiens. Il se borne à déclarer, sur ce point, que les autres nations modernes et particulièrement l'Italie et l'Espagne sont abondamment pourvues, mais que cependant la France n'a rien à leur envier. Il sait du reste que les Italiens nous en ont pris quelques-uns [4]. Il a cité ailleurs quelques proverbes italiens :

1. *Vol. de Lyon*, p. 385 (*Regrets*, CXLI); cf. Ovide, *Héroïdes*, XVII, 166. Estienne cite lui-même ce proverbe sous sa forme latine dans ses *Dialogues* (II, 49), et il dit qu'il est pris d'Hérodote.

2. *Vol. de Lyon*, p. 390 (*Regrets*, CLII). Cf. Érasme, *Adages*, p. 258. Ce proverbe a été cité par Varron.

3. *Vol. de Lyon*, p. 355, et 3e feuillet préliminaire « Zêtei quæ sint proverbii verba». (*Regrets*, LXXIII). Nous n'avons pas été plus heureux que H. Estienne. Ce proverbe manque dans les recueils que nous avons consultés.

4. *Précell.*, 264 et 362. Dans le recueil qui parut à Paris en 1547, chez Arnoul l'Angelier (autres éditions, Anvers, 1555 et Lyon, 1557) : « *Bonne responce à tous propos, traduict de l'italien en françois* », on lit bien certains proverbes purement italiens, et qui concernent différents pays de l'Italie; mais on y retrouve aussi un grand nombre de nos proverbes communs que les Italiens nous avaient empruntés. V. aussi le *trésor* de G. Meurier. Le plus riche recueil de proverbes italiens, au XVIe siècle, est le *Giardino di Ricreatione*, de G. Florio, publié à Londres en 1591. — V. les autres recueils décrits par Duplessis (*ouv. cité*, p. 331).

« *Bras de fer, ventre de fourmi, âme de chien*[1]. » C'est Barletta qui allègue ce proverbe florentin à l'adresse des marchands. — « *Non ti fidar, et non serai gabato*[2] ». — « *Chi mi fa carezze che non sole, ó ingannato m'a, ó ingannar me vole*[3]. » Et encore « *Passato il pericolo, gabbato il santo*, » dont il rapproche la locution française (et d'ailleurs toute différente) : « *Il ne sçait plus à quel sainct se vouer*[4]. »

Si nous avons fait voir avec Estienne l'intérêt à la fois littéraire et grammatical des proverbes, nous n'avons plus qu'à indiquer les catégories générales sous lesquelles il les range et qui sont en effet utiles pour qui cherche à en pénétrer l'esprit et la signification. Dans les *Prémices*, ils sont, comme nous l'avons dit, groupés en six lieux communs[5], et considérés surtout par leur côté moral. Les catégories indiquées dans la *Précellence* sont plus variées et se prêtent mieux à l'étude philologique. Elles comprennent en plus les proverbes allégoriques tirés de l'observation de la nature et des animaux. Aux sentences (ou proverbes proprement dits) s'ajoutent les locutions qui en dérivent[6].

Dieu, morale religieuse. (V. *Précell.*, p. 216-218, et *Prém.*, p. 131.) — Aux proverbes cités plus haut, ajoutons ceux-ci qui ne se rencontrent pas dans les recueils antérieurs[7] : « *Dieu donne fil à toile ourdie* », « *Dieu donne le froid selon la robbe*[8] », « *Cil est bien gardé, qui de Dieu est gardé*[9] ».

Proverbes sur le diable. « L'ennemi du genre humain » a donné lieu à des locutions sur lesquelles Estienne s'étend longuement. Ce sont « des maudissons propres au langage françois » : « *Je le donne à tous les diables, à trente mille chartées de diables*, etc.[10]. » Autres gallicismes : « *C'est un bon diable, un povre diable.* » Ce sont là des figures plus ou moins ironiques. En *diable* se prend adverbialement pour « beaucoup, voire démesurément et excessivement » : *meschant en diable, superbe en*

1. *Apol.*, I, 99.
2. *Ibid.*, I, 292, *sic.*
3. *Dial.*, II. 95. Nous laissons dans ces citations italiennes l'écriture de notre auteur.
4. *Prém.*, p. 138.
5. V. notre 1re partie, p. 149.
6. Nous plaçons ici celles de ces locutions qui tiennent plus étroitement par l'idée à certains proverbes, en réservant les autres pour l'étude de la langue populaire.
7. A en juger par le vaste dépouillement de Le Roux de Lincy. Il n'est pas bien utile de renvoyer, comme le fait à chaque page l'édition Huguet, à la compilation de Garnier, qui est très postérieure à la *Précellence* (1612).
8. *Prém.*, 46 et 47.
9. *Précell.*, 216, et *Prém.*, 47.
10. *Apol.*, I, 204. Cf. *Prém.*, 115, et *Dial.*, II, 153.

diable. On dit aussi *boire en diable*, au lieu de dire : *boire comme templiers* ; *rire en diable*, etc.[1].

Et voici des proverbes : « *Quand Dieu donne farine, le diable clost le sac* ». « *Ce qui du diable vient, au diable retourne.* » Cf. la locution : « *Tout est allé au diable* », (tout est perdu[2]). — « *De jeune angelot vieux diable*[3] », et au contraire, on dit : *un jeune diable*[4].

Les proverbes et locutions proverbiales qui se rapportent à *l'Église et aux saints* sont pour la plupart satiriques[5]. Dans son *Apologie*, Estienne commente malicieusement le proverbe : « *Il n'est miracle que de vieux saincts*[6]. »

Locutions : « *Enluminé comme le Boy de Beati quorum* », c'est-à-dire « comme le *B* initial du pseaume Beati quorum[7] » — « *Chercher saint Pierre à Rome quand il est à votre porte*[8]. » *Corriger le Magnificat*[9], etc. »

L'homme, la société, les mœurs. — (V. *Précell.*, p. 209 et suiv.) Aux lieux communs sur la vie, la jeunesse, la vieillesse et la mort (*Prém.*, 2e partie, de la p. 133 à la fin du livre), ajoutons les proverbes sur l'avare (*Précell.*, 110), sur les fols (*ibid.*, 211-212), sur le sage (*ibid.*), sur la science (213), sur les amis (213-315), sur la justice (216), sur la conservation de la santé et sur la médecine (219-224), tels que : « *Vin vieux, ami vieux, or vieux* ». « *Les gourmands font leurs fosses à leurs dents* », etc.

Les aphorismes du bon sens populaire plaisent à Estienne, qu'ils expriment des règles de conduite : « *Trop enquerre n'est pas bon*[10] » ; « *Il fait assez qui fait faire*[11] », ou qu'ils renferment une protestation à l'égard des puissants : « *Les gros larrons pendent les petits*[12] », ou encore : « *Ce sont jeux de princes, ils plaisent à ceux qui les font*[13]. » Mais quant aux observations grammaticales, Estienne les tire surtout des locutions qui se rattachent à ces lieux communs[14].

Arrêtons-nous aux proverbes tirés de la connaissance des animaux[15]. Quelques-uns appartiennent au langage de la fauconne-

1. *Prém.*, 110 et sq.
2. *Ibid.* Cf. *Précell.*, 227.
3. *Précell.*, 210.
4. *Prém.*, 111.
5. V. notre 1re partie, p. 86, notes 7 et 8. V. encore *Apol.*, II, 35, 45, 358 et suiv.
6. *Apol.*, II, 322 et 367.
7. *Ibid.*, II, 7, note de Le Duchat, édit. de 1735.
8. Estienne écrit en latin « ce proverbe françois » dans le *De Lipsii latinitate*, 407.
9. *Prém.* au lecteur. Cf. *Dial.*, I, 309 et II, 24.
10. *Dial.*, I, 272, et II, 296.
11. *Apol.*, I, 319.
12. *Ibid.*, I, 128.
13. *Ibid.*, I, 414 et 370, proverbe rappelé par La Fontaine (*Fables*, IV, 4).
14. V. plus loin.
15. *Précell.*, p. 209 et 251.

rie[1]. D'autres ont été tirés, suivant Estienne, des fables d'Ésope « que nos prédécesseurs lisoient fort curieusement, ce qui a été cause de les faire mettre en vers par plusieurs[2]. » L'influence de ces traductions de fables ésopiques, il la signalait aussi dans l'*Apologie*, en rappelant l'expression : « *du temps que les bestes parloyent*[3]. » De ces deux passages il ressort qu'Estienne n'a pas fait seulement allusion aux premières traductions imprimées vers la fin du xve siècle, mais bien aussi aux *Isopets* du moyen âge[4]. Mais voici qui est plus explicite : il observe que le nombre de ces proverbes ésopiques a dû être beaucoup plus grand que « ce qui nous en reste[5] ». En fait, les *Isopets* ont agi sur la langue proverbiale au même titre que les *Distiques de Caton*[6] ou les *Dits des philosophes*[7].

Estienne cite lui-même d'anciens proverbes sur le *goupil* et sur le *loup* (ou le *leu*) : « *A goupil endormi ne chet rien en la gueule*[8] » « *En tel pel com naist, li leups morir, l'escueut*[9] », et il ajoute qu'en se servant des proverbes ésopiques « nos ancestres » en ont fait une application nouvelle aux usages et aux idées de leur temps[10] : « *A la fin sera le renard moine* ». — « *Le loup alla à Romme, et y laissa de son poil, et rien de ses coustumes.* » C'est, dit Estienne, « une sentence sous une fiction æsopique, c'est-à-dire qui sent la façon d'Æsope[11] ». D'autre part, voici bien une allusion directe à la fable antique : « *Ainsi dit le renard des meures, quand il n'y put advenir*[12]. » Dans ses remarques sur les *Adages* d'Érasme, H. Estienne cite en latin le mot du renard : « *Les raisins sont trop verts*, » mais en ajoutant que c'est une locution française[13]. — Certains de ces proverbes « allégoriques » sont, en effet, des

1. V. plus loin.
2. *Précell.*, 251.
3. « Ce qui est dict (comme je croy) pour le regard des fables d'Ésope, lesquelles se trouvoyent dès lors traduites en nostre langue ». *Apol.*, II, 119; *Précell.*, *ibid.*
4. Si, à la page 251 de la *Précell.*, il dit : « nos prédécesseurs », quelques lignes plus bas il écrit : « nos ancestres », p. 252.
5. *Précell.*, 251.
6. Traduit en langue vulgaire au xiie siècle, le recueil de Dionysius Cato fut réédité plusieurs fois au xvie, sous le titre de *Mots dorés de Caton*. V. entre autres éditions celle de Math. Cordier, texte latin et traduction française chez Rob. Estienne, 1536; chez Henri Estienne, 1561.
7. V. G. Paris, *La litt. fr. au moyen âge*, p. 117 et suiv. A l'influence des *Isopets*, s'ajouta celle du *Roman de Renart*, qui popularisa ces contes sur les animaux. V. L. Sudre, *Les sources du Roman de Renart* (Paris, 1893).
8. *Précell.*, 261.
9. *Ibid.*, 228. H. Estienne a traduit *escueut* par *eschet* (il arrive); l'édition Huguet (p. 222, note 6) rétablit avec vraisemblance *estoet* ou *estuet* (il faut).
10. *Précell.*, 252.
11 *Ibid.*, 225. Cf. 252.
12. *Ibid.*, 251-252.
13. Tirée, dit-il, de quelque fable d'Ésope : « *in vernaculo sermone... dicimus acerbas uvas.* » V. les *animadv.* de l'édit. de 1558.

apologues en raccourci : « *Trop achette le miel qui sur les espines le lesche*[1]. »

D'autres façons de parler proviennent de « quelque farce fort vulgaire », comme la farce de maistre Pathelin, par exemple : « *Retournons à nos moutons,* pour dire : retournons à nostre propos[2] ». Estienne attribue aussi à une farce cette autre locution : « *Il a pris la chèvre*, ce qui se dit de quelqu'un qui s'est despité[3] ». « *J'en ay veu prendre la chevre de ce qu'on leur trouvoit le visage frez.* » (Montaigne dans *Lit.*).

V

LES TERMES DES ARTS ET MÉTIERS

A la différence de la Pléiade, H. Estienne ne considère pas seulement ces termes dans leur sens métaphorique, mais dans leur valeur propre. — Liaison nécessaire entre le travail et la langue du travail. — La « méchanique-rie » des vêtements ; les jeux ; la monnaie ; la fauconnerie et la vénerie.

C'est là un fonds d'une richesse infinie[4] dont Ronsard avait, le premier, signalé l'importance, mais il n'en pensait retirer que des métaphores poétiques : « Tu practiqueras... les artisans de tous mestiers, comme de marine, venerie, fauconnerie, et principalement les artisans de feu, orfèvres, fondeurs, mareschaux, minerailliers, et de là tireras maintes belles et vives comparaisons avecques les noms propres des mestiers pour enrichir ton œuvre et le rendre plus agréable et plus parfait[5]. » Henri Estienne se contente de prendre les métaphores qui se présentent toutes faites dans la langue « qui emprunte tant de beaux mots et tant de belles façons de parler, pour les accommoder à autre usage[6] ». Il se déclare satisfait par les façons de parler plus communes qui sont sur les lèvres de tous.

Mais en recourant au vocabulaire des arts et métiers, il ne songe pas seulement à des images et à des ornements pour le style. Il considère, en outre, ces termes dans leur sens propre, en tant qu'ils sont utiles aux artisans. Car « les mestiers, que les autres nations ont semblables aux nostres »... ne sont pas « semblablement fournis

1. *Précell.*, 254. Cf. *Apol.*, II, 293 : « paroles perdues, pour ce qu'on parloit contre leurs *ventres qui n'avoyent point d'oreilles.* »

2. *Dial.*, I, 196. Sur les mots tirés de la farce de *Pathelin*, v. plus haut, p. 369.

3. *Dial.*, I, 196 ; II, 211. L'expression est aussi dans Régnier, *sat.* 13, et Molière (*Sgan.*, sc. 12), cités par le *Dict. gén.* Le *Dict. des Proverbes françois* (1749) confond à tort « *prendre la chèvre* » et « *se cabrer* ».

4. V. *Précell.*, p. 117 et sq., et particulièrement p. 142-43.

5. *Art poétique*, t. VII, p. 321.

6. *Précell.*, 142.

de mots necessaires pour exprimer tout ce qui appartient à iceux [1]. » Et il juge notre langage assez riche « quand bien il n'aurait autre richesse que les termes qu'il a appropriez à chacun mestier [2]. »

Il y a plus : il a vu clairement la liaison nécessaire qui existe entre le travail et la langue du travail, l'une étant le signe de l'autre ; la langue se diversifiant en même temps que le travail se divise, et les progrès du travail étant marqués par le nombre et par la valeur des mots techniques que le besoin a créés. Outre les arts et métiers, Henri Estienne signale encore « cestains offices appartenans à la police, comme de vendeurs de vin, de maree, de bestail [3], » c'est-à-dire ce qui se rapporte au commerce. Et revenant plus loin à l'industrie, il écrit sur la division du travail une page remarquable, qu'un économiste ne désavouerait pas. Il oppose « les manifactures des grandes villes à celles des petites... où un fait plusieurs mestiers ensemble, et encores à grand'peine peut-il gangner sa vie : es grandes... c'est bien ce que chacun peut faire que de fournir à un mestier. Et encore quelquesfois ne le fait pas tout entier, etc. » S'il invoque ici le témoignage d'un ancien, de Xénophon, c'est pour le vérifier aussitôt par l'exemple de la vie moderne, c'est pour comparer Venise ou Milan et Paris, la ville « la plus peuplée... où le gouvernement d'un petit monde et les tant diverses actions et façons de vivre requièrent plus grande diversité de termes [4]. »

Dans l'*Apologie pour Hérodote*, il est question de « la méchaniquerie » des vêtements [5], des marchands [6] et fabricants de draps de laine et de draps de soie. Mais c'est particulièrement dans ses *Dialogues du nouveau langage* qu'Estienne est amené par son sujet à multiplier ses remarques sur les termes de la toilette et de la mode. A ce qui a été importé d'Italie, il oppose ce qui existait en France, et qui lui paraissait meilleur : mots et choses que ces mots signifiaient [7]. A ce propos encore, Estienne nomme les différentes sortes de toiles et de passements d'or et d'argent : le *brocart*, le *spolin*, le *soprefin*, et le *subtil*, et les façons diverses de velours : velours à poil et demi, à ramage, à fonds de satin pourfillé de

1. *Précell.*, 144.
2. *Ibid.*, 148.
3. *Ibid.*, 152.
4. *Ibid.*, p. 155-156.
5. *Apol.*, II, 130.
6. Usant de ce mot-là généralement ; car : « Il fait assez qui fait faire. » *Apol.*, I, 319.
7. V. notre chap. précédent. Cf. *Dial.*, I, 250, 337 ; II, 279, et *passim*.

Gênes, etc., velours cramoisi haute couleur, de Florence et de Lucques. Il nous avertit qu'il puise cette érudition dans une ordonnance royale « ou police » qui fixe les taux de ces marchandises[1].

Nous ne reviendrons pas ici sur ces termes qui se rapportent à la toilette des femmes, aux danses anciennes ou nouvelles, à la guerre et à la marine : nous en avons dit ce qui était essentiel dans les chapitres précédents. – La langue a tiré aussi des métaphores « d'aucuns jeux ». Estienne donne le premier lieu à celui de la paume, comme éminemment français, « témoin le grand nombre de tripots qui sont en ceste ville de Paris[2] ». De là sont venues ces expressions figurées :

« *C'est à racler et à bander* : c'est sans rien espargner, c'est à faire du pis qu'on peut[3] ». Cf. d'Aubigné : « Vous et moi bandons sur le trait, pour venir à cette grande bataille des trois rois » — « *Je ne veux pas courir après mon esteuf*, je ne me veux pas arrester à une chose incertaine[4]. » Cf. Commynes : « Le duc de Bourgogne se mit encore après son esteuf, et à remettre le siège devant Nancy » « *Marquez bien ceste chasse* : prenez bien garde à ce poinct duquel je vous adverti » (la chasse de la balle). » — « *Il pense faire de moy son naquet, vous me faites naqueter après vous*[5]. » Rob. Est. donne ces mots sans autre explication ; le *naquet*, c'était le garçon chargé de ramasser les balles. « Les autres poètes ne sont que naquets de ce brave Virgile. » (Ronsard); « ils naquettent le tyran » (La Boétie[6].) Estienne écrit lui-même : « Il nous a fallu *jouer* encores *au rabbat*[7] », c'est-à-dire en rabattre. L'expression appartient à la fois au jeu de paume : « rabat se dit aussi du toit d'un jeu de paume qui rejette et répercute la balle » (Furetière); au jeu de quilles : « le coup qu'on joue en revenant » (*ibid.*), et à l'escrime « quand on pare des coups d'estocade ». (*ibid.*).

Revenons aux arts et métiers[8]. Estienne fait toute une monographie sur les termes propres et figurés du langage de la monnaie[9] :

1. *Dial.*, I, 259, « ordonnance du 21 nov. 1577 » (note de M. Ristelhuber).
2. *Précell.*, 139.
3. *Ibid.*, 140.
4. *Ibid.*, 141.
5. *Ibid.*, *ibid.*
6. V. *Lit.* Pour les autres locutions du jeu de paume, v. les notes de Feugère et de Huguet.
7. *Dial.*, II, 274 et 275.
8. H. Estienne se borne à signaler « le jeu des eschets. » *Précell.*, I, 142. Un passage du *Roman de la Rose*, cité par Pasquier, offre « une continue métaphore tirée de ce jeu » (*Recherches*, livre IV, chap. 31). Cf. Ronsard (lexique de Marty-Lav.) aux mots *eschets* et *mat* (p. 419).
9. *Précell.*, 144 et sq.

Il explique : 1° les parties différentes de ce métier ou « manifacture » : *billon*, *alloy*, *grenaille*, *culasse*, etc., *battre*, *flattir*, *elizer*, *rechausser*, *bouer*; *quarreaux flaons*, *blanchis*, *croisez*, *marquez*, etc.; 2° les noms des matières et des instruments : *creuset* (commun à d'autres métiers), *eschope* (d'où *eschopelure*), *cippeau*, *coupelle*, etc.; 3° le loyer des ouvriers et le droit du prince ; *traite*, *seigneuriage*, *monnoyage*, *brassage*; 4° certains termes, comme *moufle*, *breve*, *différent*, *légende*, *une pièce poictreuse* (au lieu de *poictrineuse*).

De ce métier proviennent ces façons de parler proverbiales : *Cela est de mise*, qu'on emploie plutôt négativement, quand on dit : *ce propos n'est pas de mise*. — On dit d'un homme qu'*il est fin à dorer*, locution que les ignorants transforment en un *fin adoré*, ou au contraire, qu'il est *descrié comme la vieille monnoye*. Autres proverbes : *Il est des bons*, *il est marqué à l'A* ; car la monnaie faite à Paris est marquée d'un A (c'est le *différent*). *Il a baillé un soufflet au roy*, pour désigner, en termes couverts, un faux monnayeur[1].

Sur la falsification des monnaies, voyez encore dans l'*Apologie* un passage intéressant pour la langue. Estienne cite ce proverbe « fort commun à Paris : *Il est de bas or*, *il craind la touche*[2] ». « Si les pièces sont trop subtilement falsifiées (comme les Portugaloises), il les faut *buriner* ou fondre. — Les plus grands escus au soleil, et *qui ont toute la lettre*, sont souvent les plus légers, par l'industrie de ceux qui leur ont faict passer leur quinte essence dedans l'eau[3] ».

C'est avec raison qu'Estienne accorde de l'importance au langage de la *venerie* et de la *fauconnerie*[4]. « Il n'est rien, disait Montaigne, qu'on ne feist du jargon de nos chasses, qui est un genereux terrein à emprunter[5]. »

La fauconnerie, « qu'on a aussi appelée la *volerie*[6] », est un art qui de toute antiquité, a été pratiqué et honoré en France : témoins ceux qui en ont écrit, le seigneur Gaston, surnommé Phébus, Gaces de la Vigne et Jean des Franchières[7]. Estienne insiste ici sur les emplois métaphoriques qui sont de la langue courante.

1. *Précell.*, 150, 152.
2. V. notre 1re partie, p. 152 et note 1.
3. *Apol.*, I, 294-95.
4. *Précell.*, p. 117 et sq.
5. *Essais*, III, 5.
6. *Précell.*, 119.
7. V. sur ces auteurs les indications bibliographiques de Feugère. H. Estienne trouvait aussi beaucoup de ces mots de la vénerie et fauconnerie dans le *Dictionnaire français-latin* de Robert. Ce recueil tient en deux tables placées en appendice pour chacun des deux arts, dans l'édition de 1549. « Les mots latins ont été pris du second livre de la *Philologie* de M. Budé, » réimprimé également après les deux tables. Ce

Niais (ou *niez*) « se dit proprement du faucon ou autre oiseau de proye qui est pris au nid, et n'ayant encore volé ; auquel est opposé *hagard*[1], » « qui a esté long temps à luy, j'ai vieil de cinq ou six ans. » (*Rob. Est.* Fr. latin.) De là les sens figurés. On dit : « *leurrer un faucon* », et au figuré : « d'un homme, qu'il est *leurré*, c'est-à-dire *desniaisé*[2]. » *Debonnaire*, « ce mot *aire* estant propre aux oiseaux de proye[3] ». Autres métaphores : *hobreau* se dit « d'un petit gentilhomme qui ha bien peu de moyen, ou qui fait toutesfois quelque monstre d'en avoir beaucoup[4]. » *Il fait du tiercelet de prince* : « du gentilhomme qui veut enjamber pardessus le reng des gentils-hommes, et ha quelques façons qui sentent... le petit prince. Car, en fauconnerie, le masle s'appelle *tiercelet*, comme estant un tiers plus menu que la femelle[5]. » *C'est un sacre* : « de celuy qui... happe tout, rifle tout, racle tout[6], » « un dissipateur de biens, un gouffre d'argent ; il se prend aussi pour un gourmand ou sac à vin[7]. » *Un homme esmerillonné* : « fort vif, esveillé et remuant ». On dit aussi : *c'est un esmerillon*[8]. D'autres métaphores sont devenues banales : *prendre l'essort*, *tenir en ses serres*, *en faire une gorge chaude*, etc[9].

Dans Du Bellay, Estienne a noté ces locutions : « c'est un gentil *appas* pour les oyseaux attraire[10]. » Notons en passant que la distinction d'orthographe qu'on a voulu établir plus tard entre ces pluriels : *appasts* (pris au sens propre), et *appas*, pris au figuré, peu certaine au XVII[e] siècle, n'existait pas au XVI[e]. L'emploi que fait Du Bellay du singulier *appas* justifie donc Corneille, qui s'en est servi plusieurs fois[11].

n'est là, dit Rob. Estienne, qu'un essai imparfait ; il fut continué et amélioré dans les éditions successives, entre autres celle de Thierry, 1564. Dans le Dictionnaire de Nicot, ces termes sont plus longuement expliqués que dans celui de 1549, qui a passé les emplois métaphoriques.

1. *Précell.*, 128-29. *Hagard* se rattache à *haie* (V. *Dict. Gén.*). « Niais et bégaux (*Apol.*, II, 140). Ces deux termes sont encore rapprochés par Henri Estienne, citant Menot (*Apol.*, II, 162) : « Tu as toutes tes plumes, il est temps de voler plus loin... Ceux qui n'ont jamais bougé d'entre les bras de leur mère ne seront que niais et begaux. »

2. Par contre, *leurré* signifiait aussi *trompé* ; le sens de *rusé* s'est oublié ; il est encore chez La Fontaine (v. *Lit.*).

3. *Prém.* (au lecteur), et *Précell.*, 129.

4. *Précell.*, 130. Au propre : *falco subbuteo* (Linné). — *Rob. Est.* (franc.-latin) ne donne que le simple « ung *hobe* ».

5. *Précell.* et *Dial.*, II, 66.

6. *Précell.*, 131.

7. *Apol.*, I, 129. *Sacre* manque dans le Fr.-latin. *Falco sacer* : *faucons sacrés* dans le Ménagier (XIV[e] s., *Lit.*).

8. *Précell.*, 135. Au sens propre : la femelle du faucon æsalon. La métaphore se retrouve dans Scarron et dans M[me] de Sévigné (*Lit*).

9. *Précell.*, 133.

10. *Vol. de Lyon*, 677. *Marty-Lav.*, I, 473.

11. *Nicomède*, IV, 2 (Grands écrivains).

« *Trompé du chant pippeur*[1] » ; « une pipeuse espérance. » Montaigne (dans *Lit.*).

Au reste, Du Bellay et Ronsard ont largement exploité le langage de la chasse[2]. Ronsard emploie, par exemple, la métaphore de *siller les yeux*, pour les fermer : « la Parque noire Avant le temps sillant nos yeux[3]. » Robert Estienne écrit « *cillier* ung faucon ».

Quant à la vénerie, c'est « proprement la chasse à toutes bestes sauvages, mais le plus communément s'entend de la chasse aux bestes rousses ou fauves et aux noires[4]. » Estienne cite, entre autres « gentils emprunts que nostre langage a fait de messieurs les veneurs » ces locutions métaphoriques :

« *Rendre les abbois*, d'un homme qui n'en peut plus, et pourtant est contraint de se rendre », (dans R. Belleau[5]). Estienne écrit ailleurs : « Ils en sont aux derniers abbois (les mourants[6]) ». De là : « *tenir quelcun en abboy* (ou en *abbay*) ». Cf. le proverbe : « A l'abbay d'un vieil chien, c'est bien raison de croire, » et le sens de *abbayer* : critiquer. « C'est par trop la vieillesse abbayer[7]. »

Curee se dit en la chasse du cerf, et *fouaille* en celle du sanglier. De là : *bonne curée*, bon butin. On dit : *traces* et *routes* en parlant des bêtes mordantes, comme sangliers et ours; *erres* et encore *fries* ou *pieds*, des autres[8]. Rob. Est. ajoute : « les *foyes*, ou le pied de toutes bestes rousses, c'est-à-dire la trasse. » A propos de la chasse au cerf, voyez un passage où Ronsard accumule les termes techniques, en les prenant cette fois dans leur sens propre[9]. Le sens métaphorique de la locution « *cognoistre par les voyes* » est encore signalé par Pasquier, qui même en a usé « par exprès au 1er livre de ses *Recherches*[10]. »

1. *Vol. de Lyon*, 331 (*Regrets*, XXVI).
2. V. *Marty-Lav.*, lexique de la *Pléiade*, p. 400 et suiv.
3. Ronsard, II, 153.
4. *Précell.*, 117.
5. *Ibid.*, 126.
6. *Apol.*, I, 358.
7. *Prém.*, 195 et 194.
8. *Précell.*, 127-128. Tous ces mots, sauf *fries* (?), se trouvent expliqués dans *Rob. Est.* (Fr. latin.). — « La curée ou cuirie : quand après avoir prins le cerf, on prend le sang et du pain trempé dedens, et le met on sur la peau du cerf, et fait on manger ce pain aux chiens. » — « La fouaille d'un sanglier, à cause qu'elle se fait sur le fœu. » (Bas.-lat. *focale*).
9. *Ronsard*, I, 254 ; v. le lexique de M. Mellerio au mot *vénerie*.
10. *Pasquier*, lettres, t. I, p. 107, à M. de Querquisinien ; lettre intéressante où Pasquier recommande à son tour aux écrivains le langage des professions. *Recherches*, livre I, chap. 1, p. 4.

VI

LES MÉTAPHORES DE LA LANGUE POPULAIRE

Tentative de H. Estienne pour sauver les mots expressifs de la langue populaire, tout en l'épurant et en la ramenant au langage familier des honnêtes gens. — Richesse métaphorique de la langue populaire ; exemples de figures ; variété de la synonymie ; locutions proverbiales reposant sur la *similitude* ou *allégorie*. — Dans quelle mesure la langue de notre écrivain s'accorde sur ce point avec sa doctrine. H. Estienne est très éloigné de la liberté de Rabelais ; il rejette l'argot, le burlesque et tous les jargons.

Henri Estienne n'a pas manqué de défendre la langue populaire contre le dédain des lettrés ou des courtisans. Il n'admettait pas qu'un mot fût considéré comme *vil* et *roturier*, simplement parce que le commun peuple en usait. Il estime *pieça*, quoiqu'il soit en la bouche « du populasse ». Les disputes touchant les degrés de noblesse entre les mots lui paraissent joyeuses : « Mais quelle « pitié sera-ce si nous voulons bannir autant de mots que nous « trouverons estre en usage entre le populaire ; et principalement « quand il n'y en a point d'autres ou pour le moins de si propres ? « il est certain que c'est le vray moyen de faire nostre langage « belitre et coquin : car quand il aura perdu le sien, ne sera-t-il « pas force qu'il coquine l'autruy[1] ? » Il dit encore « qu'avant de sortir de nostre pays... nous devrions faire nostre prouffit de tous les mots et toutes les façons de parler que nous y trouvons, sans reprocher les uns aux autres : ce mot-là sent sa bouillie, ce mot-là sent sa rave, ce mot-là sent sa place Maubert[2]. » Voilà qui est assez clair : Estienne ne veut pas laisser perdre les mots expressifs et souvent nécessaires de la langue populaire, et lui-même, en écrivant, puise à cette source abondante.

Mais, par contre, il se refuse à recevoir pour correct et bon français tout ce qui traîne dans la rue, « les expressions propres à la lie du peuple[3], » ce qui appartient au dialecte parisien, ou seulement à telle catégorie de personnes, aux gens d'un métier ou d'un quartier ; par exemple : *tretous* et *tretant*[4] ; *nani* et *nanin* (pour *non*) ;

1. *Conform.*, 56 et 57.
2. *Ibid.*, p. 32 (préface).
3. *Hyp.*, p. 210. « Ea quæ Parisiis, aut alibi, vulgus tantum et quidem ipsa potissimum fœx plebis in ore habet. »
4. Comme le remarque H. Estienne, c'est ici la particule augmentative : *très*.

illeques; *c'est mon.* pour dire *oui*, pour approuver[1], ou encore : *tout fin neuf*, et : *tout fin clinquant neuf*[2]. Les marchands de la rue Saint-Denis disent par admiration : « *Mais aga*, *qu'est-ce à dire cela*[3]? » *Ainsin* (pour *ainsi*) est un mot « qui semble tenir un peu de la badauderie[4] ». Les courtisans l'emploient, et ce n'est pas le seul mot qu'ils prennent au parler parisien.

Ailleurs, Estienne omet volontairement « les manières de parler qui sentent trop leur populace ou leur menu peuple[5] ». Rappelons-nous qu'il a blâmé énergiquement la tentative originale de Sébastien Castellion de traduire la Bible dans la langue du peuple[6]. Et sans doute les mots de gueux convenaient au livre sacré moins qu'à toute autre œuvre littéraire. Mais *faire carous* pour *boire d'autant*, ou : *faire la figue* pour *se moquer*, lui semblaient des grossièretés indignes du langage des honnêtes gens.

Estienne fait donc un choix dans le parler populaire; il le corrige et il l'épure. C'est ainsi qu'il distingue dans son traité sur *la latinité suspecte* pour le latin comme pour le français, le style noble, grave, qui convient aux genres sérieux ou élevés, et le ton simple et familier qui est celui de la conversation. S'il rejette ce qui est bas et grossier, il est encore plus dégoûté de ce qui est affecté ou bizarre; il fuit les traits subtils, ce qu'il nomme le pindarisme des courtisans[7]. Il a le goût large, et ne craindra pas d'user d'expressions comme celles-ci : « *Je ne voudrois*

1. Ce terme affirmatif se retrouve dans l'expression composée qui était française : *A sçavoir mon si... Apol.*, I, 56, 82; II, 218, et *Conform.*, 215.

2. *Hyp.*, 210 et 211. Ce qui fait ici le caractère dialectal de la locution, ce n'est pas, comme le dit Estienne, l'emploi de *tout*, qui est d'un emploi courant dans la langue, mais la juxtaposition des adjectifs et surtout la valeur qui leur est donnée.

3. *Dial.*, II, 308.

4. *Ibid.*, II, 12 et 311.

5. *Précell.*, 111 et 113.

6. *Apol.*, I, 199-200. V. notre 1re partie, p. 9 et ci-dessus, p. 288. Tout d'ailleurs n'était point grossier dans la traduction française de Castellion. L'injustice de H. Estienne a été de vouloir nous faire juger du livre par cinq ou six exemples, choisis à dessein. C'est ce que M. Buisson a fort justement indiqué (Cf. *ouv. cité*, t. I, p. 323, et « la déclaration de certains mots », placée en tête de la Bible françoise). Au reste, s'il ne s'était agi d'un texte sacré, Estienne aurait peut-être approuvé le premier l'effort de Castellion pour remplacer les mots « savants » par les mots de la langue courante : *catechizer* par *enseigner*, *holocauste* par *brûlage*, *la cène* par *le soupper*, etc. V. à la fin du 2e volume de M. Buisson l'étude de M. O. Douen sur la Bible française de Castellion, avec les remarques philologiques de M. Clédat, p. 415 et suiv. Le patois que MM. Buisson et Clédat reprochent à leur tour au traducteur, ne serait-ce pas en partie le français de la Suisse romande qu'Estienne connaissait, mais dont il n'avait garde de se servir, étant toujours resté fidèle, même à Genève, au français de Paris?

7. V. plus haut, p. 167 et 305.

pas estre en ta peau » ; « *ce sera sur ton dos*[1] » ; « *il traîne*, » en parlant d'un malade qui languit; « *il en ha!* » c'est-à-dire il est blessé, il est atteint mortellement[2]. Voilà bien des expressions très familières et même triviales, parce qu'en effet elles sont très répandues ; mais elles ne sont pas uniquement propres au bas peuple. Sans doute les frontières entre les deux langages restent de ce côté assez indécises. Les métaphores sont créées par l'imagination populaire, et c'est l'usage de la bonne société qui leur donne droit de cité.

C'est à la langue populaire qu'Estienne s'adresse de préférence quand il étudie les formes diverses de la métaphore, les variétés de tropes[3].

Par exemple, la *métonymie* : « *C'est une bonne espee*, ou *une rude espee*, au lieu de dire : Il met bien la main à l'espee, ou plus brièvement : c'est un homme d'espee[4] ». « Gentilhomme qui n'estet de tel qualibre, ains *à simple tonsure*, comme aucuns les appellent[5] », métonymie populaire qui applique plaisamment aux gentilshommes la tonsure des clercs. — « Le feu cardinal de Lorraine, surpassant *tous ceux de sa robbe*, ou plustost *tous ceux de son chapeau*[6]... »

L'*hyperbole* ou métaphore outrée : « *faire crever de rire*[7] ; *manger tout cru* (celui qu'on hait[8]) ; *il est demeuré avec autant de nez* : tout confus ou tout peneux..., et par hyperbole : *avec deux pieds de nez*, etc..[9] »

L'*hypocorisme* : « Les Grecs appellent ainsi un tel adoucissement de choses fort odieuses par mots qui ne sont point ou bien peu odieux[10]. » Par exemple, ils disaient, au lieu de *pornæ*, *hetæræ* « comme si on disait *amies* ou plustot *compagnes*. Et nos ancestres aussi ont inventé un hypocorisme d'assez bonne grace, quand ils ont dit : ce sont *filles de joye*[11] ». — « Ceux qui avoyent faict quelque mal aux gens d'église, ou *leur avoyent dict pis que leur nom*[12] ».

1. *Lat. susp.*, 63, 66.
2. *Ibid.*, 142-143.
3. V. plus haut, p. 270.
4. *Conform.*, 61.
5. *Dial.*, II, 285, et *Précell.*, 130. Furetière dit encore : « Un docteur, un médecin, un advocat à simple tonsure sont ceux qui ont peu de capacité. »
6. *Dial.*, I, 311.
7. *Ibid.*, II, 290.
8. *Conform.*, 183. Cf. *ibid.*, 177-78.
9. *Dial.*, II, 183-84. Cf. 207.
10. *Ibid.*, I, 103. Cf. *Précell.*, p. 107.
11. *Dial.*, I, 107. Cf. *Apol.*, II, 296-297.
12. *Apol.*, II, 422.

L'*ironie* : « Il ne me faloit plus que cela pour *m'achever de peindre*[1] », expression qu'Estienne explique dans l'*Apologie* : « afin que là on achève de les leurrer, ou (comme dit le proverbe), qn'on achève de les peindre[2]. » Cf. Du Bellay : « Mais il peindra le nez à tous, et pour la peine De les avoir trompés d'une espérance vaine[3]. »

L'*ironie* apparaît particulièrement dans l'emploi des mots *bien* ou *bon* et *beau* : « Ne ferait-il pas *beau voir* que... Vous avez *bonne grace* de dire cela[4]... — *Le bon homme* se dira « par une ironie plus adoucie[5] » ; toutefois on appelle aussi, sans raillerie, *un bon homme*, *une bonne femme* de vieilles personnes[6]. — *Un bon larron*, *un bon courtisan* : « qui sçait bien son mestier[7]. » — « Nous disons quelquefois un *bon marchand* de celuy qu'autrement nous appelons *un gros marchand*, c'est-à-dire qui fait gros train ou grand train[8]. » — « *Les bons compagnons*[9], » synonyme de *galands*. — « *Les beaux pères*, » en parlant des moines[10] ». *Et vous me faisiez tant le beau beau*, traistre que vous estes[11] ». — « *Soufflez...* se prend au language du commun peuple pour cela aussi qu'il dit autrement : *De belles*[12], c'est-à-dire : il n'en est rien. » — « *Vous me la gardiez belle*[13] ! »

Même emploi ironique de *pauvre*. « Tout roy qu'il estet, je l'appelle povre amoureux par une façon de parler que nous avons quand nous plaignons quelcun et avons pitié de luy[14]. » *Ces povres gens*, dit Estienne de ceux que les aumônes enrichissent[15].

La langue populaire a fourni à H. Estienne la plupart de cés prétendus synonymes qu'il accumule dans la *Précellence*[16].

Au thème de l'avarice se rattachent, outre les composés que nous avons cités plus haut : des mots simples, comme *eschars*, *taquin*, *tenant*

1. *Conform.*, 169 et 173.
2. *Apol.*, I, 154. Cf. *Dial.*, II, 155. L'ironie de l'expression porte sur l'idée d'une peinture peu flatteuse. Cf. le *Dictionnaire de Trévoux*.
3. *Vol. de Lyon*, 677. *Marty-Lav.*, I, 472.
4. *Conform.*, 169 et 173.
5. *Lat. susp.*, 108.
6. *Apol.*, I, 59.
7. *Dial.*, I, 295. *Lat. susp.*, 109.
8. *Prém.*, p. 36; même locution dans La Fontaine (*Fables*, III, 1).
9. *Apol.*, II, 31. *Galand* a été aussi employé au sens ancien et populaire de débauché, rusé et voleur par La Fontaine (V. notre lexique des *Fables*).
10. *Apol.*, II, 31. Cf. La Fontaine « beau sire! » (I, 5) : « comme beaux petits saincts. » (IX, 14, etc.).
11. *Conform.*, 151.
12. *Apol.*, II, 254.
13. .*Dial.*, II, 165.
14. *Dial.*, II, 48.
15. *Apol.*, II, 30.
16. V. plus haut, p. 216-217.

ou *trop tenant*, *chiche*, *vilain* ou *chiche-vilain*, ou encore un *double vilain*[1], etc.; des locutions proverbiales : « *Il partiroit une maille en deux*; *il ne donneroit pas un gros œuf pour un menu*[2]. »

Au thème de l'expérience, ces expressions : « Il n'en parle pas comme *clerc d'armes*; il y est *vieil routier*, etc.[3] ». Le thème de la sottise est assez bien fourni, si nous en jugeons par un passage de l'*Apologie* : « Les frères, ou pour le moins cousins germains du *sot* sont *niais* (que le vieil françois disoit *nice*), *fat*, *badaut* (que le vulgaire en quelques lieux appelle *baldori*), *nigaud*, *badin*... *C'est un benest* (car alors on le prononce ainsi, et non pas *Benoist*. » — « Quant à un *Joannes*, cela vaut autant que ce que maintenant on appelle un *pédant*. Et quand on dit : un bon *Jannin* (que le vulgaire prononce *Genin*), cela s'entend proprement d'un pitaut qui prend bien en patience... » ce que sa femme lui fait porter. « Aussi nous usons de ce mot de *grue* en ceste même signification de *sot*. » On nomme encore « par translation » un *mouton* celui « qui se laisse mener par le nez[4]. »

Enfin la métaphore, quand elle se prolonge, devient la *comparaison*; c'est ce qu'Estienne appelle aussi une *similitude* ou une *allégorie*[5]. En dehors des proverbes proprement dits[6], une foule de locutions populaires, se rapportant aux choses de la nature, aux mœurs de l'homme ou des animaux, reposent aussi sur la *similitude*.

Nous avons eu déjà l'occasion d'en citer quelques-unes; voici des exemples apportés par notre auteur ou extraits de son propre style qui montreront l'infinie variété du langage métaphorique et proverbial[7].

« Il accomplira sa promesse plus tard que *l'an du jugement*. » (Du Bellay[8]).

1. *Précell.*, 106. V. les explications qu'Estienne donne lui-même de ces termes. Il rattache à tort *eschars* à *parcus* (étymologie problématique : *escarpsus* pour *excerptus*; v. Körting), prov. *escars*; ital., *scarso*; cité par Rob. Est., 1549, ainsi que *escharcement*. — « Taquin et trop tenant, *tenax*, » Rob. Est. — *Taquin*, dans Pasquier, Lettres, XII, 6. Le mot n'a encore au XVIIe siècle que le sens d'avare, qui chicane sur la dépense. V. Furetière. Le sens moderne : « qui cherche querelle pour des sujets futiles » en est une extension.

2. *Précell.*, 108, 110.

3. *Ibid.*, 112.

4. *Apol.*, I, 64-66.

5. *Précell.*, 252-54.

6. V. plus haut, p. 390 et suiv.

7. Nous suivrons ici l'ordre alphabétique en classant chaque locution d'après le mot sur lequel porte la métaphore. Nous désignerons en note par cette mention : *lexique d'Estienne*, les expressions qui appartiennent à l'écrivain.

8. *Vol. de Lyon*, 677 (*Marty-Lav.*, I, 473).

« Il n'en estoit arrivé que deux en trois ***bateaux***[1]. »

« Baiser le ***babouin*** » (une fausse relique[2]).

« Elles ont faict évader leurs amis ***bagues sauves***[3]. »

« On dit, par manière de proverbe, c'est le refrain de la ***balade***[4]. »

« Chacune voulut monstrer n'avoir point le ***bec*** gelé[5]. »

« Vous gardez les beaux exemples pour faire bonne ***bouche***[6]; vous en pouvez bien torcher votre ***bouche***[7]. »

« Pour couper ***broche*** à toutes les discussions[8]. »

« Elles mettent leur mari sur le ***bureau***[9]. »

« Cela est demeuré pendu au *croc* (en usant de métaphore[10]). »

« Rendre ***chou*** pour chou, risée pour risée[11]. »

« Les femmes ont sceu faire leur proufit, voire (comme on dit en parlant priveement) faire leurs ***choux gras***... de cette opinion[12]. »

« Ils se coupent de leurs ***cousteaux***[13]. »

« Une hostesse aussi vieille (ou à peu près) que la ***croix des Carmes***, à Paris[14]. »

« Monstrer du *doigt* »; Estienne a reproché à Du Bellay d'avoir employé cette locution au sens de *louer* : « qui du doigt pour cela est monstré du vulgaire », et il note : « sed hoc gallice dicunt in ***dedains***[15]. »

« Je n'ay jamais esté ***desjeuné*** de ces mots[16]. » — « Qui n'a point encore esté ***desjeuné*** de ce nouveau stile[17]. »

« Je me ***détraque*** et j'oublie beaucoup du train que j'ay appris en la cour[18]. »

« Parlons un peu par ***escot***[19]. »

« Sans ***s'esbouffer*** du tout à rire[20]. »

1. *Dial.*, II, 289, *Lex. Est.*
2. *Apol.*, II, 410, *Lex. Est.*
3. *Apol.*, I, 274, *Lex. Est.*
4. *Dial.*, II, 154.
5. *Dial.*, I, 227, *Lex. Est.*
6. *Dial.*, II, 165, *Lex. Est.*
7. *Dial.*, I, 179, *Lex. Est.*
8. *Apol.*, II, 235, *Lex. Est.*
9. *Conform.*, 176, *Lex. Est.*
10. *Conform.*, 190, et *Apol.*, II, 229.
11. *Dial.*, I, 178 et II, 277, *Lex. Est.*
12. *Apol.*, I, 269, et *Dial.*, I, 42.
13. *Apol.*, I, 222, et *Précell.*, 80, *Lex. Est.*
14. *Dial.*, II, 111, *Lex. Est.*
15. *Vol. de Lyon*, 677 (*Marty-Lav.*, I, 472).
16. *Dial.*, I, 162, *Lex. Est.*
17. *Apol.*, I, 321, *Lex. Est.*
18. *Dial.*, I, 111, *Lex. Est.*
19. *Dial.*, II, 246, *Lex. Est.* Chacun à son tour et en se rendant la pareille (même expression dans Rabelais, cité par *Rist.*).
20. *Dial.*, I, 7, *Lex. Est.*

« Il porte le *feu* et l'eau[1]. » — « Il semble qu'il ait les pieds au *feu*[2]. »

« Quand il n'y eut plus que *frire*[3]. »

« Demeura plus estonné qu'un *fondeur* de cloches[4]. »

« Harangue bien *fagottée*[5]. »

« Il pensoit avoir trouvé la *feve* au gasteau (comme on dit communément[6]). »

« Et puis monstra par expérience qu'il n'avoit pas les *gouttes* aux jambes ni aux pieds[7]. »

« Vous estes en vos *gogues*[8]. »

« Vous me mettez bien chez *Guillot le Songeur*[9]. »

« Vous *mangez* votre chemin; par où retournerez-vous?[10] »

« Pleust à Dieu que les petits enfants (comme on dit en commun proverbe) n'en allassent point à la *moustarde*[11]. »

« Ce seret parler des *neges* d'antan[12]. »

« Descouvrir le *pot aux roses*[13]. »

« Avoir quelqu'un à *pain et à pot* » ou « à *pot et à cuiller* » (l'entretenir[14]).

« Il fait *le pot* à deux anses (en parlant d'un vaniteux, d'un glorieux[15]). »

« Il est sauté de la *poesle* en la braise[16], » se dit « en quelques endroits de la France »; ou à Paris : « Il est tombé de fièvre en chaud mal. »

« Pour se couvrir d'un *sac* mouillé[17] » (alléguer une mauvaise excuse).

Locutions proverbiales sur le vieux *temps* : « Du temps qu'on se cachoit pour prester de l'argent, — du temps que les roys se mouchoyent à leur manche, ou : estoyent bergers, ou : avant que les roys sortissent hors de page (avant Louis XI, dit Estienne), — cela se faisoit au temps jadis, du temps des hauts bonnets[18] ».

1. *Conform.*, 189.
2. *Conform.*, 190.
3. *Apol.*, II, 162, citation de Menot.
4. *Apol.*, II, 14, *Lex. Est.*
5. *Dial.*, II, 188-189, *Lex. Est.*
6. *Dial.*, II, 17.
7. *Apol.*, I, 227, *Lex. Est.*
8. *Dial.*, I, 360. *Lex. Est.* « se goguer » (*Rob. Est.*). « Estre en ses gogues ou goguettes : en humeur de gaudir et plaisanter » (Nicot).
9. *Dial.*, I, 211, *Lex. Est.* (Même expression dans Rabelais. V. la note de *Rist.* ; ajoutons Montluc, édit. de Ruble, t. II, p. 54 ; t. III, p. 384.
10. *Conform.*, 189.
11. *Apol.*, I, 342, *Lex. Est.*, d'après Menot et *Dial.*, I, 88 ; II, 103 ; *Rob. Est.*, 1549. — « En icelluy temps chantoient les petits enfans au soir, en allant au vin ou à la moustarde » (texte du xv[e] s. dans *Lit.*)
12. *Dial.*, II, 113, *Lex. Est.*
13. *Apol.*, I, 269, et *Dial.*, 61, *Lex. Est.*
14. *Apol.*, 112, d'après Maillard et Menot.
15. *Lat. susp.*, 17.
16. Locution dialectale. V. *Précell.*, 190.
17. *Dial.*, I, 130. *Cf. Apol.*, I, 300. *Lex. Est.*, et *Prém.*, p. 120.
18. *Apol.*, II, 119 et 120. V. ci-dessus, p. 398.

« Se plaindre de saine *teste* », « comme on dit en commun proverbe [1]. »
« Boire à *tire la rigaud* [2]. »
« Les femmes qui ont joué de merveilleuses *trousses* à leurs maris [3]. »
« Qui vous moquez d'un tas de *veaux* [4]. »

On aura certainement remarqué, en parcourant cette liste, que Henri Estienne, malgré ses réserves théoriques, recourait volontiers pour l'expression de sa pensée à un langage vif, énergique et coloré qui sent le vrai peuple, celui des faubourgs, beaucoup plus que l'honnête bourgeoisie. Toutefois, même dans les passages licencieux de l'*Apologie pour Hérodote*, il n'use pas de mots bas, il ne nomme pas tout crûment certaines choses. C'est encore en cela qu'il se distingue de Rabelais. Jamais non plus il ne descend au jargon : c'est-à-dire à ce langage de convention qu'il nomme aussi l'*argot*, que ce soit celui des voleurs[5] ou celui des écoliers de l'Université. Les marchands de la rue Saint-Denis qui savent « à grand'peine » ce que c'est qu'un *bachelier* et un *licencié*, n'entendront pas qu'un *juppin* signifie un débauché ; un *poste*, un vagabond ; un *galoche* ou un galochier ou encore un *capette* des écoliers[6]. Estienne place cet argot en dehors du français. Mais Rabelais ne craint pas d'en user. S'il respecte la syntaxe, son lexique est une bigarrure de vocables de toute provenance. Sa main puissante manie et transforme les métaphores populaires, les allie à des mots grecs, latins ou italiens, et en fait sortir ces combinaisons d'un comique énorme qui sent déjà le langage burlesque[7].

Les mots que Henri Estienne se permet, ou plutôt qu'il s'excuse de forger, relèvent très clairement de la dérivation française[8], s'ils

1. *Apol.*, I, 301 ; proprement : se plaindre à tort de sa santé.
2. *Apol.*, II, 260, d'après Menot ; v. sur l'étymologie différentes hypothèses dans Scheler.
3. *Apol.*, I, 272, *Lex. Est.* *Trousse*, dans cette expression, signifie « tromperie » ; même locution dans Mairet (cité par Furetière).
4. De sots, *Dial.*, I, 7, *Lex. Est.*
5. V. plus haut, p. 282.
6. *Dial.*, II, 308. V. les notes de *Rist*. Rabelais a employé ces termes qui, d'ailleurs, se rattachent par leurs éléments à la langue populaire. Ils ne sont pas aussi artificiels que les mots de l'*arti* ou jargon réformé (V. L. Schöne, ouv. cité, introd.). H. Estienne a fait allusion « au jergon de Villon ». *Apol.*, I, 211.
7. V. plus haut, p. 325. Il y a dans la littérature française du XVIe siècle un style burlesque qui tire ses effets du vocabulaire et qui, sans doute, est redevable d'une part de sa fantaisie aux Italiens, tels que Berni et Th. Folengo. Le mot a été employé par d'Aubigné, au sens général de bouffon (v. *Lit.* et ci-dessus, p. 360, note 1) ; mais le genre existait depuis Rabelais. Tout différent sera le *burlesque* du siècle suivant ; il consistera surtout, par exemple chez Scarron, dans la parodie du sujet.
8. V. plus haut, p. 358, 364 et sq.

n'ont pas l'originale fantaisie des trouvailles de Rabelais. Non qu'il n'ait pris à son tour des mots dans le *Pantagruel*, comme : *chatemites* ou *pates pelues*[1]; encore a-t-il choisi ceux que la langue populaire avait adoptés, si même elle ne les avait pas créés. Et enfin, s'il ne s'est pas refusé quelques termes de « gausserie », il n'est pas allé jusqu'à la bouffonnerie. S'il parle de « descharger un peu nostre cervelle, qui est toute *cornifistibulizée* », il ajoute : « vous me permettez d'user de ce mot pour rire[2]. » C'est peut-être le seul mot de ce genre qu'il ait employé. C'est que le burlesque est à mi-chemin de la langue populaire et du vocabulaire savant ; c'est un organisme monstrueux, et pour reprendre le mot plus simple d'Estienne, c'est un jargon.

VII

LES VICES DE LA LANGUE POPULAIRE

Fautes de langage communes aux courtisans et au peuple : 1° méprises, équivoques, impropriétés; 2° incorrection grammaticale; 3° vices de prononciation. — Nécessité de fixer les hésitations de la langue.

Même dégagé des expressions dialectales et des «mots de gueux», le langage populaire est encore séparé du bon français par la correction grammaticale. Mauvaise prononciation, impropriétés, erreurs de conjugaison ou de syntaxe, ces vices ne sont pas d'ailleurs exclusivement le fait du peuple. On les rencontre à la cour; et souvent ce sont de part et d'autre les mêmes fautes.

Henri Estienne est très frappé de cet accord : il n'a pas assez vu qu'il témoigne d'abord des tendances instinctives de la langue parlée, auxquelles on obéissait d'autant plus facilement que les règles du bon usage étaient loin d'être fixées avec certitude. A vrai dire le peuple ne parle mal que lorsqu'il essaye de s'assimiler des mots qui lui sont étrangers et qu'il ne comprend pas ; il en était de même des courtisans qui prétendaient hellénizer, latiniser, italianiser ou seulement pindariser; à leur tour, les marchands et les commères de la rue Saint-Denis travestissaient le langage du beau monde. Mais même en se trompant grossièrement, tous ces faiseurs de *quiproquo* et de solécismes suivaient encore les lois de leur langage naturel. Nous avons déjà reconnu le fait à propos des mots tirés du grec par les savants et si plaisamment déformés dans la

1. *Apol.*, II, 294 et 302 (V. notre 1re partie, p. 86).
2. *Dial.*, II, 284.

bouche des ignorants[1]. Les fautes analogues que H. Estienne a signalées relèvent tantôt de la phonétique, tantôt de la psychologie, parfois de l'une et de l'autre tout ensemble.

Les lois phonétiques ont agi sur des mots comme *turbulent*, transformé par métathèse en *trubulent*, et par l'altération de la voyelle initiale en *tribulent*[2]; *beuvrage*, *bruvage*[3] *et breuvage*. Autre cas de métathèse populaire : *une flabe* pour *une fable*[4]; cf. *flebe* et *feble* (ou *foible*[5]); *esplingue* pour *espingle*[6].

D'autre part, la similitude des sons a entraîné des confusions de sens : on a dit *monition* ou *amonition* pour *munition*[7]; *faire perfection* ou *profection* de quelque chose, pour *en faire profession*[8]; *c'est une terre de permission* pour *une terre de promission*[9].

Au reste, certaines confusions sont moins faciles à éviter qu'on ne le pense : il y avait, au XVIe siècle, des gens même instruits qui employaient *recouvrir* pour *recouvrer*[10]. On *recouvre* ce qui est *descouvert*, dit Rob. Estienne, qui renvoie à *couvrir*. H. Estienne signale cette faute comme très fréquente; elle se rencontre chez Rabelais : « la parolle recoûverte, elle parla tant et tant... » (Pantagr. dans *Lit.*), et dans Malherbe : « ceux qui ont recouvert leur santé. »(*Ibid.*). En particulier, la confusion des deux participes *recouvert* et *recouvré* est encore si commune au XVIIe siècle que Vaugelas, tout en la regrettant, la consacre de par l'usage de la cour et admet qu'il faut plutôt dire dans le style familier *recouvert* au sens de *recouvré*[11].

« Une des plus notables fautes et en laquelle plus de gens tombent, c'est mon *libéral arbitre* pour mon *libre arbitre*[12]. » Mais ici l'histoire de la langue donne tort à Estienne. *Libéral* avait à l'origine le sens de *libre*.

1. V. plus haut, p. 296 et suiv.
2. *Dial.*, I, 204.
3. Dans Rob. Est., 1549. V. Thurot, II, 286 et sq.
4. *Dial.*, I, 208.
5. *Rob. Est.* (*ibid.*).
6. Dans *Lanoue*, cité par Thurot, II, 268.
7. *Dial.*, I, 198 : « monition, *monitio*; munition, *munitio*, munition de vivres. » (Rob. Est., *ibid.*)
8. *Dial.*, I, 64.
9. *Dial.*, I, 186. Cf. II, 135, « une terre de promission, en parlant d'un terroir fertile. » Littré cite la locution avec des exemples du XIIe siècle, ce qui prouve qu'elle ne vient pas de l'italien : « terra di promissione », la Palestine, la terre promise (Alberti).
10. *Dial.*, I, 187 et 204. *Récupérer*, qu'Estienne signale aussi, n'est pas dans le fr.-latin.
11. Vaugelas, *Remarques*, édit. de T. Corneille, 1690, t. I, p. 15. Dans sa note, Thomas Corneille s'inscrit contre Vaugelas, et tient pour la distinction. V. aussi Ménage, *Observations*, 1675 (t. I. p. 463), qui cite le passage des *Dialogues* mais donne raison à Vaugelas sur l'emploi de *recouvert*. Il ajoute qu'on dit encore à la cour : « pour un perdu deux recouverts. »
12. *Dial.*, I, 205. V. la note de M. *Rist*.

C'est ce que Ménage a fort bien remarqué, en défendant la locution contre la critique d'Estienne, reprise par Vaugelas[1]. *Libéral arbitre* est dans Amyot et dans Calvin qui signale cependant « le titre de *libre* ou de *franc*, qu'on ajoute au mot d'*arbitre* » (Inst. chr. dans *Lit.*). Nouvelle au XVIe siècle, l'expression de *libre arbitre* nous est finalement restée.

Dans ce passage des *Dialogues*, Henri Estienne a donné des extraits d'un traité qu'il avait préparé, mais qu'il n'acheva pas : *le Correcteur du mauvois langage françois*[2]. En fait, il a poursuivi dans ses *Hypomneses* son enquête sur l'usage.

Fautes contre la grammaire. — 1° noms et adjectifs :

L'analogie, instinctivement suivie par le peuple, se retrouve aussi dans ce singulier : *un chevau*, confondu avec le pluriel de *cheval*[3]. Il est plus étonnant d'entendre Estienne citer comme une faute « lourde et grossière « *un vieux homme*[4] ». Il blâme *vieux*, même employé seul ou devant une consonne, et il estime qu'il faut dire toujours *vieil*, « forme qui convient mieux au féminin *vieille*[5] ». Rob. Estienne indique *vieil*, au pluriel *vieulx* (*Franç.-lat.*). Lanoue formule déjà, d'après l'usage, la règle que Vaugelas établira et contre laquelle Ménage protestera[6] : *un vieux cheval*, *un vieil arbre*.

2° *Conjugaisons.* — Après Marot, H. Estienne reproche aux courtisans de « lourdement barbariser » en disant : *j'allion*, *je venion*[7]. Il sait d'ailleurs que la faute est aussi commise par le peuple, dans les provinces autant qu'à Paris : « *Je ferons cela*, *j'irons là* : ce n'est pas du françois[8]. » — C'est un trait dialectal qui subsiste encore aujourd'hui. Estienne ajoute que « les mieux parlans » prononcent l'*s* finale : « j'allion*s*, je soupion*s*[9].»

Marot avait aussi dénoncé ces formes incorrectes : « *renda* et *frappi* ». Estienne y revient et note : « *il s'y en allit* pour *il s'y*

1. Ménage : *Observations*, I, 504. Cf. Vaugelas, I, 87.

2. *Dial.*, I, 207. Il dit formellement « qu'il avoit ja baillé le commancement mis au net, pour estre mis sur la presse. »

3. *Dial.*, I, 208. Toutefois, il est possible que nous ayons ici un véritable cas-sujet du singulier. Le vieux français n'avait pas seulement *chevals*, mais aussi *chevaus* (au cas-sujet).

4. *Dial.*, I, 208.

5. *Hyp.*, 145.

6. V. Thurot, II, 191. Cf. Ménage, I, 44. Ménage, et après lui Thurot, n'ont pas compris exactement H. Estienne, puisqu'ils voient dans le passage des *Hypomneses* la règle qui sera celle de Vaugelas. Estienne blâmait certainement un *vieux cheval* autant qu'un *vieux homme*. *Vieux* était pour lui un pluriel, comme *chevau*.

7. *Dial.*, I, 13. Cf. Marot, 2° Épître du Coq à l'âne (1535).

8. *Hyp.*, 211.

9. *Dial.*, I, 209. Cf. *Hyp.*, 94.

en alla, *je lui donni* pour *je lui donnay*, et réciproquement : *j'escrivay* pour *j'escrivi*; *je la baisi* au lieu de dire *je la baisay*[1] ». On saisit ici les réactions réciproques de la conjugaison en *er* et de la conjugaison en *re*; elles expliquent les hésitations de la langue populaire. Estienne observe aussi que si le peuple dit facilement *je cueillay* pour je *cueilli*, à la 1re personne, l'oreille lui laisse rarement dire à la 3e personne : *il escriva*, *il venda*[2]. Mais pour certains verbes, la conjugaison était si incertaine qu'Estienne a écrit lui-même dans l'*Apologie* : « (ils) *l'empoignirent*[3]. »

Mêmes hésitations au sujet des participes. On nous avertit qu'il faut dire : *j'ay ouvert* et non *ouvri*, *offert* et non *offri*[4], j'ai *senti* et non j'ay *sentu*[5] Cette forme en *u* est dialectale, et ne doit rien, quoi qu'on en ait dit[6], à l'influence de la conjugaison italienne. Car enfin, si les Italiens disent : *ho temuto*, ils disent précisément : *ho sentito*.

Avec Marot, Estienne soutient qu'il faut dire : il m'a *tors*, il m'a *mors*, et non pas : il m'a *tordu*, il m'a *mordu*. La forme *tors* était encore, au temps d'Estienne, la plus usitée[7]; et c'est au nom de l'analogie qu'Estienne réclame *mors* au lieu de *mordu* contre la tendance qui prévalait[8]. C'est cependant l'analogie, agissant en sens inverse, qui a, finalement, imposé *mordu* et *tordu*.

3° *Prononciation* (suite de l'histoire de la diphtongue *oi* : passage de *ouè* à *ouà*[9]).

« Ce petit parisianisme » de la place Maubert, que se permettaient les courtisans, devait devenir français deux cents ans plus tard avec la Révolution, dans les mots où *oi* s'était prononcé *oué* : le *roi*, la *loi*. Mais c'est au XVIe siècle un trait phonétique plus général qui substitue l'*a* à l'*è* dans une foule de mots et dans les positions les plus diverses :

« Et pour *trois mois* dire *troas moas*,
Pour je *fay*, *vay*, je *foas*, je *voas*...
En la fin vous direz la *guarre*,
Place *Maubart*, et frere *Piarre*[10]. »

1. *Dial.*, I, 206.
2. *Hyp.*, 195.
3. *Apol.*, II, 328.
4. *Hyp.*, 213.
5. *Dial.*, I, 206.
6. « Les amateurs de l'italien remplaçaient *i* par *u* dans *senti* ». Note de M. Rist., *Dial.*, I, 206.
7. Rob. Est., en 1549, n'enregistre encore que *tors* et *mors*.
8. Si nous un croyons le témoignage de Meigret, que cite M. *Rist.* — *Dial.*, I, 206.
9. V. plus haut, p. 309.
10. *Dial.*, I, 15 et 209.

Ici encore la cour se rencontrait avec le bas peuple de Paris qui disait aussi *sarment* pour *serment*[1], ce qui faisait un jeu de mots, et prononçait *piarre* aussi bien le nom propre que le nom commun.

Par contre, les courtisans, et surtout les dames de la cour, affectaient de prononcer *e* pour *a* dans d'autres mots, contrairement à l'usage général : *caterrhe* et *cataplesme*, au lieu de *catarrhe* et *cataplasme*. Estienne les condamne d'autant plus formellement que l'*e* contredit ici l'étymologie grecque. Le son de l'*a* leur paraissait « trop rude » et pas assez « noble[2] ». G. Tory nous apprend que les « dames de Paris », les bourgeoises, prononçaient de même : « *mon mery est à la porte de Peris où il se fait peier*[3]. » C'était là un accident tout à fait local ; mais la langue, ou si l'on veut, l'usage général hésitait dans une foule de mots[4]. La prononciation par *a* était autrefois très usitée, « et Villon parlait ainsi [5]» ; elle ne devait rien au langage italien, pas plus que celle de *e* pour *a*[6]. Seulement Henri Estienne, au lieu de reprocher aux courtisans de parler aussi mal que le peuple[7], aurait mieux fait de s'en prendre aux contradictions de la langue dont ils n'étaient pas responsables.

Estienne ne suit-il pas lui-même la prononciation parisienne, quand il écrit : « à Paris, au temple de *S. Marri*[8] », et *guarir, guarison*[9]? Ne sait-il pas que *marastre* est aussi usité que *merastre*, employé par Du Bellay[10]? Toutefois il préfère, en général, *e* ; il écrit *perfaict*[11], *perfum*[12], *perjure*[13], *jergon*[14], *achet*[15], etc.

1. *Dial.*, I, 375 ; *Hyp.*, 10, et *Apol.*, II, 135.
2. *Hyp.*, 10.
3. Tory-Champfleury, 1529 (33 v°), cité par Thurot, I, 3.
4. V. Thurot, I, 3.
5. *Apol.*, II, 136.
6. M. Rist. cite un passage d'une lettre de François Ier : « Le cerf nous a mené jusqu'au *tartre* de Dumigny..., » et il y voit un italianisme ! C'est tout simplement du parisien ou du français (*Dial.*, I. Introd., p. xv).
7. Thurot, en opposant trop rigoureusement l'usage de la cour à celui du peuple, est ici encore contredit par le témoignage d'Estienne.
8. *Apol.*, II, 341.
9. *Dial.*, I, 267, et II, 312. La forme est dans la bouche de Philausone, mais elle est aussi dans celle de Philalèthe.
10. *Vol. de Lyon*, 602. *Marastre*, indiqué par Estienne, a passé dans l'édition de 1568. V. *Marty-Lav.*, II, 27. Estienne a encore noté *gleneur* pour *glaneur* (p. 427, et feuillet du titre) ; « en leurs *tesnieres* » (p. 523, *Jeux Rust.*, p. 93).
11. *Prém.*, 140, et *Dial.*, I, 47.
12. *Apol.*, II, 195.
13. *Dial.*, I, 217.
14. *Ibid.*, I, 13, 19.
15. *Ibid.*, I, 216.

En fin de compte, la substitution réciproque de *a* et de *è* ne nous apparaît plus comme une particularité du dialecte parisien, mais comme un grand trait de la phonétique du français. Il en est de même des changements réciproques de *o* et de *ou*. Si l'affectation de *ou* au lieu de *o* était propre à certaines personnes, et notamment aux courtisans, les *ouistes*[1] et les *non ouistes* témoignaient de l'hésitation de la langue. H. Estienne s'en est rendu compte, tout le premier, en signalant ces doubles formes : *voulonté* et *volonté*, *tourment* et *torment*, *colombier* et *coulombier*, etc.[2].

D'une part, il écrit : *un rigoreux critique*[3] ; *assopi* et non *assoupi*[4]. Il relève dans Du Bellay : « *un formy* », et note « que d'autres disent *une fourmi*, mais qu'il est mieux de dire *une formi*, en suivant doublement l'analogie du latin *formica*[5]. »

Mais, d'autre part, il souligne plusieurs fois dans le même poète : *troppe*, auquel il préfère *trouppe*[6], et *troppeau*[7] ; et il écrit : « *il est pourmené* par l'Italie[8], » ou encore : *proumener*[9] ; *faire leur prouffit*[10] ; au bout de leur *roulet*[11] ; *coursaires*[12].

Cela ne l'empêche pas de reprendre les courtisans quand ils disent : « *chouse, au lieu de chose, j'ouse au lieu de j'ose*[13]... » et « *j'ay mal au cousté*[14] ».

Pour achever dans ses traits les plus saillants l'histoire de la prononciation parisienne et « courtisanesque », rappelons encore les changements réciproques de *r* et de *s* douce[15]. « Le peuple, surtout à Paris et dans les villes voisines, prononce, en beaucoup de mots, *s* ou *z* au lieu de *r*. Il dit *masi* ou *mazi* et *peze*, *meze* pour *mari*, *pere*, *mere*... Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le même peuple prononce inversement *r* pour *s*, comme dans *courin*, la

1. Le mot est de Tabourot ; sur cette histoire, v. Thurot, I, 245.
2. *Hyp.*, 34 et 35.
3. *Dial.*, II, 128. Cf. 133, et *Prém.*, 141.
4. *Prém.*, 146.
5. *Vol. de Lyon*, 386 (note marginale en latin ; *Regrets*, CXLIII).
6. *Ibid.*, f° du titre et p. 358-359, 379, 391 et 1053. (*Regrets*, LXXX, LXXXI, CLIII ; et *Marty-Lav.*, I, p. 439).
7. *Ibid.*, f° du titre et 322-323 (*Regrets*, VII).
8. *Dial.*, I, 97, *et passim*.
9. *Prém.*, 147.
10. *Dial.*, II, 42.
11. Leur rolet, leur rôle ; cf. *rouleau*. *Dial.*, I, 252, et *Apol.*, II, 276.
12. *Apol.*, I, 247.
13. *Dial.*, I, 15.
14. *Ibid.*, I, 63.
15. V. Thurot, II, 271.

rairon, la *sairon*, pour *cousin*, la *raison*, la *saison*[1]. » Cette substitution réciproque est encore étrangère à l'influence italienne. Déjà Marot s'en était moqué dans son *Epistre du biau Fys de Pasy avec la réponse de la Dame au jeune Fys de Pazy* :

Madame, je vous raime tan,
Mais ne le dite pas pourtan ;
Les murailles ont derozeilles, etc.

Cette défaillance de la langue : *titubatio linguæ*, comme le dit Estienne, fit apparaître *chaise* à côté de *chaire*.

Mais les hésitations et les contradictions n'ont pas empêché les grammairiens et les puristes de chercher à fixer l'usage, ou du moins de demander les règles du bon langage à tel usage plutôt qu'à tel autre. Or, si Henri Estienne était loin d'être un puriste, au sens étroit et quelque peu défavorable où La Bruyère devait prendre le mot[2], du moins se préoccupait-il d'assurer la pureté et l'unité du français.

1. *Hyp.*, 67.
2. « Ils sont *puristes* et ne hasardent pas le moindre mot. » La Bruyère, I, 223. (Édit. des grands écrivains). Mais Philausone, qui n'avait point les mèmes préoccupations grammaticales que Celtophile, finit par s'écrier : « Quelles gens estes-vous? Quel lan age faudra-t-il parler à la fin pour vous contenter? » (*Dial.*, II 242).

CHAPITRE VI

L'USAGE ET L'ENSEIGNEMENT GRAMMATICAL

I

Caractère pratique du traité des *Hypomneses*; comment H. Estienne, en s'adressant à la fois aux étrangers et aux Français, continue l'œuvre modeste mais utile de Robert et de Charles Estienne. — Difficulté de l'enseignement grammatical. — Les quatre grammairiens critiqués par H. Estienne : qu'ils étaient étrangers au bon usage de la langue.

La nécessité d'instruire les étrangers a donné naissance à une foule de grammaires françaises parues hors de France et même en France au XVIe siècle [1]. C'étaient peut-être pour les éditeurs des clients plus empressés que les Français ! Avec quelle amertume Jacques Dubois ne se plaignait-il pas de l'indifférence de ses compatriotes à l'égard de leur propre langue ! « A la façon des pies ou des étourneaux, ils se bornent à répéter ce qu'ils ont appris de leurs père et mère, sans y réfléchir, sans connaître les règles de ce langage maternel qui leur est vraiment étranger [2]. » Lui, du moins, apportait le remède. De leur côté, les Estienne, Robert et Charles, avaient offert plus spécialement aux écoles françaises leur petit dictionnaire « *dictionariolum puerorum* [3] » et de courts traités « sur la manière de tourner en langue française les verbes latins [4] », premières ébauches d'un enseignement du français, donné à l'occasion de la grammaire latine.

1. V. la bibliographie de Stengel; cf. Livet, *Les grammairiens du XVIe siècle*, et Thurot, t. Ier, *introd*. Rappelons seulement dans le nombre de ces grammaires les différents traités de Gabriel Meurier parus à Anvers en 1557 et 1558, et le traité sur la prononciation française que Th. de Bèze dédia à un jeune baron allemand; Genève, 1584.

2. J. Sylvii Isagωge... « ad lectorem linguæ gallicæ studiosum » 1531.

3. V. notre bibliographie.

4. Le premier traité de ce genre avait été publié dès 1526 par Rob. Estienne. (V. Renouard, *Ann.*, p. 247 et 249.) Il eut 7 éditions successives. Des opuscules de même nature furent édités par Charles et par François Estienne; on les trouvera signalés pour la plupart dans Renouard (*ibid.*) Cette littérature grammaticale, faite

En publiant en 1557 sa *grammaire françoise*, Robert Estienne pensait au profit que les étrangers devraient en retirer[1]. A son tour, Henri Estienne déclare au titre de ses *Hypomneses* son dessein d'être à la fois utile aux étrangers et aux Français. Aussi, dans ce supplément qu'il donne à la grammaire de son père, il ne perd pas de vue le double public auquel il s'adresse : il enseigne doctoralement, sans la chaleur qu'il avait mise dans son plaidoyer de la *Précellence*, sans les rapprochements ingénieux, les curiosités de l'érudition, les vues hardies sur les origines de la langue qui se rencontraient dans la *Conformité*, dans son traité sur la *Latinité suspecte*, ou dans les *Dialogues du nouveau langage*. Ici, il ne sent pas le besoin de s'excuser, comme ailleurs, « d'employer les termes de l'art[2] ». Il désigne par leur nom consacré les parties du discours.

Quelques années plus tard il reviendra sur l'utilité de la grammaire pour ceux qui veulent bien parler[3]. Il constatera que beaucoup de Français, de ceux qui n'entendent pas seulement les mots et locutions vulgaires, mais même le style poétique (*poetica et reconditiora*) ignorent cependant les règles les plus certaines; ils parlent aussi incongrûment que le commun peuple. Qu'ils apprennent donc la grammaire, ou du moins qu'ils écoutent ceux qui la savent ! Car « la langue française présente des difficultés qui demanderaient trop de temps pour qu'on les surmontât, si on n'avait recours aux grammairiens. »

Mais, pas plus que son père, Henri Estienne ne portait le respect des règles jusqu'à la superstition. Voici qui est très important : ces deux hommes, quand ils enseignent, n'ont aucune prétention à l'infaillibilité. Ils savent quelles sont les limites de leur art et qu'ils ne peuvent tout apprendre à leurs élèves. Ils estiment que la grammaire est un secours, pour ainsi dire, négatif : en l'observant, on saura ce qu'il ne faut pas dire, on évitera les grosses incorrections. C'est la langue elle-même, telle qu'elle est parlée par les honnêtes gens, qui terminera l'instruction commencée par la grammaire.

pour les écoles, se complète, comme nous l'avons dit, par les éditions du *Dictionariolum*, par les *Colloques scolaires* de Mat.-Cordier, par d'autres opuscules, dialogues ou recueils de sentences, faits à l'imitation du livre de Cordier.

1. L'avertissement au lecteur, placé en tête de la traduction latine (1558, par H. Estienne) le dit expressément.

2. V. *Précell.*, p. 307 et 318 ; « pour vous parler en termes grammatiques », dit-il dans les *Dialogues*, I, 308.

3. Dans la préface de son dialogue latin sur l'étude de la langue grecque, 1587, (cité ci-dessus, p. 161, note 6).

C'est au nom de l'usage que Robert Estienne, dans sa préface, critiquait Jacques Dubois et l'accusait d'avoir « meslé des mots de Picardie dont il estoit[1] ». Et c'est au nom de l'usage que dans les *Hypomneses*, Henri Estienne a pris à partie quatre de ses contemporains qui avaient écrit des grammaires françaises. Il n'a pas voulu les nommer; mais il s'est contenté d'indiquer les pages de leurs traités où se trouvent les erreurs qu'il a redressées[2]. On savait jusqu'à présent les noms de trois de ces grammairiens : Jean Pillot, natif du Barrois, dont l'ouvrage[3], *Gallicæ linguæ institutio*, parut en 1550; Estienne s'est reporté à l'édition augmentée de 1561[4]. — Jean Garnier, qui avait expressément adressé son « *Institutio gallicæ linguæ* » à des princes allemands ; Estienne nous renvoie à l'édition originale de 1558[5]. Notons en passant que Garnier recommande la lecture comme un moyen de se perfectionner dans la langue : par exemple les traductions du Nouveau Testament, et l'histoire de Commynes[6]. — Gérard Du Vivier : Estienne cite lui-même le titre de l'ouvrage qu'il critique : « les *fondamens de la langue françoise* » composé aussi « en faveur des Allemans », Cologne, 1574[7].

Nous avons eu quelque peine à découvrir le quatrième grammairien, qui n'est autre que Antoine Cauchie[8]. Il est curieux de constater que H. Estienne s'est, en 1582, uniquement reporté à la 1re édition de la grammaire française de Cauchie, parue en 1570, et qu'il n'a tenu aucun compte, qu'il a même vraisemblablement ignoré

1. V. Préface de la *Gramm. françoise* de Robert, 1557. Cf. l'avertissement au lecteur de la traduction latine de 1558 et la préface des *Hyp.* V. plus loin la conclusion de notre étude.

2. *Hyp.*, préface, 2.

3. « Gallicæ linguæ institutio latino sermone conscripta per Joannem Pillotum Barrensem, Parisiis. Ex officina Stephani Groulleau. » Sur les nombreuses édit. de cette grammaire, v. Stengel. Celles de 1550 et 1561 sont à la bibl. de l'Arsenal; v. Loiseau : *Étude historique et philologique sur Jean Pillot et sur les doctrines grammaticales du XVIe siècle*, 1886.

4. *Hyp.*, 200-203.

5. *Ibid.*, 211-213. « Institutio gallicæ linguæ in usum juventutis germanicæ ad illustrissimos juniores principes Landtgravios Hæssiæ conscripta, 1558. » Genève (Bibl. Nat.). V. 4 autres éditions citées par Stengel.

6. *Garnier*, page 101, cité par Thurot. Cf. Livet, p. 326 et sq.

7. *Hyp.*, 214. V. Stengel. (Biblioth. de Dresde et d'Utrecht). Cet ouvrage n'est pas indiqué par Thurot qui cite du même « *la grammaire françoise.* » Cologne, 1566, et la « Briefve institution de la langue françoise expliquée en aleman ». *Ibid.*, 1568.

8. Thurot qui indique le 1er grammairien (Pillot) et le 3e (Garnier), suivant l'ordre des critiques d'Estienne, n'a mentionné ni le 2e (Cauchie), ni le 4e (Du Vivier). Les passages

l'édit. de 1576, reproduite en 1578. Il en résulte que plusieurs des critiques qu'il fait à Cauchie d'après l'édition originale ne répondent plus au texte de la 2e. Dans sa lettre dédicatoire de 1576, l'auteur déclare qu'il a complètement refondu son traité[1] !

Cauchie était natif de Picardie; et il avait écrit sa grammaire à l'étranger. Estienne récuse, non sans raison, son témoignage. Il n'en reste pas moins que la 2e édition de sa grammaire française représente pour la partie syntaxique un travail copieux et souvent pénétrant[2]. Dans sa préface il ose déclarer qu'il ne suivra pas la méthode des grammaires latines, qui a trompé tant d'auteurs[3]. En fait il a beaucoup plus cherché entre le français et le latin des différences que des analogies.

Que ces quatre grammairiens aient écrit pour des étrangers, ce n'est pas le reproche que leur adresse Henri Estienne ; mais c'est qu'originaires de provinces trop éloignées du cœur de la France, c'est-à-dire de Paris, ils étaient restés trop étrangers eux-mêmes au bon et pur langage français[4].

cités dans les *Hyp.* ne se rapportaient pas à l'édit. de Cauchie de 1576. Thurot n'a connu d'ailleurs que l'édit. de 1578 ; (Bibl. de l'École normale.) L'édit. de 1576 est à la Mazarine. L'édit. de 1570 est à la Bibl. de Besançon. « A. Caucius : Grammatica gallica, suis partibus absolutior, quam ullus ante hunc diem ediderit. Parisiis, impensis Anthonii Lithostratei ». En lisant le texte de 1576 : « in tres libros distributa. Antwerpiæ, » nous avions été frappé, malgré tout, des analogies qu'il présentait avec la doctrine attribuée par Estienne au 2e grammairien; le reproche qui lui était fait d'avoir écrit *Cherf* et *anchestres* (pour *cerf* et *ancestres*) nous avertissait déjà que cet auteur était picard. Nous avons donc eu l'idée de recourir à la 1re édition de Cauchie. M. Poëte, conservateur de la bibliothèque de Besançon, a bien voulu vérifier pour nous un certain nombre de citations caractéristiques, dont la présence dans l'édition de 1570 nous a fourni la preuve matérielle que nous cherchions.

1. Par exemple, les passages suivants cités avec leur pagination par Estienne figurent dans l'édit. de 1570 : « page 55. *Environ la Saint-Michel ay receu voz lettres.* Page 80-81. *Faites la reverence aux anciens, que rencontrerez* ». Dans celle de 1576, non seulement la pagination est différente, mais ces exemples manquent. L'ellipse du pronom sujet que blâme Estienne, reparaît d'ailleurs dans l'édit. de 1576, mais dans d'autres phrases; encore l'auteur reconnaît-il que cette omission est très rare, plus fréquente cependant dans les 2e personnes du pluriel, terminées en ez : « je voudroi que *puissiez* obtenir tout ce que *desirez* », etc. D'autres passages, cités par Estienne, se lisent cependant en 1576 « page 80, j'ay receu unes lettres » et « monter uns degrez » (texte de 1570, cité *Hyp.*, p. 208). Cf. Cauchie, édit. 1576, p. 102, qui tout en maintenant l'exemple, le désapprouve cette fois.

2. V. par exemple la théorie des temps du passif, p. 139 de l'édit. de 1576.

3. « Primo orthographiam, altero etymologiam, tertio syntaxin complexus videor mihi ex professo celticæ linguæ proprietatem aperuisse, non habita ratione sermonis latini, quæ multos in errores pellexit. » Lettre dédic. de 1576, p. 9.

4. *Hyp.*, préface.

II

La doctrine grammaticale de H. Estienne, d'après ses remarques sur la syntaxe. — Effort tenté par Meigret et par d'autres pour se dégager des définitions de la grammaire latine; infériorité de H. Estienne sur ce point. — Ses fausses théories sur la déclinaison, sur le genre neutre, sur l'ellipse; par contre, il a démêlé des faits de syntaxe très importants. — Exemples justificatifs. — Préférence théorique d'Estienne pour une construction régulière et analytique ; l'écrivain a été ici en désaccord avec le grammairien.

Si H. Estienne a singulièrement dépassé les traités modestes mais utiles de Robert et de Charles Estienne, il prenait cependant plaisir à les rappeler[1]. Il ne doutait pas que les erreurs qui s'étaient glissées dans la grammaire française de 1557, et qu'il a été obligé de corriger, son père ne les eût fait disparaître, s'il avait eu le temps de reprendre son travail. Certes Robert ne s'était pas fait faute de prendre beaucoup à Meigret, et il avait reproduit presque textuellement le traité étymologique de Dubois. Mais il était loin de dissimuler ses dettes, et il citait le nom de ces deux auteurs dans sa préface. Ne lui reprochons pas trop sévèrement ce manque d'originalité[2], si, comme nous venons de l'indiquer, Rob. Estienne voulait, avant tout, donner à sa grammaire un caractère d'utilité toute pratique.

D'ailleurs, quand on lit à la suite les grammairiens du XVIe siècle, et qu'on les rapproche, on est frappé de voir reparaître les mêmes défintions. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait parmi eux des esprits originaux et inventifs, comme Louis Meigret, comme Ramus lui-même, ou comme Henri Estienne. Mais il est un fait, c'est que la théorie des parties du discours, ils l'ont empruntée aux grammairiens latins qu'ils avaient pris comme modèles[3] : « J'ai dressé ces règles, dit Meigret, suivant l'experience que j'ay de notre langue et de son usage, à l'imitation de l'ordre que tient Priscian en la latine[4] » ; « le tout mis par ordre et traicté à la manière des grammaires latines, » dit Rob. Estienne[5]. Et Henri Estienne : « Je me

1. *Précell.*, 2, et préface des *Hyp.*
2. Comme l'a fait M. Brunot qui, d'ailleurs, a montré par de nouvelles preuves tout ce que Rob. Est. avait pris à Meigret (V. *Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, p. 739-40. Cf. Livet, p. 458 (ouv. cité), et Benoist, *Syntaxe de Palsgrave*, p. 8).
3. Exception faite pour Cauchie ; v. ci-dessus.
4. *Gramm. de Meigret*, p. 144.
5. Préface de la *gramm. franç.*

suis advisé, tant pour desmeler plus aiseemment la matiere que j'ay entrepris de traicter, que pour l'aisance aussi de ceux qui se vouldront aider de ce mien labeur, de prier Priscian et ses compagnons de me prester l'ordre des huict parties d'oraison... ce qu'ils m'ont ottroyé, à la charge que je ne leur bailleray jamais soufflet. Toutesfois, je leur ay laissé la partie qu'ils nomment *interjection*; et quant à celle qu'on appelle *article*, pour sçavoir en quel ordre je le devois mettre, je me suis adressé aux grammairiens grecs[1] ».

Certes, l'un des grands mérites de Meigret a été de se dégager le plus qu'il a pu de cette grammaire latine, si gênante pour l'étude de la langue française ! Mais il nous semble qu'on lui a fait trop exclusivement honneur de certaines idées hardies pour l'époque, qui cependant avaient été exprimées avant lui[2]. Ne sortons pas de la famille des Estienne : en 1540 paraissait chez Simon de Colines « *L'accord de la langue françoise avec la latine*[3] », petit traité de grammaire élémentaire, dont le titre seul annonce clairement le dessein de donner à la langue vulgaire l'enseignement grammatical qui lui manquait. Voici, par exemple, ce que nous y lisons : « François n'ont que deux genres seulement distingués par deux articles, a scavoir *le* pour le masculin et *la* pour le féminin; le neutre, commun et total, sont comprins soubz le masculin. — Note encor que les François n'ont nulles declinaisons, mais par leur (*sic*) articles discernent les cas divers desquelz la declinaison est composee; ce neantmoins le mot n'en varie jamais, ou change sa forme. » Or, Meigret dira, mais dix ans plus tard : « au regard des cas, la langue françoise ne les connoît point, parce que les noms françois ne changent point leur fin. » Robert Estienne reconnaît, lui aussi, que « quant aux declinaisons, nous n'en avons point à vray dire, puisqu'il n'y a qu'ung cas ou terminaison pour le singulier et ung autre pour le pluriel[4]. »

1. *Conform.*, p. 47, advertissement du livre I.

2. V. Livet (ouv. cité), p. 76. Sur Meigret, nous renvoyons à l'étude très approfondie de M. Brunot (ouv. cité, t. III, p. 731 et suiv).

3. In-8°, Bibl. nat. X, 1192. — « L'accord de la langue françoise avec la latine, par lequel se cognoistra le moyen de bien ordonner et composer toutz motz, desquelz est faicte mention au vocabulaire des deux langues. Parisiis, apud Simoneum Colinæum, 1540. » Au dernier feuillet : « Excudebat Simon Colinæus impensis Reginaldi Chauldiere, anno 1540, mense junio. » Quel est l'auteur de ce traité ? Peut-être François Estienne qui, sans être imprimeur, s'était associé avec son beau-père, Simon de Colines, et qui fit imprimer chez lui la plupart de ses ouvrages; mais peut être aussi Charles Estienne, qui, à cette date, n'avait pas encore d'établissement typographique (V. Renouard, *Annales*, p. 97 et suiv., 102, et le chap. sur Fr. Estienne, p. 318). Dans sa *Bibliographie des ouvrages de Simon de Colines*, M. Ph. Renouard donne la description du volume, mais non l'indication de l'auteur.

4. *Gramm. fr.* de Robert, p. 17-18.

Il est fâcheux que Henri Estienne ne se soit pas inspiré, à son tour, de ces idées. Il ne s'obstine pas seulement à mettre une déclinaison dans le français[1]. Il y prend aussi un genre neutre que notre langue a toujours ignoré. Il est vrai qu'il ajoute : « Je dis (que le français) en ha, mais confus avec le masculin[2]. » Pourquoi ne pas dire tout simplement que certains emplois du masculin répondent au sens neutre[3] du latin et du grec? « *Il n'y a rien de beau*, *il n'y a rien d'honneste*, *il n'y a rien honneste* » ou encore : « *ce qu'il aime* pour *ceux qu'il aime*; *ce n'est rien qui vaille* pour *c'est un homme qui ne vault rien*, etc.[4] » ; ce sont, en effet, des emplois du pronom dans un sens indéterminé.

Estienne n'a pas pris garde que le féminin a dans quelques cas cette même valeur : « *Habillé à la Françoise*, *à l'Italienne*, *à l'Hespagnole*. *On me l'a baillee belle*[5], etc. » Il a été frappé du tour rapide de ces tournures : mais il y cherche à tort des sous-entendus, comme *mode* ou *manière*, *trousse*, etc. De même pour le masculin : « *C'est votre plus court*, *c'est vostre plus long* » : il sous-entend le mot *chemin*[6]. « *Habillé de noir*, *vestu de gris*, *de verd* » ; il sous-entend le mot habillement « qui a convenance avec le verbe et estant comme de sa parenté ». C'est ainsi que dans le grec ποικίλα ενδύς, il suppose ἱμάτια[7]. Sa théorie est aussi fausse pour le grec que pour le français, et elle embarrasse tellement son auteur que dans certaines locutions il nous laisse le choix entre les mots qu'il faut sous-entendre : « *Je vous le feray court*, *ne me le faites pas long* », sous-entendus *propos* ou *dire*; et, dans un autre cas : « *N'avez-vous pas encores disné*? *vrayment vous le faites bien long* », il sous-entend « *votre disné*[8] ». La théorie de l'ellipse satisfait une certaine logique, mais la nature de la dérivation lui échappe. Elle traîne encore dans la plupart des grammaires classiques qui fleurissent dans nos classes.

Il n'en reste pas moins que, médiocre théoricien, Estienne a su recueillir, et le plus souvent analyser, les faits de syntaxe les plus

1. V. tout le traité de la *Conformité*, où il retrouve successivement le génitif, le datif et les autres cas dans notre langue.
2. *Conform.*, p. 73.
3. Il y a encore des grammaires modernes et réputées classiques qui admettent le genre neutre en français.
4. *Conform.*, 73-75.
5. *Hyp.*, 173-174. Estienne ramène l'expression à cette autre « bailler la trousse à quelcun. » V. les locutions que nous avons citées p. 408.
6. *Conform.*, 64.
7. *Ibid.*, 63.
8. *Ibid.*, 65.

importants. A ne considérer que la partie française du livre de la *Conformité*, il a écrit des chapitres remarquables sur la syntaxe de l'*adjectif*, de l'*article* et du *pronom*; il a étudié, avec une certaine pénétration la nature des *participes* passifs ou actifs, la valeur des *temps* : par exemple, la différence du *prétérit imparfait* et des deux *prétérits parfaits*. Aux observations de la *Conformité* s'ajoutent les chapitres qui y correspondent dans le *De latinitate suspecta*, et dans les *Hypomneses*.

Nous ne songeons pas à dresser ici le catalogue complet des remarques syntaxiques de H. Estienne[1]; mais nous en choisirons un nombre suffisant parmi celles qui éclairent le mieux sa doctrine sur l'usage de la langue. A ce point de vue, certaines notes tirées du volume de Du Bellay, ou des réflexions glissées dans les *avertissements* du livre des *Prémices* nous apporteront une lumière nouvelle. Enfin, comme nous l'avons fait jusqu'à présent dans l'étude du lexique, nous rapprocherons la langue et le style de l'écrivain de ses préférences théoriques.

Nom.

Estienne proteste contre le changement de *genre* que l'usage nouveau tend à imposer à certains mots : *navire*, *comté*, *duché*, que l'on fait du masculin. Il réclame le genre féminin, du moins pour *navire*, en raison de la terminaison féminine de ce mot[2], et il fait cette correction au texte de Du Bellay[3] : « Dessus le port le navire apprestoient »; note marginale : « *la* (navire) ». Dans le même poète, il relève aussi : « de *faulx alarmes* pour *fausses alarmes*[4] », et « en la Vieille courtisane : *delices plaisans*, pour *plaisantes*[5] ». Par contre, il semble

1. On trouvera dans l'ouvrage de M. Livet, *Grammairiens du XVIe siècle*, un résumé utile, quoique sans critique, des observations essentielles faites par Robert et par Henri Estienne sur l'orthographe, sur la prononciation et sur la syntaxe. Mais M. Livet a complètement négligé le *De latinitate falso suspecta*, où, comme nous l'avons déjà constaté, H. Estienne avait mis plus de « grammaire » que dans la *Précellence* et autant que dans la *Conformité* et dans les *Hypomneses*, — sans parler de ce que nous avons tiré d'autres ouvrages d'Estienne et des notes du volume de Du Bellay. — Après M. Livet, M. Benoist est revenu sur la doctrine syntaxique de H. Estienne dans la « *Syntaxe entre Palsgrave et Vaugelas* ». Mentionnons enfin d'excellentes remarques de M. Huguet sur la syntaxe de notre écrivain, mais tirées uniquement du texte de la *Précellence*.

2. *Dial.*, II, 11 et sq.

3. *Vol. de Lyon*, 753 (Marty-Lav., II, p. 444). Ailleurs, Du Bellay ayant écrit, au contraire : *ma navire*, Estienne l'observe en note : « non autem : *mon navire*. » *Ib.*, 378 (*Regrets*, CXXVIII).

4. *Vol. de Lyon*, 359 (*Regrets*, LXXXI).

5. *Ibid.*, fo du titre.

qu'il ait été choqué de « *la prophète*[1] », et le soin qu'il a pris de noter, le genre féminin donné au mot singulier *amour*, nous montre du moins que du temps d'Estienne le genre masculin était déjà le plus employé : « dessus le front tousjours l'amour soit peincte[2] ». Estienne écrit lui-même : *la première doute*[3], *ceste reproche*[4]. Mais il emploie *affaire* au masculin : « Des affaires humains tel souvent est le cours[5]. » Et, de même, *erreur* : « L'erreur de l'homme est grand[6]. » On sait d'ailleurs que la langue du XVIe siècle hésitait sur le genre de tous ces mots[7].

Adjectif.

Certains adjectifs terminés en *eux* ne doivent être pris qu'au sens actif : *envieux*, celui qui envie. Le latin *invidiosus* est, au contraire, tantôt actif, tantôt passif ; il en est de même de *laboriosus*, tandis que *laborieux* est seulement actif en français ; au sens passif, on dit *pénible*[8]. Inversement, *contentieux* est passif : *contentiosus*, plutôt actif. *Douloureux*, qui est actif, n'a pas son équivalent en latin (*dolorosus* et *dolorificus* sont barbares[9]). Aussi Estienne reprend-il Du Bellay sur ce mot : « Je n'escris point d'amour, n'estant point amoureux... Je n'escris de plaisir, me trouvant *douloureux* ». Note marginale : « imo est activum, ut *un mal douloreux*, que fait douleur; *mal langoreux*; alibi : *stabat mater dolorosa*[10]. » Mais c'est du latin « ecclésiastique ». Même remarque au sujet de *haineux*, que Du Bellay emploie à tort passivement : « Comme un qui est aux Dieux et aux hommes *haineux*, Le malheur me poursuit[11] ». « Garde toy d'estre trop *veritable*, » dit encore Du Bellay, et ce sens appliqué activement aux personnes était assez nouveau pour qu'Estienne aît donné cette glose : « Ne dire pas toute la vérité que tu pourrois bien dire, mais en retenir[12]. » Mais Estienne a écrit de sa part : « un qui est *fantastique* », au sens où nous dirions aujourd'hui : un *fantasque*[13].

Le sens de certains adjectifs varie suivant la place qu'ils occupent, avant ou après le substantif. Estienne observe déjà le fait ; mais la syntaxe était, sur ce point, moins arrêtée qu'elle ne l'est devenue dans la

1. *Vol. de Lyon*, 322 et fo du titre (*Regrets*, VII).
2. *Ibid.*, 501, *Jeux Rust.*, p. 69. « *Semei. amour* féminin ». Cf. pages 100 et 546 (*Marty-Lav.*, I, 93 ; *Jeux Rust.*, 119).
3. *Prém.*, 174. Cf. *Précell.*, p. 153.
4. *Prém.*, 135.
5. *Ibid.*, 62. Cf. *Dial.*, I, 372 ; *Précell.*, p. 153.
6. *Prém.*, 138.
7. Cf. *Hatz. Darmest.*, *XVIe siècle*, Introd., chap. IV.
8. La langue moderne dit : *un style laborieux*.
9. *Lat. susp.*, p. 120 et suiv.
10. *Vol. de Lyon*, 358 (*Regrets*, LXXIX).
11. *Ibid*, 340 et note marginale (*Regrets*, XLIII).
12. *Ibid.*, 385 (*Regrets*, CXLII).
13. *Dial.*, I, 287.

langue moderne. Certains composés existaient alors comme aujourd'hui *gentilhomme*, *sagefemme*[1], etc.; on distinguait un *jeune homme* d'un *homme jeune*; un *brave homme* était au xvie siècle un homme qui a du courage[2]. Corneille dira encore: « Et nous verrons ainsi qui fait mieux un brave homme, Des leçons d'Annibal ou de celles de Rome[3]. » Un *homme brave*, si nous en croyons Estienne, c'était un homme élégant[4]. De même, on distinguait un *estrange homme* (bizarre) et un *homme estrange*; mais il est vrai que dans ce sens on disait plus fréquemment *un estranger*[5].

Aussi bien pour une foule d'adjectifs la place était-elle au xvie siècle, comme elle est aujourd'hui, indifférente : *vaillant*, *sot*, etc. Il est à noter qu'Estienne ne signale aucune différence entre un *galant homme* et un *homme galant*, un *grand homme* et un *homme grand*. « On dit : *un bon homme*, un *grand homme*, un *petit homme*, etc.; c'est l'oreille qui décide[6] ».

Pronom.

Luy est des deux genres (comme le latin *illi*) « au datif »; quand il y a doute, on dit *à luy* ou *à elle*[7].

Mais Estienne s'abuse encore quand il croit retrouver dans le pronom composé, *moy-mesme*, *toy-mesme*, un réfléchi correspondant au grec. « Le françois ne dira pas : pense en toy, non plus que le grec : ἐννόησον παρὰ σοί : ains fault qu'il die : *En toy mesme*, comme le grec : παρὰ σεαυτῷ[8]. »

Dans ces locutions « *nous nous en fuyons*, *nous nous en allons à Paris* », le pronom *en* est explétif; mais il est nécessaire dans celles-ci : *fui-t'en*, *va-t'en*; *vien-t'en*. Avec d'autres verbes il représente un complément antérieurement exprimé; c'est une faute, souvent commise par les étrangers, que de dire : je *m'en suis retiré de là*; *je lui en ay parlé de cela*[9]. *En* s'emploie aussi sans antécédent exprimé : *il en prend ab hoc et ab hac*, *il en prendroit sur le grand autel*. C'est un gallicisme[10].

L'interrogation doit être nettement marquée par la place du pronom : « il faut dire : *vous vouliez vous retirer*? mais non : *vous vous vouliez retirer*[11]? »

1. *Hyp.*, 151. Pour les composés, Estienne déclare qu'il aimerait mieux toujours un trait d'union entre les deux mots.
2. *Hyp.*, 155.
3. *Nicomède*, I, 3.
4. Sur le sens de *brave*, v. plus haut, p. 347.
5. Sur ce mot, v. plus haut, p. 383. *Hyp.*, 156.
6. *Hyp.*, 157-158. Sur *bon homme*, v. ci-dessus, p. 108.
7. *Hyp.*, 180.
8. *Conform.*, 99 et 100.
9. *Hyp.*, 165.
10. *Précell.*, 110.
11. *Hyp.*, 168.

[illegible] étrangers commettent la faute d'employer *moy* ou *toy* pour *je* ou [illegible] : *moy vous di cela*; *toy es fasché*[1]. — Estienne, dans ses [illegible], blâme formellement[2] l'omission du pronom sujet : il faut [illegible] *j'ay receu vos lettres*, et non *ay receu*... et il ajoute « que beaucoup de gens n'admettent même pas cette suppression dans les vers ». [illegible] serait à la rigueur plus excusable si le pronom avait été exprimé dans le premier membre de phrase : ***je vous en ay fait mention en la dernière que vous ay envoyée***[3].

Or, ici encore, le style d'Estienne est en désaccord avec sa théorie : l'ellipse du pronom sujet est très fréquente chez lui, et quand il écrit en prose : « je ne voudrois pas que me fissiez compagnie, mais je voudrois vous la faire, et ne ferois que le devoir[4]. » Ne parlons pas de ses vers « marotiques » où cette suppression est presque une nécessité du genre : « marri ne suis que receviez honneur[5] » ; « plus propres dy et outre ce les vante[6] ». Du Bellay écrit : « mais toy, si desires pour vivre... », Estienne note : « *toy* précédent excuse le defaut de *tu* devant *desires*[7]. »

Sur la place du pronom complément de l'infinitif précédé d'un autre verbe. Estienne, dans ses *Hypomneses*, constate la liberté de la langue ; « on dit : *nous nous pensions sauver*, ou *nous pensions nous sauver*; *vous vous devez asseurer* ou *vous devez vous asseurer*[8]. » Il n'en est pas moins vrai que, dès le XVI[e] siècle, la langue préférait le complément avant les deux verbes ; ce trait syntaxique est fréquent au XVII[e] siècle : « ta perte cependant me va désespérer[9]. » Il se rencontre souvent dans la prose d'Estienne : « je vous y veux aider[10] » ; « c'est pour les achever de peindre[11]. » Estienne cependant a repris chez Du Bellay cette même construction : « il te le faut blasmer » : « [illegible] [12] ». Il est curieux de voir qu'il préférait la tournure qui a fini par s'imposer, mais beaucoup plus tard.

Voici encore, sur la place du pronom, une remarque qui semble témoigner de ce besoin de régularité. Du Bellay écrit : « [illegible] de peindre Mieulx *que ne la scauroit feindre* [illegible] ma peine ». Estienne note que « le relatif precede [illegible] [13] ».

1. *Hyp.*, 160.
2. Chez son 2[e] grammairien, c'est-à-dire chez [illegible] note 1.
3. *Hyp.*, 204, 205.
4. *Dial.*, I, 50.
5. *Ibid.*, I, 23.
6. *Ibid.*, I, 24 (ellipse de *je*).
7. *Vol. de Lyon*, 204. La même note est répétée [illegible] Marty-Lav., I, 198).
8. *Hyp.*, 168.
9. Corneille, Polyeucte, V, 2.
10. *Dial.*, II, 189.
11. *Ibid.*, I, 265.
12. *Vol. de Lyon*, 675 Marty-Lav., I, [illegible].
13. *Vol. de Lyon*, 482 *Jeux Rust.*, [illegible]. La même [illegible] sur un autre passage que nous avons eu l'occasion de [illegible] (*Ibid.*, 326; *Regrets*, XVI).

L'ellipse de l'antécédent devant le conjonctif (*ce qui*, *ce que*) est fréquente dans les vers d'Estienne : « escoutez Que faire il faut de ces mots empruntez [1] », et aussi dans sa prose : « mais savez-vous qu'il y a [2] ? » « je ne sçay qu'elles feront [3] ».

Voici un tour plus hardi, qui était très usité au XVIe siècle et jusqu'au XVIIe : « tout vient à poinct *qui* peut attendre [4] ». Estienne cependant remarque « qu'il faut ajouter pour mieux parler *à qui* » (peut attendre). Et il souligne le même emploi de *qui* chez Du Bellay : « *Qui* me donne un salut, quatre je luy en donne ; *Qui* ne fait cas de moy, je ne fais cas de luy [5] ».

En réalité, il n'y a pas d'antécédent sous-entendu, mais *qui* a tout simplement le sens conditionnel de *si quelqu'un*, *si l'on*; cf. La Fontaine : « Bonne chasse !... qui l'aurait à son croc [6] » et Madame de Sévigné : « qui m'aurait fait voir tout d'une vue tout ce que j'ai souffert, je n'aurais jamais cru y résister [7] ». Estienne lui-même ne se prive pas non plus de ce tour : « vous aurez bien tost gagné vostre proces qui vous laisseret faire [8] ». Peut-être cherchait-il à s'expliquer, par l'analyse, ces tournures plutôt qu'il ne les blâmait. « *Vous faites que sage* de n'entreprendre pas cela » ; il observe qu'il faut ainsi compléter : « ce que feroit un sage [9]. » Et lui-même écrit : « *il fit que sage* [10] ». Cette locution est encore chez la Fontaine [11], mais n'est-il pas curieux de voir Henri Estienne expliquer grammaticalement des tournures et des expressions aussi usitées de son temps, et noter précisément d'avance celles qui ne tarderont pas à devenir archaïques ?

Par exemple encore, Du Bellay a écrit : « *qui* me présente un compte, *qui* me dit que demain... *qui* me rompt le cerveau. » Estienne note en marge : « *qui* pour *un* [12]. » — « Voilà de ceste cour la plus grande vertu, *Dont* souvent mal monté... on s'en retourne en France. » Note marginale : « *dont*, verte *d'où* [13] ». Et cependant Estienne avait écrit dans sa *Conformité*, en traduisant Lucien : « Mais *dont* vient, Jupiter, que tu nous es palli ainsi [14] ? »

1. *Dial.*, I, 31.
2. *Ibid.*, I, 72.
3. *Ibid.*, II, 29.
4. *Prémices*, 27.
5. *Vol. de Lyon*, 355 (*Regrets*, LXXIII).
6. La Font., *Fables*, V, 8.
7. *Sévigné*, IV, 391.
8. *Dial.*, II, 10.
9. *Conform.*, 260.
10. *Dial.*, I, 153.
11. La Font., *Fables*, V. 2.
12. *Vol. de Lyon*, 326 (*Regrets*, XV).
13. *Vol. de Lyon*, 361 (*Regrets*, LXXXVI).
14. *Conform.*, 83 : « Que nous te voyons ainsi pallir. »

Article.

V. *Conform.*, livre I, chap. 5, p. 121 et suiv.; *Hyp.* 185 et suiv. — L'article s'emploie « pour discerner une certaine particularité de la généralité » : « on lui a faict autant d'honneur que s'il eust esté *le roy* » (du pays); si l'idée reste indéterminée on supprime *le*, ou on met à la place *un* : « que s'il eust été *roy* ou *un roy* [1] ».

H. Estienne a essayé de distinguer dans quel cas il fallait employer ou omettre l'article devant les compléments; et il a montré que le plus souvent l'omission de l'article changeait le sens de l'expression : *faire le compte et faire compte*; *faire la teste* (en parlant d'un peintre ou d'un statuaire) et *faire teste* (à l'ennemi [2]); *courir par les rues* (ce qui peut arriver à tout le monde) et *courir les rues* (ce qui ne se dit que d'un fou [3]). Dans certaines locutions l'usage seul décide ; on peut dire : *faite moy la raison de cela*; mais on dit mieux : *faite moy raison*; *il est en cour* ou *il est à la cour*; *il est en la ville* plutôt que *en ville*; *il est à la ville* [4].

L'article tient quelquefois lieu d'un adjectif possessif : *prester l'oreille* (non *son oreille*) [5]; ou d'un démonstratif : *comme dit l'autre* [6].

Article indéfini : *des* remplacé par *de : faire de belles promesses*, ou *des belles promesses*. Estienne indique les deux constructions [7]. (Sur l'emploi du partitif *du* ou *de*, v. *Conform.*, 50, 66, 124.) L'article indique aussi l'excellence : *Dial.*, I, 310; *Conform.*, 125.

Verbe.

Nature du verbe. — Sur les différentes sortes de verbes, v. *Lat. susp.*, chap. II, p. 128. Verbes pronominaux, p. 134; neutres, 140 et 142; composés, 156. — Sur les compléments des verbes, v. *Lat. sups.*, chap. III, p. 199. — V. encore sur les verbes intransitifs, transitifs ou employés avec un second pronom, *Hypomneses*, 163 et suiv.

Dans les verbes intransitifs, le sens varie suivant que le verbe est employé avec ou sans pronom : *estudier* et *s'estudier* (*à faire quelque chose*), *jouer* et *se jouer*. Parfois la différence est encore plus grande : se *douter de cela*, *douter de quelqu'un*, et *se douter de quelcun* (le suspecter) [8]. Notons que ce dernier sens n'a pas été conservé par la langue (cf. *douter* employé dans l'ancien français pour *redouter*). « Il n'y en avoit

1. *Conform.*, 122-123.
2. *Hyp.*, 185.
3. *Ibid.*, 189. « *Il court les rues* : est mente captus » (Rob. Est., 1549).
4. *Ibid.*, 188, 189.
5. *Ibid.*, 182.
6. *Conform.*, 96. Estienne place cette locution dans le chapitre des démonstratifs.
7. *Lat. susp.*, 264.
8. *Hyp.*, 167.

pas un seul de qui il se doubtast, ne de qui il se deffiast tout comme il faisoit de Metellus. » (Amyot, dans *Littré*.)

Sur la valeur de certains participes « actifs et passifs », v. le chap. 4 du Ier livre de la *Conformité* (p. 116 et suiv.) et *Lat. susp.*, chap. IV, p. 237 et sq. *Resserrant* est un sens actif qui remplace dans une expression analogue le passif latin: *homme resserrant et tenant*, *restrictus et tenax*. Cependant on dit aussi (à la voix passive) un *homme restreint*[1]. Par contre, *désespéré* se prend, malgré la forme, au sens actif : *qui désespère* et ne répond donc plus au latin *desesperatus*, *dont on désespère*[2]. *Forcené*, *enragé*, *esplouré* ont aussi ce sens actif[3]. Cf. *il y est leurré* (rusé) où le participe devient un adjectif à sens actif[4].

Auxiliaires. — En étudiant les verbes auxiliaires, H. Estienne signale ce futur périphrastique : *qu'avez-vous à dire?*[5] il compare aussi l'expression grecque μέλλω γράφειν à ces locutions françaises : *il est pour parvenir*, *pour devenir riche*, *cela sera pour le ruiner*; mais il note cette différence que le français est plus « doubteux » dans ce cas que le grec ; il « laisse l'auditeur en suspens ». *Je suis pour y aller* est moins affirmatif que μέλλω πορεύεσθαι. Mais *je doy* répond mieux à μέλλω : *je doy demain soupper avec mon frère*[6].

« Une façon de parler qui nous est fort ancienne », c'est l'emploi du verbe *aller*, joint à un participe présent. Estienne cite un exemple de Desportes : « mais durant qu'en regrets tu te vas consumant[7]. » Il relève le même tour chez Du Bellay : « *alloit debandant* », et il note « pour *debandoit*[8] ».

Estienne a signalé l'emploi de *faire* remplaçant un autre verbe : *je l'escriray aussi bien que vous feriez* (pour *aussi bien que vous l'escririez*[9].) Mais il ne trouvait pas le tour assez clair, témoin ce passage des *Prémices*[10] : « mieux vaut plein poing de bonne vie que ne vaut un muy de clergie[11] ». Il y avait dans le proverbe, dit Estienne : *que ne fait un muy de clergie*, et il ajoute : « j'ay mis *que ne vaut*, au lieu *de que ne fait*, pour estre plus aisé à entendre ».

1. *Lat. susp.*, 240.
2. *Conform.*, 120. Le sens passif apparaît cependant au XVIe s., même appliqué aux personnes (V. *Rob. Est.*, fr.-lat.). Il se développe au XVIIe : « Je voudrois que vous fussiez abandonné de tous les médecins, désespéré, à l'agonie » (Molière, dans *Lit.*).
3. *Conform.*, 117.
4. *Précell.*, 112. Sur cette expression, v. ci-dessus. p. 403 et note 2.
5. *Lat. susp.*, 224. V. plus haut, p. 243.
6. *Conform.*, 102.
7. *Précell.*, 355.
8. *Vol. de Lyon*, 169. (*Marty-Lav.*, I, 170.) La note n'est donc pas une critique, mais une simple explication.
9. *Lat. susp.*, 207.
10. *Prém.*, 159.
11. Note de H. Estienne : « Clergie en vieil françois signifie science, comme on appeloit un grand clerc celuy qu'on souloit dire estre bien sçavant. »

Emploi des temps — Estienne a surtout insisté sur l'emploi des temps du passé, et en particulier sur la différence des deux « prétérits parfaicts [1] », pierre d'achoppement des étrangers qui ne manquent pas de prendre l'un pour l'autre.

Le prétérit simple se rapporte toujours au passé : *Pierre vint à moy* (l'autre jour); le prétérit composé tantôt au présent, tantôt à un passé indéterminé, mais plutôt au présent : *Pierre est venu à moy* (en ce jour). Ce qui est très incorrect, c'est de dire : *Pierre vint* ce *matin vers moy*, et c'est une faute que commettent beaucoup d'étrangers et en particulier les Wallons [2].

Il y a cependant des cas où le prétérit composé : *j'ay faict* se rapporte au même temps passé que le prétérit simple : *je fei*; dans l'affirmative le premier prétérit est plus général que le second ; en la négative nous usons de tous les deux : *je ne luy ay jamais faict plaisir*, ou *je ne luy fei jamais plaisir* [3].

A quel point le prétérit simple répond-il à l'aoriste grec? Estienne confesse que cette question est très obscure, et il la résoudra une autre fois [4]! Mais plus loin, il rapproche de l'aoriste grec la valeur que prend le prétérit composé quand il marque un fait habituel : « *si on le fasche, il a aussitost donné un coup de dague* »; « *celui qui obéit aux Dieux, ils l'ont aussitost exaucé* [5]. »

Dans Du Bellay, Estienne a relevé un emploi qu'il considère comme fautif du prétérit simple pour le présent : « Les vers me font aimer la douce liberté, etc... Si donc j'en *recueillis* tant de profits divers, Demandes-tu, Boucher, de quoy servent les vers? » Note marginale : « Corr. *si j'en recueille donc* », correction reportée sur le feuillet préliminaire du titre [6].

Emploi des modes. — Estienne ne s'y arrête que pour relever les solécismes commis par le 4e grammairien [7] (Du Vivier). Dans Du Bellay, il a

1. *Conform.*, p. 107 et suiv. ; cf. *Hyp.*, 190 et suiv.

2. *Hyp.*, 191-92. Cette distinction est déjà celle de nos grammaires modernes ; notons cependant que l'emploi du prétérit simple dans la conversation tend à disparaître ; on ne l'emploie plus que dans le style soutenu, comme temps de narration ; il exprime alors une action placée dans le passé, et sans rapport avec le présent.

3. *Conform.*, 109-110. Il vaudrait mieux dire que le prétérit composé marque toujours plus ou moins un rapport entre l'action passée et le moment où parle le narrateur; le prétérit simple isole davatange l'action dans ce passé. Mais il faut avouer que ces nuances sont parfois insensibles.

4. *Conform.*, 107. Les termes de *défini* et d'*indéfini* appliqués par les grammaires modernes aux deux prétérits ne sont pas faits pour élucider le problème.

5. *Conform.*, 110-113.

6. *Vol. de Lyon*, 325. *Regrets*, XIV. Il faut noter que les verbes de la phrase précédente sont au présent. L'emploi du prétérit composé : *j'en ai recueilli* serait plus conforme à notre syntaxe moderne.

7. V. *Hyp.*, 214. Emploi du subjonctif avec *combien que*, *pleust à Dieu que*, *Dieu vueille que*. Nous avons parlé de l'*infinitif*, à propos de la dérivation (v. plus haut, p. 370-371). Sur la corrélation des *temps* et des *modes*, v. quelques remarques peu intéressantes, *Hyp.*, p. 192-194.

corrigé une faute évidente : « Sans qu'autrement vous les *récompensez*... Amour les a de peine dispensez ; » note marginale : « [récompen]*siez* [1]. »

Adverbe.

Pour le classement des adverbes, voyez la grammaire française de Robert Estienne [2]. Robert et Henri Estienne ont plusieurs fois confondu des adverbes et des locutions adverbiales avec des conjonctions. *Cf. Lat. susp.*, chap. VI, p. 253 et *Conform.*, p. 131.

Adverbes d'affirmation. — Estienne reproche à Cauchie un emploi de *si* au sens de ainsi (*sic.*) « Montez à cheval, donnez des esperons, et *si* courez à bride avalee [3]. » Estienne a écrit lui-même : *Si* ne vous di-je rien qui ne soit vray; et *si* il y a bien d'avantage [4] » ; « combien que les payens missent Pan au nombre des moindres dieux, *si* ont-ils eu honte de luy donner des pourceaux en garde [5]. » Mais dans ces phrases, *si* est justifié par une valeur adversative qu'il n'a point dans l'exemple de Cauchie.

Adverbes de négation. — Estienne sait que ces mots *rien* et *personne* ont en réalité une valeur affirmative ; « mais ce qui fait abuser plusieurs, est qu'ils sont joincts ordinairement à la particule négative »; toute cette discussion est fort juste [6]. Il trouve une différence dans ces formules suivant l'emploi de *point* ou de *pas* : *ne vous ay je point dict cela*? (je ne vous l'ai pas dict) ; *ne vous ay je pas dict cela*? (je vous l'ay dict). Mais cette nuance est tellement subtile qu'il est permis de se demander si elle était observée au XVIe siècle; ce qui est certain, c'est que la langue moderne ne la connaît point [7].

A en juger par l'annotation du volume de Du Bellay, Estienne considérait comme obligatoire le renforcement de *ne* par *pas* ou *point*; dans cette phrase : « Mais la vertu *qui n'est apprise* à s'esmouvoir », il corrige : « apprise à ne point s'esmouvoir [8] ; ailleurs il remplace « *ne vaut-il mieux* » par « *ne vault-il pas mieux* [9]. » Lui-même s'est permis cette suppression, et non seulement dans le style marotique : « Si attendez plus guere [10], En

1. *Vol. de Lyon*, 496. *Jeux Rust*, 63.
2. P. 70 et suiv. de la traduction latine, volume des *Hypomneses*.
3. *Hyp.*, 210.
4. *Dial.*, I, 211.
5. *Apol.*, II, 327.
6. *Conform.*, 141-142. Estienne rappelle ailleurs ce jeu de mot plaisant. « En nostre cave, on n'y voit *goutte*, en nostre grenier, on n'y voit *grain*. » *Apol.*, II, 260.
7. *Hyp.*, 168-69.
8. *Vol. de Lyon*, 399 (*Regrets*, CLXIX).
9. *Vol. de Lyon*, 210. Cf. *Ibid.*, 260 ; (Marty-Lav., I, 203 ; I, 242).
10. *Dial.*, I, 31.

retirer ne pourrez piece entiere », mais en prose : « je n'estimeray avoir peu faict, quand j'auray faict prendre envie à quelque autre de faire mieux[1]. »

Préposition.

V. *Lat. susp.*, chap. V, p. 246 et sq. ; *Conform.*, chap. VII, p. 144. Nous avons déjà signalé l'effort malheureux d'Estienne pour ramener les emplois de la préposition *de* au génitif gréco-latin[2].

Voici deux exemples où l'emploi de cette préposition est remarquable : « *je vous aime de cela* » ; mais c'est peut-être une phrase calquée avec intention sur le latin « *amo te de hac re*[3] ». — *Fertile de facéties*, écrit Estienne, comme s'il disait : *riche de science*[4]. — Une tournure qu'il n'explique pas, mais qu'il emploie, c'est *de* mis après *faire* devant un qualificatif : *elle a faict de la sotte*[5] ; *vous faictes bien de l'empesché*[6].

« La préposition qui est la plus commune en toutes les deux langues », c'est *en* : Estienne la dérive, bien entendu, de ἐν! A ce propos il signale des locutions vives et qu'il croit à tort elliptiques, comme : « Il y est venu *en robbe de deuil*; la cour du Parlement *en robbes rouges*[7] ».

La préposition *à* ne lui a suggéré que cet exemple : *à ce qu'il dit*, *à ce que j'enten*[8] ». Cf. « les gourmands font leurs fosses à leurs dents » (*avec*[9]). Voici en revanche des emplois intéressants de *à*, tirés de son style : « gratifier à ces messieurs les docteurs[10] », « comme s'ils avoyent marchandé à vous faire rire[11] », « favoriser au père du roi[12] », « se laisser surprendre à la beauté[13] ».

Conjonction.

V. *Lat. susp.*, chap. VI, p. 284 et *Conform.*, chap. VIII, p. 150. Cf. *Précell.*, 334 et suiv. Estienne a distingué les différents emplois de *que* dans les propositions complétives, finales, optatives et concessives. Cf. Du Bellay : « *qu'eussions-nous leurs escriptz*, *pour voir*... » note

1. *Précell.*, p. 15. V. à ce sujet les exemples recueillis par M. Huguet dans son édit. de la *Précell.*
2. V. plus haut, p. 278-279.
3. *Lat. susp.*, 217.
4. *Apol.*, II, 364.
5. *Dial.*, II, 61.
6. *Ibid.*, I, 120. — C'est sans doute ici une extension du sens partitif.
7. *Conform.*, 141. V. des exemples analogues, *Lat. susp.*, 250.
8. *Conform.*, 146.
9. *Précell.*, 223.
10. *Dial.*, I, 369.
11. *Ibid.*, I, 370.
12. *Ibid.*, I, 298.
13. *Ibid.*, II, 58.

marg. « pour que : *plust à Dieu que nous eussions* [1]. » Estienne croit encore à une ellipse dans l'emploi de *que* avec les propositions impératives : « Nous disons : *Mais qu'il n'y ait point de faulte*, au lieu de dire : *voyez qu'il n'y ait* etc... *Que je ne vous y trouve plus*, pour : *faites que je...*, etc. [2] ».

En citant le « gallicisme » *si j'estois que de luy*, il ajoute qu'il serait incorrect de supprimer le *que* [3]. (Au XVIIe siècle, on dira indifféremment : *Si j'estois que de vous...* ou *si j'estois de vous*; exemples de Molière dans *Lit.*).

« *Je ne puis durer que je ne face cela*, ou *si je ne fay cela* [4] », constructions équivalentes. — « Que vous a-t-on faict *que* vous estes si fort courroucé ? » ou : « Qu'avez-vous, *que* vous estes si eschauffé [5] ? » *Que* équivaut ici à *de ce que*, *parce que*.

Dans Du Bellay, Estienne relève aussi les locutions composées : « *en ce pendant que* pour *cependant* [6] » et : « *bien que* pour *encore que* [7] ».

Au langage familier appartiennent « des façons de parler que nous laissons imparfaictes : *Si je t'empoigne*, *si tu me fasches*, *si je vay à toy* [8] ». « On dit plus briefvement : *si jeunesse sçavoit*, *si vieillesse pouvoit...*, et ainsi on laisse le reste à entendre, le propos demeurant imperfaict. Mais ainsi que je l'ay mis : *O si la jeunesse sçavoit*, *o si la vieillesse pouvoit!*, c'est comme par forme de souhait [9] ».

Interjection.

« On pourrait aussi bien les comprendre dans l'appellation d'*adverbes* », dit Estienne dans son *De lat. susp.* (chap. VI, 293) [10]. Quant aux jurons et blasphèmes, v. *Conform.*, p. 221 : *madia*, *nida* [11], qui ne viennent pas à coup sûr du grec! *midieux* qu'Estienne explique par *m'aist dieux;* « mots du menu peuple ». — V. aussi *Conform.*, p. 176, 179; *Apol.*, I, 105, 281, et II, 251 : *par la mort Dieu*, etc.

Le mot *diable*, qui est entré dans tant d'expressions proverbiales [12], devient une exclamation et remplace le latin : *malum !* « Que (diable) en avez-vous à faire [13] ? »

1. *Vol. de Lyon*, 388 (*Regrets*, CXLVII).
2. *Conform.*, 143.
3. *Hyp.*, 209.
4. *Lat. susp.*, 142.
5. *Conform.*, 134.
6. *Vol. de Lyon*, 393 (*Regrets*, CLVII).
7. *Vol. de Lyon*, 255 (Marty-Lav., I, 237). Remarque inscrite au 5e fo préliminaire. *Bien que* est cependant fréquent au XVIe siècle (v. *Lit.*).
8. *Conform.*, 153.
9. *Prém.*, p. 173.
10. A vrai dire, Estienne n'admettait pas l'interjection en français; v. le passage cité plus haut, p. 425.
11. L'interjection *da* ou *dia* s'ajoute ici à *ma* (de *magis*?) et *ni* (*nenni*?).
12. V. plus haut, p. 396-397.
13. *Prém.*, 113 (*avertissement*).

Construction de la phrase, inversions et ellipses [1].

Henri Estienne fait, même en prose, un usage fréquent des inversions que nous verrons qu'il reprochait à Du Bellay : « Et se voit ce desir en ceux mesmement qui sont montez aux tres hautes dignités [2] ».« Laquelle faveur j'ay veu des dames faire à quelques-uns [3] ». « De trouver des *mihi* et *tibi* qui ayent telle accointance, je ne m'en asseure pas [4] ».

Et de même il use d'ellipses qu'il blâme ailleurs au nom de la correction. Par exemple, il omet le verbe : « Car si vostre cœur résiste bien aux drogues..., encore d'avantage le mien [5] » ; ou, en vers, il unit l'inversion à l'ellipse du sujet : « Prendre pourrions, sans dire grand merci Autant de mots que les ancestres vostres [6] ».

Par contre, des changements de tournure dans la même phrase l'amènent à répéter le sujet : « Je croy que vous regardez à ce que *ceux* qui s'efforcent de parvenir aux honneurs et devenir grands, pour parvenir là il faut qu'*ils* usent de libéralité et magnificence [7] ». Nous avons reconnu qu'Estienne savait construire la phrase suivant une symétrie latine et cicéronienne [8]. Mais en dehors de ce cas particulier de la période oratoire, il semble qu'il n'ait pas accueilli avec beaucoup d'empressement les tournures empruntées au latin. Il se borne à relever chez Du Bellay cette expression synthétique : « Je dirai sa faconde et l'*honneur de sa face* », avec cette note : « more latino *oris honor* [9] » ; mais dans un *advertissement* de ses *Prémices*, il nous dit explicitement sa pensée sur ces imitations :

« *Les dieux nous vendoyent toutes sortes de biens à labeurs* : la façon de parler grecque répond à ceste-ci, s'il est licite d'ainsi parler, comme nous disons *vendre à argent*, *vendre à deniers comtans*... Vray est que pour parler plus correctement il faudrait dire (en retenant la mesme façon de parler) : *les dieux pour tous les biens qu'il nous donnent ne prennent en payement de nous autre chose que nos labeurs* [10]. »

Inversions, tours elliptiques ou synthétiques, imités du latin ou conformes au génie de la langue française, Henri Estienne leur

1. V. aussi, sur l'ordre des mots, les exemples tirés par M. Huguet du texte de la *Précellence*.
2. *Dial.*, II, 64.
3. *Ibid.*, II, 93.
4. *Conform.*, 86.
5. *Dial.*, I, 291.
6. *Ibid.*, I, 24.
7. *Ibid.*, II, 65.
8. V. notre 1re partie, p. 117.
9. *Vol. de Lyon*, 397 (*Regrets*, CLXV).
10. *Prém.*, p. 44.

préférait — théoriquement — une construction plus analytique et plus régulière, dont l'auteur de l'*Apologie* et des *Dialogues* n'a pas eu grand souci.

III

La question de l'orthographe. — Robert et Henri Estienne, en repoussant le système de Meigret, n'ont pas cherché à fixer les incertitudes de l'usage. — Faiblesse et danger des arguments invoqués par H. Estienne en faveur de l'écriture étymologique. — Il aurait cependant voulu distinguer les lettres « superflues » de celles qui se prononcent. — Confusions de mots évitées par l'écriture. — Règles approximatives.

Il serait inexact de dire que les Estienne aient entièrement négligé la question de l'orthographe, agitée avec tant de passion au XVIe siècle. Mais il est certain qu'en se prononçant contre le système phonétique de Meigret [1] et en se déclarant partisans de l'écriture étymologique, ils n'ont pas cherché à fixer par des règles précises les incertitudes de l'usage. Dans la préface de sa *Grammaire françoise*, Robert Estienne critique Louis Meigret, et il avertit ses lecteurs qu'il n'a pas changé « la plus commune et receue escripture, pronontiation et maniere de parler conforme au langage de nos plus anciens bien exercez en nostre dicte langue. » Il y revient dans l'avertissement de la traduction latine, et sans doute c'est Henri lui-même qui parle au nom de son père : « On prétend qu'il faut retrancher les lettres qui ne se prononcent pas, comme étant superflues, et cela pour ne pas embarrasser les étrangers. On ne s'aperçoit pas du tort considérable qu'on apporte ainsi à notre langue elle-même. Loin d'être superflues, ces lettres sont en effet absolument nécessaires, et c'est ce que je démontrerai dans cet ouvrage. » La nécessité de ces lettres que Meigret prétend inutiles, ils réussissent à la prouver dans un certain nombre de cas : par exemple, pour les lettres finales qui, muettes devant une consonne, deviennent sonores devant une voyelle par le fait de la liaison, ou encore après une pause [2]. De plus, au XVIe siècle, un

1. Sur le système de Meigret, v. Brunot, *Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, p. 752 et sq. Meigret disait justement que l'écriture s'était dépravée : 1° par une superfluité de lettres, *escribre* ou *escripre*, au lieu de *escrire* (Grammaire de Meigret, f° 3, v°) ; 2° par confusion de leur puissance : *s* est muette dans *beste*, *feste*, *traistre*, et sonore dans *peste*, *reste*, *triste* (ibid.).

2. Voyez par exemple dans les *Hypomneses*, p. 94, toute une phrase dont H. Estienne note la prononciation ; « *s* dans *tousjours* est sonore devant une voyelle et après une pause, *t* dans *souvent*. Mais le vulgaire n'en a cure, et il prononce *toujou* en supprimant les deux *s*... Il prononce au pluriel *vienne* et *parle* ; mais ceux qui parlent bien font légèrement entendre le *t* (*ils viennent*, *ils parlent*). » *Ibid.*, 95-96.

grand nombre de consonnes finales étaient sonores même devant une consonne [1].

Mais les lettres qui ne se prononcent en aucun cas, comme les consonnes au milieu des mots, paraissent surtout nécessaires à Rob. Estienne, parce qu'elles rappellent l'étymologie du mot. C'est un des arguments qu'on oppose encore aujourd'hui aux partisans de l'écriture phonétique : ce n'est pas à coup sûr le plus solide [2]. La science phonétique ne s'embarrasse pas de la présence ou de l'absence des lettres dites étymologiques ; elle va directement aux sons, matière unique de son analyse. Il est curieux de constater à quel point cette recherche de la forme étymologique a induit en erreur les grammairiens du xvi[e] siècle [3].

Henri Estienne a parlé dédaigneusement, et en passant, du « françois de la maigre orthographe [4] ». C'était une plaisanterie courante. Il s'en tient, comme son père, à l'écriture étymologique, et il cherche à rapprocher, le plus possible, le mot de sa forme latine. Cependant il aurait voulu distinguer « les lettres superflues quant à la prononciation et toutesfois characteristiques » ; il songeait à faire tailler pour ces lettres « quelques poinçons expres [5] ». Il sait bien d'ailleurs qu'une faute d'écriture cache souvent une faute de prononciation [6], et, d'autre part, il convient que « nous escrivons autrement que ne prononceons [7] ». Si « quelques-uns disputent non simplement de la maniere d'escrire » le français, « ains de la meilleure maniere », Estienne nie « que tout ce qui se met en dispute demeure incertain [8] ». Il croit à une *orthographe*, et il se

1. « *L* finale doit sonner dans *sourcil*, *fusil*. » *Hyp.*, 64. — « Le vulgaire supprime *r* dans beaucoup de mots *plaisi*, *mestié* », et dans les finales d'infinitifs devant une consonne : *Il faut parle bas*, pour *parler bas*. Même des gens mieux élevés disent *après souppé* sans faire sonner *r*. » Quand cependant il y a deux infinitifs de suite, Estienne admet que l'*r* du premier soit muette, ou du moins à peine sensible : *il faut alle disner chez lui* (plutôt que *aller*). » (*Ibid.*, 68).

2. Défigurer ainsi les mots sous prétexte d'indiquer leur origine, c'est faire aussi sagement « que si on abbatoit une maison pour voer si en la premiere pierre du fondement le nom de celuy qui premierement la fit batir y est point gravé : ou bien si pour metre différence entre deux pourtraits d'homes semblables, on peignoit à l'un troes yeus ou deus nez. » (Meigret, *Gramm.*, f° 4).

3. V. par exemple ci-dessus, p. 281-282. On écrivait couramment *sçavoir* au xvi[e] siècle pour le rattacher à *scire* (au lieu de *sapere*). Nous avons gardé *poids*, comme si le mot venait de *pondus* au lieu de *pensum*, etc.

4. *Conform.*, 20.

5. *Conform.*, édit. originale, p. 159. (V. Feugère, *Conf.*, 222, note 3).

6. « Quamvis et hujus [pronuntiationis] errorem error scripturæ comitetur. » (*Hyp.*, 208).

7. *Précell.*, 34-35.

8. *Ibid.*

sert du mot « quoiqu'il soit désapprouvé par la plupart », et cette orthographe est celle qui conserve les lettres muettes [1].

Outre les avantages qu'elles offrent d'indiquer l'origine du mot, elles servent encore à distinguer les homonymes et à supprimer toute équivoque [2].

Parfois, elles marquent la quantité : on écrira *mastin* (pour *canis*) et *matin* (*mane*), *jeusne* (*jejunium*) et *jeune* (*juvenis*), *pescher* (*piscari*), *pecher* (*peccare*) : dans ces mots, l'*s* indique l'allongement de la voyelle [3].

Ailleurs l'écriture distingue entre des formes, comme *veu* (*de votum*) et *vu* (de *video*), *peu* (adverbe) et *pu* (participe), je *vois* (*video*) et je *vay* (*vado*) [4]. Estienne semble tenir beaucoup à ces distinctions orthographiques : il y revient sans cesse, et en particulier dans son annotation de Du Bellay [5]. L'écriture empêche de confondre *compte* (*computum*), et *comte* (*comitem*) : or, la prononciation de ces deux mots est exactement la même [6].

Au reste, Estienne n'admet pas certaines fantaisies qui n'ont rien à voir avec l'étymologie : *escripre* est une mauvaise écriture [7]. Inutile aussi d'être plus étymologiste que les Latins, et par exemple, d'écrire : *obmettre*, *omittere* [8]. Il est le premier à rejeter les surchages superflues : « on a renoncé à écrire *presbtre* : *prestre* est préférable. Il est clair que *tems* vient de *tempus* et *cors* de *corpus*; inutile d'ajouter le *p* du latin. Autrefois cependant il était nécessaire de mettre une différence entre *corps* et *cors*, équivalent de *cornet*, qui est resté dans l'expression *à cors et à cri* [9] ».

Quant aux étrangers, Estienne pense que l'orthographe étymologique ne saurait les tromper que rarement. Pour les encourager, il leur donne des règles approximatives ; quand il y a quatre consonnes de suite, ils peuvent être sûrs qu'une au moins est muette : *prebstre* ! et même de trois consonnes, le plus souvent, une est muette, surtout *s*, *t*, *p*, *c*, ou *d* : *lasche*, tu *ments*, *escripts*, *sainct*, *accords*. Pense-t-il avoir tiré les étrangers d'embarras en leur apprenant que l'écriture distingue entre le *mors* (*morsus*), les *morts* (*mortui*) et tu *mords* (*mordes*)? [10]

1. *Hyp.*, 84. Cf. 79 et sq. « De literis quæ interdum non pronuntiantur, atque ideo mutæ vocari possunt. »
2. *Hyp.*, 2.
3. *Ibid.*, 81.
4. *Ibid.*, 45, 204.
5. V. plus loin.
6. *Hyp.*, 82.
7. *Ibid.*, 82.
8. *Ibid.*, 83.
9. *Ibid.*, 83-84. *Cors* était le cas-sujet du singulier; cas-régime : *cor* ou *corn* ; mais dans cette locution, *cors* devait être un pluriel ; la langue moderne a préféré le singulier.
10. *Hyp.*, 85.

En somme, ces quelques cas mis à part, H. Estienne n'a pas de système arrêté. Comme tous les écrivains du XVI[e] siècle, il hésite sur l'écriture d'une foule de mots. Il imprime volontiers *ha* (*habet*), pour le distinguer de *a* (préposition); mais lui-même n'observe pas toujours cette différence. Le désordre où les fantaisies de l'écriture étymologique laissaient la langue écrite était un argument puissant en faveur de Meigret.

Estienne dit que les gens du peuple n'ont que trop la tendance à supprimer certaines consonnes dans la prononciation comme *r* et *l* à la fin des mots; et qu'il est donc utile de maintenir dans l'écriture les lettres qui les représentent. Mais a-t-il pensé à la réaction fâcheuse que l'écriture devait produire et produisait déjà peut-être sur la prononciation? Il dénonce lui-même l'affectation des gens qui, en faisant « tinter leur voix, en pindarizant » faisaient sonner des lettres qui devaient rester muettes[1]. Ce tintement tenait sans doute, parfois, chez les courtisans, à l'imitation des Gascons ou des Italiens, ou simplement à la manie de se distinguer du commun. Il ne s'est que trop répandu de nos jours, et beaucoup sous l'influence de la forme écrite.

IV

La langue poétique. — Remarques faites par H. Estienne sur la versification de J. Du Bellay : 1° Construction du vers, coupes et inversions; 2° mesure du vers et quantité des syllabes, élision ; 3° les rimes; leurs rapports avec la prononciation et l'orthographe. — Le *Quintil Horatian* et la critique d'Estienne.

Aux remarques précédentes sur la syntaxe, l'orthographe et la prononciation se rattachent par certains côtés les critiques de H. Estienne sur la versification de J. Du Bellay. Puisque d'ailleurs nous avons exposé les idées littéraires d'Estienne sur le style poétique[2], nous devons indiquer ici l'analyse plus grammaticale qu'il a faite de la langue des vers.

1° *Construction du vers.*

Notre lecteur a noté « le vers coupé quant au sens » dans ce passage :

« ... Encore ne *void-on point*

1. *Hyp.*, 2.
2. V. notre 1re partie, p. 180 et suiv.

Que les fiers animaux en leurs forts ne retournent[1] »

et dans ces autres :

« ...Et n'y voyant, *ainsi*
Qu'on void dedans Paris, la femme vagabonde[2]. »
« Ici se void le jeu de la Fortune, *et comme*
Sa main nous fait tourner ores bas, ores haut[3]. »
« Donne congé, toy qui es fin,
Au cheval qui vieillit, *à fin*
Que pis encor ne luy advienne[4]. »

L'importance que Du Bellay donne trop souvent à ces conjonctions ou aux pronoms est évidemment maladroite :

« Ne pense (Robertet) que ceste *Rome-cy*
Soit ceste *Rome là*[5]... »
« Cependant que Magny suit son grand Anvanson,
Panjas son cardinal, et *moy le mien encore*[6]... »

Estienne souligne avec raison ce vers qui est dur et heurté[7]. Il reprend aussi des inversions, comme celle-ci qui est assez gauche :

« Des peuples qui de nom *cognus à peine estoient*[8]. »
« Aussi *avoit bien mérité*
Une telle fidélité
D'estre si dignement couverte[9]. »

Mais, par contre, Du Bellay a fait quelquefois un usage plus heureux de ce tour :

« Un *eternel trophee il plante* sur nos rives[10]. »
« Quand *l'aage aura sur la beauté* victoire[11]. »

2° *Mesure du vers.*

« Haïs donques (Ronsard) comme pouvant aymer. »
Note : « Vert (endum) *Hay* monosyllabus[12]. »
« De la *Chrestienté* le *publique* repos »

1. *Vol. de Lyon*, 333, note (*Regrets*, XXXI).
2. *Ibid.*, 368 (*Regrets*, XCIX). Est. écrit en marge : semei. *ainsi* et (?) præcipiens sequentem versum *qu'on void*.
3. *Ibid.*, 359 (*Regrets*, LXXXII).
4. *Ibid.*, 1053 (*M. Lav.*, I, 439).
5. *Ibid.*, 360 (*Regrets*, LXXXIII). Note marg. « Semeiosai : hoc *ci*, *la*. »
6. *Ibid.*, 326 (*Regrets*, XVI).
7. Cf. les exemples que nous avons cités, p. 172.
8. *Ibid.*, 228 (*M. Lav.*, I, 217).
9. *Ibid.*, 456 (*Jeux Rust.*, 18).
10. *Ibid.*, 228 (*M. Lav.*, I, 217).
11. *Ibid.*, 97 (*M. Lav.*, I, 90).
12. *Ibid.*, 384 (*Regrets*, CXL).

Note : « *Chrestienté* quadrisyl. ; alias *public*[1] ». Estienne reprend de même *tragic, heroic* (V. plus bas : l'apostrophe). « Il fait du bon *Chrestien.* » Note : « *Chrestien* disyl., et tamen alibi *chrestienne* quadrisyl.[2] ».

« Si pour n'avoir commis homicide ou *traïson*[3]. »

Estienne blâme *traïson* « dissyllabe » et il relève aussi la contradiction du tréma « et tamen cum diaresi[4]. »

« Qu'ils n'ayent tousjours la raison pour escorte. »

(Vers de 10 syllabes), note : « semei. *n'ayent* monosyl.[5]. »

Du Bellay écrit tantôt : je *te pry*; tantôt *je te prie*, selon le besoin de son vers. Estienne note cette divergence ; il préfère je *prie* :

« Je ne te prie pas de lire mes escripts[6]. »
« Et au docte poëte on donne le laurier[7]. »

Estienne note (comme remarquable) « *poëte* », dissyllabe. — Il souligne, évidemment parce qu'elle est inexacte, la rime : *historien* (quadrisyl.), *bien* (monosyl.[8]) et celle de *mien* (monosyl.), *lien* (dissyl.[9]).

Nous savons par les *Hypomneses* qu'il n'admettait pas en général les finales retranchées et remplacées par l'apostrophe : les élisions ou syncopes de ce genre sont fréquentes dans le texte de Du Bellay, et chaque fois Estienne les a relevées. Dans ses *Dialogues*, il cite aussi ce vers tiré « d'un bon poete françois »

Par mil' dangers, sans argent ni retraittes :

et il fait cette remarque : « il syncopoit ou plus tost apocopoit un mot ; il pouvoit éviter ceci en disant : *par maints dangers*[10]. » Même quand l'élision se produit naturellement devant une voyelle, il ne l'admet pas dans l'écriture : « et *mil* autres sots noms[11] » ; il écrit en marge *mille*. « *Tout'imitant* (pour *toute imitant*) la gloire[12] ». Il reprend *encor'* et préfère *encore* :

1. *Vol. de Lyon*, 587 (*Jeux Rust.*, 163). Par conséquent Est. faisait *chrestienté* de trois syllabes.
2. *Ibid.*, 354 (*Regrets*, LXXI).
3. *Ibid.*, 340. « Traïson male. » (*Regrets*, XLIV.)
4. *Ibid.*, 378. Cf., 363, 365, 355 et f° prélim. 6°. — (*Regrets*, CXXVII ; XC ; XCIV ; LXXIII).
5. *Ibid.*, 501 (*Jeux Rust.*, 70).
6. *Ibid.*, 390 (*Regrets*, CLI). L'habitude du XVI° s. était d'ailleurs de faire compter l'e muet après une voyelle.
7. *Ibid.*, 391 (*Regrets*, CLIII).
8. *Ibid.*, 678 (*M. Lav.*, I, 474).
9. *Ibid.*, 101 (*M. Lav.*, I, 94).
10. *Dial.*, I, 73.
11. *Vol. de Lyon*, 368. Cf. 540 (*Regrets*, C, et *Jeux Rust.*, 113).
12. *Ibid.*, 228 et f°, prélimin. 1 (*M. Lav.*, I, 217).

« On peult apprendre encor', tant soit-on bien appris [1] »,

« encor' exercité [2] ».

L'apostrophe figure aussi dans le texte pour remplacer l'*s* finale de certains adverbes, mais Estienne la supprime [3] : « dont luy mesme' sera batu [4] », « qui eust or' Embrazé tout le monde encor' [5] ». L'*s* est supprimée, même avec des verbes :

« Seron'nous plus qu'eulx inhumains. »

Estienne s'en étonne à bon droit [6]. Il rejette ces syncopes : *donq'* (pour *donques*), *onqu'* (pour *onques* [7]).

Du Bellay se gêne si peu qu'il n'hésite pas à employer *ell'* au lieu de *elle* :

« Ell' suyt des Roys les palais somptueux [8]. »
« Et comme un Aristarq' luy mesme s'auctorise [9]. »

Et c'est ainsi qu'il écrit *tragic*, *heroic* et *public* [10] (adjectifs).

Quant à l'abréviation de « *sça'vous* pour *sçavez-vous*, *av'ous* pour *avez-vous* » elle répondait à une prononciation assez répandue dans le langage familier [11].

3° *Nature des rimes.*

Le souci de la rime se trouve plusieurs fois exprimé par Estienne dans ses *Prémices* [12]. Par exemple, il corrige dans une note un des proverbes qu'il a encadrés dans son développement : « *portion* ne ryme si richement que les deux précédents l'un sur l'autre (*maison* et *raison* [13]) » ; ou encore à propos d'un autre vieux proverbe : « vray est que je ferois quelque difficulté de rimer *fasche* sur *sçache,* pour ce que cestuy-ci a la première brefve, cestuy-la l'ayant longue ; mais plusieurs ne regardent de si près que moy à telle chose, et en ce temps-là on y regardoit bien moins [14]. »

1. *Vol. de Lyon*, 354 (*Regrets*, LXXII), cf. 398 (CLXVIII).
2. *Ibid.*, 320 (*Regrets*, III).
3. Soit dans une note, soit par un *deleatur* ou par une barre.
4. *Ibid.*, 609 (*M. Lav.*, II, 32).
5. *Ibid.*, 536 (*Jeux Rust.*, 108), cf., 401, note marginale (*Regrets*, CLXXIV).
6. *Ibid.*, 607 (*M. Lav.*, II, 30), note marginale.
7. *Ibid.*, 197 (*M. Lav.*, I, 93), note marg. ; cf., *ibid.*, 360 (*Regrets*, CII) ; Est. barre l'*s* de *n'agueres*, et note qu'il ne faut pas ajouter d'*s* aux adverbes, à moins qu'ils ne soient devant une voyelle. Même règle formulée dans les *Hyp.*, p. 197.
8. *Ibid.*, 209 (*M. Lav.*, I, 203). « Semei *ell'suit*. » vers de 10 syll.
9. *Ibid.*, 351 (*Regrets*, LXVI).
10. *Ibid.*, 203, 205 (*M. Lav.*, I, 198, 200).
11. *Ibid.*, 494-95. (*Jeux Rust.*, 62) ; 546 (*Ibid.*, 119) ; v. *Hyp.*, 99.
12. V. notre 1re partie, p. 180 et sq.
13. *Prém.*, p. 94.
14. *Ibid.*, 160.

De même il critique la rime : ***apprestee***, ***enracinée***, et propose ***donnée*** « pour éviter la faute [1]. »

Nous classerons en deux groupes les rimes dont H. Estienne a noté l'insuffisance chez Du Bellay [2].

1° Rimes qui manquent de la consonne d'appui ou qui cependant l'ayant, restent encore défectueuses :

A. *Profit*, *crédit* (p. 562 et f° prélim. I); *à nos yeux*, *les cieux* (499); *ayeux*, *laborieux* (396).

« Et mil' autres maulx qui arrivent
A celles qui l'amour ensuyvent »

Note marginale : «malim : qui poursuyvent Celles là qui, etc. » (540). H. Estienne exige d'autant plus la consonne d'appui pour les désinences verbales ; il reprend : *apparoistre*, *cognoistre* (739) ; « *sue*, *remue* » (463 et f° prélim., I.) « *Semei.* : *vante*, *chante*, et puis *vanter*, *chanter* » (492, 493 et f° prélim. VI). Cette observation prouverait donc qu'il n'aimait pas même avec la consonne d'appui la rime des désinences verbales.

Il semble qu'il réclame encore le secours de la consonne d'appui quand un adjectif rime sur un substantif : « Semei. *pareil*, *conseil* » (350, note) *peine*, *pleine* (505) ; ou quand un verbe rime sur un substantif : *repousse*, *secousse* (292) ; *fleuve*, se *treuve* (292); me *ronge*, la *mensonge* (363) ; ou un adjectif sur un autre adjectif : « *aucun*, *commun* » (562 et f° prélim. I.) ou tout cela ensemble comme dans ces trois rimes : « *memoire*, *notoire*, *boire* » (607).

Il souligne d'ailleurs des rimes qui, à défaut de la consonne d'appui, ont cependant une articulation finale qui prolonge l'assonance [3] : *Aage*, *courage* (387) ; *merveilles*, *oreilles* (752); *amorce*, *force* (605); *advantage*, *mariage* (290) ; *d'armes*, *larmes* (294). Il observe que « tousjours *princes* ryme sur *provinces* » (699; cf. 305, 528) ; lui-même propose *minces* qui n'est pas plus riche ! (f° prélim. I). Il note « qu'au poeme contre la vieille [courtisane], p. 539, rien n'est rymé sur *vieille*[4] ».

B. Les rimes suivantes ont la consonne d'appui ; mais elles présentent l'identité des désinences sans que la syllabe finale en prolonge assez le son : *sentir*, *advertir* (267). (Cf. plus haut : *vanter*, *chanter*); *vivez*, *suyvez* (1053). Estienne blâme *gré*, *sacré* (255, « Semeiosai » et f° prélim., I). Ici, en effet, la vraie consonne d'appui, c'est la gutturale ; or elle n'est pas de même valeur dans les deux mots.

Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse trouver chez Du Bellay un nombre assez respectable de rimes vraiment riches; et ce sont celles que

1. *Prém.*, 183.
2. Nous citons entre parenthèses les pages du volume de Lyon.
3. Il est permis de croire que les rimes de ce genre avaient trouvé grâce à ses yeux. V. notre 1re partie, p. 182,
4. Estienne ajoute : « On dit que rien ne se ryme sur vieille » ; note écrite en français et en latin sur le f° préliminaire I du vol. de Lyon, et p. 539.

précisément Estienne a laissées de côté : on n'en relève en tout que trois qu'il ait soulignées : *de travers*, *divers* (857), *dommage*, *hommage* (291), *princesse*, *sans cesse* (108 et 255) ; et celle-ci est, en effet, une rime curieuse. Est-il besoin d'ajouter qu'à la fin des vers, il n'a pas toujours considéré la rime? *Alarmes*, *larmes* (203) ; *orage*, *naufrage* (137) ; *fleur*, *chaleur* (404) ; *rocher*, *nocher* (208) sont des rimes excellentes et qui d'ailleurs n'avaient rien de rare; mais notre lecteur ne s'est peut-être arrêté qu'à l'emploi métaphorique de ces mots [1].

2° Rimes en désaccord avec la prononciation ou l'écriture, ou avec l'une et l'autre. A ce groupe se rapportent plusieurs des observations qu'Estienne a présentées dans ses *Hypomneses*.

« *Trace*, *grace :* mal rymé ; alibi : *fasse*, *grace* » (101). Cf. 545 où, en effet, *grace* rime sur vostre *belle face* et que *je face* ; *grace*, *basse* (348) ; *glace*, *grace* (364) ; *grace*, *pourchasse* (504). *A* est long dans *grace*, il est bref dans les substantifs *trace*, *face*, *glace* [2].

Pour ces mots la prononciation n'a pas changé depuis le xvi° siècle. Mais *a* était long le plus souvent dans les finales en *asse*, et particulièrement à l'imparfait du subjonctif. C'est ce qu'Estienne dit expressément dans ses *Hypomneses*. Aujourd'hui nous le prononçons plutôt *bref*. Du Bellay n'allait donc pas contre la prononciation de l'*a* en faisant rimer *grace* sur (que je) *fasse* ou (je) *pourchasse*, ou sur l'adjectif *basse*. Mais il ne tenait pas compte de la différence de l'écriture. Il est vrai que son texte porte que je *face* ; mais Estienne ne voulait pas de cette notation [3].

Les syllabes nasales *an* et *en* que nous confondons aujourd'hui, avaient sans doute, même au xvi° siècle, un son assez voisin, mais que H. Estienne distingue cependant. Il reproche, dans ses *Hypomneses*, à certains poètes « de rimer *tems* sur des mots en *ans* : *constans*, *estans*, suivant en cela la prononciation du vulgaire qui est fautive, ou pour la commodité de leur vers [4]. » De même, il ne veut pas que l'on prononce *prudence*, *clemence*, comme si ces mots s'écrivaient par *a* : *prudance*, *clemance* [5]. Du Bellay rime donc à tort « *lente*, *bruslante* » (254 et f° prélim., I) ; *excellent* et *volant* (204 et f° prélim., I) ; *licence*, *instance* (562) ; *poursuyvant*, *souvent* (259) ; *pesante*, *contente* (794). La rime de *Florence* sur *France* est notée, évidemment comme défectueuse. (400, *semei*.)

Il faut aussi distinguer l'*é* ouvert de l'*é* fermé [6], ce que n'indique pas

1. En tout cas nous n'avons retenu que les traits de plume dont la signification était rendue certaine par des notes explicites.

2. Nous avons déjà relevé l'impropriété de ces termes de *longues* et de *brèves* appliquées aux voyelles françaises : il ne s'agit pas ici de quantité, mais de qualité, V. *Précell.*, p. 40 et *Hyp.*, 4 à 9 sur ces mêmes mots.

3. Cf. *Hyp.*, 8, et l'addition de la page 75.

4. *Ibid.*, 18.

5. *Ibid.*, 17 et 18.

6. Ici Estienne ne parle plus de quantité, mais de la nature du son. Cf. *Hyp.*, p. 14 et 15 « minime tam compresso ore pronontiamus : hoc *e* vocare apertum placet. »

toujours l'écriture; *e* est plus ouvert dans *teste* où *st* est muet que dans *peste* où *st* est sonore; *professe* et *cesse* peuvent rimer sur *laisse* et *affaisse*; *e* dans ces deux mots s'écrirait donc mieux par *ae* ou par *ai* [1]. Aussi Estienne reprend-il la rime de *acquêt*, *naquet*. (Vol. de Lyon, 391, et f° prélim., I) : « mal rymez, et ce n'est assez de mettre comme remède un ê circonflexe. » Le son n'en reste pas moins différent entre les deux mots. Il l'est de même entre : *delaisse* et *vieillesse* (197); *prestresse* et *presse* (315); *hautesse* et *s'abbaisse* (791). La différence est restée aujourd'hui ce qu'elle était au XVI° siècle.

Flanc et *sang* (801 et f° prélim., VI). A la fin d'une phrase *c* et *g* étaient muets comme aujourd'hui. Estienne ajoute qu'on rimerait moins bien *mord* sur *port*, probablement parce que la dentale s'entendait quelquefois dans le verbe, mais qu'elle restait muette dans le substantif.

L'écriture ne saurait d'ailleurs masquer la prononciation. Du Bellay a beau écrire *estre veu* pour *estre vu*; il n'a pas le droit de le faire rimer sur *chaste vœu* ni sur *feu* (497); « *veu* recte esset pro *volo*, non aliter [2]. » Ces observations sont répétées très explicitement dans les *Hypomneses* et dans les mêmes termes [3].

H. Estienne blâme aussi l'orthographe de *doy* (*digitus*), « pour *doit* », le mot rimant sur *toy* (385) ou sur *pourquoy* (389). Il réserve l'écriture *doy* pour le verbe je *dois* (*debeo* [4]).

Faute analogue : *peu à peu*, rimant sur *avoir beu* (362); nôte marginale « *beu* et *peu*, mal rymés; mais *pu* de *pouvoir* seroit bon contre *beu*, *bu*. »

En revanche les rimes suivantes ne violent que l'écriture : *affection*, *perfection* et *passion* (500) *passion*, *obligation* (504); *pensee*, *enlacee*, (289); *monde*, *immunde* (539); *cizeau*, *pinceau* (270).

Nous n'avons pas à excuser la minutie de ces remarques qui intéressent l'histoire de notre versification. De plus on a vu qu'elles confirmaient aussi ou qu'elles éclairaient sur plusieurs points la doctrine de notre grammairien. Si la timidité de son goût ne laissait pas à la langue poétique beaucoup plus de liberté qu'à la prose [5], du moins s'est-il arrêté au signe distinctif du vers, c'est-à-dire à la rime.

Déjà, avant Henri Estienne, l'auteur du *Quintil Horatian*, Barthélemy Aneau [6], avait reproché à J. Du Bellay quelques-unes de

1. *Hyp.*, 15 et 16.
2. *Vol. de Lyon*, note de la p. 538. Noté aussi au f° du titre.
3. *Hyp.*, p. 45. Cf. *Ibid.*, 149 et 204.
4. *Vol. de Lyon*, note de la p. 588.
5. Nous avons fait sur ce point nos réserves; v. notre 1re partie, p. 180.
6. Nous inscrivons ce nom et non celui de Charles Fontaine, d'autant plus sûrement qu'un récent article de M. H. Chamard vient d'apporter des preuves déci-

ces licences orthographiques et prosodiques : « ores escris *Fonteine* pour rymer contre *peine*, et ores *Fontaine* contre *certaine*, *rient* contre *orient*, puis *riant* contre *friant... degoutens* pour rymer contre *m'attens*[1]... » Ce n'est pas d'ailleurs le seul passage où ces deux critiques de Du Bellay se soient rencontrés. B. Aneau avait aussi relevé dans la *Défense* « des métaphores affectées » et « bigarrées[2] », et il prenait un malin plaisir à dresser une liste de mots étranges chez l'écrivain qui recommandait formellement « d'user de mots purement français » : *vigiles* pour *veilles*; *hiulque* pour *mal joinct*, *buccinateur* pour *publieur*, *molestie* pour *ennuy*, etc.[3]. Mais le *Quintil horatian* s'était surtout appliqué à réfuter les doctrines soutenues dans la *Défense*[4]. Nous avons dit que dans sa lecture Henri Estienne avait négligé le théoricien pour considérer uniquement le poète[5]. Il y aurait lieu de regretter cette lacune, si Estienne n'était pas intervenu à son tour dans le grand débat que le manifeste de 1549 avait ouvert, en écrivant la *Précellence*. Quant au *Quintil Horatian*, s'appuyant sur l'*Art poétique* de Thomas Sibilet, il continuait trop une querelle d'école, pour ne pas dire de boutique : s'il a mordu aux endroits faibles de la *Défense*, ce n'est pas l'esprit ni l'à-propos qui lui ont manqué : c'est l'intelligence absolue de ce qui était en question : le caractère et l'avenir de la poésie française.

sives et complètes de la paternité de B. Aneau. V. dans la *Revue d'Hist. litt. de la France*, 15 janvier 1898 « la date et l'auteur du Quintil Horatian ». Cf. *Lettres de J. Du Bellay*, publiées d'après les originaux par P. de Nolhac (Paris, Charavay, 1883), p. 86-95.

1. *Quintil Horatian*, publié à la suite de la *Défense et Illustration*, per E. Person, p. 189. B. Aneau reprend aussi l'écriture de *Rome* pour *Romme*, « où la syllabe est longue » : même correction faite plusieurs fois sur le *Volume de Lyon*, par H. Estienne : « il escrit tousjours *Rome* là mesme où il le ryme sur *homme* » (*Vol. de Lyon*. f° prélim. 5). Estienne a toujours imprimé *Romme*.

2. *Quintil*, *ibid.*, p. 208.

3. *Quintil*, *ibid.*, p. 209. Le parti-pris de blâmer tout est d'ailleurs manifeste chez B. Aneau : il reproche à Du Bellay *songer* pour *penser*, *dirige* pour *adresse*, *fatigue* pour *travail*, etc.

4. La 2e partie du *Quintil* porte sur l'examen de l'*Olive* et des autres poésies publiées en 1549. Comme le fait remarquer M. Chamard, elle est moins étendue que la première.

5. V. notre 1re partie, p. 157 et note 2.

V

Où faut-il prendre le bon français? et par quel principe régler l'usage? Conclusion sur l'emploi de la langue.

Si tout ce qui est du cru de Paris ne saurait être acceptable, et si nous avons distingué un dialecte parisien auquel on ne doit faire que des emprunts discrets, c'est cependant à Paris que nous irons chercher « le pur françois ». Capitale de la France, Paris est aussi la capitale du langage[1]. Sur ce point la doctrine de Henri Estienne est absolue. Toute la question est maintenant de savoir où il prenait à Paris le bon usage.

Et d'abord, nous venons de le constater, ce n'est pas chez le peuple, ou, pour préciser, dans ce qu'il appelle le « menu peuple[2] ». Ce n'est pas non plus à la cour[3] dont une partie est composée d'Italiens; l'autre moitié, qui est française, emploie des mots étrangers ou les déguise tant bien que mal. A peine un quart des courtisans a-t-il quelque jugement, et Estienne opère une soustraction amusante, pour réduire à néant le nombre de ceux auxquels il y aurait lieu d'accorder une certaine autorité en matière de langage[4]. Mais alors, était-ce au Palais, en la cour du Parlement et au barreau, chez les gens de robe et de loi, dans cette classe éclairée et soucieuse de garder ses traditions, que Henri Estienne pensait s'adresser? Sans doute on y parlait généralement un bon français, comme le reconnaissait Robert Estienne[5]. Mais là comme ailleurs il se rencontrait des gens qui parlaient mal, ou qui accueillaient trop facilement les nouveautés : « Quant à la remonstrance du desordre et abus qui est aujourdhuy en l'usage de la langue françoise, je scay bien que j'ay à faire à forte partie : car j'ay tousjours eu ceste opinion, que la Cour estoit la forge des mots nou-

1. *Hyp.*, préface, p. 2 et 3; v. ci-dessus, p. 387, 388. Nous rappelons que par la pureté du langage H. Estienne n'entend pas seulement la prononciation, mais le choix des termes et la correction grammaticale.

2. V. ci-dessus, p. 405, 406.

3. V. le chap. IV de notre 2e partie, et en particulier, p. 306 et 307.

4. *Dial.*, II, p. 227 et 274.

5. « Je m'en rapporte à ceux qui ont tout le temps de leur vie hanté es cours de France, tant du Roy que de son parlement à Paris, aussi sa Chancellerie et Chambre des Comptes : esquels lieux le langage s'escrit et se prononce en plus grande pureté qu'en tous autres » (Rob. Est., préface de la *Grammaire françoise*).

veaux, et puis le Palais de Paris leur donnoit la trempe[1]. » Voilà ce qu'écrivait H. Estienne, en s'adressant à Henri de Mesmes, « Conseiller du Roy et Maistre des requestes ordinaire de son hostel. »

Non! le pur français n'est aux yeux de H. Estienne le privilège d'aucune classe sociale, d'aucun milieu spécial. Si, avant le règne de l'italianisme, la Cour a représenté le bon usage[2], il n'en est plus de même au temps de Henri III. Déjà, sous François Ier, ne parlait-on pas un excellent français, à Paris, en dehors du Louvre ou du Parlement? Par exemple, à l'Université, ou dans ce monde des savants et des imprimeurs qui avoisinaient le Collège de France, chez Robert Estienne, les jours où on oubliait d'y parler latin? La vérité, c'est qu'il y avait et qu'il y a toujours eu, dans les différentes classes de la société parisienne et même dans le peuple, des gens parlant bien et d'autres mal.

Gardons-nous, d'autre part, de confondre le « langage du Palais », c'est-à-dire le français tel que le parlent les magistrats et les avocats, soit dans leurs réquisitoires ou plaidoiries, soit dans la vie privée, avec la langue spécialement judiciaire. Les termes de droit sont d'ailleurs, eux aussi, une des « richesses » nécessaires du français[3]. Mais il n'en est pas question ici, à moins que nous ne considérions ceux qui sortis, pour ainsi dire, de leur domaine propre, sont entrés par métaphore ou par simple extension, dans la langue courante et servent ainsi à l'expression d'idées non « juridiques ». Et certes, l'habitude faisait que les gens du Palais employaient plus que d'autres, dans la conversation ou dans le style, les mots de leur profession. Estienne ne les en blâme pas ; au contraire, il les défend contre les railleries de MM. les Courtisans. Il trouve bonnes ces locutions qui sentent le barreau : « *pour fortifier* ou *corroborer mon dire — soubs correction* », qu'il oppose à cette nouvelle expression : « *sauf meilleur advis*[4] », et encore : « *authentique*[5] ». Il les admet avec plaisir dans ses *Dialogues*, où la discussion prend souvent la tournure d'un plaidoyer, où les conclusions sont formulées en arrêts :

1. *Conform.*, 14, à Monsieur Henri de Mesmes.
2. V. *Hyp.* Préface, p. 4 : « fuit enim tempus quum in ea [aula] sermonis puritas quærenda esset... »
3. V. notre chapitre du *fonds latin*, p. 216 et sq.
4. V. plus haut, p. 330.
5. *Dial.*, II, 195-196.

« Je me doute que vous m'ayez dressé quelque partie[1] — laissez moi prendre terme d'avis quant à l'accommodation[2], — l'appointement sera aisé à faire[3], — ceste promesse a esté tenue... respectivement [de part et d'autre], s'il est licite de parler chicaniquement[4], — il faut achever de leur tenir les assises [de les juger[5]], — si ainsi est, la cour vous excuse de l'oubliance d'iceux[6], — « qu'il soit receu, prononce Philalèthe, en ses défenses, ou pour parler plus chiquaniquement, en ses justifications[7] ». — Notons que ce n'est pas ici de la parodie[8].

La vérité, c'est qu'Estienne se plaît à opposer le langage du Palais, dans ce qu'il a de foncièrement français, au galimatias de la Cour[9]. Mais il va beaucoup plus loin : c'est la langue populaire elle-même, dans ce qu'elle a de bon et de sain, et c'est même le parler de la plus basse classe, des crocheteurs, des harengères qu'il met au-dessus du jargon prétentieux des courtisans. C'est ici qu'Estienne se sépare très nettement des théoriciens de la Pléiade, pleins de mépris pour *la langue du vulgaire*, quoique défenseurs de *la langue vulgaire* (ce qui est absolument différent!) et c'est en cela qu'il devance Malherbe et que pour soutenir sa doctrine qui, sur ce point, sera celle du « réformateur[10] », il emploie les termes mêmes qui se liront dans la IXe satire de Régnier. « Si en quelque chose la raison se trouvoit estre du costé des crocheteurs, voire des bergers, quant au langage, et non pas du costé des courtisans, il faudroit qu'ils passassent condemnation, quelques grands qu'ils fussent[11]. »

Seulement ne soyons pas dupes des mots, et ne croyons pas qu'Estienne et Malherbe (quoi qu'en dise Régnier), aient voulu qu'on parlât absolument comme les crocheteurs : ils ont simplement signifié par là que le peuple restait, en somme, le grand maître de l'usage, et que la langue ne pouvait que gagner à se retremper à la source populaire. « Or quant à moy, pour conclu-

1. *Dial.*, II, 232.
2. *Ibid.*, II, 106.
3. *Ibid.*, II, 232.
4. *Ibid.*, II, 2.
5. *Ibid.*, I, 245.
6. *Ibid.*, I. 43.
7. *Ibid.*, II, 277.
8. Comme l'est, au contraire, le pastiche que nous avons cité, à propos de la satire de l'*Apologie pour Hérodote*. V. notre 1re partie, p. 89 et note 5.
9. Cf. *Hyp.* Préface, p. 4 : « le mauvais langage est aussi rare au Parlement qu'il est fréquent au Louvre. »
10. Nous avons marqué les différences qui séparaient H. Estienne de Malherbe dans cette critique de la Pléiade; v. plus haut, p. 159; cf. p. 182.
11. *Dial.*, II, 217. Régnier s'indignait que Malherbe voulût obliger les poètes à « parler comme à Sainct-Jean parlent les crocheteurs ».

sion, je di, puisque l'usage de nos mots est si mal asseuré qu'on le peut dire... estre fondé sur la glace d'une nuict, à l'endroict de ceux qui le veulent aujourd'huy gouverner, que c'est une grande folie que de s'y arrester; et qu'au lieu de rejecter ce qui est de l'ancien françois, quand il aura passé par la bouche du commun peuple, nous devons dire ce que disoit Cicéron parlant de l'orthographe latine : *Usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reservavi*[1] ».

Ainsi donc Estienne ne demande pas que la raison abdique devant l'usage, mais au contraire qu'elle en règle les incertitudes, et qu'elle essaye d'en fixer la trop grande mobilité. Nous touchons ici le fond même de sa doctrine. Car enfin, puisqu'il est question d'un bon usage, c'est donc qu'il y en a un ou plusieurs qui sont mauvais ; mais, d'autre part, ce bon usage n'étant pas, comme nous l'avons dit, le privilège exclusif d'une classe ou d'un milieu, il ne peut être que celui des gens qui conservent la tradition de la langue, non seulement par instinct ou par habitude, mais aussi par réflexion : trop instruits pour tomber dans les fautes grossières des ignorants, trop bien élevés pour se laisser aller aux trivialités du menu peuple, et assez fermes dans leur goût pour résister aux engouements de la mode ; car la mode est passagère, et l'usage n'est pas toujours pareil, même « entre ceux qui sont estimés bien parler... Mais veu qu'il y a de la controverse quant à l'usage, il faut avoir recours ailleurs[2]. » Bref : « *il faut que la raison domine, et en conférant le langage des uns avec celui des autres, il s'en faut rapporter à elle*[3]. »

Tel est le principe auquel Henri Estienne s'arrête. Dira-t-on qu'il repose sur deux abstractions : le bon usage et la raison? Autant interdire à la langue de se dégager des parlers locaux, des caprices individuels, des mille accidents que les circonstances ne manqueront pas de semer sur sa route, autant déclarer qu'il lui est impossible de se fixer, je ne dis pas de se figer, dans des formes durables et de devenir la langue de ceux qui, précisément, ont le souci de bien parler et de bien écrire. Mais la langue, serait-ce donc aussi une abstraction? N'est-ce pas, au contraire, une réalité d'autant plus saisissable qu'elle vit par l'effort même de tous ceux qui l'aiment, qui l'étudient et qui la pratiquent?

1. *Conform.*, p. 57-58.
2. *Dial.*, II, 238.
3. *Ibid.*, II, 247.

Si nous voulons serrer de plus près ce principe qui éclaire et qui, à l'occasion, règle l'usage, et qu'Estienne nomme la *raison*, dirons-nous que c'est la connaissance des lois suivant lesquelles la langue française s'est formée, à partir de ses origines? La raison consisterait donc à ramener les écarts de l'usage à la juste tradition, aux règles qui semblent avoir ordonné le développement logique et harmonieux de notre langue. C'est bien, au fond, ce que Henri Estienne entend par le contrôle de la raison. Seulement il ne regarde pas assez dans l'histoire. Il ne fait pas, avec les grammairiens de son temps, une assez large part à l'évolution naturelle du français, et il prétend trop rigoureusement régler la langue sur le patron du grec et du latin. « Pour le moins, vous me confesserez tousjours qu'un qui entend bien le latin a grand avantage quant à la congnoissance du françois, sur un qui ne l'entend point[1]. » Ainsi posé, le principe semble incontestable : n'est-il pas justifié par les origines latines du français et par les emprunts que notre langue a faits au latin pour enrichir son lexique et fortifier sa syntaxe? Il n'en est pas moins dangereux, parce qu'il renferme une confusion entre l'intelligence et la pratique de la langue.

Aussi bien Estienne ajoute-t-il : « Voire que celuy qui a aussi la congnoissance du grec, a avantage, pour le françois, sur celuy qui n'entend que le latin. » Nous l'avons vu se reporter à une grammaire latine à laquelle se plie malaisément la grammaire française, et remonter à une syntaxe grecque qui n'a au fond avec la nôtre que des rapports lointains ou purement chimériques. C'est en cela que sa raison est arbitraire; il la nomme souvent d'un terme qui sent l'école et qui lui convient : l'*analogie*[2]; c'est elle qui nous a valu certaines remarques ingénieuses, mais parfaitement étrangères au caractère et à la vie de notre langue. Que si Estienne s'était contenté de comparer le français au français, l'état actuel de la langue à l'une de ses étapes dans le passé, rien de plus légitime que cette méthode analogique, et rien dont on pût tirer des conséquences plus pratiques.

Toutefois il est juste de reconnaître que le respect sincère que H. Estienne avait pour l'usage et plus généralement pour les faits, l'a empêché de tomber dans les excès de cette fausse analogie. Lui qui avait retrouvé dans sa thèse *sur la latinité suspecte* la filiation

1. *Dial.*, II. 237.

2. Rappelons-nous le syllogisme de la *Précellence* (V. plus haut, p. 198 et suiv.). V. ce que nous avons dit de la méthode *a priori* d'Estienne, p. 234 ; cf. les *abus de mots* qu'il reprochait au français, p. 266.

latine de la langue française, avec quelle prudence il fait appel aux nouveaux latinismes! il repousse le latin écorché avec presque autant d'énergie que le langage italianisé. L'auteur du *Thesaurus græcæ linguæ*, le grammairien qui voyait dans le grec le canon des langues et qui s'imaginait découvrir dans Hérodote l'origine de nos gallicismes, a sévèrement marqué les limites de la dérivation grecque.

Dans sa thèse de la *Précellence*, alors qu'il dénombrait toutes les richesses du lexique, et qu'il puisait aux sources les plus variées : dans le vieux français et dans les dialectes, dans la littérature proverbiale et dans les vocabulaires techniques des arts et métiers, nous l'avons vu préoccupé de maintenir au travers de cette diversité qui risquait de devenir confusion, l'unité et l'intégrité de la langue parlée par les honnêtes gens, maniée par les bons écrivains, et, par ses qualités maîtresses, capable de devenir la langue de la nation.

Pour résister aux changements irréfléchis qui en altéraient le caractère, et aux graves désordres provoqués par l'influence étrangère, il est vrai qu'Estienne s'appuyait volontiers sur le passé[1]. L'usage qu'il invoquait n'était pas cependant suranné, encore moins archaïque, puisqu'il vivait toujours dans la classe la plus éclairée de la nation. Mais en même temps Estienne s'inquiétait d'élargir cette tradition : malgré trop de réserves, il faisait aux néologismes une certaine part; il en accordait une beaucoup plus grande aux métaphores populaires, et qui niera que ce fût là le vrai moyen de rajeunir et de nourrir la langue des honnêtes gens? au siècle suivant, Malherbe, La Fontaine, La Bruyère et Fénelon ne penseront pas autrement que Henri Estienne.

Partie de principes sans doute théoriques et abstraits, la doctrine de notre grammairien sur l'usage de la langue est devenue une raison toute pratique. Un lexique infiniment varié, mais fait d'éléments indigènes et viables; une syntaxe déjà plus arrêtée, essayant de régler l'emploi des mots dans la phrase; celle-ci moins embarrassée d'incidentes que dans la période précédente, mais renonçant aux tournures synthétiques ou elliptiques et perdant en force ce qu'elle gagne en clarté : telle est la voie qu'Estienne, consultant plus encore l'instinct de la langue que son propre goût, a cru sage d'indiquer aux écrivains.

1. C'est ce que déclarait aussi Th. de Bèze dans son *Traité de la bonne prononciation française*. Plus « conservateur » encore en matière de langage que H. Estienne, Bèze s'en tenait au français de sa jeunesse, qu'il parlait à la fin de sa vie; c'était celui de la cour, sous le règne de François Ier (V. la réimpression de Tobler p. 7 et 9).

CONCLUSION

SUR L'ŒUVRE FRANÇAISE DE HENRI ESTIENNE

Arrivé au terme d'une étude dont chacune des parties réclamait sa conclusion immédiate, il nous suffira de rappeler ici les mérites essentiels qui assurent à l'œuvre française de Henri Estienne une place d'honneur dans l'histoire de notre littérature nationale.

« Le tempérament domine dans Estienne » a dit un critique[1]; un autre a fait observer que chez lui le « philologue primait le lettré[2] » ; un troisième, qu'en « mêlant à beaucoup de science un peu d'agrément et même beaucoup d'esprit », il avait déridé la grammaire[3]. Ces mots ne sont pas contradictoires ; reprenons-les en essayant d'en tirer une impression finale, et, si nous le pouvons, un jugement.

Il est certain que Henri Estienne, alors même qu'il analyse la langue ou qu'il tâche de fixer les règles de l'usage, s'abstient rarement de moraliser et d'épiloguer sur les hommes et sur les choses de son temps. Mais ce qui est une faute contre la méthode rigoureuse de la science est aussi l'originalité de l'écrivain : c'est qu'il a fait de la grammaire, je ne dis pas avec passion, mais avec ses passions. De là d'abord, dans l'exposition de ses idées, un besoin de démonstration, une superposition d'arguments et de thèses enchaînées d'ailleurs sans rigueur, une dépense d'esprit et d'éloquence. De là aussi les préoccupations morales sans lesquelles il est probable qu'il n'aurait pas écrit. La langue n'était pas, à ses yeux, une chose impersonnelle et irresponsable : sous les mots il découvrait les

1. M. G. Lanson (*Histoire de la littérature française* ; Hachette, p. 295).
2. M. Ch. Dejob (*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, p. 610).
3. M. Petit de Julleville, préface de l'édition de la *Précellence*, publiée par A. Colin, p. XXXIII. — Nous avons cité de ces traits piquants, semés par Estienne dans la *Précellence* et dans les *Dialogues*. Voici encore une remarque, prise au traité de la *Conformité*, qui est bien de la grammaire amusante : « le mot de *maistresse*, ainsi qu'il se prend par ceux qui font l'amour, ha convenance avec le latin [*domina*] et non avec le grec... ; mais les Grecs ont esté en cest endroict mieux conseillez que nous et que les Latins, de ne se vouloir dire valets des femmes, pour plusieurs bons respects [bons motifs], et mesmement de peur d'enfler le cueur à celles qui l'auroyent desja assez gros de nature. Ils ont dict donc aux femmes ἐρωμένη et φίλη... [*amie !*] » (*Conform.*, p. 92).

idées et il en mesurait la portée. Quand il repoussait certains néologismes, il savait d'où ils venaient; le nouveau langage lui apparaissait comme le signe inquiétant d'un autre goût littéraire et de mœurs fâcheuses. Défenseur de la langue et de l'esprit français, Henri Estienne a été, avant tout, un polémiste, et il est vrai de dire qu'il a été porté à ce rôle par un tempérament qui lui a donné les qualités et les défauts de son style.

Aussi l'écrivain n'était-il pas toujours d'accord chez lui avec le grammairien; nous avons constaté ces contradictions. Littérairement, Estienne appartient à l'école de la première moitié du siècle plus qu'à celle de la seconde. Quand il versifie, il reproduit la facture de Clément Marot. En prose, il est plus près de Rabelais, d'Amyot et aussi de Calvin que de Montaigne. Il est, si l'on veut, un écrivain de transition dans un siècle qui a été lui-même une longue, nécessaire et heureuse transition.

Mais parce qu'il a pris à Rabelais dans l'*Apologie pour Hérodote* une demi-douzaine de mots que son sujet lui imposait, parce qu'il s'est souvenu deux ou trois fois de la manière de son devancier, est-ce à dire que nous devions le nommer l'imitateur ou l'élève de Rabelais? Cette thèse a été soutenue récemment avec un luxe de rapprochements qui en soulignent du même coup l'inexactitude[1]. Non! les points de ressemblance entre les deux hommes et entre leurs œuvres ne laissent pas s'effacer les différences très sensibles qui les séparent. Pour ne plus considérer ici que la langue et le style[2], nous voyons combien la doctrine d'Estienne sur l'usage commun, sa préoccupation constante d'écrire purement et clairement s'opposent à la fantaisie hardie et tout individuelle de l'auteur du *Pantagruel*.

Nous ne voulons par là diminuer en rien l'influence indéniable

1. Par M. Dieterle dans sa dissertation (Strasbourg, 1895). Le plus grand nombre des exemples relevés par l'auteur ne prouve absolument qu'une chose, c'est que Rabelais et H. Estienne ont écrit tous deux en français! Aussi n'est-il pas surprenant qu'ils aient employé des mots semblables et des locutions ou des métaphores toutes pareilles. V. notamment les pages 54, 55 et suiv. de la dissertation : l'emploi métaphorique de mots comme *forger*, *ventre*, *estomach*, *sac*, etc., était du domaine commun. On les retrouverait avant Rabelais! M. Dieterle cite Estienne : « Je scay bien qu'il y a encore quelque beau mot caché au fond du sac (*Dial.*, I, 164). — Vous avez toujours en vostre manche quelque question sogrenue (*ibid.*, I, 316) », et il ajoute : « Aehnlich sagt Rabelais...les ai retenus en la gibbessière de ma mémoire (I, 62); — car la puissance de Picrochole n'estoit telle que aisément ne les pust Grandgousier mettre à sac » (I, 192). Ce dernier rapprochement est de plus un contre-sens, puisque le mot *sac*, dans les deux exemples cités, a donné lieu à deux locutions absolument différentes; et M. Dieterle, s'acharnant à son parallèle, dénonce chez Estienne « un tas de livres... » alors que Rabelais a dit, avant lui, « un tas de badauds... » !

2. V. sur la différence des idées notre 1re partie, p. 90 et 91.

que l'œuvre de Rabelais a exercée sur la littérature qui a suivi, et sur la langue française. Nous ne cherchons pas davantage à surfaire chez Estienne l'écrivain. Nous constatons simplement qu'en face de plus grands que lui, il a ce mérite d'avoir été lui-même[1], en exprimant avec clarté, parfois avec force, des idées intéressantes, dont quelques-unes étaient vraiment neuves, dont beaucoup étaient utiles. Il a même eu cette bonne fortune qu'en soutenant la cause de la langue française à une heure critique, il a rencontré sur ce grand sujet des accents d'une justesse éloquente : l'épître à M. de Mesmes et la préface qui précède la *Conformité*, l'épître au Roi et la préface de la *Précellence* sont écrites avec une élévation de pensée et une fermeté de style qui mettent ces morceaux parmi les meilleurs que la littérature du XVIe siècle nous ait laissés.

Si Rabelais et Amyot ont mis la prose française « hors de page », Henri Estienne est, en attendant Montaigne, celui qui a le mieux favorisé sa robuste adolescence. Mais d'ailleurs la précision et la clarté qu'Estienne semble avoir réclamées, ce n'est pas encore dans la prose nonchalante et incertaine de Montaigne que nous les trouvons ; l'étoffe en est riche et les reflets en sont chatoyants, mais la draperie reste confuse, sans les plis nettement dessinés que prendra la phrase des grands écrivains du XVIIe siècle.

Nous avons dit les qualités originales dont Henri Estienne a fait preuve dans l'*Apologie pour Hérodote* et dans les *Dialogues du nouveau langage* : l'âpreté mordante du polémiste, la verve et la couleur du conteur. Il est regrettable que l'esprit qui, chez Estienne était vif et acéré, ait été gâté par un étalage inopportun d'érudition, par des digressions interminables qui découragent le lecteur, enfin par ce désordre d'exposition qui accuse une improvisation trop hâtive. D'autre part, ce qu'Estienne a mis de satire religieuse dans tout ce qu'il a écrit, en français comme en latin, a nui à sa réputation auprès de beaucoup de gens : *auctor damnandus* ! ont dit les uns, et d'autres, plus indifférents à ces disputes, lui en ont cependant voulu de la fougue qu'il apportait jusque dans des questions purement littéraires ou grammaticales.

Oserons-nous avouer que c'est aussi par là que Henri Estienne nous a séduit et retenu : c'est parce qu'il s'est montré, et sans doute avec d'autres, mais d'une façon personnelle et singulière, le représentant d'un siècle de fièvre scientifique et de luttes religieuses ?

1. « L'expression me plaît, elle est de lui... Henri Estienne est le vrai bourgeois savant et moqueur du XVIe siècle ». De Sacy, *Variétés littéraires, morales et historiques*, 1859, t. I, p. 34.

Cet humaniste a été un moderne; il a été vraiment un ouvrier de la Renaissance, et plus particulièrement de la renaissance des lettres françaises.

Héritier et disciple direct de son père, il est clair que par la vigueur de la pensée et par la souplesse du talent, il a laissé loin derrière lui Robert Estienne. Si nous voulons chercher sa vraie filiation intellectuelle et savoir à qui rattacher tout à la fois le satiriste et l'humaniste, prenons Érasme : c'est Érasme qui, au delà de l'influence immédiate de Robert Estienne et du souvenir littéraire de Rabelais, a été, par la science et par l'ironie, le grand maître dont Henri Estienne s'est le plus inspiré. Le précurseur de la Réforme, ou plutôt l'homme de la première Réforme, « de la Renaissance chrétienne[1] » qui, avant Descartes, a porté les premiers coups à la scolastique, qui a salué l'Italie, terre classique des arts et des lettres, gardant le culte de l'antiquité sans le porter à la superstition, le latiniste plein de mépris pour les Cicéroniens, l'auteur des *Colloques* et de l'*Éloge de la Folie*, revit par plus d'un côté chez Henri Estienne, huguenot déterminé, mais non calviniste soumis, interrogeant à la fois la Grèce et le Moyen âge, l'auteur des remarques sur les *Adages*, de l'*Apologie pour Hérodote* et du *De latinitate suspecta* : Henri Estienne, c'est l'Érasme français avec autant d'érudition, avec toutefois moins d'envergure et de hardiesse, moins de liberté souveraine, et, dans l'ironie, moins de sérénité que son devancier[2].

Nous avons, chemin faisant, assez reconnu les défauts du grammairien pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Quelles qu'aient été les imperfections de sa méthode, il n'en reste pas moins que son savoir prodigieux, son insatiable curiosité et la compréhension puissante de son esprit l'ont amené à démêler les faits complexes qu'il avait recueillis, et, par exemple, à pénétrer par l'analyse des significations dans la vie des mots, à entrevoir les lois les plus

1. Comme l'a dit M. Réville, en opposant Érasme à Luther, le représentant de « la Réformation » (*Revue de l'histoire des religions*, sept., oct. 1895, p. 156). Sur l'esprit de la Renaissance, v. aussi les pages magistrales de M. Petit de Julleville dans l'*Hist. de la langue et de la litt. fr.* (t. III, p. 1 et sq.).

2. Le parallèle se poursuivrait naturellement sur le terrain propre de la science. Érasme avait donné en 1516 une édition grecque du *Nouveau Testament*, avec version latine. Mais le souvenir de l'*Éloge de la Folie* (*Moriæ encomium*) apparaît certainement dans l'*Apologie pour Hérodote*. Il y a aussi du pessimisme chrétien dans la conclusion empruntée par Érasme à l'Ecclésiaste : « La folie vaut mieux que la sagesse », quoique « souvent un fou parle raison ; c'est un proverbe des Grecs..., et maintenant allez boire ! » Mais, quoi qu'en pensât H. Estienne, le lucianisme de Rabelais n'était-il pas aussi chez Érasme? (V. notre 1re partie, p. 91). — V. la traduction française de l'*Éloge de la folie*, par Ch. Nisard.

délicates de la syntaxe. Corrigeant une de ses thèses par une autre plus vraie, il a, sur les origines latines du français, pressenti la science moderne.

Sur l'état même de la langue de son temps, il nous a fourni des renseignements abondants et de première main. Quand son témoignage nous a paru indirect ou trop passionné, il nous a du moins été permis de l'interpréter et de nous approcher peut-être de la vérité. Mais faisons un second aveu : l'attrait et, disons plus, le haut intérêt des recherches grammaticales de Henri Estienne résultent pour nous des polémiques qui les ont provoquées et qui sont historiques : avec lui nous avons assisté à la lutte des influences contraires qui se sont disputé l'avenir de la langue française. C'est parce que Henri Estienne est lui-même descendu en pleine mêlée, c'est parce qu'il a fait face à la fois aux « latineurs » et aux italianisants, tantôt l'allié et tantôt l'adversaire de la Pléiade, c'est pour cette raison qu'il était indispensable de l'interroger. Tout compte fait, le polémiste a plus servi le grammairien qu'il ne lui a fait tort. Remercions-les tous deux, remercions l'helléniste Henri Estienne d'avoir laissé à l'histoire de notre langue un document des plus précieux, à l'histoire de notre littérature une œuvre éminemment française.

APPENDICES

I

NOTES ET DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES

1° *Discussion sur la date de la naissance de Henri Estienne.*

On n'a retrouvé aucun document permettant de fixer cette date avec certitude. Léon Feugère, dans son *Essai*, s'en tient à 1532, en s'appuyant sur les « Lettres de rémission et de main-levée, en faveur des héritiers mineurs de Robert Estienne », accordées par le roi en 1552[1]. Ces lettres reproduisent en réalité le texte même de la supplique présentée par Charles Estienne au nom de ses neveux. Or il y est dit formellement que « Henry y est aagé de vingt ans. » — Renouard conteste la véracité de la déclaration de Charles Estienne; il pense que celui-ci avait tout intérêt à rajeunir son neveu Henri, pour laisser croire qu'il avait été contraint par son père de le suivre à Genève. Mais Renouard rejette la date de 1532 pour cette autre raison qui lui paraît décisive, c'est que Henri Estienne, malgré la précocité de son intelligence, aurait été trop jeune pour se conduire comme il l'a fait avant 1548 : dès 1445, son père l'associait à son travail sur Denys d'Halicarnasse, qui parut en 1546; en 1547, il commençait un long voyage, presque toujours à cheval et seul, en Italie; il y employait près de trois années. — Aurait-il pu s'en tirer de 15 à 18 ans?[2] Renouard juge sa démonstration irréfragable, et il en conclut que Henri Estienne avait quatre ans de plus que les Lettres de 1552 ne lui en accordaient, et qu'il était né en 1528.

Or, c'est là une hypothèse purement gratuite et que Renouard n'appuie sur aucun fait : pourquoi cette date de 1528? et s'il était nécessaire de vieillir H. Estienne, pourquoi lui ajouter quatre ans plutôt que six? Renouard a oublié de dire que ce qui l'a décidé, c'est qu'il a trouvé dans Maittaire cette même date de 1528. Mais Maittaire ne la justifie pas davantage ; il ajoute, il est vrai : « car H. Est. est mort en 1598, âgé de 70 ans », sans dire qui lui a donné ce renseignement! D'autre part, puisque la précocité du jeune Estienne et son activité sont reconnues

1. Publiées par Renouard, *Ann.*, p. 319 et suiv.
2. V. *Annales*, p. 367-368.

de tous, pourquoi vouloir qu'à 15 ans il ait été incapable de voyager seul à l'étranger? lui qui, dès sa plus tendre enfance, « a teneris propemodum unguiculis[1], » apprenait le grec et se mettait en état d'expliquer la Médée d'Euripide, n'a-t-il pu, à l'âge de 13 ans, aider son père pour les notes d'une édition grecque? S'il ne l'a fait qu'à 17 ans, ne parlons pas de sa merveilleuse précocité ! Renouard va jusqu'à prétendre qu'il n'a pu, à 8 ou 9 ans, dessiner (et d'ailleurs sous la direction d'Ange Vergèce), les lettres grecques qui servirent pour le travail du graveur Garamond! Les autres assertions de Renouard à ce sujet sont de même force.

Il ne nous paraît pas non plus établi que Henri Estienne ait été rajeuni par son oncle Charles dans sa requête. Nous ferons observer avec A. Firmin-Didot (qui admet cependant le rajeunissement, mais le réduit à un an et demi) que la supplication de Charles, résumée dans les lettres de rémission, est forcément antérieure à 1552 et postérieure à 1550, c'est-à-dire au départ de Robert Estienne[2]; en un mot, elle a été écrite en 1551. Or, si l'oncle a dit l'âge exact du jeune Henri, il était donc né en 1531.

Mais il y a plus : cette date de 1531 concorde avec le propre témoignage de Henri Estienne, dans sa lettre à H. de Mesmes, qui précède le traité de la *Conformité*. Il rappelle à son ami la maladie qui l'amena à s'occuper de Sextus Empiricus : « lors que les fiebvres tierce et quarte m'assaillirent et s'opiniastrerent sur moy (*qui avois approché à l'aage de trente ans* sans sçavoir que c'estoit d'estre malade...[3] » Or, dans l'épître dédicatoire du Sextus Empiricus (qui parut en 1562) il disait formellement à de Mesmes que la fièvre quarte l'avait prise « l'année précédente », donc en 1561. Si nous traduisons la phrase d'Estienne par : « j'avois *à peu près* 30 ans », l'expression ne permet pas à coup sûr de faire naître Estienne en 1528 : elle nous amène entre 1530 et 1531. Mais nous croyons qu'elle signifie tout simplement : « je venois d'avoir trente ans. » Quoi qu'il en soit, en l'absence de document plus formel, nous admettons cette date de *1531* qui s'appuie sur les deux déclarations de Charles et de Henri Estienne.

2° *Le testament de Charles Estienne* (*fils de Robert*[4]).

Ce testament se trouve dans les minutes du notaire Ragueau (V. 680; Archives d'État à Genève); c'est la pièce IX, produite par M. Stein dans ses *Nouveaux documents sur les Estienne*. J'ai rendu plus haut

1. Cf. *Thesaurus Græcæ linguæ, epist. ad lectorem*, et la préface en grec des *Poetæ Græci* de 1566.

2. Didot veut que la requête de Charles ait été écrite en nov. 1550, immédiatement après le départ de Robert. Non! il s'est écoulé quelques mois avant que Charles n'ait produit son instance, puisqu'il s'appuie non pas seulement sur le départ, mais sur l'arrivée et sur la réunion de la famille à Genève.

3. *Conform.*, 12.

4. V. notre Introduction, p. 3 et 4.

l'hommage qu'elle méritait à cette intéressante publication dont j'ai profité. Mais ces pièces d'archives, je ne parle que de celles « trouvées à Genève », n'étaient pas restées jusqu'à présent ignorées, autant que le pense M. Stein. Elles sont signalées, avec toutes celles qui concernent la famille des Estienne, dans le catalogue manuscrit où M. Bordier a relevé avec assez de détails le contenu des minutes des notaires. Ce catalogue est placé dans la salle de travail des Archives d'État, à Genève, et je n'avais pas attendu la publication de M. Stein pour me reporter à un document original dont un résumé exact m'avait fait connaître l'importance. Déjà Galiffe[1] s'était expressément appuyé sur ce testament, et même il avait repris l'accusation de Charles, en l'aggravant: « Henri, disait-il, retourna à Paris, se fit catholique, y attira ses frères, etc... »

Le testament est daté du 9 mars 1563. Charles Estienne dit « qu'il a esté amené à Genève par son père, y a résidé environ trois ans et un an plus que ses frères »; il a quitté la ville « à cause du mauvais traitement et rudesse dont dame Marguerite Deschamps, sa belle-mère, usoyt envers luy, et apres en avoir faict plusieurs doleances et plainctifs à son dict pere et à ses amis... et apres estre arrivé en la dicte ville de Paris, à la suscitation et par la conduite du dit Charles, son oncle, et precedens les dicts Henry et Robert, ses freres, plus aagez que luy, il fut induict, pour avoir main levée d'une partye de ses biens et droicts maternels, de permettre de vivre selon les loix papistiques, ce que toutesfoys il fyt à son grand regret. » Il ajoute qu'une fois une église protestante établie à Paris, il en fut un des fidèles; qu'à la fin il fut contraint de s'enfuir de Paris : « ses biens furent ruynés par un tumulte et émotion populaire. » Arrivé à Genève, il s'adressa à son frère Henry « lui exposant sa pauvreté et calamité, le réquerant de luy faire part et portion des biens et droicts paternels ; attendu mesmes que, s'il y avoyt cause de l'avoir dejecté desdictz biens par feu son père, elle estoyt semblable en la personne du dict Henry, lequel estoyt tombé en mesme accident, et que mesme il avoyt esté l'autheur et instigateur en partye de la débauche de luy testateur, et mesme l'avoit incité de ce faire et par son exemple et par plusieurs et diverses foys, eulx estant en ceste cité en la maison de leur dict père, et, encores despuys, par letres... »

Laissons la dame Marguerite Deschamps, dite Du Chemin, que Robert Estienne, marié d'abord à Perrette Bade, avait épousée en secondes noces; notons cependant qu'elle paraît avoir joué dans ces démêlés de famille le rôle d'une marâtre assez aigre, naturellement hostile aux enfants de la première femme ; elle n'en eut pas de Robert, mais elle avait les siens de deux premiers maris ; elle maria sa fille, Marguerite Pillot, à Henri Estienne, en 1555, et il est naturel qu'elle se soit montrée plus favorable à celui-ci qu'à ses frères.

Dans son testament, Robert déshéritait expressément ses fils Robert et

1. Notices généalogiques sur les familles genevoises ; v. le t. III.

Charles, en leur reprochant de s'être retirés « d'avec lui et de ceste eglise », de s'être mariés sans son consentement et enfin d'être retournés « au papisme ». Il déclarait qu'au contraire Henri avait fait « le debvoir d'ung bon filz », et il l'instituait son héritier universel[1].

Il est vrai que si la conduite de Henri Estienne fut aussi répréhensible que le prétend Charles, leur père l'a certainement ignorée : sa bonne foi aurait donc été surprise. Mais n'aurait-il pas fallu de la part de Henri une singulière hypocrisie et beaucoup d'habileté pour que Robert ne soupçonnât rien des démarches qu'il avait tentées auprès de son frère, à Genève et à Paris? Et comment ne s'est-il pas trouvé, à Genève, un seul témoin de ces menées, capable de les dénoncer? L'apostasie de Henri Estienne n'aurait pas manqué de produire, tôt ou tard, un certain retentissement; il n'y en a pas trace dans les interrogatoires où, en d'autres circonstances, la conduite de Henri Estienne et son passé furent cependant minutieusement scrutés par le Conseil ou par le Consistoire. Et enfin comment se fait-il que Charles Estienne ait remis à son testament ses révélations et ses plaintes, et qu'il n'ait point parlé plus tôt ?

Mais au fond de ce réquisitoire que voyons-nous, si nous lisons les lignes mêmes du testament? Le mécompte du fils déshérité qui, en plus, avait perdu ou dissipé sa part « des biens maternels ». Ce Charles Estienne que son père avait cependant fait étudier comme les autres, avait été d'abord mauvais écolier[2]. Il n'eut ni l'énergie ni l'intelligence de ses frères, qui, tous les trois, montèrent une imprimerie; il est vraisemblable qu'il n'eut jamais une profession. En refusant de l'assister dans son dénûment, Henri se conduisit avec une dureté de cœur qui lui fut justement reprochée « par les ministres de ceste église[3] »; il ne lui donna « que bien peu ». Disons cependant que le plus clair de l'héritage de Robert était l'imprimerie dont il était assez légitime que Henri Estienne voulût rester le seul maître. Ne partageait-il pas la maison paternelle avec sa belle-mère? et de l'argent qui lui resta, ne faut-il pas retirer les legs divers faits par Robert et les sommes réservées pour l'établissement de François et des deux filles, Jehanne et Catherine[4]?

Renié par sa famille, aigri par la misère, Charles a éprouvé le besoin

1. V. Renouard, *Ann.*, p. 579-580. Cf. notre Introduction, p. 2 et 3.

2. V. le testament de Robert, dans Renouard, p. 579. Cf. Lettres royales de 1562, *ibid.*, p. 320.

3. Plus tard, Henri Estienne fut encore appelé devant le Consistoire « pour l'inhumanité exercée à l'endroit de Robert son frère, naguère décédé, et pour luy avoir reffusé de l'ayder mesme sur l'argent qu'il lui debvoit, encore que le terme ne fut pas eschu. » Il dut confesser aussi « ne s'estre trouvé à l'enterrement de son dict frère » disant pour s'excuser « qu'il estoit lors en volonté d'aller faire baptiser son enfant à Viry » (*Registres de la Compagnie* du 2 nov. 1570, dans Cramer, p. 168). Ce Robert, IIe du nom, avait repris à Paris l'imprimerie paternelle. Renouard dit qu'il mourut en 1571, sans indiquer d'ailleurs dans quelle ville (*Ann.*, p. 480).

4. Cf. la pièce VII, publiée par M. Stein.

d'accuser à son tour pour se justifier ou se consoler. Est-il vrai de dire qu'il ait rédigé son testament à ses derniers moments? Il mourut en 1564, et l'acte est du 9 mars 1563. Mais en admettant qu'il fût et qu'il se sentît en danger de mort, Robert Estienne était, lui, *in articulo mortis*, quand il dicta ses dernières volontés, le 5 septembre 1559; il mourut deux jours après. Or, l'autorité morale du père est trop haute pour ne pas infirmer à nos yeux les déclarations intéressées du fils.

D'ailleurs, la question d'apostasie mise à part, le testament de Charles confirme ce que nous savions par les lettres royales de 1552 donnant levée du séquestre qui avait été mis sur les biens des enfants mineurs de Robert et de Perrette Bade[1]. C'est leur oncle, Charles Estienne, qui s'est entremis pour eux auprès du roi; c'est lui qui a plaidé leur cause, et qui, par son habileté, a su la gagner. Mais son action a été forcément opposée à celle de Robert auquel il ne pouvait que donner tort. Dans sa requête, le tuteur appuie sur le « bas âge et innocence desdicts pauvres pupilles » ; ils se sont laissés emmener sans savoir où ils allaient. Quant à Henri, son père avait feint de le mener « ès foires de Lyon » pour l'entraîner jusqu'à Genève. De son côté le tuteur avait essayé de leur persuader à tous de quitter leur père et de revenir en France. Il y avait en partie réussi, puisque le jeune Robert s'enfuit de Genève en 1552 pour venir habiter à Paris, chez son oncle. Son frère Charles « se doutant de son entreprise » n'osa pas d'abord s'en aller avec lui ; mais il finit par le rejoindre, un an après (comme lui-même le déclare dans son testament). Si quelqu'un détermina le jeune Charles à se faire catholique, ce fut donc son oncle !

Quant à Henri, la requête n'osait pas déclarer formellement qu'il avait suivi l'exemple de son frère Robert : il y est dit seulement « qu'il trouva moien de s'absenter de son dit père et s'en alla à Venise où il est encore à présent, en la maison de François d'Asula et autres héritiers de feu Alde. » Et ce serait, si nous en croyons la requête, trois jours après, qu' « à l'exemple et invention duquel Henry », son frère Robert se serait décidé à quitter Genève? — L'effort que fait le suppliant pour arranger les faits à son avantage est ici trop visible : n'étant plus surveillé par son père, ayant repris sa liberté, pourquoi donc Henri n'est-il pas venu directement à Paris au lieu de s'en aller jusqu'à Venise?

Mais la note suivante fixera, nous l'espérons, d'une façon plus précise que Renouard ne l'a fait, les voyages de Henri Estienne pendant cette période de sa vie.

1. Sur l'installation de Robert Estienne à Paris, v. les *Annales* de Renouard, p. 283 et sq., et les renseignements nouveaux donnés par M. Ph. Renouard, dans sa *Bibliogr. de Simon de Colines* (notice préliminaire). Le contrat de mariage de Rob. Estienne et de Perrette Bade (9 juillet 1526) a été publié par M. Coyecque « Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVIe siècle », dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1894, p. 39.

3° *Les voyages de Henri Estienne de 1547 à 1556.*

Henri Estienne avait déjà fait son premier voyage en Italie en 1547; il y séjourna trois ans, à Rome, à Naples, à Florence et à Venise [1]. Il revint à Paris en 1549, et il donna à son père les notes et les arguments pour l'*Horace* de 1549, la pièce de vers grecs pour le Nouv. Test. grec (1549-1550). — Il partit pour l'Angleterre au commencement de 1550, et il en revint dans les derniers mois de cette année, en passant par la Flandre et par le Brabant. Rob. Estienne quitta Paris au mois de novembre 1550 [2]. Emmena-t-il son fils Henri, comme le prétend Charles Estienne, ou Henri vint-il le rejoindre à Genève? c'est un point qui n'est pas élucidé. Toujours est-il qu'en 1551 Henri est à Genève, auprès de son père.

En 1552, il quitte Genève pour se rendre en Italie: il séjourne à Venise, chez les Alde [3]. C'est ce second voyage en Italie que ses biographes n'ont pas distingué : mais il y a lieu de croire ici le témoignage de Charles Estienne, qui avait cependant tout intérêt à représenter Henri comme étant venu directement à Paris avec son frère Robert. En 1554 il fait imprimer à Paris, et vraisemblablement par les presses de son oncle : *les Odes d'Anacréon* : texte grec et traduction en vers latins. « Lutetiæ apud Henricum Stephanum ex privelegio regis » (in-4), et un recueil d'opuscules de Denys d'Halicarnasse, précédé d'une épître en grec à Odet de Selves, ambassadeur de France à Venise, qui avait accueilli Estienne dans cette ville, et d'une épître en latin à Pierre Vettori (Parisiis apud Carolum Stephanum). — Ces publications rendent sa présence à Paris infiniment probable. Il est assez vraisemblable qu'il repassa par Genève à la fin de 1554 ou au commencement de 1555. Nous le retrouvons, cette année en Italie, « au temps que la guerre était nouvellement allumée à Sienne » (3e voyage). Il fut chargé par Odet de Selves d'une mission secrète à Naples. Il s'en acquitta avec succès, non sans risquer sa vie. Sa connaissance de l'italien le sauva [4]. Il vint à Venise rendre compte de sa mission à l'ambassadeur qui le traita avec une amitié toute particulière [5]. Son séjour à Venise est encore attesté par le registre des prêts de manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Marc. « 1555 : die 20 junii; et 1555, 2 oct. [6] » A Rome il avait découvert des fragments de Diodore de Sicile [7]. A Venise, il fit paraître chez les Alde les *Idylles* de Moschus, Bion et Théocrite [8].

1. Cf. Renouard, p. 373 et sq.
2. Cf. Lettres royales de 1552.
3. Cf. Lettres royales.
4. V. *Conform.*, p. 15, et *Précell.*, p. 32. V. plus haut, p. 222 et note 4.
5. *Oratio contra Folietam*, 34-35 ; cité par Maittaire, p. 225.
6. V. *Bibl. de l'École des Chartes*, 48, année 1887, article de H. Omont : « Deux registres de prêts de ms. de la Bibl. de Saint-Marc, à Venise, 1545-1559 ».
7. V. le Diodore de 1559, l'épître dédicatoire.
8. La lettre dédicatoire à J. de la Casa est datée : Venise, Kal. Oct. Sur ce volume, v. plus haut, p. 201, et note 4.

Ce fut à son retour d'Italie qu'il épousa Marguerite Pillot (1er décembre 1555). Il revint encore à Paris, en 1556 (réimpression du volume d'idylles et du recueil de Denys d'Halicarnasse chez son frère Robert, mis en possession de l'imprimerie paternelle). Mais cette même année il se fixa définitivement à Genève et y établit une imprimerie à côté de celle de son père[1]. C'est alors qu'il prit l'habitude d'inscrire sur ses livres : *ex officina Henrici Stephani* ou *Henrici Stephani Parisiensis typographi*[2].

4° *Procédure de l'affaire des Épigrammes* (1570[3]).

Responses de Henry Estiene imprimeur bourgeois de Geneve.

Detenu pour avoir imprimé certaines epigrammes par luy composes sans licence de la Seigneurie, lui aiant desja esté cy devant repris pour avoir faict semblable faulte au regard de son Apologie sus Hérodote, a esté condamné à crier mercy à Dieu et à Messeigneurs et à 25 escus d'amende et renvoyé en Consistoire. Au reste lui a esté commandé de raporter presentement ce qu'il peult avoir de reste des dictes epigrammes, le 10 februarii 1570[4].

Du IX de febrier 1570 reponces faictes es mains de Messeigneurs par Henry fils de feu maistre Robert Estiene imprimeur bourgeois de Genève.

Aiant juré, interrogé du temps et cas de sa détention respond estre detenu dès au jour d'huy pour avoir imprimé ung livre d'epigrammes sans congé de Messieurs ou soit la plus grande partie.

Interrogé que contiennent les dictes epigrammes, respond diverses matieres comme de[5] joyeuses et plaisantes et aussy quelques moqueries contre aulcuns personiers et mesmes contre les Italiens.

Interrogé s'il y a pas des oultrages et calomnies, respond qu'il n'a pas souvenance qu'il y en ayt.

Interrogé qui l'a meu de les imprimer, respond que Monsieur de Beze ayant faict imprimer les siens, il pensa que ceulx cy se pourroient deduire de mesmes.

Interrogé à qui il en a communiqué, respond avec Monsieur Mellissus, docteur de Vienne en Autriche, et ce à mesure que on les imprimoit, ou tout ce qui a esté imprimé, et luy a donné advis tochant la correction au

1. V. Renouard, 115. Le premier volume qui sortit de ses presses genevoises semble avoir été « Davidis psalmi aliquot, latino carmine expressi a quatuor illustribus poetis... », 1556.

2. V. par exemple le « Ciceronianum lexicon græco-latinum » de 1557. — Nous n'avons indiqué que les références essentielles ; v. les autres dans Maittaire, qui est plus exact que Renouard.

3. V. notre *Introduction*, p. 21 et suiv.

4. La sentence est ainsi formulée sur le dossier du procès. La rédaction qui figure sur le répertoire est à peu près la même. On y indique ces deux dates : « 9 et 10 févr. » — V. Archives de Genève, *Répertoire des procès criminels*, année 1570 (n° 1580).

5. Nous laissons en blanc un mot que nous n'avons pu lire.

ie ches eulx. Et

contre Monsieur
uy avoir prins
ramme contre
Crespin, ayant
mays au com-
Jean Crespin et en
ieulx.
tout pas bien advisé
confesse qu'il ne le
quelques propos,
de ses livres.
quelque chose à la

respond qu'il scait

mesmes épitaphes pour
femme.
mesmes habité avec elle
plainctes.
ses plainctes et ce
sieurs, respond qu'elle

confesse qu'il y avoit
en fit lors que 150.
Herodote sans permission
eust este qu'il fust des-
s'en feussent aperceu, il
peut monstrer, respond qu'il
a pas pratiqué propos
mays il les avoit corrigé.
este blasmée et que son
respond qu'il ne l'a ouy dire

le nom de Dieu est desho-
et n'a pas preveu ces

l'avoit imprimé, il a pas
confesse.
imprime a Lyon que en ceste
y demouroient sus.
d'avoir attenté ceste

n'est pas retourné à imprimer les

dictes epigrammes sans licence, respond que ouy, mays il estimoit que en ayant monstré une partie à Monsieur de Beze, les aultres ne seroient pas trouvés mauvais.

Interrogé à quelle fin il le faisoit, si c'estoit pour estre veu ou à quelle fin, respond qu'il le faisoit pour gagner.

S'il scait pas qu'il est defendu à tous imprimeurs de la ville de rien imprimer de nouveau sans licence de la Seigneurie, respond que ouy; mais il estimoit qu'il y eust ceste restriction que ce fust de matieres de consequences.

S'il scait pas qu'il est defendu à tous chrestiens d'injurier et calomnier ainsy les gens, respond que ouy.

Interrogé si par telle impression il a pas encouru la peine de rebellion envers la Seigneurie et la reparation envers le particulier et l'amende envers le fisque, respond qu'il ne l'a pas entendu ainsy. Toutefois il ne veult pas nyer qu'il n'ayt mal faict.

Interrogé s'il n'a pas veu chastier telz rebelles à la Seigneurie, mesmes quant il y a de la recidive, respond que le livre n'a pas esté publié, mays est encore en son entier.

Interrogé s'il est pas vray que s'apercevant qu'on avoit descouvert l'epigramme contre Monsieur Crespin il a pas changé le nom mettant *Crespinus*, respond que ouy.

Interrogé que il entend par ung qu'il apele *posthume*, respond qu'il n'en a pas souvenance.

Interrogé qui il entend par *Aulus Paulus* et aultres, respond que ce sont de ses compagnons d'escoles d'Italie.

Interrogé pour quoy il s'est attaché à la nation italienne, respond pour ce qu'ilz nous mesprisent.

Interrogé pour quoy doncs il loue tant Naples, respond pour ce qu'il y a receu beaucoup de faveurs.

Interrogé pour quoy il souhaite plus tost d'estre de ce pays de Naples que d'aultre, respond qu'il n'avoit point ceste intention, sinon que l'Evangile y fust.

Interrogé si par totes ces faultes il a pas monstré une rebellion manifeste à la Seigneurie, respond que son intention n'a pas esté telle.

S'il cognoit pas avoir grandement failly, respond que ouy, mays il ne l'ha pas faict par rebellion ou desobeissance.

Interrogé si estant dernierement devant Messieurs il dict pas que le sieur Bernard luy avoit dict qu'il le pourroit faire, respond qu'il dict avoir entendu tant de quelques ungs des Seigneurs que des ministres qu'il y avoit quelques livres qui se pouvoient imprimer sans licence.

Interrogé s'il luy parla des livres qu'il avoit composés et tous livres anciens et esquelz y auroit du changement, respond non, aussy n'a il pas parlé si avant. Aussy Monsieur Chevalier lui a bien dict qu'il y avoit bien quelques livres qui se pouvoient imprimer sans congé.

Interrogé si dernierement ayant imprimé son Apologie d'Hérodote il promit pas qu'il n'y retourneroit pas, respond que ouy.

[illegible] mte.
[illegible] pièces.
[illegible] celles-ci.
[illegible] surtout quand il
[illegible] a été livrée à la
[illegible] sans les
[illegible]

[illegible] Estienne avait d'abord placé
[illegible] la censure lui confisqua.
[illegible] à Pomponne de Bellièvre,

[illegible] Introduction, p. 72 et suiv.
[illegible] dans notre *Introduction*, p. 65 et 75. Cf. *Francof.* [illegible] par H. Estienne à son ami. Sur Melissus, v. en particu- [illegible] *Eloges* II, 417.

[illegible] sed ruri tamen et ipsa propemodum omnia scripsi, [illegible] de iis præsertim loquor, quæ ex meo ingenio profecta, [illegible] et tædium laboremque viæ tacito hoc lusu fallens. »

dans le *Conciones* de 1570, nous prouve qu'il en a été ainsi. Estienne y parle « de la préface qu'il a mise à son volume d'épigrammes, dont les unes sont de son invention, les autres sont traduites du grec en latin [1] », et il termine sa lettre à l'ambassadeur en lui disant qu'il lui envoie ce volume même, avec celui qu'il lui a dédié. Après la confiscation de ses épigrammes « personnelles », H. Estienne, comme on l'a vu, n'avait pas perdu l'espoir de les recouvrer : c'est-à-dire d'utiliser les feuilles qu'il avait imprimées. Mais sur le nouveau refus du Conseil, il se décida à vendre son volume, probablement en refaisant le titre qui devait d'abord mentionner tout le contenu, mais en oubliant de modifier dans sa préface au comte Othon le passage où il faisait allusion aux pièces de son invention.

On a vu que l'histoire de ce volume de 1570 se rattachait à la publication faite par H. Estienne des poésies latines de Th. de Bèze.

Édition originale : « Theodori Bezæ Vezelii poemata // [vignettte : prelum Ascensianum] Lutetiæ // ex officina Conradi Badii sub prelo Ascensiano. // è regione gymnasii D. Barbaræ. // 1548. Cum privilegio senatus ad triennium », avec épître de Th. de Bèze à son maître Melchior Volmar. On lit à la dernière page : « Lutetiæ Roberto Stephano regio typographo, et sibi Conradus Badius excudebat, idibus julii, 1548. » [Bibl. Nat.] Il y a eu de ce volume une réimpression sans date : *ad insigne capitis mortui* (à la tête de mort) in-16. [Bibl. Nat.]

2e édition : « Theodori Bezæ Vezelii poematum Editio secunda, ab eo recognita. — Item ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, præsertimque epigrammata, anno 1569. Excudebat Henr. Steph. Ex cujus etiam épigrammatis Græcis et Latinis aliquot cœteris adjecta sunt. » [Bibl. Mazarine.] L'œuvre de Th. de Bèze contient 31, plus 174 pages (en deux paginations). La pagination reprend pour les poèmes de Buchanan et la suite; à la p. 208, les épigrammes latines de H. Estienne; à la p. 248, des épigrammes grecques du même. A la fin de l'avertissement post-liminaire, Estienne annonce qu'il publiera à part des épigrammes grecques avec leurs traductions latines « aussi bien d'autres auteurs que de lui ». Ce sera son volume de 1570.

3e édition : « Theodori Bezæ poemata. Psalmi Davidici XXX. Sylvæ, Elegiæ, Epigrammata... omnia in hac tertia editione, partim recognita, partim locupletata. Ex Buchanano aliisque insigibus poetis excerpta carmina (quæ secundæ illorum poematum editioni subiuncta erant) seorsum excudentur, cum magna non solum ex iisdem sed ex aliis etiam poetis accessione ». Pas de date et pas de lieu sur le titre, mais la lettre à Dudit, réimprimée avec quelques changements, est datée ; « Genevæ XXVIII. Julii anno

1. « Hæc certe tantorum virorum tam contraria inter se judicia in memoriam mihi revocant quæ nuper scripsi in præfatione quam præfixi volumini epigrammatum partim meorum, partim e græco sermone in latinum commutatorum. » (Conciones de 1570, épître.) Cf. notre *Introduction*, p. 27.

Domini 1576. » A la fin de la lettre, Bèze fait allusion aux hésitations que Dudit avait encore témoignées depuis 1569 à l'égard de la Réforme. — P.184, on a réimprimé « la tragédie françoise du sacrifice » [d'Abraham], par Th. de Bèze. A en juger par la description de Renouard, il semble qu'il n'ait pas vu ce volume, ou du moins il l'a mal lu (Bibl. de Versailles).

H. Estienne réimprima encore les poésies de Th. de Bèze en 1585 et 1597 (v. Renouard, *Ann.*).

Quant à l'épigramme d'Estienne contre son confrère, le libraire Crespin, nous n'en avons pas retrouvé trace. C'était là une petite vengeance qui n'avait par elle-même qu'un intérêt passager et qu'Estienne aura sans doute oubliée. Il est probable que cette brouille avait été provoquée par la publication d'un volume de poésies grecques, avec traductions latines que Crespin avait précisément faite en 1569[1]. Il y avait intercalé, tout en nommant l'auteur, quoique sans sa permission, des vers de Henri Estienne, traduits d'anciens poètes comiques. Au surplus, pour tout l'ouvrage, il s'était manifestement aidé des éditions de son devancier.

6° *Sur les trois mariages de Henri Estienne.*

H. Estienne avait épousé Marguerite Pillot[2], le 1er décembre 1555 ; il en eut quatre enfants, dont Judith, qui épousa François Lepreux, successivement imprimeur à Lausanne, à Morges et à Genève[3]. Nous avons fait allusion à la conduite de cette fille de H. Estienne[4], en nous appuyant sur le témoignage suivant : « Procès contre Judith, fille de Henri Estienne et femme de François Le Preux, libraire, détenue sur le rapport du Consistoire, qui l'accusait d'avoir outragé sa belle-mère, de se livrer à la boisson et de dissiper les biens de son mari, ayant même fait faire de fausses clefs pour prendre et vendre les meubles. Elle se montre repentante, et sur la demande du Sr Le Preux elle est relâchée le 26 juin[5] ».

Marguerite Pillot mourut en 1564, dans les derniers jours de décembre. Henri Estienne consacra à sa mémoire une longue pièce latine en vers élégiaques et trois courtes pièces en vers grecs. Il imprima ces vers « funèbres » *epicedia* sur un placard in-fol. : « *Memoriæ Margaridis*

1. « Vetustissimorum authorum scilicet Hesiodi, Theocriti, Simmiæ Rhodii, Moschi, Bionis, Musæi, Theognidis, Phocylidis, Pythagoræ, Solonis, aliorumque georgica, bucolica, et gnomica poemata quæ supersunt ; græce et latine, ex editione et cum annotationibus Joannis Crispini. Genevæ, 1569 » in-16 (Bibl. nat.). *Idem.*, 1570, in-16. (Bibl. nat.). V. dans ce volume la préface et l'avertissement qui précède l'index. Sur Crespin, v. *La France protestante.*
2. V. ci-dessus, p. 465.
3. V. Renouard, *Ann.*, p. 385.
4. V. notre *Introduction*, p. 75 et note 1.
5. Répertoire des procès criminels, n° 1721, année 1582.

Piloniæ Parisinæ...[1]. ». La réponse d'Estienne au Conseil confirme l'opinion de Renouard qui fixe à cette même année 1564 la publication des épitaphes « de feu son père, tant grecs que latins[2] ».

Les extraits des actes suivants compléteront les indications données par Renouard[3] sur les deux autres femmes de H. Estienne :

« Contrat de mariage du 6 mars 1565 entre honnorable sire Henry Estiene, natif de Paris, bourgeoys et maistre imprimeur de Genève, filz de défunctz honnorables Robert Estiene, luy vivant aussy bourgeoys et maistre imprimeur de Genève et Perrette Bade, ses père et mère, d'une part, et noble damoiselle Barbe de Wille, fille de defunctz nobles Claude de Wille et damoiselle Françoise de Saussure, ses père et mère, en leur vivant seigneur et dame dudict Wille le prudhom et de felin au pays de Lorraine, d'aultre part. L'épouse procède de l'advis et consentement de noble Anthoine de Saussure, seigneur de Soursy et de Sainct Martin au pays de Lorraine, son oncle, et de noble damoiselle Anthoinete Daugy, sa tante, etc.[4]. »

« Contrat de mariage du 5 avril 1586 enfre hoñorable homme Henry Estiene, bourgeois de Genève, d'une part, et dam[lo] Abigail Poupart, fille de noble Jehan Poupart, bourgeois de Melun, et damoiselle Marie de Mézières, d'autre, ensuite de procuration donnée par les père et mère le 3 mars 1586 à leur fils Jehan Poupart, habitant à Genève : l'épouse procède de l'avis et exprès consentement de son frère, et de nobles et spectables Françoys Hotman, docteur ès droictz, et Charles Bernard, de Miremont, ministre de la parolle de Dieu, habitant au dict Genève[5], etc. »

Du second mariage de H. Estienne naquirent huit enfants[6], dont Paul et Florence, qui épousa Casaubon. Denise est moins connue. Renouard dit à son sujet : « On croit qu'elle mourut fille vers 1614[7]. Nous savons par les Archives de Genève qu'elle fut mariée en premières noces à Andre Voisin ; en secondes, à Adam Vergier[8].

1. V. le titre complet dans Renouard, p. 121, et les vers latins, publiés *ibid.* p. 165.
2. V. notre *Introduction*, p. 4, note 1. H. Estienne les replaça dans son *Artis typographicæ querimonia* (1569) ; v. ces pièces dans Renouard, p. 343 et sq.
3. *Ann.*, p. 386-388. Je dois ces deux renseignements à l'obligeance de M. Louis Dufour-Vernes.
4. Jean Ragueau, VII, f° 259.
5. Jean Jovenon, VI, f° 27.
6. V. Renouard, *Ann.*, 387.
7. *Ann.*, 512.
8. Registres des notaires, Est. de Monthouz, t. XXIII, f° 29, testament de Denise, année 1609.

II

NOTES SUR L'ÉCRITURE ET SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE HENRI ESTIENNE

1° *L'écriture.*

Ce sont, en fait, deux écritures, le plus souvent distinctes, que nous voyons dans ce qui nous est resté de la main de Henri Estienne[1] : 1° l'*écriture cursive* qui, si nous en négligeons la marque individuelle, est celle du XVI[e] siècle ; 2° l'*écriture appliquée* : celle-ci très belle, parfaitement lisible pour les yeux les moins exercés ; c'est en somme, avec quelques ligatures faciles à saisir, notre écriture moderne. Si on n'était averti par des documents multiples et tous d'une incontestable authenticité que cette écriture a été celle de Henri Estienne, on serait tenté, au premier aspect, de la rapporter au XVII[e] siècle.

On sait qu'Ange Vergèce avait appris à écrire le grec à Henri Estienne ; lui a-t-il aussi donné, comme Renouard le pense[2], le modèle de cette belle écriture latine? Il est certain que Henri Estienne s'y était habitué de bonne heure, puisqu'elle apparaît très nettement dans le volume d'épigrammes conservé à Berne et qui a certainement été annoté par lui avant 1570. Comme spécimens de cette écriture appliquée ou de cérémonie, indiquons encore la lettre à Jean Crato de Craftheim, dont Renouard a donné le fac-similé sur un calque pris à la bibliothèque Sainte-Élisabeth de Breslau, et la lettre à Th. de Bèze, conservée à la Bibliothèque de la ville de Genève[3] ; enfin, la double feuille manuscrite de la collection Schmidt dont nous parlons plus loin. L'écriture de ces trois spécimens est manifestement identique ; entre autres caractéristiques, nous signalerons les D, les H, les R, les T majuscules ; l'E majuscule affectant la forme de l'ε (grec), et l'e minuscule, dont la boucle est prise tout à fait en haut, le *p* minuscule, etc.

Mais il y a plus : cette écriture appliquée apparaît aussi çà et là au milieu de l'écriture cursive, dans un mot tout entier ou dans une série de mots. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la planche où nous avons fait reproduire la page du titre du *Thesaurus linguæ*

1. Nous ne parlons ici que de l'écriture latine ou française ; nous avons d'ailleurs vu de nombreux spécimens de l'écriture grecque d'Estienne.

2. *Ann.*, p. 368. V. la vie d'Ange Vergèce dans la *Bibliographie hellénique* d'E. Legrand, Paris, Leroux, 2 vol. ; Vergèce donna aussi des leçons de calligraphie grecque à J.-A. de Baïf (*ibid.*, t. I, p. CLXXVIII).

3. Datée « April, ult. 1592 ».

latinæ, conservé à Genève[1]. V. par exemple les mots *Promanare*, *Fovere*, *Ramus*, *Calepinus*, etc.

Quant à l'écriture cursive, généralement droite, mais très fine et remplie d'abréviations, elle est, au contraire, difficile à déchiffrer. C'est elle qu'employait naturellement H. Estienne pour jeter ses notes rapides aux marges des volumes qu'il lisait. Comme l'avait déjà remarqué A. Birr, la même lettre y est représentée parfois sous deux et trois formes différentes. V. par exemple sur le feuillet du titre de la *Défense et Illustration* les *p* et les *s* minuscules ; (comparez avec nos autres planches). L'écriture appliquée se retrouve aussi, quoique rarement, à l'intérieur du *Volume de Lyon*, p. 428 : « *n'en es* » ; p. 495 : « *sca'vous* pour *scavez vous* » ; p. 500 : « *fous* » ; elle est très nette sur la page du titre. V. au-dessus de la vignette le mot *Du Bellay*, et en bas la mention : « *Ex bibliotheca H. Stephani* » ; enfin, au dernier feuillet du volume, v°, ces mots : « *De la bibliothèque de Henri Estiene*[2] ». Qu'on rapproche ces deux signatures, l'une en latin, l'autre en français du fac-similé donné par Renouard, ou de la lettre à Th. de Bèze, l'authenticité en paraîtra certaine.

De l'écriture grecque de H. Estienne nous ne dirons qu'un mot : c'est qu'elle intervient dans les notes latines et françaises, non seulement parce qu'Estienne est souvent amené à citer du grec[3], mais parce qu'il use de cette langue à tout instant et exclusivement pour marquer, par des signes abréviatifs, ce qui l'a frappé : Ζητεῖ : *cherche*. — Σημείωσαι ou σήμει ou encore σημειωτέον, *note*. — Ὡραῖον ou ὥρα : *beau*, *juste*, *à propos*[4]. Le tracé des deux premiers signes est sous la plume de notre helléniste assez personnel et caractéristique : s'il donne aux σήμει des formes variées, elles se retrouvent également dans le *Volume de Lyon* et dans le *Thesaurus* de Genève. Quant aux ὡραῖον, il les emploie rarement, la note admirative n'étant pas dans ses habitudes.

Ajoutons, pour terminer, que l'écriture cursive de H. Estienne devient elle-même appliquée, tout en restant distincte de la grande écriture, dans certains documents que nous avons vus : par exemple, dans la supplique qu'il avait produite, le 19 avril 1567, devant le Conseil de Genève[5] ; cf. le fac-similé de la lettre au conseiller Du Puy, écrite en français, du 19 décembre 1579, dans l' « Isographie des Hommes célèbres[6]. »

1. V. aussi dans la page qui contient la fin de l'épitre dédicatoire le mot *cauponaria* ; et sur le feuillet blanc qui suit, les mots *Percunctor* et *Derivationes*, de l'écriture appliquée au milieu d'autres mots en cursive.

2. Même formule en français, en haut de la page du titre ; mais c'est ici l'écriture cursive, seulement plus soignée.

3. V. du grec écrit dans le *Vol. de Lyon*, page 5e des feuillets préliminaires, « παράδοξον *de adversa fortuna* » ; p. 345, γνώμη ; p. 327, πλεονασμόν, etc.

4. V. la représentation de ces signes dans la « Griechische Palæographie » de Gardthausen (Teubner ; Leipzig, 1879). Nous les avons transcrits dans nos citations en caractères latins.

5. V. notre 1re partie, p. 18 et note 1.

6. T. IV, Paris, 1843 ; texte reproduit par L. Feugère, *Essai*, p. 243.

2° *La bibliothèque (livres imprimés ou manuscrits ayant appartenu à H. Estienne et annotés de sa main).*

La bibliothèque que Henri Estienne avait formée à Genève fut dispersée au lendemain de sa mort, quand ses enfants commencèrent la liquidation de sa succession[1]. Casaubon avait décidé de remettre à Paul Estienne les manuscrits anciens : « omnes manu exaratos codices[2] » ; il avait seulement chargé son beau-frère d'envoyer à David Hœschel « deux gros volumes écrits en grande partie de la main de H. Estienne[3] ». Casaubon prit au moins pour sa part des cahiers de notes philologiques et d'extraits divers ; on retrouve de ces cahiers dans le fonds des manuscrits et papiers de Casaubon conservés à la Bodléienne (Oxford)[4].

La Bibliothèque de la ville de Berne possède six livres imprimés[5] portant des notes autographes de H. Estienne, dont l'édition des épigrammes de l'anthologie que nous avons eu l'occasion de citer[6] : « Epigrammatum græcorum libri VII, annotationibus Joannis Brodœi Turonensis illustrati... Froben, Basileæ, 1549 » (P. 63) ; exemplaire très curieux par les specimens qu'il nous offre des deux écritures, ici nettement séparées[7], et ensuite parce que les traductions en vers latins écrites dans les marges représentent une première rédaction antérieure à celle qu'Estienne a publiée dans son volume de 1570[8]. Dans la préface au comte Othon, il dit que « ses épigrammes se trouvaient éparses dans différents endroits et sur différentes feuilles (ou cahiers)... ; aussi songeait-il à les réunir de

1. V. Renouard, *Ann.*, p. 443 ; et Mark Patisson, *Vie de Casaubon*, passim ; cf. *Ephemerides* de Casaubon, t. II, p. 1070.

2. Ne pas confondre avec ce que H. Estienne avait écrit de sa main ; cf. *Casaub. epistolæ*, 190, et Renouard, *Ann.*, 443-44.

3. *Epist.*, 186 ; cf. Renouard, *ibid.* Ces deux volumes, comme le dit Renouard, ne doivent pas être confondus avec un manuscrit de Photius, qui servit à Hœschel pour son édition de 1601, et qui se trouve actuellement au British Museum (V. plus bas).

4. « Excerpta theologica, grammatica... manu, ut videtur, Henr. Stephani, græce ; fol. 40 [illegible] ad fol. 50 occurrunt proverbia plura, ordine alphabetico disposita » (Catalogue des mss. de la Bodléienne ; pars prima : Casaubon, n° 23 ; Oxonii, 1853). M. J. Madan, sub-librarian à la Bodléienne, a bien voulu examiner pour nous ce cahier ; il a constaté qu'il ne s'y trouvait rien d'écrit en français, ou se rapportant à la littérature française. Ce cahier est peut-être l'un des deux dont Casaubon parlait ; Hœschel a pu les lui rendre après s'en être servi.

5. Nous avons examiné de près cette collection, mentionnée dans le « Catalogus codicum Bernensium » (Bibliotheca Bongarsiana), édité par Hermann Hagen ; Berne, 1875.

6. V. notre 1re partie, p. 91 et note 2 ; p. 144 et n. 4.

7. Hagen dit dans son catalogue : « Henrici Stephani et *anonymi* adnotationes, etc. » ; il a été trompé par la diversité des deux écritures, qui sont cependant de la même main.

8. V. plus haut, p. 472.

peur de les perdre[1] ». Cette première version de l'anthologie présente avec celle du texte imprimé quelques variantes de détail portant surtout sur le choix des mots. Mais la facture et le mouvement des vers sont restés tels qu'ils étaient sortis du premier jet, et cette traduction fait honneur à la souplesse d'un talent qui atteint à la finesse et à la grâce de l'original.

Le manuscrit 354 de la même bibliothèque a, comme nous l'avons dit[2], appartenu à Henri Estienne. Il a écrit de sa main sur le premier feuillet : « Ex libris Henrici Stephani — Henri Estiene ». Les 175 feuillets de ce recueil comprennent : 1° une suite de fabliaux du XIIIe siècle[3]; 2° le roman des Sept Sages; 3° le roman de saint Graal (autrement dit le roman de Perceval par Chrétien de Troies). Seuls, les fabliaux portent les traces de l'écriture de H. Estienne; il a relevé en marge quelques mots du texte : *Chrestien de Troyes* (f° 16, v°); *scopel* (f° 19, r°); *touailler* (f° 19, v°), etc.; il a souligné des vers entiers, par exemple f° 90 (v°) : « *Et qu'il n'en set ne tant ne quant* ». Ces indications ont par elles-mêmes peu d'intérêt; mais elles prouvent qu'Estienne a lu d'un bout à l'autre cette partie du manuscrit. Les notes marginales qui se rencontrent dans les deux autres parties ne sont pas de sa main.

On sait que la majeure partie du fonds ancien de cette bibliothèque provient de Jacques Bongars[4]. Ce diplomate, qui était un fervent bibliophile, avait très probablement rencontré Henri Estienne à Francfort; il était en correspondance suivie avec Camerarius, l'un des amis d'Estienne; il rechercha à Bourges les restes de la Bibliothèque de Cujas; à Orléans, les livres de son compatriote, Pierre Daniel[5]. Nous pensons qu'il en fit autant à Genève pour ceux de H. Estienne.

Mentionnons une autre collection de quatre manuscrits et trois livres imprimés à la Bibliothèque de l'Université de Leyde[6]; parmi ceux-ci : « Lazari Bayfii annotationes in legem II de captivis, et postliminio reversis, in quibus tractatur de re navali. — Eiusdem annotationes in tractatum De auro et argento legato quibus Vestimentorum et Vasculorum genera explicantur... » Paris, chez Rob. Estienne, 1536 (791. B. 18). « Cum notis marginalibus manuscriptis Henr. Stephani[7]. »

1. « Ut in variis locis, ita etiam in variis scripta chartulis, sparsa jacebant »; cf. H. Stephanus lectori : « Quum varia variis in locis diversisque temporibus epigrammata e Græcis latine fecissem... »

2. V. notre 1re partie, p. 94 et suiv. Le ms. grec, n° 110, porte aussi la signature en grec de H. Est; cf. le « catalogue des ms. grecs des Bibl. de Suisse », par H. Omont, Leipzig, 1886.

3. V. l'énumération des fabliaux qui composent la 1re partie dans Sinner, *Catalogue des mss. de Berne*, t. III, p. 375 et suiv.; cf. le recueil de Montaiglon. Une copie du ms. de Berne existe à la Bib. nat. (collection Moreau, 1720, Mouchet, 46).

4. V. Anquez (ouv. cité). Les papiers et livres de Bongars furent transportés de Strasbourg, sa résidence habituelle, à Bâle, et enfin à Berne (V. *ibid.*, chap. XLI). Cf. la préface de Hagen.

5. Sur les livres de P. Daniel, v. la préface de Hagen.

6. V. le catalogue imprimé des manuscrits de Leyde (f°).

7. Cf. notre 1re partie, p. 185, et n. 5.

Au British Museum quatre manuscrits, dont les trois volumes de la *Bibliothèque de Photius* auxquels il est fait allusion plus haut. « Au bas du fol. 202, v° du volume 5593, on lit cette indication : « *Venetiis an. 1555 : august* XVIII[1].

A la Bibliothèque nationale de Paris, le ms. 328 du supplément grec porte en tête du fol. 1 la signature *Henricus Stephanus* ; le ms. grec 2889 (extraits d'Euripide) est entièrement de sa main, avec cette dédicace :

Ἑρρίκος Στέφανος Ὄθωνι Σελβίῳ τοῦ μεγάλου τῶν Κελτῶν Βασιλέως βουλευτῇ καὶ πρεσβεῖ πρὸς τὴν τῶν Ἑνετῶν γερουσίαν, εὖ πράττειν. — Ἐν Παταβίῳ μεταγειτνιῶνος δεκάτῃ φθίνοντος[2].

Ces deux signatures ont cet intérêt particulier qu'elles se rapportent à l'un des séjours de H. Estienne en Italie.

La Bibliothèque impériale de Vienne conserve un exemplaire du *Thesaurus græcæ linguæ* de 1572, relu et corrigé par H. Estienne pour une seconde édition qu'il n'a pas donnée. On sait que l'édition Didot a profité de ces notes importantes[3].

Nous ne parlerons pas d'autres documents du même genre, signalés par des catalogues de libraires, mais qui ont été dispersés dans les ventes. D'ailleurs les indications que nous venons de donner ont d'autant moins la prétention d'être complètes que les livres portant des annotations manuscrites sont rarement distingués des imprimés ordinaires dans les bibliothèques publiques[4]. Nous avons mis à part deux volumes qui intéressaient directement notre travail :

1° L'exemplaire du *Thesaurus linguæ latinæ*, édition de Lyon, 1573, conservé à la bibliothèque de la ville de Genève[5], couvert de notes et de corrections écrites par H. Estienne, vraisemblablement en vue d'une nouvelle édition ; elles ont passé, pour la plupart, dans l'édition donnée à Bâle en 1740 par Antoine Birr[6]. L'authenticité de ces notes est suffisamment établie par le fait même que H. Estienne y renvoie sans cesse à

1. V. les « Notes sur les manuscrits grecs du British Museum », par Henri Omont, Paris, 1884.

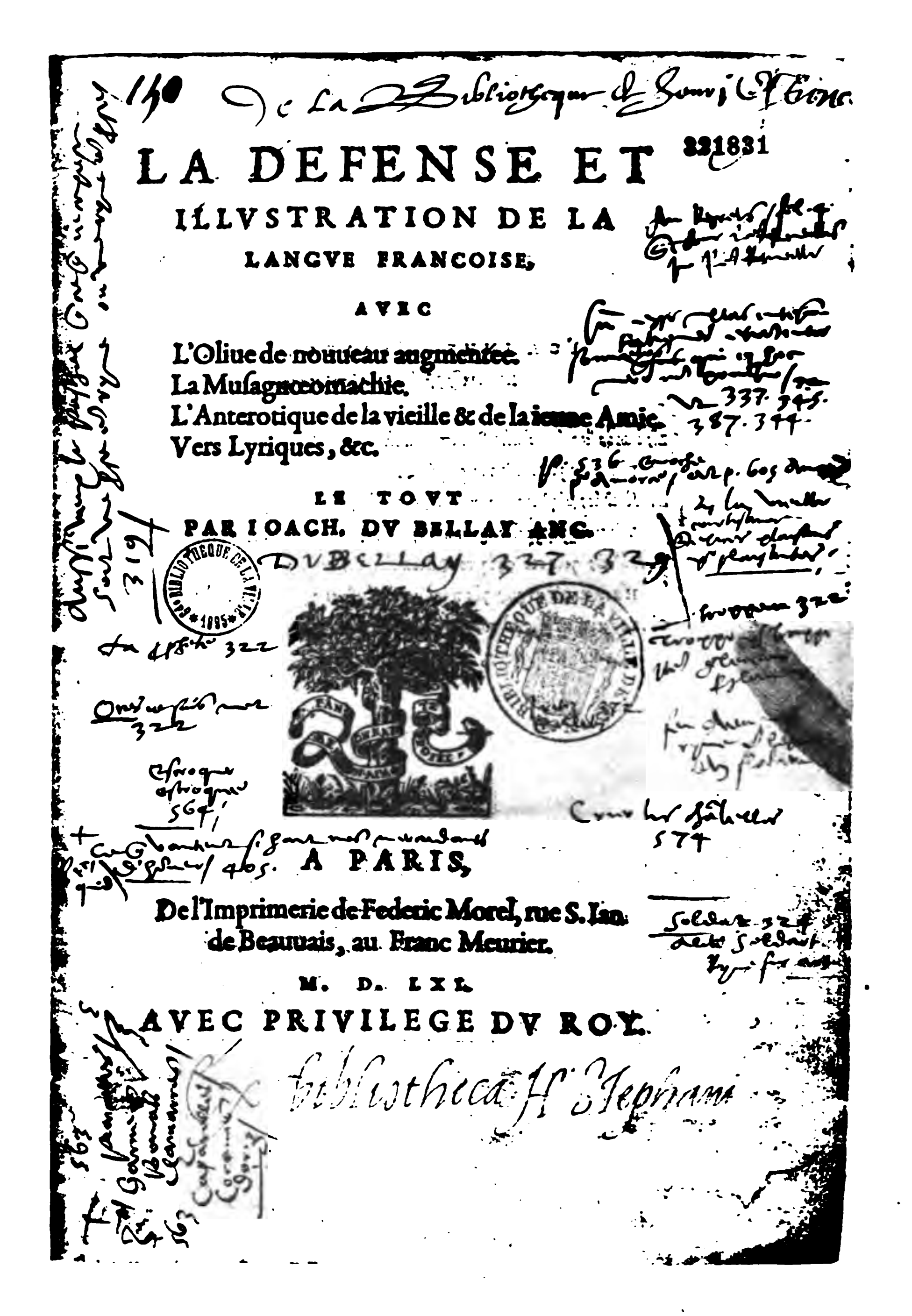
2. Je dois cette communication à l'amabilité de M. H. Omont. — La 3e décade du « métagitnion » nous place dans les premiers jours de septembre ; à Padoue, probablement en 1555 ; v. ci-dessus, p. 468.

3. V. l'avis d'A. F. Didot, en tête de l'édition du thesaurus grec de 1865 (Paris) ; p. VIII et sq. Cet exemplaire provenait de la bibliothèque du comte de Hohendorf.

4. A la Bibliothèque nationale, on les place presque toujours dans le fonds de réserve.

5. Cote du volume : H B, 392, fol. — La Bibliothèque de Genève possède en outre un manuscrit d'Homère, avec scolies importantes, ayant appartenu à H. Estienne ; v. le travail de M. J. Nicoles : « Les scolies genevoises de l'Iliade », Paris, 1891, 2 vol.

6. V. la préface de l'édition de Bâle, 1740-43, 4 vol. in-8°. A. Birr avertit qu'il a placé dans le corps de son dictionnaire les notes marginales se rapportant aux différents articles, avec la mention H. St. Quant aux notes écrites sur la page du titre et sur les feuillets préliminaires, Birr les a transcrites dans sa préface, en les groupant suivant leur nature. Toutefois, quand l'une de ces remarques se rapportait tout particulièrement à un mot, c'est sous ce mot qu'il faut aller la chercher dans le dictionnaire


LA DEFENSE ET
ILLVSTRATION DE LA
LANGVE FRANCOISE,
AVEC
L'Oliue de nouueau augmentée.
La Musagnœomachie.
L'Anterotique de la vieille & de la ieune Amie.
Vers Lyriques, &c.
LE TOVT
PAR IOACH. DV BELLAY ANG.
A PARIS,
De l'Imprimerie de Federic Morel, rue S. Ian de Beauuais, au Franc Meurier.
M. D. LXI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

NOTES DE HENRI ESTIENNE

[illegible]

[illegible] + [illegible] 3 [illegible]

TABLE.

R.

Religieux accusé devant son evesque d'estre Lutherien, est absous par iceluy pource qu'il sçauoit bien iurer.

Reuelations particulieres des significations des ceremonies de la messe.

Riccius Monteclarius ayant deliberé de tuer quelcun le cacheut le priant de venir banqueter chez luy.

... pédre deux qui s'estoyent coupez les ... de peur d'aller aux galeres.

... fendre l'estomach à l'vn de ses valets de chambre pour sçauoir s'il auoit mangé le laict d'vne poure femme laquelle luy demandoit iustice.

Roys de France & d'Angleterre laquais du pape Clement cinquiesme.

Royne qui ...

S.

Sagesfemmes ausquelles on bande les yeux pour aller ... celles qui sont en trauail d'enfant ... estre congnues. 225.20

S. Anthoine colere, & vindicatif.

... plusieurs corps, l'vn à Arles, l'autre à S. Anthoine de Viennois, sans plusieurs autres membres qui sont ça & la.

S. Apollonie, & S. Christophle garissent du mal des dens

S. Auertin, S. Acaire, & S. Maturin garissent du mal de la ...

S. Augustin respond à vn curieux qui demandoit que faisoit Dieu auant qu'il eust basti le monde, Il bastissoit vn enfer (dit il) pour les curieux.

S. Clair, S. Claire, & S. Otlie garissent les yeux. 442.10

S. Cosme, & S. Damian garissent vn homme qui auoit le chancre à la cuisse, en luy couppant ... cuisse & mettant en son lieu celle d'vn trespassé.

S. Crespin en Grec vaut autant à dire en François que sainct Pantoufflier.

S. Domin

FEUILLET DE LA TABLE DE CL. RAVOT

(APOLOGIE POUR HÉRODOTE)

corrigé par Henri Estienne.

Archives d'État, Genève.

l'œuvre de son père : « in patris thesauro » et à ses propres ouvrages[1]. C'est tout un travail de lexicographie latine que H. Estienne a fait sur les marges de ce dictionnaire, qui était une contrefaçon souvent fautive du Thesaurus latin de Robert[2]. Nous avons retrouvé dans plusieurs notes la comparaison établie dans le *De latinitate suspecta* et dans les *Hypomneses* entre le latin et le français. Par exemple, texte imprimé : « facere gravem plagam » ; note marginale : « gallice, *faire une grande playe* ». — « Caput pro vita ; de vita periculum est ; Plaute, Trinum. 13 » ; note : « *Il y va de la teste* ». Texte : « recentiores medici capitellum sumunt pro illo vase duplici in quo reponuntur herbæ, aromata, vel quiddam simile, ut igni supposito ex eis aqua exprimatur » ; note : « *un alambic* ». A l'article *allevo*, H. Estienne a écrit en marge : « *alleviare* puto esse apud veterem Interpr. Bibl. aut. saltem apud aliquem ex Ecclesiasticis ; hinc Galli *alleger*, ut *abbreviare* : *abbreger*[3] ».

2° Le volume des *poésies de J. Du Bellay*, conservé à la Bibliothèque de la ville de Lyon. Les concordances que nous avons signalées au cours de notre étude entre les notes manuscrites de ce volume et les critiques exprimées par H. Estienne dans ses propres ouvrages, constituent des preuves morales d'authenticité qui auront paru sans doute suffisamment probantes. Nous pensons que nos reproductions photographiques donneront la preuve matérielle tirée de la comparaison de l'écriture. Indiquons ici le contenu du *Volume* de *Lyon*[4], en ajoutant quelques observations sur l'annotation.

Ce volume est un recueil « factice », puisqu'il est composé de pièces publiées à des dates différentes, les unes en 1558, les autres en 1559, d'autres enfin en 1561. Mais il faut observer qu'elles sont toutes dans le même format in-4°, et « de l'imprimerie de Frédéric Morel ». L'ordre dans lequel elles se trouvent placées dans notre volume semble purement

1. V. notre planche et au bas de la page, au-dessous du mot *Lugduni*, la dernière ligne de la note : « Vide in meo libro *Du nouveau françois Italianizé* ». Malheureusement les notes placées aux bords des feuillets ont été souvent tronquées par l'ouvrier qui a relié le volume.

2. H. Estienne a consigné sur la page du titre sa protestation contre le sans-gêne de l'éditeur, Robert Constantin. « Ex vero nomine vocor *Robertus* ; Plaut. Sticho, in EX », note écrite deux fois dans le médaillon (v. notre planche) ; c'est un exemple du Thesaurus de 1531, au mot EX. — V. encore cette note, à droite de l'image : « *Dimidium facti qui bene cœpit habet* in *Dimidium* ponitur in loco Horatii | at in paterno rectè sine *bene* | Facio mentionem in *Schediasmate* 20 aut 21 ». V. en effet les *Schediasmata* de 1578, lib. primus, XX, p. 85 ; passage d'où il résulte pour nous que les mots *facio mentionem*, etc., ont été ajoutés par Estienne sur le feuillet, au moment où il imprimait son volume. En d'autres termes, les notes du *Thesaurus* sont antérieures à 1578.

3. V. notre 2e partie, p. 249 et sq. ; 252 et sq.

4. Le volume placé dans la réserve de la Bibliothèque de Lyon porte l'ex-libris d'Étienne de Meaux, qui fut président au bailliage et présidial de Mâcon, à partir de 1692. Le volume de Du Bellay fut plus tard la propriété des missionnaires de Saint-Joseph, établis à Lyon, dont la bibliothèque a été réunie en 1793 à celles d'autres maisons religieuses pour accroître le fonds municipal.

arbitraire[1]. Henri Estienne a pris soin de numéroter à la suite toutes les pages; et c'est à cette pagination générale qu'il s'est reporté dans ses notes, c'est elle que nous avons indiquée dans nos citations. On sait que la 1re édition des poésies de Du Bellay fut donnée par F. Morel et par Aubert en 1568[2], in-8°; autres éditions en 1573 et 1574 (in-4°).

Il est singulier qu'Estienne, après avoir paginé tout son volume, ait inscrit sur le feuillet du titre l'observation suivante : « Σήμει esse multas inter præfationes (?), etiam inter sonnetos qui in hoc numero non ponuntur, ut 337, 345, 387, 344. » Le titre ici visé ne pouvait convenir en effet à l'ensemble de ce volume, puisqu'il était le titre particulier d'une partie publiée en 1561[3]. Peut-être Estienne a-t-il voulu signifier que pour cette raison même le titre devrait être modifié dans une édition d'ensemble. D'autres indices permettraient de supposer qu'il était peut-être, à ce sujet, en relations avec les éditeurs de Du Bellay (il connaissait personnellement Frédéric Morel). Il ne serait pas impossible qu'il leur eût communiqué par la suite quelques-unes de ses observations; par exemple, il avait relevé dans l'épitaphe du seigneur Bonivet, écrite en alexandrins, un vers faux, ou du moins « imparfaict, de dix syllabes[4] » :

> La France et le Piemont, et les Cieux et les Arts,
> Les Soldats et le Monde ont faict comme six parts
> *De Bonivet* : car une si grand'chose
> Dedans un seul tombeau ne pouvoit estre enclose...

Estienne avait ainsi rétabli le vers : « *De ce grand Bonivet* ». Or, cette correction a été faite dans l'édition d'Aubert, en 1573. — Mais nous n'insistons pas sur cette hypothèse ; ce qui est plus certain, c'est que plusieurs de ces notes et corrections, si elles sont d'un grammairien, accusent aussi la main d'un imprimeur.

Quant aux feuillets préliminaires qui sont en dehors de la pagination générale, nous en indiquons les pages par des numéros de 1 à 6, non compris la page du titre[5]. Nous avons dit l'importance de ces feuillets préliminaires, sur lesquels H. Estienne a rappelé les particularités qui l'avaient particulièrement frappé. C'est un procédé qu'il pratiquait sur tous les volumes qu'il annotait.

1. La bibliothèque de Versailles possède exactement le même recueil: mais les pièces y sont disposées dans un ordre différent. Il faut en dire autant du recueil qui se trouve à la Bibliothèque nationale. Y• 1447-62 (Invent. réserve).

2. « Les œuvres françoises de J. Du Bellay, etc., revues et de nouveau augmentées... au roy Charles IX, 1569. ». Le privilège (renouvelé) est de 1568. D'ailleurs chaque partie a sa pagination particulière et sa feuille de titre, mais toujours avec la date de 1568. Bibl. Nat. Inv. réserve Y•, 1, 719. Cf. notices de l'édition Marty-Lav., p. xxx.

3. V. notre planche.

4. *Vol. de Lyon*, 213 (*Marty-Lav.*, I, 206); note marginale répétée sur la 1re page des feuillets préliminaires.

5. Nous corrigeons ici l'inexactitude que nous avons commise en appelant impro-r ement ces pages des feuillets.

Nos références complémentaires renvoient le lecteur à l'édition des *Regrets* donnée par I. Liseux (la seule complète) et au recueil publié par le même sous le titre général de *Jeux Rustiques* ; ces deux ouvrages sont faciles à se procurer. Pour les autres pièces de Du Bellay, nous avons cité les pages de l'édition de *Marty-Laveaux* (collection de la Pléiade), devenue maintenant très rare et d'un prix très élevé.

Voici dans l'ordre où elles se succèdent les différentes poésies qui composent le *Volume de Lyon* (Nous abrègerons les titres).

Défense et Illustration, *Olive*, *Musagnœomachie*, *Antérotique*, *Vers lyriques*, etc., 1561 (pagination manuscrite : 1 à 230 ; pas de notes dans la *Défense*, peu dans l'*Olive* ; beaucoup à la fin des *Vers lyriques*).

Recueil de poésie à Mad. Marguerite, 1561 (p. 231 à 310 ; peu de mots soulignés, peu de notes).

Les Regrets et autres œuvres, 1559 (p. 311 à 410 ; les notes et les mots soulignés abondent à toutes les pages).

Le 1er livre des Antiquitez de Rome, etc. 1558 (p. 411 à 430 ; peu de notes et de mots soulignés).

Divers Jeux rustiques et autres œuvres poétiques, 1560 (p. 439 à 590) ; les pages, de 551 à 582 inclusivement, ont été arrachées ; elles comprenaient, entre autres pièces, *la Vieille Courtisane* ; nous avons dit qu'Estienne avait transcrit sur les pages préliminaires plusieurs observations se rapportant à ce morceau ; passablement de notes dans ce fascicule ; certaines pièces, comme l'*Hymne à la Surdité*, ont été très étudiées.

La Monomachie... et plusieurs autres œuvres, 1560 (p. 591 à 694 ; les pièces intitulées : « *Nouvelle manière de faire son profit des lettres* » et « le *Poète courtisan* », très annotées).

Discours au Roy, 1559 (p. 695 à 706 ; peu de notes).

Hymne au Roy, etc., 1559 (p. 707 à 718 : cinq mots soulignés, pas de notes).

Epithalame sur le mariage de Phil. Emmanuel, 1559 (p. 719 à 746 ; deux pages annotées).

Entreprise du Roy Dauphin, 1559 (p. 747 à 774 ; qs. mots soulignés et qs. notes dans la première pièce).

Ode sur la naissance du duc de Beaumont... Sonnets à la Royne de Navarre, 1561 (p. 775 à 802 ; peu de notes).

Tumulus Henrici Secundi, etc., 1561 (p. 803 à 826 ; aucune trace de notes ni de mots soulignés dans ces pièces latines).

Deux livres de l'Énéide... avec la complainte à Didon, l'Adieu aux Muses, 1561 (p. 827 à 899 ; où, par erreur de pagination, on a indiqué 1001 à 1054. — La préface de J. Du Bellay, très étudiée ; rien sur la traduction de Virgile ; quelques notes dans l'*Adieu aux Muses*).

III

AUTRES DOCUMENTS INÉDITS : VERS LATINS ET LETTRES AUTOGRAPHES

La matière de cet appendice étant assez considérable pour faire une publication spéciale que nous donnerons prochainement, il nous suffira de justifier ici brièvement les renseignements nouveaux sur lesquels nous nous sommes appuyé dans notre introduction biographique.

1°

Harangue en vers latins, adressée par Henri Estienne à l'Empereur Rodolphe II et aux Électeurs du Saint Empire, dans la diète de Ratisbonne[1] : « Ad eundem augustiss. || Cæsarem, || Et ad universos sacri || R. imperii ord. || Ratisbonæ conventum habentes. || » Telle est la suscription de cette pièce encore inédite, écrite de la main de H. Estienne sur les trois premières pages d'un double feuillet in-4°; ce manuscrit fait partie de la collection formée par feu M. Ch. Schmidt[2].

Cette pièce, comme nous l'apprennent encore les premiers vers, fait suite au discours en prose latine qu'Estienne avait prononcé devant l'auguste assemblée, et qu'il imprima la même année[3] à Francfort (1594) :

Addam ego tot verbis (en, me subit impetus, haud jam
Dicta soluta modis, sed numerosa, dare...

Il est vraisemblable qu'Estienne a aussi récité ses vers : le soin avec lequel il les a transcrits sur cette grande feuille, avec lettres d'or au titre et à la signature, prouve que cette pièce a été présentée à l'Empereur. C'est la grande écriture d'Estienne, absolument conforme aux documents authentiques que nous connaissons[1]. La signature est particulièrement caractéristique et intéressante par la souscription : « *Henrici Stephani musa et manu* ».

Estienne a, dans son *De Lipsii Latinitate* (1595), fait allusion à cette pièce qu'il avait composée avec d'autres sur le même sujet[5]. Il en a même cité quelques vers[6], où il comparait l'Europe chrétienne soulevée contre

1. V. notre 1re partie, p. 71.
2. L'auteur de l'*Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle*, Paris, 1879; 2 vol. in-8°. Ce manuscrit nous a été gracieusement communiqué par le petit-fils de ce savant, M. Ch. Schmidt, archiviste-paléographe.
3. V. le titre du volume dans notre bibliographie (au mot Turcs).
4. V. ci-dessus, p. 476.
5. V. *De Lipsii Lat.*, p. 182, 183, 203, 204, 205, 209.
6. *Ibid.*, p. 212, 213.

le Turc, à Rome quand elle réussit à vaincre Hannibal. Mais, n'ayant plus son manuscrit, il avoue qu'il a cité de mémoire; ce que prouve la collation que nous avons faite.

2°

« Henr. Stephani carmen || de senatulo fœminarum, || magnum senatui virorum levamentum || atque adiumentum allaturo. || Ipso etiam Justiniano disquisitionis hujus ansam præbente. || Argentorati. Excudebat Antonius Bertramus. MDXCVI ». Tel est le titre exact et complet de ce poème latin[1] que Renouard a vainement cherché, qu'Almeloveen et Maittaire n'avaient pas lu, et que nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans un recueil factice de la Bibliothèque Mazarine[2].

Nous avons analysé cette œuvre curieuse dans un article de la *Revue d'Histoire littéraire de la France*[3], que nous aurions pu intituler : « Une séance académique à l'Université de Strasbourg, en 1596. » A la suite du *Carmen*, on lit une lettre, écrite par Henri Estienne à l'un de ses amis, sur l'état de son imprimerie, où il reprend l'histoire de ses travaux à l'année 1594. Cette lettre est, comme le poème, datée de Strasbourg : « Argentorati (nisi potius Argentoraci dicendum est), anno 1596, mart. 24 ». Nous avons fait voir dans notre article quel en est l'intérêt pour la bibliographie des éditions d'Estienne. L'amertume avec laquelle elle est écrite nous révèle les souffrances morales de l'homme, ruiné par de coûteuses impressions, volé par les uns, abandonné ou méconnu par les autres, mais se reprenant quand même à espérer la reprise de ses travaux, et tendant la main pour relever son imprimerie.

3°

Nous avons réuni un certain nombre de lettres inédites, adressées par Henri Estienne à différents savants. Écrites en latin, sauf deux lettres françaises, elles concernent surtout l'humaniste et l'histoire de ses travaux. Ces lettres permettront aussi de fixer quelques dates de sa biographie. Celle qui est adressée à Charles Utenhove et que nous avons citée dans notre introduction est datée du 20 mars 1582 : « Ex Viriaco nostro[4] ». Les

1. V. notre 1re partie, p. 71.
2. « Vitæ et prærogativæ fœminarum », xve siècle, 1096.
3. N° du 15 oct. 1894, p. 441.
4. L'original de cette lettre est à la Bibliothèque royale de Berlin. V. notre *Introduction*, p. 62 et note 7; sur Charles Utenhove v. Teissier, II, 297. Viry est une commune faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Saint-Julien-de-Carouge (Haute-Savoie). Nous avons appris qu'il s'y trouve une terre dite « le Champ de Gruyères ou Grières », propriété de M. Silva, ancien consul général à Lisbonne, et enclavée dans le domaine du baron de Viry. Il est très vraisemblable que cette terre est celle où se trouvait la maison de campagne de Henri Estienne. La

deux lettres françaises, à PierrePithou [1], sont datées de Lyon : « ce pénultième de janvier 1571 [2] » et « ce 7 févr. 1571 [3] ».

4° *Note sur l'orthographe du nom de notre écrivain.*

Henri Estiene a toujours et partout écrit son nom de famille avec une seule *n*. J'ai vérifié le fait sur tous les ouvrages français qu'il a imprimés et sur toutes les signatures autographes que j'ai retrouvées de lui ; je n'ai constaté aucune exception à cette particularité graphique à laquelle il tenait très certainement [4]. Mais l'habitude d'écrire le mot avec deux *n* est consacrée par un long usage; déjà au xvie siècle on écrivait Estienne en le désignant lui-même. Nous n'avons pas voulu nous singulariser en rendant à *Henri Estiene* l'orthographe qu'il réclamait cependant pour son nom de famille.

Croix du Maine rapporte qu'Estienne s'était intitulé sur plusieurs de ses livres « seigneur de Grières » ; mais personne, depuis Lacroix, n'a vu un seul livre portant cette mention.

1. V. notre *Introduction*, p. 39 et note 5.
2. Bibliothèque de Munich.
3 Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence).
4. V. les titres des éditions originales dans notre bibliographie, et particulièrement le titre du *Traité de la Conformité*, où le nom de Robert est également imprimé avec une seule *n*.

TABLES ET INDEX

INDEX DES MOTS, LOCUTIONS ET OBSERVATIONS GRAMMATICALES

NOTA. — Cet index analytique ne répète pas la table des sommaires, où il faut chercher les questions générales qui se rapportent à l'histoire de la langue. Pour les locutions (*locut.*) et les proverbes (*prov.*), nous les indiquons par le mot principal. — Autres signes abréviatifs : *plur.* (pluriel); *fig.* (figuré); *n.* (note).

A

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

X

BIBLIOGRAPHIE DE L'ŒUVRE FRANÇAISE ET DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE HENRI ESTIENNE CITÉS DANS CETTE ÉTUDE.

ADAGIORUM « chiliades quatuor cum sesquicenturia, Des. Erasmi Roterodami... Henrici Stephani animadversiones in Erasmicas quorundam Adagiorum expositiones. » (Oliva Rob.Stephani), 1558 ; in-f°.

APOL. : Apologie pour Hérodote, édition de P. Ristelhuber. Paris, I. Liseux, 1879, 2 vol. — J'abrège aussi le nom de l'éditeur dans les notes, en écrivant *Rist.* — Titre complet :

« L'Introduction au traité de la Conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote (L'argument est pris de l'Apologie pour Hérodote, composée en latin par Henri Estiene, et est ici continué par luy mesme). L'an 1566, au mois de novembre. » V. le fac-similé du titre qui comprend en plus un quatrain dans l'édit. de Rist. Relevons l'erreur singulière de Feugère qui prétend que l'*Apologie pour Hérodote* ne portait pas le nom de Henri Estienne (V. Feugère, *Essai*, p. 85).

Apologia Henr. Stephani pro Herodoto dans l'Hérodote latin publié par H. Estienne en 1566, in-f°.

Apologie pour Hérodote : édition de Le Duchat : La Haye, 1735, 3 vol. chez H. Scheurleer (précieuse pour les notes historiques).

Pour les premières éditions, nous renvoyons à la liste détaillée qu'a donnée M. Ristelhuber (V. *Apol.*, t. I, Introd., p. XXXIV-XXXVII, et cf. « la note de l'éditeur », p. XXXIX et sq.) ; nous nous bornerons à rappeler les points suivants, avec quelques observations : de l'*édition originale* (novembre, 1566 : *572* pages, sans aucune table) on ne connaît que deux exemplaires intacts qui sont entrés dans la bibliothèque de M. le baron de Ruble et dans celle du comte Roger du Nord (celle-ci vendue en 1884, n° 396 du catalogue). Voir à l'*Arsenal* un des exemplaires refaits (n° 19699, B. L.), qui porte la signature manuscrite : « A tous accords A. Tabourot, » avec des notes marginales et 2 tables manuscrites (de la même main que la signature).

1567 : édition supposée « en Anvers, par Henrich Wandellin », en réalité donnée par le libraire *Claude Ravot*, *à Lyon*; elle reproduit le texte de l'édition cartonnée de 1566; mais elle a 2 tables, l'une *analytique*, l'autre *générale* (V. notre Introduction, p. 17 et sq.). Nous l'avons examinée à la Bibl. de Genève. En 1567, H. Estienne publie son *Advertissement* avec les deux tables de l'édition Ravot, qu'il a corrigées (V. notre Introd., p. 17), réimprimés en fac-similé par M. Turner, à Londres, 1860 (V. *Rist.*, Introd., p. XLVIII).

Postérieure à l'édit. Ravot (ce qui résulte de notre discussion) est l'édition antidatée (nov. 1566) de *680 pages*, avec deux tables. Rien ne prouve même

Le *Discours merveilleux* se trouve aussi avec le texte de 1576, dans le 3e volume des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (1577, 3 vol. in-8°. — 2e édit. en 1578, Meidelbourg, H. Wolf).

L'édit. de 1649 (à La Haye) porte « selon la copie imprimée à Paris ». Bibl. Nat., L. b. 34 827 D. C'est le texte de 1578, moins qs. citations.

Autre édit. à La Haye, chez Adrian Vlacq, 1633 (Bibl. Nat., 827, G).

« Legenda S. Catharinæ Mediceæ reginæ matris, vitæ, actorum et consiliorum, quibus universum regni Gallici statum turbare conata est, stupenda eaque vera enarratio », plus deux distiques latins à Catherine, 1575. Cette édition est à la Bibl. Nat. L. b. 34 *828*, in-8° 103 pages. Renouard en signale une autre de la même année que nous n'avons pas vue, et qui commence ainsi : « Catharinæ Mediceæ reginæ matris..., etc. », le reste comme dans l'édit. ci-dessus décrite (in-8° 116 pages).

« **Epigrammata græca selecta ex Anthologia,** 1570. » V. notre Appendice, I, 5°.

« **Epistolæ Ciceroniano stylo scriptæ** [Petri Bunelli, Galli, præceptoris et Pauli Manutii, Itali, discipuli,]. Aliorum Gallorum pariter et Italorum epistolæ eodem stylo scriptæ. Oliva Henrici Stephani, anno 1581, in-8° » (Bibl. Nat., Z, 747). V. sur ce recueil, notre introd., p. 62, et n. 6.

FRANCOF. EMP. : **Francofordiense Emporium.** Nous disons en français : **Foire de Francfort.**

« Henrici Stephani Francofordiense Emporium, sive Francofordienses Nundinæ : quàm varia mercium genera in hoc emporio præstent, pagina septima indicabit... anno 1574 (l'olivier) ; excudebat Henr. Steph.; » in-8°. La lettre au Sénat de Francfort est datée « ex typographeio nostro ; pridie Cal. Mart. anno 1574 ». A Genève.

V. une traduction française d'une partie de l'ouvrage (le discours en prose) chez I. Liseux. « La Foire de Francfort, par H. Estienne ; exposition universelle et permanente au xvie siècle. » Liseux avait la manie d'ajouter aux titres déjà compliqués de H. Estienne des sous-titres à effet !

HYP. : **Hypomneses.**

« Hypomneses de Gall. linguâ, peregrinis eam discentibus necessariæ : quædam vero ipsis Gallis multum profuturæ. Inspersa sunt nonnulla, partim ad Græcam, partim ad Lat. linguam pertinentia, minime vulgaria. Auctore Henr. Stephano : qui et Gallicam patris sui Grammaticen adjunxit. — Cl. Mitalerii Epist. de vocabulis quæ Judæi in Galliam introduxerunt, 1582 », in-8°, sans lieu (l'olivier), imprimé certainement à Genève ; pour grossir son volume, les Hypomneses ne comprenant que 215 pages, H. Estienne a ajouté la dissertation sur les mots hébreux, et la traduction latine qu'il avait faite de la grammaire française de Robert, et qui avait déjà paru en 1558. Il est vraisemblable que cette traduction latine s'était peu vendue et que c'est pour écouler les exemplaires qui lui restaient en magasin que H. Estienne l'a placée dans le volume de 1582, où elle figure *sans le titre*, en commençant seulement à l'avertissement « R. Stephanus lectori » de la page 3 (Je dois à M. Th. Dufour cette remarque curieuse).

LAT. SUSP. : « **De latinitate falso suspecta,** Expostulatio Henrici Stephani. Ejusdem de Plauti latinitate Dissertatio et ad lectionem illius Progymnasma.

Anno 1576. Excudebat Henricus Stephanus »; in-8° (avec Épitre à Gérôme de Chastillon, président au parlement de Lyon).

LIPSII LAT. « **De J. Lipsii Latinitate** *Palæstra prima* Henrici Stephani Parisiensis, nec Lipsiomimi, nec Lipsiomomi, nec Lipsiocolacis, multoque minus Lipsiomastigis, etc. » Francfordii, 1595; in-8°.

MON. MUSA : monitrix Musa.
« Principum Monitrix Musa, sive de principatu bene instituendo et administrando poema. Autore Henrico Stephano. Ejusdem Poematium, cujus versus intercalaris, *Cavete vobis, Principes*. Ejusdem libellus (Dialogus Philoceltæ et Coronelli); et libellus in gratiam Principum scriptus, de Aristotelicæ Ethices differentia ab historica et poetica. Ubi multi Aristotelis loci vel emendantur, vel fidelius redduntur. Basileæ, 1590 », in-8°.

NOUVEAU TESTAMENT (dissertation sur le) :
« Novum Testamentum Græce. Obscurorum vocum et quorundam loquendi generum accuratas partim suas, partim aliorum interpretationes margini adscripsit Henr. Stephanus. » Excudebat Henr. Steph., 1576, in-16. V. en tête de cette édition : *De stylo Novi Testamenti*, 36 pages.

PRÉCELL. : Précellence : Édition de L. Feugère. Paris, J. Delalain, 1850.
« Project dn livre intitulé De la précellence du langage François. Par Henri Estiene. Le livre au lecteur :

Je suis joyeux de pouvoir autant plaire
Aux bons François, qu'aux mauvais veux desplaire.

A Paris, par Mamert Patisson Imprimeur du Roy, 1579. Avec privilège dudict Seigneur ». V. notre Introd., p. 47-48.
Réimpression en 1896, à Paris, chez A. Colin, « avec des notes, une grammaire et un glossaire », par Ed. Huguet; préface par L. Petit de Julleville.

PRÉM. : Prémices.
« Les Prémices ou le I livre des Proverbes epigrammatizez, ou des Epigrammes proverbializez, c'est à dire signez et scellez par les proverbes François; aucuns aussi par les Grecs et Latins, ou autres, pris de quelcun des langages vulgaires; rengez en lieux communs. Le tout par Henri Estiene, 1594 » (sans lieu ; vraisemblablement imprimé à Genève). Dédicace à M. Bucker, secrétaire d'Estat de la ville de Berne — (préface) « au lecteur. — 2 pièces préliminaires en vers : *Henri Estiene au Lecteur*, et le *Livre au Lecteur* ». La dernière page porte le n° 207, mais il faut tenir compte du chiffre 177-178 répété par erreur. Je ne connais à Paris que l'exemplaire de l'Arsenal : B. L., 20061.

« **Thesaurus græcæ linguæ**, ab Henrico Stephano constructus. In quo præter alia plurima quæ primus præstitit (paternæ in Thesauro Latino diligentiæ æmulus) vocabula in certas classes distribuit, multiplici derivatorum serie ad primigenia, tanquam ad radices unde pullulant revocata... 1572. Excudebat Henr. Stephanus. Cum privilegio Cæs. Majestatis et Christianiss. Galliarum

Regis », 5 vol. in-f° (avec l'index in Thesaurum, où l'ordre alphabétique est rétabli).

Turcs : Discours contre les Turcs. Titre complet :

« Ad Augustissimum Cæsarem Rodolphum secundum et ad universos sacri Romani Imperii amplissimos ordines Ratisbonæ conventum habentes, Henrici Stephani oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ de magnitudine et perpetua in bellis felicitate Imperii Turcici. (Altera ejusdem ad eosdem) Exhortatio ad expeditionem in Turcas fortiter et constanter persequendam. — Francfordii ad Mænum, Wechelianis typis, 1594 », in-8°.

Après le 2e discours est une lettre de H. Estienne à l'adresse des « Singes » de Juste-Lipse : Lipsiomimi (Bibl. Nat., ancienne cote : J. 491).

Vol. de Lyon : Volume des poésies de J. Du Bellay, annoté de la main de H. Estienne et conservé à la Bibliothèque de la ville de Lyon (V. notre appendice II).

PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS, SUR HENRI ESTIENNE ET SUR LES DIFFÉRENTES QUESTIONS TRAITÉES

Nota. — Sur H. Estienne, sa vie et son œuvre, cf. la liste bibliographique donnée par Léon Feugère, en 1850 (*Essai*, p. 250-264) ; nous en avons tiré profit. Mais un assez grand nombre des ouvrages qui y figurent sont maintenant remplacés par des travaux plus complets ou plus au courant des progrès de la science ; par exemple, les études philologiques de *Génin* et de *Nodier* sont plus que vieillies. De la liste de Feugère, on ne retrouvera dans la nôtre que les ouvrages, anciens ou modernes, qui comptent encore aujourd'hui, ou du moins ceux où nous avons pris des renseignements. Et de même pour les livres postérieurs à l'*Essai* de Feugère, où il était incidemment question de H. Estienne : dictionnaires biographiques, manuels de littérature, etc., nous avons écarté tous ceux qui n'apportaient rien de nouveau sur notre auteur. Nous n'avons pas d'ailleurs voulu donner une bibliographie complète de tout ce qui a été dit sur H. Estienne, considéré comme humaniste et comme imprimeur. Nous espérons seulement qu'aucun travail important qui aurait pu nous apporter quelque lumière sur l'homme et sur l'écrivain français, ne nous aura échappé.

Un certain nombre d'ouvrages, cités par nous incidemment, n'ont pas été rappelés dans cette table ; pour les écrivains du XVIe siècle, consultez en plus l'index des noms propres.

Acharisio, *Vocabolario et grammatica con l'orthographia della lingua volgare*, l'espositione di molti luoghi di Dante, del Petrarca et del Boccaccio. In Venetia, Valgrisio, 1550.

Alb. : Alberti di Villanuova, *Dizionario universale critico, enciclopedico della lingua italiana*... Lucques, 1797, 3 vol. in-4°.

Almeloveen (Theodori Janssonii ab), *De vitis Stephanorum, celebrium typo-*

graphorum Dissertatio Epistolica; 212 pages, et à la suite : « index librorum qui ex omnium Stephanorum officinis unquam prodierunt », 83 pages. Amstelædami, 1683 (in-12).

Alunno, *Ricchezze della lingua volgare... sopra il Boccaccio*; 1re édit., 1543; 2e édit., 1555. Venise.

Amyot (Jacques), *Les Vies des hommes illustres, Grecs et Romains, comparées l'une à l'autre par Plutarque de Chéronee, translatées de Grec en François*, 1559. Paris, Vascosan.

Les Œuvres morales et meslées de Plutarque, translatées de grec en françois. Paris, Vascosan, 1573.

Projet de l'Éloquence royale. V. notre Introd., p. 46.

Anquez, *Henri IV et l'Allemagne d'après les mémoires et les correspondances de Jacques Bongars*. Paris, Hachette, 1887.

Archiv *für Litteratur-Geschichte*, de Schnorr. Leipzig, 1886.

V. un article très intéressant de Förster : « Lucian in der Renaissance », qui répond au sujet que nous indiquons dans notre 1re partie, p. 91, note 3. Mais M. Förster traite surtout de l'influence de Lucien en Allemagne et en Italie. Pour la France, il cite Rabelais, mais il oublie Des Périers.

Aubigné (Agrippa d'), *Œuvres complètes*, édit. Réaume et Caussade. Paris, A. Lemerre, 1873-92, lexique par Legouez, 6 vol. in-8°.

— Édition des *Tragiques*, par Lalanne (Bibl. elzévir.), 1857, in-16.

Bade (Josse), « *Proverbia gallicana secundum ordinem alphabeti reposita, et ab Joanne Ægidio Nuceriensi latinis versiculis traducta*. Venumdantur Trecis. in ædibus Joannis Lecoq ». Ce volume (Arsenal, B. L. 20057) contient une épître de *Jodocus Badius Ascensius* à Nicolas Dorigny. Josse Bade dit qu'il a été chargé par *Ægidius* (Gilles de Nuits) d'imprimer ces proverbes : *Ægidius* les a traduits en vers latins; Jean de La Veprie, prieur de Clairvaux, les a rangés par ordre alphabétique et les a écrits de sa main. « Ex calcographia nostra, ad XV. Cal. April. sub Pascha, M.D.XIX »; recueil incomplètement décrit par Le Roux de Lincy, qui le donne comme sans date. Une 1re édition de la rédaction française de J. de la Veprie est, quoi qu'en pense Le Roux, représentée par les *Proverbes communs*, petit in-4° gothique, sans date, de 12 feuillets. (V. Brunet, *Manuel*, t. III, p. 850 ; cf. Du Plessis, p. 117, n° 232). De cet in-4° qui est de la fin du xve siècle, il y a plusieurs éditions avant la traduction latine d'Ægidius. M. Du Plessis croit d'ailleurs que La Veprie avait simplement publié un ancien manuscrit, hypothèse confirmée par la déclaration de Josse Bade. D'autre part, nous pensons que Gilles de Nuits n'est pas davantage l'auteur de la version latine. Bon nombre de ces vers latins se retrouvent dans les anciens ms. que nous avons cités p. 391 et 392.

Bayle, *Œuvres*. Édit. de 1727-1731, 4 vol. in-f°. La Haye.

— *Dictionnaire historique et critique*, 5e édit. Amsterdam, 1734, 5 vol. in-f°.

J. Béder, *Les Fabliaux*, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge. Paris, 1893.

Bellay (Du), outre les éditions de Marty-Laveaux et de I. Liseux (v. notre appendice II), nous citons l'édition de la *Deffence et Illustration de la langue françoyse*, publiée par E. Person. Paris, L. Cerf, 1892, 2e édit.

Benoist (A.), *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*. Paris, 1877.

Berger (S.), *La Bible au XVIe siècle*. Paris, 1879, in-8°.

Bernard (Aug.), *Les Estienne et les types grecs de François Ier*; histoire des types royaux, spécimen de ces caractères, notice historique sur les premières

impressions grecques. Paris, 1856. Cet ouvrage résume tout le débat sur l'histoire des *grecs du roi* dont Robert Estienne avait emporté à Genève une série. Au reste cette affaire ne concerne en rien la personne même de Henri Estienne.

Berne (Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de), premier catalogue, par de Sinner, 3 vol., 1760, 1790, 1772; deuxième par Hagen, 1875.

Catalogus codicum Bernensium (Bibliotheca Bongarsiana). Edidit et præfatus est Hermanus Hagen. Berne, 1875.

Bèze (Théodore de), *Epistola magistri Benedicti Passavanti ad Petrum Lysetum* (1553); trad. française chez I. Liseux. Paris, 1875, in-18.

— *Poésies latines*; v. notre appendice II. Ajoutons : « Les *Juvenilia*, de Th. de Bèze; texte latin complet, avec la traduction des Epigrammes et des Epitaphes, et des recherches sur la querelle des *Juvenilia*, par Alex. Machard. » Paris, I. Liseux, 1879, in-18. Mais on ne trouvera pas dans cet ouvrage ce que nous avons dit sur l'histoire de l'édition de 1569.

— *De Francicæ linguæ recta pronuntiatione*. Genève, 1584; réimprimé par Tobler. Berlin, 1868.

— *Sur l'histoire ecclésiastique*, v. notre Introd., p. 15.

Bibliography of Printing, de Bigmore et Wyman. London, Bernard Quarrich, 1884 (v. un article sur les Estienne : *Stephens*).

Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französische Litteratur seit anfang des XVIe Iahr.* Stuttgart, 1889. Erster Band : « Das Zeitalter der Renaissance ».

Blavignac (J.), *Recherches historiques sur le Moyen de parvenir*, dans le Bulletin de l'*Institut national genevois*, mai 1865, p. 189-214 (Genève). L'auteur de ce travail a repris, mais sans aucun succès, la thèse paradoxale de Ch. Nodier, qui attribuait le *Moyen de Parvenir* à Henri Estienne (V. Catalogue de la Bibl. de F. de Pixerecourt, p. 193). Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) avait répondu à Nodier, et sa réfutation tombe du même coup sur la dissertation de Blavignac (V. la notice de P. Lacroix dans son édit. du *Moyen de parvenir*, 1841; réimprimée en 1870 par Charpentier; cf. « Dissertations bibliographiques ». Paris, 1864, p. 137-166, par le même). Comment H. Estienne, mort en 1598, aurait-il fait allusion à des faits qui se sont passés dans les premières années du xviie siècle ? Et d'aillleurs aurait-il attaqué la Réforme avec autant d'acharnement que l'Église romaine? Aurait-il osé mettre en scène son père Robert dans un pareil tableau ? S'il est vrai que l'auteur du *Moyen de parvenir* connait la topographie de Genève et de ses environs, le dialecte local et même les patois du pays, d'autres écrivains qu'Estienne ont vécu à Genève! et notamment François Beroald dit de Verville, qui y passa une partie de sa jeunesse. Aussi bien celui-ci ne s'est-il pas caché, dans son *Palais des Curieux* (Paris, 1612, p. 461), d'avoir écrit le *Moyen*, tout en désavouant « l'exemplaire dont on lui a fait tort ». Aussi La Monnoye n'hésitait pas à lui en donner la paternité (V. l'édit. du *Moyen* par La Monnoye. Paris, Grangé, 1732; cf. l'édit. de Ch. Royer, Paris, 1876, 2 vol. avec notice, variantes et glossaire).— Insisterons-nous sur les impossibilités morales et littéraires qui empêchent d'attribuer cette œuvre à Henri Estienne? Nous estimons que l'étude même que nous avons faite du caractère, des idées et du style d'Estienne autorise cette fin de non-recevoir.

Blignières (de), *Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVIe siècle.* Paris, 1851.

Boccace, *Il Decamerone*; édition de Londres, 1789 et dans *Passano* : « *I novellieri italiani in prosa indicati e descritti* ». Torino, 1878.

Le Décaméron, trad. d'A. Le Maçon, réimprimée par Jouaust, avec notice, notes et glossaire, par P. Lacroix. Paris, 1873, 4 vol. in-8. — 1re édition en 1545. Paris, chez Est. Roffet, in-f°; 2e édit. chez le même, en 1548; autres édit. à Lyon, chez G. Rouille, 1551, in-16, et 1560, in-8. A Paris, chez Cl. Michard, 1569, in-16.

Bonnefon (Paul), *Montaigne, l'homme et l'œuvre*. Paris, 1893, in-4.

V. du même, article sur A. Paré dans l'*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, p. 511 et suiv.

Bonnet (Max), *Le latin de Grégoire de Tours*. Paris, 1890.

Borderie (A. de La), *Œuvres françaises d'Olivier Maillard*, Sermons et poésies publiés d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introd., notes et notices. Nantes, Société des Bibliophiles bretons, 1877.

Borgeaud (Ch.), *L'Université de Genève et son histoire* (chez Georg et Cie, libraires de l'Univ. de Genève). De cet ouvrage ont été extraits deux articles qui ont paru dans la *Revue Internat. de l'Enseignement* (Paris, A. Colin) « Calvin, fondateur de l'Académie de Genève ». [15 août et 15 octobre 1896.]

Bourciez, *Les Mœurs polies et la Littérature de cour sous Henri II*. Paris, 1886.

Brantôme (Pierre de Bourdeilles, seigneur de), *Œuvres complètes* ; publiées pour la Société de l'histoire de France, par L. Lalanne, 11 vol., 1864-82.

Brunot (Ferdinand), *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*. Paris, 1891.

— Du même : chapitres dans l'*Histoire de la langue et de la litt. française*.

— *Grammaire historique de la langue française*. Paris, 3e édition, 1894.

Budé (Eugène de), *Vie de Guillaume Budé, fondateur du Collège de France*, 1467-1540. Paris, Perrin, 1884, in-12. — *Mémoire sur les Adversaria de G. Budé*. V. le compte rendu de ce travail dans les « Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques ». A. Picard, 1894, p. 375 et suiv. Il a été publié en partie dans un article de la *Revue Bleue*, 20 juin 1896.

Buisson (F.), *Sébastien Castellion*, 1515-1563, étude sur les origines du protestantisme libéral en France, Paris, 1891, 2 vol. in-8.

La Réforme en France; dans *l'Histoire générale* (Lavisse et Rambaud, t. IV, chap. 12).

Caix, *Studj di etimologia italiana e romanza*. Florence, 1878.

Calepin, *Dictionarium*, édition aldine. Venise, 1592, in-f°.

Calvini (Joannis), *opera quæ supersunt omnia*... ediderunt Guil. Baum, Ed. Cunitz, E. Reuss. Brunsvigæ, 1880, t. X à XXII.

Canal, *Dictionnaire françois et italien*. Paris, 1611, in-8°.

✱ Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie, de 1541 à 1550* (extrait du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, livre 2. —). Genève, 1893.

Casaubon (Isaac), *Casauboni Epistolæ*; cur. Th. Jansson ab Almeloveen, Rotterdam, 1709, in-f°. — *Ephemerides*, edidit J. Russell, 2 vol. in-8°, Oxford, 1850.

Castiglione (Balthasar), *Il Cortegiano*... annotato e illustrato da V. Cian; Florence, Sansoni, 1894. — Édit. princeps, chez Alde, Venise, 1528; texte italien, imprimé à Paris par Gilles Corrozet, 1549; à Lyon, chez Rouille, 1550; traductions françaises : « Les quatre livres du Courtisan du comte Balthazar de Castillon, reduyct de langue italique en françois, par J. Colin d'Auxerre et Estienne Dolet ». Paris, 1537 ; réimprimé à Lyon, même année. Autre édition à Lyon, 1538, revue par Mellin de Sainct-Gelays.

Texte italien et français en regard ; trad. de Gabriel Chapuis. Paris, 1585.

CHENEVIÈRE (Ad.), *Bonav. des Périers*, sa vie, ses poésies, 1886.

COTGRAVE, *A Dictionary of the French and English Tongues*. Paris, 1611.

COUDERC (C.), *Les Poésies d'un Florentin à la Cour de France au XVIe siècle: Bartolomeo Delbene*. Turin, Ermanno Lœscher, 1891.

CRAMER, *Notes extraites des registres du Consistoire de l'Église de Genève*, 1853, in-4°.

CRAPELET, *Robert Estienne, imprimeur royal et le roi François Ier*. Nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVIe siècle. Paris, Dufort, 1839, in-8°.

CRUSCA, *Vocabolario degli Accademici della Crusca...* in Venezia, 1612; appresso G. Alberti (privilège du 11 janv. 1611).

DARMESTETER (Arsène), *La Vie des mots*, étudiée dans leurs significations, 3e édition, 1889, Paris.

Cours de grammaire historique de la langue française, 4 parties. *Ibid.*, 1891, 1897, édité par les soins de E. Muret et L. Sudre.

Traité de la formation des mots composés, 1874.

DAVILA, *Histoire des guerres civiles*; traduction française. Amsterdam, 1757.

DEJOB (Ch.), *Marc.-Ant. Muret*. Paris, 1881. — Chapitre sur H. Estienne dans l'*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, p. 602 et sq.

DELBOULLE, *Matériaux pour servir à l'histoire du français*. Paris, 1880.

DES PÉRIERS, *Œuvres françaises de Bonaventure des Périers*, revues sur les éditions originales et annotées par L. Lacour. Paris, 1856, 1 vol. in-16 (Bibl. elzévir.).

DICT. GÉN., *Dictionnaire général de la langue française*, du commencement du XVIe siècle jusqu'à nos jours, par A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas. Paris, Delagrave ; en cours de publication.

DIDOT (A.-F.) *Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne*. Paris, 1826, in-12.

— « Les Estienne » dans la *Nouvelle biographie générale*.

DIETERLE (H.), *Henri Estienne*. Beitrag zu seiner Würdigung als französischer Schriftsteller und Sprachforscher. Inaugural-Dissertation, Strasbourg, 1895.

DIEZ, *Grammaire des langues romanes* ; traduction française par Brachet, Morel-Fatio et G. Paris, 1876, 3 vol.

Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen; Bonn, 5e édition, revue par Aug. Scheler, 1887.

DISCOURS CONTRE MACHIAVEL, « Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume ou autre principauté. Divisez en trois parties, à savoir : du Conseil, de la Religion et Police que doit tenir un Prince, contre Nicolas Machiavel Florentin, 1576 ». Sans lieu ni nom d'auteur ; attribué à I. Gentillet. Le volume comprend en plus deux pièces de poésie : *complainte de la France à Mgr le duc d'Alençon*, et *souhait pour la France*. Autres éditions en 1577 et 1579. L'assertion de la Nouvelle Biographie générale, que l'Anti-Machiavel avait d'abord été publié en latin en 1571, manque de preuves.

DOLET (Est.), *Les Epistres familiaires de Marc Tulle Cicero, pere d'eloquence latine*. Nouvellement traduictes du Latin en Francoys par Estienne Dolet natif

d'Orléans, avec leurs sommaires et arguments pour plus grande intelligence d'icelles. Paris, 1542.

Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*; édition Didot, 7 vol. in-4° (1840-47).

Dufour (Th.) et A. Rilliet, *Le Catéchisme français de Calvin* (Genève, Georg, 1878).

Duplessis (G.). *Bibliographie parémiologique*, 1847.

Dupuy, *Bernard Palissy* : l'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain. Paris, 1894.

Egger, *L'hellénisme en France*; leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature française. Paris, 1869.

Érasme, *opera*, 1540, in-f°, 8 tomes en 7 vol. Bâle, Froben; préface de Beatus Rhenanus. — Cf. l'édition d'Amsterdam, 1703-1706, 10 tomes en 7 vol. in-f°.

Estienne (Robert), *Dictionnaire françois-latin* et *dict. latin-françois*. Nous renvoyons, pour le français-latin, à l'édit. de 1549; pour le latin-français, à celle de 1552. — Quand nous disons simplement *Rob. Est.*, *dictionnaire*, c'est à ces deux éditions que nous renvoyons à la fois.

« Dictionnaire Francois-latin, autrement dict Les mots Francois, avec les manieres d'user d'iceulx, tournez en Latin. A Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, Imprimeur du Roy, 1549. »

« Dictionarium Latinogallicum, postrema hac editione valde locupletatum. Hujus veró præcipuus est usus, ad Latini sermonis felicitatem, et cum Gallico idiomate consensionem demonstrandam, etc... Lutetiæ apud Carolum Stephanum, Typographum Regium, 1552 »; réimpression, avec additions, de l'édition de 1546, ce dictionnaire est beaucoup plus l'œuvre de Robert que celle de Charles. Les indications suivantes compléteront ce que nous avons dit sur l'histoire de ce dictionnaire, p. 234.

1° « Rob. Stephani Dictionarium, seu Latinæ linguæ thesaurus, cum gallica fere interpretatione ». Paris, 1531-32; 2° édit. en 1536. — La 3° édit. en 1543 n'a plus de traductions françaises.

2° *Latin-françois*, 1538, 1543, 1546 (Rob. Est.) — réimprimé en 1552 (Ch. Est.). — 1560-61 (Fr. Est.) — 1561 (Ch. Est.; certains exemplaires sont marqués : « apud Jacobum Dupuis et Carol. Stephanum »). — 1570 (A. Est., chez J. Dupuis ou Du Puy).

3° *François-latin*, 1539-40; 1549 (Rob. Est.); 1564 (réimpression par Thierry et Du Puy); 1573 (par J. Du Puy avec l'aide de Nicot); 1584 (par les mêmes); 1606 (par Nicot, avec la collaboration d'Aimar de Ranconnet pour « les mots propres de marine, venerie et faulconnerie ») sous ce titre : *Thresor de la langue françoyse*, tant ancienne que moderne, etc. (V. pour plus de détails la thèse latine de M. Lanusse).

« 4° Dictionariolum puerorum latino-gallicum... huic subjunctum est Dictionariolum gallico-latinum ». — « Dictionnaire des mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire, avec les manieres de parler plus nécessaires; tournez en latin et amplifiez de beaucoup pour l'utilité des enfans et autres ». Ces 2 vol. en 1557, chez Rob. Est., à Genève, avec préface à Mathurin Cordier. V. dans les *Annales* de Renouard les différentes éditions données par Robert et par Charles Estienne du petit dictionnaire.

Traicté de la Grammaire françoise, 1557 (l'olivier), imprimé à Genève; réimprimé en 1558, *ibid.*; — trad. latine, faite par H. Estienne, même année, *ibid.* En 1569, Robert (II) réimprima à Paris le texte français avec la traduction latine (2vol.)

Estoile (Pierre de l'), *Mémoires-journaux* (édit. conforme aux ms. originaux), par G. Brunet, Champollion, Halphen, P. Lacroix. Paris, Jouaust; 1875 et sq., 12 vol. parus. Cf. l'édition de Lenglet-Dufresnoy, Paris, 1744.

Faguet (E.), *Le XVIe siècle. Études littéraires.* Paris, 1894.

La tragédie française au XVIe siècle. Paris, 1883.

Fauchet (Claude), *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, ryme et romans. Plus les noms et sommaires des œuvres de cxxvii poetes François, vivans avant l'an MCCC. A Paris, par Mamert-Patisson Imprimeur du Roy, au logis de Robert Estienne, 1581, avec privilège.

Favre (Jules), O. de Magny, étude biographique et littéraire. Paris, 1885.

Feugère (Léon), *Essai sur la vie et les ouvrages de Henri Estienne*; suivi d'une étude sur Scévole de Ste Marthe. Paris, J. Delalain, 1853.

Cet essai se retrouve en abrégé dans les « Caractères et portraits littéraires du xvie siècle », par le même, et dans la préface de l'édit. de la *Précellence.*

Essai sur la vie et les ouvrages d'Estienne Pasquier, in-12.

Flamini (Francesco). *Studi di Storia letteraria italiana e straniera.* Livourne, 1895.

France protestante (La), 1re édition par les frères Haag, 10 vol. in-8°.

2e édition, par Bordier. Les tomes I à VI seuls ont paru.

Frémy (Ed.), *L'Académie des derniers Valois.* Paris, 1887.

— *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, ambasssades à Venise d'Armand Du Ferrier, d'après sa correspondance inédite. Paris, 1880.

Furetière, *Dictionnaire universel.* La Haye et Rotterdam, 1690, 2 vol. in-f°.

Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, 1836 (t. III : sur les Estienne).

Gasté (A.), *Michel Menot* (en quelle langue a-t-il prêché?) Son genre d'éloquence. Caen, 1897. — Cette étude, parue depuis l'impression de notre travail, confirme ce que nous avons dit sur la prédication de Maillard et de Menot (V. notre 1re partie, p. 81 et sq.).

Gaullieur, *Etudes sur la typographie genevoise du XVe au XVIe siècle*, dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. II, année 1855.

Gebhart (Émile), *Rabelais, la Renaissance et la Réforme*, 1877. — *Rabelais* (dans la collection des Classiques populaires, Lecène et Oudin), 1875.

— *Les origines de la Renaissance en Italie*, 1879.

Geiger (L.), *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland*, Berlin, 1882.

God. : Godefroy (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle.* Paris, 1879 et sq.

Godet (Phil.), *Histoire littéraire de la Suisse française.* Paris, 1890.

Goelzer, *La latinité de St Jérôme.* Paris, 1884.

Grands écrivains (Éditions des); chez Hachette, publiées avec des lexiques.

Hatzfeld et A. Darmesteter, *Le XVIe siècle en France;* tableau de la littéra ture et de la langue. Paris, 1878.

* Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (Genève, 1886) de 1512 à 1543.

Histoire *de la langue et de la littérature française*, des origines à 1900, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville. Paris, A. Colin (en cours de publication; le t. III comprend le xvie siècle).

Huguet (Ed.). *Étude sur la syntaxe de Rabelais.* Paris, 1894.

Körting (G.), *Lateinisch-romanisches Wörterbuch.* Paderborn, 1891.

Encyclopädie und Methodologie der romanischen Philologie. Heilbronn, 3 vol. in-8°, 1884-88.

Labouderie, *Sermons du frère Michel Menot sur la Madeleine*, avec une notice et des notes. Paris, Fournier, 1832.

La Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689*. Paris, 1689, in-4° (ouvrage rempli d'erreurs).

Lacroix du Maine et A. du Verdier (*Bibliothèque de*), édit. Rigoley de Juvigny. V. t. I, p. 364 et suiv., la longue liste des œuvres attribuées à Estienne (reproduite par Renouard, *Annales*, p. 466 et suiv.). — La notice sur H. Est. est beaucoup plus étendue dans du Verdier que dans Lacroix, t. IV, p. 177 et suiv.

La Fontaine, *Fables*; nouv. édit. avec une Introd. et des notes, une grammaire et un lexique de la langue de L. F. par L. Clément. A. Colin, 1894.

Landau, *Die Quellen des Dekameron*. Stuttgard, 2e édit. 1884.

Lanusse, *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française*. Paris, 1893.

— *De Joanne Nicotio philologo* (thèse latine). Grenoble, 1893.

La Sale (A. de), *Les Cent Nouvelles nouvelles*, réimprimées par Jouaust, avec notice, notes et glossaire par P. Lacroix. Paris, 1874, 4 vol. in-8.

Lefranc (A.), *Histoire du Collège de France*. Paris, 1892.

Leges Longobardorum, v. p. 252, n. 3; nous complétons la note en indiquant cet autre recueil; « Leges Riboariorum, Baioariorumque, quas vocant, a Theoderico, rege Francorum latæ. Item Alemanorum leges, à Lothario rege latæ. Nunc primum excusæ. Basileæ, anno 1530 » (Bibl. nat.).

Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édit. Fevret de Fontette. Paris, 1768, 5 vol. in-f°.

Lenient, *La satire en France au XVIe siècle*, 2 vol. Paris, 3e édit. 1886.

Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, précédé de recherches historiques, 2e édit. Paris, 1859.

Lit., *Dictionnaire de la langue française*, par E. Littré. Les exemples indiqués dans notre ouvrage, sans autre référence que le nom de l'écrivain, sont tirés de ce dictionnaire.

Livet, *La Grammaire française et les grammairiens du XVIe siècle*. Paris, 1859.

Loiseau, *Étude historique et philologique sur Jean Pillot et sur les doctrines grammaticales du XVIe siècle*, 1886.

Luzio (A.) et R. Renier, *Mantova e Urbino. Isabella d'Este ed Elisabetta Gonzage nelle relazioni famigliari e nelle vicende politiche*. Turin, 1893.

Machiavel, *Il principe*; édit. princeps en 1532, à Rome.

Trad. française : « Le Prince de Nicol. Machiavel..., trad. d'ital. en franç. avec la vie de l'auteur mesme, par Jacq. Gohory, Parisien, 1571 ». Cf. « Les Discours de l'estat de paix et de guerre de Nic. Mach... sur la 1re décade de Tite-Live, trad. d'ital. en franç., plus un livre du mesme auteur, intitulé le Prince », par Gaspard d'Auvergne, 1597.

Magnin, *Journal des Savants*, oct. 1840, janv. et mars, 1841 ; compte rendu critique des Annales de Renouard, 1re édition.

Maittaire (Michel Mettayer), *Stephanorum Historia, vitas ipsorum ac libros complectens*. Londini, 1709.

— *Annales typographici*... Hagæ Comitum, 5 vol. in-4°, 1719-41.

Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, *Heptaméron des Nouvelles*, édit. collationnée sur les ms., avec préface, notes, variantes et glossaire, par Benj. Pifteau. Paris, Lemerre, 1875. Cf. l'édit. de Le Roux de Lincy et A. de Montaiglon. Paris, 1880, 4 vol. in-8°. — L'édition la plus complète du xvie siècle est celle de Claude Gruget, 1559, in-4°.

MAROT (Clément), *Œuvres complètes*, avec préface, notes et glossaire par P. Jeannet, Paris, 4 vol. in-18.

MARTY-LAVEAUX, *lexique*; v. *Pléiade* (et *Du Bellay* à notre appendice II).

MAULDE LA CLAVIÈRE (R. de), *Louise de Savoie et François Ier; trente ans de jeunesse*. Libr. acad.; Perrin, 1895.

MAYRARGUES (Alfred), *Rabelais*, Paris, 1868.

MÉDICIS (Catherine de). *Lettres de —*, publiées par Hector de La Ferrière, 5 volumes.

Le 6e volume publié par le comte Baguenault de Puchesse, avec introd., a paru en 1897. Nous n'avons pas eu le temps de profiter pour notre introduction de cette intéressante étude qui se rapporte aux années 1578-79.

MELLERIO, *lexique*; v. *Ronsard*.

MÉNAGE, *Observations sur la langue françoise*, 2e édit. Paris, Claude Barbin, 1675, 2e partie, *ibid.*, 1676.

MÉRAY (A.), *La Vie au temps des libres prêcheurs*: *ou les devanciers de Luther et de Rabelais*, 2e édit. Paris, 1873.

MONOD (G.), *Bibliographie de l'histoire de France*. Paris, 1888.

MONTAIGLON et RAYNAUD, *Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles*. Paris, 6 vol. 1872-90.

MONTAIGNE (Michel de), *Les Essais*; édition de Motheau et Jouaust. Paris, 1886, 7 vol. in-16. — Sur les éditions originales des *Essais*, v. l'étude de P. Bonnefon, dans l'*Hist. de la langue et de la litt. fr.*, t. III, p. 470, note 1 et p. 483 (bibliographie).

— *Journal du voyage en Italie* en 1580-81 (ou *l'Italia alla fine del secolo XVI*). Nouv. édit. avec des notes et un essai de bibliographie des voyages en Italie, par Alessandro d'Ancona. Città di Castello, S. Lapi, 1889.

NEUJAHRSBLATT DER STADT BIBLIOTHEK ZÜRICH (année 1837). Ce fascicule est consacré à une curieuse correspondance entre Henri Estienne et Conrad Gessner, conservée à la Bibliothèque de la ville de Zurich (2 lettres de chacun écrites en grec). Ces lettres sont ici traduites en partie ou résumées en allemand. — Suit une étude biographique sur Henri Estienne qui n'apporte rien de nouveau, faite d'après Passow. Le portrait lithographié est celui de Conrad Gessner. [Cet opuscule que nous n'avons pu trouver à Paris nous a été obligeamment communiqué par la Bibl. de Zurich.]

NICÉRON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*. Paris, 1736 (V. t. XXXVI, sur H. Estienne).

NICOT, *V. Rob. Estienne, dictionnaire*.

NOLHAC (Pierre de), *Lettres de Joachim Du Bellay*, publiées pour la première fois d'après les originaux. Paris, Charavay, 1883, in-16.

NOLHAC (Pierre de) et A. SOLERTI, *Il Viaggio in Italia di Enrico III re di Francia...*, Turin, 1890.

— des mêmes, sur cet ouvrage, dans *Giornale storico della letterat. italiana*, 1891, vol. XVII, p. 446 : « comunicazioni ed appunti ».

NOUVELLE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, publiée sous la direction de Höfer. Paris, Didot, 1872.

OUDIN (César), *Thresor des deux langues françoise et espagnolle*, divisé en deux parties. Paris, 1616 (reveu, corrigé, etc.)

OUDIN (Antoine), *Recherches italiennes et françoises*. Paris, 1640, 2 vol. in-4o. *Curiosités françoises*. Rouen et Paris, 1656.

PAGES D'HISTOIRE. Mémoires des élèves de P. Vaucher. Genève, 1895, in-8o.

V. dans ce volume : la discipline au Collège de Genève, du xvie au xviiie siècle, par Louis Thévenay.

Les Étudiants de l'Académie de Genève au xvie siècle, par Charles Borgeaud.

Un humaniste genevois : Casaubon, par G. Vallette.

Documents relatifs au traité de Soleure, par V.-H. Aubert.

Palsgrave (J.), *L'esclaircissement de la langue françoyse*, 1630; réimprimé par F. Génin (collection des documents inédits sur l'Hist. de France), 1852.

Paris (Gaston), *La nouvelle française aux XVe et XVIe siècles* (*Journal des Savants*; mai et juin 1895).

La littérature française au moyen âge (xi-xive siècle). Paris, Hachette, 1888.

Extraits de la Chanson de Roland et de la Vie de saint Louis. Ibid., 1887.

Pasquier (Estienne), *Les Recherches de la France*. Pasquier donne lui-même la date de 1560 pour le 1er livre, de 1565 pour le 2e; il ajoute qu'il a publié le reste 31 ou 32 ans après (V. *Recherches*, l'avis placé en tête du livre I dans les éditions complètes). Le livre I parut à Paris chez Jean Longis et Robert Mugnier, in-8° (pour plus de détails, v. la bibliographie donnée par L. Feugère dans son *Essai* sur la vie et les ouvrages d'Est. Pasq.) Les livres I à VII parurent en 1611 chez Laurent Sonnius. Paris, in-4°. — Les livres I à X en 1621, chez Jean Petit-Pas, Paris, in-f°. — Parmi les éditions du xviie siècle, le P. Lelong a signalé celle de 1643, in-f° que Feugère croit n'avoir pas existé. Nous la possédons; elle comprend 10 livres, comme celle de 1621, à Paris, chez Pierre Menard, in-f°.

Quant à l'édit. de 1723 qui comprend « toutes les œuvres » de Pasquier, 2 vol. in-f°, Amsterdam, Feugère nous avertit qu'elle renferme des fautes et qu'elle est incomplète. Les *Recherches* y sont divisées en 9 livres (comme dans l'édit. de Paris de 1665, où le style est rajeuni).

Les Lettres : cinq éditions en ont été imprimées du vivant de Pasquier, de 1586 à 1607. L'édit. de Paris, 1619, chez Petit-Pas, 2 vol. in-8° comprend 22 livres; elle a été reproduite par l'édit. d'Amsterdam.

Nous citons pour les *Recherches* l'édit. de 1643 (en indiquant d'ailleurs chaque fois le livre et le chapitre). Pour les *Lettres*, l'édit de 1619.

Passow, *Erinnerungen an ausgezeichnete Philologen des 16e Jahrunderts* (aus' Raumer's historisch Taschenbuch, 1831); t. II, 8, sur Henri Estienne.

— *Francisci Passovii opuscula academica*. Lipsiæ, 1835. V. à la page 390 : *Henrici Stephani ad Joannem Cratonem A Craftheim epistolæ ex autographis nunc primum editæ*.

De ces 27 lettres latines, 14 seulement sont datées complètement; les autres n'ont pas l'indication de l'année, mais seulement du jour et du mois. H. Estienne a marqué le jour, tantôt suivant le système romain avant les calendes, les ides ou les nones, — tantôt d'après la numération moderne. V. p. 395 le tableau chronologique donné par Passow. Ces lettres avaient été publiées antérieurement par Passow à Breslau, 1830, in-4°. V. sur Jean Crato, médecin des trois empereurs, Ferdinand I, Maximilien II et Rodolphe II, *Teissier*, t. II, p. 24.

Pattisson (Mark), *J. Casaubon*. Oxford, 2e édit. 1892.

Pellissier (G.), *La vie et les œuvres de Du Bartas*. Paris, 1882.

De sexti decimi sæculi in Francia Artibus poeticis. Paris, 1882.

Petit de Julleville, *Préface de l'édit. de la* Précellence (A. Colin).

— *Hist. de la langue et de la litt. fr.*, publiée sous sa direction.

Leçons dans la *Revue des Cours et Conférences* (Paris, Lecène et Oudin).

Pieri, *Pétrarque et Ronsard*, ou de l'influence de Pétrarque sur la Pléiade française. Paris, 1896.

Pléiade française, éditée par Marty-Laveaux, chez Lemerre, 18 volumes in-8°. — Appendice, t. I. *La langue de la Pléiade*, *ibid.*, 1896.

Pogge, *Les facéties*; traduites en français avec le texte latin; 2 vol. in-16. Paris, Liseux, 1878. — Cf. la trad. française de Ristelhuber, avec notice et notes, Paris, Lemerre, 1867, et l'édit. latine de Noël, 1798 in-16.

Protestantisme français (*Bulletin de la Société d'histoire du*), 43 vol. in-8°, Paris.

Quitard, *Dictionnaire des Proverbes*, 1842.

Rabelais, édit. de L. Moland, Garnier, 1881, avec notes bibliographiques et glossaire. Cf. édit. Pierre Jannet. Paris, Lemerre, 1873.

Rathery, *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*, depuis le xiii[e] siècle jusqu'au règne de Louis XIV. Paris, Didot, 1853.

Rebitté, *G. Budé, restaurateur des études grecques en France*. Paris, 1846.

Renouard (Aug.), *Annales de l'imprimerie des Estienne*, ou histoire de la famille des Estienne et de ses éditions, 2[e] édit., Paris, J. Renouard, 1843.

— Du même : *Annales de l'imprimerie des Alde*, 3[e] édit., 1834.

Renouard (Philippe), *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*. Paris, in-8°, 1893.

Répertoire des ouvrages pédagogiques du xvi[e] siècle, Paris, 1886.

Revue d'histoire littéraire de la France, publication trimestrielle de la Société d'Hist. litt. de la Fr. (chez A. Colin. Paris).

Roger (Am.), *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*. Genève, 1870-83 ; 7 vol. in-8°; sur la discipline de Calvin, v. t. V, l'avertissement.

Ronsard (P. de), *Œuvres complètes*; nouv. édit. avec les variantes et des notes par Pr. Blanchemain. Paris, Jannet, 1857, 8 vol.

Lexique de Ronsard, précédé d'une étude sur son vocabulaire, son ortho graphe et sa syntaxe, par L. Mellerio. Paris, Plon (même collection), 1895.

Sacy (de), *Variétés littéraires, morales et historiques*, 1859, t. I (étude sur H. Est.)

Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au XVI[e] siècle*, édit. définitive par J. Troubat. Paris, A. Lemerre, 1876, 2 tomes in-16. 1[re] édition en 1828, 2 vol. in-8°.

Sayous, *Études littéraires sur les écrivains français de la réformation*, 2[e] édit. Paris, 1854, 2 vol. in-12.

Scaliger (Joseph), *Lettres françaises inédites de —*, publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1881.

Scaligeri epistolæ, in-8°. Lugduni Batav., 1627.

Scaligerana : Leyde, 1668 ; Groningue, 1669-1695.

Scévole de Sainte-Marthe, *Gallorum doctrina illustrium qui nostra patrumque memoria floruerunt, Elogia*. Lutetiæ, in-4°, 1630 (1[re] édit. en 1598); trad. française par G. Colletet, in-4°, 1644 : *Éloges des hommes illustres*, etc.

Scheler (Aug.), *Dictionnaire d'étymologie française*, 3[e] édit. Bruxelles et Paris, 1888.

Schöne (L.), *Le jargon et Jobelin de Fr. Villon* suivi du jargon au théâtre. Paris, Lemerre, 1888.

Sorel, *Connaissance des bons livres*. Amsterdam, 1672, p. 391, chap. IV : « du nouveau langage françois », plusieurs pages sur H. Estienne; cf. *Bibliothèque françoise*. Paris, in-12, 1664, p. 4 et 11.

STEIN (H.), *Nouveaux documents sur les Estienne, imprimeurs parisiens*, 1517-1665, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXII, 1895. Paris, Champion.

STENGEL (E.). *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken* vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrh. Berlin, 1890.

SYLLOGE EPISTOLARUM A VIRIS ILLUSTRIBUS SCRIPTARUM, par P. Burmann, 5 vol. in-4°. Leyde, 1727.

TAHUREAU (Jacques), *Dialogues non moins profitables que facétieus*, publiés après la mort de l'auteur en 1565 (Paris, Buon); réédités par H. Conscience, chez Lemerre, 1871.

TASSO (Torquato), *Opere*, édition de Pise (1821-32); 33 volumes.

TEISSIER (Ant.), *Les Eloges des hommes savans, tirez de l'histoire de M. de Thou avec des additions*... Genève, chez Widerhold, 1683, 2 vol. in-12; v. sur Robert Estienne, t. I, 171; sur Henri Estienne, t. II, 279.

THOU (J.-Aug. de), *Historiarum sui temporis tomi septem*. Londres, 1733 (7 vol. in-f°); v. la traduction française : *Histoire universelle de J.-Aug. de Thou, avec la suite* par Nicolas Rigault; *les Mémoires de la vie de l'auteur*, etc. chez H. Scheurleer, 1740 (Sur Rob. Estienne, t. II, p. 716. Sur Henri Estienne, t. IX, 185).

THUROT (Ch.), *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle d'après les témoignages des grammairiens*. Paris, Imprim. nat., 1881, 2 vol. et un index.

TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, 16 vol. Milan, 1822-26.

TOLDO (P.), *Contributo allo studio della novella francese del XVe e XVIe secolo*, considerata specialmente nelle sue attinze con la letteratura italiana. Rome, Lœscher, 1895.

VAUGELAS, *Remarques sur la langue françoise*, nouv. édit., avec des notes de Thomas Corneille. Amsterdam, 1690, 2 vol.

VENUTI (Filip. — da Cortona), *Dittionario volgare et latino*, nel quale si contiene, come i vocaboli italiani si possono dire, e esprimere latinamente. Nouvelle édit. Venise, 1569.

VIANEY (Joseph), *Mathurin Régnier*. Paris, 1896.

V. sur la satire dans les *Regrets* de Du Bellay, p. 61 et sq. M. Vianey a relevé une imitation de Berni, le XCI^e sonnet. Déjà M. Morel-Fatio avait retrouvé dans les *Antiquités de Rome* la traduction d'un sonnet de Castiglione. V. *Hist. litt. de la France*, 1re année, p. 97. Mais, en somme, M. Vianey reconnaît, comme nous l'avons fait, la parfaite sincérité et l'originalité des *Regrets*.

VICTOR (Hierosme), *Thresor des trois langues : françoise, italienne et espagnolle*. Genève, 1609, in-4°.

VOIZARD, *Étude sur la langue de Montaigne*. Paris. 1885.

WEISS (N.), *Les premières professions de foi des protestants français*, 1532-1547, extrait du *Bulletin de la Soc. d'hist. du protest. français*.

INDEX DES NOMS PROPRES

NOTA. — Cet index se rapporte à l'histoire, politique ou littéraire ; il comprend aussi les noms cités à propos des théories grammaticales ; mais il ne renvoie pas aux exemples de grammaire qui ont leur table spéciale. Pour H. Estienne, v. la table des sommaires.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

L'ESPRIT DE COUR ET L'ITALIANISME

I

II

III

IV

CHAPITRE III

LES ESSAIS POÉTIQUES DE HENRI ESTIENNE; SA CRITIQUE LITTÉRAIRE DE LA PLÉIADE

I

DEUXIÈME PARTIE

HENRI ESTIENNE GRAMMAIRIEN FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

LES THÈSES DE HENRI ESTIENNE POUR LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE ; SES RECHERCHES GRAMMATICALES

CHAPITRE VI

L'USAGE ET L'ENSEIGNEMENT GRAMMATICAL

APPENDICES

I

NOTES ET DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES

II

III

TABLES ET INDEX

ERRATA ET ADDENDA

Page 7, ligne 9, lire : « catéchisme ».

P. 9, note 3. : V. Hof-u. Staats-Bibliothek, à Munich (*Camerarius* ; vol. 20, n° 218).

P. 10, ligne 25, lire : si elle le fait sortir...

P. 12, note 1, lire : « Tamizey de Larroque ».

P. 15, note 1 : *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins* : ouvrage de François Hotmann, comme l'a montré Sayous (ouvr. cité).

P. 17, ligne 23, lire : « faite à Lyon ».

P. 24, ligne 15 ; l'allusion au livre de Ch. Bovelles est douteuse.

P. 34, note 3, lire : « le fait nous est prouvé ».

P. 37, note 3, lire : « Poltrotus Meræus Adriani Turnebi, 1567. Excudebat Henricus Stephanus, Genevæ. » Tel est le titre exact de ce factum. Les mots « Petri Montauræi Rondæi » (Pierre Montdoré du Rondeau) sont une addition du catalogue de la Bibliothèque de A. de Thou. — Même note, lire « Remonstrance du prince de Condé ».

P. 52, ligne 1, lire : « Un tel désaveu n'est pas fait pour nous convaincre ». Si nous avons été d'abord convaincu de la participation d'Estienne au *Discours sur Catherine*, nous nous bornons, après une enquête plus approfondie, à la croire vraisemblable. V. nos conclusions, page 121-22.

P. 55, sommaire, ligne 4, lire : « gracié ».

P. 57, ligne 24, lire : quelques jours avant... arrivait...

P. 64, note 1, lire : *Delbene*.

P. 75, note 3, lire : *Sylloge*.

P. 80, ligne 11, lire : on voit trop...

P. 97, ligne 6, ajouter la référence : *Apol.*, I. 282-83.

P. 98, note 8, lire : la scène en Touraine.

P. 99, note 7, lire : « Chenevière, *Bonaventure des Périers*. »

P. 119, note 9, lire : « Dans cette citation ».

P. 129, note 6, lire : *Dial*.

P. 154, ligne 17 : il n'y a pas eu d'édition complète de Du Bellay en 1561 ; v. notre appendice II.

P. 164, ligne 18, lire : rappelaient.

P. 166, avant-dernière ligne, lire : *prophane* (*sic*).

P. 185, ligne 8, lire : « d'être inscrit au nombre ». — V. aussi dans « les Passetems de J.-A. de Baïf », une pièce adressée à « Henry Estienne » auquel « le bruit de Paris agrée », tandis que Baïf et Dorat jouissent de la campagne. Cette pièce, publiée avec l'édition des *Œuvres en rime* en 1573, nous reporte à l'époque où H. Estienne n'avait pas encore quitté Paris, c'est-à-dire avant 1550 (V. *Baïf*, édit. de Marty-Laveaux, t. IV, p. 417.

P. 185, note 2 : Dorat fut nommé professeur au Collège de France dès 1556 ; v. la notice biographique de Marty-Lav. (*Œuvres poétiques de Dorat*).

P. 186, ligne 13, lire : Belleau a fait mieux...

P. 210, note 1, dernière ligne, lire : *De Budé*.

P. 244, ligne 3 des notes, lire : *Encycl. der. rom. Phil.*

P. 244, ligne 14, supprimer l'exemple de *hersoir* qui est une contraction pour *hier soir.*

P. 245, note 1 : *grunnire* a donné en v. fr. *gronir.*

P. 257, note 4, lire : *fondre et liquéfier.*

P. 257, ligne 8, lire au lieu de *latineur* : écorcheur de latin; (*latineur* signifiait *latiniste*); même remarque pour *latinisateur*, employé à tort, p. 259, ligne 4.

P. 258, note 2, lire : « qui ne sont pas non plus chez Nicot ».

P. 294, ligne 4, lire : xiv[e] s.

P. 298, ligne 19, lire xvii[e] siècle.

P. 301, ligne 6 et note 1, lire : *Picrochole.*

P. 304, ligne 22 : *poétiser* est dans Oresme (*Dict. gén.*).

P. 310, ligne 31, mettre » avant : *En résumé.*

P. 315, note 7, lire : *affactare.*

P. 321, ligne 25, lire : les comparatifs de forme latine.

P. 326, note 3, lire : Tahureau.

P. 336, ligne 10, lire : plus ancien.

P. 361, ligne 4, lire : Don Quichotte.

P. 425, note 3, ligne 3 : faicte.

P. 460, ligne 26, lire : pour qu'il ne soit pas nécessaire.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Louis Clément. *De Adriani Turnebi, regii professoris, præfationibus et poematis.* 1 vol. in-8, 152 pages.

A. Haase. *Syntaxe française du dix-septième siècle*, traduite par M. Obert, avec l'autorisation de l'auteur. Préface de M. L. Petit de Julleville. 1 vol. in-8 carré. 9 »

Nyrop (Kr.). *Grammaire historique de la langue française*, t. I. — *Histoire générale de la langue française. — Phonétique.* 1 vol. in-8. 10 »

En préparation : t. II, *Morphologie et Formation des mots* ; t. III, *Syntaxe. Sémantique* (histoire des sens des mots). Aucun vol. n'est vendu séparément.

Gachon (P.). *Quelques préliminaires de la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc* (1661-1685). 1 vol. in-8. 7 »

Ferdinand Brunot. *La Doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes.* 1 vol. in-8 avec cinq planches hors texte. 10 »

Paul Morillot. *Scarron et le genre burlesque*, avec un portrait de Scarron. 1 vol. in-8. 3 »

Ch. Arnaud. *Les Théories dramatiques au dix-septième siècle.* Étude sur la vie et les œuvres de l'abbé d'Aubignac. 1888, 1 vol. in-8. 7 50

Bernardin. *Un précurseur de Racine. Tristan l'Hermite, sieur du Solier* (1660-1655). Sa famille, sa vie, ses œuvres. 1895, 1 vol. in-8. 7 50

A. Jeanroy et **H. Teulié.** *Mystères provençaux du quinzième siècle*, publiés avec introduction et glossaire. 1893, 1 vol. pet. in-8. 7 »

P. Bonnassieux. *Le Château de Clagny et Mme de Montespan*, d'après des documents originaux. Histoire d'un quartier de Versailles. 1888, petit in-8 (héliog.) 5 »

Aug. Bourgoin. *Un Bourgeois de Paris lettré au dix-septième siècle, Valentin Conrart*, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, son temps, sa vie, ses écrits, son rôle dans l'histoire littéraire de la première partie du XVIIe siècle. Paris, 1883, 1 vol. in-8 broché. 3 »

G. Doublet. *Un prélat janséniste, G. de Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers.* 1 vol. in-8. 5 »

Ed. Finot. *Port-Royal et Magny.* Fondation de l'abbaye, la réforme, les solitaires, les petites écoles, le jansénisme, le formulaire, etc. Paris, 1888, 1 vol. in-8 (plans et gravures). 5 »

Le Sueur (l'abbé). *Maupertuis et ses correspondants; lettres inédites du Grand Frédéric, du prince Henri de Prusse, de Labeaumelle, du président Hénault, du comte de Tressan, d'Euler, Kœstner, Kœnig, Haller, Condillac, abbé d'Olivet.* 1 vol. in-8. 6 »

Mérimée (E.). *Essai sur la vie et les œuvres de Francesco de Quevedo* (1580-1645). 1886, 1 vol. in-8. 7 50

— *De antiquis aquarum, religionibus in Gallia Meridionali ac præsertim in Pyrenæis montibus.* 1886, in-8. 2 50

Pontbriand (Comte A. de). *Guerres de religions. Le capitaine Merle, baron de Lagorce, gentilhomme du roi de Navarre, et ses descendants*, avec lettres et documents inédits d'Henry, roi de Navarre, d'Henry, prince de Condé, etc.; lettres patentes d'Henry III, d'Henry IV, de Louis XIII. 1856, in-8, br. 7 »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

